3
F
5

Vie de Shakespeare.

L. Jouvenet pinx.
J. B. Scotin Sculp.
LUDOVICUS LE GENDRE
Parisiensis Succentor et Canonicus
Abbas de ClaroFonte.
Historiæ Francicæ Scriptor.

BIBLIOTECA NAZ.
VARSAVIA

VIE
DU CARDINAL
D'AMBOISE,
PREMIER MINISTRE
DE LOUIS XII.

AVEC

UN PARALLELE DES CARDINAUX CÉLÉBRES,
QUI ONT GOUVERNÉ DES ESTATS.

DÉDIÉE AU ROY.

Par *M. LOUIS LE GENDRE*,
SOUSCHANTRE ET CHANOINE DE L'EGLISE DE PARIS.

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA

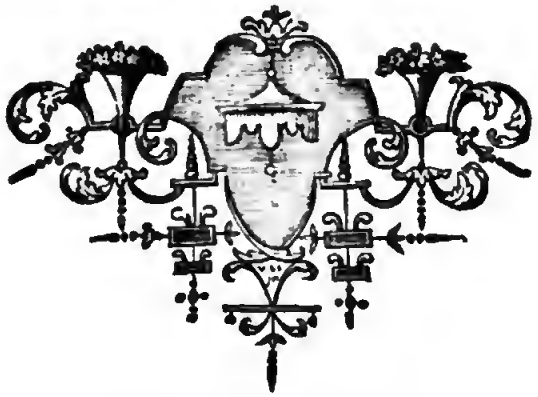

A ROUEN,
Chez ROBERT MACHUEL, derriere le Chœur de S. Martin-sur-Renelle.

M. DCCXXIV.
AVEC APROBATION ET PRIVILE'GE.

AU ROY.

SIRE,

Les généreuſes inclinations que vos Peuples remarquent avec joie en VOSTRE MAJESTE', *leur faiſant eſpérer qu'un de vos principaux ſoins ſera de les rendre heureux : Pourrois-je*, SIRE, *dans le commencement de voſtre Régne, rien offrir à* VOSTRE

EPISTRE.

VOSTRE MAJESTE' *de plus convenable que la* Vie d'un grand Cardinal, *qui n'eut d'autre vûë, en entrant dans le Miniſtére, que la Félicité Publique ; auſſi, quoi qu'il y ait plus de deux Siecles que ce Cardinal ſoit mort, ſa mémoire n'en eſt pas moins chére aux François ; & tandis qu'on déteſte celle de beaucoup d'autres Miniſtres, la ſienne encore aujourd'hui eſt en vénération.*

Le Cardinal d'Amboiſe, en douze années qu'il fut Miniſtre, ſe conduiſit ſi ſagement, & gouverna l'Eſtat avec tant d'habileté, qu'il fut toûjours également agréable au Roi & aux Peuples. Loüange qui lui eſt particuliere, & qui lui fait d'autant plus d'honneur, qu'il eſt difficile de la mériter.

En effet, SIRE, *quelle prudence & quelle dextérité ne doit point avoir un Miniſtre, qui ſçait concilier l'intéreſt du Roi & des Peuples ? Comme il n'eſt pas poſſible de ne point éxiger des Peuples des ſecours très-conſidérables, ſoit pour acquitter les Charges ordinaires de l'Eſtat, ſoit pour fournir à la dépenſe des Négociations Eſtrangeres, ou aux frais*

frais d'une grande Guerre, quand on eſt obligé ou de la ſouſtenir, ou de l'entreprendre; quelle ſageſſe & quelle équité ne doit point avoir un Miniſtre, pour ſi bien repartir ces ſommes, qu'aucun des Membres de l'Eſtat ne ſe trouve eſtre ſurchargé?

C'eſt, SIRE, *ce que d'Amboiſe a fait; c'eſt ce que lui ſeul a ſçû faire, entre tant de Miniſtres qui ont tenu, en différentes Monarchies, les reſnes du Gouvernement: mais, quelques acclamations que cela lui ait attirées, il y auroit de l'injuſtice à lui en attribuër tout l'honneur. En vain le Miniſtre a-t'il de bonnes intentions, ſi le Prince ne les ſeconde, ou pluſtoſt ſi ce n'eſt le Prince qui les inſpire au Miniſtre; celui-ci difficilement peut-il les éxécuter.*

Si d'Amboiſe réüſſit dans le noble & loüable deſſein d'épargner le bien des Sujets, & de les en faire joüir dans une plaine tranquillité, au milieu meſme de la Guerre, ce fut principalement parce que le Roi ſon Maiſtre, le bon & pieux LOÜIS XII. *n'avoit point de plus grand deſir: auſſi, par une diſtinction bien glorieuſe à ce Prince, a-t'il eſté de ſon vivant,*

vivant, & plus encore après ſa mort, appelle le Pere du Peuple.

Plaiſe à Dieu, SIRE, *que* VOSTRE MAJESTE' *ſe rende digne d'un ſi beau Titre. Née avec de grandes qualitez; élevée avec tout le ſoin imaginable, & formée aux plus grandes choſes, par un Prélat du premier mérite, Elle égalera, ſans doute, & ſurpaſſera meſme les Monarques les plus célebres. Mais*, SIRE, *quelque gloire que* VOSTRE MAJESTE' *acquiére, j'oſe vous dire que cette gloire ne ſera durable & ſolide, qu'autant que vous rendrez vos Peuples heureux.*

J'ai l'honneur d'eſtre avec le plus profond Reſpect,

SIRE,

DE VOSTRE MAJESTE',

Le très-humble, très-obéïſſant
& très-fidelle Serviteur & Sujet,
L. LE GENDRE,
Soûchantre & Chanoine de l'Egliſe de Paris.

SI

SOMMAIRE
DU LIVRE PREMIER.

Famille du Cardinal d'Amboiſe. Caractere de ce Miniſtre. D'Amboiſe eſt poſtulé Eveſque de Montauban, n'aiant encore que quatorze ans. Introduit à la Cour, il y eſt Aumoſnier du Roi. Le Mariage des filles de Loüis XI. y fait naiſtre deux Partis. D'Amboiſe prend le parti du Duc d'Orleans, contre la Dame de Beaujeu, ſœur de Charles VIII. Les Eſtats aſſemblez à Tours réglent le Gouvernement pendant le bas âge de Charles. La Guerre Civile de Bretagne atire dans cette Province les Armes des deux Partis qui régnoient en France. D'Amboiſe eſt arreſté, pour avoir perſuadé au Roi de ſe laiſſer enlever. Le Duc d'Orleans eſt fait priſonnier en Bretagne à la Bataille de S. Aubin. D'Amboiſe eſt mis en liberté, par l'intrigue d'un de ſes freres & par les bons offices de deux Cordeliers. Il revient à la Cour auſſi zélé qu'auparavant pour le Duc d'Orleans. Eſtat des affaires de Bretagne, du ſort deſquelles dépendoit le ſort du Duc d'Orleans. Mort de François II. Duc de Bretagne, qui ne laiſſe que des filles. Intrigues pour le Mariage de l'Héritiere de Bretagne. D'Amboiſe travaille à procurer la liberté au Duc d'Orleans, & y réüſſit. Il contribuë au Mariage de Charles VIII. avec l'Héritiere de Bretagne. Par la mort du Comte de Dunois, il devient le principal ou pluſtoſt le ſeul Confident du Duc d'Orleans.

Sommaire du Livre premier.

Il eſt élû Archeveſque de Narbonne, & peu de tems après Archeveſque de Roüen. Il eſt fait Lieutenant de Roi en Normandie, & en extermine les Brigands. Conqueſte de Naples par Charles VIII. D'Amboiſe régle ſon Diocèſe avant que de partir pour l'Armée. Il va joindre le Duc d'Orleans en Italie, & y a part à la fortune bonne & mauvaiſe de ce Prince. Chagrin de d'Amboiſe de n'eſtre point fait Cardinal. Novare eſt pris par ſes conſeils; il y ſoutient le Siége avec le Duc d'Orleans, puis il en ſort pour lui ménager du ſecours. Charles VIII. triomphe à Fornouë des Princes d'Italie. Intrigues de d'Amboiſe pour engager le Roi à donner une ſeconde Bataille, dans l'eſpérance qu'en la gagnant, le Duc d'Orleans deviendra maiſtre du Milanez. Charles VIII. veut du mal au Duc d'Orleans & à d'Amboiſe. Plaintes contre le Duc & contre d'Amboiſe. Par la mort de Charles, le Duc devient Roi, & d'Amboiſe Premier Miniſtre.

VIE

GEORGE CARDINAL D'AMBOISE
Premier Ministre de Louis XII

VIE DU CARDINAL D'AMBOISE, PREMIER MINISTRE DE LOUIS XII.

LIVRE PREMIER.

PIERRE D'AMBOISE, Seigneur de Chaumont ſur Loire, Pere du Cardinal dont je vais eſcrire la Vie, deſcendoit en ligne maſculine de Pierre Seigneur de *Berrie*, qui vivoit au commencement du douzieſme Siécle. Ce Pierre, Seigneur de Berrie, fut Pere d'E-

FAMILLE DU CARDINAL D'AMBOISE.

d'Eſtienne de Berrie ; Eſtienne le fut de Regnaut, qui épouſa Marguerite *d'Amboiſe*; heureuſe alliance pour la Famille du mari ; car Jean I. leur fils, après la mort de ſa couſine Matilde, ou Mahaut d'Amboiſe, qui mourut ſans enfans en 1256. ſuccéda aux grands biens de cette puiſſante Maiſon : en meſme-tems il en prit le Nom & les Armes. Fut-ce de lui-meſme ? Sa couſine, par ſon Teſtament, l'y avoit-elle obligé ? C'eſt ce qu'on ne ſçait point. De maniere ou d'autre, il y a bien des gens qui croient qu'il n'eſt pas honorable à un homme d'un ſang vraiement noble d'abjurer ſon nom & ſes armes, pour ſe parer d'un plus grand nom, ni pour avoir de plus grands biens. Quoi qu'il en ſoit, depuis cette bonne fortune, aucun des deſcendans de ce Jean I. ne s'eſt fait apeller de Berrie, tous ont porté le nom d'Amboiſe, & la pluſpart l'ont illuſtré, autant par leur mérite, que par leurs dignitez & par leurs emplois.

Pierre d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont, Pere du Cardinal, fut Chambellan ; c'eſt-à-dire, pour m'expliquer à la maniere d'aujourd'hui, premier Gentilhomme de la Chambre, ſous Charles VII. & ſous Loüis XI. Pierre eut huit filles & neuf garçons de ſa femme Anne *de Beüil*, fille de Jean IV. Sire de Beüil, Maiſtre des Arbaleſtriers. Le Maiſtre des Arbaleſtriers eſtoit,

eſtoit, en ce tems-là, ce qu'ont eſté depuis le Grand Maiſtre de l'Artillerie & le Colonel General de l'Infanterie Françoiſe.

Des huit filles, une fut Abbeſſe de ſainte Menehoud, une Religieuſe à Fontevraut, une Prieure de Poiſſi; les cinq autres furent mariées aux premiers Seigneurs du Roïaume.

Les neuf garçons furent tous gens de mérite, & tous emploïez plus ou moins, la pluſpart avec ſuccès, dans les grandes affaires du tems.

Charles, l'aiſné de tous, fut Chevalier de S. Michel à la premiere Promotion. Il fut ſucceſſivement Gouverneur de Bourgogne, de Champagne, de l'Iſle de France. C'étoit l'Ami & le Confident de Loüis XI. Jean, qui ſuivoit Charles, fut Eveſque de Langres, & Lieutenant de Roi en Bourgogne. Aimeric, Chevalier de S. Jean de Jeruſalem, Ordre alors eſtabli à Rhodes, aujourd'hui à Malthe, fut Grand Prieur de France, enſuite Grand Maiſtre de l'Ordre. Loüis, Eveſque d'Albi, génie ſupérieur, génie de négociation & d'affaires, eſtoit dès le Régne de Loüis XI. Lieutenant de Roi en Rouſſillon, en Guienne & en Languedoc. Jean, Chef de la Branche de *Buſſi*, Lieutenant de Roi en Normandie, homme auſſi guerrier que pôli, étoit l'Oracle de la famille & les délices de la Cour. Pierre fut Eveſque de Poitiers, Jàques le fut de Clermont, & Abbé de Cluni;

Cluni; Hugues, tige de la Branche d'*Aubijoux*, fut, ſous le Régne de Loüis XII. Capitaine-Lieutenant des deux cens Gentils-hommes de la Maiſon du Roi; George fut Cardinal & Archeveſque de Roüen. C'eſtoit le dernier des neuf, ſelon quelques Hiſtoriens; & ſelon d'autres le pénultieſme. Il y a peu d'exemples d'une Famille auſſi floriſſante.

CARACTERE DE CE MINISTRE.

Quoique George d'Amboiſe fuſt né avec de l'eſprit, l'ambition & l'expérience lui en donnérent plus dans la ſuite qu'il n'en avoit eu de naiſſance. Les grandes affaires élevent le cœur & l'eſprit; & tel homme qui n'auroit eſté que d'un mérite médiocre, s'il fuſt demeuré particulier, devient un homme excellent, quand apellé au Miniſtere, il redouble ſa vigilance, ſon aplication & ſes ſoins dans le deſſein de réüſſir. George d'Amboiſe eſtoit un homme de bon eſprit, qui penſoit juſte & qui s'exprimoit noblement; eſprit un peu lent, conçevant avec peine, mais arrangeant bien un deſſein quand une fois il l'avoit conçû. Il n'y avoit point d'homme de guerre qui réglaſt auſſi-bien que lui l'ordre & le détail d'une expédition. A en juger par la figure qui eſt à Roüen ſur ſon Tombeau, ce n'eſtoit pas un bel homme, en récompenſe c'eſtoit une grande & belle ame; homme généreux, bien-faiſant par inclination, ne ſongeant qu'à ſe faire aimer;

mer ; aimant les loüanges & taſchant de les mériter, ſervant le Roi & l'Eſtat plus par zéle que par gloire ou par intéreſt : homme ferme & courageux, ne s'effraiant point du péril; du teſte, plus fécond en expédiens pour s'en tirer avec honneur, qu'atentif à n'y point tomber; homme vrai & ſincere, ennemi du menſonge & de la fourberie; rarement néanmoins s'eſt-il laiſſé entamer. On lui a reproché d'avoir eſté trop ſur ſes gardes, après avoir eſté trompé, & trop peu avant que de l'eſtre. Homme ſage, maiſtre de ſa langue & de ſes paſſions, ſçachant à propos ſe taire & parler, pouſſer ſon reſſentiment, le ſuſpendre ou le ſacrifier; en general homme digne de l'eſtime qu'on eut pour lui de ſon vivant, & qui s'eſt conſervée depuis ſa mort juſques à nous.

Il vint au monde l'an 1460. quoique dès ſa naiſſance il fuſt deſtiné à l'Egliſe comme cadet de ſa Maiſon ; il ne fit pas pour cela de meilleures eſtudes. Un Gentil-homme, en ce tems-là, euſt tenu preſque à deshonneur de ſçavoir beaucoup. La mode eſtant alors que les Eccleſiaſtiques fuſſent Docteurs en Droit Canon, il ſe le fit de bonne heure. Il eſtoit plus aiſé d'en avoir le tître que d'en aquérir la capacité.

A quatorze ans d'Amboiſe fut poſtulé à l'Eveſché de Montauban par une partie du Chapitre; A QUATORZE ANS IL EST POSTULÉ EVESQUE

DE MONTAUBAN. *Ego anno 1474. tunc Officialis & VicariusDomini de Leone Archiepiſcopi Toloſani, cognovi de cauſa Electionis Epiſcopatus montis Albani inter Georgium de Ambaſia & Electmoſinarium ejuſdem Eccleſiæ*, &c. Catel, Hiſtoire de Languedoc, Eveſque de Montauban 1474.

pitre ; l'autre partie aiant élû un Chanoine Preſtre de cette Egliſe; il eſtoit aiſé de décider, à en juger par le bon ſens & par les Loix Eccleſiaſtiques, qui des deux Concurrens auroit dû eſtre preferé. L'Elû eſtoit un homme fait, qui avoit de l'érudition, du mérite, de l'expérience : d'Amboiſe n'eſtoit qu'un enfant ; cependant l'enfant l'emporta, moins par le luſtre de ſa Famille, quoi qu'elle fuſt conſidérable, que par l'intrigue de ſes freres, & par le crédit que l'aiſné avoit auprès de Loüis XI. ſous un Prince, dont la politique & l'inclination eſtoit de ne garder ni régle ni meſure. On ne doit point eſtre ſurpris qu'il y euſt peu de diſcipline, ou pluſtoſt qu'il n'y en euſt point, ni dans l'Egliſe ni dans l'Eſtat.

INTRODUIT A LA COUR, IL Y EST AUMOSNIER DU ROI.

Le jeune Eveſque introduit à la Cour, où ſes freres eſtoient en faveur, y fut Aumoſnier du Roi. Si la Cour de Loüis XI. n'eſtoit pas une Ecole, où le jeune Prélat puſt ſe former à la vertu ni aux fonctions de ſon Eſtat, il y aprit du moins à ſe bien conduire & à ne parler qu'à propos ; choſe des plus importantes pour ne point gaſter ſes affaires dans un païs plein d'Eſpions, & où la pluſpart des gens, de ceux-meſmes qui ſe diſent amis, ne laiſſent pas, par leurs raports, de faire leur cour à vos dépens ; raports ſouvent infidelles, toûjours malins.

L'humeur

L'humeur de Loüis XI. défiant à l'excès, ſes variations continuelles, la prévention où l'on eſtoit qu'il ſçavoit toſt ou tard tout ce qui ſe diſoit & faiſoit, tenant tout le monde en alarme, chacun eſtoit ſur ſes gardes. D'Amboiſe y eſtoit plus qu'un autre, parce qu'il avoit l'honneur d'aprocher le Roi de plus près, & d'en aprocher plus ſouvent, comme ſon Aumoſnier. Tout jeune qu'il eſtoit, il ſçût de bonne heure ſe contenir, à l'exemple des perſonnes ſages qui parloient le moins qu'elles pouvoient, de peur d'irriter un Prince auſſi terrible que Loüis XI. qui regardoit comme ennemis tous les gens qui lui déplaiſoient: grande geſne pour des Courtiſans, ſous les yeux de qui ſe paſſoient tous les jours des ſcénes nouvelles.

Loüis débaraſſé, par la mort de Charles le Hardy dernier Duc de Bourgogne, de la ſeconde Race, des inquiétudes que ce Duc, turbulent, guerrier & puiſſant lui donnoit continuellement, ne ſongea plus tant au-dehors, mais tourna ſes vûës au-dedans, principalement ſur ſa Famille, qui eſtoit réduite en ce tems-là au Dauphin & à deux Princeſſes. L'aiſnée des deux, appellée Anne, avoit de l'eſprit infiniment; la ſeconde, nommée Jeanne, ne paroiſſoit guéres en avoir. L'une eſtoit belle & ſe preſentoit noblement, l'autre eſtoit

LE MARIAGE DES FILLES DE LOÜIS XI. FAIT NAISTRE A LA COUR DEUX PARTIS.

toute contrefaite. Le Roi leur pere les aimoit; celle-ci beaucoup moins, l'aiſnée paſſionnément : cette tendreſſe fut cauſe qu'il ne put ſe réſoudre à marier cette chere fille à un Prince Eſtranger; à l'égard de la cadette, qui en euſt voulu?

Entre les Princes du Sang de France, il n'y en avoit que trois qui pûſſent épouſer les Princeſſes. Loüis, Duc d'Orleans, qui depuis fut le Roi Loüis XII. Charles Comte d'Angouleſme, & Pierre Sire de Beaujeu. Les autres Princes eſtoient mariez, ou eſtoient trop vieux ou trop jeunes. Le Duc & le Comte eſtoient de la Maiſon d'Orleans; le Sire de Beaujeu eſtoit de celle de Bourbon, & cadet de la branche aiſnée. Le Duc avoit treize ans, le Comte quatre davantage; Beaujeu en avoit trente-ſept : ils eſtoient tous parens du Roi, Beaujeu d'aſſez loin, les deux autres de près, deſcendant en ligne maſculine de Loüis de France Duc d'Orleans, frere unique de Charles VI.

Tout ſembloit devoir concourir à marier le Duc d'Orleans avec l'aiſnée des Princeſſes. Le Duc & cette aiſnée eſtoient de meſme âge, à une année près. Le Duc eſtoit beau & bien fait; il eſtoit, après le Dauphin, le premier Prince du Sang de France, & conſéquemment le premier à ſuccéder à la Couronne, ſi le Dauphin venoit à mourir. Par de ſi bonnes raiſons

raiſons ce Mariage auroit dû ſe faire ; cependant, quelque tendreſſe qu'euſt Loüis XI. pour cette fille bien-aimée, au lieu de lui procurer un avantage ſi viſible, qui dans la ſuite l'euſt fait Reine, il aima mieux qu'elle épouſaſt le Sire de Beaujeu.

Quoi qu'on en fuſt ſurpris ; on le fut bien plus quand, peu de tems après, Loüis maria ſa ſeconde fille, toute diforme qu'elle eſtoit, au Duc d'Orleans beau & bien fait. Ce Prince ſans doute l'euſt refuſée, ſi ſes amis n'euſſent eu peur qu'il ne lui en euſt couſté la vie. Ce ſecond Mariage fut d'autant plus deſaprouvé, qu'il ne pouvoit en venir d'enfans, tant la femme eſtoit contrefaite. Le ſort du Duc fit compaſſion ; la pitié lui fit des amis : il ſe forma dès-lors deux Partis, l'un en ſa faveur, l'autre pour le Sire de Beaujeu, avec cette difference qu'on n'euſt oſé ouvertement offrir ſes ſervices au Duc ; autrement que n'auroit-on point eu à craindre de la colere de Loüis XI. qui, ſans faire inſtruire de procès & ſans garder aucune forme, faiſoit jetter à la riviere ou expédier ſecretement les gens qui lui réſiſtoient ? La Cour néanmoins ne laiſſa pas de ſe partager ; ceux qui, voyant Loüis XI. vieux & le Dauphin foible & infirme, croyoient que le Duc d'Orleans viendroit bien-toſt à la Couronne, prirent des liaiſons

avec lui ; d'autres en prirent avec le Sire de Beaujeu, dans la penſée que le Roi n'eſtoit pas pour mourir ſi-toſt ; & qu'en cas qu'il vinſt à mourir, Beaujeu auroit tout crédit dans le bas âge du jeune Roi.

D'AMBOISE PREND LE PARTI DE LOÜIS DUC D'ORLEANS CONTRE LA DAME DE BEAUJEU, SOEUR DE CHARLES VIII.

Dans cette conjoncture, les d'Amboiſe, en habiles gens, pour s'aſſurer de la fortune, de quel coſté qu'elle tournaſt, prirent parti de coſté & d'autre : les uns, comme l'aiſné, demeurérent atachez au Roi & à ſon Gendre bien-aimé ; d'autres ſe donnérent au Duc d'Orleans, entr'autres l'Eveſque de Montauban. Le Duc & l'Eveſque avoient de la diſpoſition à devenir intimes amis. Meſme humeur, meſmes inclinations, meſme âge, à peu de choſe près. D'Amboiſe avoit trois ans de plus. Leur commerce fut ſecret juſques à la mort de Loüis XI. & ne produiſit autre choſe, que d'affermir de plus en plus le jeune Eveſque de Montauban, dans la volonté qu'il avoit de rendre au Duc, dans l'occaſion, tous les ſervices qu'il pourroit.

Le 30. Août 1483.

Loüis XI. mort, Charles VIII. ſon Succeſſeur, eſtant tout-à-fait enfant, de mine, d'eſprit & de forces, il y eut grande diſpute à qui gouverneroit ſous lui. Son Pere avoit ordonné avant que de mourir, que ce ſeroit le Sire de Beaujeu & la Princeſſe ſon Epouſe ; mais ni la Reine-Mere, ni le premier Prince du Sang, qui

qui estoit le jeune Duc d'Orleans, ne vouloient point y consentir : la Reine-Mere soustenoit que c'estoit à elle que la Régence apartenoit ; le Duc au contraire prétendoit que c'estoit à lui : à juger la contestation, par ce qui s'estoit pratiqué sous les trois Races de nos Rois dans les tems de Minorité, le droit de la Reine-Mere estoit le plus aparent ; tous les exemples estoient pour elle : mais comme cette Princesse, que le Roi son mari avoit toûjours tenuë éloignée de la Cour, estoit valétudinaire, & que d'ailleurs elle n'avoit, ni parti formé, ni assez de crédit & d'industrie pour en faire un, son ressentiment s'exhala en reproches, plaintes & menaces. Elle mourut, à la peine de se faire rendre justice, avant que les Estats de France, qui estoient indiquez à Tours, eussent décidé la question. Le 1. Décembre 1485.

La Dame de Beaujeu, son Mari, & le Duc d'Orleans, firent leur brigue dans les Estats ; le Duc n'aiant que vingt & un an, la Dame de Beaujeu n'aiant qu'une année de plus ; l'un ni l'autre, selon les loix, n'eust pû administrer son bien sans le conseil de son Tuteur ; cependant l'un & l'autre aspiroit à gouverner l'Estat. Un troisiesme Concurrent estoit le Duc de Bourbon, qui aiant épousé une des Tantes du jeune Roi, demandoit aussi la Régence. Pour les mettre d'accord, elle ne fut donnée

Les Estats assemblez à Tours, reglent le Gouvernement pendant le bas age de Charles VIII.

donnée à perſonne. Les Eſtats arreſtérent qu'il n'y auroit point de Régent ; que tout ſe feroit au nom du Roi ; qu'il ſeroit Sacré au pluſtoſt ; que la Dame de Beaujeu auroit ſoin de ſon éducation, & que les affaires d'Eſtat ſe régleroient dans un Conſeil, où pourroient préſider les Ducs d'Orleans & de Bourbon. Bourbon s'en tint là ; d'Orleans mécontent, euſt éclaté dès-lors, ſi les gens qui le gouvernoient ne lui euſſent fait entendre, qu'avant que d'en venir-là, il eſtoit à propos de rendre ſon parti plus fort. Ses amis en concertérent les moyens ; & comme l'Eveſque de Montauban eſtoit, dès ces premiers tems, un de ſes plus zélez Partiſans, il ſe chargea avec plaiſir d'inſpirer au jeune Monarque, qu'il avoit l'honneur d'aprocher à toutes les heures de la journée, de lui inſpirer, dis-je, autant d'inclination & d'eſtime pour le Duc d'Orleans, que de haïne & d'indignation contre la Dame de Beaujeu.

Hiſtoire de Loüis XII. par S. Gelais, in 4. p. 51.

LA GUERRE CIVILE DE BRETAGNE ATTIRE DANS CETTE PROVINCE LES TROUPES DES DEUX PARTIS, QUI RE'GNOIENT EN FRANCE.

Tout ſe préparoit à une rupture ; ces diviſions & les troubles de Bretagne en eſtoient un augure ſeur. François II. Duc de Bretagne, Prince voluptueux & leger, eſtoit tout-à-fait gouverné par un nommé *Landais*, qui de Garçon Tailleur étoit devenu en peu de tems Valet de Chambre du Duc, miniſtre de ſes plaiſirs ; enfin ſon Premier Miniſtre d'Eſtat. Nous l'avons

l'avons déja dit, les affaires plus ou moins grandes, élevent plus ou moins le cœur & l'eſprit. Landais n'étoit point indigne de cette grande place; il avoit au contraire tous les talens pour la remplir; & s'il ſe fuſt bien ménagé, il y auroit acquis une haute réputation & l'eſtime de toute l'Europe; mais autant qu'il eſtoit agréable au Duc, autant par ſon inſolence, ſa cruauté, ſa tyrannie, s'eſtoit-il rendu odieux à tous les Seigneurs du Païs; ſi fort, que quelques-uns des plus diſtinguez, par le mérite & par la naiſſance, allérent pour ſe ſaiſir de lui juſques dans l'apartement du Duc. Landais n'y eſtant point; le Duc effraïé crût que c'eſtoit à lui-meſme que les Conjurez en vouloient. Le coup manqué, Landais, plus inſolent & plus furieux que jamais, déchaiſna contre les Seigneurs toute l'authorité du Duc & les fit condamner à perdre la vie & les biens.

Cette ſcéne s'eſtant paſſée dans le tems que les Eſtats de France eſtoient aſſemblez à Tours, le Duc & les Seigneurs y firent demander du ſecours : le Duc en demanda à ſon couſin le Duc d'Orleans; les Mécontens en demandérent à la Comteſſe de Beaujeu. Le Duc d'Orleans courut raſſurer ſon Parent & promit de maintenir Landais; Landais de ſon coſté s'engagea de fournir de l'argent & des

Troupes

Troupes au jeune Duc ſon Protecteur. Ce Traité, dans lequel Landais avoit promis de faire entrer les principaux Seigneurs de France, rendit le Duc d'Orleans ſi fier, qu'après le Sacre du jeune Roi, où il avoit repreſenté le premier des ſix Pairs Laïques, au lieu de ſuivre la Cour, qui alla demeurer à Blois, il s'en vint à Paris y cabaler ouvertement.

En Mai 1484.

La Dame de Beaujeu, avertie par ſes Eſpions, (elle avoit appris de ſon Pere à en avoir beaucoup & à les bien païer, afin d'en eſtre bien ſervie) donna ordre d'arreſter le Duc. Quoi que l'ordre fuſt ſecret, il ne le fut pas aſſez, pour que d'Amboiſe en l'éventaſt pas. Sur l'avis que donna ce fidelle ami, le Duc s'enfuit à-propos. Il prit les armes peu après, & ſe jetta avec des Troupes dans Baugenci. L'Armée Roïale fut bien-toſt aux trouſſes des Séditieux. La Dame de Beaujeu, qui ſous prétexte d'eſtre chargée de la perſonne du jeune Roi, s'eſtoit inſenſiblement emparée de l'authorité, n'avoit garde de donner au Duc le tems de ſe reconnoître. L'ataque fut vive; la réſiſtance foible. Il ne venoit point de ſecours. Le Duc preſſé, craignant d'eſtre pris d'aſſaut & d'eſtre mis dans une Tour, peut-eſtre pour le reſte de ſes jours, demanda à capituler. On l'y reçût, à condition qu'il demanderoit pardon au Roi & à la Comteſſe, & qu'il relégueroit le Comte de Dunois,

Dunois à Aſt, ville au-delà des Alpes, du Do- 1485.
maine de la Maiſon d'Orleans. Ce Comte de Dunois, fils du celebre Baſtard d'Orleans, qui avoit rendu de ſi grands ſervices à l'Eſtat, ſous le Régne de Charles VII. ne cédoit en rien à ſon Pere. C'eſtoit un excellent eſprit, mais trop remuant, trop inquiet, & qui ne pouvoit s'empeſcher de braſſer toûjours quelque intrigue. Il gouvernoit le Duc d'Orleans entierement.

Une Paix forcée n'eſt point pour durer long-tems, & d'ordinaire elle ne ſert qu'à donner aux uns & aux autres le tems de reſtablir leurs forces, pour faire la guerre de nouveau, dès qu'ils eſpérent de réüſſir. Ce n'eſtoit pas ſans violence que le Comte de Dunois avoit paſſé deux ans à Aſt, ne pouvant de ſi loin que difficilement entretenir pratique avec ſes amis: impatient de les rejoindre, & d'ourdir quelque nouvelle trame, il eſtoit revenu en Poitou, ſans ordre ni permiſſion, & s'eſtoit cantonné dans la petite Ville de Parthenai, ville forte, qui eſtoit à lui. Ce n'eſtoit, diſoit-il, que pour aider de ſes conſeils le Duc de Bretagne ſon ami, que la mort tragique de Landais avoit broüillé plus que jamais avec les Grands du Païs. Landais, déja fort odieux au Peuple & à la Nobleſſe, les avoit ſi fort irritez par de nouvelles opreſſions, que la Populace de Nantes eſtant entrée en furie dans le Chaſteau,

demanda, avec menaces, qu'on fiſt juſtice de ce Tyran. Le Duc contraint de le livrer, eut beau dire qu'il lui faiſoit grace de quelque crime que ce fuſt; le Procès inſtruit ſur le champ, Landais ateint & convaincu de meurtres & de concuſſions, fut pendu quelques heures après, nonobſtant la grace du Duc. Belle leçon, pour les gens que la fortune éleve, de mieux uſer de ſes faveurs, que n'avoit fait ce trop orgueïlleux Favori.

Quelque proteſtation que fiſt faire le Comte de Dunois, la Dame de Beaujeu n'en fut pas moins perſuadée, qu'il n'étoit revenu ſans ordre que pour cabaler contre elle. L'embaras de cette Princeſſe eſtoit d'éventer les deſſeins du Comte & de ſçavoir qui eſtoit du complot; du reſte aiant de bonnes Troupes & de l'argent pour les bien païer, elle eſtoit en eſtat, non-ſeulement de ne rien craindre de quelques ennemis que ce fuſt, mais de faire retomber ſur eux l'orage qui la menaçoit. Les inquiétudes de la Régente (on peut bien l'apeller ainſi, puiſque, ſans en porter le nom, elle en avoit tout le pouvoir) n'eſtoient point de fauſſes allarmes. Il y avoit un complot qui alloit à la ruïner ſi elle ne l'euſt découvert à tems.

L'Eveſque de Montauban, qui s'eſtoit inſinué dans les bonnes graces du jeune Roi, l'avoit enfin diſpoſé à ſe laiſſer enlever, pour le tirer,

tirer, disoit-il, du honteux esclavage où le tenoit la Dame de Beaujeu. Le Roi y avoit consenti; & sur l'avis que le Prélat en donnoit au Comte de Dunois & à autres de l'intelligence, la chose se feroit executée, si l'homme chargé de ces lettres, au lieu de les rendre à leur adresse, n'eust esté, pour faire sa fortune, (il se doutoit de quelque chose) les presenter à la Régente. Cette infidélité fit échoüer la Conspiration; d'Amboise fut arresté, avec son frere de Bussi, Pompadour Evesque de Périgueux, & le célébre de Comines, qui a si bien escrit l'Histoire de Loüis XI. Comines fut mis dans une cage, & y demeura près de huit mois; les Evesques furent traitez moins mal, & Bussi mieux que les Evesques.

D'AMBOISE EST ARRESTÉ POUR AVOIR PERSUADÉ AU ROI DE SE LAISSER ENLEVER, EN JANVIER 1478. S. Gelais in 4. p. 57. Jaligni p. 23. 120. & 121.

D'Amboise interrogé, d'abord par les Officiers de la Métropole de Tours, ensuite par des Commissaires choisis dans le Parlement, s'il n'estoit pas des Conjurez, & s'il n'avoit pas concouru, autant qu'il estoit en lui, à faire enlever le Roi, répondit avec fermeté, qu'il n'avoit rien fait que par ordre, & qu'il s'en raportoit à ce que le Roi lui-mesme en diroit. Cette réponse rendoit le Procès si difficile qu'on ne songea plus à l'instruire. En effet, que dire & que faire à un homme qui parloit ainsi, & comment le punir comme complice d'un forfait dont le Roi, qui avoit déja dix-

Ibid.

ſept à dix-huit ans, eſtoit le premier coupable? D'Amboiſe fut plus de deux ans en priſon, reſſerré plus ou moins, ſelon que les affaires du Duc d'Orleans alloient bien ou mal, & ſelon que la Dame de Beaujeu eſtoit plus ou moins aigrie, par les raports qu'on lui faiſoit de l'un & de l'autre. La plus grande peine de d'Amboiſe, à ce qu'il diſoit depuis, ſoit pour faire ſa cour, ſoit qu'en effet cela fuſt vrai, (car il eſtoit homme franc & ſincere) eſtoit moins d'eſtre priſonnier, que de ne pouvoir concourir que de ſes vœux & de ſes prieres à la proſpérité du Duc. On ne peut dire combien il lui eſtoit attaché.

Le Duc d'Orleans bien averti par ſes amis, qu'il y avoit ordre de l'arreſter s'il venoit à la Cour où il eſtoit mandé, s'en eſtoit enfui en Bretagne, après y avoir fait filer toutes ſes Troupes par pelotons. Il en avoit de bonnes, Infanterie & Cavalerie, que ſes amis avoient levées ſecretement. Un ſi puiſſant renfort, joint aux Troupes du Duc de Bretagne, compoſoit une armée d'élite & capable de tenir teſte à l'Armée Roïale de France.

Depuis que, pour venger le malheureux Landais, le Duc de Bretagne eut pris les armes contre ſes principaux Vaſſaux, cette Province autrefois ſi riche, tant qu'elle avoit eſté en paix, eſtoit le théâtre de la guerre, guerre cruelle

cruelle qui alloit à détruire ce petit Eſtat. Je ne ſçai quelle fatalité ſembloit de jour en jour en précipiter la ruïne. Sa fin aprochoit. Les Seigneurs pour ſe maintenir y avoient apellé le Roi ; le Roi y eſtoit entré, moins pour les mettre en ſeureté, que pour pourſuivre le Duc d'Orleans & punir le Duc de Bretagne de donner retraite à ce Prince. Deux grandes armées en meſme-tems deſoloient ce pauvre païs, l'armée du Roi, l'armée du Duc ; outre cela chaque Seigneur avoit plus ou moins de monde ſur pied. Tout y eſtoit en armes & en confuſion.

Le Roi y prit beaucoup de Places, le Duc en reprit beaucoup ; lui & le Duc d'Orleans firent une ſi belle réſiſtance dans la Ville & Chaſteau de Nantes, que les François au bout de ſix ſemaines, après une très-grande perte, d'hommes, d'argent, d'artillerie, furent contraints de lever le ſiége. Ces differens ſuccès, tantoſt bons & tantoſt mauvais, ne firent que prolonger la guerre, au grand malheur des peuples, qui en ſouffroient infiniment. De coſté ni d'autre il ne ſe fit rien de déciſif juſques à la Bataille, qui ſe donna près de S. Aubin du Cormier, le vingt-huit Juillet mil quatre cens quatre-vingt-huit. Le Roi ne s'y trouva pas. Son armée eſtoit commandée par le Seigneur de *la Tremoüille*, jeune homme de vingt-

LE DUC D'ORLEANS.

D'AMBOISE EST FAIT PRISONNIER EN BRETAGNE, A LA BATAILLE DE S. AUBIN, LE 28. JUILLET 1488.

vingt-cinq ans, qui pour ſon coup d'eſſai y remporta, ſur les Bretons & ſur les François refugiez, une victoire celebre & complete. Cette journée fut auſſi glorieuſe que funeſte au Duc d'Orleans, car il y fut pris par les François, après avoir combattu à pied, l'épée à la main, à la teſte de l'Infanterie, avec toute la bravoure du plus déterminé ſoldat.

Ce coup penſa aterrer d'Amboiſe, tant il en fut touché. Aimant ſincerement le Duc, il trembloit pour ce pauvre Prince, qui ſe trouvoit à la merci d'une femme auſſi irritée que puiſſante; d'ailleurs la fortune de d'Amboiſe dépendant de celle du Prince, la conſolation du Prélat, depuis qu'il eſtoit priſonnier, avoit eſté de ſe flater, que la longueur de ſa priſon augmentant ſon mérite & ſa faveur auprès du Duc, il avoit tout à eſperer, ſi les deſſeins du Duc avoient un ſuccès heureux; le malheur de ce Prince aiant fait tout-à-coup évanoüir ces eſpérances, d'Amboiſe en fut ſi ſaiſi, qu'il n'euſt pas réſiſté long-tems, ſi ſes freres, qui juſques-là, de peur de déplaire à la Régente, n'avoient fait aucune démarche, ne ſe fuſſent empreſſez de le tirer de captivité. Loüis Eveſque d'Albi, le plus accrédité d'eux tous, depuis la mort de leur aiſné, & ſans doute le plus habile, fut celui qui y eut plus de part.

D'AMBOISE EST MIS EN

Peu s'en eſtoit falu que ce Prélat qu'on ſoup-

ſoupçonnoit, parce qu'il eſtoit homme d'intrigue, n'euſt eſté arreſté en meſme-tems que ſon cadet. Il ne pouvoit manquer de l'eſtre, ſi un Chanoine d'Amboiſe, qui avoit eſté ſon Aumoſnier, aiant ſçû qu'on devoit l'enlever, n'euſt prévenu, par ſa diligence, le Courier qui en portoit l'Ordre. L'Eveſque s'enfuit à Avignon, depuis s'eſtant juſtifié il eſtoit revenu à la Cour; & pour s'y mettre en crédit, il s'eſtoit attaché à convaincre la Dame de Beaujeu, qu'il ne vouloit dépendre que d'elle, & n'avoir liaiſon ni commerce avec qui que ce ſoit, qu'il ne fuſt dans ſes intéreſts. Cette proteſtation, aſſaiſonnée de grands reſpects & renouvellée de tems en tems, faiſoit plaiſir à la Comteſſe. Elle voioit Albi de bon œil, & lui donnoit de fois à autre des témoignages de ſon eſtime; mais quoi qu'il fuſt bien auprès d'elle, & qu'elle l'écoutaſt comme un homme d'eſprit & de bon conſeil, il s'eſtoit bien gardé, de peur de devenir ſuſpect, & de s'expoſer mal-à-propos aux reſſentimens d'une femme ambitieuſe & vindicative; il s'eſtoit, dis-je, bien gardé de lui repreſenter l'injuſtice qu'il y avoit à tenir d'Amboiſe en priſon. Ce que ce Courtiſan, plus politique que bon parent, n'avoit oſé tenter lui-meſme, il le fit faire par ſes amis.

LIBERTÉ, PAR L'INTRIGUE D'UN DE SES FRERES ET PAR LES BONS OFFICES DE DEUX CORDELIERS 1489.

Jaſigni, p. 24. in 4. par Pacard.

Albi de puis long-tems eſtoit en liaiſon avec deux

deux Cordeliers qui eſtoient alors en grand crédit. C'eſtoit par ſa protection, autant que par leur mérite, qu'ils eſtoient parvenus aux premieres Charges de leur Ordre; & c'eſtoit lui, qui finement, ſans paroiſtre le faire à deſſein, les avoit introduits & ſi fort vantez à la Cour, qu'ils eſtoient Confeſſeurs, l'un du Roi, l'autre de la Dame de Beaujeu. Le Confeſſeur du Roi, s'apelloit *Olivier Maillard*; celui de la Dame, *Jean Malerne*, tous deux gens d'eſprit; Maillard grand Prédicateur, Malerne ne l'eſtoit pas, mais c'eſtoit un homme perſuaſif, qui parloit avec énergie & inſpiroit ce qu'il vouloit; tous deux eſtimez, autant pour leur vertu que pour leurs talens: dans la ſuite, ſi ce que l'on a dit eſt vrai, l'air de la Cour les corrompit, & ils devinrent intéreſſez, juſques à vendre leur honneur. On dit que bien paiez, par le celebre Ferdinand V. Roi de Caſtille & d'Arragon, ils firent acroire à Charles VIII. & à la Dame de Beaujeu, que l'ame du Roi leur pere ſouffriroit tant qu'ils ne reſtituëroient point à ce ruſé Roi d'Arragon, ſans échange, ſans rembourſement, la Cerdagne & le Rouſſillon. Loüis XI. avoit acquis ces deux Provinces par achapt, ſelon quelques-uns, ſelon d'autres par engagement, moiennant trois cens mille écus.

Albi s'eſtant ouvert aux deux Cordeliers, ils

ils lui promirent de s'emploier à tirer d'Amboiſe de priſon ; Maillard y contribua peu, parce que ſon Penitent eſtoit encore ſi ſoûmis aux volontez de la Régente, que tout Roi qu'il eſtoit, il n'eut oſé lui en parler. Malerne en eut ſeul la gloire. Ce ne fut pas ſans peine qu'il y réüſſit. La Ducheſſe de Bourbon ; (c'eſtoit ainſi que depuis peu on apelloit la Dame de Beaujeu, parce que le Prince ſon mari avoit ſuccedé au Duché & aux autres grands biens de la Branche aiſnée de Bourbon) cette Princeſſe, dis-je, eſtoit quelquefois dévote à la maniere de ſon pere, ſouvent comme lui, ne faiſant ſcrupule de rien, & en de certains tems ſe faiſant ſcrupule de tout. Dans ces momens de foibleſſe & de timidité, il y a peu de choſe qu'on ne lui perſuadaſt, principalement ſon Confeſſeur ; car, par délicateſſe de conſcience, elle lui communiquoit non-ſeulement les ſecrets de ſon intérieur, mais quelquefois encore les plus grands ſecrets de l'Eſtat.

Malerne ne fut point écouté, la premiere, la ſeconde, ni meſme la troiſieſme fois ; loin de cela, la Ducheſſe ſe plaignoit de ce qu'il témoignoit peu de zéle pour ſes intéreſts ; mais, ſans ſe rebuter de ces plaintes & de ces refus, l'adroit Confeſſeur, qui connoiſſoit ſa Penitente, ſçavoit ſi bien prendre ſon tems,

qu'il l'acoutuma peu-à-peu à lui entendre, ſans répugnance, renouveller ſes remonſtrances. La Penitente, qui pour eſtre Princeſſe, n'en eſtoit pas moins femme, commença à s'inquieter & à reſſentir des remords. Ce que Malerne lui avoit dit, lui revenant ſans ceſſe à l'eſprit, les remords devinrent plus vifs; deſorte qu'avec le tems, elle ſe fit un ſcrupule de retenir en priſon d'Amboiſe & l'autre Prélat, qui n'eſtoient convaincus de rien.

Albi, averti de ces bonnes diſpoſitions, redoubla ſes inſtances à Rome, (il y en faiſoit depuis un an, ſans avoir pû rien obtenir) & enfin engagea le Pape à reclamer plus vivement, qu'il n'avoit pas fait juſques alors, les deux Eveſques priſonniers. Des Nonces, qui eſtoient en France pour affaires extraordinaires, eurent un ordre précis de ſolliciter celle-ci & d'en connoiſtre au nom du Pape. La Ducheſſe de Bourbon y aiant conſenti pour ſe mettre l'eſprit en repos, les Nonces, en preſence des Conſeillers du Parlement qui avoient commencé l'inſtruction, interrogérent les deux Eveſques: ne s'eſtant rien trouvé, ou du moins peu de choſe, à la charge de l'un ni de l'autre, ils furent mis en liberté, à condition de ne point paroiſtre à la Cour & de ſe retirer dans leurs Diocèſes.

Jaligni, p. 121.

En Février 1489.

Cet

Cet ordre fut pour d'Amboiſe une nouvelle peine. Son Diocèſe eſtoit un exil d'autant plus ennuyeux pour lui, que n'eſtant point ſacré, & n'ayant point encore acquis, ni les talens, ni les vertus que doit avoir un grand Eveſque, il ne pouvoit, quand il l'euſt voulu, remplir avec dignité les fonctions de ſon Miniſtere, auſſi n'aſpiroit-il qu'à venir exercer ſa Charge d'Aumoſnier; mais il n'eſtoit pas aiſé d'en obtenir la permiſſion. Il avoit beau eſcrire à la Ducheſſe de Bourbon des lettres pleines de reſpect, la Ducheſſe ſe défioit de lui & craignoit, avec raiſon, que, revenu à la Cour, il n'y traverſaſt ſes deſſeins, & qu'il n'y fiſt quelque complot pour tirer de gré ou de force le Duc d'Orleans de ſa priſon. D'Amboiſe eut beau employer le crédit de ſes freres, & celui de tous leurs amis, la Ducheſſe fut inexorable pendant plus d'une grande année; & ſi au bout de quinze mois elle ſe laiſſa fléchir, ce ne fut qu'à condition que tous les freres de d'Amboiſe ſeroient garants de la promeſſe qu'il faiſoit de n'entrer en aucune intrigue qui puſt déplaire à la Princeſſe. Que ne promet-on point pour ſortir de captivité? mais ordinairement plus on a de facilité à promettre, moins on a de diſpoſition à tenir ce qu'on a promis. D'Amboiſe eſtoit ſi fort lié d'intéreſt & d'inclination à la for-

Il revient a la Cour, auſſi zelé qu'auparavant pour le Duc d'Orleans.

tune du Duc d'Orleans, que quelque choſe qu'il euſt promiſe, loin de rompre avec ce Prince, il avoit plus d'ardeur & plus de zéle que jamais de lui rendre, ſelon les conjonctures, tous les ſervices imaginables.

LE MALHEUREUX ESTAT DES AFFAIRES DE BRETAGNE, DU SORT DESQUELLES DEPENDOIT LE SORT DU DUC D'ORLEANS, EST UN NOUVEL OBSTACLE A LA LIBERTÉ DE CE PRINCE.

Les conjonctures n'eſtoient point favorables au Duc, le crédit de ſon ennemie augmentoit tous les jours, parce qu'elle réüſſiſſoit en tout, & les affaires de Bretagne, du ſort deſquelles dépendoit le ſort de ce pauvre Prince, alloient toûjours de mal en pis. Le malheureux ſuccès de la Bataille de S. Aubin avoit tellement épouventé le Duc de Bretagne & les Bretons, que craignant avec ſujet les peuples d'eſtre ſubjuguez, le Duc d'eſtre dépoüillé, ils avoient envoyé, le Duc en ſon nom, les peuples au leur, ſupplier humblement le Roi de vouloir leur donner la paix. La Ducheſſe de Bourbon en eſtoit d'autant moins d'avis, que le Roi lui avoit fait don du Comté de Nantes & de cette belle Ville, avant meſme qu'il en fuſt le Maiſtre; d'ailleurs elle ſe faiſoit un grand honneur, pendant qu'elle gouvernoit, de réünir à la Couronne une Province auſſi importante & auſſi riche que la Bretagne. Elle comptoit d'envahir ſans peine ce qui reſtoit de Villes à prendre, parce qu'aucune ne pouvoit tenir.

Une autre choſe qui lui donnoit de l'éloi-

gnement

gnement pour la Paix, c'eſt que, ſelon les Loix ordinaires & l'uſage de tous les Traitez, le Duc d'Orleans ſon ennemi, qui eſtoit priſonnier de guerre, devoit eſtre mis en liberté & reſtabli par cette Paix dans la poſſeſſion de ſes biens; & c'eſt à quoi cette Princeſſe ne vouloit nullement entendre. Le Duc de Bretagne inſiſtoit fort ſur cet article, parce que c'eſtoit une honte pour lui de faire ſon acommodement, ſans éxiger en meſme-tems qu'on tiraſt de captivité un Prince, ſon proche parent, qui s'eſtoit ſacrifié pour lui. La Ducheſſe répondoit que l'affaire du Duc priſonnier eſtoit une affaire à part, qui finiroit inceſſamment par un accord particulier; elle offroit d'ailleurs de ſe relaſcher ſur d'autres points, pourvû qu'on ne la forçaſt pas de conſentir à celui-ci. Cette conteſtation ſuſpendit quelques jours le Traité; à la fin la neceſſité obligea le Duc de Bretagne de le conclure malgré lui, ſans y comprendre le Duc d'Orleans, & à des conditions très-dures.

Autant que d'Amboiſe avoit reſſenti de joïe, de l'eſperance qu'il conçeut, que les Bretons ne traiteroient point ſans procurer la liberté au Duc d'Orleans, autant eut-il de douleur de voir ce Prince abandonné par ceux-meſmes, qui par intéreſt du moins autant que par honneur, quelque mal qu'ils en

pûſſent

pûſſent craindre, euſſent dû tout riſquer pour lui : un ſurcroiſt de chagrin pour cet ami zélé fut, que le reſte d'eſperance que la Ducheſſe de Bourbon, qui ne ſongeoit qu'à éluder les inſtances qu'on lui faiſoit, avoit donné, en aſſurant qu'on finiroit inceſſamment ce qui regardoit le Duc d'Orleans, s'évanoüit auſſitoſt après par la mort du Duc de Bretagne, & par les troubles qui enſuivirent à l'occaſion du Mariage de ſon unique Heritiere.

MORT EN 1488. DE FRANÇOIS II. DUC DE BRETAGNE, QU'IL NE LAISSE QUE DEUX FILLES.

François II. Duc de Bretagne, Prince foible, inquiet, peu habile, du reſte, libéral, ſomptueux, magnifique, eſtoit mort ſur ces entrefaites, de chagrin, de honte, d'ennui, & d'une chute de cheval, ne laiſſant que deux filles. L'aiſnée, apellée *Anne*, n'avoit pas encore douze ans, la cadette, nommée *Iſabelle*, ne ſurveſcut au pere qu'environ vingt mois.

L'Heritiere de Bretagne eſtoit un ſi grand parti, qu'il n'eſt point ſurprenant que les Princes qui y prétendoient fiſſent des brigues pour l'avoir, & que les Seigneurs du Païs, qui pouvoient ſeuls diſpoſer d'elle, fuſſent partagez ſur le choix du Prince qui l'épouſeroit. Je compte parmi ces Seigneurs le Comte de Dunois ; car quoi qu'il ne fuſt point Breton, & qu'il n'euſt en Bretagne, ni terres, ni titre, il y eſtoit en ſi grand crédit & depuis ſi long-tems, à la Cour & parmi les peuples, que peut-

peut-eſtre eſtoit-ce celui qui pouvoit le plus contribuër au Mariage de la Princeſſe. Elle avoit autant de confiance en lui qu'en avoit eu le Duc ſon pere ; & ce n'eſtoit qu'avec le Comte qu'elle s'expliquoit ſincerement ſur ce qu'elle penſoit de ſes Amans. Quoi qu'elle fuſt très-jeune, elle eſtoit déja ſi formée, qu'elle ne manquoit ni de prudence ni de diſcernement.

INTRIGUES POUR LE MARIAGE DE L'HERITIERE DE BRETAGNE.

Trois Princes la recherchoient en Mariage, *Loüis* Duc d'Orleans, l'Archiduc *Maximilien*, fils de l'Empereur Frederic III. & le Sire *d'Albret*, qui avoit en Gaſcogne de fort grands Eſtats. D'Albret eſtoit veuf, Miximilien l'eſtoit auſſi, Orleans eſtoit marié, mais il s'embaraſſoit peu de faire caſſer ſon Mariage, ſoutenant que ce Mariage eſtoit abſolument nul, & que s'il avoit parû y donner ſon conſentement, ce n'eſtoit que par violence. Albret avoit cinq enfans, l'un deſquels avoit épouſé l'Heritiere de Navarre ; Maximilien en avoit deux, le Duc d'Orleans n'en avoit point. Ce Prince avoit vingt-cinq ans, l'Archiduc trente-deux, Albret quarante-cinq. Quel ſort pour une Princeſſe qui n'en avoit pas douze, de n'avoir pour Amans, que des gens veufs, ou mariez, & barbons, par raport à elle.

L'Agent du Duc d'Orleans eſtoit le Comte de Dunois ; celui de Maximilien eſtoit le Prince

ce d'Orange, proche parent de la Ducheſſe; Albret, eſtant ſur les lieux, faiſoit lui-meſme ſa cour; mais, ou il s'y prenoit mal, ou ſa figure peu revenante, ſon âge, ſon humeur reveſche, rebutérent ſi fort la Ducheſſe, que quoi qu'elle lui euſt eſté promiſe, à peine eut-elle plus de douze ans, qu'elle lui dit en face, & à tous ceux qui lui parloient en faveur de ce vieil Amant, que jamais elle ne l'épouſeroit. Maximilien eſtoit le plus bel homme de ſon tems; Orleans n'eſtoit pas ſi beau, mais il plaiſoit à la Ducheſſe; & toute jeune qu'elle eſtoit, elle l'avoit toûjours aimé. Le Tuteur & la Gouvernante eſtoient déclarez pour Albret. Le Comte de Dunois inſiſtoit pour le Duc d'Orleans; la pluſpart des Seigneurs Bretons inclinoient pour Maximilien, croiant que c'eſtoit le ſeul qui puſt défendre le païs: pendant ces intrigues deux Armées Françoiſes y aiant pris des Places & fait de fort grands ravages, les Seigneurs, afin de s'aſſurer d'un prompt & puiſſant ſecours, marierent leur Princeſſe avec Maximilien, qui l'épouſa par Procureur. Pour rendre en quelque maniere l'engagement indiſſoluble, en lui donnant les aparences d'un Mariage conſommé, le Comte de Naſſau, qui l'avoit épouſée au nom de Maximilien, mit une cuiſſe nuë dans le lict de la Mariée, en preſence des Seigneurs & Dames

mes qui eſtoient nommez pour témoins.

Le Mariage de l'Heritiere de Bretagne allarma le Conſeil de France & y jetta la diviſion. La Ducheſſe de Bourbon inſiſtoit toûjours fortement à ſubjuguer cette Province ; d'un autre coſté le Chancelier s'y opoſoit, diſant qu'il eſtoit injuſte de dépoüiller une Pupile qui ne s'eſtoit point atiré une pareille violence, & que le moien le plus honneſte & peut-eſtre le plus efficace que puſt prendre le Roi pour avoir ce Duché, eſtoit d'épouſer la Ducheſſe. D'Amboiſe, qui penſoit comme le Chancelier, l'avoit preſſé plus d'une fois d'en faire la propoſition, eſperant que le Duc d'Orleans recouvreroit ſa liberté, s'il s'offroit genereuſement à concourir à ce deſſein. D'Amboiſe n'avoit point donné dans l'idée du Comte de Dunois, qui eſtoit de marier ce Prince à l'Heritier de Bretagne ; tout au contraire, faſché du bruit qui en couroit, il taſchoit de diſſiper ce bruit, rien ne pouvant à ſon avis contribuër davantage à tenir le Duc en priſon qu'un auſſi odieux projet. En effet, le projet du Comte de Dunois ne ſe pouvoit executer, que le Duc, avant toutes choſes, n'euſt fait caſſer ſon Mariage avec une des ſœurs du Roi : choſe deshonorable à toute la Famille Roïale.

D'AMBOISE TRAVAILLE A PROCURER LA LIBERTE' AU DUC D'ORLEANS ET Y REUSSIT.

Depuis que d'Amboiſe eſtoit revenu à la

Cour, ſon principal objet eſtant d'y ſervir le Duc, il s'eſtoit apliqué à inſpirer adroitement, au jeune Roi, à ſes Miniſtres, à la Princeſſe, femme du Duc, des diſpoſitions favorables, pour concourir dans l'occaſion à mettre ce Prince en liberté. Jeanne de France Ducheſſe d'Orleans, pour avoir peu d'eſprit, n'en eſtoit pas moins rebutée des airs mépriſans & dédaigneux de ſon mari, ſi bien que quand il fut pris, elle parut s'en peu ſoucier, juſques à ce que d'Amboiſe, qui l'avoit toûjours ménagée, lui euſt enfin perſuadé que ſi dans cette occaſion, où il eſtoit de la bienſéance autant que de ſon honneur, qu'elle s'intéreſſaſt pour le Duc, elle ſollicitoit vivement, le Duc vivroit avec elle tout autrement à l'avenir qu'il n'avoit fait par le paſſé. La bonne Princeſſe le crut ainſi, parce qu'elle le ſouhaitoit ardemment, & depuis elle ne ceſſa de preſſer le Roi & la Ducheſſe de Bourbon de mettre le Duc en ſa liberté.

Un autre moien, du moïns auſſi efficace pour la lui faire recouvrer, eſtoit de gagner le Miniſtre. *Loüis Malet*, Sire de *Graville*, gouvernoit l'Eſtat ſous la Ducheſſe de Bourbon. Cette Princeſſe, qui l'eſtimoit, l'avoit fait Amiral de France en 1486. Charge dès ce tems-là auſſi lucrative qu'honorable ; Graville n'eſtoit point indigne de la confiance de la Ducheſſe;

ce

ce n'eſtoit point un homme d'une figure prévenante, ni d'un grand brillant; mais homme ſage & judicieux, qui penſoit bien, & qui démeſloit mieux qu'un autre toutes les ſuites d'une affaire; du reſte bien plus Courtiſan que Miniſtre; à la verité eſtant toûjours du bon advis, mais ſe gardant bien de l'appuier, quand la Ducheſſe n'en eſtoit pas, pour ne point riſquer ſon crédit, en réſiſtant aux volontez de cette impérieuſe Régente.

Graville ſe piquoit de nobleſſe & aimoit le bien; deſorte que n'aiant que des filles, il cherchoit à les marier dans les Familles les plus nobles & les plus riches du Roiaume. La Maiſon d'Amboiſe eſtant une des plus illuſtres & des plus opulentes, l'Amiral fut charmé, lorſque l'Eveſque de Montauban lui propoſa pour Gendre *Chaumont d'Amboiſe* ſon neveu, heritier préſomptif des principales Terres de cette puiſſante Maiſon. Les paroles furent bien-toſt données, mais le Mariage fut differé, juſques à ce que Graville eut pris ſon tems pour le faire agréer à la Ducheſſe de Bourbon; néanmoins, regardant déja le Prélat comme ſon Allié, il ne laiſſa pas d'avoir dès-lors des liaiſons étroites avec lui: ce fut Graville qui l'avertit que, n'y aiant nulle apatence de fléchir jamais la Régente, toute ſon atention, dans le deſſein où il eſtoit de rendre ſervice Jaligni, p. 165.

au Duc d'Orleans, devoit eſtre à gagner le Roi.

Le Roi avoit vingt ans. Il commençoit à aimer les Belles, & ſouffroit avec peine que ſa ſœur aiſnée le grondaſt. Les jeunes Seigneurs, qui eſtoient des plaiſirs du Roi, lui faiſoient honte aſſez ſouvent de ſa trop grande ſoûmiſſion aux volontez de la Ducheſſe : dans ces momens d'Amboiſe, que le Roi aimoit & qu'il écoutoit volontiers ne manquoit pas de lui parler en faveur du Duc priſonnier. Ces vives ſollicitations aiant diſpoſé le Roi à mettre le Duc en liberté, les affaires de Bretagne acheverent de l'y déterminer.

IL CONTRIBUE AU MARIAGE DE CHARLES VIII. AVEC L'HERITIERE DE BRETAGNE, EN 1491.

L'Heritiere de Bretagne n'euſt pas pluſtoſt épouſé l'Archiduc Maximilien, que le Comte de Dunois, fâché de ce Mariage que l'on avoit précipité, entreprit de le faire rompre & de marier cette Princeſſe, non au Duc d'Orleans, ſelon ſa premiere idée, ce qui n'avoit pû ſe faire ; mais au Roi de France Charles VIII. La pluſpart des Bretons ſouhaitoient fort ce Mariage, pour ſe délivrer de la guerre & s'aſſurer, par une paix qui fut ſolide & durable, la joüiſſance de leurs biens ; mais autant que le nouveau deſſein du Comte eſtoit avantageux à la France & à la Bretagne, autant eſtoit-il difficile à executer.

Charles eſtoit fiancé à *Marguerite d'Auſtriche* fille

fille de Maximilien : c'eſtoit un obſtacle, mais qui n'eſtoit pas invincible, parce que Marguerite n'eſtoit que fiancée & n'avoit encore que huit ans ; un plus grand obſtacle, c'eſt que ſon pere Maximilien avoit épouſé l'Heritiere de Bretagne ; cependant comme ce n'eſtoit que par Procureur, ce Mariage pouvoit ſe diſſoudre. En effet, faute de venir conſommer cette grande affaire ou d'envoier, en atendant qu'il arrivaſt dans le païs, un prompt & puiſſant ſecours ; ce Prince, pauvre & froid Amant, manqua cette bonne fortune.

Le principal obſtacle venoit de ce que la Ducheſſe avoit une forte répugnance à épouſer un ennemi qui lui faiſoit la guerre, & qui l'avoit faite à ſon pere depuis quatre ou cinq années ; d'ailleurs fiere de ſon merite, autant que de ſa naiſſance & de ſa Souveraineté, elle vouloit qu'un mari l'épouſaſt, moins par intéreſt que par paſſion & par amour. C'eſtoit en effet une Princeſſe de grand mérite, belle & bien faite, qui avoit l'ame grande & l'eſprit agréable. On n'avoit point vû de Princeſſe plus magnifique. Le Comte de Dunois eut beau faire pour la calmer & pour diſſiper ſes ſoupçons ; craignant de n'y point réüſſir, il fit dire au Roi, par d'Amboiſe, qu'il n'y avoit que le Duc d'Orleans qui puſt en venir à bout.

Le Roi eſtoit amoureux, la Ducheſſe eſtoit aima-

aimable, & elle avoit pour dot un Eſtat, riche, puiſſant, à la bienſéance de la France ; d'un autre coſté Charles eſtoit ſi acouſtumé à ne ſe conduire que par ſa ſœur, qu'il n'avoit pas la hardieſſe d'oſer faire à ſon inſçû ce que le Comte lui propoſoit. Il balança long-tems ; à la fin néanmoins, excité par d'Amboiſe & par de jeunes Favoris, qui eſtoient fachez que le Roi euſt une déference ſervile pour la Ducheſſe de Bourbon, il partit ſans lui en rien dire, & alla lui-meſme tirer le Duc d'Orleans de ſa priſon.

Le Duc eſtoit aimé de la Princeſſe de Bretagne; mais, dans l'eſtat où les choſes eſtoient, n'y aiant plus nulle apparence que jamais il puſt l'épouſer, il ſe ſacrifia de bonne grace, & ſçût ſi bien la diſpoſer, qu'elle conſentit que l'on traitaſt de ſon Mariage avec le Roi. Le Comte de Dunois, qui en avoit eſté le principal entremetteur, n'eut point la joye de le voir faire. Il mourut d'une apopléxie vingt & un jour auparavant : ce fut l'Eveſque d'Albi, un des freres aiſnez de d'Amboiſe, qui fit la ceremonie.

En Décembre 1491.

La mort du Comte débaraſſa d'Amboiſe d'un Rival facheux & puiſſant, qui partageoit avec lui la confiance du Duc d'Orleans. D'Amboiſe depuis l'eut toute entiere. Ce Duc ne croioit que lui ; il ne voioit que par

PAR LA MORT DU COMTE DE DUNOIS IL

ſes

ſes yeux ; & en choſe grande ou petite, il ne ſuivoit que ſes conſeils. Le caractere de ce Prince, qui n'avoit point l'eſprit d'affaires, quoique d'ailleurs il euſt des qualitez vraiement Roïales, eſtoit de ſe livrer ſi fort, quand une fois il avoit donné ſa confiance à quelqu'un, qu'il n'avoit d'autre volonté que celle de ſon Confident: d'Amboiſe n'en abuſa point; aimant le Duc autant qu'il s'aimoit ſoi-meſme, il mit ſa gloire à le ſervir avec autant d'ardeur que de fidelité. L'amitié étoit réciproque. Il n'y a rien que le Duc n'euſt fait pour un ſerviteur ſi zélé.

DEVIENT LE PRINCIPAL, OU PLUSTOST LE SEUL CONFIDENT DU DUC D'ORLEANS.

Depuis le Mariage, à quoi le Duc avoit contribué ſi genereuſement, ce Prince eſtoit à la Cour en grande conſidération. Le Roi l'aimoit & l'eſtimoit ; la Reine conſervoit toûjours de l'inclination pour lui & la Ducheſſe de Bourbon, qui autrefois eut fort ſouhaité qu'on le lui euſt donné pour mari, lui faiſoit, ſoit par politique, ſoit par un retour de tendreſſe, autant de careſſes & d'amitiez, que depuis trois ou quatre années elle avoit témoigné d'animoſité contre lui. La faveur du Duc rejaillit ſur d'Amboiſe. Le Roi, la Reine & la Ducheſſe le traitoient avec diſtinction, & alloient ſouvent au-devant de ce qu'il pouvoit ſouhaiter. Avantage honorable, qui ſervit dans l'occaſion à la fortune du Prélat.

Le

IL EST ELU ARCHEVESQUE DE NARBONNE. ET PEU DE TEMS APRE'S ARCHEVESQUE DE ROÜEN.

Le Chapitre de Narbonne aiant beſoin de protection, l'élut pour ſon Archeveſque. Quoique ce fuſt une belle place, Narbonne eſtant loin de la Cour où d'Amboiſe eſtoit attaché, il quitta ce Siége avec joye pour un autre grand Siége qui eſtoit beaucoup plus commode, pour ne point rompre ſes liaiſons avec le Prince qui l'avoit mis à la teſte de ſes affaires.

Lorſque le Duc d'Orleans eut fait ſa paix avec la Cour, la Ducheſſe de Bourbon, pour lui faire oublier les mauvais traitemens qu'il avoit reçûs d'elle depuis quatre ou cinq ans, lui avoit procuré le gouvernement de Normandie; emploi des plus riches, des plus importans & des plus honorables; du reſte d'autant moins aiſé à remplir, que les Gouverneurs en ce tems-là avoient bien plus de fonctions qu'ils n'en ont pas eu dans la ſuite; c'eſtoit eux qui faiſoient fortifier les Places, qui en nommoient les Commandans, qui y mettoient les Garniſons. Outre cela ils eſtoient chargez de veiller, tant ſur la Nobleſſe que ſur les Officiers, d'Epée, de Robe, de Finances, & d'empeſcher les vexations que le Peuple avoit à craindre de la violence des uns ou de l'avarice des autres.

Un ſi grand détail demandant une application dont le Duc n'eſtoit point capable, il ſouhai-

ſouhaitoit paſſionnément que d'Amboiſe ſon Confident ſur qui il s'en déchargeoit, euſt une Place en Normandie, & Place ſi conſidérable qu'elle puſt l'y accréditer; deſorte que quand deux ans après l'Archeveſché de Roüen vacqua, le Duc d'Orleans mit tout en œuvre pour le lui faire avoir. Le Roi & le Duc ſollicitérent vivement; chacun de ces Princes députa en particulier pour prier les Chanoines d'élire d'Amboiſe pour Archeveſque. Il ne s'eſtoit point fait, en pareille occaſion, de Députation plus ſolemnelle que celle-ci; l'une & l'autre eſtoit compoſée, ou des Seigneurs les plus puiſſans & le plus en crédit à la Cour, ou des principaux Officiers de Roüen & de la Province.

En 1493. Voïez l'Acte de ſon Election ſeconde des Piéces miſes à la fin.

Les Chanoines répondirent, qu'ils avoient pour le Roi un profond reſpect, qu'ils honoroient le Duc & qu'ils eſtimoient fort le ſujet qu'on leur propoſoit; du reſte, que comme c'eſtoit une affaire de conſcience, ils examineroient & peſeroient, au poids du Sanctuaire, ce qui ſeroit du bien de leur Egliſe. Ils ne parloient ainſi que pour ſauver les aparences & conſerver en quelque ſorte du moins une ombre de liberté; car comment ne pas déferer à des recommandations ſi fortes? En effet, à peine furent-ils aſſemblez, le vingt-unieſme Aouſt mil quatre cens quatre-vingt-

treize, que par acclamation ils nommérent d'Amboiſe Archeveſque. Il n'eſt qualifié que *de Preſtre* dans l'Acte de ſon élection, ce qui fait voir évidemment qu'il n'avoit point eſté ſacré, ni Eveſque de Montauban ni Archeveſque de Narbonne. Quoi qu'il fuſt en faveur, ſes Bulles, je ne ſçai pourquoi, furent aſſez long tems à venir. Elles ſont du premier Juin mil quatre cens quatre-vingt-quatorze. Il prit le ſept Aouſt ſuivant poſſeſſion par Procureur, & un mois après en perſonne.

DEVENU LIEUTENANT DE ROI EN NORMANDIE, IL EN EXTERMINE LES BRIGANDS.

Dès que d'Amboiſe fut nommé Archeveſque de Roüen, le Duc d'Orleans, impatient de ſe repoſer tout-à-fait ſur lui des ſoins de ſon Gouvernement, le fit, de l'agrément du Roi, ſon Lieutenant General dans toute la Province, avec pouvoir d'y ordonner, comme il feroit lui-meſme, qui en eſtoit Gouverneur en chef.

Tout y eſtoit dans un grand deſordre. La Nobleſſe opprimoit le Peuple, la Juſtice n'y eſtoit point renduë, les Soldats licentiez de la derniere Guerre y eſtoient cantonnez par Troupes dans la pluſpart des grands chemins. Ces Bandits, moins formidables par leur courage, quelques braves qu'ils fuſſent, que par leur nombre & leur fureur, infectoient les lieux d'alentour, & détrouſſoient tous les paſſans. Autrefois on auroit compté parmi les

Travaux

Travaux d'Hercule d'exterminer tant de Brigands, d'Amboiſe en vint à bout par une ſage fermeté, pourſuivant vivement les uns & ne leur donnant point de quartier, forçant les autres, par la peur, ou les engageant, par des offres, à ſe retirer de la Province. En moins d'un an & demi il eut l'honneur & le plaiſir d'y avoir rétabli l'ordre & le repos, avant que d'eſtre obligé de ſuivre le Roi en Italie.

Charles VIII. Prince de petite figure & d'un grand courage, aimant paſſionnément la gloire, crut aiſément ce qu'on lui dit, qu'il avoit des droits évidens ſur le Roïaume de Naples, & que rien ne pouvoit lui donner plus de réputation que d'en entreprendre la conqueſte; il y eſtoit d'ailleurs excité par *Ludovic Sforce*, que l'on a ſurnommé le *More*, moins à cauſe de ſon teint bazané, que pour ſes noires perfidies. Ce Prince, ſans foi & ſans loi, après avoir empoiſonné le Duc de Milan ſon Neveu, s'eſtoit emparé du Duché.

Conqueſte de Naples par Charles VIII. 1494. & 1495.

Le Roi n'aiant en Italie, ni amis ni Places, la conqueſte de Naples, qui eſt à l'extrêmité, avoit plus l'air de l'entrepriſe d'un Heros de Roman que d'une conqueſte poſſible, auſſi les gens ſages s'y oppoſoient-ils. Il n'y avoit que les Favoris qui aplaudiſſent à ce deſſein, s'imaginant, en jeunes gens, qu'il n'eſtoit pas plus difficile de ſurmonter tous les obſtacles

qu'il y auroit à l'executer, que de remporter le prix d'une Jouſte ou d'un Carouſel ; c'eſtoit dequoi depuis deux ans ils s'ocupoient, eux & le Roi ; la Reine, ſoit par bienſeance, ſoit par tendreſſe pour ſon mari, quoi qu'elle paruſt mécontente, parce qu'il avoit des amourettes, crioit fort contre ce voiage. La Ducheſſe de Bourbon, quelque envie qu'elle euſt qu'il ſe fiſt, n'oſoit point trop ſe déclarer, de peur que ſi elle le conſeilloit on ne lui en imputaſt le mauvais ſuccès, ou bien qu'on ne lui reprochaſt d'avoir moins d'amitié pour le Roi ſon frere, que ce voiage expoſoit à de grands dangers, que de deſir de commander : la Reine eſtant trop jeune pour eſtre Régente, il n'y avoit que la Ducheſſe & le Duc ſon époux à qui le Roi, en s'en allant, puſt confier en ſeureté le Gouvernement de l'Eſtat. Quoiqu'il n'y euſt nulle aparence de réüſſir, le jeune Roi ne laiſſa pas d'entreprendre cette conqueſte, par l'advis d'*Eſtienne de Vers* & de *Guillaume Briconnet*, qui avoïent ſeuls ſa confiance ; gens d'un mérite auſſi médiocre que leur naiſſance. L'un eſtoit ſon valet de chambre, & il avoit fait l'autre Surintendant de ſes Finances.

De Vers eſtoit fils d'un Tailleur de Dauphiné, & Briconnet fils d'un Bourgeois de Tours.

Le voiage réſolu, le Duc d'Orleans prit les devants pour faire préparer à Aſt, où l'armée devoit s'aſſembler, ce qui eſtoit néceſſaire pour

pour l'y reçevoir. Nous l'avons déja dit, Aſt eſt une ville de Piedmont, qui apartenoit en ce tems-là à la Maiſon d'Orleans. Quoi qu'il arrivaſt peu que d'Amboiſe quittaſt le Duc, il ne partit point avec lui, voulant, avant que de le joindre, ſe monſtrer du moins à ſon Diocèſe. Effectivement il ne fit que s'y monſtrer, car il y fut peu. Néanmoins dans le peu qu'il y fut, il régla ſi bien toutes choſes, qu'il ſe flâtoit qu'en ſon abſence, l'ordre & la diſcipline y ſeroient autant en vigueur que s'il y euſt reſidé. C'eſtoit trop ſe flâter que d'eſperer que cela fuſt, tant il y a de difference entre veiller ſur ſon Troupeau, ſoi-meſme de ſes propres yeux, & de ſe repoſer ſur des Officiers, qui quoi qu'habiles & vertueux, n'en ont jamais le meſme ſoin qu'en auroit le propre Paſteur.

D'AMBOISE RE'GLE SON DIOCE'SE AVANT QUE DE PARTIR POUR L'ARME'E.

D'Amboiſe, né homme de probité, ne laiſſa pas aſſez long-tems de ſentir de cuiſans remords; quelques perſonnes d'une morale auſtere ne ceſſant de lui dire, qu'au lieu de s'attacher au Duc, il feroit beaucoup mieux de remplir, comme il le devoit, les fonctions de ſon Miniſtere; ces exhortations faiſoient d'autant plus d'impreſſion, que lui-meſme deſaprouvoit fort les gens qui arrangent leur conſcience, moins ſelon les principes de l'honneur & de la vertu, que ſelon leur

leur inclination, ou leur intéreſt ; & qui, pourvû qu'ils aient de bonnes intentions, croient pouvoir négliger ce qui eſt de devoir, pour faire ce qui n'en eſt pas ; mais d'autres perſonnes de bon ſens, & qui, ſans affecter un air ſévere & de réforme, n'en avoient pas moins de droiture, lui aiant fait connoiſtre, qu'en demeurant attaché au Duc, il pouvoit procurer, à l'Egliſe & à l'Eſtat, un bien ſans comparaiſon plus grand & plus eſtimable, que ne ſeroit le peu de bien qu'il feroit dans ſon Diocèſe, il ſe laiſſa enfin perſuader qu'il pouvoit, en toute ſeureté, ſuivre le plan qu'il s'eſtoit fait.

IL VA JOINDRE LE DUC D'ORLEANS EN ITALIE ET A GRAND PART A LA BONNE OU MAUVAISE FORTUNE DE CE PRINCE.

D'Amboiſe joignit le Duc aſſez à tems, pour avoir part à la victoire de ce Prince. On avoit équippé à Génes une Flotte conſidérable, pour attaquer Naples par mer, ou pour tenir du moins cette Ville bloquée, tandis qu'on l'aſſiégeroit par terre. La Flotte preſte, le Duc alla à Génes pour la commander, & ſur l'advis qu'il y reçeut, il mit auſſi-toſt en mer. L'Armée Navale Napolitaine, venoit vers Génes à pleines voiles & avoit jetté mille hommes à terre, croïant ſurprendre cette ville, d'intelligence avec des Traiſtres qui avoient promis de la livrer.

Le Duc rangeant la Coſte avec l'Admiral, Vaiſſeau d'une prodigieuſe grandeur, & monté

té d'une Artillerie, la plus belle & la mieux ſervie que l'on eut vûë en Italie, foudroïa à coups de canon, les Troupes qui avoient débarqué, & les chaloupes & bateaux plats qui les avoient portées à terre; puis s'avançant, le vent en pouppe, avec une groſſe Eſcadre, vers la Flotte des Ennemis, il bruſla ou coula à fonds, dans un petit Port du voiſinage, une partie de leurs Vaiſſeaux & mit les autres en fuite. Cette victoire, remportée à l'ouverture de la Campagne, & contre l'attente de tout le monde, épouventa ſi fort les plus puiſſantes Villes, que le Roi ne trouva de réſiſtance dans aucune: il entra dans Florence le 17. Novembre 1494. dans Rome le trente-un Décembre, dans Naples le 22. Février ſuivant, & fut maiſtre en huit jours de tout le reſte du Royaume. Il eut eſté à ſouhaiter qu'il eut eu autant d'attention à conſerver cette conqueſte, qu'il eut de bonheur à la faire.

Le Duc d'Orleans n'avoit pû eſtre de cette merveilleuſe Campagne. Toute merveilleuſe qu'elle eſt, on ne peut s'empeſcher de dire que ce fut un voyage plus qu'une expédition, tant il y eut peu de réſiſtance de la part de Villes & de Princes qui euſſent pû en faire beaucoup. La fiévre aiant pris au Duc, après qu'il eut défait l'Armée Navale des Ennemis, il n'avoit point ſuivi le Roi, mais eſtoit demeuré à Aſt,

CHAGRIN DE D'AMBOISE DE NESTRE POINT FAIT CARDINAL.

à Aſt, grande mortification pour un Prince avide d'honneur, & du moins auſſi grande pour l'Archeveſque ſon Confident, qui s'eſtoit attendu que le Duc ſe trouvant à Rome, lui auroit procuré la Pourpre, ou par ſon propre crédit, ou par la recommandation du Roi qui ne pouvoit la lui refuſer. La maladie du Duc fit échoüer les eſperances du Confident. Un autre chagrin de ce Prélat fut d'aprendre que Briconnet, homme ſans grands talens, & que d'Amboiſe regardoit comme fort au-deſſous de lui, avoit eſté fait Cardinal. Le Duc ſe plaignit de ce que d'Amboiſe ne l'eſtoit pas, & s'en prit au Roi, parce qu'il n'avoit tenu qu'au Roi d'obliger Alexandre VI. de donner le Chapeau à l'un & à l'autre de ces Favoris. Ce fut là la premiere ſource d'un mécontentement qui penſa couſter cher au Roi & au Duc.

IL CONSEILLE AU DUC D'ORLEANS DE PRENDRE NOVARE, ET Y SOUTIENT UN SIE'GE AVEC CE PRINCE, 1495.

Charles, en partant d'Aſt, où il laiſſa le Duc malade, lui avoit fort recommandé de faire filer vers l'armée, les ſecours qui viendroient de France à meſure qu'ils arriveroient; il lui avoit recommandé expreſſément de ne rien entreprendre contre le Milanez. Ce Duché légitimement appartenoit au Duc d'Orleans, qui eſtoit Petit-fils *de Valentine de Milan*, ſœur & unique heritiere *de Philippe-Marie*, dernier Prince légitime de la Famille des *Viſconti*,

Viſconti. Le Duc ne fit rien de ce que le Roi lui avoit recommandé : loin de cela, le Duc retint à Aſt les Troupes Françoiſes qui y arrivoient ; & quand il y en eut aſſez pour executer l'entrepriſe que d'Amboiſe lui avoit inſpirée, il alla ſurprendre Novare, une des Villes principales & des plus fortes du Milanez, les autres eſtant preſtes à ouvrir leurs Portes, parce que les Peuples eſtoient indignez contre l'Uſurpateur Ludovic Sforce, nommé le *More*, qui les traitoit bien moins en Prince, qu'en Tyran ; c'eſtoit une occaſion pour s'emparer facilement de ce beau & riche Païs, ſi le Duc & d'Amboiſe ſe fuſſent haſtez d'en profiter.

Sforce allarmé, aſſemble ſes Troupes, met le Siége devant Novare, & feignant de ne point douter que la ſurpriſe de cette Place n'euſt eſté concertée avec le Roi, il entre dans la Ligue qu'on venoit de faire en Italie, pour en chaſſer ce Conquérant & meſme pour le tailler en pieces, lors qu'il s'en retourneroit en France. Charles, moins ſage qu'heureux, n'avoit ſongé à autre choſe depuis qu'il eſtoit à Naples, qu'à ſe raſſaſier de plaiſirs. Aſſoupi dans les bras de la volupté, il ne ſe réveilla qu'au bruit que fit cette Ligue, dans laquelle eſtoient entrez, le Pape, le Roi des Romains, les Rois de Naples & d'Arragon,

Charles VIII. triomphe a Fornoue de tous les Princes d'Italie, le 6. Juillet 1495.

la République de Veniſe, le Duc de Milan, le Duc de Ferrare, & le Marquis de Mantouë.

Sur cette nouvelle, Charles aiant réſolu de revenir en France, avant que les Alliez pûſſent l'en empeſcher, envoia ordre au Duc d'Orleans de s'avancer ſur ſon chemin avec ce qu'il auroit de Troupes. Le Duc malheureuſement n'eſtoit plus en pouvoir d'executer cet ordre, tant parce qu'il avoit jetté ſept à huit mille hommes dans Novare, que parce que précipitamment, lui & ſon Confident, venoient de s'y enfermer, perſuadez d'y pouvoir tenir juſques à l'arrivée du ſecours. La Place effectivement eſtoit ſi bien fortifiée, par l'art & par la nature, qu'elle eut pû tenir aſſez long-tems, pour que Sforce eut eſté contraint d'en lever le Siége avec honte; mais avant que de s'y enfermer, il eut fallu y amaſſer toute ſorte de proviſions, & principalement des vivres, pour ne pas y périr de faim, comme il penſa leur arriver.

Le Roi cependant, qui s'eſtoit mis en marche, avec huit à neuf mille hommes, & une nombreuſe Artillerie, ſe trouva en danger d'eſtre défait, pris ou tué près du Village de *Fornouë*, où les ennemis eſtoient campez, au nombre de plus de trente mille; mais la fortune, qui avoit mené ce jeune Prince en Italie

lie pour l'y faire triompher de toutes les Puiſſances du païs ſans tirer l'épée, vouloit le ramener en France victorieux des Alliez. Il enfonça leur armée en moins d'un quart-d'heure, leur tua trois à quatre mille hommes & mit le reſte en ſi grand deſordre, que quoi qu'ils le coſtoiérent depuis Fornouë juſques à Aſt, ils n'oſerent jamais l'attaquer. Cette victoire ſi memorable fut remportée par les François le *6.* de Juillet 1495.

INTRIGUES DE D'AMBOISE POUR ENGAGER LE ROI A DONNER UNE SECONDE BATAILLE, DANS L'ESPERANCE QU'EN LA GAGNANT, LE DUC D'ORLEANS DEVIENDROIT MAISTRE DU MILANEZ,

Charles arrivé à Aſt, on mit en délibération de quelle maniere on s'y prendroit pour dégager le Duc d'Orleans. Ce Prince eſtoit fort preſſé dans Novare; ſes Troupes & les Habitans, faute d'y avoir pourvû à tems, y ſouffroient depuis ſix ſemaines une extrême diſette de tout. D'un aute coſté, les Alliez aiant joint leurs forces & reçû des munitions, eſtoient plus puiſſans que jamais; cependant, ſans ſe prévaloir de leur ſupériorité, ils ſouhaitoient ſi fort la Paix, que contre l'atente du Roi, ils conſentirent à une Tréve, pendant laquelle le Duc d'Orleans pourroit, avec ſes Troupes, ſortir de la Ville de Novare, à la charge qu'il ſe renfermeroit dans le Chaſteau, ſi la Paix ne ſe faiſoit pas.

Le Roi deſiroit la Paix ardemment; & ſoit par empreſſement de revenir en France, ſoit dans la crainte d'éprouver l'inconſtance de

la fortune, il avoit de la répugnance à attaquer les ennemis quand la Tréve ſeroit expirée. Le Duc & d'Amboiſe l'en ſollicitoient vivement, croïant la Victoire ſeure. Briconnet, Confident du Roi, apuïoit fortement les raiſons de l'un & de l'autre. Ce Cardinal Miniſtre, qui avoit eſté marié avant que de ſe faire d'Egliſe, s'eſtoit laiſſé ébloüir à la propoſition d'aſſurer à un de ſes fils, (d'Amboiſe en avoit donné ſa parole & celle du Duc d'Orleans) une Terre dans le Milanez; Terre tîtrée, & de dix mille ducats de rente, ſi par le gain de la Bataille le Duc devenoit le maiſtre d'une ſi opulente & ſi belle Souveraineté.

Comines du Louvre p. 356. Belcarius. l. 7. num. 3.

Les Partiſans du Duc d'Orleans redoublerent leurs inſtances pour engager le Roi à donner Bataille, lors qu'ils virent arriver au Camp un renfort de vingt mille Suiſſes; mais ce fut juſtement l'arrivée de ces Eſtrangers, en beaucoup plus grand nombre que le Roi n'avoit demandé, qui acheva de le déterminer à ſigner promptement la paix. On eut peur que ces mercenaires, trois fois plus forts que les François, n'exigeaſſent du Roi, ſous prétexte de vieux arrérages, une ſomme qu'il ne puſt donner, ou, que ſous prétexte de refus, ils ne vinſſent à ſe ſaiſir de lui pour le livrer aux Alliez, ſi ceux-ci vouloient le leur bien

bien païer. Ce n'eſtoit point une terreur panique, ces Suiſſes en parloient entre eux, & ce fut ſagement, que ſur l'advis que l'on en eut, Charles partit en diligence pour prévenir leurs mauvais deſſeins. Par le Traité de paix, Novare, Ville & Chaſteau, furent rendus à Sforce, au grand regret du Duc d'Orleans & de d'Amboiſe ſon Oracle, qui en voulurent long-tems du mal à ceux qu'ils s'imaginoient en avoir donné le conſeil.

CHARLES VIII. VEUT DU MAL AU DUC D'ORLEANS ET A D'AMBOISE, 1496. & *ſuiv.*

Le Roi & le Duc n'eſtoient point contents l'un de l'autre, ce qui retomboit ſur d'Amboiſe, qu'on regardoit comme l'auteur de toutes les démarches du Duc; prévention deſavantageuſe, & qui donnoit occaſion aux ennemis de ce Prélat de lui rendre de mauvais offices, ſelon que le Duc d'Orleans eſtoit bien ou mal à la Cour.

Il n'y avoit pas long-tems que le Roi eſtoit de retour quand il perdit ſon fils unique, Prince de trois ans & quelques mois, & déja cependant d'une ſi grande eſpérance que le Pere en eſtoit jaloux; manie qu'avoit eu Loüis XI. à l'égard de deux de ſes fils, & le Roi Charles VII. à l'égard de Loüis XI.

Comines p. 368.

La Reine pleurant ſans ceſſe le Roi ſon Epoux, qui s'eſtoit bien-toſt conſolé, fit danſer devant elle pour la divertir: toute la jeuneſſe fut de la feſte. Le Duc d'Orleans y bril-

la

la & s'y fit remarquer, moins par ſa bonne grace que par la gaïeté qui paroiſſoit ſur ſon viſage, au grand eſtonnement de bien des gens ſages, qui croioient qu'eſtant devenu le préſomptif Heritier de la Couronne, par la mort du jeune Dauphin, il euſt dû contenir ſa joie pluſtoſt que de la faire éclater; auſſi, quoique ce fuſt le Roi lui-meſme qui eut invité le Duc à eſtre du Bal, le Roi lui ſçut ſi mauvais gré d'en avoir eſté, que de long-tems il ne le regarda de bon œil. Cette indiſpoſition devint aigreur un an après pour un ſujet plus ſérieux.

Le Roi n'aiant pourvû à rien avant que de partir de Naples, & les François en general eſtant haïs en ce Roïaume, à cauſe de leurs violences, leurs folies & leurs brigandages, autant que d'abord ils y avoient eſté aimez, le Roi Ferdinand, qu'ils en avoient chaſſé, y rentra ſans beaucoup de peine. Invité par les peuples, ſecouru par les Alliez, il ſçut ſi bien prendre ſon tems & profiter de l'avarice & de la négligence de la pluſpart des Gouverneurs, qu'il les força en peu de tems à lui remettre les meilleures Places. Quelque grande que fuſt cette perte, Charles VIII. y fut inſenſible; neanmoins quand quelques Princes d'Italie, de ceux meſme qui s'eſtoient liguez pour le tailler en pieces à Fornouë, lui propoſérent l'année ſuivante de l'aider de troupes

1496. & 1497.

troupes & d'argent à reprendre Naples, il accepta leurs offres, & entreprit, ſur la parole de gens auſſi variables, de faire une ſeconde fois la conqueſte de ce Roïaume. Le premier article du Traité fut, que pour la rendre plus ſolide que n'avoit eſté la premiere, on commenceroit par ſe rendre maiſtre du Milanez, & que quand il ſeroit conquis, il demeureroit au Duc d'Orleans, que le Roi avoit déſigné pour Generaliſſime de cette expédition.

Le Duc s'y prépara. Il fit prendre les devants à ſes équipages. Les Troupes eſtoient en pleine marche; mais au moment qu'on s'attendoit que ce Prince alloit les ſuivre, il changea tout-à-coup, & ſous un prétexte frivole, il ſe diſpenſa de partir. Ce changement, qui fit échoüer ce grand deſſein & perdre les ſommes immenſes qu'il en avoit couſté pour ſe mettre en eſtat de l'executer, déplut d'autant plus au Roi, que ſe flâtant d'un heureux ſuccès, il eſperoit par-là recouvrer ſa réputation : chagrin d'en avoir perdu une ſi belle occaſion, il s'en prit à d'Amboiſe. En effet, c'eſtoit ce Prélat qui avoit fait changer le Duc à force de lui repreſenter, que le Roi n'eſtant pas pour vivre long-tems, il y avoit de l'imprudence à s'éloigner à la veille de lui ſuccéder.

La chaſſe, la paume, la danſe, la lute, les jouſtes,

jouſtes, la guerre, & les Dames plus que tout cela, avoient tellement épuiſé le jeune Monarque, qu'il eſtoit moribond à vingt-ſix ans; mais plus il ſe ſentoit affoiblir & moins il pouvoit pardonner au Duc d'Orleans & à d'Amboiſe, de le regarder comme mourant. Cette prévention les lui rendoit ſi odieux, qu'il écoutoit avec plaiſir tous les méchans raports que lui faiſoient de tems en tems les ennemis de l'un & de l'autre.

PLAINTES CONTRE LE DUC ET CONTRE D'AMBOISE.

D'Amboiſe, homme exact, avoit mis l'ordre en Normandie, au grand regret des Baillifs & d'autres gens puiſſans, qui euſſent voulu impunément continuer à vexer le Peuple. Ces gens irritez de la ſage ſeverité avec laquelle le Prélat avoit ſçu réprimer leurs violences & leurs brigandages, complotérent contre lui quand ils le ſçurent dans la diſgrace & vinrent en grand nombre à la Cour, moins, diſoient-ils, pour ſe plaindre de ſa tirannie, que pour avertir le Roi, que bientoſt, s'il n'y donnoit ordre, il ne ſeroit plus le maiſtre de cette importante Province, le Duc d'Orleans en uſant moins en Gouverneur qu'en Souverain, & d'Amboiſe ſon Lieutenant, y exerçant ſans ménagement une autorité abſoluë.

S. Gelais. p. 103. & ſuiv.

La plainte eſtoit grave, le Roi n'eſtoit que trop diſpoſé à l'écouter. Il en fit bruit, ſans cepen-

cependant s'en expliquer ni avec le Duc ni avec d'Amboiſe. L'un & l'autre bien avertis taſchérent inutilement de ſe juſtifier & de faire voir évidemment, ils le penſoient du moins ainſi, que tout ce qu'on avoit dit au Roi n'eſtoit qu'une calomnie; la calomnie meſme évidente, eſt toûjours plus ou moins funeſte à ceux qu'elle attaque, & quelques innocens qu'ils ſoient, il en reſte toûjours dans l'eſprit plus ou moins de ſoupçon contr'eux. Le Roi eſtoit ſi prévenu, que le Duc ni d'Amboiſe ne purent le deſabuſer. Dans cette triſte conjoncture, la conſcience ne leur reprochant rien, ils ſe retirerent à Blois pour y attendre tranquillement que ſa colere fuſt calmée. Le but de la Cabale eſtoit de faire oſter au Duc le Gouvernement de Normandie ou d'obliger ce Prince à releguer d'Amboiſe à Aſt; mais peu de tems après les choſes aiant changé de face, les calomniateurs furent trop heureux d'éprouver la clémence de l'un & de l'autre, quand, par la mort de Charles VIII. le Duc fut devenu Roi & d'Amboiſe Premier Miniſtre.

PAR LA MORT DE CHARLES VIII. LE DUC DEVIENT ROI ET D'AMBOISE PREMIER MINISTRE, 1498.

Charles VIII. mourut d'une apoplexie le VII. Avril, veille du Dimanche des Rameaux M. IIII^c. XCVIII. âgé de XXVII. ans IX. mois VIII. jours. Comme il ne laiſſoit point

d'enfans, il eut pour Succeſſeur Loüis Duc d'Orleans, ſon plus proche parent en ligne maſculine. Le Pere de Loüis eſtoit Charles d'Orleans, fils aiſné de Loüis de France Duc d'Orleans, Frere unique du Roi Charles VI.

SOMMAIRE
DU LIVRE SECOND.

D'Amboiſe entre dans le Miniſtere avec de bonnes intentions & les execute. Il fait faire à Charles VIII. de magnifiques Funérailles, ſans qu'il en couſte rien aux Peuples. Sacre de Loüis XII. D'Amboiſe diminuë les Impoſts, & ne reſtablit rien de ce qu'il en a oſté, quelque Guerre qu'il ait à ſoutenir. Son atention à maintenir la diſcipline parmi les Troupes, & à faire rendre exactement la juſtice aux Peuples. Il aſſemble les plus habiles Juriſconſultes & Praticiens pour avoir leur advis ſur la Réforme des Ordonnances. Il fait déclarer nul le Mariage de Loüis XII. avec Jeanne de France, troiſieſme fille de Loüis XI. Caractere du Pape Alexandre VI. & de ſes enfans. D'Amboiſe eſt fait Cardinal par une Promotion extraordinaire. Il négocie le Mariage de Loüis XII. avec la Ducheſſe de Bretagne Veuve du Roi Charles VIII. Il revoit le Code, qu'on avoit dreſſé par ſon ordre, & le fait publier. Il eſt reçû à Roüen avec de grandes acclamations. Il y tient les Eſtats de la Province, & y fait eſtablir un Echiquier perpétuel. Il apaiſe les troubles que les nouvelles Ordonnances avoient excitez à Paris dans l'Univerſité. Il négocie avec les Potentats voiſins, pour empeſcher qu'ils ne traverſent ſes deſſeins ſur le Milanez. Il fait examiner les prétentions du Duc de Lorraine ſur la Provence.

Il traite avec l'Archiduc d'Auſtriche, Prince des Païs-bas, & lui fait rendre hommage, au Roi de la Flandre, de l'Artois, & du Charolois. Il ménage une Tréve entre le Roi & l'Empereur. Il engage les Princes d'Italie à concourir à la Conqueſte qu'il veut faire du Milanez. Il eſt fait Légat par le Pape Alexandre VI. Conqueſte du Milanez & de l'Eſtat de Gênes ſur Sforce, ſurnommé le More. Entrée du Roi & de d'Amboiſe à Milan. Précautions que prend le Miniſtre pour affermir cette Conqueſte. Malgré ces précautions, Milan ſe révolte, & Sforce, qui s'eſtoit enfui, y revient triomphant avec une groſſe Armée. A cette occaſion il ſe fait à la Cour de grandes plaintes contre le Miniſtre. D'Amboiſe va en Italie réparer le mal. Il fait enſorte par ſes intrigues, que Sforce lui eſt livré par ſes propres Troupes. Milan ſe ſoumet, & d'Amboiſe pardonne ſolennellement aux Habitans. Ses précautions pour aſſurer cette Conqueſte. Il envoye du ſecours à la République de Florence & au Duc de Valentinois. Il revient triomphant en France, où le Roi lui fait rendre des honneurs extraordinaires.

VIE DU CARDINAL D'AMBOISE, PREMIER MINISTRE DE LOUIS XII.

LIVRE SECOND.

LOUIS Duc d'Orleans, devenu Roi, fit d'Amboiſe ſon Premier Miniſtre. La grande place ! Quel bien ne peut-on pas y faire quand on a le cœur droit & l'eſprit éclaire. D'Amboiſe ambitieux de la bien remplir, prit ſur cela l'advis de gens ſages pour s'y con-

D'AMBOISE ENTRE DANS LE MINISTERE, AVEC DE BONNES INTENTIONS, ET LES EXECUTE.

conduire, de maniere que le Roi & le Peuple en fuſſent également contents, perſuadé qu'un Premier Miniſtre n'eſt pas ſeulement l'homme du Roi, mais encore l'homme du Peuple, & qu'autant qu'il doit eſtre exact à maintenir les droits du Prince, autant doit-il eſtre atentif à ſoulager le Peuple, à le défendre de la violence, à lui faire rendre la juſtice, à le faire joüir tranquillement, chacun ſelon ſon eſtat, de ſes biens, de ſes libertez. D'Amboiſe réüſſit dans ce grand & noble deſſein, avec d'autant moins de peine, que Loüis XII. ſon Maiſtre avoit de bonnes intentions, ſongeant plus à ſe faire aimer qu'à ſe faire craindre de ſes ſujets, & n'aiant rien de plus à cœur que de les rendre heureux.

IL FAIT FAIRE A CHARLES VIII. DE MAGNIFIQUES FUNÉRAILLES, SANS QU'IL EN COUSTE RIEN AU PEUPLE.

Moins Loüis XII. & d'Amboiſe avoient eſté contents de la maniere dont Charles VIII. en avoit uſé avec eux les dernieres années de ſon Régne, plus ils s'attachérent, le Roi par généroſité, le Miniſtre par politique, à faire honneur à ſa memoire. D'Amboiſe lui fit faire de magnifiques Funérailles. On n'en avoit point fait d'auſſi ſuperbes à aucun Roi. La dépenſe en fut grande; cependant, quoique ſelon l'uſage ce fuſt aux Peuples à la porter, ils n'en paierent rien. Elle ſe prit ſur les épargnes qu'avoit faites le nouveau Roi lorſqu'il n'eſtoit que Duc d'Orleans. Bien que d'Amboiſe

eut

eut toûjours eu ſoin d'entretenir avec ſplendeur la nombreuſe Maiſon de ce Prince, il avoit mis un ſi bon ordre dans l'adminiſtration de ſes revenus, que toutes Charges honorablement acquittées, il y avoit toûjours eu du reſte.

Sacre de Loüis XII. le 27. May 1498.

Le Sacre du nouveau Roi ne fut pas moins pompeux. Les anciens Pairs Eccleſiaſtiques y aſſiſterent tous en perſonne. Les anciens Pairs Laïques y furent repreſentez par deux Princes de la Maiſon Royale & par quatre autres Princes Eſtrangers. Du nombre de ceux-ci fut le Duc de Lorraine, qui y eſtoit venu faire ſa cour au nouveau Roi, dans l'eſpérance d'obtenir ce qui ſe trouva dans la ſuite n'eſtre pas juſte de lui accorder. Ce Duc ne repreſenta que le troiſieſme Pair, parce que le Duc d'Alençon & le Duc de Bourbon, comme Princes du Sang de France, eurent ſur lui la preſcéance. Loüis XII. y fut proclamé, Roi de France, Roi des deux Siciles, Roi de Jeruſalem & Duc de Milan. Nous l'avons déja dit. Ce Duché lui apartenoit, comme principal Heritier de Valentine ſon Aïeule, ſœur unique & ſeule Heritiere du Duc Philippe-Marie, dernier Prince légitime de la Famille Viſconti. Il y eut bien des gens qui trouvérent à redire que le Miniſtre euſt conſeillé, ou ſouffert cette proclamation, regardant comme une imprudence

prudence d'avoir par cette oſtentation averti prématurément, & ſans aucune neceſſité, le Roi de Naples & de Sicile, & le Duc de Milan, de pourvoir à leur ſeureté & de ſe préparer à ſe défendre avec vigueur quand le Roi les attaqueroit, ce qu'il ne pouvoit faire ſi-toſt.

Le Sacre ſe fit à ſes frais. On ne leva rien ſur les Peuples, ni pour cette ceremonie, quoi qu'il en euſt beaucoup couſté, ni pour le joyeux avénement. Cette liberalité, qui ſurprit agréablement, parce qu'en pareille occaſion on avoit toûjours demandé un don extraordinaire, fit honneur au Premier Miniſtre. Elle lui attira la bienveillance du Public & fit croire qu'effectivement il eſtoit bien intentionné, & que l'envie qu'il témoignoit de rendre tout le monde heureux, n'eſtoit point une vaine promeſſe, telle qu'on en fait pour ébloüir dans les commencemens d'un régne. En effet, dès que Loüis XII. fut Sacré, d'Amboiſe retrancha un dixiéme de tous les ſubſides. Il continua depuis à les faire diminuer, juſques à ce qu'ils fuſſent réduits aux deux tiers de ce qu'ils eſtoient, & quelque guerre que dans la ſuite il euſt à ſoûtenir, il ne rétablit rien de tout ce que l'on avoit oſté.

D'AMBOISE DIMINUE LES IMPÔTS, ET NE RE'TABLIT RIEN DANS LA SUITE DE CE QU'ON EN AVOIT OSTE', QUELQUE GUERRE QU'IL EUST A SOUTENIR.

Autant que Loüis XI. s'eſtoit fait d'ennemis en deſtituant d'autorité, après la mort de Charles VII. les Officiers, grands & petits, d'Epée,

d'Epée, de Judicature, de Finances & de toute autre ſorte que Charles avoit eſtablis, autant d'Amboiſe ſe fit-il de créatures & d'amis, en conſeillant au nouveau Roi de confirmer les Officiers qui avoient ſervi ſous Charles VIII. de les confirmer, dis-je, dans leurs Charges, Places & Dignitez, avec les meſmes apointemens, priviléges, tîtres & honneurs; mais plus d'Amboiſe fut facile à leur procurer cette grace, plus il en fut ferme & exact à leur faire faire leur devoir. La pluſpart ne l'avoient point fait ſous le régne de Charles VIII. régne foible, régne de deſordre, pendant lequel les gens de Guerre, & les gens de Juſtice avoient chacun à leur maniere également opprimé le Peuple.

SON ATENTION A RETABLIR LA DISCIPLINE PARMI LES TROUPES ET A FAIRE RENDRE EXACTEMENT LA JUSTICE AU PEUPLE.

Non content de ſa païe, le Soldat & l'Officier avoit pillé impunément ſur ſa route, dans ſa Garniſon, le Bourgeois & le Païſan. Ces Brigands, outre leur eſtape, qu'ils ſe faiſoient donner en argent, exigeoient ſouvent par-deſſus, pour le revendre après, trois fois plus de vivres & de fourage qu'ils ne pouvoient en conſommer. La trop grande indulgence qu'on avoit eu à leur égard ſur la fin du régne paſſé, avoit ſi fort augmenté leur audace & leur inſolence, qu'ils en eſtoient inſuportables. D'Amboiſe qui quatre ans devant avoit ſçû réprimer ce brigandage en Normandie,

en uſa dans tout le Roïaume avec la meſme vigueur. Auſſi ferme que vigilant à détruire ces Bandits, il mit force Troupes après eux. Il ſe ſaiſit des plus criminels & les fit punir. Le reſte contraint de s'enfuir ou de ſe diſperſer, fut exterminé peu à peu & périt miſerablement, de faim, de froid, de maladies, dans les Cavernes & Foreſts, où ils s'étoient réfugiez, avec leurs femmes & leurs enfans. Il fit, pour reſtablir la diſcipline parmi les Troupes, des Ordonnances ſi ſeveres; il fiſt executer ces rigoureuſes Ordonnances avec tant de fermeté, que pendant tout ſon Miniſtere, loin de ſe plaindre des gens de Guerre, les Provinces à l'envi demandoient qu'on y en envoiaſt pour y conſommer les denrées qu'ils payoient à prix raiſonnable & en argent comptant.

Les gens de Juſtice eſtoient d'autres ſangſuës qui n'avoient pas moins devoré la ſubſtance du Peuple. Les Procès ne finiſſoient point; la pourſuite en couſtoit ſouvent plus qu'on n'en retiroit en les gagnant avec dépens. Le Juge, d'intelligence avec le Praticien, multiplioit la procedure, meſme dans les cauſes ſommaires, ce qui ruïnoit les Parties en frais. Ce n'étoit point, ſelon les Loix ni ſelon la Couſtume, que les affaires ſe jugeoient. La prévention ou l'intéreſt, & le

plus

plus ſouvent la faveur, décidoit des plus difficiles, ſi fort, que le nouveau Roi, qui eſtoit juſte & équitable, eſtablit à ſa ſuite, par l'advis du Premier Miniſtre, un Tribunal ſupérieur ſous le *Titre de Grand Conſeil*, ou l'homme, ſans protection, qui auroit peine à avoir juſtice dans les Tribunaux ordinaires contre gens d'un trop grand crédit, puſt avoir aiſément recours & où ſes plaintes fuſſent jugées avec autant de diligence que d'équité.

IL ASSEMBLE LES PLUS HABILES JURISCONSULTES ET PRATICIENS POUR AVOIR LEUR ADVIS SUR LA REFORMATION DES LOIX.

D'Amboiſe touché de ces deſordres, n'ignorant pas d'ailleurs que la premiere fonction des Rois eſt de rendre la Juſtice au Peuple, & que le bien du Peuple dépend principalement de la lui rendre prompte & exacte, réſolut fortement de remedier à un ſi grand mal. Pour cela il fit venir à la Cour les Juges & les Praticiens qui paſſoient pour les plus habiles & pour les plus intégres qui fuſſent alors dans le Royaume, afin qu'ils examinaſſent, tant en particulier qu'entre eux, ce qu'il y auroit de mieux à faire pour abreger les Procès, pour en diminuër les frais, pour prévenir ou pour réprimer la corruption des méchans Juges, pour éluder les ruſes du Praticien interreſſé, ſe réſervant à décider ſur ces differens Reglemens, quand ils auroient eſté dreſſez & qu'il auroit fini une affaire des plus importantes, qui pouvoit autant qu'au-

cune autre contribuër au bien de l'Eſtat & à la tranquilité publique.

Il fait déclarer nul le Mariage de Loüis XII. avec Jeanne de France fille de Loüis XI. 1498.

Cette importante affaire eſtoit de faire déclarer nul le Mariage du Roi, avec *Jeanne de France*, troiſieſme fille de Loüis XI. affaire des plus difficiles ſous un autre Pontificat, & qui n'en fut quaſi pas une ſous celui d'Alexandre VI. Pontife auſſi eſtimable pour ſes grandes qualitez, que mépriſable pour ſes mœurs. Quels talens & quels vices n'avoit-il point? Quoique d'Amboiſe n'euſt qu'un bon deſſein dans la pourſuite de cette affaire, elle ne laiſſa pas de lui atirer de grands reproches, non-ſeulement de la part de ces gens qui ſe font un merite de trouver à redire à tout, mais principalement de la part des perſonnes pieuſes, qui s'attachant aux regles trop ſcrupuleuſement, trouvent mauvais qu'on s'en écarte, y allaſt-t'il du bien public.

Loüis XII. n'aiant point d'enfans, l'Intéreſt du Roiaume eſtant qu'il en euſt, ſa femme toute contrefaite ne pouvant jamais en avoir, la premiere vûë qu'eut d'Amboiſe en entrant dans le Miniſtere, fut de faire caſſer leur Mariage, afin que le Roi, devenu libre, puſt ſe remarier & avoir des enfans qui lui ſuccedaſſent. Pour cela on demanda des Juges au Pape; *Alexandre VI.* en donna, ou pluſtoſt il les fit acheter cherement, tant

il

il fit bien ſes conditions en faveur d'un de ſes garçons. Ce Pape, avant que de parvenir au Souverain Pontificat, avoit eu d'une femme mariée deux filles & quatre garçons, race auſſi méchante que le Pere, qui les aimant paſſionnément, ne cherchoit que l'occaſion de les combler de biens & d'honneurs; loin de les deſavouër, il leur avoit fait prendre à tous le nom de *Borgia*, qu'il portoit eſtant Cardinal. L'aiſné, nommé *Jean*, fut Duc de Candie, Duché en Eſpagne dans le Roiaume de Valence, qui eſtoit la patrie du Pape. Le ſecond, apellé *Ceſar*, qui devint dans la ſuite auſſi fameux par ſes faits d'armes, que par ſes crimes & par ſes vices, avoit été fait Cardinal & Archeveſque de Valence. Il ne le fut pas long-tems, car après le meurtre de ſon aiſné, qu'il fit aſſaſſiner par envie de lui ſucceder dans le commandement des Troupes de l'Egliſe, Alexandre leur Pere, qui diſſimula le forfait, tant par tendreſſe pour l'aſſaſſin, que par averſion pour le mort dont il redoutoit l'humeur farouche, voulut que Ceſar, qui aimoit les armes, ſuiviſt ſon inclination & qu'il ſe mariaſt.

CARACTERE DU PAPE ALEXANDRE VI. ET DE SES ENFANS.

Loüis XII. qui avoit alors à ſa Cour une des filles du Roi de Naples, fit eſperer au Pape de la faire épouſer à ce fils bien-aimé; il promit de plus de faire ce fils Duc, de lui donner

donner une penſion & de lui entretenir une Compagnie d'hommes d'armes. A ces conditions le Pape nomma des Commiſſaires pour connoiſtre de la nullité du Mariage de ce Monarque. Les moiens de nullité eſtoient, que Loüis, à ce qu'il diſoit, n'y avoit jamais conſenti & ne l'avoit point conſommé. Moiens concluans, s'ils euſſent eſté certains, mais ſelon bien des gens ils ne l'eſtoient pas, tant parce que la violence n'eſtoit point tout-à-fait prouvée, que parce que ſuppoſé qu'il y eut eu de la violence, ce défaut ſe trouvoit couvert par le long-tems qu'il y avoit que Loüis vivoit avec ſa femme, ſans avoir jamais reclamé, du moins par acte qui fiſt foi. D'ailleurs on avoit peine à croire que pendant ce long-tems, il n'euſt point conſommé ſon Mariage avec elle, après meſme qu'elle ſe fut donnée tant de peines & de mouvemens pour le faire ſortir de priſon. Ces conſidérations euſſent peut-eſtre rendu le divorce plus difficile, s'il eut eſté queſtion d'un Mariage entre particuliers; mais quand il s'agit du bien public & que tout un grand Peuple ſouhaite, par acclamation, qu'un Prince, qui lui fait du bien, ait des enfans qui lui reſſemblent, les préſomptions deviennent preuves, ſi principalement la partie qui pourroit ſe plaindre conſent, en s'en abſtenant,

nant, ou du moins ſemble conſentir, que ſon Mariage ſoit diſſous.

Jeanne de France, ſoit par indifference (la bonne Princeſſe n'eſtoit pas autrement ſenſible) ſoit qu'elle deſeſperaſt d'obtenir grace ni juſtice, s'abſtint de la demander. Perſuadée par d'Amboiſe, en qui elle avoit confiance, elle donna les mains à tout, & ne s'opoſa point à la Sentence qui déclara ſon Mariage nul. Le Pape ratifia le Jugement des Commiſſaires; Ceſar, ſon Fils bien-aimé, en aporta la Bulle en France. Ce Fils bien-aimé fut fait Duc de Valentinois; le Roi lui donna une penſion de vingt mille livres: grande ſomme en ce tems-là! Il le fit Capitaine de cent hommes d'armes, & peu après le maria, non à l'Infante de Naples; ni elle, ni ſon Pere, quoi qu'iſſus de Baſtards, ne voulurent point de celui-ci, mais à *Charlotte d'Albret*, Princeſſe d'un rare merite & d'une beauté accomplie.

D'Amboiſe, qui avoit eſté le promoteur & le principal conducteur de cette grande affaire, n'avoit garde d'eſtre oublié. Le Pape & le Roi, qu'il y avoit ſervis également bien, concoururent à l'envi à l'en récompenſer. Le Roi augmenta ſes penſions; le Pape le fit Cardinal. Il ne fit que lui dans cette Promotion; & par une nouvelle diſtinction, il voulut

D'AMBOISE EST FAIT CARDINAL, PAR UNE PROMOTION EXTRAORDINAIRE, LE 12. SEPTEMBRE 1498.

lut que Ceſar, Fils bien-aimé de ce Pontife, aportaſt lui-meſme le Bonnet. Comme ce n'eſtoit point encore l'uſage que les Cardinaux François reçuſſent ſolennellement le Bonnet de la main du Roi ; ce fut le Cardinal *de la Rovere*, qui depuis fut *Jules II.* qui, en preſence de la Cour, le mit, en grande ceremonie, ſur la teſte de d'Amboiſe. Ces deux hommes eſtoient alors auſſi amis, qu'ils devinrent ennemis cinq années après. Tout le monde aplaudit au nouvel honneur que reçut le Premier Miniſtre ; les envieux meſme & les jaloux avoüoient qu'il le méritoit. En effet, ſa principale étude eſtoit de faire, dans l'occaſion, tout le bien qu'il pouvoit & de ne mécontenter perſonne. Le Roi, particulierement, eut une grande joïe d'avoir procuré cette éminente dignité à un fidelle ami, ſur qui il ſe repoſoit des ſoins du Gouvernement, & de lui avoir donné par-là une marque illuſtre & publique de ſon affection & de ſon eſtime.

IL MENAGE LE MARIAGE DE LOÜIS XII. AVEC LA DUCHESSE DE BRETAGNE, VEUVE DE CHARLES VIII. LE 1. JANVIER 1499.

Ce n'eſtoit pas aſſez que d'Amboiſe euſt fait caſſer le premier Mariage du Roi, s'il ne lui en procuroit un ſecond. *Anne*, Ducheſſe de Bretagne, Veuve de Charles VIII. avoit fait, dix années durant, la plus forte paſſion de Loüis XII. comme Loüis XII. avoit eſté la premiere inclination d'Anne. Si elle épouſa Charles

les, ce n'avoit eſté que pour prévenir la ruine entiere de la Bretagne, qui ſans cela eſtoit expoſée aux irruptions continuelles des Armées Françoiſes. L'intéreſt de cette Princeſſe, & ſon inclination, ſe trouvant réünis, par ſon Mariage avec Loüis XII. elle y conſentit volontiers. Ils eſtoient parens aſſez proches, mais il n'eſtoit pas difficile d'obtenir diſpenſe, moins encore d'Alexandre VI. pour qui le Roi avoit tant fait; il n'y avoit qu'une choſe qui fiſt peine à la Reine Veuve, c'eſt qu'elle apréhendoit qu'en épouſant deux Rois de ſuite, ſon Duché de Bretagne ne devinſt inſenſiblement une Province de France; choſe qu'elle ne vouloit nullement, tant elle eſtoit jalouſe de le tenir dans l'indépendance dont il avoit joüi juſques alors. Les Bretons, par cette raiſon, répugnoient à ce Mariage, les François au contraire le ſouhaitoient par cette raiſon. Pour calmer les fraïeurs des uns, & ſatisfaire en meſme-tems au deſir des autres, l'expédient que prit le Miniſtre fut d'inſérer dans le Contract, que le Mariage ſe faiſant, la Bretagne ſeroit ſoûmiſe à la domination du Roi, de maniere cependant qu'elle conſerveroit ſes Libertez, qu'elle ſeroit gouvernée, comme elle l'eſtoit auparavant, ſelonſes Loix & ſes Couſtumes, & qu'enfin la Ducheſſe Reine en toucheroit les revenus.

IL REVOIT LE CODE, QU'ON AVOIT DRESSÉ PAR SON ORDRE, ET LE FAIT PUBLIER.

Quelque application que le Cardinal Miniſtre euſt donnée à ces deux affaires, qui avoient eſté le principal & le premier objet de ſes ſoins, il n'en avoit pas eu moins d'ardeur ni moins d'atention à pourſuivre les autres deſſeins qu'il avoit pour le bien public, notamment à prendre des meſures, auſſi éficaces que juſtes, pour faire rendre la juſtice, avec autant de diligence que d'intégrité : à meſure que les Magiſtrats & les autres gens de pratique, qu'il avoit fait venir de divers endroits du Roïaume pour revoir les anciennes Loix, pour en projetter de nouvelles, pour remédier aux abus qu'il y avoit dans la procédure, pour la rendre, s'il ſe pouvoit, moins embaraſſante & plus courte, à meſure que ces gens, auſſi intégres que ſçavans, eſtoient convenus ſur quelque point, il s'en eſtoit fait rendre compte & leur avoit communiqué ce qu'il en penſoit. Leur travail fini, il le revit en particulier, & après y avoir mis la derniere main & en avoir parlé au Roi, qui ſe raportoit de tout à lui, il fit publier dans tous les Tribunaux de France ces excellentes Ordonnances, & donna ſi bon ordre pour les faire executer, qu'elles furent obſervées exactement tant qu'il vécut.

IL EST REÇU A ROÜEN, AVEC DE GRANDES

Il alla lui-meſme les eſtablir en Normandie, avec le tître effraiant de *Réformateur général.*

ral. Il n'y avoit point eſté depuis qu'il en eſtoit Gouverneur en chef (honneur qu'il avoit reçû dès le commencement du régne) ni depuis qu'il eſtoit Cardinal & Premier Miniſtre. On ne peut dire avec quel applaudiſſement & quelles acclamations il y fut reçû. Roüen ſe ſurpaſſa en cette occaſion, tant il y eſtoit reſpecté & aimé. Les habitans lui firent une entrée pompeuſe; ce fut une eſpece de Triomphe. Ce qu'il y eut de plus honorable pour le Triomphateur, ce fut l'affection des Peuples, dont les cœurs voloient après lui, auſſi ne ceſſoit-t'il de faire du bien à cette Ville; il venoit, tout nouvellement, d'y faire conduire à ſes dépens toute l'eau vierge des environs, & d'élever dans les Carrefours & dans les autres lieux publics, ces ſuperbes Fontaines qui y coulent de nuit & de jour.

ACCLAMATIONS; IL Y TIENT LES ESTATS DE LA PROVINCE ET Y FAIT ESTABLIR UN ECHIQUIER PERPETUEL. 1499.

Comme ſa plus grande paſſion eſtoit de ſe faire aimer, il fut très-ſenſible au témoignage que lui donnérent les habitans de Roüen, de leur reſpectueuſe tendreſſe. Un autre ſujet de joïe pour lui, fut de trouver ſon Diocèſe en auſſi bon eſtat pour le ſpirituel que l'on pouvoit le ſouhaiter. Ne pouvant réſider il ſe faiſoit inſtruire de tout, & ſa réponſe décidoit de ce qu'il y avoit à faire, ſelon les cas qui ſe preſentoient. Eſtant à Roüen, il y tint les Eſtats de la Province & pourvût ſur le

champ à toutes les plaintes qu'on y fit. Il y eſtoit allé, avec un plein-pouvoir d'y faire & d'y ordonner, comme euſt fait le Roi en perſonne.

Pendant la tenuë des Eſtats, gens qui aimoient le changement, ou qui croioient en profiter, preſſerent vivement d'Amboiſe de demander au Roi que *l'Echiquier*, à l'avenir, fuſt pour toûjours fixé à Roüen, & qu'il ſe tinſt toute l'année. Il ne ſe tenoit auparavant que deux fois par an, & chaque ſcéance ne duroit qu'environ deux mois. L'Echiquier eſtoit en Normandie un Tribunal ſupérieur, qui jugeoit en dernier reſſort les Apels qu'on interjettoit des Sentences renduës par les autres Juges de la Province; Tribunal compoſé de gens d'Egliſe, de gens d'Epée, de gens de Loi. C'eſt peut-eſtre cette diverſité qui le fit apeller Echiquier, ou bien on lui donna ce nom, parce que la Salle où on s'aſſembloit eſtoit pavée de carreaux alternativement noirs & blancs, comme ſont ceux d'un tablier où l'on jouë aux échecs.

Cette Aſſemblée ne ſe tenant qu'à la Saint Michel & à Paſques, & ne durant chaque fois qu'environ deux mois, il demeuroit aſſez ſouvent quantité d'affaires à juger, au grand dommage des Parties qui ne pouvoient avoir Juſtice. Ce fut la cauſe, ou le prétexte de demander

mander qu'elle fuſt changée en un Tribunal ordinaire, qui fuſt ouvert toute l'année. D'Amboiſe n'eut point de peine à l'obtenir ; mais bien des gens ne le loüerent pas d'avoir donné ſi aiſément dans cette nouveauté, & ſes amis euſſent voulu qu'il euſt pris un tems ſuffiſant pour examiner meurement ce qui pouvoit en arriver de bien ou de mal. Il fut dit, par les Lettres de l'Etabliſſement de cette nouvelle Compagnie, qu'il y préſideroit toutes les fois qu'il s'y trouveroit ; ſon frere *Aimeric d'Amboiſe*, Chevalier de Rhodes & Grand Prieur de France, en ouvrit la premiere ſéance le 1. Octobre 1499. & y reçût le Serment des Officiers. Ce ne fut que ſous François I. qu'on donna à ce Tribunal le nom de Parlement.

Il appaiſe les troubles, que les nouvelles Ordonnances avoient excitez à Paris dans l'Univerſité, en Mai 1499.

Quelque plaiſir qu'euſt d'Amboiſe de ſe trouver dans ſon Diocèſe, il n'y avoit pas eſté un mois que les affaires publiques l'appellérent ailleurs. Les nouvelles Ordonnances, toutes excellentes qu'elles eſtoient, avoient excité des troubles, à Paris principalement, non parmi le commun du monde, qui loüoit fort ce nouveau Code, mais parmi les Ecoliers & parmi les Régens de l'Univerſité, qui ſe plaignoient qu'il donnoit ateinte à leurs principaux Priviléges. En effet, il en modifioit quelques-uns, & en abrogeoit

Du Boullay, tom. 5. p. 83. & ſuiv.

geoit d'autres qui avoient paru exceſſifs. Ces Priviléges leur aiant eſté accordez en faveur des Eſtudes, l'Univerſité ſoûtenoit, qu'attendu le grand bien qu'il revient des Eſtudes, tant à l'Egliſe qu'à l'Eſtat, ces Priviléges, avec le tems, eſtoient devenus un Droit. La paſſion, ou l'intéreſt, avoit fait oublier, à ceux qui parloient ainſi, que le Privilége n'eſt point un Droit, & que n'eſtant qu'une grace, le Prince peut, ſans injuſtice, la reſtraindre ou la révoquer, quand il y va du bien public, par raport aux tems & aux lieux.

La premiere démarche de l'Univerſité, fut de faire ſon oppoſition & de demander à eſtre oüie; quoique cela ſe fuſt fait avec pétulance, il n'y avoit de blaſmable dans cette démarche que le trop de vivacité, puiſque l'oppoſition eſt une voïe de droit, & qu'il eſt permis de ſe plaindre à tous gens qui ſe croient lézez; mais quelques jours après, aiant eſté dit, par Arreſt, que ſans avoir égard à l'oppoſition de l'Univerſité, la nouvelle Ordonnance ſeroit enregiſtrée, & qu'elle ſeroit executée ſelon ſa forme & teneur, tant par les Ecoliers que par les Régens; ils ne pûrent ſe contenir; ce ne furent que clameurs de la part des uns, & des autres, que Libelles contre les Miniſtres, qu'Injures contre le Roi

Roi meſme, qui en fut plus piqué, que de l'audace avec laquelle l'Univerſité ordonna qu'on n'enſeigneroit plus à Paris & qu'on n'y preſcheroit plus, qu'elle n'eut eſté rétablie dans ſes Droits & ſes Priviléges. En vain le Parlement enjoignit aux Régens de continuër à enſeigner, pas un n'obéït, deſorte que tout ſe préparoit à une ſédition, ſi d'Amboiſe ne l'euſt prévenuë.

Le plus prompt remede fut de faire aprocher des Troupes. Le Roi partit de Blois avec ſa Maiſon. Sa marche répandit l'effroi; autant que la Gent ſcholaſtique avoit eſté audacieuſe, tant qu'elle n'avoit point eu de peur, autant fut-elle conſternée quand elle ſçût le Roi à Corbeil, qui n'eſt qu'à ſept lieuës de Paris. Les plus mutins s'évanoüirent; leur fuite ramena le calme; l'Univerſité, d'elle-meſme, r'ouvrit ſes Claſſes, fit preſcher, & enſuite députa au Roi. Ses Députez eſſuiérent de grandes huées quand ils ſe preſentérent. Les gens de la Cour, en ce tems-là, ne ſçachant la plûpart ni lire ni écrire, n'avoient pas, pour les gens de lettres, la conſidération & l'eſtime que ceux-ci méritent. Les pauvres Députez, déferrez par cette avanie, ne parlérent au Roi qu'en tremblant & ſans reclamer leurs Priviléges; ils demandérent humblement pardon, tant

pour

pour le Corps en general, que pour les Particuliers qui n'avoient pû ſe contenir.

Le Cardinal d'Amboiſe, qui eſtoit, diſent les Hiſtoriens, *l'ame & la langue de Loüis XII.* répondit que l'Univerſité avoit d'autant plus de tort, que ſi on lui avoit oſté une partie de ſes Priviléges, elle ne devoit s'en prendre qu'à elle qui avoit continué à en abuſer, quelque advis qu'on lui euſt donné de ſe corriger, que le Roi par bonté vouloit bien oublier les inſolences des Ecoliers, les emportemens des Régens, & les injures atroces que les uns & les autres avoient vômi contre lui. *Oüi*, dit le Roi, frappant ſa poitrine, *ces inſolens m'ont injurié juſques dans leurs Sermons*; mais, que s'il arrive, continua d'Amboiſe, qu'ils manquaſſent à l'avenir de reſpect pour Sa Majeſté, ou de ſoûmiſſion à ſes Ordres, il n'y auroit plus de pardon, & qu'après avoir éprouvé la clémence d'un ſi bon Prince, ils reſſentiroient auſſi-toſt toute la rigueur de ſa juſtice; que le Roi aimoit les ſçavans & les protegeroit toûjours, tant qu'ils ne s'en rendroient pas indignes; du reſte qu'il aimeroit mieux qu'il y euſt à Paris moins de Régens & moins d'Ecoliers, pourvû que ceux qui y ſeroient fuſſent plus ſoûmis & plus ſages. L'Univerſité profita de ces ſalutaires advis, & lorſque quelques jours

Guichardin.

après

après il parut un nouvel Edit qui confirmoit les Ordonnances, leſquelles avoient cauſé le trouble, pas un Ecolier ni Régent ne fit le moindre mouvement.

IL NE'GOCIE AVEC LES POTENTATS VOISINS, POUR EMPESCHER QU'ILS NE TRAVERSENT SON DESSEIN SUR LE MILANEZ.

D'Amboiſe fut bien content d'avoir fini cette querelle, ſi viſte & ſi aiſément. Il lui euſt fort déplû de ſe trouver plus long-tems aux priſes avec des gens de Collége, tandis qu'il eſtoit après à négocier avec les Princes qui pouvoient traverſer ſon grand deſſein ſur l'Italie. Ce deſſein eſtoit de conquérir le Milanez. Grand & noble deſſein, du reſte difficile à executer, moins par la réſiſtance que l'on s'atendoit de trouver dans les Places fortes du Païs, qu'à cauſe de l'allarme que le bruit ſeul de ce deſſein avoit commencé de répandre. Tout Potentat, ſage & habile, s'inquiette toûjours plus ou moins des entrepriſes de ſes voiſins, parce que ces entrepriſes, pour peu qu'elles aient de ſuccès, donnent toûjours plus ou moins d'ateinte à l'équilibre ſi deſiré entre les Princes de l'Europe. Calmer la jalouſie en pareille occaſion, c'eſtoit une choſe bien difficile; la calmer de maniere que ceux qui avoient intéreſt à empeſcher cette conqueſte, la facilitaſſent aux François, ce fut un bonheur extraordinaire ou un chef-d'œuvre de politique. D'Amboiſe fut aſſez habile, ou aſſez heureux, pour y réüſſir.

IL FAIT EXAMINER LES PRETENTIONS DU DUC DE LORRAINE SUR LA PROVENCE.

Loüis XII. à ſon Sacre, aiant eſté proclamé Roi de France & Duc de Milan, *Ludovic Sforce*, dit *le More*, qui joüiſſoit de ce Duché, averti par-là de bonne heure de ce qu'on machinoit contre lui, n'avoit eu garde d'épargner ni argent ni ſoins pour ſuſciter au Roi tant d'affaires avec ſes voiſins, que le Roi en perdiſt la volonté de l'opprimer.

René II. Duc de Lorraine, bien paié par le More, fut le premier qui parut vouloir inquiéter le Roi, en le preſſant vivement de lui reſtituër la Provence. Si ce fut un bien ineſtimable qu'une Province ſi importante, qui ouvre le Commerce de la Mer Méditerannée, fuſt unie au Roïaume par l'induſtrie de Loüis XI: quel malheur n'euſt-ce pas eſté, ſi ſous le régne de Loüis XII. elle en euſt eſté détachée. Le Roi répondit, qu'il vouloit que l'on fit juſtice, que ſi la choſe bien diſcutée, il ſe trouvoit que cette Province appartinſt au Duc de Lorraine, il eſtoit tout preſt de la rendre. D'Amboiſe, quoi qu'effraié, moins de la demande du Duc, que de la generoſité & de la facilité du Roi, ne laiſſa pas de dire, comme lui, qu'il falloit, ſans partialité, peſer le droit du Roi & celui du Duc. Le Miniſtre ne riſquoit rien à parler ainſi; au contraire, il en tiroit un avantage, en ce que cette prétention, qui avoit eſté rejettée ſous les deux régnes

gnes precedens, venant à l'eſtre encore, en pleine connoiſſance de cauſe, ſous un Roi juſte & genereux, il n'y auroit plus lieu de craindre, que profitant des conjonctures, le Duc ni ſes Heritiers ſongeaſſent à la renouveller.

Le droit du Duc eſtoit fondé, ſur ce que ſa *Mere Joland* eſtoit fille de *René d'Anjou*, Roi titulaire des deux Siciles & Comte effectif de Provence; mais il y avoit tantoſt vingt ans que ce Roi de Sicile avoit lui-meſme prononcé contre ce prétendu droit, en inſtituant, pour Heritier du Comté de Provence, non le Duc, quoique ſon petit-fils, mais Charles d'Anjou ſon Neveu, qui en avoit joüi paiſiblement. Ce *Charles d'Anjou* aiant, par ſon Teſtament, Loi irréfragable en Provence, qui eſt Païs de droit eſcrit, inſtitué pour Heritier Loüis XI. ſon couſin germain & ſes ſucceſſeurs Rois de France, il n'y avoit plus lieu de douter, que ſelon la loi du Païs, cet important Comté ne fut uni à la Couronne, & qu'il ne le fuſt pour toûjours. Auſſi fut-ce le jugement qu'en rendirent les Commiſſaires; jugement ſi exact, que le Duc de Lorraine lui-meſme y acquieſça. Il n'avoit renouvellé cette demande ſurannée, que pour toucher de Ludovic cinquante mille ducats.

Un voiſin plus à craindre, & avec qui le Roi

IL TRAITE AVEC L'AR-

CHIDUC D'AUSTRICHE, PRINCE SOUVERAIN DES PAÏS-BAS, ET LE DISPOSER A RENDRE AU ROI FOI ET HOMMAGE, DE LA FLANDRE, DE L'ARTOIS, ET DU CHAROLOIS. 1499.

Roi avoit bien plus à démeſler, eſtoit le Prince des Païs-bas, *Philippe Archiduc d'Auſtriche*, fils de l'Empereur *Maximilien* & de Marie de Bourgogne, fille unique & ſeule Heritiere de Charles le Hardi, dernier Duc de Bourgogne de la ſeconde Race. Philippe reclamoit beaucoup de Villes & de Villages, dont Loüis XI. s'eſtoit emparé; le Roi, de ſon coſté, demandoit à Philippe qu'il lui rendiſt foi & hommage, des Comtez, de Flandres, d'Artois, & du Charolois; & que, par Acte ſolennel, il renonçaſt pour toûjours au Duché de Bourgogne. Cette négociation eſtoit d'autant plus difficile, que l'Empereur, Pere de l'Archiduc, venoit de faire une irruption dans ce Duché; l'irruption du Pere ne fit point de peine à d'Amboiſe. Il y avoit donné bon ordre. La difficulté eſtoit d'amener le fils à faire ce qu'on ſouhaitoit. De l'y contraindre par la force, il n'y avoit nulle apparence, parce que ce Prince eſtoit puiſſant, & parce qu'eſtant aimé de ſes Peuples & de ſes voiſins, il ne pouvoit manquer d'eſtre fortement ſecouru; d'ailleurs le Roi ni d'Amboiſe ne vouloient point de guerre en Flandre, dans le deſſein où ils eſtoient de la porter en Italie. Pour ſortir de cet embarras, le tempérament que l'on prit fut de rendre à l'Archiduc une partie de ſes Places, moiennant

nant quoi il fut dit qu'il reconnoiſtroit le Roi de France pour Seigneur, qu'il lui rendroit foi & hommage, de la Flandre, de l'Artois, & du Charolois; & qu'à l'égard de la Bourgogne, il s'en raporteroit à ce qui en ſeroit décidé par le Parlement de Paris; c'eſtoit ouvrir à ce Prince un moyen honneſte de renonçer à ſes prétentions. Il rendit foi & hommage, dans Arras, la teſte nuë, ſans épée & ſans ceinturon, entre les mains du Chancelier de France, qui eſtoit aſſis & couvert, comme repreſentant le Roi.

Il ne fut pas auſſi aiſé de traiter avec l'Empereur; quoique dans l'irruption qu'il venoit de faire en Bourgogne, il euſt ſouffert plus de dommage qu'il n'en avoit cauſé; il ne pouvoit ſe déterminer à faire ni tréve ni paix, ſoit par irréſolution, ſoit à cauſe de ſes engagemens avec le Duc de Milan. Le Duc ayant ſacrifié une partie de ſes treſors à raſſaſier l'avidité & l'indigence de l'Empereur, l'Empereur ne pouvoit moins faire en faveur d'un Allié, qui le païoit ſi bien, que de ne ſigner aucun Traité où le Duc ne fuſt pas compris. L'Archiduc d'un coſté, d'Amboiſe de l'autre, preſſerent en vain l'Empereur, pendant un aſſez long-tems, de s'accommoder avec la France; tout ce qu'ils pûrent faire, l'un par ſes ſollicitations, l'autre par ſes intrigues, après

après une négociation d'autant plus épineuſe, que l'Empereur ne connoiſſoit point ſes véritables intéreſts, fut de le réduire à conſentir à une tréve de quelques mois, encore ne la ſigna-t'il que lors qu'il fut aſſuré que Henri VII. Roi d'Angleterre, & Ferdinand Roi de Caſtille, qui paſſoient pour les deux Monarques les plus habiles de l'Europe, avoient renouvellé leurs Traitez avec le Roi & promis de ne le point traverſer dans la conqueſte du Milanez.

IL ENGAGE LES PRINCES D'ITALIE A CONCOURIR A LA CONQUESTE QU'IL VEUT FAIRE DU MILANEZ.

Quelque intéreſt qu'euſſent ces Rois, & plus encore tous les Potentats d'Italie, d'empeſcher que le Roi de France ne devinſt, par cette conqueſte, plus puiſſant qu'il ne convenoit au repos des uns & des autres, la pluſpart cependant, bien loin de s'y oppoſer, aidérent le Roi à la faire, tant ſon Miniſtre ſçût à propos, non-ſeulement calmer leur fraïeur, mais les ébloüir d'eſpérances. *Le Pape* y concourut, ſe flâtant que ſon fils Ceſar ſe rendroit Maiſtre de la Romagne par la protection des François. Les *Florentins* fournirent, de l'argent, des vivres, des Troupes, ſur la parole qu'on leur donna de les laiſſer recouvrer des Places, qu'en revenant de Naples Charles VIII. leur avoit oſtées pour en gratifier les *Piſans*, leurs voiſins & leurs ennemis.

Comme c'eſtoit les Venitiens, qui, par haïne

haïne & par vengeance contre l'Uſurpateur Ludovic, avoient excité le Roi à conquérir le Milanez, on eſtoit convenu avec eux, qu'en attaquant de leur coſté, ils auroient, pour leur part, ſi Sforce eſtoit dépoüillé, Crémône, & ſon territoire, & tout ce qui eſt au-delà de l'Adde. A quel point falloit-t'il que l'intéreſt preſent, ou que la paſſion euſt aveuglé ces Potentats, pour ne pas du moins entrevoir qu'en ſouffrant le Roi pour voiſin, ils ſe donnoient un maiſtre, qui profitant des conjonctures, toſt ou tard, les ruïneroit tous, ſi, loin de le favoriſer, ils ne ſe réüniſſoient pour l'empeſcher de s'eſtablir au-delà des Monts.

L'ordre eſtabli dans le Royaume, ſa tranquillité affermie, par le renouvellement des Traitez avec les Potentats voiſins, & les fonds faits pour la Campagne, le Roi & le Cardinal ne ſongerent qu'à executer leur deſſein ſur le Milanez. Dès que l'Armée fut aſſemblée, d'Amboiſe lui fit paſſer les Alpes : cette Armée eſtoit compoſée d'environ ſept mille chevaux & de dix-huit mille hommes de pied. L'Armée de l'Uſurpateur n'eſtoit pas moins forte, mais elle manquoit de Chefs. Celle de France en avoit trois. Peut-eſtre eut-il mieux valu qu'il n'y en euſt eu qu'un. Il arrive ordinairement plus de mal que de bien de la multitude de Chefs ; ces Generaux eſtoient, le

le Comte *de Ligni*, de la Maiſon Impériale de Luxembourg ; *Stuart d'Aubigni*, de la Maiſon Roïale d'Ecoſſe, & le Mareſchal *Jean-Jacques Trivulce*, gens d'une grande réputation, qui avoient commandé ſous Charles VIII. dans la Guerre de Naples. Le Mareſchal Trivulce eſtoit un Seigneur Milanois accrédité en ſon Pa s, d'où il s'eſtoit banni lui-meſme il y avoit du tems, pour n'eſtre plus expoſé à la jalouſe fureur que Sforce avoit contre lui.

Quelque deſir qu'euſt d'Amboiſe de joindre l'Armée, non pour la commander, l'envie ne lui en prit jamais ; mais pour y donner ordre à tout & animer par ſa preſence chacun à faire ſon devoir, il ne pût ſuivre de quelques mois, tant pour ne point quitter le Roi, qui devoit partir tard, que pour ſe mettre en poſſeſſion de la nouvelle dignité dont Alexandre VI. venoit de le décorer. L'habile Pontife, pour mettre ce Miniſtre d'autant plus dans ſes intéreſts, venoit de le faire ſon Légat par toute l'eſtenduë du Roïaume, au grand eſtonnement de bien des gens, qui trouvoient extraordinaire que d'Amboiſe euſt ſouhaité de l'eſtre, que le Pape euſt eu la facilité de le faire, & que le Roi, depuis long-tems, en euſt ſollicité le Pape.

IL EST FAIT LE'GAT PAR LE PAPE ALEXANDRE VI.

Comment, diſoient ces Politiques, peut-on eſtre en même-tems l'homme du Pape & l'homme

l'homme du Roi ? comment ces Princes, qui ont ſouvent des intéreſts à démeſler peuvent-ils mettre, en gens ſages, leur confiance dans le meſme homme ? & comment ce meſme homme, quand ces Princes viennent à ſe broüiller, peut-il eſtre exactement fidelle à l'un & à l'autre ? D'Amboiſe fit peu d'atention aux diſcours qu'on tint ſur cela à la Cour & dans le public. Aiant grande envie d'eſtre Pape ; il eſtoit bien aiſe de l'eſtre, du moins en deçà des Monts, en attendant l'occaſion de le devenir tout-à-fait. Il ſçût ſi bien ſe ménager dans l'exercice des fonctions de cette nouvelle dignité, que ſans donner d'ateinte, ni à l'autorité du Pape, ni aux libertez du Royaume, il contenta les deux Puiſſances, dans le tems meſme qu'elles eſtoient les plus broüillées l'une avec l'autre.

Sforce eſtoit ſi haï, meſme parmi ſes Troupes, bien qu'il les païaſt mieux qu'un autre, que quoique ſes Places fuſſent garnies de monde & de munitions, il fut dépoüillé en deux mois. Deux Fortereſſes, qui eſtoient les clefs de ſon païs, furent ſurpriſes, pillées & raſées. Alexandrie, bonne Place, ne fit aucune réſiſtance. Le Gouverneur, homme ſans cœur, fut tellement épouventé du fracas de l'Artillerie, encore que ce fuſt de loin qu'elle euſt commencé de tirer, qu'il s'enfuit en

Conquête du Milanez, et de l'Estat de Genes, sur Ludovic Sforce, surnommé le More. 1499.

une nuit, avec l'élite de ſes Troupes, laiſſant le reſte, & les Bourgeois, à la merci des Aſſiégeans. La Ville priſe, les Bourgeois furent mis à rançon, & ce qu'il y avoit de gens de guerre fut paſſé au fil de l'épée. Mortare, ville à tenir un an, capitula ſans ſe défendre; Pavie envoia ſes clefs. Dans cette révolution, Sforce, qui étoit à Milan, craignant d'y eſtre arreſté ou maſſacré par les Bourgeois, que ſon malheur rendoit inſolens, ſe ſauva, avec ſes Threſors, laiſſant dans le Chaſteau, qui paſſoit pour la Place la plus forte qu'il y euſt en Europe, des vivres pour deux ans, des munitions pour quatre, une armée pour garniſon, & pour Gouverneur, un ſoldat de fortune, d'une fidélité & d'une bravoure à toute épreuve, du moins Sforce le croioit ainſi. Milan ouvrit ſes portes & reçût les François dès que le Duc en fut ſorti.

ENTRE'E DU ROI ET DE D'AMBOISE A MILAN, EN OCTOBRE 1499.

A cette nouvelle, le Roi & d'Amboiſe s'y rendirent en diligence. L'entrée de l'un & de l'autre fut une eſpece de Triomphe. Le Roi fit la ſienne en habit de Duc, d'Amboiſe en chappe de Cardinal. Quoique cette conqueſte fuſt moins l'effet de la valeur ou des intrigues des François, que de la laſcheté ou de la trahiſon des Troupes de Sforce, le Cardinal ne laiſſoit pas d'y avoir beaucoup contribué par ſon atention à pourvoir à tout. Tous les jours

on

on lui rendoit compte de ce qui arrivoit, & tous les jours il envoioit un ordre exact & détaillé de ce qu'il y avoit à faire. Le Chasteau de Milan, s'il eust tenu seulement deux mois, estoit pour Sforce une ressource ; mais le tems estoit venu que Dieu vouloit punir ce Prince. Comme ce Prince n'avoit gardé sa foi à personne, personne ne lui garda la sienne. Peuples, Troupes, & Chefs, lui en manquérent en cette occasion.

D'Amboise effraié, des longueurs, des difficultez, & plus encore du succès du Siége d'une Place aussi forte qu'estoit ce Chasteau si renommé, en fit taster le Gouverneur pour avoir, par argent, ce qu'il courroit grand risque de ne point avoir par la force. On eut beau vanter à d'Amboise la generosité de cet Officier & son dévouëment pour ses Maistres, d'Amboise le crût, malgré ces bruits, capable de se laisser corrompre, dès qu'il vit que ce Commandant, au lieu de faire des sorties, au lieu de foudroier la ville, comme il le pouvoit faire à coups de canon, demeuroit dans l'inaction, semblant par-là estre aux écoutes & atendre qu'on lui fist des offres. En effet, dès que d'Amboise lui en eust fait, cet Officier, si genereux & si fidelle en apparence, les écouta avec plaisir. La négociation ne roula que sur le plus ou le moins ; enfin, au bout de dix

D'AMBOISE GAGNE LE GOUVERNEUR DU CHASTEAU, ET SE REND MAISTRE DE CETTE PLACE SANS COUP FERIR.

jours, moiennant une groſſe ſomme, qui lui ſeroit paiée comptant, & la moitié des meilleurs meubles qui ſe trouveroient dans le Chaſteau, cet infidelle Gouverneur le livra ſans tirer un coup. Marché infame, qui fleſtrit pour toûjours la réputation que cet homme s'eſtoit acquiſe par ſes hauts faits d'armes, & qui le rendit ſi odieux, que les Seigneurs François demandoient qu'on le miſt en piéces, aiant honte qu'une ſi bonne Place vint au pouvoir du Roi par une perfidie ſi noire.

Du ſort de cette Place dépendoit le ſort du Duché. Des autres Places, qui reſtoient à prendre, aucune ne fit réſiſtance, dès que celle-ci ſe fut renduë. *Génes*, auſſi-toſt après, envoia faire ſes ſoûmiſſions. Les *Fieſques*, les *Doria*, les *Spinola*, les *Grimaldi*, les *Adornes*, & les *Fregoſes*, familles dominantes dans cette ſuperbe Ville, s'empreſſerent à l'envi de la livrer au Roi. Eh ! comment eut-t'elle tenu quand ils euſſent voulu la deffendre, eſtant bloquée, pour ainſi dire, d'un coſté par le Milanez, & de l'autre par la Provence. Du tems de Charles VI. il y avoit à Génes un Gouverneur François qui y commandoit pour le Roi. Sous Charles VII. elle avoit chaſſé les François & s'eſtoit remiſe en République. Loüis XI. ſe ſouciant peu de ce qui ſe paſſoit en Italie, ceda ſes droits ſur cette ville à *François Sforce* ſon ami, en

GE'NES ENVOIE CES CLEFS.

en récompenſe des ſervices que Sforce lui avoit rendus pendant la guerre du bien public. Sforce fit valoir ces droits ; il s'empara de Génes, & depuis les Princes, ſes fils, en eſtoient demeurez les Maiſtres.

PRE'CAUTIONS QUE PRENDE LE MINISTRE POUR AFFERMIR CETTE CONQUESTE.

Ce n'eſtoit pas aſſez d'avoir conquis ſi aiſément le Duché de Milan & l'Eſtat de Génes, ſi d'Amboiſe, pour y affermir la domination Françoiſe, n'euſt procuré du bien aux Peuples, afin de la leur faire aimer. Il fit rendre, aux Eccleſiaſtiques, les Terres & les Priviléges, que le Duc leur avoit oſtez par chicane ou par violence. Il reſtablit les Gentils-hommes dans la joüiſſance de leurs droits, nommément dans le droit de chaſſe. Sforce avoit deffendu toute ſorte de chaſſe, & faiſoit un fort grand argent des Permiſſions qu'il accordoit de chaſſer en certains cantons, de chaſſer en de certains tems, au gros ou menu beſtail, au gibier à poil ou à plume.

Par le conſeil de d'Amboiſe, le Roi fonda à Milan, une Chaire de Théologie, une de Droit, une de Médecine, & y attira, par des honneurs & par de gros appointemens, les plus celebres Profeſſeurs. D'Amboiſe y fit eſtablir un Sénat de Juges choiſis, qui rendiſſent la juſtice, ſans délai, ſans frais, ſans faveur. Il fit diminuër toutes les impoſitions d'un quart ; il mit peu de troupes dans les

les Places, de peur de fouler le Peuple ; & pour contenir ces Troupes, il recommanda aux Officiers de leur faire garder, & de garder eux-meſmes, la plus exacte diſcipline. Enfin, croiant qu'un homme du Païs, homme de réputation, de mérite, & d'expérience, y ſeroit beaucoup plus aimé, mieux obéï, plus reſpecté que ne ſeroit un Eſtranger, il perſuada au Roi de donner le Gouvernement de Milan & de tout le Duché au Maréchal Trivulce, en lui aſſociant, dans le Commandement General des Armes, le brave Stuart d'Aubigni ; ſages précautions, qui produiſirent néanmoins un effet tout contraire à celui qu'on en attendoit, tant il eſt vrai que les choſes ont ſouvent deux faces, & que quelques meſures que prenne l'homme le plus prudent, croiant s'aſſurer du ſuccès, il n'y a la pluſpart du tems que le hazard qui en décide. La fortune ſe jouë de la prévoiance des hommes, auſſi-bien que de leur vanité, & elle renverſe aſſez ſouvent des projets qu'ils croient infaillibles, pour en faire réüſſir d'autres qui leur paroiſſent impoſſibles.

MALGRE' CES PRE-CAUTIONS, MILAN SE RE'VOLTE ET SFORCE Y EST REÇU COMME EN TRIOMPHE.

Trivulce, quoique du Païs, devint bientoſt inſuportable, aux Gentils-hommes par ſon orgueïl, aux Bourgeois par ſes exactions, au peuple par ſes violences ; il tua de ſa main, en plein Marché, quelques Bouchers qui refuſoient

fuſoient de païer au taux qu'il vouloit, l'impoſt qui eſtoit ſur la viande : le peuple d'ailleurs eſtoit déja fort indigné de ce qu'on n'avoit diminué les impoſitions que d'un quart, après lui avoir fait eſperer qu'on les ſuprimeroit tout-à-fait. Il ne l'eſtoit pas moins du brigandage des ſoldats, & de l'aſſiduité des jeunes Officiers auprès des filles & des femmes. Quelque ordre qu'euſt donné d'Amboiſe, pour faire vivre les gens de guerre dans une exacte diſcipline, à peine eut-il repaſſé les Monts, qu'ils n'en avoient gardé aucune. En un mois & demi il ſe fit une conjuration, où entrérent les Nobles & le Peuple, avec d'autant plus d'audace, que dans la crainte de les fouler, d'Amboiſe avoit recommandé qu'on miſt peu de troupes dans les Places. 1500.

Sforce, qui eſtoit au guet, & qui avoit eu la précaution, en arrivant en Allemagne où il s'eſtoit refugié, de lever ſix mille Lanſquenets, huit mille Suiſſes, & quinze cens Gendarmes, profita de l'occaſion. Dès qu'il parut ſur la Frontiere, ſes Peuples, qui deux mois devant l'avoient eu en horreur comme un inſatiable Tiran, ne le regardérent plus que comme leur Libérateur. Ce fut une joïe que l'on ne ſçauroit exprimer, hommes, femmes & enfans, dans les Villes & à la Campagne, témoignoient, meſme publiquement, le

le deſir ardent qu'ils avoient de le voir bientoſt reſtabli. A quel point les François, & Trivulce qui les commandoit, s'eſtoient-ils fait haïr, pour cauſer en ſi peu de tems un auſſi afreux changement. *Come*, & *Bellizone*, qui ſont les Portes du Milanez, du coſté d'Allemagne, reçûrent le Duc, avec de grandes acclamations, les Bourgeois de Milan prirent les armes en ſa faveur. Trivulce ſurpris penſa y eſtre aſſaſſiné : il eut peine à ſe ſauver dans le Chaſteau, & dès la nuit ſuivante, après y avoir laiſſé autant de monde qu'il en falloit pour tenir trois ou quatre mois, il en ſortit à petit bruit, avec deux à trois mille hommes, prenant la route de Mortare. Quels dangers n'eſſuia-t'il point avant que d'y arriver, & avant que ſe retrancher ſous le canon de cette Place!

Dans ce facheux revers, dont il eſtoit coupable, du moins autant que les Troupes, ſa plus prompte reſſource (cuiſant chagrin pour un homme ſi orgueïlleux) fut d'avoir recours à d'Aubigni, ſon Collégue & ſon Ennemi, qui commandoit à part un Corps de Cavalerie. Ces Generaux s'eſtoient broüillez, le jour meſme qu'en les quittant, d'Amboiſe leur avoit fait promettre de vivre en bonne intelligence. Des querelles de femmes, de mauvais raports, l'envie, plus que l'intéreſt, &

d'é-

d'éternelles pointilleries, avoient ſi fort allumé leur antipatie naturelle, qu'ils ne pouvoient ſe ſouffrir, juſques-là qu'ils ne ſe voioient point, & que ſi un vouloit une choſe, c'eſtoit pour l'autre une raiſon pour qu'il ne la vouluſt pas. Le péril commun les força à ſe réünir; d'Aubigni ſe rendit au camp de Mortare.

Ce n'eſtoit pas aſſez pour y eſtre en ſeureté, ſi d'*Allégre*, qui deux mois devant eſtoit allé dans la Romagne, par ordre du Cardinal Miniſtre, ſervir avec trois mille hommes ſous le Duc de Valentinois, ne fuſt accouru à propos. Il marcha jour & nuit, ſur l'advis qu'il eut du danger où ſe trouvoit l'armée du Roi, & fit ſi grande diligence, qu'il arriva à tems pour la ſecourir. Un ſi puiſſant renfort mit Trivulce en eſtat de ne plus craindre d'eſtre inſulté. Il l'auroit pû eſtre aiſément, lorſqu'il ſe ſauva de Milan, ſi Sforce, qui le lendemain y fut reçû comme en triomphe, n'euſt point perdu un jour ou deux à reçevoir des complimens. Il n'y a point de doute, que ſi au lieu de s'amuſer en des réjoüiſſances frivoles, il ſe fuſt mis aux trouſſes des fuiards, il les auroit ou diſſipez ou taillez en piéces, tant ſes forces eſtoient ſupérieures. Il lui en couſta ſes Eſtats, & la liberté, pour avoir manqué, par ſa faute, une occaſion auſſi heureuſe.

A CETTE OCCASION IL SE FAIT A LA COUR DE GRANDES PLAINTES CONTRE LE MINISTRE.

Quand on ſçût à la Cour la révolte de Milan, les cauſes de cette révolte, la fuite de Trivulce, & les progrès de Sforce, on y fut conſterné d'une ſi ſurprenante nouvelle. Le Roi, en particulier, en fut d'autant plus touché, qu'il s'aimoit beaucoup à Milan, & qu'il comptoit d'y retourner, au plus tard, dans un mois ou deux, y faire ſes préparatifs pour conquérir, l'eſté ſuivant, le Roiaume de Naples. Cette conſternation ſe changea bientoſt en murmures, puis en plaintes contre le Miniſtre. Les uns diſoient que c'eſtoit tout-à-fait ſa faute ſi ce mal eſtoit arrivé, puiſqu'il euſt dû, en homme ſage, le prévoir & le détourner, qu'il avoit conſulté ſon cœur plus que ſa raiſon, en faiſant donner à Trivulce, homme connu pour avare, pour vain & pour violent, le Gouvernement de Milan, faute d'autant plus conſidérable, que Trivulce eſtant Chef de la Faction des *Guelphes* & paſſionné pour le Parti, il ne pouvoit eſtre qu'odieux à la Faction des *Gibelins* qui y eſtoit beaucoup plus puiſſante.

D'autres trouvoient à redire que d'Amboiſe euſt aſſocié à un homme auſſi orgueilleux d'Aubigni, qui ne l'eſtoit pas moins, & qu'il euſt partagé le Commandement General des Armes entre ces deux Officiers, gens de mérite à la verité, mais d'une humeur incompatible,

patible, leur meſintelligence ne pouvant que mettre le trouble dans le Païs & parmi les Troupes, au lieu d'y entretenir la tranquilité & la paix.

Ces cenſeurs diſoient, qu'il n'y avoit point eu de prudence à mettre peu de troupes dans les Places, dans l'eſpérance de gagner l'affection des habitans, que le plus ſeur auroit eſté, pour contenir ce peuple, inquiet, leger & mutin, d'y avoir de bonnes garniſons. Qu'il euſt falu outre cela avoir une armée ſur pied, la renforcer de jour en jour, bien loin de la congédier, & border les Alpes de Troupes, dès qu'on ſçût que Sforce en levoit, en Allemagne, en Suiſſe, en Comté; qu'à l'égard des excès commis par les gens de guerre, ce n'eſtoit pas aſſez, pour réprimer un ſi grand mal, que d'Amboiſe euſt donné ſes ordres; mais que ſi-toſt que l'on s'eſtoit plaint que ces ordres ne s'executoient point, il euſt dû faire, des plus coupables, une punition exemplaire, tant pour épouventer les autres Officiers & Soldats, que pour ſatisfaire le peuple & prévenir ſon reſſentiment. En effet, ce reſſentiment devint rage & fureur, quand le peuple vit que le deſordre augmentoit par l'impunité.

Ces reproches, quoique mal fondez, à ce que d'Amboiſe prétendoit, ne laiſſerent pas

IL VA EN ITALIE RÉPARER LE MAL.

que d'ébranler le Roi. Il en fut d'autant plus frapé, qu'un ſi triſte événement rendoit dans l'eſprit du monde le Miniſtre plus ou moins coupable. Les amis de d'Amboiſe craignirent pour lui ; lui ſeul ne s'effraia point. Il avoit ſur l'eſprit du Roi un ſi grand aſcendant, qu'il n'eut point de peine à effacer les mauvaiſes impreſſions qu'on avoit données à ce Prince. Le Roi calmé, le Miniſtre ſe mit peu en peine des diſcours de ſes envieux ; & plus ferme dans le malheur, qu'atentif à n'y point tomber, il ne ſongea qu'à le réparer. On ne crut pas qu'il en vinſt à bout, n'aiant ce ſemble point de reſſource, mais il en trouva une très-grande dans ſon courage, dans ſa prudence, dans la bourſe de ſes amis & dans le zéle avec lequel ſes ordres furent executez. Choſe eſtrange, que la vertu des plus grands hommes n'eſt ſouvent occupée qu'à réparer le mal dont leurs fautes ont eſté la cauſe !

Il fit lever en Suiſſe douze mille hommes des plus aguerris. Les Suiſſes n'eſtoient point encore des Troupes ordinaires qui ſe miſſent à la ſolde d'aucun Potentat pour long-tems. Ils ne ſervoient guéres qu'une campagne, & ſouvent, meſme avant la fin, ils s'en retournoient en leur païs, après le ſiége ou le combat, pourquoi ils eſtoient venus. Ce qu'il y avoit d'hommes d'armes en France, eut ordre

dre de ſe mettre en marche, & de faire ſi grande diligence, qu'ils arrivaſſent, au rendez-vous, en meſme-tems que les Suiſſes qui avoient moins de chemin à faire. D'Amboiſe choiſit la *Tremoüille* pour commander cette nouvelle armée; grande joïe pour ce General, fort employé ſous Charles VIII. & quaſi oublié depuis le régne de Loüis XII. Rien n'eſtoit plus flâteur, pour un homme qui aimoit la gloire, que l'on euſt eu recours à lui pour réparer les fautes de deux gens, auſſi renommez que Trivulce & que d'Aubigni, qui eſtoient les Heros du tems. Ce ne fut pas ſans quelque peine que le Roi agréa le choix du Premier Miniſtre, parce que c'eſtoit la Tremoüille qui avoit gagné en Bretagne, onze ou douze ans auparavant, la Bataille de S. Aubin, où le Roi avoit eſté pris, n'eſtant encore que Duc d'Orleans. D'Amboiſe ſurmonta cette répugnance & engagea le Roi à faire à la Tremoüille de grandes careſſes.

La Tremoüille, charmé de rentrer en crédit & d'avoir une occaſion (elle ne pouvoit eſtre plus belle) d'acquerir une nouvelle gloire, fit genereuſement ſes équipages à ſes dépens & promit à d'Amboiſe de ne ſe conduire que par ſes ordres. Le Miniſtre avoit eu l'adreſſe de ſe faire prier, par le Roi, d'aller

en

en Italie & d'eſtre le Modérateur de l'expédition. Le prétexte fut de prévenir, par ſa preſence, la diviſion qui pourroit naiſtre entre trois Generaux, également fiers & jaloux. Les amis de d'Amboiſe deſaprouvoient qu'il s'éloignaſt, au riſque d'eſtre ſupplanté, ſi le Roi, qui avoit paru un peu refroidi à ſon égard, venoit dans cet intervalle à s'en dégouſter tout-à-fait, ſoit par des inſpirations malignes, ſoit à cauſe des mauvais ſuccès que la Campagne pouvoit avoir. D'Amboiſe ne déféra point à la priere de ſes amis; plein de l'eſpérance d'afermir ſon autorité, & de ſe rendre recommandable par quelque événement d'éclat, il partit, avec joïe, décoré du tître pompeux de Lieutenant General, repreſentant la perſonne de Sa Majeſté. Les Lettres Patentes, qui lui donnoient un ſi beau tître, lui donnoient auſſi le pouvoir de traiter avec les Princes, d'en reçevoir des Ambaſſadeurs, de leur en envoier, & de faire generalement, dedans & dehors le Roiaume, ce que le Roi y feroit en perſonne.

Il eſtoit tems que d'Amboiſe & la Tremoüille arrivaſſent en Lombardie. Sforce venoit d'y prendre, par capitulation, la forte ville de Novare. Le Chaſteau ſe défendoit encore, mais il eſtoit preſſé, & Trivulce n'oſoit hazarder de le ſecourir. D'Aubigni ſon Collégue,

gue, vouloit que pendant ce ſiége, leur armée, qui eſtoit repoſée & qui d'ailleurs avoit reçû d'aſſez puiſſans renforts, marchaſt droit à Milan, dans l'eſpérance quaſi certaine d'y rentrer de gré ou de force. En effet, il y avoit bien de l'aparence que pendant l'éloignement de Sforce, les Bourgeois n'euſſent pas tenu, d'un coſté, contre le Chaſteau qui auroit foudroïé la ville, & de l'autre, contre une armée à qui il euſt eſté facile, ou par intelligence, ou la hache à la main, de ſe ſaiſir d'une des portes. Quoique cette entrepriſe eut eſté aplaudie au Conſeil de Guerre; le jaloux Trivulce, moins par bonnes raiſons, comme on le lui reprocha depuis, que parce que c'eſtoit d'Aubigni qui avoit formé ce deſſein, empeſchoit qu'on ne l'executaſt. Ils en eſtoient là, quand aiant ſçû que le Miniſtre eſtoit arrivé à Verceil, ils y coururent, autant pour y porter leurs plaintes, que pour lui rendre leurs reſpects. Le Cardinal les y reçût avec des témoignages d'une eſtime particuliere; & diſſimulant leurs querelles, il ſçût ſi bien les gagner, par ſes manieres douces & polies, qu'il les réconcilia pour toûjours.

Verceil eſtant commode pour donner delà ordre à tout & en eſtre informé à tems, d'Amboiſe ne paſſa point outre. Quoi qu'il fuſt ſenſible à la gloire; cependant, comme il eſtoit beau-

beaucoup plus ſage qu'ambitieux, il ne ſe laiſſa point ébloüir au tître brillant de Generaliſſime ; & bien loin d'eſtre impatient d'en exercer les fonctions, il s'abſtint d'aller d'abord à l'armée, pour épargner aux Generaux, gens d'un grand nom, & qui depuis long-tems n'avoient ſervi que ſous les Rois, le chagrin de l'avoir à leur teſte ; mais moins il témoignoit d'envie de les commander, plus ils marquérent d'empreſſement à lui obéïr, auſſi en uſoit-il à leur égard d'une maniere qui les charmoit, prenant leur advis en tout, ne faiſant rien d'autorité, & partageant entr'eux les differens Commandemens, avec tant de ménagement & de circonſpection, que ſans eſtre jaloux l'un de l'autre, chacun d'eux paroiſſoit content. Cette bonne conduite produiſit bien-toſt ſon effet, & d'Amboiſe fut ſi bien ſervi, qu'il fit en moins de cinq ſemaines la Campagne la plus heureuſe que l'on eut faite depuis long-tems.

Le deſſein d'aller à Milan, qui avoit ſemblé à bien des gens auſſi aiſé qu'avantageux, ne pouvant plus s'éxécuter, parce que Sforce, qui en fut averti, y avoit jetté des Troupes à tems, on réſolut d'aller à lui, dans l'aparence qu'il y avoit, que s'il eſtoit une fois battu, on ſeroit maiſtre incontinent de Milan & de tout le Duché. Il avoit retiré ſes Troupes

pes de devant le Chaſteau de Novare, & s'eſtoit mis en plaine pour n'eſtre point forcé dans ſes lignes. Les deux Armées eſtoient à peu près égales, mais non pas également fortes. Il y avoit dans celle de Sforce, qui la commandoit en perſonne, moins d'hommes d'armes, moins d'Officiers, moins de Suiſſes, que dans l'Armée Françoiſe. Les Suiſſes paſſoient alors pour la meilleure Infanterie qu'il y euſt en Europe. Les Generaux François eſtoient de grands Capitaines. Les Ennemis les craignoient & les eſtimoient. Sforce n'eſtoit que médiocrement General, ſes Troupes & ſes Peuples avoient peu de confiance en lui. Il n'excelloit qu'en fourberie & en ruſes de cabinet. De ſi grands avantages ſembloient tellement aſſurer pleine victoire aux François, que leurs trois Generaux, gens accouſtumez à combattre, avoient eſté tous trois d'advis de donner Bataille; mais comme ce n'eſtoit que par complaiſance que d'Amboiſe y avoit conſenti, il ſçut faire naiſtre adroitement tant d'obſtacles, & ſi à propos, qu'elle ne ſe donna point. Les Armées n'en vinrent point aux mains. Il n'y eut point d'action generale, mais ſeulement des eſcarmouches, aſſez vives néanmoins, pour que l'on puſt les regarder comme autant de petits combats.

PAR LES INTRIGUES DE D'AMBOISE, SFORCE LUI EST LIVRÉ PAR SES PROPRES TROUPES, LE 10. AVRIL 1500.

Le fort des armes eſtant douteux, d'Amboiſe ne vouloit rien riſquer, mais ſongeoit à finir la guerre, par le meſme moien qu'il avoit pris ſix mois devant le fort Chaſteau de Milan. La mutinerie des Suiſſes, qui eſtoient dans l'Armée de Sforce, en donnoit une belle occaſion. Ce malheureux Prince n'aiant pas reçû à point nommé de quoi paier ces mercenaires, ils l'avoient menacé, tantoſt de piller ſes Places, tantoſt de s'en retourner, ou de paſſer dans l'Armée de France. Ils l'euſſent fait, comme ils le diſoient, ſi ſur le champ il n'euſt trouvé dans la bourſe de quelques Officiers, quelque argent pour diſtribuër aux plus affamez de ces Suiſſes, en atendant le paiement entier de leur ſolde.

Si peu de choſe n'eſtant pas ſufiſant pour les contenter, d'Amboiſe, qui en fut averti, ſçut profiter, en habile homme, de l'indigence inſatiable de ces mutins. Comme il eſtoit connu, aimé, & fort eſtimé de tous les Suiſſes en general, parce qu'il les paioit graſſement, & ſans manquer, à jour nommé, il lui fut bien aiſé de gagner, l'argent à la main, des Soldats & des Officiers, parmi ceux qui ſervoient ſous lui, pour faire, par ces émiſſaires, propoſer aux Suiſſes de Sforce une ſomme conſidérable, s'ils vouloient tous l'abandonner, & une autre de beaucoup plus forte,

forte, s'ils s'engageoient de le livrer. Les Suiſſes, en ce tems-là, eſtoient, à ce qu'on dit, gens à tout faire pour de l'argent; & pourvû que l'on les paiaſt largement, il n'y a point de propoſition qu'ils n'euſſent acceptée volontiers.

Les Suiſſes, négociateurs, ayant demandé une entrevuë aux Suiſſes de l'Armée de Sforce, ſous prétexte de leur ſignifier des Ordres de leurs Magiſtrats, Sforce ne put l'empeſcher, parce que les Suiſſes, qui eſtoient à ſa ſolde, faiſoient le fort de ſon Armée. Pendant cette entrevuë, ce malheureux Prince ſe doutant bien qu'on le vendoit, ne ceſſoit de conjurer ceux de ſes Suiſſes, qui n'en eſtoient pas, de ne ſe point deshonorer par une deſertion honteuſe, mais de ſe préparer à combattre, leur promettant des ſommes immenſes s'ils tailloient les François en piéces. Il eut beau promettre & prier, moins ſenſibles à l'honneur ni à la pitié, qu'au brillant de quelques ducats que l'on avoit coulez d'avance dans la main des plus ſéditieux, ces mercenaires lui déclarérent qu'ils ne ſe battroient point contre les Suiſſes de l'Armée de France leurs freres, parens ou amis, & auſſitoſt après ils ſe retirérent dans Novare, emmenant avec eux quelques-uns des Négociateurs pour y achever le Traité. Le malheu-

reux Sforce ne ſçachant par où ſe ſauver, fut contraint de ſuivre ces traiſtres ; mais à peine fut-il dans la Ville, qu'elle fut entourée de toutes parts par les François, de peur qu'il ne leur échapaſt.

En cette extrêmité, il n'y eut ni offre, ni priere, que Sforce ne fiſt à ſes Suiſſes, pour les engager à ſoutenir un ſiége dans Novare, ou à faire du moins une ſortie generale, afin de favoriſer ſa fuite ; mais ils ne daignérent pas l'écouter, parce qu'il n'avoit ni or, ni argent, ni pierreries, ni autre choſe à leur donner ; tout ce qu'il put obtenir de gens ſi peu pitoiables fut, qu'ils lui permetteroient de ſortir, peſle-meſle, avec eux, en chauſſes & pourpoint de Suiſſe, pour s'échaper, s'il le pouvoit, par cette maſcarade. Ces laſches avoient conſenti de ſortir de Novare en vaincus, piques traiſnantes, enſeignes pliées. Ce ne fut pas aſſez. D'Amboiſe apréhendant de manquer ſa proie, voulut de plus qu'on exigeaſt qu'ils ne ſortiroient que deux à deux, & qu'ils fileroient, en s'en allant au travers de l'Armée de France, rangée à droit & à gauche ; moien ſeur pour que Sforce ne puſt échaper. En effet, ſoit qu'il fuſt vendu, comme perſonne ne ſemble en douter, ſoit qu'il eut eſté reconnu, nonobſtant ſon habit & ſa barbe poſtiche de Suiſſe,

Suiſſe, il fut pris dans les derniers rangs & conduit au Camp des François.

Eſtrange cataſtrophe pour un Prince, qui huit mois devant paſſoit pour un des plus habiles & des plus puiſſans de l'Europe ! Chaſſé de ſes Eſtats, plus par la haine de ſes Peuples, que par les armes des François, il y eſtoit rentré en moins de trois mois comme en triomphe, & environ ſix ſemaines après, au milieu de ſes Eſtats & à la teſte de ſon Armée, cet infortuné Prince eſt livré à ſes ennemis, par la perfidie mercenaire d'Eſtrangers qui eſtoient à ſa ſolde. Chaſtiment viſible de Dieu, qui en la perſonne de Sforce vouloit aprendre aux Potentats, & aux autres hommes en general, qu'il punit toſt ou tard leurs noires perfidies, au moment & de la maniere qu'ils s'y atendent le moins. Sforce fut pris le Vendredi 10. Avril 1500. avant le Dimanche des Rameaux. Il avoit deux fils, qu'on fit ſauver en Allemagne, dès qu'on ſçut le pere arreſté.

Le bras du Seigneur eſtoit apeſanti ſur cette malheureuſe Famille. Sforce avoit un Cadet, qui eſtoit Cardinal, homme peu diſtingué, ſoit par les talens, ſoit par les vertus de ſa profeſſion ; homme d'ailleurs fort ſçavant dans la ſcience du monde & dans le manége des affaires ; homme d'un grand crédit, à Rome

Des Troupes Venitiennes aiant pris, ſur les terres de France, le Cardinal Ascagne Sforce, d'Amboise oblige le

SENAT A LUI REMETTRE LE PRISONNIER ENTRE LES MAINS.

à Rome principalement, où on estoit charmé de sa magnificence & de ses manieres également nobles & polies. Ce Cardinal, informé des premiers du malheur du Duc son aisné, se sauva promptement de Milan avec une grosse escorte, emportant avec lui cent mille ducats en especes, & cent mille autres en pierreries. Sa fuite fut d'abord heureuse, & vraisemblablement elle l'eut esté jusques à Bologne, où il vouloit se réfugier, s'il ne se fust arresté le soir au Chasteau de *Rivole*, pour se délasser d'une course si précipitée, & pour se préparer à en recommencer une autre. Il croioit y estre en seureté, avec d'autant plus d'aparence, que le Seigneur de ce Chasteau estoit de ses anciens amis & allié de sa famille ; mais l'estoile du Duc & du Cardinal vouloit qu'ils fussent faits prisonniers par une trahison.

Ce Seigneur de Rivole, ami intime du Cardinal & allié des Sforce, ne l'eut pas plustost salué, que pour avoir part au butin, ou de peur qu'on ne lui fist un crime d'avoir reçû ce Prince chez lui, il envoia secretement avertir les Officiers, qui commandoient pas loin delà un Corps de Troupes Venitiennes, qu'il n'y avoit point de tems à perdre, s'ils ne vouloient manquer un grand coup. C'en estoit assez dire pour qu'ils accourussent. Ces Officiers

Officiers ſe ſaiſirent du Cardinal, & après avoir partagé ſon argent entre eux, ils le conduiſirent à Veniſe. Bonne fortune pour les Venitiens, d'avoir entre les mains un homme de cette importance, s'ils euſſent pû le garder long-tems ! D'Amboiſe le fit reclamer auſſi-toſt, prétendant que ce Cardinal eſtoit priſonnier du Roi, comme aiant eſté pris ſur les Terres de France. Les Venitiens, de leur coſté, diſoient qu'il eſtoit le leur, comme aiant eſté pris par des Troupes qui eſtoient à eux. La conteſtation s'échaufa. Le Sénat eſtimoit qu'il eſtoit de ſa dignité, autant que de ſon intéreſt, de ne ſe point relaſcher. D'Amboiſe picqué de ſon coſté, menaçoit de leur faire rendre ce qu'ils avoient du Milanez. En execution de leur Traité avec le Roi, ils avoient pris Crémône, & autres Places, au delà de l'Adde. Après bien des pourparlers, ils furent obligez de ceder, pour ne point s'atirer une grande guerre ſur les bras. Ils remirent, à leur grand regret, le Cardinal priſonnier, entre les mains des Officiers que d'Amboiſe envoia pour le reçevoir.

Tout plioit depuis que le Duc eut eſté pris. Les Bourgeois de Milan, qui la veille de cét événement s'eſtoient vantez inſolemment d'enlever d'Amboiſe dans Verceil, lui députérent le lendemain pour demander miſéricorde,

MILAN SE SOUMET, ET D'AMBOISE PARDONNE SOLENNELLEMENT AUX HABITANS LE JOUR DU

VENDREDI SAINT, LE 17. AVRIL 1500.

corde, d'Amboiſe ſagement fier ne répondit à leurs prieres que par un regard ſévere, & laiſſant ces Rebelles dans la crainte plus que dans l'eſpérance, il alla loger à Milan, non au Palais Ducal, comme ils l'en avoient ſuplié, mais au Chaſteau, d'où ces ſéditieux n'avoient pû chaſſer les François. Les canons en eſtant braquez du coſté de la Ville, comme ſi on ſe fuſt préparé de la réduire en pouſſiere; les Bourgeois, conſternez de cet épouventable apareil, firent dire à d'Amboiſe qu'ils remettoient leur vie & leurs biens à ſa diſcretion; & pour obtenir grace, hommes, femmes & enfans, les uns en habit de deüil, d'autres en habit de penitent, tous fondant en larmes, couroient ſe jetter à genoux devant la porte du Chaſteau, criant d'un ton lamentable, *Grace, Grace, Miſericorde.* Le bruit s'eſtoit répandu qu'il en alloit ſortir des Troupes, le flambeau & le ſabre à la main, pour mettre à feu & à ſang toutes les ruës des environs, en meſme-tems que d'autres Troupes venuës du Camp ſaccageroient le reſte de la Ville.

Le deſſein de d'Amboiſe eſtoit de faire, aux Milanois, plus de peur que de mal; cependant, ſans en paroiſtre plus diſpoſé à ſe laiſſer fléchir, il leur fit dire, pour réponſe, qu'ils euſſent à ſe trouver le jour du Vendredi Saint dans

dans la Cour de l'Hoſtel-de-Ville pour y entendre leur Sentence. On ne peut exprimer quelle peine il ſe donna & quel ſoin il prit en attendant ce jour fatal, pour empeſcher les gens de guerre de piller cette grande Ville. Il fut ſur pied trois jours & trois nuits, faiſant lui-meſme la ronde, pour tenir en reſpect les Soldats & les Officiers.

Le Vendredi Saint, les Gentilshommes, les Citadins, & le menu peuple de Milan, ſe rendirent à l'Hoſtel-de-Ville, non en foule & en confuſion, mais par Proceſſions, diſtinguées par leurs Eſtendarts, & compoſées de femmes & d'hommes, choiſis de tous les Eſtats; devant les peres & les meres marchoient les petits enfans, pour atendrir d'Amboiſe, qui d'une feneſtre du Chaſteau vit filer ces Proceſſions. Peu après, il ſe mit en marche, en grand habit de Cardinal, ſa Croix portée devant lui. Sa marche fut un Triomphe, aiant pour cortége toute la Nobleſſe de l'armée, & un monde infini de gens de toutes les ſortes, qui le ſuivirent à l'Hoſtel-de-Ville, où la pluſpart ne pûrent entrer.

Au fonds de la Cour de ce ſuperbe Baſtiment eſtoit un Amphitéatre, & au milieu de l'Amphitéatre un Throſne où s'aſſit d'Amboiſe, aiant à ſes coſtez les principaux Officiers de guerre & de judicature. Les Gentilshommes,

les Citadins, & le menu Peuple de Milan, qui eſtoient rangez dans la Cour, ſe proſternérent quand il parut, & demeurérent à genoux, pendant la longue harangue que leur Orateur prononça, la teſte nuë, & à genoux, pour demander pardon du paſſé, & pour promettre, en leur nom, qu'ils ſeroient fidelles à l'avenir. Cet Orateur aiant cité l'exemple de S. Pierre, & dit que la chute de cet Apoſtre avoit rendu ſa foi plus ferme, le Cardinal l'interrompit, diſant d'un ton de menace; S. Pierre renia trois fois ſon Maiſtre, mais s'il arrivoit que ce Peuple, après ce qu'il vient de faire, retombaſt dans la meſme faute, il n'y auroit plus de pardon, Milan ſeroit raſé juſques aux fondemens, & tous les habitans ſeroient ſans miſéricorde paſſez au fil de l'épée.

Ces paroles, quoique fulminantes, ne laiſſoient pas que d'anoncer, que pour cette premiere fois il y avoit lieu d'eſperer que le Roi leur pardonneroit. En effet, dès qu'un autre Harangueur, qui parla par ordre de d'Amboiſe, leur eut reproché, par un diſcours auſſi majeſtueux que picquant, leur infidélité & leur inconſtance, d'Amboiſe élevant ſa voix leur pardonna au nom du Roi. Alors la Cour retentit de cris de joïe & d'allegreſſe, hommes, femmes, & enfans, criant à l'envi, *Vive France*,

France, vive le Roi, vive le Grand Cardinal, qui aſſure nos vies & nos biens. Les Proceſſions le reconduiſirent au Chaſteau, avec de grandes acclamations, le Peuple jettant des fleurs par toutes les ruës où il paſſa. Il y a peu d'exemples d'une amende honorable d'un ſi grand éclat.

De ſi grandes nouvelles cauſérent au Roi & à la Cour autant de ſurpriſe que de joye, & les ennemis du Cardinal, quelque envie qu'ils euſſent de lui nuire, ne pûrent s'empeſcher de le loüer, ou par admiration, ou par politique ; cependant, pour picquer le Roi de jalouſie contre lui, ils trouvoient beaucoup à redire à cette faſtueuſe ceremonie que d'Amboiſe avoit affectée pour pardonner aux Milanois, & diſoient malicieuſement que ce n'eſtoit que par vanité qu'il en avoit uſé ainſi, pour avoir le plaiſir de faire le Roi une heure ou deux aux yeux de tout un grand Peuple. Ils eurent beau dire, le Roi n'en fut point jaloux ; ravi au contraire d'un ſuccès ſi ineſperé, qu'il attribuoit moins au bonheur qu'à l'habileté de ſon Miniſtre, il confirma le plein-pouvoir qu'il lui avoit déja donné de diſpoſer de toutes choſes, comme lui-meſme feroit en perſonne : ſi c'eſt le plus grand honneur qu'un ſujet puiſſe reçevoir, il eſt difficile d'uſer ſi bien de ce pouvoir, qu'on ne ſoit

blaſmé de perſonne. Plus on eſt élevé, plus on eſt expoſé à la cenſure du Public.

SA PRE'CAUTION POUR ASSURER CETTE CONQUESTE.

Sforce pris & Milan réduit, ſans en eſtre venu aux mains, il ne reſtoit plus à d'Amboiſe, avant que de revenir en France couronné de palmes & d'olives, que de prendre ſes précautions pour affermir cette conqueſte, plus heureuſement qu'il n'avoit fait cinq ou ſix mois auparavant. Les violences de Trivulce, & ſon orgueïl inſuportable, aiant eſté en partie cauſe que le Païs s'eſtoit révolté, le Cardinal Miniſtre lui en oſta le Gouvernement; en cela il fut loüé, mais il ne le fut pas de donner ce Gouvernement, & le Commandement General des Armes, à *Chaumont d'Amboiſe* ſon Neveu, jeune homme de grande eſperance, mais qui n'avoit encore, ni aſſez de réputation, ni aſſez d'experience dans le meſtier de la Guerre pour faire honneur au choix de l'Oncle. Chaumont ne fut pas long-tems à faire voir, par ſa conduite, autant que par ſa bravoure, qu'il n'eſtoit point indigne de l'un ni de l'autre emploi: quoique Trivulce murmuraſt, il n'oſa éclater, de peur de n'eſtre plus emploié, s'il ſe broüilloit avec le Miniſtre.

D'Amboiſe, pour rétablir la diſcipline parmi les Troupes, fit de ſévéres Ordonnances, & prit des meſures juſtes pour que ces Loix fuſſent executées. Il mit dans les Places autant

tant de monde qu'il en falloit pour en contenir les habitans, & pour avoir toûjours sur pied une Armée en Italie sans surcharger les Milanois; ce qu'il y avoit de Troupes de reste, fut envoyé servir une partie sous les Florentins, & une autre, beaucoup plus nombreuse, sous le Duc de Valentinois.

IL ENVOYE DU SECOURS A LA REPUBLIQUE DE FLORENCE ET AU DUC DE VALENTINOIS.

Pise & Florence, Républiques autrefois celebres, toûjours jalouses l'une de l'autre, parce qu'elles estoient voisines, s'estoient fait une rude guerre, & cette guerre n'avoit fini que par l'infortune de Pise. Florence, son ennemie, devenuë avec le tems plus puissante que sa rivale, l'avoit tout-à-fait subjuguée; mais le Roi Charles VIII. qui passoit pour aller à Naples, aiant mis Pise en liberté, cette Ville redevenuë libre, s'estoit si bien fortifiée, qu'en vain les Florentins eussent-ils osé l'assiéger. Charles VIII. mort, ils proposérent à Loüis XII. de l'aider de vivres & d'argent à conquérir le Milanez, pourvû que de son costé Loüis s'engageast de les aider, sinon d'argent, au moins de Troupes, à recouvrer Pise. Loüis XII. le leur aiant promis, la guerre de Milan ne fut pas plustost achevée, qu'ils le presférent d'executer la promesse qu'il leur avoit faite: les Pisans, de leur costé, aiant envoié en Cour faire des offres pour l'en empescher, la réponse du Roi, fut,

fut, que d'Amboiſe en décideroit, & qu'il s'en remettoit à lui.

D'Amboiſe s'y trouvoit fort embaraſſé, à cauſe de la réſiſtance de Trivulce, & d'autres Seigneurs, qui ſoutenoient que l'intéreſt du Roi n'eſtoit pas d'acroiſtre la puiſſance des Villes & Princes d'Italie, mais de tenir les uns & les autres dans une modicité qui les miſt tous à ſa merci quand il voudroit les ataquer. Bien des gens de bon ſens eſtoient de ce ſentiment. Trivulce l'apuioit, ſoit par zéle pour le Roi, ſoit par indignation contre le Cardinal; d'un autre coſté, il ſembloit eſtre de l'équité & de la bonne politique de ne point manquer de parole à des Alliez auſſi puiſſans que les Florentins l'eſtoient alors. Cette raiſon l'emporta. D'Amboiſe, ſans avoir égard aux remonſtrances de Trivulce, fit un détachement, d'Infanterie principalement, pour faire le Siége de Piſe. Ce Siége ne réüſſit point, Piſe ſoutint trois aſſauts, après-quoi les Troupes Françoiſes revinrent dans le Milanez.

D'Amboiſe n'eut pas moins de peine à faire conſentir Trivulce, & quelques autres grands Officiers, à envoier un Corps de Troupes au Duc de Valentinois pour aider ce Duc à ſubjuguer toutes les Villes de la Romagne. On n'eſtoit point content ni du Valentinois,

ni

ni de ſon pere Alexandre VI. quoique ce Pape ſe fuſt obligé de fournir, hommes & argent, pour la conqueſte du Milanez, il n'en avoit rien fait; loin de cela, beaucoup de gens le ſoupçonnoient d'avoir fomenté la révolte & d'eſtre entré ſecretement dans la Ligue qui s'eſtoit faite, entre quelques Princes d'Italie, pour reſtablir Sforce: d'ailleurs le Valentinois, fils bien-aimé de ce Pontife, eſtant un homme très-dangereux, homme ſans foi & ſans loi, également brave & habille; il y avoit à craindre qu'après s'eſtre rendu maiſtre d'un grand & riche Païs, avec l'aide des François, il ne devinſt bien-toſt leur plus implacable ennemi, & qu'il ne fuſt le plus ardent à mettre toutes choſes en œuvre pour leur faire repaſſer les Monts.

Ces raiſons eſtoient fortes pour ne lui point donner de ſecours, cependant, dès qu'on lui en avoit promis, on ne pouvoit le lui refuſer ſans rompre avec le Pape; choſe d'une grande conſéquence dans les conjonctures. Une autre raiſon, qui peut-eſtre fut plus déciſive, c'eſt que la Légation de d'Amboiſe eſtant preſte à expirer, il ſouhaitoit fort que le Pape la lui continuaſt. La couſtume & l'inclination du Pape Alexandre VI. n'eſtant pas de prodiguer les graces, mais de les faire acheter plus ou moins, ſelon le beſoin qu'on en avoit, ce fut

SOMMAIRE
DU LIVRE TROISIE'ME.

D'Amboiſe ſe préparant à l'expédition de Naples, négocie avec les Princes qui auroient pû la traverſer. Par le Traité qu'il fait avec le Roi de Caſtille, ce Prince & Loüis XII. devoient partager par moitié le Roïaume de Naples. Chacun s'empare de ſa moitié. Le Roi de Naples fait ſon Traité avec les Generaux François. D'Amboiſe deſaprouve le Traité, & oblige ce Prince à venir ſe remettre à la diſcretion du Roi. Il réprime l'audace des Suiſſes, qui eſtoient venus à l'improviſte fondre dans le Milanez. Il va à Trente s'aboucher avec l'Empereur, qui lui rend & fait rendre des honneurs extraordinaires. Les François & les Eſpagnols ſe diſputent le Capitanat, riche Canton du Roïaume de Naples. Les deux Nations entrent en Guerre à cette occaſion. D'Amboiſe accompagne le Roi à Milan, pour en contenir les Habitans & pour donner ordre à la Guerre de Naples. Il traite avec les Princes d'Italie. Il ménage un accord entre le Pape & le Roi, & en eſt bien récompenſé. Les François chaſſent les Eſpagnols de la pluſpart des Places, de la Poüille & de la Calabre. On rend à d'Amboiſe, à Milan & à Gênes, les meſmes honneurs qu'au Roi. L'Archiduc, Gendre du Roi de Caſtille, vient en France avec plein-pouvoir; il y traite avec d'Amboiſe & y ſigne la Paix. Le Roi de Caſtille

ne voulant point ratifier le Traité fait par l'Archiduc, la Guerre continuë au deſavantage des François. Ils ſont défaits à Seminare en Calabre, puis à Cerignoles dans la Poüille. Naples, & les autres Villes principales, ouvrent leurs Portes aux Eſpagnols. L'Archiduc revient en France ſe juſtifier de n'avoir point eſté complice de la fourberie de ſon Beaupere. D'Amboiſe met une Flotte en Mer & trois Armées ſur pied. Il va en Italie en raſſurer les Princes & donner ſes ordres pour la Guerre de Naples. Mort funeſte du Pape Alexandre VI. D'Amboiſe aſpire au Pontificat & fait de vains efforts pour y parvenir. Troubles à Rome pendant l'Interrégne. Election & Mort de Pie III. Exaltation de Jules II. Jules confirme à d'Amboiſe la Légation de France & y joint celle d'Avignon. On impute à d'Amboiſe le mauvais ſuccès des affaires. Elles vont mal du coſté d'Eſpagne; encore plus du coſté de Naples. D'Amboiſe, ſans s'effraïer de ces diſgraces, donne tranquillement ſes ordres pour faire ceſſer dans le Roïaume, la Famine & la Peſte. Il veille à la ſeureté du Milanez. L'Empereur voulant s'en emparer, d'Amboiſe va le trouver pour l'en détourner. De retour en France, il diſſipe une Cabale faite contre lui, & il a le plaiſir de voir chaſſer de la Cour le Chef du complot.

VIE

VIE DU CARDINAL D'AMBOISE, PREMIER MINISTRE DE LOUIS XII.

LIVRE TROISIE'ME.

LEs grands préparatifs que le Cardinal avoit faits la Campagne derniere, n'avoient pas seulement pour but de recouvrer le Milanez, maïs encore de conquérir Naples. Loüis XII. reclamoit Milan, comme l'heritage de sa Grand mere, & le

D'AMBOISE PRÉPARANT A L'EXPEDITION DE NAPLES, NÉGOCIE AVEC LES PRINCES QUI AUROIENT PU LA TRAVERSER. 1501.

Roïaume de Naples, comme une dépendance de la Couronne de France. Charles Comte du Maine, dernier Prince légitime de la ſeconde Maiſon d'Anjou, Comte effectif de Provence & Roi Titulaire de Naples, avoit fait don, par Teſtament, de tous ſes Droits ſur ce Roïaume à Loüis XI. ſon Couſin Germain, tant pour lui que pour ſes Succeſſeurs Rois de France.

Si la Conqueſte de Milan avoit allarmé l'Europe, l'expédition de Naples, annoncée dès le Sacre de Loüis XII. augmentant beaucoup ces allarmes, le principal préparatif, & ſans doute le plus difficile pour faire réüſſir cette celebre expédition, eſtoit de diſpoſer les Princes, ou à y concourir ou à ne la point traverſer. Que n'auroient-ils point eu à craindre d'un Monarque qui auroit eſté Maiſtre paiſible de la France, du Roïaume de Naples, du Duché de Milan, & de l'Eſtat de Génes?

L'Empereur, toûjours jaloux & toûjours inquiet, eſtoit preſt de fondre en Bourgogne, quoi qu'il euſt eſté maltraité dans une premiere irruption qu'il y avoit faite deux ans devant, il eſperoit de la ſeconde un ſuccès, d'autant plus heureux, qu'il y avoit dans le Païs une Faction ſecrete & puiſſante qui promettoit de lui en livrer les Places les plus impor-

importantes. D'Amboiſe éventa la Conjuration à tems, & en fit punir les principaux complices. L'Empereur pour cela n'en devint guéres plus traitable, du moins pendant quelque-tems. Toûjours plein de vaſtes projets, dont il n'executoit aucun, il vouloit, diſoit-il, mettre ſur pied deux grandes Armées, l'une pour ſecourir le Roi de Naples, l'autre pour prendre Milan & pour y eſtablir les Fils du malheureux Sforce. Vaines bravades qui n'effraiérent point d'Amboiſe ; connoiſſant la legereté & l'avarice inſatiable de l'Empereur, l'habile Miniſtre ſçavoit bien comment le gagner. En effet, quoique l'Empereur euſt promis, pour une groſſe ſomme, de ne point ſigner de Traité que le Roi de Naples n'y fuſt compris, il ne laiſſa pas deux mois après, ſans faire mention de ce Monarque, & ſans meſme lui en faire part, de conclure, avec le Roi, moiennant une ſomme plus forte, une Tréve de quatre mois.

Il n'eſtoit pas auſſi aiſé de deſintereſſer, le Pape, les Suiſſes, les Venitiens, les Florentins, & principalement le Roi de Sicile & d'Arragon, c'eſtoit toûjours Ferdinand V. qui par ſon habileté, autant que par ſon mariage, eſtoit devenu en peu de tems un des plus grands Rois de l'Europe. Il avoit épouſé *Iſabelle* Reine de Caſtille, habile Princeſſe, qui ſous

ſous prétexte de maintenir l'indépendance de ce Roïaume, s'eſtoit reſervée le pouvoir d'y diſpoſer de toute choſe, & n'avoit laiſſé à ſon mari que le Tître Auguſte de Roi, encore avoit-elle eu la précaution de ſtipuler expreſſément, par ſon Contract de Mariage, que ſon nom ſeroit mis, avec celui de Ferdinand, dans tous les Actes de leur Régne.

Quoi qu'après la priſe de Sforce, d'Amboiſe, contre le ſentiment de Trivulce & d'autres Officiers, euſt envoié un gros renfort au Duc de Valentinois, ce ne fut pas aſſez pour gagner l'amitié du Pape & pour le faire concourir au deſſein que le Roi avoit de faire la Conqueſte du Roïaume de Naples; le Pape demandoit de plus qu'on l'aidaſt à prendre Boulogne, belle & grande Ville, qui autrefois eſtant République avoit ſoutenu trois ans durant la Guerre contre les Venitiens. Cette Ville dans la ſuite, pour ne point tomber ſous le joug de ces impérieux voiſins, fut obligée, malgré elle, quelque puiſſante qu'elle eut eſté, de ſe ſoumettre au Saint Siége. Les Pontifes Romains en avoient joüi paiſiblement, tandis qu'ils avoient fait leur réſidence en Italie. Ce fut leur éloignement, qui donna quelque-tems après, à des Nobles de cette Ville, l'audace de s'en emparer. Les *Canetules*, les *Pepoli* en furent ſucceſſive-

ceſſivement les maiſtres. Les *Bentivoles* débuſquérent les uns & les autres. Jean Bentivole II. du nom, bon Soldat, ſage Capitaine, en eſtoit poſſeſſeur paiſible du tems d'Alexandre VI. & malgré tous les vains efforts & les intrigues de ce Pontife, il s'y eſtoit maintenu dans une entiere indépendance, juſques à ce que la peur qu'il eut d'eſtre ſurpris ou forcé par le Duc de Valentinois, dont les progrès faiſoient trembler tous les petits Princes d'Italie, l'obligea, à ſon grand regret, de ſe mettre en la ſauve-garde & ſous la protection du Roi. Il donna, pour la meriter, quarante mille ducats comptant & en promit autant, pour ſe purger du reproche que lui faiſoient ſes ennemis d'avoir voulu ſecrettement contribuër à reſtablir Sforce.

Le Pape d'un coſté, demandant que le Roi l'aidaſt à ſe rendre maiſtre de Bologne; Bentivole, du ſien, demandant auſſi vivement que le Roi ne l'abandonnaſt pas, pluſieurs du Conſeil du Roi, qui trouvoient qu'il ſeroit honteux que le Roi refuſaſt ſa protection à Bentivole, après la lui avoir promiſe & venduë ſi chérement, eſtoient d'advis qu'on éludaſt les inſtances d'Alexandre VI. & qu'on lui répondiſt, que le Droit des Papes eſtant preſcript par le long-tems qu'il y avoit qu'ils n'eſtoient plus en poſſeſſion, il y auroit de l'inju-

l'injuſtice, non-ſeulement à concourir à dépoüiller les Bentivoles, mais meſme à ne pas s'y opoſer ſi le Pape l'entreprenoit. Une réponſe ſi ſéche ne pouvant qu'aigrir Alexandre, d'Amboiſe, qui le ménageoit, lui inſinua adroitement qu'en prenant Bentivole ſous ſa protection, le Roi n'avoit point entendu porter aucun préjudice aux Droits de Sa Sainteté, qu'elle pourroit exercer ces Droits quand elle le jugeroit à propos; mais que les conjonctures ne lui permettant pas de le faire alors avec ſuccès, il eſtoit fort à ſouhaiter qu'elle vouluſt bien s'en abſtenir. D'Amboiſe réüſſit à le lui perſuader, néanmoins, afin d'adoucir l'amertume de ce refus, on donna de nouvelles Troupes au Duc de Valentinois, & on lui permit d'ataquer les Places des Barons Romains, qui s'eſtoient déclarez, ou qui ſe déclareroient pour le Roi de Naples.

Les Suiſſes n'eſtoient point contens; loin de cela, ils menaçoient de tems en tems de ravager le Milanez, ſe plaignant avec hauteur de n'avoir point eſté paiez, du moins auſſi graſſement qu'ils croioient qu'on auroit deu faire, pour les récompenſer d'avoir livré Sforce. Un peu d'argent les apaiſa; mais ce ne fut pas pour long-tems, & bien-toſt ils recommencérent à ſe plaindre & à menacer.

Quoique

Quoique les Venitiens euſſent ce ſemble un grand intéreſt d'empeſcher que le Roi ne s'agrandiſt en Italie, ils s'engagérent par un Traité, non-ſeulement à ne point traverſer la Conqueſte de Naples, mais meſme à la favoriſer, moiennant quoi on leur cédoit quelques petits Ports de ce Roïaume, qui ſont ſur le Golphe Adriatique. Comme la Ville capitale de ces ſages Républicains eſt ſcituée au fonds de ce Golphe, ils dominent ſur toute cette Mer & ne ſouffrent qu'avec peine que d'autres qu'eux y ayent un Port.

Les Florentins eſtoient aigris; mais bien loin de s'en reſſentir, à peine oſoient-ils ſe plaindre. Quoique ce fuſt par leur faute que le ſiége de Piſe euſt échoüé, parce qu'ils n'avoient fourni ni poudre ni vivres, ils n'avoient pas laiſſé de s'en prendre aux Troupes Françoiſes & de les acuſer de n'y avoir point fait leur devoir, diſcours injurieux, qui déplut ſi fort à la Cour, que lors que les Piſans, pour ne point une ſeconde fois riſquer à perdre leur liberté, eurent fait offrir à d'Amboiſe de paier une ſomme au Roi & de ſe mettre ſous ſa protection, Loüis les y reçût, au grand regret des Florentins. En vain ceux-ci s'en plaignirent; en vain en murmurérent-ils; ils avoient ſi grand' peur que le Roi ne les abandonnaſt au Duc de Valentinois, qui

n'atendoit que le moment & la permiſſion de les opprimer, que par un nouveau Traité que d'Amboiſe conclut avec eux, ils l'obligérent à donner de l'argent, des hommes & des vivres pour l'expédition de Naples.

Qui ſe ſeroit imaginé que Ferdinand, Roi de Caſtille, proche parent du Roi de Naples, & le plus zélé de ſes amis, Ferdinand du moins vouloit qu'on le cruſt ainſi, ſongeaſt à le dépoüiller; les liens du ſang, les droits de l'amitié, la foi des traitez, le remords d'une injuſtice, la honte d'une perfidie, n'empeſchérent jamais Ferdinand de profiter d'une occaſion où il trouvoit ſon avantage. Il y avoit long-tems qu'il dévoroit, en eſpérance, le Roïaume de Naples, perſuadé que ce Roïaume lui apartenoit, comme eſtant neveu paternel & le légitime heritier d'Alphonſe V. Roi d'Aragon, qui après s'eſtre ſaiſi de Naples & des autres Villes de ce Roïaume, l'avoient donné à ſon Baſtard. Ce Baſtard eſtoit pere de *Federic I.* qui régnoit du tems de Loüis XII.

Ferdinand juſques-là avoit ſçû couvrir ſes deſirs d'une profonde diſſimulation; deſorte qu'on n'euſt jamais crû qu'en envoiant de tems en tems plus ou moins de ſecours à Naples ou en d'autres Villes du Roïaume, c'eſtoit bien moins pour le défendre qu'afin de s'en

s'en emparer, ſi l'occaſion s'en preſentoit; c'eſtoit cependant dans cette vûë qu'il y avoit fait paſſer *Gonſalve Fernand de Cordouë*, qui ſe ſaiſit, en arrivant, de trois des meilleures Places, ſous prétexte d'y loger ſes Troupes. Gonſalve s'eſtoit ſignalé dans les guerres que les Rois d'Eſpagne avoient euës contre le Portugal & contre les Mores de Grenade, mais cette premiere réputation n'eſtoit pas comparable à celle qu'il acquit depuis dans les guerres de Naples. Les Eſpagnols ne l'apellent par admiration, que le *Grand Capitaine*; c'eſtoit en effet un grand General, hardi ſans témérité, auſſi ſage, qu'actif, toûjours atentif à profiter des conjonctures, homme d'une vaſte prévoiance, homme infatigable pour donner l'exemple à ſes Troupes, ſouffrant patiemment la faim & la ſoif, le chaud & le froid, quoique naturellement il aimaſt bien autant qu'un autre ſes aiſes & la bonne chére; grand homme ſelon ſes admirateurs, autant par ſes vertus civiles, que par ſes talens militaires. Je dirois volontiers comme eux, par le plaiſir qu'il y a à rendre juſtice au mérite, ſi on ne lui avoit reproché ce ſemble avec fondement, quelques ſupercheries indignes d'un homme de bien, auſſi Dieu permit-il, pour l'en punir, qu'après des ſervices infinis, il ne fut pas

bien traité par le Monarque meſme à qui il les avoit rendus. Les Princes n'aiment point une vertu qui eſt au-deſſus de leurs récompenſes.

Quelque envie qu'euſt Ferdinand de profiter de la dépoüille de ſon Parent, il écouta avec plaiſir, ne ſe ſentant pas aſſez fort pour en venir à bout tout ſeul, la propoſition qu'on lui fit de partager avec Loüis XII. le Roïaume de Naples. La part de Ferdinand eſtoit la Poüille & la Calabre, avec le tître de Duché; celle de Loüis XII. devoit eſtre l'Abruzze, la Terre de Labour, & la ville de Naples, avec le tître de Roïaume. Ce Traité fut quelque-tems ſecret, mais quand on vint à le ſçavoir, autant que l'on déteſtoit la perfidie de Ferdinand, autant parut-on ſurpris, que Loüis XII. qui auroit pû ſeul ſe rendre maiſtre de ce Roïaume, ſe fuſt aſſocié pour cela d'un Prince, qui plus fin que lui, toſt ou tard, par ruſe ou par force, ne manqueroit point de l'en chaſſer. En France, comme en Italie, on cria fort contre d'Amboiſe qui eſtoit l'auteur du Traité. Il diſoit, pour ſe diſculper, que l'on avoit parlé de ce partage dès Charles VIII. mais on répondoit à cela que les tems eſtoient bien changez, & que Loüis XII. joüiſſant paiſiblement du Milanez & de l'Eſtat de Génes, eſtoit beaucoup plus en eſtat que

IL ARME, PAR MER ET PAR TERRE, POUR CONQUE'RIR LE ROIAUME DE NAPLES, APRE'S ESTRE CONVENU, AVEC LE ROI DE CASTILLE, QUE CE PRINCE EN AUROIT MOITIE', EN ATTAQUANT DE SON COSTE' POUR FACILITER LA CONQUESTE.

que n'avoit eſté Charles VIII. d'envoyer, par Mer & par Terre, des ſecours aſſez grands à Naples, & aſſez promptement pour s'y maintenir. Il y a ordinairement dans la ſatire de bien des gens moins de zéle pour l'Eſtat, que de chagrin contre le Miniſtre.

Ces reproches n'empeſchérent point, qu'en execution du Traité, le Cardinal d'Amboiſe, n'armaſt par Mer & par Terre, ſe flatant de n'avoir rien à craindre de la mauvaiſe foi de Ferdinand, dont il ſçauroit en tems & lieu, ou éluder les fourberies, ou réprimer les entrepriſes. L'Armée de Terre eſtoit de deux mille hommes d'armes, d'autant de Chevaux-legers, & de vingt mille hommes de pied. Le celebre Stuart d'Aubigni la commandoit en Chef, aiant pour ſes Lieutenans le Duc de Valentinois & le Comte de Caïace de la Maiſon de S. Severin, une des premieres de Naples. L'Armée Navale eſtoit de trente gros Vaiſſeaux fournis de monde & de canon, il y avoit ſur l'Amiral deux cens piéces d'artillerie & mille hommes de débarquement. Cette Flotte eſtoit commandée par Philippe Comte de *Raveſtein*, neveu de la mere de Loüis XII. Loüis, dix-huit mois auparavant, l'avoit fait Gouverneur de Génes par le conſeil du Cardinal. Ni le Miniſtre ni le Roi n'eurent point lieu de s'en repentir, tout jeune qu'eſtoit Raveſtein,

veſtein, il s'eſtoit fait ſi fort aimer, par ſes manieres douces & honneſtes, & par ſon atention à rendre juſtice à tout le monde, que pour lui marquer d'autant plus leur eſtime & leur amitié, les Génois volontairement avoient contribué de moitié à équiper l'Armée Navale.

Toutes choſes préparées pour faire une heureuſe Campagne, le Cardinal paſſa les Monts & alla demeurer à Milan, tant pour contenir, par ſa preſence, les habitans de cette ville, que pour eſtre à portée de donner commodément ſes ordres aux Armées de Terre & de Mer, & de conduire, par ſes conſeils, l'expédition de Naples. Quand l'Armée Françoiſe fut à Rome, les Ambaſſadeurs des deux Rois, je veux dire de Loüis XII. & de Ferdinand, allérent enſemble à l'audience demander à Sa Sainteté l'inveſtiture du partage que leurs Maiſtres avoient fait du Roïaume de Naples. Alexandre auroit bien voulu leur refuſer cette inveſtiture ; mais comment l'auroit-il oſé, y ayant dans ſa Capitale, & dans le reſte de ſes Eſtats, plus de troupes qu'il n'en falloit pour l'en dépoüiller & pour l'arreſter ?

LES FRANÇOIS ET LES ESPAGNOLS SE METTENT EN POSSES.

Les Eſpagnols eſtant déja dans la Poüille & dans la Calabre, ſe rendirent aiſément les maiſtres de l'une & de l'autre de ces Provinces,

ces. Il y avoit peu de Places qui pûſſent faire réſiſtance ; *Tarente* eſtoit pourvûë, tant de vivres que de munitions, & ſi forte par ſa ſcituation, qu'elle paſſoit pour imprenable. En vain parle-t'on ainſi. Il n'eſt point de Place imprenable, s'il n'y a dedans de braves hommes & en aſſez grand nombre pour la bien défendre. La Garniſon eſtoit peu nombreuſe & peu aguerrie. Le Commandant en chef eſtoit le fils du Roi de Naples, fils ſans expérience, qui avoit pour conſeil deux hommes plus ſages que vaillans. Le jeune homme eut peur dès que la ville fut aſſiégée ; les gens qui commandoient ſous lui n'eſtant guéres plus raſſurez, on capitula de bonne heure. Le principal point du Traité, fut, que le jeune Prince auroit toute liberté de ſe retirer où il voudroit, quoique Gonſalve, qui commandoit les Eſpagnols, euſt juré cet article ſur l'Euchariſtie, il n'en fut pas plus religieux à garder un ſi grand ſerment. Malgré la foi donnée ſi ſolemnellement, le jeune Prince fut arreſté & conduit par mer en Eſpagne.

SION, DE CE QUE PAR LEUR TRAITÉ CHAQUE NATION DEVOIT AVOIR DU ROYAUME DE NAPLES. EN JUIN ET EN JUILLET 1501.

Tandis que les Eſpagnols ſe mettoient en poſſeſſion de ce qui eſtoit de leur partage, les François conquéroient le leur. Leur premier exploit fut d'aſſiéger *Capouë*, ville forte, munie de tout & où il y avoit à la défendre douze à treize mille hommes qui firent une

une belle réſiſtance ; cependant elle fut priſe au ſecond aſſaut & ſaccagée deux jours durant. Il y eut ſept à huit mille hommes paſſez au fil de l'épée. Le ſac de cette ville répandit un ſi grand effroi, qu'aucune ne voulant tenir de peur d'avoir un ſort pareil, le Roi de Naples, qui ſe voioit ſans reſſource, comme ſans ſecours, fit propoſer à d'Aubigni, & aux deux autres Generaux, de leur remettre dans huit jours les Places qui ſe trouveroient eſtre du partage des François, pourvû qu'il lui fuſt permis de retenir l'Iſle d'Iſchia, & de pouvoir y paſſer ſix mois dans une pleine ſûreté, au bout deſquels il ſeroit libre de ſe retirer où il voudroit, s'il ne s'accommodoit avec le Roi. L'occaſion paroiſſoit ſi belle, que dans la crainte de la manquer, d'Aubigni, précipitamment, conclut à ces conditions, ſans prendre, comme il le pouvoit, le tems d'eſcrire à d'Amboiſe, qui n'eſtoit pourtant qu'à Milan, faute dont ce General eut tout lieu de ſe repentir. On n'en fait point impunément à l'égard d'un Premier Miniſtre, cependant la convention s'executa, Naples, Ville & Chaſteaux, Gaïete, & les autres Places, ouvrirent leurs portes aux François. Le Roi de Naples ſe retira dans l'Iſle d'Iſchia, avec ſa femme & ſes enfans, & ce qu'il avoit de plus précieux. Il ne fut pas longtems ſans y eſtre inquietté.

LE ROI DE NAPLES FAIT UN TRAITE' AVEC LES GE'NE'RAUX FRANÇOIS.

Soit

Soit que d'Amboiſe fuſt indigné que l'on euſt fait, à ſon inſçû, un Traité de cette importance, ſoit qu'il jugeaſt que ce Traité eſtoit trop avantageux à un Roi dépoüillé, en ce qu'il lui accordoit bien plus de tems qu'il n'en faloit pour faire des Troupes & des amis aſſez pour ſe rétablir, il donna ordre à Raveſtein, qui commandoit l'Armée Navale, de ſe preſenter devant Naples, de ne point ratifier l'accord, & de faire dire au Roi de Naples, que ſi volontairement il ne ſe remettoit, ſans differer, à la diſcretion du Roi, il y avoit ordre de l'enlever & de l'emmener priſonnier en France. D'Amboiſe vouloit avoir, de maniere ou d'autre, ce Roi fugitif, ſe flatant de finir par-là la guerre de Naples, comme il avoit, un an devant, fini la guerre de Milan, par la priſe du malheureux Sforce. Raveſtein obéït ſans peine. Il eſtoit irrité de ce qu'il n'avoit point eu de part à la concluſion du Traité; il entoura, avec ſa Flote, la petite Iſle d'Iſchia. Ses menaces eurent leur effet. Federic, Roi de Naples, ſe détermina à paſſer en France. Il y fut reçû en Roi ami, pluſtoſt qu'en Roi dépoüillé, qui venoit y demander grace. Son Traité ne ſe fit qu'au retour de d'Amboiſe; ce fut ce Miniſtre qui en fixa les conditions. Ce Prince eut, par ce Traité, la Touraine pour y tenir ſa Cour, & trente mille

D'AMBOISE DESAPROUVE CE TRAITÉ, ET OBLIGE LE ROI DE NAPLES A VENIR SE REMETTRE A LA DISCRETION DU ROI.

En Novembre 1501.

escus de pension pour soutenir sa dignité ; cette somme faisoit alors plus de six cens mille francs d'aujourd'hui.

IL RE'PRIME UNE IRRUPTION DE SUISSES, QUI ESTOIENT VENUS A L'IMPROVISTE FONDRE DANS LE MILANEZ, EN AOUST 1501.

Ce n'estoit pas sans raison que d'Amboise avoit desaprouvé qu'on eust donné au Roi de Naples six mois pour se reconnoistre, prévoiant qu'immanquablement il se feroit dans cet entre-tems des mouvemens en sa faveur, aussi s'en fit-il de grands parmi les Princes d'Italie & parmi ceux du voisinage, dès que l'on sçut que ce Monarque s'estoit retiré à Ischia & qu'il abandonnoit ses Places.

Les Suisses excitez, ou par l'Empereur, ou, sous main, par les Venitiens, vinrent fondre en Lombardie, lors qu'on s'y atendoit le moins, au nombre de sept à huit mille. S'en retournant en leur Païs, neuf ou dix mois auparavant, ils s'estoient saisis de *Bellizone*, qui de ce costé-là ferme le passage des Montagnes ; de sorte que fort aisément ils pouvoient, quand bon leur sembloit, descendre dans le Milanez par le moien de cette Place. Ils l'eussent renduë pour peu d'argent lors qu'ils s'en estoient emparez. Ce fut un malheur de n'y avoir point fait atention, car lors que dans la suite on leur eut fait ouvrir les yeux & connoistre plus qu'ils ne faisoient l'importance de cette Place, il ne fut plus possible de la retirer de leurs mains. L'irruption

ruption de ces Suiſſes parut d'autant plus étrange, que d'Amboiſe eſtant ſur les lieux, ils devoient ſans doute s'atendre qu'on ſeroit bien-toſt à leurs trouſſes. Les Suiſſes, en ce tems-là, n'eſtoient pas gens à réfléxion. Aiant encore toute la force d'une liberté preſque féroce & qui n'eſtoit point amolie, ni par le luxe ni par les vices de leurs voiſins, ils ſuivoient impétueuſement les impreſſions qu'on leur donnoit ſans trop examiner les ſuites, pourvû qu'il y euſt pour eux plus ou moins d'argent à gagner.

Ces ſept à huit mille hommes, qui avoient paſſé à Bellizone, ſe répandirent dans la Plaine, & après l'avoir ravagée ils ſe retranchérent dans un Bourg, ſoit pour en faire leur Place d'Armes, ſi on venoit les ataquer, ſoit pour y retirer leur butin, d'Amboiſe ne leur donna pas le tems de s'y fortifier. Sur le premier avis de l'irruption de ces pillards, il s'avança vers la Frontiere afin de les y tenir en reſpect, tandis qu'on amaſſeroit aſſez de monde, pour les combattre ou pour les contraindre à s'enfuïr. L'Armée aſſemblée, on marcha à eux. Elle les euſt forcez dans leurs retranchemens, ſi d'Amboiſe ne l'euſt empeſché. Sa maxime eſtoit de ne riſquer que le moins qu'on peut. Dès qu'il ſçut que les Suiſſes commençoient à rebrouſſer chemin,

en vain Chaumont ſon Neveu, qui commandoit l'Armée, & les principaux Officiers, lui demandérent-ils permiſſion de les charger; il éluda adroitement les inſtances des uns & des autres, pour donner aux fuïards le tems de gagner deux marches, deſorte qu'ils ne furent pourſuivis que par de la Cavalerie, qui enleva leur butin, & ne ceſſa de les harceler, juſques à ce qu'ils fuſſent en leur païs.

La retraite de ces Suiſſes faiſoit d'autant plus de plaiſir, que s'ils euſſent pouſſé plus avant. L'Empereur toûjours inquiet, toûjours jaloux, toûjours leger, eſtoit preſt à ſe déclarer. Pour détourner ce coup, qui pouvoit, dans les conjonctures, eſtre funeſte à la France. Le Cardinal alla à Trente s'aboucher avec l'Empereur. D'Amboiſe reçut en ce voïage tous les honneurs imaginables. Le Cardinal de Gurce, accompagné de quantité de Princes & de Grands Seigneurs, vint deux lieuës au-devant de lui; d'autres Princes & Seigneurs, qui atendoient d'Amboiſe à la porte, lui rendirent de nouveaux reſpects. L'Empereur le traita, non comme un Cardinal, mais quaſi comme un Roi de France. Ils eurent, teſte-à-teſte, le lendemain de l'arrivée, une aſſez longue Conférence. A celles qu'ils eurent depuis, le Cardinal de Gurce fut

IL VA A TRENTE S'ABOUCHER AVEC L'EMPEREUR, QUI LUI REND ET FAIT RENDRE DES HONNEURS EXTRAORDINAIRES, EN SEPTEMBRE 1501.

fut apellé en tiers. Gurce eſtoit le Premier Miniſtre & le Favori de l'Empereur.

D'Amboiſe demanda que l'Empereur accordaſt au Roi l'Inveſtiture du Milanez, pour lui & pour ſes enfans, & propoſa, pour l'obtenir, une groſſe ſomme argent comptant, & le mariage du petit-fils de l'Empereur avec la fille de Loüis XII. Le Prince & la Princeſſe n'avoient pas encore deux ans, le mariage agréeoit fort à l'Empereut; du reſte, il eſtoit ſi peu diſpoſé à accorder l'Inveſtiture, qu'il demandoit vivement qu'on miſt les Sforce en liberté, & que l'on rétabliſt le Duc dans la joüiſſance de ſes Etats. L'Empereur, & d'Amboiſe, n'aiant pu s'accorder ſur deux points auſſi délicats, ils en remirent la déciſion à un autre tems. Cependant, pour qu'il ne fuſt pas dit qu'une entrevuë ſi celebre fuſt tout-à-fait infructueuſe, l'Empereur obtint de d'Amboiſe, que le Cardinal Sforce auroit la France pour priſon, & d'Amboiſe obtint de l'Empereur que la Tréve, preſte à expirer, ſeroit continuée juſques à la fin de l'année. Quand d'Amboiſe s'en alla, l'Empereur le fit reconduire, par les Princes & les Grands Seigneurs, plus de quatre lieuës par delà Trente, & le reconduiſit lui-meſme juſques bien avant dans la campagne. Politeſſe d'autant plus extraordinaire, que ce Prince orgueilleux

gueilleux eſtoit auſſi avare de careſſes & d'honneſtetez, à l'égard des Grands, qu'il en eſtoit prodigue à l'égard des gens de néant.

On avoit grand beſoin que la Tréve fuſt continuée, veu l'eſtat où les choſes eſtoient dans le Roïaume de Naples. Les bornes du partage des François & des Eſpagnols n'eſtoient point ſi bien expliquées par le Traité qu'ils avoient fait, que bien-toſt, à cette occaſion, il n'y euſt du debat entre eux, nommément pour *le Capitanat*, merveilleux petit païs, où de cent lieuës à la ronde on envoioit paiſtre en Hyver, bœufs, vaches, chevaux & mulets, parce que l'herbe, en cette ſaiſon, y eſt auſſi abondante, à cauſe de la douceur du climat, qu'elle l'eſt ailleurs au Printems. Les Eſpagnols diſoient qu'il faiſoit partie de la Poüille; les François diſoient, au contraire, qu'il faiſoit partie de l'Abruzze; nous l'avons déja dit, la Poüille eſtoit aux Eſpagnols, & l'Abruzze aux François. La querelle en valoit la peine, car de la Doüanne des beſtiaux qu'on y menoit paiſtre en Hyver, on tiroit ordinairement deux cens mille ducats tous les ans.

LES FRANÇOIS ET LES ESPAGNOLS SE DISPUTENT LE CAPITANAT, RICHE CANTON DU ROYAUME DE NAPLES, EN 1501.

Les uns & les autres défendoient vivement leur droit, préſage certain d'une guerre, que de coſté & d'autre ils euſſent eu peine à ſoutenir, ſi d'abord elle ſe fuſt allumée. Les Eſpagnols

pagnols n'eſtoient pas forts, les François qui l'avoient eſté au commencement de la Campagne, ne l'eſtoient guéres ſur la fin, tant il en eſtoit mort de débauches & de maladies. D'ailleurs la jalouſie qu'il y avoit entre les Generaux François, aiant fait naiſtre peu-à-la diſcorde parmi les Troupes, elles en ſervoient moins bien. D'Aubigni, qui les premiers mois avoit commandé en chef, ne commandoit plus qu'en ſecond, en punition d'avoir traité avec le Roi de Naples, ſans prendre l'ordre du Premier Miniſtre. D'Aubigni irrité, voulut quitter le ſervice, où il avoit vieilli, & revenir en France y paſſer le reſte de ſes jours dans une maiſon de campagne; mais d'Amboiſe loin d'y conſentir, l'obligea à ſervir ſous le Duc de *Nemours*, qu'on avoit envoié à Naples, avec le tître de Vicerοi; cuiſant chagrin pour un homme de la naiſſance, de la réputation & du mérite de d'Aubigni; cependant, comme preſque tout ſon bien ne conſiſtoit qu'en penſions, qui ſont plus ou moins paiées, ſelon qu'il plaiſt au Miniſtre, il falut obéïr.

Une autre choſe, qui nuiſoit beaucoup aux François, c'eſt que n'aiant plus de Flotte en mer, ils ne pouvoient que difficilement reçevoir de puiſſans ſecours, ni empeſcher que de Sicile il n'en paſſaſt aux ennemis. Alexandre

dre VI. moins par zéle de Religion, que par vengeance contre les Turcs (occupez de plus grands deſſeins, ils n'avoient pas voulu, quelques inſtances qu'il leur en euſt faites, ſe meſler de la guerre de Naples) avoit porté les Venitiens, & les Rois de France & d'Eſpagne, à joindre leurs Flottes enſemble, pour courre les Iſles de l'Archipel. Les Venitiens, avec plaiſir, eſtoient entrez en cette Ligue, parce qu'il n'y avoit qu'eux qui en puſſent recuëillir le fruit; le Roi de Caſtille n'avoit fait que preſter ſon nom pour rendre la Ligue plus formidable, & du reſte n'avoit contribué, d'argent, d'hommes ni de Vaiſſeaux.

Loüis XII. en avoit uſé plus genereuſement à la perſuaſion de d'Amboiſe; ce Miniſtre en toute occaſion marquoit une affection ardente pour l'exaltation de l'Egliſe & pour le bien de la Religion. A tort, diſoit on, que c'eſtoit pour ſe fraïer le chemin au Pontificat, c'eſtoit un véritable zéle, & qui ne ſe démentit jamais. La Flotte du Roi, jointe à celle des Venitiens, fit deſcente dans l'Iſle de Metelin. Les François en eſcaladérent la Ville capitale; mais faute d'eſtre ſecourus par les Venitiens, ils furent repouſſez deux fois, & contraints d'abandonner l'Iſle. Cet échec, tout grand qu'il eſtoit, fut moins triſte

triſte que le retour. Leur Flotte batuë de tempeſtes, auſſi affreuſes que fréquentes, eut peine à gagner les Ports. Elle y rentra, ſi délabrée, ſi foible, ſi mal équipée, que de longtems elle ne pouvoit remettre en mer.

Ce malheur imprévû rendit les François moins fiers, & ils en écoutérent avec plus de docilité la propoſition qu'on leur fit de partager également avec les Eſpagnols, ce qui revenoit de l'impoſition qu'on levoit ſur les beſtiaux qui alloient paiſtre en Hyver dans le Capitanat. Les Grands Seigneurs Napolitains, apréhendant d'eſtre la proie de l'une & de l'autre Nation, ſi la guerre s'allumoit entre elles, s'entremirent pour les accorder, & ménagérent une entrevuë entre le Vice-roi François, qui eſtoit le Duc de Nemours, & Gonſalve Fernand de Cordouë, qui commandoit les Eſpagnols. Les deux Generaux s'abouchérent en preſence des Médiateurs: ils s'abouchérent plus d'une fois pour terminer, s'il ſe pouvoit, le differend à l'amiable; mais n'en aiant ni le pouvoir, ni peut-eſtre la volonté, ils convinrent ſeulement de ſurſeoir toutes hoſtilitez, en attendant qu'on euſt apris la réſolution des deux Rois.

LES DEUX NATIONS ENTRENT EN GUERRE A CETTE OCCASION.

Cette querelle, bien ou mal fondée, déplut fort à la Cour de France, & les ennemis du Cardinal prirent delà occaſion de crier

plus fort que jamais contre le Traité qu'il avoit fait avec le Roi de Caſtille, pour partager avec ce Prince le Roïaume de Naples. Le Cardinal lui-meſme ſembla regretter de l'avoir fait, & s'en expliqua fortement aux Ambaſſadeurs de Caſtille. Loüis XII. ſoutenant qu'à tort lui conteſtoit-on la joüiſſance du Capitanat, qui faiſoit partie de l'Abruzze, le Roi de Caſtille de ſon coſté réclamant ce riche païs, comme faiſant partie de la Poüille, la guerre eſtoit inévitable. En effet, malgré tous les ſoins qu'avoient pris, pour la prévenir, ſoit les Seigneurs Napolitains, ſoit les petits Princes d'Italie, qui craignoient qu'elle ne leur fuſt funeſte, le Roi & le Cardinal donnérent ordre de la déclarer, ſi-toſt qu'au Printems ſuivant ils furent arrivez à Milan.

LE ROI ET D'AMBOISE VONT A MILAN, POUR EN CONTENIR LES HABITANS, ET POUR DONNER ORDRE A LA GUERRE DE NAPLES, EN 1502.

Ils y eſtoient allez, pour en contenir les habitans, pour réprimer avec vigueur l'avare audace des Suiſſes, qui ne ceſſoient de menacer; ils y eſtoient allez pour empeſcher que l'Empereur, oubliant qu'il avoit ſigné un Traité avec le Roi, ne fourniſt des armes & des Troupes aux fils du malheureux Sforce pour envahir le Milanez, ou au Roi de Caſtille, pour chaſſer les François de Naples. Les Venitiens ne donnoient pas moins d'inquiétude. Leurs menées n'eſtoient plus ſecretes.

Se

Se repentant d'avoir ſouffert que le Roi ſe fuſt emparé de la meilleure partie du Roïaume de Naples, ils n'atendoient que le moment, ſelon le ſuccès de la guerre, de ſe joindre au Roi de Caſtille, aiant moins à craindre de lui, s'il demeuroit vainqueur, que d'un Roi de France qui euſt eſté maiſtre de Naples & de Milan. D'Amboiſe, bien informé de leurs pratiques, en écouta plus volontiers les plaintes que vinrent lui faire le Marquis de Mantouë & le Duc de Ferrare, contre ces incommodes voiſins, qui uſurpoient ſans ceſſe ſur eux. Il donna de l'argent au Duc & au Marquis, avec quoi ces deux petits Princes attirérent ſi à propos tant de braves hommes à leur ſervice, que les Venitiens apréhendant pour leurs Frontieres, n'oſérent de toute la Campagne ſe déclarer contre le Roi, grand ſoulagement pour d'Amboiſe, qui n'avoit d'ailleurs que trop d'affaires à démeſler.

D'Amboise traite avec les Princes d'Italie.

La plus embaraſſante, eſtoit d'empeſcher le Roi de rompre avec le Pape. Loüis XII. eſtoit ſi irrité contre Alexandre VI. & contre le Valentinois, fils bien-aimé de ce Pontife, qu'il diſoit, meſme publiquement, qu'il avoit honte de s'eſtre allié avec le pere, qu'il puniroit ſeverement les forfaits du fils; & qu'il croioit que cette guerre eſtoit bien au moins auſſi ſainte qu'une Croiſade contre les

Ce n'est qu'avec peine qu'il empesche le Roi d'éclater contre Alexandre VI. et contre le Valentinois, fils de ce Pontife.

Turcs. Alexandre VI. Eſpagnol de naiſſance & d'inclination, avoit toûjours plus ou moins traverſé les deſſeins du Roi, dans le tems meſme que le Roi combloit de biens & d'honneurs tous les enfans de ce Pontife, nommément le Valentinois; de plus, on venoit d'aprendre, & d'aprendre à n'en point douter, que le pere & le fils eſtoient en pourparler avec les Eſpagnols, pour les aider ſecretement à ſe maintenir dans le Capitanat. L'un & l'autre depuis long-tems eſtoient en abomination, l'un pour ſon peu de Religion, l'autre par ſes cruautez & par ſes perfidies. D'ailleurs le Valentinois, par ſes continuelles entrepriſes, deſeſperoit les Républiques & les Princes voiſins des Eſtats du Pape. Après avoir conquis, aidé des forces du Roi, toutes les Villes de la Romagne, il eſtoit entré en Toſcane, & profitant de la diſcorde qui eſtoit entre les Siennois, les Piſans & les Florentins, il avoit dans l'occaſion enlevé aux uns & aux autres, à force ouverte, par ſtratagéme, ou par de noires trahiſons, leurs Places les plus importantes.

Les Florentins, à qui il en vouloit le plus, parce qu'ils eſtoient les plus puiſſans, aprehendant d'eſtre opprimez, implorérent le ſecours du Roi, ſous la protection de qui ils s'eſtoient mis depuis ſix mois. Ils ſe plaignirent

ſi vi-

ſi vivement, que le Roi touché de leurs plaintes, fit dire au Valentinois, que s'il ne rendoit inceſſamment ce qu'il leur avoit pris, lui-meſme iroit l'y forcer. Le Roi eut beau menacer, Alexandre & ſon fils parurent ſi peu s'en ſoucier, que le Roi, en colere, fit marcher ſes meilleures Troupes, pour entrer en Toſcane, & delà paſſer dans la Romagne. Quoique d'Amboiſe euſt eſté faſché que les choſes fuſſent allez plus loin, il ne s'oppoſa point à la réſolution du Roi, tant parce qu'il ſçavoit que Loüis XII. n'aimoit pas que d'abord on lui réſiſtaſt, que parce qu'il eſtoit bien-aiſe d'obliger le Pape & ſon fils, par la peur qu'ils auroient de la marche de l'Armée Françoiſe, à faire ce qu'il ſouhaitoit d'eux.

En effet, l'un & l'autre eſtant allarmé, envoia auſſi-toſt offrir d'entrer en négociation, & la réponſe aiant eſté qu'on n'y entreroit point que le Duc de Valentinois n'euſt reſtitué aux Florentins ce qu'il leur avoit pris, ce Duc, auſſi intrépide que méchant, vint en poſte à Milan, ſe remettre, diſoit-il, à la diſcretion du Roi. Il y vint, avec des preſens, pour le Roi, pour le Premier Miniſtre, pour les autres gens du Conſeil, & ſçut ſi bien s'humilier & ſe défendre ſi à propos, que le Roi, calmé tout-à-coup, lui redonna ſon amitié, & conſentit, ſans répugnance, au Traité que d'Am-

d'Amboiſe conclut avec ce Tyran. D'Amboiſe, aſpirant au Pontificat, s'eſtoit fait en toute rencontre un honneur & une politique de ménager le Pape, & d'en protéger les Eſtats; aſpirant au Pontificat, il ſollicitoit fortement une promotion de Cardinaux, qui fuſſent tout-à-fait à lui; il demandoit encore que le Pape lui continuaſt la Légation de France, non pour un an ou dix-huit mois, comme il avoit fait juſques-là, mais pour un tems indéfini. C'eſtoit-là, à ce que diſoient les envieux de ce Miniſtre, la véritable cauſe du nouveau Traité, qu'il ſigna avec le Valentinois. Si l'intéreſt de ce Miniſtre fut une des cauſes du Traité, du moins ce ne fut pas la ſeule.

L'Empereur d'un coſté, les Suiſſes de l'autre, les Venitiens, encore plus, eſtant preſts de ſe déclarer, la prudence vouloit que dans ces conjonctures, bien loin d'aliéner le Pape, on l'engageaſt, ſi on pouvoit, non-ſeulement à donner paſſage aux Troupes qui iroient à Naples, mais meſme à aider le Roi, de vivres, d'hommes & d'argent. Auſſi, ſur les offres qu'en fit le Duc de Valentinois, tant en ſon nom qu'au nom du Pape, & ſur la parole qu'il donna, qu'il rendroit aux Florentins une Place, qu'il leur avoit priſe, (pouvoit-on ſe fier à la parole d'un perfide, qui faiſoit gloire d'y manquer) le Roi & le Cardinal s'engagérent

gérent à le maintenir. D'Amboiſe fut continué Légat en France pour toûjours, & il eut de bonnes paroles ſur la promotion qu'il deſiroit avec tant d'ardeur. Quelque prudence qu'il y euſt à renouveller ſon Alliance avec Alexandre VI. cette Alliance parut ſi odieuſe aux gens de bien, qu'elle atira au Roi, & plus encore à ſon Miniſtre, la haïne de toute l'Italie, &, ſelon quelques Hiſtoriens, la malediction de Dieu, avec qui on ne peut eſtre bien, tant que l'on eſt en liaiſon avec les méchans.

Ce Traité fit d'autant moins d'honneur au Roi, qu'il n'y avoit, ce ſemble, l'intéreſt de d'Amboiſe à part, nulle néceſſité de le faire. Les Eſpagnols, plus fiers que forts, n'eſtoient pas à ſe repentir d'avoir eſté les premiers à commencer les hoſtilitez. A peine la guerre fut-elle ouverte, qu'ils furent chaſſez par les François, non-ſeulement du Capitanat, mais preſque de toutes les Places de la Poüille & de la Calabre. Gonſalve de Cordouë, tout grand Capitaine qu'il eſtoit, ſe laiſſa inveſtir dans la petite Ville de Barlette. N'y aiant ni poudre ni vivres aſſez pour tenir long-tems, la guerre eſtoit finie, ſi on l'y avoit aſſiegé. C'eſtoit l'advis de d'Aubigni; mais c'eſt peut-eſtre pour cela que le Duc de Nemours n'en fut pas, & qu'au lieu de raſſembler ſes forces pour

LES FRANÇOIS CHASSENT LES ESPAGNOLS DE LA PLUSPART DES PLACES DE LA POÜILLE ET DE LA CALABRE.

pour pouſſer vivement ce ſiége, il les partagea pour prendre de petites Villes, qui n'eſtoient d'aucune conſéquence. Une ſi belle occaſion ne ſe retrouva plus, & bien-toſt la Fortune indignée contre le François, qui n'en avoit point profité, ſe déclara pour l'Eſpagnol, parce qu'il ſçût, en temporiſant, ſe tirer d'un ſi mauvais pas.

Cette premiere proſperité n'aida pas peu à affermir les Génois & les Milanois dans l'obéïſſance du Roi. Les uns & les autres n'avoient que trop d'inclination à ſecoüer le joug de la France, ſelon que les affaires auroient bien ou mal tourné; & ce n'eſtoit que pour diſſiper le ſoupçon qu'on en avoit eu, qu'ils avoient témoigné une joie extraordinaire de voir le Roi en Italie; on lui fit à Milan, & quelque-tems après à Génes, une entrée auſſi pompeuſe que l'avoit eſté autrefois le triomphe des anciens Romains. En l'une & en l'autre de ces magnifiques entrées, d'Amboiſe marcha ſeul, immédiatement après le Roi. En l'une & l'autre de ces Villes, il fut harangué par le Sénat en Corps comme le Roi l'avoit eſté; & lors que le Sénat de Génes fit preſent de vaiſſelle au Roi, d'Amboiſe n'eut garde d'eſtre oublié. Il y eut pour lui un éguiere & un baſſin d'or. Il eſtoit alors dans un haut crédit, parce que tout lui réüſſiſſoit.

GE'NES ET MILAN RENDENT A D'AMBOISE LES MESMES HONNEURS QU'AU ROI.

Il

Il venoit de ſe débaraſſer, par de grandes promeſſes & par un peu d'argent, de l'importunité des Suiſſes. Il venoit de faire alliance avec le Roi de Hongrie, que quelque-tems auparavant il avoit marié à une Princeſſe Françoiſe. Le fruit de cette alliance fut, que le Roi de Hongrie, Prince guerrier & habile, occupa ſi fort l'Empereur ſur les Frontieres de l'Auſtriche, que l'Empereur ne put de long-tems ne prendre que fort peu de part à ce qui ſe paſſoit en Italie. Enfin les heureux commencemens de la guerre combloient d'honneur le Cardinal, tant il avoit contribué, par ſes ſoins, par ſa vigilance, à ces premiers ſuccès; mais autant que le ſort des armes avoit eſté d'abord favorable aux François, autant dans l'année ſuivante leur fut-il contraire & funeſte, en partie, parce qu'on ſe fia trop à l'apparence qu'il y avoit d'une paix prochaine & durable.

Quoi qu'on en fuſt venu à une guerre ouverte, il y avoit tout lieu d'eſpérer que bientoſt on auroit la paix. Le Roi de Caſtille la demandoit, Loüis XII. & le Cardinal la ſouhaitoient avec ardeur, pour s'aſſurer de plus en plus la poſſeſſion du Milanez, qui eſtoit l'objet principal des deſirs de l'un & de l'autre. En de ſi bonnes diſpoſitions, il n'euſt pas eſté difficile de terminer à l'amiable la que-

L'ARCHIDUC, GENDRE DU ROI DE CASTILLE, VIENT EN FRANCE NÉGOCIER LA PAIX, ACCOMPAGNÉ DES AMBASSADEURS DE

SON BEAU-PERE, EN 1503.

relle du Capitanat, ſi le Roi de Caſtille y euſt eſté de bonne foi; mais ce Monarque fin & ruſé, beaucoup plus que Loüis XII. qui auroit eu honte de l'eſtre, ni que le Cardinal d'Amboiſe Miniſtre ſage & éclairé; du reſte, ſur le point d'honneur, de la meſme trempe que ſon Maiſtre, ne ſongeoit qu'à les amuſer par des propoſitions de paix, pour avoir par-là plus de tems de ſe préparer à la guerre.

Bien que ce fuſt ſon deſſein, comme on le vit par l'événement, il le tenoit ſi fort caché, qu'il voulut que l'Archiduc ſon gendre, retournant de Madrid à Bruxelles, vinſt en France propoſer au Roi de s'accommoder à l'amiable. L'Archiduc & ſa femme, allant l'année d'auparavant de Flandre en Eſpagne, avoient traverſé la France, & eſtant à la Cour, ils avoient aſſuré le Roi, qui leur rendit & leur fit rendre tous les honneurs imaginables, que le Roi de Caſtille ſeroit fidelle & exact à executer les Traitez. Dans ce premier voïage, le mari ni la femme n'avoient demandé, venant en France, ni oſtages ni ſauf-conduit, auſſi y eſtoient-ils venus quelques mois avant qu'éclataſt la querelle du Capitanat; mais depuis que les deux Nations eurent pris les armes l'une contre l'autre, & qu'elles en furent venuës aux mains, le Roi de Caſtille ne voulut pas que l'Archiduc, ſon Gendre, s'expoſaſt à re-

à repaſſer en France, qu'on ne lui euſt donné des oſtages. Loüis XII. avoit de la répugnance à en donner, tenant comme à deshonneur qu'on ne ſe fiaſt pas en ſa parole. A la fin néanmoins d'Amboiſe le détermina à donner quatre Princes en oſtage, dans l'envie & dans l'eſpérance que ce Miniſtre avoit de traiter avec l'Archiduc, qui paſſoit pour homme ſincere, & qui venoit avec des pouvoirs les plus amples qu'on puſt ſouhaiter. Ce Prince eſtoit acompagné de deux Ambaſſadeurs, qu'on lui avoit donnez pour conſeil.

Ce fut de leur advis, qu'après une négociation, qui n'eut rien de bien difficile, l'Archiduc & le Cardinal arreſtérent, au nom des deux Rois, que Charles, fils de l'Archiduc, épouſeroit une Fille de France; que la Princeſſe auroit pour dot le Roïaume de Naples; qu'en atendant ce mariage, qui ne pouvoit ſe faire ſi-toſt, les époux n'aiant pas vingt mois, les deux Rois joüiroient de ce qui eſtoit de leurs partages; enfin, qu'à l'égard du Capitanat, il ſeroit mis en ſequeſtre entre les mains de l'Archiduc. Le Roi eſtant vainqueur & pouvant, ſans de grands efforts, non-ſeulement ſe maintenir à Naples, mais encore ſe rendre le maiſtre de tout le reſte du Roïaume, on trouva beaucoup à redire, qu'en faveur de ce mariage, qui peut-eſtre ne ſe fe-

roit jamais, le Roi renonçaſt à ſes droits ; néanmoins la Reine ſa femme (c'eſtoit Anne de Bretagne) qui avoit tout pouvoir ſur lui, ſouhaitant ce mariage avec ardeur, & d'Amboiſe ne ſouhaitant pas moins ſe débaraſſer au pluſtoſt d'une guerre auſſi à charge qu'alloit eſtre la guerre de Naples, il ne tint au Roi ni à lui que le Traité ne s'éxécutaſt.

La Paix ſignée & jurée, non-ſeulement par l'Archiduc, mais auſſi par les Ambaſſadeurs, qu'on lui avoit donnez pour conſeil; le Roi de ſon coſté, l'Archiduc du ſien, en donnérent promptement advis ; l'un au Duc de Nemours, l'autre à Gonſalve de Cordouë, avec ordre de la publier à la teſte des deux Armées, que ces Generaux commandoient, au Roïaume de Naples ; le Duc de Nemours y commandoit en chef, les François ; & Gonſalve, les Eſpagnols. Nemours obéït, Gonſalve s'en excuſa, diſant qu'il ne le pouvoit, qu'il n'euſt reçu d'Eſpagne ſur cela des ordres exprès du Roi ſon Maiſtre. Après les pertes conſidérables que ce General avoit faites, il euſt obéï avec joïe au ſimple advis de l'Archiduc, ſi une heureuſe conjoncture ne l'euſt mis tout-à-coup en eſtat de les réparer.

LE ROI DE CASTILLE NE VOULANT POINT TENIR LE TRAITÉ FAIT PAR L'ARCHIDUC, LA GUERRE CONTINUE AU DESAVANTAGE DES FRANÇOIS.

Il avoit reçu ſecrettement de l'argent des Venitiens. Il lui eſtoit venu d'Eſpagne des munitions, de Sicile de groſſes recruës, d'Allemagne

lemagne deux à trois mille hommes, par bandes & par pelotons. Il eſtoit d'ailleurs averti que quatre mille François, qu'on avoit débarquez à Génes, s'eſtoient débandez auſſitoſt, par l'imprudence du Thréſorier, qui tenant la paix faite, avoit retenu leur païe. Ces avantages eſtoient ſi grands, que Gonſalve, ſans avoir égard au Traité fait par l'Archiduc, réſolut de continuer la guerre, dans l'eſpérance de recouvrer ſa réputation, & ſes Places, ſans craindre d'eſtre deſavoüé ni puni de ſa témérité, ſi le ſuccès en eſtoit heureux. La fortune favoriſa une ſi noble audace; Gonſalve vainquit les François & les chaſſa en dix-huit mois, de toutes les Places qu'ils tenoient au Roïaume de Naples. A qui en fut la faute? Fut-ce au Miniſtre, qui négligea d'envoyer des ſecours à tems? Ses ennemis le diſoient, mais il y a plus d'apparence, que le malheur ne vint que de l'imprudence des Generaux, qui, de l'aveu des Ennemis, les combatirent mal-à-propos, & avec moins de conduite que de fureur.

D'Aubigni, qui commandoit un Corps à part, au lieu de ſe retrancher, pour atendre en ſeureté un renfort qui alloit le joindre, ſe précipita de combatre un Corps d'Armée que commandoient *Hugues de Cardonne* & *Antoine de Leve*, gens qui entroient en réputation, & qui en

en acquirent une grande en cette occaſion.

Ils sont défaits à Seminare, en Calabre, le 21. Avril 1503.

Le Combat ſe donna près de *Seminare*, en Calabre. D'Aubigni, qui, au meſme endroit, avoit gagné, cinq ans devant, une mémorable Victoire, y fut défait entierement. A peine put-il ſe ſauver dans une Place du voiſinage, avec le débris de ſon Armée.

La défaite de d'Aubigni engagea, en quelque maniere, le Duc de Nemours, ſept jours après, de tenter le hazard, & de taſcher de vaincre Gonſalve, avant que ce General euſt joint l'Armée victorieuſe. Gonſalve, pourſuivi depuis midi juſques au ſoir, & inquiet où paſſer la nuit, s'eſtoit retranché dans un endroit, couvert d'un coſté, de vignes, de haïes, de buiſſons, & défendu de l'autre, par un foſſé large & profond. Il eſtoit difficile de forcer une Armée dans un Camp ſi avantageux, encore plus pendant la nuit; cependant, malgré les vives remonſtrances des plus habiles Officiers, qui eſtoient d'advis qu'on n'attaquaſt qu'à la pointe du jour, Nemours fit ſonner la charge preſque auſſi-toſt qu'il arriva. Imprudence qui lui couſta cher, car il fut tué des premiers, en voulant franchir le foſſé, pour animer ſes Troupes à en faire autant. La mort précipitée du General, mit l'Armée en ſi grand deſordre, qu'elle ſe

Et ſept jours après

débanda tout-à-coup. Le Combat ſe donna près

près de *Cérignoles*, dans la Poüille; ce fut moins une défaite qu'une déroute. à Cérignoles, dans la Poüille.

Le fruit des deux Victoires, remportées par les Eſpagnols dans la meſme ſemaine, fut, que les Villes principales ſe rendirent à eux d'elles-meſmes. Naples ouvrit ſes portes. Gonſalve y fut reçu, avec de grandes aclamations, malgré le feu horrible que faiſoient, ſur la Ville, les deux Chaſteaux qui la commandent; les François ne firent point, dans ces Chaſteaux, une auſſi belle réſiſtance, qu'on avoit lieu de l'eſpérer de deux auſſi bonnes Places. Dès qu'il y eut breche à l'une, ce ne fut point à coups de canon, mais par une mine qu'on y fit breche; la Garniſon épouvantée de voir ſortir de deſſous terre, avec tant d'impétuoſité, cette nouvelle foudre, capitula le lendemain. L'autre Chaſteau tint trois ſemaines, au bout deſquelles il ſe rendit, quand il y eut breche en trois endroits. L'uſage de faire des mines, & de les remplir de poudre à canon, eſtoit encore ſi nouveau, qu'il n'y avoit que quinze à ſeize ans que les Génois l'avoient inventé, au Siége d'une petite Ville, pour en faire ſauter les murailles. Un Eſpagnol, nommé *Pierre de Navarre*, qui ſervoit ſous eux à ce Siége, aiant remarqué éxactement la cauſe pourquoi ce coup d'eſſai n'avoit réüſſi qu'à demi, perfectionna cet Art

NAPLES, ET LES AUTRES VILLES PRINCIPALES, OUVRENT LEURS PORTES AUX ESPAGNOLS.

Art par ſes réfléxions, ce qui a donné lieu aux Eſpagnols de dire, que cet Officier en avoit eſté l'inventeur.

L'ARCHIDUC REVIENT EN FRANCE, SE JUSTIFIER DE N'AVOIR POINT ESTE' COMPLICE DE L'INFIDE'LITE' DU ROI SON BEAU-PERE.

Ces facheuſes nouvelles, irritérent d'autant plus le Roi & le Cardinal, que juſques-là ils avoient crû que l'Archiduc eſtoit ſincere, & que c'eſtoit de bonne foi qu'il avoit traité avec eux. Il eſtoit naturellement bon, & rarement arrivoit-il qu'il ne parlaſt ſelon ſon cœur. Ce qui venoit d'arriver leur donnant tout lieu d'en douter, ils s'en plaignirent vivement. L'Archiduc, qui eſtoit alors à Bour-en-Breſſe, à rendre viſite à ſa ſœur, qui avoit, en troiſiéme nôce épouſé le Duc de Savoye, reſcrivit auſſi-toſt qu'il n'y avoit point de ſa faute, &, quelques jours après, ſans demander auparavant permiſſion, paſſeport, ni oſtages, il reprit le chemin de France, & s'en vint ſe remettre à la diſcretion du Roi & du Cardinal, pour faire voir à tout le monde, qu'il n'eſtoit nullement complice de la témérité de Gonſalve, ou de l'infidélité du Roi de Caſtille, ſon Beau-pere. Il falloit que le Gendre fuſt véritablement ſincere, ou que ce fuſt un homme d'une diſſimulation, auſſi profonde que hardie, pour en uſer ainſi.

Ce Prince, autant indigné du refus du grand Capitaine, que Loüis XII. l'eſtoit des tromperies du Roi Catholique, offrit de demeurer

meurer en France juſques à ce que le fait fuſt éclairci, & juſques à ce que le Traité qu'il y avoit négocié euſt eſté ratifié & executé. Il fit pour cela des inſtances continuelles, auprès du Roi & de la Reine de Caſtille, ſe plaignant amérement de la confuſion & de l'embarras où le jettoit la deſobéïſſance du General, qui commandoit leurs Armées à Naples. Ferdinand V. Roi d'Arragon & de Caſtille, ne tenant ſa parole, qu'autant qu'il eſtoit de ſon intéreſt, n'eut garde de deſavoüer Gonſalve, après de ſi heureux ſuccès. D'ailleurs, ne cherchant qu'à gagner du tems, & qu'à leurrer, s'il le pouvoit, le Roi & le Cardinal, de la vaine eſpérance d'un accommodement, il répondit qu'il envoyeroit de nouveaux Plénipotentiaires.

Il en vint en effet, qui déclarérent nettement, que le Roi de Caſtille, ni la Reine ſon épouſe, ne ratifieroient point le Traité fait par l'Archiduc, que ce Prince avoit excedé ſon pouvoir; du reſte, que ſi on vouloit, mais à bien d'autres conditions, faire une paix ſeure & durable, ils avoient pouvoir de conclure. L'Archiduc ſoutenoit, au contraire, qu'avant que de partir d'Eſpagne, le Roi & la Reine avoient promis & juré, ſur les Evangiles, d'executer ponctuellement le Traité qu'il feroit en France, & que loin d'avoir

abuſé du pouvoir qu'ils lui avoient donné, il avoit très-exactement ſuivi ſes inſtructions, & n'avoit voulu rien réſoudre que du conſentement des Ambaſſadeurs Caſtillans, qu'on lui avoit donnez pour adjoints. En vain les nouveaux firent-ils des propoſitions, on ne voulut point les écouter, & on ne leur donna audience que pour leur dire publiquement, que c'eſtoit une choſe honteuſe, que leur Roi & leur Reine, qui venoient de ſe faire donner le nom Illuſtre de *Catholiques*, fiſſent ſi peu de cas de leur honneur, de leurs ſermens, de leur Religion, & qu'ils euſſent ſi peu d'égards pour l'Archiduc leur gendre, qui eſtoit un des plus grands Princes, & des plus puiſſans de l'Europe. Le Roi, & le Cardinal, eſtoient ſi irritez de la ſupercherie du Roi de Caſtille, qu'ils chaſſérent ſes Ambaſſadeurs, témoignant contre lui autant d'indignation, que d'eſtime pour l'Archiduc, à qui ils firent force careſſes, ſoit en réparation du ſoupçon que l'on avoit eu de ſa ſincerité, ſoit pour l'aigrir de plus en plus, contre le Roi ſon Beau-pere, & les broüiller, s'il ſe pouvoit.

Afin que l'affront n'en demeuraſt pas à la France, d'Amboiſe conſeilla au Roi de faire de nouveaux efforts, & d'armer par Mer & par Terre. Sans une puiſſante Flotte, on ne pouvoit ſecourir Gaïete, & quelques autres Villes

D'AMBOISE MET UNE FLOTTE EN MER, ET

Villes Maritimes, que les François tenoient encore. Ce n'eſtoit qu'avec une Flotte, que croiſant ſur les Coſtes de Valence & de Catalogne, on pouvoit empeſcher qu'il ne paſſaſt d'Eſpagne à Naples de nouvelles recruës & de nouvelles munitions. Sans une Armée Navale, plus ou moins forte, à proportion du beſoin qu'on croit en avoir, en vain, ſe flateroit-on de garder ou de conquérir un Païs baigné de la Mer. TROIS ARMÉES SUR PIED.

En meſme-tems que le Cardinal faiſoit équiper une Flotte, il mit trois Armées ſur pied. Où trouvoit-il des fonds pour de ſi prodigieuſes dépenſes, ſans cependant ſurcharger les Peuples? c'eſt en quoi on ne peut aſſez admirer ſon économie. De ces trois Armées, deux devoient fondre en Eſpagne; l'une par la Biſcaïe, l'autre par le Rouſſillon. La troiſiéme eſtoit deſtinée à recouvrer ce qu'on avoit perdu dans le Roïaume de Naples. Il y reſtoit encore de bonnes Places aux François; & s'ils n'eſtoient pas aſſez forts pour oſer ſe mettre en Campagne, du moins l'eſtoient-ils aſſez pour tenir dans ces Forteresſes, juſques à l'arrivée du ſecours. Cette troiſiéme Armée, la plus forte des trois, qui devoient attaquer par terre, eſtoit de douze cens Gendarmes, & de dix-huit mille hommes de pied. Un autre avantage, qui la rendoit

en quelque ſorte plus formidable que le nombre, c'eſt qu'elle devoit eſtre commandée par le celebre la Tremoüille, homme d'une grande expérience, & qui avoit gagné des Batailles, autant par ſon habileté, que par la bravoure de ſes Troupes.

IL VA EN ITALIE, EN RASSURER LES PRINCES, ET DONNER SES ORDRES POUR LA GUERRE DE NAPLES, 1503.

L'Armée aſſemblée, d'Amboiſe paſſa les Alpes, pour faire la revuë des Troupes, pour régler leur route, & pour aſſurer leur marche. L'intéreſt des Princes d'Italie, & leur inclination, avoit ſi fort changé, depuis la perte des deux Batailles, & depuis la priſe de Naples, que quelques Traitez qu'euſt fait d'Amboiſe, avec Alexandre VI. avec le Duc de Ferrare, le Marquis de Mantouë, & autres Princes du voiſinage; avec les Républiques, de Florence, de Piſe, & de Sienne, il n'y avoit nulle aparence, ſi on ne prenoit à leur égard de nouvelles précautions, que l'Armée paſſaſt ſur leurs terres, au riſque d'y périr de faim, ſi elle venoit à manquer de vivres, ou d'eſtre tellement harcelée par les Troupes des uns & des autres, qu'en arrivant ſur les Frontieres, elle ſe trouvaſt plus en eſtat de reçevoir un nouvel affront, que de tailler les Ennemis en pieces. Les Eſpagnols faiſoient des offres, au Duc, au Marquis, à ces Républiques; le Pape & les Venitiens apuioient fort les Eſpagnols; à peu de choſes tint que ces offres ne furent acceptées;

ptées ; cependant, soit bonheur, soit dextérité, d'Amboise sçut desintéresser ces Républiques & ces Princes, si bien, & si à propos, que les uns & les autres joignirent à l'Armée du Roi, à proportion de leurs Traitez, des hommes d'armes, & des gens de pied, en ostage de leur fidélité.

Le Marquis de Mantouë, le plus difficile à gagner, s'engagea de servir en personne. Il ne fut pas long-tems à en estre récompensé, car, à peine l'Armée avoit-elle fait quinze ou vingt lieuës, que d'Amboise, par reconnoissance, la lui fit commander en chef, en la place de la Tremoüille, qui demeura malade à Parme. Les Italiens furent surpris que d'Amboise eust si-tost donné sa confiance au Marquis, parce qu'ils ont pour maxime de ne jamais se fier à un ennemi réconcilié; en effet, quelques mois devant le Marquis estoit si suspect de n'estre point ami de la France, qu'on défendit aux Florentins de le prendre pour General. Il n'estoit pas d'ailleurs fort estimé en Italie, depuis qu'y commandant l'Armée des Confédérez, il avoit perdu, par sa faute, autant que par la valeur des Troupes Françoises, la celebre Bataille de Fornouë. Un mérite, qui lui estoit particulier, & qui pouvoit flater le Roi & le Cardinal, c'est qu'il ne faisoit rien de lui-mesme,

& que

& que bien loin de s'enteſter de ſes idées, il ne s'atachoit qu'à ſuivre les ordres que l'on lui donnoit. Servant ſous les Venitiens, & meſme commandant enſuite leurs Armées en chef, il avoit toûjours eu une déférence ſi ſcrupuleuſe pour les ordres du Sénat, que l'occaſion d'une Victoire ne l'auroit pas déterminé à contrevenir à ſes Ordres.

Quoique le Pape & ſon fils, euſſent fort aſſuré le Roi, qu'ils lui ſeroient toûjours atachez, autant qu'ils l'avoient eſté dans ſa plus grande proſperité; d'Amboiſe ne s'y fioit pas, parce qu'il eſtoit bien averti qu'ils eſtoient en traité avec Gonſalve de Cordouë, & que les offres qu'on leur faiſoit eſtoient ſi avantageuſes, que gens moins perfides qu'eux, euſſent eu peine à les refuſer. Ce General leur promettoit, qu'auſſi-toſt que les Eſpagnols, aidez de l'argent du Pape, ſe ſeroient emparez de Gaïete & des autres Places, que les François tenoient encore au Roïaume de Naples, ils joindroient leurs meilleures Troupes à celles du Valentinois, pour le rendre maiſtre de la Toſcane.

D'Amboiſe, feignant d'ignorer les pratiques du pere & du fils, leur fit ſçavoir, par un Exprès, que l'Armée, qui eſtoit en marche, devant eſtre bien-toſt ſur leurs Terres, il eſtoit tems qu'ils donnaſſent ordre à ce qu'elle n'y

n'y manquaſt, ni de vivres, ni de fourage, & qu'ils ſe préparaſſent à y joindre leur Cavalerie, comme par le Traité fait avec eux, un an devant, ils s'y eſtoient tous deux obligez. Les tems eſtant changez, le Pontife & ſon fils, ne ſçavoient à quoi ſe réſoudre ſur cette importune demande. Ce n'eſtoit point le Traité qui les embaraſſoit, la maxime de l'un & de l'autre, eſtoit de n'en garder aucun qui ne fuſt à leur avantage. Ce qui leur faiſoit peine, eſtoit l'aproche de l'Armée, & la peur des ravages affreux qu'elle alloit faire, dans leurs Eſtats, ſi on ne lui fourniſſoit l'eſtape.

D'un autre coſté, aiant à craindre, en le faiſant, de perdre les grands avantages que Gonſalve leur avoit offerts, & de s'expoſer à ſa vengeance; le parti qu'ils prirent, pour profiter des conjonctures & ſortir de cet embarras, ſans rompre avec la France, du moins à maſque levé, fut de conclure avec Gonſalve, à la charge qu'il n'en diroit rien, & qu'il ne trouveroit point mauvais, que, pour ſauver les apparences, le Pontife déclaraſt, qu'il vouloit, en Pere commun, eſtre neutre dans cette guerre; ſi bien qu'il ſeroit permis aux François, comme aux Eſpagnols, de paſſer ſur ſes Terres en toute ſureté, en paiant, à prix raiſonnable, la dépenſe qu'ils y feroient.

Sur ces aſſurances trompeuſes, dont d'Amboiſe

boiſe ne pouvant mieux faire, fut contraint de ſe contenter ; l'Armée s'avança vers Rome, au riſque de beaucoup ſouffrir, par quelque nouvelle perfidie, ſi ſur ces entrefaites les choſes n'euſſent changé de face. Alexandre VI. eſtoit au comble de ſa joïe, de voir ſon fils bien-aimé maiſtre d'un aſſez grand Eſtat pour bien-toſt l'en déclarer Roi, lorſque la Providence, qui vouloit faire de ces deux hommes une punition exemplaire, permit enfin qu'un accident, auſſi funeſte qu'imprévû, terminaſt miſérablement la vie infame de l'un, & renverſaſt du meſme coup les projets trop vaſtes de l'autre.

Alexandre, & ſon fils, avoient coutume d'empoiſonner, leurs ennemis pour ſe venger, les perſonnes ſuſpectes, pour s'en débaraſſer, & indifferemment leurs Miniſtres & meilleurs amis, pour profiter de leur dépoüille, quand ces Confidens eſtoient riches. Gens de toutes les ſortes, Cardinaux, Prélats, Officiers, avoient eſté ſecrettement ſacrifiez, en differens tems, à la cruelle cupidité de ces deux hommes inſatiables ; & ſi ces hommes inſatiables n'avoient point encore fait mourir le Cardinal *Cornet*, qui paſſoit pour avoir de grandes ſommes, argent comptant, c'eſtoit parce qu'ils réſervoient cette opulente ſucceſſion, comme une reſſource dans le beſoin

ſoin. Les Papes eſtoient alors en poſſeſſion d'heriter des Prélats & des Cardinaux.

Les beſoins devenus preſſans, Alexandre, & ſon fils, pour ſe défaire du Cardinal, ſe priérent à ſouper chez lui, & y envoiérent d'excellent vin, où eſtoit infuſé dequoi empoiſonner leur Hoſte. L'Officier, qui reçût ce vin, eut ordre de le mettre à part, & de n'en ſervir qu'aux gens qu'on lui nommeroit. Ordre qui fut funeſte à celui qui l'avoit donné; car cet Officier qui ne ſçavoit rien du miſtere, concluant de cette défenſe, que ce vin eſtoit reſervé pour la bouche de Sa Sainteté, ne fit point de difficulté de lui en preſenter, quand le Pape demanda à boire, avant qu'on ſe miſt à table. Le Duc de Valentinois, qui arriva dans le moment que ſon pere buvoit de ce Falerne empoiſonné, en but auſſi à ſa ſanté. Le Pape, qui avoit bû pur, & qui eſtoit âgé, mourut quelques heures après. Le Duc, qui avoit mis de l'eau, & qui eſtoit beaucoup plus fort, eut le tems de courre aux remedes. Il en réchapa, mais il en demeura ſi foible, preſque autant d'eſprit que de corps, qu'il ne put plus agir avec la meſme vigueur, ni avec le meſme bon ſens qu'il avoit eu auparavant. Ainſi mourut le fameux Alexandre VI. grand Prince, mauvais Pape; homme à grands talens, d'une dextérité merveilleuſe en toute

MORT AFREUSE D'ALEXANDRE VI. LE 18. AOUST 1503.

ſorte d'affaires ; génie heureux, auſſi délicat que ſolide ; génie poli, par l'eſtude & par l'uſage du monde ; homme ſi éloquent, qu'il perſuadoit ſans peine ceux-meſme qui eſtoient en garde contre ce qu'il vouloit inſpirer. Du reſte, homme ſi déreglé, que l'Hiſtoire rougit quand elle parle, malgré elle, des vices énormes de ce Pontife.

D'AMBOISE ASPIRE AU PONTIFICAT, ET FAIT EN VAIN DEUX FOIS SES EFFORTS POUR Y PARVENIR. 1503.

Dès que ſa mort fut ſçuë, d'Amboiſe ſe rendit à Rome, dans l'eſpérance quaſi certaine de devenir Pape. Il y avoit long-tems qu'il ſouhaitoit ardemment de l'eſtre. Le Roi de ſon coſté, avoit grande envie qu'il le fuſt, tant par affection pour lui, que pour ſes propres intéreſts, ne doutant point que ſes affaires n'en allaſſent infiniment mieux, & que bien-toſt il ne ſe viſt maiſtre abſolu de l'Italie, ſi d'Amboiſe, ſon intime ami, ſon Sujet, ſon Premier Miniſtre parvenoit au Pontificat. Loüis XII. eſtoit crédule, & tous les hommes en general, croient volontiers ce qu'ils deſirent ; cependant il ſe pouvoit bien faire, ou pluſtoſt, il ſeroit vraiſemblablement arrivé, que ſi d'Amboiſe euſt eſté Pape, loin de ſoumettre l'Italie au Roi, il ſe ſeroit fait un devoir d'en eſtre le Libérateur, & d'empeſcher que, ni le Roi, ni aucun autre Potentat, n'en oprimaſt la liberté. Quand on eſt dans une grande Place, peut on ſans ſe deshonorer, en

en ſacrifier les intéreſts, les droits, & la dignité, ou par amitié pour quelqu'un, ou par reconnoiſſance des bienfaits qu'on en a reçus?

D'Amboiſe ſe cachoit ſi peu d'aſpirer au Pontificat, qu'il avoit pris pour ſa deviſe ce Verſet du Pſeaume cent dix-huit, *Seigneur, ne ſouffrez point que je ſois fruſtré de mon atente*, ce que ſes envieux expliquoient malicieuſement, du deſir éfrené qu'il avoit d'eſtre Pape. Impatient de le devenir, il avoit négocié avec l'Empereur, avec le Roi de Caſtille & avec les Venitiens, pour engager ces Princes à concourir, avec Loüis XII. à faire aſſembler un Concile, où Alexandre VI. auroit eſté dépoſé comme intrus au Pontificat, & comme indigne, par ſa vie, d'eſtre ſouffert plus longtems ſur la Chaire de S. Pierre. Les menées de d'Amboiſe n'avoient point eſté ſi ſecretes, qu'Alexandre n'en fut averti; mais ce Pontife, diſſimulé, & maiſtre de ſon reſſentiment, s'eſtoit bien gardé d'éclater, de peur, qu'à cette occaſion, il ne fuſt obligé d'aſſembler un Concile, ou qu'on ne l'aſſemblaſt malgré lui.

Alexandre mort, d'Amboiſe crut lui ſuccéder, avec d'autant moins de peine, que l'Armée Françoiſe, qui alloit à Naples, n'eſtoit qu'à ſix lieuës de Rome, qu'aïant pris de loin ſes meſures, il avoit, dans le Sacré Collége,

une Faction puiſſante, & que les Potentats, qui avoient le plus d'intéreſt à lui donner l'excluſion, paroiſſoient eſtre diſpoſez non-ſeulement à s'en abſtenir, mais meſme de contribuer à ſon exaltation. L'Empereur, plus d'une fois, le lui avoit fait eſperer; & quoi que l'on euſt rompu avec le Roi de Caſtille, ce ruſé Monarque, afin de ralentir d'autant plus l'ardeur de Loüis XII. & de d'Amboiſe à pouſſer vivement la guerre, n'avoit point diſcontinué de les entretenir, l'un de l'eſpérance de la Paix, l'autre de l'eſpérance d'eſtre Pape. Quand le cœur deſire ardemment, il arrive, preſque toûjours, que l'eſprit s'aveugle à un point, qu'il ne voit plus de difficultez, où les gens neutres & clair-voyans en découvrent d'inſurmontables. Les amis de d'Amboiſe ne pouvoient ſe perſuader que l'Empereur, & le Roi d'Eſpagne, concouruſſent à le faire Pape, dans la crainte & dans le doute où ces deux Princes devoient eſtre, que ſi d'Amboiſe le devenoit, il ne ſe déclaraſt contre eux en faveur de ſon ancien maiſtre, ſon ami & ſon bienfacteur; cependant tout éclairé qu'eſtoit d'Amboiſe, il ne pouvoit s'imaginer que l'on lui manquaſt de parole, & ce ne fut que dans le Conclave qu'il commença de s'aperçevoir que ces Princes & les Cardinaux eſtoient bien éloignez de la lui tenir.

Rome

Rome eſtoit alors dans un trouble affreux. Les Troupes du Valentinois, celles des *Urſins*, & des *Colonnes*, & le Peuple, toûjours inſolent, pour ne pas dire furieux, pendant les interrégnes, y faiſoient, de nuict & de jour, des deſordres inexprimables. Les Colonnes, & les Urſins eſtoient, depuis long-tems, les deux Familles les plus puiſſantes & les plus illuſtres de Rome. L'une & l'autre Famille avoit tant de Places fortes, tant de Vaſſaux, de ſi grands biens, qu'en pluſieurs occaſions, elles avoient fait la guerre aux Papes; & ſi le Valentinois eſtoit enfin venu à bout, non d'abatre ces grandes Familles, mais de les humilier, & de leur enlever une partie de leurs Places, ç'avoit été moins par la force, que par de noires perfidies, & par des cruautez les plus déteſtables. Le Pape mort, ces deux Familles, de concert, eſtoient venuës fondre dans Rome, la rage dans le cœur, pour ſe venger du Valentinois, tout malade qu'il eſtoit, dans le Palais du Vatican; il eſtoit hors d'inſulte, tant il y eſtoit bien gardé par ſes Troupes qui l'environnoient. Les Soldats, des uns & des autres, eſtant continuellement aux priſes, ce n'eſtoit, dans toute la Ville, que meurtres, que vols, que combats.

TROUBLES A ROME PENDANT L'INTERRÉGNE.

Dans cette confuſion, les Cardinaux ne croiant pas pouvoir élire un nouveau Pape, differé-

differérent, contre la couſtume, les Obſéques d'Alexandre VI. & réſolurent, tous d'une voix, de ne point entrer au Conclave, qu'ils ne fuſſent en liberté d'élever au Pontificat celui qu'ils en croiroient digne. On craignoit que les Eſpagnols, qui eſtoient les Maiſtres de Naples, ne vinſſent, les armes à la main, faire un Pape à leur dévotion; on ne craignoit pas moins que les François, qui eſtoient plus près, n'en vouluſſent faire un à la leur. Le Duc de Valentinois, quelque deſolé qu'il fuſt, n'en eſtoit pas moins recherché, non-ſeulement à cauſe de ſes Troupes, les meilleures qui fuſſent en Europe, mais plus encore par la part qu'on croïoit qu'il devoit avoir dans l'Election du Pape, pouvant, à ce qu'il diſoit, diſpoſer infailliblement du ſuffrage de onze Cardinaux. Les François & les Eſpagnols faiſant des offres pour le gagner, il fut vingt-quatre heures à ſe déterminer. Son inclination ne le portoit point pour les François; à la fin, cependant, il ſe déclara en leur faveur, parce qu'ils eſtoient plus à portée de lui faire du bien ou du mal, qu'il n'en avoit à eſperer ou à craindre des Eſpagnols. Par le Traité qui fut conclu, de l'ordre de d'Amboiſe, avec lui, il fut dit que le Roi le prendroit ſous ſa protection; moyennant quoi, de ſon coſté, le Valentinois s'obligea

bligea de fournir de ſes bonnes Troupes, Infanterie & Cavallerie, pour le recouvrement de Naples, & d'engager les Cardinaux, qui eſtoient dans ſa dépendance, de donner leur voix à d'Amboiſe.

Ce fut alors que d'Amboiſe ne douta plus qu'il ne devinſt Pape ; car outre ces onze ſuffrages, il comptoit encore ſur vingt autres, que lui avoient promis le Cardinal Aſcagne Sforce, & les principaux Chefs des differentes Factions. C'eſtoit plus de voix qu'il n'en falloit, puiſqu'ils n'eſtoient alors que trente-huit Cardinaux à Rome. Ebloüi de cette eſpérance, d'Amboiſe fit une démarche, qui les mettant en liberté d'élire qui bon leur ſembleroit, donna occaſion de l'exclure.

Les Cardinaux Italiens avoient tous proteſté qu'ils ne s'aſſembleroient point, que le Valentinois ne ſortiſt de Rome avec ſes Troupes ; que les Urſins & les Colonnes ne retiraſſent auſſi les leur ; & que l'Armée Françoiſe, qui s'avançoit à petit pas, par ordre de d'Amboiſe, ne s'arreſtaſt ſans paſſer outre, au lieu dont on conviendroit, de peur qu'elle ne ſemblaſt impoſer au Sacré Collége la néceſſité de l'élire. Pour vaincre cet obſtacle, les Colonnes, & les Urſins, promettant de ſe retirer, d'Amboiſe donna parole que les Troupes Françoiſes demeureroient à ſix lieuës de Rome,

me, & que le Duc de Valentinois iroit les joindre avec les ſiennes. Par-là, Rome devenuë libre, les trente-huit Cardinaux entrérent au Conclave, avec cette précaution, que les Prélats, qui le gardoient, eurent ordre d'en ouvrir les Portes, s'il arrivoit quelque émotion, afin que chacun puſt en ſortir, & que perſonne ne puſt ſe plaindre que l'on lui euſt fait violence.

Le Conclave fermé, d'Amboiſe vit bientoſt évanoüir ſes eſpérances, ne trouvant, dans les Cardinaux qui lui avoient le plus promis, que tiédeur dès les premiers jours; il fut convaincu au cinquiéme, qu'on ne ſongeoit nullement à lui, non-ſeulement, parce qu'au Scrutin il n'avoit preſque point de voix; mais principalement, parce que les Chefs des Factions diſoient, meſme publiquement, que dans les conjonctures, il eſtoit du bien du Saint Siége d'élire un homme qui n'euſt point de liaiſon avec les Princes, qui puſt, par ſa fermeté, autant que par ſa ſageſſe, concilier ceux qui eſtoient en guerre; & qui, loin de prendre parti, ne s'apliquaſt qu'à procurer la tranquillité & la paix.

Ces ſages diſcours, qui d'ailleurs paroiſſoient ſinceres, faiſant connoiſtre à d'Amboiſe qu'il n'avoit rien à eſperer, il conſentit, de bonne grace, à l'exaltation de *François Picolomini*

ELECTION DE PIE III.

Iomini Cardinal, Archeveſque de Sienne, qui fut élu, tout d'une voix, à ſoixante-quatre ans, homme pieux & ſage, autrefois en réputation d'eſtre ferme & vigoureux, mais infirme depuis quelques années. Il avoit en effet plus de courage que de ſanté, eſtant valétudinaire, & aiant à la jambe un ulcére très-dangereux, il ne pouvoit vivre long-tems. Il prit le nom de *Pie III.* parce qu'il eſtoit Neveu & créature de Pie II. LE 22. SEPTEMBRE 1503.

L'élection du nouveau Pontife ne mit point le calme dans Rome. Pie, par mauvais conſeil, ayant permis trop aiſément au Duc de Valentinois d'y revenir avec ſes Troupes, les Colonnes & les Urſins y retournérent avec les leur. Par-là les troubles recommencérent auſſi violemment que jamais; deſorte que ſur ces entrefaites, le Pape eſtant venu à mourir le vingt-ſixieſme jour de ſon Pontificat, il s'y donna un grand combat, où, de coſté & d'autre, il y eut bien du monde tué. Peu s'en fallut que, ce jour-là, d'Amboiſe ne fuſt inſulté, tant les Colonnes & les Urſins eſtoient animez contre lui. Ses amis éfrayez, lui conſeillérent de s'enfuïr, ou de ſe cacher. Lui ſeul n'en fut point d'advis, & ne ſouffrit pas meſme que ſes gens, qui couroient aux armes, fermaſſent les portes de ſon Palais. L'Egliſe fit une grande perte en la perſonne de SA MORT.

Pie III. homme d'une vie ſans tache, ſçavant, zélé & prudent. Son intention eſtoit, comme il le déclara le jour de ſon Couronnement, d'aſſembler au pluſtoſt un Concile General, pour réformer la Cour de Rome, & le Clergé en general. Il eut l'honneur d'en avoir formé le deſſein, mais la mort ne lui laiſſa pas le tems de l'executer.

Pie mort, d'Amboiſe eut plus d'eſpérance & plus d'envie que jamais de devenir Pape, ſur l'aſſurance que lui donnoient le Duc de Valentinois, & le Cardinal Aſcagne Sforce, qu'il le ſeroit immanquablement. Le zéle du Valentinois alla juſques à exiger des Cardinaux, ſes créatures, qu'ils s'engageaſſent par ſerment à donner leur voix à d'Amboiſe. Quelque ſerment qu'ils fiſſent, il n'y avoit nulle aparence que pour faire plaiſir au Duc, qui ne leur eſtoit plus bon à rien, ces Cardinaux euſſent voulu, contre les intéreſts du Roi d'Eſpagne leur Souverain, contribuër de leurs ſuffrages à faire un Pape François. Il n'y avoit pas plus lieu de croire que le Cardinal Sforce y concouruſt de bonne foi, la ſeule reſſource de ſa Famille eſtant qu'il y euſt un Pape qui entrepriſt de la reſtablir dans la poſſeſſion de Milan, moyen unique d'aſſurer la liberté de l'Italie.

Ces raiſons, quoiqu'aſſez plauſibles, pour du

du moins faire douter d'Amboiſe de la fidélité des paroles qu'on lui donnoit, ne firent point d'impreſſion ſur lui, tant il deſiroit d'eſtre Pape; & ce ne fut que quelques jours après, qu'il éprouva qu'on le trompoit. En attendant que l'on fuſt entré au Conclave, comme il n'y avoit rien qu'il ne fiſt en faveur du Valentinois, dont l'amitié lui paroiſſoit auſſi utile que ſincere, les Urſins, ennemis du Duc, qui avoit fait aſſaſſiner, par la perfidie la plus noire, un des principaux Chefs de cette puiſſante Famille, criérent fort contre d'Amboiſe, juſques à lui reprocher en face, qu'il abuſoit évidemment du pouvoir & du nom du Roi, pour protéger un Scelerat. Ce fut là le prétexte que prirent ces Seigneurs, pour quitter le parti de France, & embraſſer celui d'Eſpagne, ſi-toſt qu'il y eut un Pape.

On ne fut pas long-tems à en avoir un, car à peine les Cardinaux furent-ils entrez au Conclave, qu'avant meſme qu'il fuſt fermé, choſe inoüie juſques alors, ils élurent, par aclamation, le Cardinal de la *Rovere*. Le plus grand nombre eſtant pour lui; ceux qui n'en eſtoient pas, furent contraints de ſe joindre aux autres, pour ne point inutilement s'atirer ſon indignation. Le nouveau Pontife prit le nom auguſte de *Jules*, non par envie qu'il euſt de reſſembler à Jules I. ni par reſpect

Exaltation de Jules II. le 31. Octobre 1503.

pour ce ſaint Pape, mais ſelon quelques Hiſtoriens, par émulation de ce que Borgia, ſon Prédéceſſeur, avoit pris le nom d'Alexandre, ou, ſelon d'autres, pour annoncer qu'il avoit de vaſtes deſſeins & aſſez de courage pour en venir à bout. Il ſe pourroit bien faire qu'il auroit pris le nom de Jules, parce qu'il fut élû Pape, le meſme jour que Jules-Ceſar eſtoit né, ſeize cens ans devant.

Le 31. Octobre.

Quoique Jules II. euſt de grands talens, & quoi qu'il ſe fuſt acquis l'eſtime du Peuple & de la Cour, par la ſplendeur dont il vivoit, par ſa magnificence, dans ſa table, dans ſes baſtimens, dans ſes meubles & ſes équipages; on n'en fut pas moins eſtonné, que les Cardinaux l'euſſent élû, le connoiſſant, comme ils faiſoient, pour un homme dur & violent; homme à préventions dont jamais il ne revenoit; peu ferme dans ſon amitié, implacable dans ſa haine; homme inquiet & turbulent, qui avoit paſſé toute ſa vie en de continuels embarras, où ſouvent il s'eſtoit jetté, non-ſeulement mal-à-propos, mais ſans eſpérance de ſuccès. Ses preſens, ſes promeſſes, & la penſée que l'on avoit, qu'il eſtoit plus propre qu'un autre à reſtablir la liberté de l'Egliſe & de l'Italie, empeſchérent qu'on ne fiſt atention ſur tant de ſujets de l'exclure; de ſorte qu'il fut élû Pape, contre les propres intéreſts

téreſts de la pluſpart des Cardinaux qui lui avoient donné leur voix.

JULES II. CONFIRME A D'AMBOISE LA LÉGATION DE FRANCE, ET Y JOINT CELLE D'AVIGNON.

D'Amboiſe, le félicitant, lui demanda la continuation de ſon amitié pour la France. Jules chaſſé de Rome par Alexandre VI. s'eſtoit réfugié en France, & y avoit reçû, quoi qu'il fuſt mal avec le Pape, toute ſorte d'honneurs & de bons traitemens, pendant cinq ou ſix années. Il ne s'en ſouvint plus, ſi-toſt qu'il eut intéreſt de ſe déclarer contre le Roi. Pour conſoler d'Amboiſe de n'eſtre point Pape, Jules lui continua la Légation de France; & pour s'atacher d'autant plus ce tout-puiſſant Miniſtre, il y joignit, de bonne grace, ſans attendre qu'on le demandaſt, celles d'Avignon, & de Bretagne. Foible conſolation, d'eſtre par-là, en quelque ſorte, le Pape d'en-de-çà des Monts, après avoir tant ſouhaité, & avoir eſperé deux fois de le devenir tout-à-fait. Ce ne fut pas ſans violence, & ſans un chagrin cuiſant, que Jules, homme impétueux, fut contraint de ſe dépoüiller d'une partie de ſon pouvoir, en faveur de ſon Concurent; mais le nouveau Pontife aima mieux ſe ſacrifier, que de s'attirer mal-à-propos, au commencement de ſon Pontificat, une querelle avec le Roi.

ON IMPUTE A D'AMBOISE LE MAU-

Le trop ardent deſir que d'Amboiſe avoit témoigné de parvenir à la Papauté, lui fit d'autant

VAIS SUCCÈS DES AFFAIRES.

d'autant plus de tort, que les affaires du Roi en ſouffrirent, à Naples principalement, où l'Armée, dont d'Amboiſe, à la priere des Cardinaux, avoit ſuſpendu la marche, arriva un grand mois trop tard, pour profiter de la foibleſſe où ſe trouvoient les Eſpagnols. Un autre malheur, & d'une grande conſéquence pour le ſuccès de cette guerre; c'eſt, qu'à l'occaſion des troubles arrivez à Rome, cette Armée ne fut renforcée, ni par les Troupes des Urſins, ni par celles du Valentinois, bien que les uns & les autres, par Traité fait avec d'Amboiſe, ſe fuſſent obligez de fournir ce qu'ils avoient d'hommes d'élite, Infanterie & Cavallerie; ils s'en diſpenſérent; les Urſins, par reſſentiment de ce que d'Amboiſe protégeoit le meurtrier de leur parent; & le Valentinois, dans la crainte, diſoit-il, d'eſtre accablé par les Urſins, s'il ſe défaiſoit de ſes Troupes. Les Urſins firent davantage, car bien que juſques alors, autant par inclination, que par des motifs d'intéreſt, ils ſe fuſſent attachez au ſervice de France, ils paſſérent en celui d'Eſpagne en rejettant la faute ſur d'Amboiſe; d'Amboiſe la jettoit ſur eux, & diſoit que c'eſtoient des traiſtres, qui ſéduits par les Venitiens, leſquels ne pouvoient ſouffrir que le Roi fuſt Maiſtre de Naples, & gagnez par les offres que leur faiſoient

les

les Eſpagnols, avoient manqué à leur parole; infamie d'autant plus grande, qu'ils avoient reçû, par avance, une ſomme conſidérable, ſur celle qu'ils devoient toucher pour la ſolde d'eux & de leurs troupes. Le ſervice du Roi ſouffrit beaucoup de la retraite de Transfuges auſſi puiſſans.

Malgré ces accidens, auſſi funeſtes qu'imprévus, l'Armée n'auroit pas laiſſé de faire, peut-eſtre, de grands progrès, ſi malheureuſement la méfiance ne ſe fuſt miſe entre le Général & les Troupes. Le Marquis de Mantouë, ſubſtitué par d'Amboiſe en la place de la Tremoüille, dans le commandement de cette Armée, l'avoit conduite ſagement, ſans reçevoir aucun échec, juſques ſur les bords du Garillan; & quelques jours après, à la faveur de ſon canon, il avoit jetté un Pont ſur cette Riviere. Les Eſpagnols, qui auroient pû l'en empeſcher, en parûrent ſi effrayez, que, ſelon toutes les aparences, ils euſſent eſté taillez en piéces, ſi le Marquis les euſt fait charger, comme l'Armée le deſiroit. Fuſt-ce par prudence qu'il s'en abſtint? Ses amis le diſoient. Ne fuſt-ce point par intelligence avec les Eſpagnols? Bien des gens le crûrent. Quoi qu'il en ſoit, ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Officiers, & les Soldats à leur exemple, indignez que l'on euſt manqué une auſſi belle occaſion,

occaſion, ſe plaignirent fort du Marquis, & en termes à lui faire entendre qu'on le ſoupçonnoit de trahiſon.

Ces ſoupçons augmentérent par ſon peu d'attention, à garnir autant qu'il falloit, & à ſecourir, à propos, un Fort qu'il avoit fait faire à la teſte du Pont. Les ennemis, à l'improviſte, eſtant venus attaquer ce Fort; ce Fort ne réſiſta point, tant parce qu'il y avoit trop peu de monde à le défendre, que parce que le Marquis n'y en envoya pas aſſez, ni aſſez promptement, pour ſoutenir cette vive attaque. Le Fort pris, les ennemis ſe fuſſent ſaiſis du Pont, ſi le Chevalier *Bayard* ne les en euſt lui ſeul empeſchez. Auſſi brave que ce Romain, qui défendit le Pont du Tibre, contre l'Armée de Porſenna, Bayard ſeul, la lance à la main, défendit, contre deux cens Gendarmes, l'entrée du Pont du Garillan; & lorſque, quelque-tems après, une troupe de ſes amis fut acouruë, pour lui aider à repouſſer les aſſaillans, il fut encore le premier, tout épuiſé qu'il devoit eſtre, & le plus vif à les pourſuivre.

Amis, & ennemis, loüent ce Héros également; & c'eſt avec juſtice qu'on l'a apellé, par excellence, meſme de ſon vivant, *le Chevalier ſans reproche & ſans Peur.* Eſtime univerſelle, qui a paſſé toute entiere à la poſtérité.

Malgré

Malgré la jalouſie qui régne entre les Peuples, leſquels ſe piquent de bravoure, il n'en eſt aucun qui ne parle encore aujourd'hui, avec admiration, de la merveilleuſe valeur du Chevalier Bayard. Sa grandeur d'ame, ſa candeur, ſa probité inviolable, ont bien autant contribué, que ſes hauts faits d'armes, à lui acquérir cette grande réputation.

Plus l'Armée aplaudit au ſuccès eſtonnant de la bravoure de Bayard, plus le Marquis, qui avoit négligé de défendre le Pont & le Fort, fut ſoupçonné des uns, & accuſé des autres, de s'entendre avec l'Ennemi. On ne s'en cachoit point, c'eſtoit le bruit public du Camp. De ſi ſanglans reproches ſe renouvellant à tout moment, le Marquis, qui apréhenda qu'on n'en vinſt juſqu'à l'outrager, & à lui faire violence, feignit une maladie, & ſe retira, ſous ce prétexte, emmenant ſes Troupes avec lui, & la meilleure partie de la Cavallerie Italienne; triſte événement, qui mettoit l'Armée hors d'eſtat, non-ſeulement de rien entreprendre dans le trouble où elle eſtoit, mais meſme de ſe maintenir, tant elle ſe trouvoit affoiblie.

Il eſtoit d'autant moins aiſé de remédier à un ſi grand mal, que d'Amboiſe n'eſtoit plus alors aſſez près pour y donner ordre auſſi promptement qu'il euſt fallu. Parti de Rome avec

chagrin, il eſtoit revenu en France, ſur des avis réïtérez qu'on y cabaloit contre lui. Ses envieux y diſoient, qu'en retardant la marche de l'Armée qui alloit à Naples, il avoit fait manquer une occaſion, quaſi certaine, de réparer toutes les pertes qu'on avoit faites en ce Roïaume; & comme ſi un Premier Miniſtre eſtoit garant de la réüſſite des entrepriſes qu'il conſeille, ils lui imputoient encore le mauvais ſuccès qu'avoient eu, la Flotte, & les deux Armées qui devoient attaquer l'Eſpagne.

LES AFFAIRES VONT MAL DU COSTE' D'ESPAGNE.

Cette puiſſante Flotte, qui avoit tant couſté ſix mois devant à équiper, eſtoit précipitamment rentrée au Port de Marſeille, après n'avoir fait autre choſe que de courir les Coſtes de Caſtille, & de bruſler un Village ou deux.

L'Armée deſtinée à aſſieger Fontarabie, en avoit ſalué les murailles, puis s'eſtoit débandée par la diviſion des deux Chefs qui la commandoient. Ces Généraux eſtoient, le Mareſchal *de Gié*, & le Sire *d'Albret*. Non-ſeulement ils ne s'entendoient point, mais ils n'avoient guéres d'envie de faire honneur, par leurs exploits, au Miniſtére de d'Amboiſe; de Gié, autrefois ſon ami, eſtoit devenu, par jalouſie, le plus grand de ſes ennemis; & le Sire d'Albret, dont le Fils avoit épouſé la Reine de Navarre,

varre, avoit peur que le Roi d'Eſpagne ne ſe dédommageaſt, ſur ce petit Roïaume, de la perte de Fontarabie.

Ce qui reſta de cette Armée, alla joindre, en Rouſſillon, celle qui y faiſoit le Siége de *Salces:* Salces, petite Place, mais forte & munie de tout, s'eſtoit ſi bien défenduë contre le Mareſchal de Rieux, pendant plus de quarante jours, qu'elle donna aux Eſpagnols le tems & la commodité d'en venir faire lever le Siége. Senſible mortification pour d'Amboiſe, qui avoit eſpéré qu'en faiſant, du coſté d'Eſpagne, une puiſſante diverſion, les affaires en iroient mieux au Roïaume de Naples. Le contre-coup de ces deſaſtres fut, que le mal y augmenta, bien loin de diminuër.

Encore plus du coſté de Naples.

L'Armée toûjours campée ſur une des rives du Garillan, y dépériſſoit tous les jours, ſous le Marquis de Saluſſes, que les Officiers avoient choiſi pour Général, après la retraite précipitée du Marquis de Mantouë. Saluſſes eſtoit un brave homme, mais il n'avoit aſſez, ni d'expérience pour commander, ni de crédit pour ſe faire obéïr. Il avoit beau donner des ordres, Officiers ni Soldats n'en faiſoient qu'à leur fantaiſie, l'Armée ſouffroit beaucoup des incommoditez de la ſaiſon. On eſtoit au mois de Décembre, on y manquoit aſſez ſouvent, de pain, de vin, de fourage, parce que les

Ennemis, campez à demi-lieuë de-là, voltigeant ſans ceſſe à l'entour, la tenoient ſi fort reſſerrée, que les Troupes n'oſoient s'écarter. La diſette & le mauvais air, y firent naiſtre, en peu de tems, des maladies peſtilentielles; les meilleurs hommes en moururent. Dans un eſtat ſi pitoiable, il y avoit moins à eſpérer qu'elle fiſt rien de conſidérable, qu'il n'y avoit à craindre qu'elle ne fuſt taillée en piéces, ſi on venoit à l'attaquer.

Le 26. Décembre 1503. Les Ennemis, qui en avoient formé le deſſein, paſſérent un ſoir, à l'improviſte, le Garillan à petit bruit, pour donner de fort grand matin. C'eſtoit fait de l'Armée, dans le deſaroi où elle eſtoit, ſi Saluſſes, averti à tems, n'euſt décampé en diligence, pour ſe réfugier, lui & ſes Troupes, à Gaïete. Sa retraite ne laiſſa pas que de ſe faire d'abord en bon ordre; l'artillerie marchoit devant, le bagage après, l'Infanterie ſuivoit, la Cavallerie fermoit la marche, les Eſcadrons, l'un après l'autre, faiſant face aux Ennemis. Il n'y eut que des eſcarmouches, qui ne retardérent point la marche de l'Armée, tant que l'Armée chemina par un Vallon ſerré, où on ne pouvoit l'enveloper; mais quand le chemin vint à s'ouvrir, & que l'Armée fut en Plaine, il fallut s'arreſter & faire volte-face contre les Ennemis, qui attaquérent en queuë & en flanc.

flanc. On combattit deux heures entieres, de part & d'autre, avec fureur, & pendant ces deux heures, l'Armée Françoiſe ſoutint le choc avec un avantage égal. Elle ne ſe débanda, que quand Saluſſes, deſeſpérant de pouvoir tenir plus long-tems, ſe fuſt mis à crier, *Sauve qui peut.* A ce cri, chacun s'enfuït à Vauderoute, & gagna Gaïete comme il put. Ce ne fut pas ſans peine & ſans perte, aiant les Ennemis aux trouſſes.

A peine Saluſſes y eſtoit-il, qu'il y fut inveſti. La Place eſtoit bonne, mais y ayant beaucoup de Troupes, & peu de vivres, la famine bien plus prochaine que le ſecours, détermina Saluſſes à ſe rendre quelques jours après. La Capitulation portoit, que tous les Gens de guerre auroient vie & bagues ſauves, & qu'ils pourroient ſe retirer où bon leur ſembleroit, par mer ou par terre; & qu'à l'égard des Priſonniers, ils ſeroient délivrez ſans rançon. Loüis *d'Ars* brave Capitaine, dédaigna d'eſtre compris dans ce Traité honteux, & ſans craindre d'eſtre inſulté, il fit le chemin depuis Gaïete, juſques à Milan, Banniere haute, & Trompettes ſonnantes, à la teſte de ſa Compagnie. Le 1. Janvier 1504.

De ſi facheux revers, qui auroient ébranlé tout autre, n'épouventérent point d'Amboiſe. Ce qui l'inquiétoit le plus en de ſi triſtes conjon- D'AMBOISE, SANS SE-

TRAVER DE CES DISGRACES, DONNE TRANQUILLEMENT SES ORDRES, POUR FAIRE CESSER, DANS LE ROÏAUME, LA FAMINE ET LA PESTE.

conjonctures, eſtoit moins l'afligeant ſuccès des dernieres campagnes, que le découragement, ou pluſtoſt la déſolation que la Famine & la Peſte, ſurvenuës depuis quelques mois, avoient cauſée dans le Roïaume. Il donna de ſi bons ordres, pour faire venir du bled des Païs Eſtrangers, pour faire ouvrir les Greniers des gens qui en avoient caché, pour faire ſemer de menus grains, dont le Peuple puſt ſe nourrir, qu'on ſouffrit peu de la Famine. La Peſte fut violente, mais elle dura peu. Si le mal fut grand, le remede fut prompt, par les ſecours continuels que le Miniſtre envoia aux lieux infectez, & par les précautions qu'il prit pour en préſerver ceux qui ne l'eſtoient pas. On ne peut dire combien il s'attira de bénédictions & de loüanges, en faiſant ceſſer, par ſes ſoins, ces épouventables fleaux.

IL VEILLE A LA SEURETE' DU MILANOIS, ET DE'TOURNE L'EMPEREUR DU DESSEIN DE S'EN EMPARER.

Quelque attention qu'il euſt aux beſoins du dedans, il n'en avoit pas moins à ce qui ſe paſſoit au-dehors. N'y ayant rien à eſpérer de continuer la guerre, ni du coſté d'Eſpagne, que l'on avoit pu entamer, ni dans le Roïaume de Naples, où les choſes eſtoient ſi deſeſpérées, que ç'euſt eſté peine perduë de ſonger à les reſtablir; ſa principale vuë, dans un ſi grand dérangement, fut de défendre le Milanois, contre l'invaſion des Eſpagnols. Sur le bruit qui ſe répandit qu'ils marchoient

pour

pour s'en emparer, d'Amboiſe y courut, raſſurer les peuples, munir les Places, en renforcer les Garniſons. L'advis eſtoit faux. Le grand Capitaine, qui commandoit les forces d'Eſpagne, tout occupé à s'affermir dans ſa conqueſte, ne penſoit point alors à en faire d'autres.

S'il y avoit à craindre pour le Milanez, c'eſtoit de la part de l'Empereur. En effet, ce Prince, ſoit pour l'envahir, ſoit pour y reſtablir les Sforce, eſtoit preſt de ſe mettre en marche avec une groſſe Armée, ſi d'Amboiſe, allant le trouver, ne lui euſt fait changer de deſſein. D'Amboiſe fut traité de l'Empereur & de toute la Cour Impériale, avec la meſme diſtinction, & les meſmes honneurs qu'il en avoit reçus dans le premier voyage qu'il y avoit fait; & bien loin que tant de diſgraces, que les Ennemis du Cardinal attribuoient à ſa négligence, ou à ſon peu d'habileté, euſſent en rien diminué l'eſtime qu'on y avoit pour lui, on lui en marqua plus que jamais. Quoique Philippe, Archiduc d'Auſtriche, Fils bien-aimé de l'Empereur, fuſt Gendre du Roi de Caſtille, la proſpérité de ce Roi ne faiſoit point plaiſir à la Cour de Vienne, parce qu'on y prévoyoit que plus il ſeroit puiſſant, moins il en ſeroit diſpoſé à faire juſtice à Philippe, ſi la Reine de Caſtil-

le,

le, qui eſtoit valétudinaire, venoit à mourir bien-toſt. Par cette raiſon, & par l'adreſſe avec laquelle d'Amboiſe manioit les eſprits, ſa négociation commençoit à prendre un bon train, quand la nouvelle vint à Vienne, que Loüis XII. eſtoit fort malade, qu'il y avoit à la Cour de France une cabale contre le Cardinal, & que, ſelon les apparences, il alloit eſtre débuſqué.

D'Amboiſe avoit à la Cour ſes amis & ſes ennemis. Le plus à craindre de ceux-ci, eſtoit le Mareſchal *de Gié*, homme de qualité, de l'illuſtre Maiſon de Rohan; homme d'autant plus puiſſant, qu'il eſtoit agréable à la Reine Anne de Bretagne, laquelle avoit tout pouvoir ſur l'eſprit du Roi ſon mari. Anne eſtimoit de Gié, & lui vouloit du bien, parce qu'il eſtoit né ſon ſujet, qu'il eſtoit ſon Parent, (la Maiſon de Rohan eſtoit alliée depuis long-tems à celle de Bretagne) & qu'il avoit toûjours paru fort zelé pour ſes intéreſts. Fier de la protection de cette Reine toute-puiſſante, le Mareſchal, quoique comblé de biens, de titres, d'honneurs, deſirant, avec paſſion, d'eſtre à la teſte des affaires, ne ceſſoit de dire à la Reine, qu'elles auroient beaucoup mieux eſté, s'il en avoit eu la conduite; & que c'eſtoit la faute de d'Amboiſe, ſi elles avoient ſi mal tourné. De Gié avoit beau

champ

champ en l'abſence de ſon Rival, car quoique le Roi fuſt perſuadé de la fidélité & du mérite de ſon Miniſtre, il n'en eſtoit pas moins ſenſible au malheureux ſuccès des dernieres campagnes. Il eſtoit ſi vivement touché d'avoir perdu, en moins d'un an, ſon crédit, ſa réputation, le Royaume de Naples, des Armées de terre & de mer, & les ſommes immenſes que ces Armées avoient couſté à lever ou à équiper, qu'une petite fiévre eſtant ſurvenuë là-deſſus, il fut malade à mourir.

IL REVIENT GLORIEUX A LA COUR, ET IL EN VOIT CHASSER LE CHEF D'UNE CABALE QUI S'Y ESTOIT FORMÉE CONTRE LUI.

Quelque chagrin, & quelque inquiétude que des nouvelles ſi facheuſes euſſent donnée au Cardinal, il ne précipita ni ſon retour en France, ni le Traité qu'il négocioit; & quoi qu'il n'ignoraſt pas combien, dans ces circonſtances, il eſtoit difficile de réüſſir dans ſon projet; il ſçut ſi bien repreſenter à l'Empereur & à ſes Miniſtres, l'intéreſt que ce Prince avoit de ſe défier du Roi de Caſtille, & de s'allier avec la France, qu'il conclut enfin un Traité, par lequel il fut dit, que *Charles* Fils de l'Archiduc, & Petit-fils de l'Empereur, épouſeroit la Fille de Loüis XII. Nous l'avons déja dit, ce n'eſtoit encore que des Enfans. Le Ciel diſpoſa autrement de leur deſtinée, & ce Mariage prématuré, loin d'affermir la paix entre les Peres de ces Enfans, ne fit qu'allumer la guerre, lors qu'enſuite il vint à ſe rom-

pre, tant il eſt vrai que l'avenir eſt incertain, & tout-à-fait hors du reſſort de la puiſſance humaine, quelque élevée qu'elle ſoit.

Il fut dit encore, que l'Empereur donneroit au Roi l'inveſtiture du Milanez, moiennant cent vingt-mille écus, paiables en deux termes, & une paire d'Eperons d'or par an. Un autre bon effet de cette négociation fut, que le Roi de Caſtille ſe trouva obligé par-là de faire une Tréve avec la France. Ce Traité avec l'Empereur, n'eſtant pas moins avantageux dans les conjonctures, qu'auroit eſté une Victoire, d'Amboiſe revint en France, ſi glorieux de l'avoir fait, que les envieux & les ennemis n'oſoient plus parler contre lui. Ils n'en furent pas quittes pour ſe contenir, & bien-toſt il eut le plaiſir, ſans paroiſtre y avoir de part, de voir le Chef de la Cabale chaſſé de la Cour par Arreſt; Arreſt rendu à la pourſuite de la Reine, du crédit de laquelle ce Chef avoit abuſé, pour ſuplanter le Cardinal.

Pendant que le Roi avoit eſté ſi mal, qu'on ne croioit pas qu'il en revinſt, la Reine, qui avoit eu deſſein de ſe retirer en Bretagne, & d'y aller tenir ſa Cour, ſi le Roi fuſt venu à mourir, avoit donné ſes ordres pour y faire porter, par la Loire, ſes meubles les plus précieux, ſon argent, & ſes Pierreries. Le Bâteau ne deſcendit point juſqu'à Nantes, par-

ce

ce que le Mareſchal de Gié, qui eſtoit alors ſur les lieux, l'arreſta auprès de Saumur, en fit débarquer les ballots, & les renvoia à la Cour. Par quel motif le Mareſchal, qui eſtoit ſujet de la Reine, & qui lui avoit de très-grandes obligations, en uſa-t'il de la maniere ? C'eſt ce qu'on ne ſçait point. Peut-eſtre deſaprouvoit-il des meſures ſi précipitées, dans un tems où cette Princeſſe ne devoit eſtre occupée que de la ſanté de ſon Mari. Cette avanture faillit à perdre de Gié ; la Reine outrée contre lui, ne ceſſa de crier & de ſe déchaiſner, juſqu'à ce que le Roi euſt permis, que le Parlement de Toulouſe, qui paſſoit pour le plus ſévére qui fuſt alors dans le Royaume, fiſt le Procès à ce Seigneur.

Quelque joie qu'euſt d'Amboiſe de voir de Gié dans l'embarras, il ſe garda bien d'éclater, cela n'euſt pas eſté d'un grand homme, moins encore de ſe déclarer contre lui, pour ne point ſe rendre odieux, en devenant le perſécuteur d'un homme qui eſtoit aimé & eſtimé de tout le monde. Ce Mareſchal avoit eſté un des quatre Seigneurs, qui furent choiſis pour gouverner pendant les huict ou dix jours que Loüis XI. perdit connoiſſance. Charles VIII. lui avoit confié l'Avant-garde de ſon Armée à la Bataille de Fornouë ; & Loüis XII. l'eſtimoit ſi fort, qu'il lui avoit donné le Gou-

vernement de l'Anjou, & de la Bretagne, & dans l'occaſion, les Emplois les plus honorables. De Gié avoit toûjours paſſé pour un homme de bien ; & quelque choſe que la Reine euſt dite, par emportement contre lui, on ne le croioit coupable que de lui avoir déplu ; auſſi, par Arreſt de ce Parlement ſi ſévére qu'on lui avoit donné pour Juge, ne fut-il condamné qu'à ne point paroiſtre à la Cour. C'eſt ce que d'Amboiſe demandoit, pour ne plus avoir ſur les bras un homme puiſſant & entendu, qui trouvoit à redire à tout, & qui lui auroit, ſans doute, eſté plus incommode que jamais, depuis la nouvelle face que les affaires venoient de prendre.

SOM-

SOMMAIRE
DU LIVRE QUATRIE'ME.

LEs choſes changent de face par la Mort d'Iſabelle Reine de Caſtille & femme de Ferdinand Roi d'Arragon. Caractére de l'un & de l'autre. Leurs Enfans. Leur fille Jeanne, femme de l'Archiduc, devient ſeule Heritiere de tous leurs Eſtats. Iſabelle morte, Ferdinand ſon Mari, à qui elle avoit laiſſé l'adminiſtration de la Caſtille, prend, pour s'y maintenir, des liaiſons avec la France. D'Amboiſe remarie Ferdinand à Germaine de Foix Niéce de Loüis XII. Malgré l'apui & les intrigues de d'Amboiſe, Ferdinand eſt contraint de céder la Caſtille à l'Archiduc ſon Gendre. A cette occaſion d'Amboiſe rompt le Mariage que lui-meſme avoit arreſté, entre Charles, le fils de l'Archiduc & la fille unique de Loüis XII. & en ménage un autre, entre cette Princeſſe & François d'Orleans-Angouleſme premier Prince du Sang de France. Il ſurmonte les obſtacles qui s'opoſent à ce Mariage, & Fiance le Prince & la Princeſſe en preſence des Eſtats aſſemblez à Tours. L'Empereur & l'Archiduc Roi de Caſtille, arment pour ſe venger. La Guerre s'apaiſe tout-à-coup par la mort de ce Roi, qui met l'aiſné de ſes fils ſous la protection de Loüis XII. Loüis XII. par le conſeil du Cardinal, accepte la Tutelle du jeune Charles d'Auſtriche, fils aiſné de l'Archiduc, & de Jeanne Reine de Caſtille. Jeanne devenuë folle,

Ferdinand

Ferdinand ſon Pere, & l'Empereur Beau-pere de Jeanne, ſe diſputent la Régence de la Caſtille, & s'en raportent au jugement de Loüis XII. & du Cardinal. D'Amboiſe aiant décidé en faveur de Ferdinand, l'Empereur s'en plaint & engage dans ſes intéreſts les Princes d'Allemagne & ceux d'Italie. D'Amboiſe, pour gagner le Pape, lui aide à prendre Boulogne. Gênes ſe révolte & en eſt punie. D'Amboiſe équipe une Flotte. Il met une Armée ſur pied & négocie avec les Princes qui euſſent pû ſecourir Gênes. Il diſpoſe le Roi à faire la Campagne, & quoique tourmenté de la goutte, il prend les devants pour donner ordre à tout. Le Roi & le Cardinal marchent à Gênes. L'Armée Françoiſe en force les retranchemens. En vain les Génois font-ils leurs efforts pour reprendre leurs retranchemens; ils ſont repouſſez par la vigilance de d'Amboiſe & par la bravoure des Troupes. Gênes ſe rend à diſcretion. D'Amboiſe empeſche qu'elle ne ſoit pillée. A la priere de d'Amboiſe le Roi accorde aux Génois un pardon ſolennel. La réduction ſi prompte d'une Ville ſi renommée cauſe autant de ſurpriſe que de terreur. Pour diſſiper l'ombrage qu'en prennent les Princes d'Italie, nommément Ferdinand Roi d'Arragon & de Sicile qui ſe trouvoit alors à Naples, d'Amboiſe deſarme & lui inſpire le deſir d'avoir une entrevûë avec le Roi. L'entrevûë ſe fait à Savone. Par ordre du Roi, d'Amboiſe y traite teſte-à-teſte avec le Roi Catholique.

VIE

VIE DU CARDINAL D'AMBOISE, PREMIER MINISTRE DE LOUIS XII.

LIVRE QUATRIE'ME.

LES affaires, tout-à-coup, venoient de changer de face, par la mort d'*Iſabelle*, de ſon chef Reine de Caſtille, & par Ferdinand ſon Mari, Reine d'Arragon & de Sicile, Princeſſe d'une haute réputation, & d'un grand mérite; auſſi les Eſpagnols l'élevent

LES AFFAIRES CHANGENT DE FACE, PAR LA MORT D'ISABELLE, REINE DE CASTILLE, ET FEMME DE FERDINAND V. ROI D'ARRAGON ET DE SICILE.

LE 26. NOVEMBRE 1504.

levent-ils au-deſſus meſme des Héroïnes les plus célébres du tems paſſé. Ils ne ſont pas les ſeuls qui la loüent, & tous les Hiſtoriens conviennent, que de long-tems il n'avoit paru de Reine plus digne d'eſtime. Ce n'eſtoit pas une beauté, ſon air eſtoit plus grave que majeſtueux, & elle avoit beaucoup plus de bon ſens que d'eſprit, mais c'eſtoit un bon ſens exquis, qui, joint à un grand courage, la rendoit capable de former les plus grands deſſeins, & de les bien éxécuter. Née fille de Jean Roi de Caſtille, & Sœur de Henri, dit l'Impuiſſant, elle ſuccéda à ſon Frere, à l'excluſion de *Jeanne*, que la Reine, Femme de Henri, avoit euë d'un Galant, à la priere de ſon Mari. Jeanne, avoüée par Henri pour eſtre ſa Fille, & déclarée par lui ſa légitime Heritiere, fut mariée au Roi de Portugal, qui arma puiſſamment pour ſouſtenir les droits de ſa Femme. Une Bataille en décida en faveur d'Iſabelle.

CARACTERE DE L'UN ET DE L'AUTRE.

Son Mari & Elle eſtoient de grands Politiques, auſſi diſſimulez qu'affables, faiſant profeſſion d'une dévotion éclatante, ce qui leur atira le ſurnom de *Rois Catholiques*; du reſte ne gardant leur parole qu'autant qu'il eſtoit de leur intéreſt. Tous deux ennemis des voluptez; le Mari par tempéramment, la Femme par vertu; tous deux économes, pour ne point

ſurcharger

ſurcharger leur Peuple, libéraux cependant, & magnifiques dans l'occaſion; le Mari à regret, la Femme avec joie; aimant à briller, aimant à faire des graces, & ſçachant les aſſaiſonner de politeſſe. Tous deux infatigables dans le travail, ſoit de la guerre, ſoit des affaires. Tous deux gens à grands projets, avec cette difference, que c'eſtoit la Princeſſe qui les inſpiroit au Mari, qui le ſoutenoit dans l'éxécution, & qui en inventoit les moyens. Ils reconquirent, ſur les Mores, ce que les Mores avoient conquis ſur les Viſigots en Eſpagne. Iſabelle eſtoit en perſonne au Siége de Grenade; & pendant les huict mois & dix jours que dura ce Siége, elle en conduiſit les travaux, & eut ſoin qu'on ne manquaſt de rien au Camp. Les Armées aſſemblées, elle s'y rendoit incontinent, pour donner ordre à tout, & ſouvent marchoit à la teſte, à pied ou à cheval, par les tems les plus rigoureux. Grande & généreuſe Princeſſe, également capable de gouverner en tems de paix, & de conduire une grande guerre. Nous l'avons déja dit, pour conſerver ſa Roïauté, ſous prétexte de conſerver la dignité de la Caſtille, elle avoit éxigé, en ſe mariant au Roi d'Arragon, que tous les Actes de leur Régne ſeroient intitulez du nom de l'un & de l'autre. Non contente de partager le Tître, elle par-

tagea avec ſon Mari le pouvoir de la Roïauté, ou pluſtoſt elle ne lui en laiſſa que la moindre partie.

La mort d'Iſabelle rendit l'Empereur plus fier, l'Archiduc ſon Fils plus puiſſant, le Roi d'Eſpagne plus timide, & Loüis XII. beaucoup plus jaloux qu'il ne l'eſtoit auparavant de la puiſſance de l'Archiduc. La Maiſon d'Eſpagne eſtoit devenuë, en peu d'années, extrêmement puiſſante, par l'union des Roïaumes d'Iſabelle & de Ferdinand, par les conqueſtes qu'ils avoient faites, & principalement par l'Empire du Nouveau-Monde, qu'ils acquirent ſans frais & ſans peine. C'eſtoit ſous leurs auſpices, & avec leurs Vaiſſeaux, que *Chriſtophle Colomb* l'avoit découvert en 1492. Cette Maiſon, preſque en meſme-tems, avoit reçu un nouveau luſtre, par le Tître de *Rois Catholiques*, qu'en récompenſe d'un grand zéle que Ferdinand & Iſabelle témoignoient pour la Religion; Alexandre VI. leur donna, pour eux & leur poſterité; mais ſi cette Reine & ſon Mari eurent la joie d'avoir formé & élevé cette ſuperbe Maiſon, ils eûrent le chagrin de la voir périr peu aprés, & d'en voir paſſer les Eſtats, & ſon nom ſe perdre, dans une Famille eſtrangere.

LEURS ENFANS. De leur Mariage eſtoient venus un Fils, apellé *Dom Jean*, & quatre Filles, qui furent mariées,

mariées, l'aiſnée au Roi de Portugal, la ſeconde à l'Archiduc, la troiſieſme au Roi de Portugal, qui, en premieres nôces, avoit épouſé l'aiſnée, la derniere au Prince de Galles, Fils d'Henri VII. Roi d'Angleterre. Dom Jean fut marié, mais lui & ſa Sœur aiſnée eſtant morts avec Iſabelle, le Frere ſans avoir d'enfans, la Sœur n'en ayant qu'un, qui ne ſurveſcut pas deux ans, Jeanne Femme de l'Archiduc, fut la principale Heritiere de cette grande ſucceſſion. Son mari ni elle n'eurent point le plaiſir de la recuëillir toute entiere, & difficilement purent-ils ſe mettre en poſſeſſion du Roïaume de Caſtille, qui venoit de leur écheoir.

JEANNE, FEMME DE L'ARCHIDUC, HERITIERE DE TOUS LEURS ESTATS.

La Reine Iſabelle aiant laiſſé, par Teſtament, à Ferdinand, ſon cher Mari qui avoit toûjours eu tant de déférence pour elle, la joüiſſance de ce Roïaume, ſous le Tître d'Adminiſtrateur, pour leur Fille Jeanne de Caſtille, ſans faire mention de l'Archiduc, qui eſtoit le Mari de Jeanne. Ferdinand, ſans s'inquiéter du murmure de la pluſpart des Grands, qui favoriſoient l'Archiduc, continua de gouverner, comme il faiſoit auparavant, s'abſtenant néanmoins du Tître de Roi, pour ne point aigrir les eſprits, ne prenant, par modération, que le nom d'Adminiſtrateur, faiſant intituler les Actes du nom de

ISABELLE AIANT LAISSÉ A FERDINAND, SON CHER MARI, L'ADMINISTRATION DE LA CASTILLE, IL PREND POUR S'Y MAINTENIR, DES LIAISONS AVEC LA FRANCE.

l'Archiducheſſe, & mettant tout en œuvre pour regagner les Caſtillans. Il avoit perdu leur eſtime, pour avoir eſté trop ſoumis aux volontez de ſon Epouſe, & ils le haïſſoient, parce qu'il avoit eſté trop ſévére à leur égard.

Ses careſſes, ſes ménagemens, ſes ruſes, ſes promeſſes, ne faiſant point ſur eux l'effet qu'il en attendoit, il ſongea, pour ſe maintenir, à s'allier avec la France, ou pour en tirer du ſecours, s'il venoit à en avoir beſoin, ou pour empeſcher qu'elle n'en fourniſt aux Mécontens, qui avoient envoié ſecrettement en demander; d'Amboiſe n'avoit eu garde de leur en donner, parce que ſi Loüis XII. avoit intéreſt d'entretenir la diviſion entre les Grands de Caſtille, & le Roi Adminiſtrateur, il en avoit bien davantage d'empeſcher, autant qu'il pourroit, que l'Archiduc ne fuſt ſi-toſt maiſtre paiſible de la Caſtille, de peur que ſi on venoit à rompre, comme il y avoit lieu de le craindre, ce Prince n'en fuſt plus en eſtat de faire du mal à la France, en l'attaquant en meſme-tems, d'un coſté par les Pirennées, de l'autre par les Païs-Bas.

D'AMBOISE REMARIE FERDINAND A GERMAINE DE FOIX, NIECE DE LOÜIS XII. LE 18. MARS 1505.

Un Bernardin, Inquiſiteur en Catalogne, nommé Frere *Jean d'Enguera*, vint de la part de Ferdinand. Iſabelle & Ferdinand, pour en paroiſtre plus dévots, ſe ſervoient volontiers de Moines dans leurs plus importantes affaires.

res. Les Prélats faiſoient l'ornement de leurs Ambaſſades, & les Religieux le fort de leurs négociations. Frere Jean d'Enguera, vint de la part de Ferdinand, propoſer à d'Amboiſe de terminer à l'amiable les differends des deux Couronnes, & de prendre, avec la France des liaiſons eſtroites envers & contre tous, nommément contre l'Archiduc, qui devenoit aſſez puiſſant pour eſtre formidable à l'un & à l'autre de ces Monarques.

Cette propoſition faiſoit grand plaiſir à d'Amboiſe, le débaraſſant d'une guerre qui ne lui avoit point fait honneur, & dont la pluſpart des gens lui avoient imputé les mauvais ſuccès; cependant, quelque avantage qu'il trouvaſt dans la propoſition, il la reçut, ſans témoigner ni joie ni empreſſement, ſoit pour en mieux cacher le plaiſir qu'elle lui faiſoit, ſoit qu'il ſe défiaſt de Ferdinand, ſçachant, par expérience, que ce Prince ſe ſervoit de Moines, quand principalement il avoit envie de tromper. C'eſtoit une des maximes de ce Monarque, parce qu'il regardoit les Religieux comme des gens ſans conſéquence, qu'il pouvoit, ſelon ſes intéreſts, avoüer ou deſavoüer beaucoup plus aiſément qu'il n'euſt fait des Miniſtres d'une plus grande conſidération.

Plus d'Amboiſe eſtoit retenu à entrer en négocia-

négociation, plus il ſembloit ſe défier de la bonne foi de Ferdinand, plus le Moine Négociateur taſchoit de perſuader d'Amboiſe que c'eſtoit tout de bon que Ferdinand vouloit traiter ; d'Enguera l'afirmoit avec tant de vivacité, qu'enfin d'Amboiſe répondit qu'il falloit, pour s'en aſſurer, que le Roi Catholique ſe remariaſt inceſſamment, & qu'il ſe remariaſt à une Princeſſe Françoiſe, pour marque qu'il vouloit s'unir eſtroitement avec le Roi, marque certainement des plus équivoques, puiſqu'on n'a vû que trop ſouvent, en tout tems & en tout Païs, que ni Mariages, ni Traitez ne lient les Princes, qui ſont habiles, qu'autant que ces Princes y trouvent leur avantage perſonnel, ou l'avantage de leurs Eſtats.

Dans la vuë que d'Amboiſe avoit d'affoiblir le crédit & la puiſſance de l'Archiduc, il ne pouvoit mieux s'y prendre, qu'en preſſant le Roi Catholique de ſe remarier, afin qu'il puſt avoir un Fils qui ſuccédaſt à ſes Roïaumes de Sicile & d'Arragon, à l'excluſion de l'Archiduc. C'eſtoit bien le deſſein & le deſir de Ferdinand, & il ſçut bon gré à d'Amboiſe de l'empreſſement qu'il témoignoit de lui voir naiſtre un heritier de ſes Roïaumes paternels. La ſeule choſe qui l'arreſtaſt, c'eſt qu'il apréhendoit, qu'en ſe remariant

mariant ſi bruſquement, il paruſt n'avoir pas aſſez de conſidération pour la mémoire d'Iſabelle qui ne faiſoit que de mourir, & que par-là il n'en devinſt plus odieux aux Caſtillans, ils conſervoient pour cette Reine une admiration tendre, qui tenoit de l'adoration.

Ces raiſons n'eſtoient pas difficiles à vaincre, & d'Amboiſe. n'eut pas grand peine à perſuader à d'Enguera, que le juſte deſir que devoit avoir Ferdinand, de ſe voir bien-toſt un heritier, ne juſtifioit que trop un mariage précipité, & qu'à l'égard des Caſtillans, il n'y avoit plus rien, ou peu de choſe à ménager, dès qu'ils eſtoient ſi déclarez contre le Roi Adminiſtrateur. La principale difficulté eſtoit de régler la dot de la Princeſſe avec laquelle d'Amboiſe vouloit le marier. Cette Princeſſe eſtoit *Germaine de Foix*, Sœur de *Gaſton*, Duc de *Nemours*, qui, à vingt-un an, commandant ſept années après l'Armée Françoiſe en Italie, y fit de ſi grands exploits, en moins de quinze ou vingt jours, que les Ennemis meſme n'en ont parlé dans leurs Hiſtoires qu'avec admiration. Autant que le Frere avoit le cœur François, autant la Sœur avoit-elle les inclinations & les manieres Eſpagnoles. Oubliant dans la ſuite qu'elle eſtoit née en France, & que c'eſtoit la France qui l'avoit faite Reine d'Eſpagne, elle eut autant

tant d'averſion & de mépris pour les François, que d'eſtime pour les Eſpagnols. Elle eſtoit Fille de Jean de Foix, Vicomte de Narbonne, & de Marie d'Orleans, Sœur bien-aimée de Loüis XII.

Ferdinand demandoit, qu'en faveur de ce Mariage, ſoit que Germaine euſt des Enfans, ſoit qu'elle n'en euſt pas, Loüis XII. cédaſt, pour toûjours, ſes droits & ſes prétentions ſur la part qu'il devoit avoir au Roïaume de Naples. Bien des gens du Conſeil deſaprouvoient cette demande, & eſtoient d'advis que le Roi, au lieu de ceder ſes droits, donnaſt une dot en argent, telle que doit l'avoir une Princeſſe deſtinée à épouſer un Roi. Le Cardinal Miniſtre ne fut point de ce ſentiment, & faiſant attention qu'il n'y avoit alors, ni ne pouvoit y avoir dans la ſuite de conjonctures favorables pour faire valoir ces prétentions, ſans que la France s'épuiſaſt & de monde & d'argent dans une guerre ſi éloignée; ſon advis fut que le Roi les abandonnaſt, à la charge de reverſion, à lui & à ſes ſucceſſeurs, ſi Germaine n'avoit point d'enfans. Le Mariage ſe fit à ces conditions, avec de grandes acclamations de la part des Aragonois, & des Siciliens, qui ſouhaitoient avec ardeur de voir un Fils à Ferdinand.

MALGRE' L'APUI ET

Ce Mariage ne produiſit point l'effet qu'on en

en attendoit. Loin d'éfrayer les Caſtillans, & de les rendre plus ſoumis aux volontez de Ferdinand, ils n'en furent que plus irritez. Les Grands & le Peuple témoignoient, ſans ménagement, à la Ville & à la Campagne, à la Cour meſme, un deſir extraordinaire de voir arriver en Caſtille l'Archiduc & ſa Femme, leur légitime Souveraine. L'un & l'autre eſtoient en Flandre, inquiets & embaraſſez ſur le parti qu'ils avoient à prendre. La Femme aimoit ſon Pere, & n'euſt pas voulu lui déplaire. Le Mari, homme peu remuant, croioit avoir des raiſons pour ne point éclater ſi-toſt; car outre qu'ordinairement il y a peu de fonds à faire ſur l'inclination des Peuples, c'eſt que n'ignorant pas que l'empreſſement des Caſtillans venoit moins d'affection pour lui, que de haine contre Ferdinand, qui les avoit chargez d'impoſts, il craignoit que ſi Ferdinand venoit à les en décharger, ils ne changeaſſent tout-à-coup, & ne ſe déclaraſſent en ſa faveur.

LES INTRIGUES DE D'AMBOISE, FERDINAND EST CONTRAINT DE CEDER LA CASTILLE A L'ARCHIDUC SON GENDRE, QUI EN EST PROCLAMÉ ROI AVEC SON ÉPOUSE, EN FEVRIER 1506.

L'Archiduc ne craignoit pas moins que s'il attaquoit ſon Beau-pere, Loüis XII. Allié du Beau-pere, ne ſe jettaſt ſur les Païs-bas, pour aider Ferdinand, par cette diverſion, à ſe maintenir en Caſtille; il ne craignoit pas moins qu'en ſe broüillant avec la France, il ne donnaſt occaſion de rompre le Mariage

projetté, entre Charles ſon Fils, & la Fille de Loüis XII. Mariage ſi avantageux, que quelques mois auparavant, l'Archiduc & ſon Pere, avoient ſacrifié, à l'eſpérance de le faire, les intéreſts de Ferdinand. Ces raiſons, qui euſſent peu touché un Prince ambitieux & vif, ſembloient ſi fortes à l'Archiduc, jeune homme d'une ambition lente, & difficile à émouvoir, que ni lui par incertitude, ni la Reine ſa Femme par tendreſſe pour le Roi ſon Pere, ne ſçavoient à quoi ſe réſoudre.

D'Amboiſe, adroitement, fomentoit, par des voyes ſecrettes, l'irréſolution du Mari, & la crainte révérentielle de la Femme. Cette intrigue dura quelques mois, à la fin néanmoins l'Archiduc fut ſi fort preſſé, d'un coſté par les Caſtillans, & de l'autre par ſes Miniſtres, qu'il ſe détermina de paſſer en Eſpagne. Il s'embarqua au mois de Janvier, ſaiſon facheuſe, mais qu'il crut la plus favorable, ſoit pour ſurprendre Ferdinand, lors qu'il s'y attendroit le moins, ſoit pour ne rien craindre de la France. Une tempeſte l'ayant jetté ſur les Coſtes d'Angleterre, il y fut connu, malgré lui, & invité le lendemain de ſe rendre à la Cour. En vain, pour profiter du peu de ſejour qu'il y fit, tacha-t'il d'engager Henri VII. Roi d'Angleterre, à favoriſer ſon entrepriſe ſur la Caſtille; Henri, prévenu par d'Am-

d'Amboiſe, ſe diſpenſa d'y concourir.

L'Archiduc cependant, ayant remis promptement à la voile, aborda heureuſement dans un Port de Caſtille. Tout habile qu'eſtoit Ferdinand, il avoit ſi fort négligé de regagner le cœur des Peuples, & d'empeſcher que ni ſa Fille ni l'Archiduc ſon Gendre ne puſſent entrer dans le Païs, que quand ils y arrivérent, ils y furent reçûs avec des aclamations que l'on ne ſçauroit exprimer. Le Clergé, les Nobles, & le Peuple, ſe croiant délivrez d'un joug qui leur ſembloit inſuportable, témoignérent une joie infinie. L'Archiduc & ſa Femme, furent proclamez par les Eſtats, Roi & Reine de Caſtille, au grand regret de Ferdinand, qui n'eut d'autre parti à prendre que celui de ſe retirer. Il y avoit de l'aparence que ce ſeroit en Aragon, tant afin de tenir le Roi de Caſtille en jalouſie, que pour eſtre plus à portée de profiter de l'occaſion, s'il arrivoit en ce Royaume quelque révolution. C'eſtoit l'advis de d'Amboiſe, mais Ferdinand ne l'en crut pas; & ſoit qu'il y fuſt forcé, ſoit que ce fuſt volontairement, il paſſa en Sicile, avec ſa nouvelle Epouſe, & de-là à Naples, où il n'eſtoit pas plus aimé, mais beaucoup plus craint qu'il ne l'avoit eſté en Eſpagne.

Un ſi grand changement déconcertant toutes les vuës & les meſures du Cardinal, il lui fallut

D'Amboise rompt le Mariage

QUE LUI-MESME AVOIT ARRESTÉ, ENTRE CHARLES FILS DE L'ARCHIDUC, ET LA FILLE UNIQUE DE LOÜIS XII. ET EN MENAGE UN AUTRE, ENTRE CETTE PRINCESSE, ET FRANÇOIS D'ORLEANS-ANGOULESME, PREMIER PRINCE DU SANG DE FRANCE, 1506.

fallut en prendre d'autres, pour empeſcher que la puiſſance de ce nouveau Roi de Caſtille, ſi elle augmentoit dans la ſuite, comme il y avoit de l'aparence, ne devinſt funeſte à la France. D'Amboiſe, par inclination autant que par reconnoiſſance, aimoit tendrement le Roi, & tout ce qui lui apartenoit, mais il n'en aimoit pas moins l'Eſtat, & c'eſtoit à ſon grand regret, que forcé par les conjonctures, & preſſé par la Reine, qu'il n'euſt oſé deſobliger, avoit conclu & ſigné, quelque vingt mois auparavant, le Mariage du Fils de l'Archiduc, avec la Fille de Loüis XII.

Loüis n'aiant point de Fils, il en avoit eu deux qui moururent au berceau, ſa Fille eſtoit Héritiere, non du Royaume de France, qui ne tombe point en quenoüille, mais de la Bretagne par ſa Mere, & par le Roi ſon Pere, du Duché de Milan, de l'Eſtat de Génes, des Comtez d'Aſt & de Blois, & de la Seigneurie de Couci.

Blois & Couci, illuſtres & vaſtes Seigneuries, où il y avoit des Places fortes, & dont relevoit une infinité de Nobleſſe, eſtoient au centre du Roïaume. La Bretagne eſtoit à l'une des extrémitez, & communiquoit, par la Mer, avec le reſte de l'Europe. Aſt, Génes, & Milan, eſtoient les clefs de l'Italie. Si Charles, Fils de l'Archiduc, épouſant la Fille de Loüis XII.

XII. euſt joint ces riches Eſtats à ceux que vraiſemblablement il devoit poſſeder un jour, il euſt tenu en quelque ſorte la France bloquée de tous coſtez; &, s'il euſt voulu dans la ſuite, il euſt pu l'aſſiéger par mer & par terre, & y faire valoir les prétentions de ſon Epouſe, avec plus de ſuccès que n'en eurent, dans les tems paſſez, Edoüard III. & Henri V. Rois d'Angleterre, qui diſputérent la Couronne, l'un à Philippe de Valois, l'autre à Charles VII. Charles, Fils de l'Archiduc, eſtoit Héritier préſomptif de tous les Païs-Bas, du Royaume de Caſtille, de celui d'Aragon, & de ſes dépendances, du Royaume des deux Siciles, & de tous les vaſtes Païs que la Maiſon d'Auſtriche tenoit déja en Allemagne.

Plus d'Amboiſe ſongeoit aux ſuites de ce Mariage, plus il eſtoit porté à empeſcher qu'il ne ſe fiſt. Ce n'eſtoit pas une choſe aiſée, il y avoit au contraire tant d'obſtacles à ſurmonter, que difficilement pouvoit-on en venir à bout. Cependant d'Amboiſe l'entreprit, par zéle pour l'Eſtat, au riſque de n'y pas réüſſir, & de déplaire à la Reine, aſſez pour qu'elle ſe miſt en teſte de le débuſquer du Miniſtére. Que le Roi de Caſtille, que l'Empereur, Pere de ce Roi, ſe tinſſent offenſez que ce Mariage ne ſe fiſt pas; qu'irritez de cette rupture, & la regardant comme un affront, ils cherchaſſent

chaſſent à nuire à la France, c'eſt à quoi on devoit s'atendre; mais la crainte du reſſentiment ni de l'un ni de l'autre, n'eſtoit pas ce qui faiſoit le plus de peine au Cardinal; ce qui l'embaraſſoit, c'eſtoit l'incertitude du Roi ſon Maiſtre, c'eſtoit le crédit & l'obſtination de la Reine, & plus encore que tout cela, les cabales qui s'eſtoient formées pour & contre ce Mariage.

IL SURMONTE LES OBSTACLES QUI S'OPOSENT A CE MARIAGE, ET FIANCE LE PRINCE ET LA PRINCESSE, EN PRESENCE DES ESTATS DE FRANCE, EN MAY 1506.

Loüis XII. avoit le cœur François, & il eſtoit jaloux de la gloire de la Nation, mais il aimoit ſi fort la Reine, qu'il n'avoit preſque en toutes choſes d'autre volonté que la ſienne. D'ailleurs, aimant paſſionnément ſa Fille, il croioit, en bon Pere, lui devoir procurer le parti, qui, en aparence, eſtoit le plus avantageux, tant pour elle que pour ſes Enfans. Enfin, aiant promis, par un Traité, de la donner en mariage au Fils du Roi de Caſtille, il ſe faiſoit un point d'honneur de ne pas manquer à ſa parole. La Reine l'en conjuroit; on ne peut dire combien elle avoit cette affaire à cœur, ſoit par tendreſſe pour ſa Fille, ſoit par inclination pour le Sang de l'Empereur, qui avoit eſté ſon Amant, ou bien par antipatie, moins pour le jeune Prince, que d'Amboiſe méditoit de lui donner pour Gendre, que pour la Mere de ce Prince.

Le plus proche Parent qu'eut Loüis XII. en ligne

ligne maſculine, eſtoit François Duc de Valois, Fils de Charles Comte d'Angouleſme, Cadet de la Maiſon d'Orleans, & Neveu du Pere de Loüis. Charles eſtoit mort jeune, laiſſant un Fils & une Fille de Loüiſe, Fille de Philippe, Comte de Breſſe, puis Duc de Savoie. Le Fils & la Fille eſtoient bien les plus beaux enfans que l'on euſt vûs depuis longtems. Le Fils avoit douze ans, ſa Sœur en avoit quatorze; Loüiſe, leur Mere, demeurée Veuve de bonne heure, s'eſtoit retirée à Cognac, petite Ville du Domaine de ſon Mari, & s'y eſtoit apliquée à bien élever ſes Enfans, ne venant guéres à la Cour. Cependant, comme c'eſtoit une belle perſonne, qui d'ailleurs avoit du mérite, ſa beauté y avoit fait bruit, & lorſqu'elle y avoit paru, elle s'y eſtoit fait beaucoup d'amis, & bien autant d'adorateurs, ſource de jalouſie, qui fit, que quand elle y venoit, elle y eſtoit reçuë de la Reine & d'autres Princeſſes, avec un froid qui l'en chaſſoit.

Le Cardinal-Miniſtre, qui ſçavoit par expérience, combien les Dames ont de crédit, & combien leurs querelles ont cauſé de mal à l'Eſtat emploioit toute ſon induſtrie à vaincre peu-à-peu, ſans rien dire de ſon deſſein, la jalouſie qu'avoit la Reine contre la Comteſſe d'Angouleſme. Il travailloit en meſme-

tems

tems à décréditer à la Cour le parti qui s'y eſtoit formé, pour marier le jeune Archiduc à la Fille unique du Roi; Loüis XII. en eut une ſeconde, mais ce ne fut que trois ans après. Gens, pour plaire à la Reine, ou paiez par le Roi de Caſtille, appuioient fort ce Mariage, & ſoutenoient publiquement qu'il y auroit autant d'imprudence que d'injuſtice à le rompre. D'autres diſoient, au contraire, que ce Mariage ne ſe pouvoit faire, ſans expoſer la France à eſtre un jour ſubjuguée, ou à eſſuier une guerre auſſi longue que ſanglante, pour ne l'eſtre pas. Quoique d'Amboiſe ne s'expliquaſt pas, pour ne point ſe rendre ſuſpect, il ne laiſſoit pas adroitement, ſous prétexte de diſcuter, & de peſer le pour & le contre, de favoriſer les derniers, & de faire valoir leurs raiſons, ſi bien, qu'inſenſiblement il perſuada au Roi, qu'il eſtoit de l'équité & de l'honneur de Sa Majeſté, autant que du bien du Roiaume, qu'il mariaſt la Princeſſe, non au Fils aiſné de Caſtille, mais au premier Prince du Sang de France, jeune homme de grande eſpérance, qui venant un jour à régner, ſi Loüis n'avoit point de Fils, ſoutiendroit, avec éclat, la gloire de la Nation.

Tandis que d'Amboiſe travailloit à gagner le Roi, & à diſſiper la cabale qui parloit contre ce Mariage, il avoit eu la précaution d'envoier

voier des gens afidez, inſinuer dans les Provinces la neceſſité de le faire, dans l'eſpérance que la Reine, quelque répugnance qu'elle y euſt, y donneroit enfin les mains, ſi la Nation entiere paroiſſoit fort le ſouhaiter. Les Emiſſaires de d'Amboiſe n'eurent point de peine à réüſſir dans leur commiſſion. Les Villes & les Parlemens, la Nobleſſe & le Clergé, témoignérent tant d'empreſſement pour que ce Mariage ſe fiſt, qu'ils députérent, à l'envi, pour en ſupplier le Roi. En moins d'un mois, il vint à Tours, où le Roi & la Reine eſtoient, un ſi grand nombre de Députez de tous les endroits du Royaume, que de long-tems on n'avoit vû une plus honorable Aſſemblée.

Thomas Bricot, Chanoine de l'Egliſe de Paris, & Député de cette Ville, qui, comme la plus conſidérable de toutes les Villes du Royaume, a le droit & le privilége d'eſtre écoutée, avant les autres, harangua le Roi avec une noble véhémence. Il le loüa d'avoir porté au plus haut point, la gloire de la Nation par ſes exploits en Italie, d'avoir diminué les impoſts, d'avoir réformé les Loix, de faire rendre la juſtice, avec autant de diligence que d'intégrité, de faire vivre les Gens de guerre dans une exacte diſcipline; & après lui avoir marqué la reconnoiſſance vive que tous ſes Peuples en avoient; il ajouſta, que,

pour aſſurer leur bonheur & la tranquillité publique, ils n'avoient plus à ſouhaiter que de lui voir marier ſa Fille, dequoi il le ſupplioit, au nom de la Ville de Paris, de lui voir, dis-je, marier ſa Fille, non au Fils du Roi de Caſtille, ce qui ſeroit le plus grand malheur qui puſt leur arriver, mais au Duc de Valois, premier Prince du Sang de France, qui, marchant ſur les traces du Roi ſon Beau-pere, s'apliqueroit à les rendre heureux, s'il régnoit un jour après lui.

Bricot n'eut pas achevé, que, par aclamation, cette grande Aſſemblée fit au Roi la meſme priere : il n'y eut pas juſques aux Bretons qu'ils ne témoignaſſent la meſme ardeur, ce qui toucha ſi fort la Reine, qu'à la fin elle ſe rendit. La réponſe du Roi fut, que le Mariage qu'on propoſoit, eſtoit de ſi grande conſéquence, qu'il ne pouvoit ſur cela rien réſoudre que de l'avis de ſon Conſeil, & qu'après y avoir bien penſé. La choſe vrai-ſemblablement eſtoit déja réglée entre le Roi & le Cardinal, & ce délai n'eſtoit qu'un jeu, pour faire croire aux Eſtrangers, que ſi le Roi n'executoit pas la parole qu'il avoit donnée, c'eſt qu'eſtant, en quelque maniere, violenté par ſes Sujets, & par les Gens de ſon Conſeil, il n'avoit pû ſe diſpenſer de faire ce qu'ils deſiroient. En effet, quelques jours après le Roi

& la

& la Reine eſtant venus à l'Aſſemblée, le Chancellier y déclara qu'ils agréeoient le Mariage, & remercia les Députez du zéle, qu'en cette occaſion, ils avoient témoigné pour le bien de l'Eſtat. Le Cardinal-Miniſtre, fondant en larmes de joye, fiança les futurs Epoux, en preſence de cette Auguſte Aſſemblée. Il ne pouvoit, dans les conjonctures, rendre à la Nation un plus grand ſervice, que d'avoir ménagé & fini ſi heureuſement une affaire de cette importance, auſſi en fut-il loüé des bons François, autant qu'il en avoit eſté blaſmé, d'avoir engagé le Roi à promettre ſa Fille unique à un Prince Eſtranger, qui devenoit, en l'épouſant, ſi formidable & ſi puiſſant, qu'il euſt pû ſubjuguer la France.

Si ce Mariage fit grand plaiſir aux bons François, & à bien des Princes Eſtrangers, qui n'euſſent oſé, par politique, en témoigner leur joie, il offença fort l'Empereur, & ſon Fils le Roi de Caſtille, qui voioient évanoüir par-là leurs plus ambitieuſes eſpérances. Ils s'en plaignirent l'un & l'autre, comme d'un ſanglant affront que le Cardinal leur faiſoit, ſans qu'ils y euſſent donné occaſion. Ils s'en prenoient à lui, bien plus qu'au Roi, ni à la Reine, parce que la Reine n'avoit fait que trop voir qu'elle avoit l'ame Auſtrichienne, & que le Roi eſtoit connu pour un Prince,

franc & ſincere, qui n'euſt voulu pour toute choſe avoir manqué à ſa parole. D'Amboiſe eut beau dire qu'il n'avoit pas eſté poſſible de ne point déférer aux prieres de la Nation entiere, il n'en fut pas plus juſtifié dans l'eſprit du Roi de Caſtille, ni dans celui de l'Empereur, parce qu'ils eſtoient perſuadez, que ce qui s'eſtoit paſſé à Tours, n'eſtoit qu'une Comédie, que le Miniſtre avoit fait joüer, afin de ſauver les aparences.

Ils n'eſtoient pas les ſeuls qui euſſent cette prévention. Bien des gens, meſme de la Cour, penſoient & parloient comme eux, ſoit pour flater la Reine, qui ne pouvoit vaincre la répugnance qu'elle avoit pour ce Mariage, ſoit, croiant nuire à d'Amboiſe, qu'ils en regardoient comme l'auteur. Ses ennemis, à cette occaſion, l'accuſérent, les uns d'imprudence, & les autres de mauvaiſe foi; d'imprudence, pour s'eſtre attiré, par une rupture ſi éclatante, une grande guerre ſur les bras qu'il auroit peine à ſoutenir, & de mauvaiſe foi, pour avoir, ſans néceſſité, violé précipitamment un Traité ſolennel que lui-meſme avoit négocié. A tort ces gens ſupoſoient-ils que ce fut ſans néceſſité qu'un Miniſtre auſſi honneſte homme en euſt uſé ainſi. D'autres, bien loin de le blaſmer, le loüoient de ce qu'il avoit fait, fondez ſur cette maxime, pratiquée

quée de tout tems, & en tout païs, que le bien de l'Eſtat eſtant la régle des Traitez, il n'eſt pas extraordinaire que les Traitez conſéquemment ne s'executent plus ou moins, qu'autant que ſelon les conjonctures il eſt du bien l'Eſtat.

L'Empereur armant de ſon coſté, le Roi de Caſtille armant du ſien, & faiſant leurs pratiques pour engager dans leur querelle, l'un les Princes d'Allemagne, l'autre les Princes d'Italie, d'Amboiſe fit auſſi les ſiennes pour détourner ces Princes de ſe liguer contre le Roi avec la Maiſon d'Auſtriche, & pour les exciter à ſe joindre pluſtoſt à la France, pour abattre ou pour prévenir la trop grande puiſſance de cette Maiſon. Les Envoïez de France trouvérent peu de Potentats diſpoſez à les écouter. Il n'y eut que le Roi de Hongrie, & que le Duc de Gueldres, qui s'obligérent, par un Traité, de fondre dans le meſme-tems, quand la guerre ſeroit déclarée, le Roi de Hongrie en Auſtriche, pour y occuper l'Empereur, le Duc dans les Païs-Bas, où le Roi de Caſtille avoit ſes meilleures troupes; cependant, par cette diverſion, dont d'Amboiſe eſtoit aſſuré, & par le bon ordre qu'il mit à garnir ſes Places, & à recruter les Armées, il ſe vit en eſtat, non-ſeulement de ne point craindre que le Roïaume fuſt entamé, mais

La guerre que ce Mariage alloit cauſer, s'apaiſe tout-à-coup, par la mort du Roi de Caſtille, le 25. Septembre 1506.

mais encore de porter la guerre au-dehors; & de l'y faire avec ſuccès. Ces précautions furent inutiles, la guerre, avant que de commencer, s'apaiſa tout-à-coup par la mort du Roi de Caſtille. Il mourut, à ce que l'on croit, d'avoir beu, en joüant à la paume, deux ou trois verres d'eau trop froide.

On dit, après ſa mort, que l'eau eſtoit empoiſonnée, & que c'eſtoit le Roi ſon Beaupere qui la lui avoit fait donner. Comme peu d'Hiſtoriens le diſent, & qu'ils n'en alléguent point de preuves, on ne doit regarder ce bruit que comme un pur ſoupçon, ou pluſtoſt comme une médiſance, qui n'avoit d'autre fondement que la haïne implacable que Ferdinand Roi d'Arragon avoit conçuë contre ſon Gendre, depuis que ſon Gendre l'avoit contraint de lui abandonner la Caſtille. Il ſe pouvoit bien faire, ſans qu'il y eut aucun miſtére, que Philippe Archiduc d'Auſtriche, Roi de Caſtille, par ſa femme, fuſt mort de s'eſtre épuiſé, à vingt-ſept ou vingt-huit ans, en excès de bouche & de femmes, & en exercices violens, comme la chaſſe, la lutte, & la paume, qu'il aimoit avec paſſion.

Louïs XII. PAR LE CONSEIL DU CARDINAL, ACCEPTE LA TUTELLE DU JEUNE

Avant que de mourir, il mit les Païs-bas, & Charles, l'aiſné de ſes Fils, ſous la protection du Roi, conjurant le Roi de vouloir bien ſervir de Pere & de Tuteur au jeune Prince;

Prince ; trait d'une grande politique, pour lier les mains de Loüis XII. ſous prétexte de lui faire honneur, & pour n'en avoir rien à craindre pendant le bas-âge de Charles, qui eſtoit élevé en Flandre, & n'avoit pas encore ſept ans. Cette Tutelle eſtant moins un honneur qu'un piége, bien des gens euſſent ſouhaité que le Roi ne l'euſt point acceptée, de peur que cela ne lui fiſt perdre l'occaſion & la volonté d'attaquer la Maiſon d'Auſtriche, dans un tems qui ſembloit ſi favorable pour l'affoiblir. Le Roi, & le Cardinal, ne furent point de ce ſentiment, le Roi par généroſité, d'Amboiſe par raiſon, trouvant un grand avantage à ſe débaraſſer de toute inquiétude, du coſté de la Flandre, pour donner ſon attention aux mouvemens extraordinaires, que la mort du Roi de Caſtille alloit cauſer en Italie, & en d'autres endroits de l'Europe. Par le conſeil du Cardinal, Loüis XII. nomma, pour Gouverneur du jeune Charles Archiduc d'Auſtriche, Guillaume *de Croüi Chievres*, Seigneur très-ſage & très-habile, qui ſçut donner à ſon Pupille une éducation ſi noble, que ce Prince devint dans la ſuite un des plus grands Monarques, & un des plus grands hommes qui eut paru depuis longtems. C'eſt le célébre Empereur Charles-Quint.

ARCHIDUC D'AUSTRICHE, FILS AISNÉ DU ROI ET DE LA REINE DE CASTILLE.

Jeanne,

Jeanne, Reine de Caſtille, Veuve de Philippe Archiduc d'Auſtriche, ne reſſembloit de cœur ni d'eſprit à ſa Mere, l'Illuſtre Iſabelle. Jeanne eſtoit un eſprit leger, qui commença à devenir folle, de dépit & de jalouſie, des amourettes de ſon Mari, & qui le devint, tout-à-fait, de regret de l'avoir perdu. Elle devint ſi folle dans la ſuite, qu'on fut contraint de l'enfermer. Elle ſurveſcut quarante-deux ans à ſon malheur, paſſant la vie dans un Chaſteau à badiner avec des Chats. Elle aimoit ces animaux avec paſſion, & ſoit par ſimpatie, ſoit par habitude de les voir faire, elle grimpoit comme eux le long des tapiſſeries, & couroit après les Souris. Funeſte & pitoiable deſtinée pour une grande Reine, qui d'ailleurs avoit ſon mérite; car quoi qu'elle euſt toûjours eu l'eſprit plus ou moins volage, c'eſtoit un eſprit cultivé. Elle ſçavoit les Langues & l'Hiſtoire, & quelquefois, en de bons intervalles, elle répondoit ſur le champ en Latin, ou en Eſpagnol, aux harangues qu'on lui faiſoit.

Elle mourut le 12. Avril 1555.

La pauvre Princeſſe eſtant comme morte au monde, queſtion fut qui gouverneroit pendant la Minorité de Charles, l'aiſné de ſes Fils. L'Empereur ſouſtenoit que c'eſtoit à lui, le Roi Ferdinand avoit la meſme prétention. L'un & l'autre eſtoit Aïeul du jeune Archiduc,

L'EMPEREUR ET LE ROI CATHOLIQUE, ESTANT EN

duc, l'Empereur Aïeul paternel, Ferdinand Aïeul maternel. Philippe, Pere de Charles, eſtoit Fils de l'un, & Gendre de l'autre. Les deux Grand-peres ne pouvant s'accorder ſur la Régence de la Caſtille, ſe ſoumirent au jugement que rendroient, ſur ce differend, le Roi & le Cardinal. On ne pouvoit faire un plus grand honneur à d'Amboiſe, que de le choiſir pour un des Juges d'une ſi noble conteſtation ; je dirois meſme pour ſeul Juge, parce que ces Princes n'ignoroient pas que Loüis XII. en choſes importantes, s'en raportoit entierement au ſentiment de ſon Miniſtre.

DIFFEREND POUR LA RE'GENCE DE LA CASTILLE, S'EN RAPORTENT AU JUGEMENT DU ROI ET DU CARDINAL.

Plus la conteſtation eſtoit importante, plus elle eſtoit difficile à terminer, chacun défendant ſon droit avec tant de vivacité, & une prévention ſi forte, qu'on ne pouvoit prononcer en faveur de l'un, ſans ſe rendre ennemi de l'autre. L'Empereur demandoit la préférence, fondé ſur le droit commun, qui l'adjuge en fait de tutelle, aux Parens en ligne maſculine ; Ferdinand répondoit que cette maxime n'avoit lieu qu'à l'égard des biens paternels, mais que le Royaume de Caſtille eſtant un propre de ſa Fille, ſi on peut s'exprimer ainſi, il n'y avoit que lui, ſa Fille ne le pouvant pas, qui euſt droit de le gouverner. Une autre raiſon, qui ſembloit du moins

auſſi forte, c'eſt qu'Iſabelle, ſon Epouſe, lui en avoit laiſſé l'adminiſtration, tant que Jeanne leur Fille, & l'Archiduc leur Petit-fils, ne pourroient gouverner eux-meſmes; ces motifs eſtoient ſi puiſſans, qu'ils déterminérent d'Amboiſe à donner gain de cauſe au Roi Catholique.

L'Empereur en fut ſi irrité, qu'il menaça de s'en venger, enviſageant ce jugement, non-ſeulement comme une injuſtice, mais comme l'injure la plus ſenſible que les François lui euſſent faite. Il tenoit un mémoire exact de tous les torts, grands & petits, qu'il croioit avoir reçus d'eux, & l'apelloit *ſon Livre Rouge.* Les Princes d'Allemagne entrant dans ſon reſſentiment, promirent de l'aider de troupes, les Princes d'Italie promirent de l'aider d'argent; fier de ces ſecours, qu'il eſtoit plus aiſé de promettre que de fournir, il reprit ſon ancien deſſein, qui eſtoit de fondre en Lombardie, ou pour s'en emparer, ou pour y reſtablir les Sforce. Quoique l'on fuſt accoutumé à lui voir faire de grands projets, dont il n'éxécutoit aucun, le Cardinal ne laiſſa pas d'eſtre éfraié de celui-ci, ne pouvant douter que le Pape, qui lui vouloit beaucoup de mal, n'embraſſaſt cette occaſion pour le jetter dans une guerre, dont le ſuccès n'eſtant pas heureux, le perdroit dans l'eſprit du

D'AMBOISE AIANT DECIDE' EN FAVEUR DU ROI CATHOLIQUE, L'EMPEREUR IRRITE' SOLLICITE CONTRE LE ROI, LES PRINCES D'ALLEMAGNE ET D'ITALIE, ET PRINCIPALEMENT LE PAPE.

Roi

Roi, & diſpoſeroit ce Prince à prendre un nouveau Miniſtre.

Jules II. homme fin, ferme & hautain, eſtimoit peu Loüis XII. & moins encore l'Empereur. Se croiant fort ſupérieur en eſprit, comme en dignité, à l'un & à l'autre de ces Princes, il ſe flattoit de les mener comme il voudroit, de les détruire l'un par l'autre, de chaſſer Loüis XII. d'Italie, d'empeſcher l'Empereur d'y entrer, & d'y affoiblir les Eſpagnols, pour y dominer ſeul; mais, eſtant devenu diſſimulé depuis qu'il fut Pape, autant qu'il avoit paru vrai & ſincére auparavant, il n'avoit garde de découvrir ſes ſentimens, du moins à l'égard du Roi; faché, au contraire, de s'eſtre mis mal avec lui, pour avoir refuſé de conférer, à ſa priere, des Bénéfices conſidérables, qui vacquoient dans le Milanez, il laiſſoit entrevoir, qu'il eſtoit preſt d'en gratifier, ſi on l'en prioit de nouveau, qui plairoit au Roi d'y nommer. Le Roi, de ſon coſté, irrité du premier refus, avoit de la répugnance à s'expoſer à un ſecond, deſorte qu'inſenſiblement ils en ſeroient venus juſqu'à rompre tout-à-fait, ſi d'Amboiſe ne l'euſt empeſché. Un de ſes plus grands ſoins, & à quoi quelquefois il avoit peine à réüſſir, eſtoit de les racommoder, ou de prévenir leurs querelles. En cela il eſtoit loüable; mais ce

qu'on trouvoit à redire, c'eſt que lors qu'ils ſe racommodoient, il arrivoit preſque toûjours qu'il en couſtoit fort peu au Pape, & beaucoup au Roi.

D'AMBOISE, POUR GAGNER LE PAPE, LUI PERMET DE PRENDRE BOLOGNE, AU GRAND REGRET DES AUTRES PRINCES D'ITALIE, EN SEPTEMBRE 1506.

Bologne, une des plus grandes Villes & des plus belles de l'Italie, autrefois Ville libre, & République aſſez puiſſante, s'eſtant ſoumiſe au Saint Siége, vers le milieu du treizieſme ſiécle, elle eſtoit demeurée aux Papes juſques au commencement du quinze, que quelques Familles de cette Ville s'en emparérent, l'une après l'autre, & en firent une Principauté. Quoique les Papes, depuis cela, euſſent tous plus ou moins tenté, & toûjours inutilement, d'en chaſſer ces Uſurpateurs. Jules II. ne laiſſa pas d'entreprendre d'en venir à bout, & comme le plus ſeur moyen eſtoit de diſpoſer le Roi, ou à y concourir, ou à ne le point empeſcher, Jules l'en pria, & fit des offres pour l'obtenir.

LES CANETULES, LES PEPOLI, LES BENTIVOLES.

Il y avoit de grandes raiſons pour en détourner le Roi, car lors que Jean Bentivole, qui régnoit alors à Bologne, s'eſtoit mis quelques années devant ſous ſa protection; le Roi, en l'y reçevant, avoit promis de le défendre, & de l'y maintenir envers & contre tous; nous l'avons déja dit, en parlant du deſir qu'avoit eu Alexandre VI. de s'en rendre maiſtre. Une ſeconde raiſon, c'eſt que le Roi avoit

avoit intéreſt qu'un Pape, auſſi acrédité & auſſi peu de ſes amis, que Jules II. l'eſtoit, ne fuſt pas maiſtre d'une Ville, ſi riche, ſi puiſſante, & ſi voiſine du Milanez. Bologne eſt ſitué ſur les confins de la Romagne, & de la Lombardie. Une troiſieſme raiſon, c'eſt que le Roi ne pouvoit ſacrifier Bentivole au Pape, ſans dégouſter en meſme-tems tous les petits Princes d'Italie de ſe déclarer pour la France, choſe d'une grande conſéquence pour la conſervation, ou pour la perte du Milanez.

Ces raiſons, qui devoient détourner le Roi d'aider Jules à prendre Bologne, paroiſſoient d'autant plus plauſibles, que pour dédommager le Roi, Jules ne lui offroit que des choſes peu proportionnées à la perte de cette Ville, comme d'acorder au Roi la nomination aux Bénéfices du Milanez, de confirmer d'Amboiſe dans la Légation d'Avignon, & de faire Cardinaux, à la premiere Promotion, le Fils d'une Sœur de ce Miniſtre, & un des Neveux de la Tremoüille. Bien des gens de bon ſens ne trouvant nulle proportion entre ces avantages que Jules propoſoit au Roi, & ce que le Roi avoit à craindre en lui laiſſant prendre Bologne, ſoutenoient fortement que le Roi, loin d'y concourir, devoit pluſtoſt l'en empeſcher; cependant il paſſa au Conſeil,

ſeil, par l'autorité de d'Amboiſe, qui vraiſemblablement avoit des raiſons ſecrettes, & plus fortes que celles des autres, que le Roi aideroit le Pape à recouvrer cette grande Ville. Le Traité en fut ſi ſecret, que le Cardinal de Clermont, que d'Amboiſe envoyoit à Rome, afin de concerter avec Jules les moiens de l'éxécution, s'eſtant arreſté à Bologne, pour s'y délaſſer du voïage, Bentivole l'y reçût avec les plus grandes démonſtrations, & de reſpect pour le Roi, & d'attachement pour la France.

Jules, ſeur du ſecours du Roi, ſe mit en campagne. Ce Pontife, qui avoit l'ame toute guerriere, & bien plus les talens d'un Prince, que les vertus d'un Pape, conduiſoit luimeſme ſes Troupes. Bentivole ne s'eſtonna point de le voir dans le Bolonnois, & croiant qu'il en ſeroit de cette équipée, comme de celles que d'autres Papes avoient faites en differens tems, il ne commença de s'éfraier que quand il vit Chaumont-d'Amboiſe en marche avec des Gendarmes, des gens de pied, & de l'artillerie, allant joindre l'Armée du Pape. Le Cardinal avoit voulu que ce fuſt ſon Neveu qui commandaſt le ſecours en perſonne, pour faire plus d'honneur à Jules, & pour lui marquer davantage le zéle de l'un & de l'autre, auſſi Chaumont fut-il

reçu

reçu avec une diſtinction dont il n'y avoit point d'exemple, juſques-là que le Pape le faiſoit manger à ſa table, & vivoit avec lui d'un air aiſé & familier, comme ſi ce Seigneur eut eſté quaſi ſon égal; grande mortification pour un Pape ſi fier, mais la néceſſité l'obligeoit d'en uſer ainſi.

A l'arrivée de Chaumont, Bentivole, tout-à-coup, perdit tellement courage, qu'au lieu de tenir dans Bologne, ou en deux autres Places qui pouvoient faire réſiſtance, il ne ſongea qu'à capituler, parti ce ſemble peu honorable pour un homme de guerre, qui avoit paſſé juſques-là pour auſſi bon Soldat, que ſage Capitaine. La teſte lui tourna ſi fort, que quoi qu'il duſt eſpérer des avantages conſidérables, en livrant une Ville de l'importance de Bologne, il ne demanda autre choſe que de pouvoir en ſortir vie & bagues ſauves. Jules, outré en tout, ne vouloit point y conſentir; ſa colere venoit de ce que Bentivole avoit fait, quelque-tems devant, mourir aſſez bruſquement le Pere d'un des Officiers de cet implacable Pontife. Chaumont plus humain, & moins impétueux, appréhendant que Bentivole, s'il venoit à ſe repentir, ne priſt la réſolution de ſe défendre vigoureuſement, accepta ſes offres avec joye, ravi de pouvoir, à ſi bon marché, eſtre maiſtre,

ſans

ſans rien hazarder, d'une Ville ſi conſidérable. Le Traité ſigné, Bentivole, & un de ſes Fils, ſe rendirent au Camp de Chaumont, qui les envoya à Milan avec une bonne eſcorte.

Chaumont pour cela ne fut pas maiſtre de Bologne, ſi peu, que quand ſes Fouriers ſe preſentérent pour entrer, la Populace, faiſant des huées, ſe jetta ſur eux avec fureur, en tua deux, en bleſſa trois, & pourſuivit les autres juſques vers le Camp des François. Chaumont, auſſi irrité que ſurpris de cette réſiſtance, à quoi il ne s'attendoit pas, fit dreſſer quatre batteries, réſolu de donner aſſaut ſi-toſt qu'il y auroit breche. Le Peuple, qui n'a rien à perdre, s'éfraya peu de ſes menaces, & vouloit qu'on ſe défendiſt; mais les Eccleſiaſtiques, les Nobles, & les Citadins, craignant d'eſtre ruïnez, ſi leur Ville malheureuſement venoit à eſtre ſaccagée, députérent auſſi-toſt au Pape, pour lui repreſenter que Bologne ne pouvant manquer d'eſtre miſe à feu & à ſang, ſi elle eſtoit priſe d'aſſaut, il eſtoit de l'intéreſt de Sa Sainteté, autant que de ſa bonté, de prévenir un ſi grand mal. Jules, ſur ces nouvelles, manda promptement à Chaumont, de faire ceſſer les batteries. Quelque répugnance qu'y euſt Chaumont, il falut obéïr, parce que ſes ordres eſtoient précis

cis de faire, ſans examiner, ce que le Pape lui ordonneroit. Bologne aiant ouvert ſes portes, Jules y fit ſon entrée en Triomphateur; il eſtoit d'autant plus charmé de cet heureux ſuccès, qu'il ne lui en couſta que les frais de ſon armement, & dix-huit mille ducats qu'il fit diſtribuer aux Troupes Françoiſes. Chaumont n'accepta, pour récompenſe de ſes ſervices, que des preſens de dévotion.

Plus cette acquiſition augmenta le crédit du Pape, plus elle diminua la réputation du Roi. Les petits Princes d'Italie, & les Républiques voiant qu'il ſacrifioit ceux-meſmes qui avoient payé, en argent, comme Bentivole, ou par des ſervices importans, l'honneur de ſa protection, n'eurent plus de confiance en lui. L'eſtime eſt le plus grand de tous les biens pour un Prince principalement; quand une fois il vient à la perdre, il n'eſt tort ni injure que ſon peuple ou ſes voiſins ne ſoient diſpoſez à lui faire, dès que l'occaſion s'en preſente. Jules, loin de ſçavoir gré au Roi & au Cardinal de lui avoir facilité la priſe de Bologne, les en mépriſa davantage, juſques-là que publiquement il faiſoit d'eux des railleries. Il les haïſſoit, & quelque bien qu'il en euſt reçû, il n'y a rien qu'il n'euſt mis en œuvre pour perdre le Cardinal dans l'eſprit

du Roi, & pour faire perdre à ce Monarque ce qu'il tenoit en Italie.

GE'NES SE RE'VOLTE SUR LA FN DE 1506. ET EN EST PU NIE EN 1507.

Cet impérieux Pontife commença à faire ſentir ſes méchantes intentions, par les menées qu'il fit à Génes pour allumer la haine qui y régnoit depuis long-tems entre les Nobles & le Peuple, perſuadé qu'infailliblement de-là naiſtroient des émotions, leſquelles, comme il arriva, tourneroient bien-toſt en révolte. Quand cette ſuperbe Ville s'eſtoit ſoumiſe aux François, ç'avoit eſté à condition qu'elle ſe gouverneroit, ſelon ſes Loix, & ſes Couſtumes, comme elle faiſoit auparavant, & cette ſujetion n'y avoit preſque point produit de changement conſidérable, hors la preſence d'un Gouverneur, dont le ſoin principal eſtoit d'entretenir la Paix, autant qu'il eſtoit poſſible, entre les Nobles & le Peuple.

Il y avoit à Génes trois ſortes d'Habitans, les Nobles, les Citadins, ou bons Bourgeois, qu'on apelloit *le Peuple Gras*, & les gens de meſtier, vivant d'un Art mécanique, qu'on apelloit *le Peuple Maigre*. La Nobleſſe eſtoit compoſée de vingt-huit Familles, à la teſte deſquelles eſtoient, les *Fiſques*, les *Doria*, les *Spinola*, les *Grimaldi*, Familles les plus anciennes & les plus illuſtres du Païs. Vingt-quatre autres Familles, quoi qu'originairement Familles Plebeïennes, eſtoient devenuës, avec le tems, ſi puiſſan-

puiſſantes, ſi conſidérables par leurs richeſſes immenſes, par le mérite des grands hommes qui eſtoient ſortis de ces Familles, & par la part que ces grands hommes avoient eu au Gouvernement, qu'elles ne cédoient en rien aux premieres; tels eſtoient les *Adornes*, les *Fregoſes*, les *Impériali*, les *Negroni*, les *Juſtiniani*.

Le Peuple eſtoit fier & mutin, la Nobleſſe eſtoit inſolente; & depuis que les Nobles & le Peuple, dans les diverſes révolutions, qui eſtoient arrivées à Génes pendant les trois derniers ſiécles, s'eſtoient ſupplantez pluſieurs fois dans le Gouvernement de la République, il y avoit toûjours eu entre eux une ſi grande antipatie, qu'il fut aiſé aux Boutefeux, que le Pape avoit envoyez dans cette grande Ville, d'y exciter une ſédition. Les Nobles mépriſoient le Peuple; & comme il n'y avoit qu'eux qui euſſent droit de porter des armes, ſouvent ils le maltraitoient. Le Peuple avoit beau ſe plaindre, on ne lui faiſoit point juſtice; ou bien, ſi on la lui faiſoit, le chaſtiment eſtoit ſi foible, quelquefois meſme il venoit ſi tard, que le Peuple, loin de s'apaiſer, n'en eſtoit que plus irrité. Les violences continuant, à la fin le Peuple s'attroupa; & aiant pris les armes, il pilla les Hoſtels des Nobles, & pourſuivit ces Tiranneaux juſques dans leurs maiſons de campagne.

La Nobleſſe inſultée porta ſes plaintes à la Cour : le Peuple y porta les ſiennes. Il y eut Tréve, en attendant que le Roi ſe fuſt expliqué ; mais quand on eut apris à Génes que les Députez du Peuple n'avoient point eſté écoutez, & que l'on avoit fait de grandes careſſes à la Nobleſſe ; le Peuple rentrant en fureur, recommença à ſaccager les maiſons des Nobles, & à faire mainbaſſe ſur eux. Il eſt d'autant plus dangereux d'irriter le Peuple, que le Peuple eſt extreſme en tout, & n'eſt guéres capable de r'entrer dans l'obéïſſance, quand une fois il en eſt ſorti. Philippe, Comte de Raveſtein, Gouverneur de la Ville & de l'Eſtat de Génes, fit inutilement tout ce qui eſtoit en ſon pouvoir, pour contenir les Nobles & pour appaiſer le Peuple ; les remonſtrances de ce Seigneur, quoi qu'il fuſt eſtimé & aimé des uns & des autres, ſes prieres, ni ſes menaces, ne purent reſtablir le calme dans une Ville ſi agitée, de ſorte qu'il fut obligé, n'y eſtant plus en ſeureté, & n'y pouvant d'ailleurs demeurer avec bienſcéance, dès qu'il n'eſtoit point obéï ; il fut, dis-je, obligé de s'en retirer à petit bruit, après avoir, fort à propos, jetté ſon monde, à la ſourdine, dans le Fort & dans le Chaſteau.

Alors le Peuple aſſemblé créa un Duc & huit Tribuns, le Duc pour commander en chef,

chef, les Tribuns pour commander ſous lui. Ce Duc eſtoit un Teinturier, nommé *Paul de Nove*, qui ne s'eſtoit meſlé juſques-là que de ſon meſtier. Les huit Tribuns n'en ſçavoient guéres davantage; cependant quoique ce nouveau Doge, & ces huit nouveaux Sénateurs n'euſſent aucune expérience dans la guerre, ni dans les affaires, ils ne laiſſérent pas, inſtruits qu'ils furent à la haſte, par quelques Officiers François, qui en furent graſſement païez, de ſe deffendre, & d'attaquer, avec autant de vigueur, de conduite & de fermeté, qu'en auroient eu des gens de guerre, qui euſſent vieilli dans le ſervice.

Leur premier exploit fut d'aller, au fort de l'Hyver aſſiéger, par mer & par terre, la forte Place de *Monaco*, par où, du coſté de France, on pouvoit leur faire plus de mal. Ils furent quatre mois devant, ne ceſſant de la foudroïer du canon de onze batteries, qu'ils avoient du coſté de terre, & du canon de leurs Vaiſſeaux, Baſteaux plats, Barques & Galiottes. Les dehors ruïnez, ils donnérent, au corps de la Place, trois furieux aſſauts, Paul de Nove eſtant à leur teſte; ce Duc Teinturier, devenu tout-à-coup Capitaine & Soldat, fit voir dans ces occaſions autant de bravoure que de bon ſens; la réſiſtance des aſſiégez ne fut pas moins vive, *Lucien Grimaldi*, à qui la Place

aparte-

apartenoit, la défendit, avec tant d'habileté & tant de vigueur, qu'à l'aproche d'un gros corps de Troupes, qui marchoit au ſecours, par ordre de d'Amboiſe, les Rebelles épuiſez, de forces, de vivres, de munitions, furent contraints de lever le Siége. Retournez à Génes, la rage dans le cœur, ils levérent tout-à-fait le maſque. Juſques-là ils avoient paru ne vouloir que ſe venger des Nobles; mais quand ils virent que le Roi protégeoit les Nobles contre eux, ils arrachérent ſes Armoiries des endroits les plus remarquables, & après avoir fait défenſe à tous les Habitans de le reconnoiſtre pour Souverain, ils aſſiégerent les Chaſteaux où s'eſtoit retiré la Garniſon Françoiſe.

Aux premieres nouvelles des troubles qui eſtoient à Génes, la Cour en avoit eſté dans une grande inquiétude. Il n'y eut preſque que d'Amboiſe qui n'en parut point allarmé, ce qui fit dire à bien des gens qu'il eſtoit bien aiſe de ces troubles, pour avoir une occaſion de ſubjuguer entierement cette ſuperbe Ville; deſſein qu'on n'aprouvoit point, non-ſeulement parce qu'il eſtoit plus politique que Chrétien, mais encore parce que le ſuccès en eſtoit tout-à-fait douteux. Les gens qui parloient ainſi, ne le faiſoient vraiſemblablement que par envie de nuire au Cardinal-Miniſtre,

niſtre ; néanmoins il faut avoüer qu'il tint en cette occaſion une conduite extraordinaire ; car au lieu d'étouffer ces troubles, en appaiſant le Peuple, en chaſtiant exemplairement ceux des Nobles qui eſtoient coupables, & en faiſant des Ordonnances pour contenir les uns & les autres, il parut protéger les Nobles, & n'avoir nulle envie de faire juſtice au Peuple, ce qui mit le Peuple en fureur.

Ces troubles devenus révolte, le Cardinal mit tout en œuvre pour la réprimer au pluſtoſt, prévoiant que s'il ne le faiſoit, s'il ne ſe haſtoit de le faire, ou que malheureuſement il échoüaſt en cette entrepriſe, la perte de l'Eſtat de Génes entraiſneroit celle du Milanez, & de tout ce que le Roi avoit au-delà des Alpes. Tandis que d'Amboiſe faiſoit équipper une Flotte pour aſſiéger Génes par mer, tandis qu'il faiſoit lever des hommes d'armes dans le Roïaume, & des gens de pied en Suiſſe, pour groſſir ſon Armée de terre, il négocioit en Angleterre, en Allemagne, & en Italie, pour empeſcher, s'il ſe pouvoit, que par mer ni par terre il n'allaſt du ſecours à Génes. Henri VII. Roi d'Angleterre, plus par eſtime pour d'Amboiſe, que par amitié pour le Roi, promit de n'en point donner.

D'AMBOISE EQUIPE UNE FLOTTE, ET MET UNE ARMEE SUR PIED.

Il s'en falloit beaucoup que l'Empereur, & les Electeurs, fuſſent dans les meſmes ſentimens ;

mens ; l'Empereur toûjours diſpoſé à vouloir du mal à la France, & à lui en faire s'il en avoit eu le pouvoir, avoit crié dans une Dietre contre le Roi & contre d'Amboiſe, diſant qu'on ne pouvoit douter, à voir les grands préparatifs qu'ils faiſoient de tous les coſtez, que leur deſſein ne fuſt, non pas tant de réduire Génes, que de s'emparer de l'Italie, de dépoſer le Pape, de mettre d'Amboiſe en ſa place, & de transferer à Avignon la Chaire de S. Pierre. Jules n'en croioit rien. Il avoit un trop bon eſprit pour prendre des terreurs paniques, ſur un diſcours frivole, qui n'avoit aucun fondement ; il ne laiſſa pas néanmoins de feindre d'en eſtre allarmé, pour exciter les Eſpagnols, les Venitiens, les Florentins, les Ducs de Savoie & de Ferrare, à ſe liguer contre la France. N'y aiant pas réüſſi, il n'oſa trop ſe déclarer, deſorte que de toute l'Italie, il n'y eut que les Villes, de Piſe, de Sienne, & de Luques, petites Républiques ſans conſidération, qui eurent la hardieſſe d'entreprendre de ſecourir Génes, & d'y envoier, à découvert, des Troupes, des armes, des munitions.

IL DISPOSE LE ROI A FAIRE LA CAMPAGNE, ET PREND LES DEVANTS, AIANT LA GOUTTE.

C'eſtoit moins les menées du Pape, ni les menaces de l'Empereur qui faiſoient peine à d'Amboiſe, que l'intrigue de quelques Courtiſans, qui malicieuſement avoient inſpiré à

la

la Reine, que le moien le plus aiſé, le plus ſeur, le plus honorable pour réduire Gênes, eſtoit d'en regagner le Peuple, par douceur, par honneſteté; qu'en vain eſperoit-on emporter, l'épée à la main, ou ruïner à coups de canon, une Ville ſi bien fortifiée, Ville munie de tout, qui n'avoit jamais eſté priſe, & qui eſtoit défenduë par cinquante mille deſeſperez; qu'en tout cas, s'il falloit en venir aux armes, du moins ne convenoit-il pas que le Roi marchaſt en perſonne à cette expédition, au riſque de perdre la vie ou ſa réputation?

Ces ſuggeſtions malignes faiſoient d'autant plus d'impreſſion ſur l'eſprit de la Reine, qu'aimant tendrement le Roi, elle ne ſouffroit qu'avec douleur, ni qu'il s'éloignaſt d'elle, ni qu'il s'expoſaſt au danger. Ainſi, pleine des fraieurs que ſon amour lui inſpiroit, & des allarmes que lui donnoient des gens mal intentionnez, elle ne ceſſoit de prier le Roi de vouloir bien ne ſe point mettre à la teſte de ſon Armée. D'Amboiſe, au contraire, conjuroit le Roi de s'y mettre, en lui repreſentant que rien n'eſtoit plus capable de ſe faire craindre des Eſtrangers, & reſpecter de ſes Sujets; que rien n'eſtoit plus capable de donner du courage aux Troupes, d'abattre celui des Rebelles, & de tenir en

échec les petits Princes d'Italie, qui attendoient à ſe déclarer, ſelon ce qui arriveroit, de la révolte des Génois. Plus d'Amboiſe inſiſtoit à ce que le Roi fit le voyage, plus la Reine s'y opoſoit; tant par tendreſſe pour le Roi, que par jalouſie de la trop grande confiance que le Roi avoit en d'Amboiſe. Loüis XII. aimoit la guerre & la gloire; d'un autre coſté il avoit pour la Reine une ſi grande déférence, qu'il n'euſt oſé la contredire. A la fin néanmoins le deſir de la gloire, & les bonnes raiſons du Miniſtre, l'emportérent ſur la complaiſance. Loüis ſe détermina à paſſer les Alpes, ſi-toſt que le Cardinal, qui alloit prendre les devants, auroit tout diſpoſé pour que l'on puſt marcher à Génes.

Quoique d'Amboiſe euſt la goutte, & goutte des plus douloureuſes, il ne laiſſa pas que de partir, pour faire la revuë de l'Armée, pour donner ordre aux proviſions, & pour tenir conſeil de guerre, ſur les moiens de ſecourir le Fort & le Chaſteau de Génes, & de contraindre la Ville à ſe rendre. L'Armée eſtoit compoſée de neuf à dix mille Suiſſes, d'un peu plus d'autres gens de pied, Normands, Gaſcons, Bourguignons, & de ſept à huict mille, tant Gendarmes que Chevaux-legers. Par l'arrivée du Roi, des Princes, des Grands, des Gentilshommes, dont il eſtoit accom-

accompagné, cette Armée fut renforcée de huict à neuf mille chevaux. L'artillerie estoit nombreuse; & afin qu'elle fut mieux servie, d'Amboise, à force d'argent, avoit fait venir de tous costez les plus habiles Cannoniers.

Par ses soins, par sa vigilance, par les bons ordres qu'il donna, & par l'attention qu'il eut à faire éxécuter ces ordres, l'Armée ne manqua de rien; loin de cela, il y eut toûjours en abondance, des vivres, des armes, des munitions pendant toute la campagne, moïen seur d'animer les Troupes, & de les obliger à bien faire. Le Roi fut charmé de trouver toutes choses en si bon estat; & comme il aimoit d'Amboise, il eut un sensible plaisir d'avoir cette occasion de loüer, devant tout le monde, la prévoyance, l'activité, & la prudence de son Ministre. Le Roi lui rendoit justice; d'Amboise méritoit toutes les loüanges qu'on lui donna: ce n'est point trop dire, il fut l'ame & le premier mobile de cette grande expédition.

Le Roi, et le Cardinal, marchent a Gênes.

Dès que le Roi fut arrivé, cette puissante Armée, commandée, sous ses ordres, par Chaumont Neveu de d'Amboise, marcha droit à Génes. Il estoit tems qu'elle aprochast pour sauver le Chasteau, deux jours plus tard, cette Place n'auroit pu tenir, tant elle estoit

 pressée.

preſſée. Il y avoit près de deux mois que *Galeas de Salazar*, homme auſſi brave qu'entendu, la défendoit contre tous les efforts des Génois. En vain l'avoient-ils foudroiée, par une cannonade horrible, qui n'avoit preſque point ceſſé; en vain y avoient-ils donné deux aſſauts, ils avoient eſté repouſſez, avec une très-grande perte; cependant, comme il ne reſtoit aux Aſſiégez d'autre rempart que leur courage, ils couroient riſque d'eſtre forcez, ſi, à l'aproche de l'Armée, les Génois n'euſſent eſté contraints de changer le Siége en blocus, pour jetter leurs meilleures Troupes, & leur plus groſſe artillerie, dans les Retranchemens, & dans les Forts qu'ils avoient faits, pour en défendre d'autant mieux les avenuës de leur Ville.

L'ARME'E FRANÇOISE EN FORCE LES RETRANCHEMENS.

Au haut de la Montagne, qui couvre cette grande Ville, Montagne ſi roide qu'il faut gravir pour la monter, Montagne ſi haute qu'on ne peut guéres, en moins d'une heure, en gagner le ſommet, les Génois avoient fait, à la rencontre de deux chemins par où on peut y monter, un aſſez vaſte Retranchement, en forme de Baſtion, & y avoient mis force canon, & un gros corps de bonnes Troupes. Ce n'eſtoit pas ſeulement pour défendre ce Baſtion, mais pour ſecourir un Redan, & autres ouvrages qu'ils avoient faits en

en differens endroits par où on pouvoit grimper. Ils s'eſtoient auſſi retranchez dans un Vallon qui aboutit à un de leurs Fauxbourgs baſti ſur le bord de la mer ; mais il s'en falloit de beaucoup que les Retranchemens, qu'ils avoient faits dans ce Vallon, ne fuſſent auſſi-bien garnis, ni auſſi-bien fortifiez que ceux qui eſtoient ſur la Montagne, parce qu'il n'y avoit nulle aparence que ce fuſt par le bord de la mer que les François fiſſent le Siége, pour n'eſtre point expoſez à eſſuïer en meſme-tems, de front, le feu de la Place ; en flanc & de revers, le feu des differens Forts qu'on avoit faits ſur les hauteurs ; auſſi ne fut-ce point par le Vallon que les François commencérent à attaquer les Ennemis.

Chaumont, arrivé au pied de la Montagne avec l'avant-garde, commanda trois mille François, & autant de Suiſſes, pour aller inſulter le Baſtion, qui eſtoit en haut. Ce premier détachement fut renforcé, de tems en tems, juſques à la fin de l'action. Les Suiſſes refuſérent d'abord de marcher, diſant qu'ils n'eſtoient venus que pour combattre en Plaine, & non pour gravir comme des Ours ſur des Rochers. Ce ne fut qu'à force d'argent qu'on obtint d'eux qu'ils avançaſſent. Les trois mille François eſtoient déja à mi-chemin, excitez par l'exemple d'une centaine d'Offi-

d'Officiers, preſque tous gens de nom, qui, quoique armez de toutes piéces, ne laiſſoient pas que de monter aſſez ſouvent à quatre pattes, malgré une greſle de coups qui leur venoient de tous coſtez. Le Chef de ces Enfans perdus; quels Enfans perdus! du nombre deſquels eſtoient dix ou douze Princes, & le célébre Chevalier Bayard; le Chef, dis-je, de ces braves hommes, & le conducteur de l'entrepriſe, eſtoit le ſage *la Paliſſe*. Il eut l'honneur de l'avoir commencée, & le déplaiſir de la voir finir par un autre; car avant que de joindre les Ennemis, il reçut, dans la gorge, un coup qui lui fit jetter tant de ſang, qu'il fut obligé de ſe retirer.

Cet accident, bien loin de rebuter les Troupes, ne fit que les animer; les François d'un coſté, les Suiſſes d'un autre; & ces illuſtres Avanturiers, qui marchoient à leur teſte, eſtant enfin montez en haut, & aiant gagné un terrain à pouvoir ſe mettre en bataille, ils attaquérent les Ennemis, & les pouſſérent, de poſte en poſte, d'une telle furie, qu'ils en tuérent ou bleſſérent, de ceux-ci, plus de quatre à cinq mille; carnage qui fit ſi grand peur à ceux des Ennemis qui eſtoient dans le Baſtion, que, ſans faire de réſiſtance, ils s'enfuïrent à vauderoute, hors peut-eſtre trois à quatre cens, qui ne pouvant ſe ſauver à tems,

tant

tant la preſſe eſtoit grande, furent paſſez au fil de l'épée. En moins de deux ou trois heures, les Troupes du Roi, au nombre de huict à neuf mille hommes, furent les maiſtres de la Montagne; quoi qu'il y euſt, en differens poſtes, trente mille Génois à la défendre.

EN VAIN LES GE'NOIS FONT-ILS LEURS EFFORTS POUR REPRENDRE LE RETRANCHEMENT; ILS SONT REPOUSSEZ PAR LA VIGILANCE DE D'AMBOISE, ET PAR LA BRAVOURE DES TROUPES.

Sur cette nouvelle, qui ſurprit agréablemant, le Roi & le Cardinal ſe mirent en marche, la nuict ſuivante, avec le reſte de l'Armée, & prirent leur chemin par le Vallon qui aboutit à un des Fauxbourgs de Génes. Les Ennemis, qui ne s'attendoient pas que l'on duſt prendre ce chemin, y firent ſi peu de réſiſtance, que le Roi & le Cardinal arrivérent le lendemain, ſur les neuf heures du matin, à la vuë de cette grande Ville. On n'y avoit point perdu courage, ſi peu, que quand Paul de Nove eut repreſenté vivement, que ſi le Duc & les huict Tribuns avoient eſté défaits la veille, c'étoit moins un effet de la bravoure des François, que de la lâcheté de quelques troupes mercénaires, qui n'avoient pas fait leur devoir; le Peuple ſe mit à crier que c'eſtoit un malheur, & promit, pour le réparer, de ſe rendre en armes incontinent où de Nove le lui marqueroit. L'intention du Duc eſtoit de reprendre les Forts, nommément le grand Baſtion; mais pour tenir ſon deſſein ſecret, il fit réſoudre dans le Conſeil qu'on envoieroit

voieroit des Députez offrir de rendre la Ville, ſi on vouloit donner amniſtie du paſſé, & aſſurance pour l'avenir, d'en maintenir les Habitans dans leurs Franchiſes & Libertez.

Cette députation eſtoit d'autant plus ſuſpecte, qu'il n'y avoit nulle apparence, dans l'eſtat où les choſes eſtoient, que les Génois obtinſſent des conditions ſi favorables. Auſſi d'Amboiſe ſe défiant que cette députation ne cachaſt quelque mauvais deſſein, n'en fut que plus attentif aux démarches de ces Rebelles. Bien lui en prit d'eſtre ſur ſes gardes; pour peu qu'il euſt donné dans le piége qu'ils lui tendoient; ils euſſent, ſans doute, repris les Forts, & taillé les François en piéces. D'Amboiſe s'eſtoit logé, au pied de la Montagne, dans un endroit commode, pour voir ce qui ſe paſſoit, ou pour en eſtre inſtruit à tems. La précaution fut ſage, car à peine y avoit-il une heure ou deux qu'il y eſtoit, qu'il apperçut de loin un mouvement extraordinaire de gens en armes, qui filoient par des ſentiers vers la Montagne. Se doutant de ce que c'eſtoit, il en donna advis au Roi, qui ne faiſoit que de quitter ſes armes, & avertit en meſme-tems les Commandants du Baſtion, & des autres Forts des environs, que vrai-ſemblablement ils ſeroient bien-toſt attaquez.

En effet, ſur les trois heures après-midi, la Monta-

Montagne parut toute couverte de Génois marchant vers le Baſtion, tandis que d'autres avançoient pour faire une fauſſe attaque, vers l'endroit où eſtoit le Roi. De coſté & d'autre on eſtoit préparé à les bien reçevoir. Jacques *d'Allégre*, Seigneur de *Milhau*, homme celebre par ſes exploits, qui commandoit au Baſtion, après avoir garni ſa Place, & quelques Fortins du voiſinage, avoit fait faire, à la haſte, un retranchement, de gabions, de faſcines, de poutres, de pierres, derriere lequel il ſe rangea avec ſept à huict mille, partie Suiſſes, partie François, pour y attendre les Ennemis. Le Roi, en meſme-tems, fit marcher, pour le ſecourir, des Gendarmes & de l'Infanterie, avec ordre aux Enfans perdus de donner vigoureuſement, quand on leur en feroit le ſignal, & après cette premiere charge, de ſe retirer, comme en fuiant, vers le derriere de la Montagne, où il y avoit des Troupes fraiſches, & de l'Artillerie.

Le ſtratageſme réüſſit. Les Génois ſe défendirent avec valeur contre ces Enfans perdus, puis croiant effectivement que ceux-ci fuioient, ils ſe mirent tumultuairement, faiſant des huées & des cris, à les ſuivre, l'épée dans les reins, juſques au lieu de l'embuſcade. Alors, ces prétendus Fuïards, aiant fait volteface,

teface, & les autres François & Suiſſes, diſtribuez en differens poſtes, aiant chargé en meſme-tems, les Génois attaquez, de front, en flanc, de revers, ſe débandérent incontinent. Il y en eut près de dix mille tuez ſur la place, le reſte fuit à vauderoute. Le Duc, & les Tribuns, firent en vain, pour les rallier, tous les efforts imaginables; ne pouvant en venir à bout, ils ſe ſauvérent à Gênes, & en firent fermer les portes, pour empeſcher que le Vainqueur n'y entraſt peſle-meſle avec eux. Ils s'échapérent la nuict ſuivante, craignant d'eſtre maſſacrez, parce que le malheur de leur défaite les avoit tout-à-coup rendus odieux aux Habitans, & ſe réfugiérent, les uns dans l'Iſle de Corſe, d'autres à Rome, d'autres en Toſcane, & quelques-uns en Barbarie.

GE'NES, S'ESTANT RENDUE A DISCRETION D'AMBOISE. EMPESCHE LE PILLAGE ET DISPOSE LE ROI A PARDONNER AUX HABITANS LE 25. AVRIL 1507.

Cette grande défaite, & la fuite des Chefs, conſternérent tellement les Rebelles, qu'ils offrirent le lendemain de ſe rendre, vie & bagues ſauves, & de paier les frais de la guerre. D'Amboiſe, que le Roi avoit fait Arbitre de leur ſort, répondit, avec hauteur, qu'à tort ſe flateroient-ils d'eſtre reçus à compoſition, qu'on ne leur en feroit aucune, & qu'ils pouvo ent s'attendre que leur Ville ſeroit ſaccagée & détruite juſques aux fondements, s'ils

s'ils ne remettoient inceſſamment, leurs vies, leurs biens, leurs libertez à la diſcretion du Roi; dures conditions, qu'ils acceptérent néanmoins, eſpérant que le Roi les traiteroit avec clémence, & le Cardinal avec bonté. En effet, ſi-toſt qu'ils eurent livré les Portes, le Cardinal y mit des Gardes, pour arreſter les Fantaſſins, tant François que Suiſſes, qui vouloient tous entrer de force & piller cette grande Ville. Le Roi y fit ſon Entrée, armé de toutes piéces, au milieu des Princes & Seigneurs, & de toute la Gendarmerie, qui avoit l'épée à la main. Cette Entrée guerriere donna moins de fraieur aux Génois, que l'ordre qu'ils eurent une heure après, de porter, ſous peine de la vie, dans la Chapelle du Palais, ce qu'ils avoient d'armes chez eux. Ils en avoient une quantité prodigieuſe, & d'une valeur ineſtimable. Ce butin, par ordre de d'Amboiſe, fut diſtribué aux Troupes. Les gens de pied y eurent la plus grand' part, parce que c'eſtoit eux qui avoient le plus fait dans cette mémorable journée.

Les Génois deſarmez furent un aſſez long-tems dans une eſtrange conſternation. Ne ſçachant quel ſeroit leur ſort; hommes, femmes, & enfans, alloient en foule ſe proſterner devant la porte du Palais, ſans que le

Roi, ni le Cardinal, qui y eſtoient logez, paruſſent ſe laiſſer fléchir aux larmes de ces pauvres gens. Cette cruelle inquiétude dura environ huit jours, le neuf on publia, de grand matin, que les Anciens & les Notables euſſent à ſe rendre, ſur le midy, dans la Grande Cour du Palais, pour y entendre leur Sentence. On y avoit dreſſé un vaſte Amphitéatre, & ſur cet Amphitéatre un Throſne ſuperbe pour le Roi. Le Cardinal eſtoit ſeul à coſté de lui; derriere, à droit & à gauche, eſtoient les Princes & Seigneurs, & les Officiers de l'armée au bas de l'Amphitéatre; & ſur les degrez eſtoient, en habit de deüil, à genoux, & la teſte nuë, les Notables de chaque Quartier, & les Anciens du Peuple. On apelloit les Anciens du Peuple, ceux qui avoient, ou avoient eu quelque part au Gouvernement.

L'Orateur de la Ville aiant harangué le Roi, pour demander, au nom du Peuple, pardon & miſéricorde, d'Amboiſe ſe leva pour conférer avec le Roi, & après lui avoir parlé, il fit ſigne à un Légiſte, qui ſçavoit ſes intentions, de répondre à cette harangue. Où eſtoit le Chancelier de France, où eſtoit celui de Milan? En pareille occaſion, c'eſtoit à eux à annoncer les volontez du Roi leur Maiſtre. Pourquoi d'Amboiſe ne le faiſoit-il

pas

pas lui-meſme, lui qui eſtoit, à ce qu'on dit, *la Langue & l'Ame de Loüis XII?* Ce fut peut-eſtre à deſſein, & pour mortifier les Génois, qu'on prit un homme ſans luſtre pour leur prononcer leur Arreſt. Ce Légiſte, nommé *Rizo* (on l'appelloit autrement, *l'Avocat de Naples*) leur fit, en Italien, afin qu'ils puſſent mieux l'entendre, une ſévére réprimande, & les laiſſa long-tems en ſuſpens, ſans que de ſon diſcours ils pûſſent deviner quel ſeroit leur ſort; à la fin néanmoins, après avoir fort exalté la clémence du Vainqueur, il leur dit que le Roi leur faiſoit grace de la vie, quoique par leurs inſolences ils euſſent mérité de la perdre; que le Roi leur rendoit leurs biens, à condition qu'ils en feroient meilleur uſage à l'avenir, qu'ils n'avoient fait par le paſſé; mais que Sa Majeſté abrogeoit leurs Loix & Coutumes, voulant qu'ils fuſſent gouvernez ſelon celles qu'il leur preſcriroit.

Un petit nombre, des plus coupables, fut excepté de l'amniſtie, entre autres leur Duc Paul de Nove, qui enlevé de l'Iſle de Corſe où il s'eſtoit réfugié, eut la teſte tranchée à Génes, auſſi-bien qu'un des huit Tribuns, appellé Juſtiniani, homme riche à l'excès & ſéditieux à la fureur. Cette expédition finie, ſi heureuſement & en ſi peu de tems, fit grand

honneur

honneur au Roi & au Cardinal ; au Roi pour l'avoir animée, par ſa preſence, par ſes exemples & par ſes libéralitez ; à d'Amboiſe pour l'avoir conduite avec autant de vigueur que d'habileté.

LA RE'DUCTION SI PROMPTE D'UNE VILE SI RENOMME'E, CAUSE EN ITALIE AUTANT DE SURPRISE QUE DE TERREUR.

Plus cet événement eſtoit extraordinaire, plus on eut peine à le croire, à Rome, à Vienne, à Veniſe. Le Pape parut en douter, depuis meſme qu'il eut reçu des Lettres du Roi & de d'Amboiſe, écrites du Palais de Génes, tant le Pontife eſtoit faché de cette ſurprenante nouvelle. Ce n'eſtoit pas ſans ſujet qu'il en eſtoit faché ; car, par la dépoſition des principaux Séditieux qui furent executez, il y avoit preuve que c'eſtoit lui qui avoit fomenté les troubles, & qui avoit excité le peuple à ſecouer le joug de la France. Quoique les Vénitiens n'en euſſent pas moins fait, Génes ne fut pas pluſtoſt renduë, qu'ils envoiérent des Sénateurs pour en féliciter le Roi & le Cardinal, & pour leur demander, au nom de la République, l'honneur de leur amitié, offrant, pour la mériter, *cœurs, corps, & biens*, ſi le Roi en avoit beſoin. De ſi grandes ſoumiſſions de la part de Républiquains, juſques-là d'un orgueil & d'une morgue inſuportable, marquant leurs craintes & leurs allarmes, eſtoient des preuves quaſi certaines qu'ils avoient

avoient plus ou moins trempé dans la Conjuration de Génes. Le Pape de ſon coſté envoia, quoique un peu plus tard, complimenter le Roi & le Premier Miniſtre, & ſe plaindre en meſme-tems des pratiques que nouvellement ils avoient faites dans Bologne pour y reſtablir Bentivole; ce qu'en diſoit le Pape n'eſtoit que récrimination, de peur qu'on ne lui reprochaſt ſes menées avec les Génois.

POUR DISSIPER L'OMBRAGE QU'EN PRENDE LE ROI CATHOLIQUE, QUE SE TROUVOIT ALORS A NAPLES, D'AMBOISE DESARME ET LUI INSPIRE LE DESIR D'AVOIR UNE ENTREVUE AVEC LOUIS XII.

Dans l'effroi ſurprenant où eſtoit toute l'Italie, il eut eſté aiſé au Roi, avec une Flotte en mer & une Armée victorieuſe, de faire de plus grands progrès; bien des gens le lui conſeilloient, diſant qu'il n'y auroit jamais de conjoncture plus favorable pour reprendre ce qu'il avoit cédé du Roïaume de Naples. Le Cardinal-Miniſtre ne fut point de ce ſentiment; bien au contraire, craignant d'irriter le Pape & d'attirer en Lombardie un débordement d'Allemans, qui viendroient fondre d'un coſté, tandis que les Vénitiens s'y jetteroient auſſi du leur, il perſuada au Roi, qu'après avoir reconquis Génes, qui eſtoit l'unique ſujet pourquoi il avoit pris les armes, il falloit en demeurer-là, & congédier inceſſamment une partie des Troupes, de peur qu'en les gardant toutes, l'ombrage que l'on en prendroit ne lui ſuſcitaſt une guerre, qui peut-

peut-eſtre lui feroit perdre ce qu'il avoit en Italie.

Le malheureux ſuccès qu'avoit eu la guerre de Naples, en avoit ſi fort dégouſté le Roi & le Cardinal, qu'ils ne penſoient à rien moins qu'à la renouveller. Pour peu qu'ils euſſent donné d'ombrage à Ferdinand Roi d'Arragon, qui ſe trouvoit encore à Naples, il n'auroit pas manqué, du génie dont il eſtoit, d'ourdir quelque nouvelle trame, auſſi eſtoit-ce de bonne foi, que tandis qu'ils armoient cinq ou ſix mois auparavant, ils lui avoient fait dire & aſſurer plus d'une fois, qu'ils vouloient bien vivre avec lui, & que tout grand qu'eſtoit l'armement, qu'ils faiſoient, par mer & par terre, c'eſtoit uniquement pour Génes. Ferdinand les en avoit crus, parce qu'il les connoiſſoit ſincéres, & qu'ils avoient grand intéreſt de ne ſe point broüiller avec lui; ſi bien, que loin de ſe défier d'eux, il leur avoit preſté quatre de ſes Galéres, bien armées & bien équipées, pour renforcer l'Armée Navale qui devoit croiſer devant Génes, pour empeſcher qu'il n'y entraſt ni hommes ni vivres.

L'ENTREVUE SE FAIT A SAVONNE, SUR LA FIN DE JUIN 1507.

Génes renduë, il envoia féliciter le Roi & le Cardinal, & leur demander une entrevûë. Retournant par mer en Eſpagne, avec ſa nouvelle

velle épouſe, il eſtoit bien-aiſe de s'aboucher avec le Roi, pour renouveller leur Alliance & pour s'aſſurer d'un ſecours, s'il venoit à en avoir beſoin, pour ſe reſtablir en Caſtille. Nous l'avons déja dit, d'Amboiſe lui avoit adjugé la Régence de ce Roïaume, à l'excluſion de l'Empereur. Le Miniſtre éluda que l'entrevûë ſe fiſt à Génes, pour ne point donner à Ferdinand occaſion de cabaler dans une Ville auſſi mutine, qui ne faiſoit que de ſe ſoumettre. L'entrevûë ſe fit à Savonne, petite ville de l'Eſtat de Génes, mais tout-à-fait Françoiſe, d'intéreſt & d'inclination. Ferdinand y aborda, ſans avoir ni demandé, ni pris, ni oſtages, ni ſauf-conduit, ni aucune autre ſeureté; franchiſe qui charma Loüis XII. ſi fort, que ſans prendre garde s'il ne ſe commettoit point, & s'il n'en faiſoit point trop, il alla, n'aiant avec lui que Chaumont, Grand Maiſtre de France, & S. Severin Grand Eſcuïer, rendre viſite le premier à Ferdinand dans ſa Galére. On avoit fait un Pont pour aller de la Galére au Port.

Ferdinand, & ſa Femme, ſaluérent le Roi un genou en terre; le Roi les embraſſa, & après leur avoir donné toutes les marques d'amitié, que l'on ſe peut imaginer, il les conduiſit au Chaſteau. Il y avoit logé, depuis

qu'il eſtoit à Savonne, mais il le leur céda par honneſteté, & ſe retira à l'Eveſché qui n'en eſtoit pas loin. Qui n'auroit point eſté ſurpris de voir ce Roi d'Arragon, ſi fin, ſi fourbe, ſi défiant, ſe mettre ſans précaution, d'ailleurs ſans néceſſité, au pouvoir d'un Rival puiſſant qu'il l'avoit trompé tant de fois? Fut-ce imprudence à Ferdinand? on ne l'en croioit guéres capable; ne fut-ce point pluſtoſt un rafinement de politique, pour endormir la vigilance de Loüis XII. par cette aveugle confiance, qu'il paroiſſoit avoir en lui? Il y avoit ſans doute du deſſein de la part de ce ruſé Monarque; car ſi-toſt qu'il fut affermi dans la Régence de la Caſtille, & qu'il crut n'avoir rien à craindre ni à eſpérer de Loüis XII. il ne ſe ſouvint plus des proteſtations & promeſſes qu'il avoit faites à Savonne.

D'AMBOISE Y TRAITE, TESTE-A-TESTE, AVEC LE ROI CATHOLIQUE.

Il y reçut de grands honneurs; mais plus on lui en faiſoit, & moins il ſembloit en vouloir, reçevant ces honneurs, moins en Roi qu'en Courtiſan. Falloit-il paſſer le premier ou prendre la premiere place, ce n'eſtoit qu'avec répugnance, & jamais avant que le Roi le lui euſt dit deux ou trois fois. Les deux Rois devoient-ils aller, à l'Egliſe, à la promenade, Ferdinand venoit du Chaſteau prendre le Roi à l'Eveſché, & l'y reconduiſoit

juſques

juſques dans ſon apartement. Ces manieres honneſtes & gracieuſes dans un Roi Eſpagnol, & qui ſçavoit aſſurément tenir ailleurs ſa gravité, charmoient le Roi & la Cour. Ce n'eſtoit pas ſeulement à l'égard du Roi que Ferdinand eſtoit poli, il ne l'eſtoit pas moins avec les Princes & Seigneurs, & principalement à l'égard du Premier Miniſtre. Il en uſoit avec d'Amboiſe, comme ſi ce Miniſtre avoit eſté ſon égal, ne prenant qu'avec peine, & jamais ſans cérémonie, le pas & la main ſur lui; & quand ce vint à parler d'affaire, bien loin de ſe formaliſer de ce que Loüis XII. ſe diſpenſa d'en traiter avec lui, & le pria de vouloir bien que ce fuſt avec d'Amboiſe; il témoigna, en Prince habile qui vouloit flater le Miniſtre, que cela lui feroit plaiſir. Pendant les quatre jours que les deux Cours furent à Savonne, Ferdinand & d'Amboiſe tinrent eux deux des Conſeils ſecrets. Qu'y fut-il réſolu? D'Anton, Hiſtorien du tems, qui eſtoit, à ce qu'il aſſure, à la porte du Cabinet, pour en éventer quelque choſe, dit qu'il ne put en rien ſçavoir. Ce n'eſt que par conjecture, & parce que dans la ſuite il arriva une partie de ce qu'ils avoient deviné, que d'autres Hiſtoriens ont dit, qu'on y avoit conclu de faire la guerre

aux Venitiens, d'accommoder les differends du Roi avec l'Empereur, & de convoquer un Concile pour dépoſer Jules II. & pour mettre d'Amboiſe en ſa place.

SOMA

SOMMAIRE
DU LIVRE CINQUIE'ME.

Vaines fraïeurs de Jules II. D'Amboiſe calme ces fraïeurs & diſſipe la Ligue que Jules braſſoit contre la France. Une nouvelle injure de la part des Venitiens aigrit tellement le Roi & le Cardinal, que ce Miniſtre fait réſoudre la Guerre contre eux. Il va à Cambrai & y ſigne la Ligue qu'il avoit négociée contre ces Républicains, entre le Roi, le Pape, l'Empereur & le Roi Catholique. On eſt ſurpris de cette Ligue, qui paroiſt avoir pour principe la paſſion plus que l'intéreſt. Principaux Articles de la Ligue de Cambrai. Les Venitiens l'apprennent tard & en ſont ſi peu effraiez, qu'ils négligent une occaſion de la faire échoüer. D'Amboiſe détermine le Roi à commander l'Armée en perſonne, & prend les devants en litiere, aiant la fiévre, la colique & la goutte. Il eſt d'avis de ne point faire de Siége, mais de marcher aux Ennemis. Armée Venitienne; Armée Françoiſe. Journée de Vaïla, autrement dite d'Agnadel, où les Venitiens ſont défaits. Le Roi & d'Amboiſe en ont le principal honneur. Ils ſçavent vaincre & profiter de leur Victoire. Les Venitiens abandonnent les Places reclamées par les Alliez, & demandent la Paix, au Pape, à l'Empereur, au Roi d'Arragon. D'Amboiſe engage ces Princes à renouveller la Ligue de Cambrai. Il va trouver l'Empereur & ménage une entrevuë

trevuë entre le Roi & ce Prince. L'entrevuë manquée, le Roi s'en retourne en France, au grand regret de d'Amboiſe qui eſt obligé de l'y ſuivre. Les Venitiens aiant ſurpris Padouë, d'Amboiſe excite l'Empereur à en faire le Siége & lui en fournit les moiens. L'Empereur met le Siége devant cette Ville & le leve dix-ſept jours après. D'Amboiſe prévient les ſuites facheuſes de la levée de ce Siége. Il eſt Arbitre d'un differend entre l'Empereur & le Roi Catholique, & engage ces Princes à continuër la Guerre contre les Venitiens. En vain fait-il tous ſes efforts pour y engager Jules II. Jules s'accommode avec les Venitiens, moins par amitié pour eux, que par aigreur contre le Roi, & négocie de tous coſtez en leur faveur. D'Amboiſe fait échouër les intrigues de ce Pontife & celle des Venitiens, en Allemagne, en Suiſſe & en Angleterre. Quelque envie qu'euſt le Pape de rompre avec le Roi, il ne peut ni n'oſe du vivant de d'Amboiſe. Toutes choſes preſtes pour une heureuſe Campagne, d'Amboiſe part, aiant la goutte & la fiévre, & meurt à Lyon. Magnificence de ſes Funérailles à Lyon & à Roüen.

VIE DU CARDINAL D'AMBOISE, PREMIER MINISTRE DE LOUIS XII.

LIVRE CINQUIE'ME.

LA bonne intelligence qui eſtoit entre les deux Rois, & le miſtére qu'ils faiſoient du ſujet de leur entrevuë, effraïérent d'autant plus le Pape, qu'un Cardinal Légat, qui s'y eſtoit trouvé de ſa part, n'avoit point eſté appellé aux Conférences que d'Amboiſe

attaquer le Pape, encore moins à le déthroſner. Le Roi venoit de deſarmer, & avant que de repaſſer les Alpes, il lui avoit donné, pour calmer ces vaines fraïeurs, de nouvelles aſſurances de vouloir bien vivre avec lui. Auſſi, lorſque l'Empereur voulut paſſer en Italie, Jules ſe repentant de l'y avoir attiré, ſe joignit aux Venitiens, pour le prier de n'y point entrer.

L'Empereur, indigné qu'on l'en euſt empeſché, s'en prit aux Venitiens, & menaça de faire une irruption en leur païs. Ils devoient eſtre accoutumez aux fanfaronnades de ce Prince; cependant, comme le bruit eſtoit qu'il auroit une grande armée, ils recoururent au Roi, qui fit marcher à leur ſecours le Mareſchal Trivulce, avec cinq à ſix mille hommes. Ç'en eſtoit plus qu'il n'en falloit pour les mettre en eſtat, non-ſeulement de réſiſter à l'Empereur, mais meſme de le défaire, & de prendre des Places ſur lui. Quand il parut ſur la Frontiére, à peine avoit-il ſept à huit mille hommes, encore n'eſtoit-ce que des Milices, qui n'eſtant point païées, ſe débandérent auſſi-toſt pour aller à la petite Guerre. Les François d'un coſté, les Venitiens de l'autre, en taillérent une partie en piéces; le reſte ſe ſeroit diſſippé, ſi les Venitiens n'euſſent conclu précipitamment

une Tréve avec l'Empereur ; Tréve fatale, qui fut l'écuëil de la prudence Venitienne, & qui mit cette République à deux doigts d'eſtre ruinée.

Les Venitiens aiant négocié cette Tréve, ſans en faire part au Mareſchal qui eſtoit allé à leur ſecours, ſans la faire agréer au Roi, ſans l'en avoir meſme averti avant que de la conclure, ſans ménager les intéreſts de la France & de ſes Alliez, il n'eſtoit pas poſſible que le Roi & le Cardinal n'en fuſſent vivement offenſez. Cette playe r'ouvrit toutes les autres. Il n'y eut plus moien de contenir un plus long-tems le juſte reſſentiment que l'un & l'autre avoit de tant d'infidélitez que ces trop fins Républicains, qui ſe diſoient Alliez du Roi, lui avoient faites depuis neuf ans, dans la Guerre de Milan, dans la Guerre de Naples, dans celle de Génes, & dans toutes les occaſions, où, ſans rompre ouvertement, ils avoient pû le traverſer. Un de leurs plus grands crimes, à ce que bien des gens croioient, eſtoit d'avoir fait manquer, deux fois, contre leur parole, le Souverain Pontificat au Cardinal d'Amboiſe ; offenſe impardonnable de la part du Miniſtre, encore plus de la part du Roi, qui s'eſtoit figuré de tirer un grand avantage d'avoir un Pape de ſes amis, autant que d'Amboiſe en eſtoit.

Le

Le Roi, & lui, eſtant aigris, ils ſe déterminérent à faire la guerre aux Venitiens, & pour la leur faire avec plus de ſuccès, d'Amboiſe propoſa de ſe liguer contre eux, avec le Pape, qui en ſollicitoit le Roi, avec le Roi d'Arragon, qui y entendroit volontiers, & meſme avec l'Empereur. Ce Prince le deſiroit ardemment, depuis la Tréve, que malgré lui il avoit faite nouvellement avec ces fiers Républicains, à des conditions auſſi dures pour lui, qu'honorables pour eux. Les Conſeillers d'Eſtat eſtant tous créatures du Cardinal-Miniſtre, tous applaudirent, hors un, qui eut la fermeté de ſoutenir, en plein Conſeil, qu'il n'y avoit ni ſeureté ni avantage pour le Roi de ſe liguer, ni avec le Pape, qui haïſſoit le Roi à mort, ni avec le Roi d'Arragon, qui ne cherchoit qu'à le tromper, ni avec l'Empereur, ennemi du Roi de tout tems, & qui ne pouvoit ceſſer de l'eſtre, d'où ce Conſeiller concluoit, que les Venitiens eſtant les ſeuls en Italie qui vouluſſent y ſouffrir le Roi, pourveu qu'il les laiſſaſt joüir de leurs uſurpations, il n'y avoit pour lui d'alliance ſeure que la leur.

Il fait reſoudre la Guerre contre les Venitiens, pour les punir de leurs infidelitez, et brasse contre eux une Ligue, entre le Roi, le Pape, l'Empereur, et le Roi Catholique, en 1508.

Cet homme ferme, qui oſa parler en leur faveur ſi vigoureuſement, eſtoit *Eſtienne Poncher*, Eveſque de Paris, homme d'une naiſſance médiocre, mais d'une ame droite & élevée.

Il eſtoit fils d'un Eſchevin de Tours, Receveur des Aydes dans le Maine.

Il fut ſeul de ſon advis, parce que d'Amboiſe n'en eſtoit pas. Malheur au Prince qui ne ſçait point choiſir lui-meſme les gens qui entrent en ſon Conſeil. C'eſt trop ſe livrer à un Miniſtre, que de lui en abandonner le choix, au riſque d'eſtre mal ſervi, ſi le Miniſtre a moins de zéle pour l'Eſtat que d'inclination à faire plaiſir à ſes amis. Ceci ſoit dit en général, & ſans application au Cardinal d'Amboiſe, car il n'y eut jamais de Miniſtre plus affectionné à l'Eſtat, ni plus attentif à ne mettre dans le Conſeil que d'excellens ſujets. Poncher eſtoit de ſon choix.

En Décembre 1508. La Ligue réſoluë contre les Venitiens, d'Amboiſe alla à Cambrai en régler les conditions, avec Marguerite d'Auſtriche, Ducheſſe Doüairiere de Savoie, & Plénipotentiaire de l'Empereur ſon Pere. D'Amboiſe avoit pour maxime, dans les choſes les plus importantes, de ne point s'en raporter à des Sou-miniſtres, quelque intelligence qu'ils euſſent; mais de négocier lui-meſme ces grandes affaires, au riſque, pendant ſon abſence, de donner à ſes Ennemis le tems & l'occaſion de le ſupplanter par leurs menées. Quoi qu'en douze ans de miniſtere, il ait ſouvent quitté la Cour, & pour aſſez long-tems, ſoit pour donner ordre à la guerre, ſoit pour traiter avec les Princes, il ne trouva jamais au retour,

retour, quelque cabale qu'on euſt faite, le Roi Loüis XII. ſon bon Maiſtre, ni tiéde ni froid à ſon égard, tant eſtoit grande la confiance que ce Monarque avoit en lui.

La Doüairiere de Savoye reçut d'Amboiſe à Cambrai, avec une diſtinction, qui auroit fort flatté la vanité de ce Miniſtre, s'il y avoit eſté ſenſible. La Princeſſe vouloit le gagner, par ſes manieres inſinuantes, & l'engager, ſi elle euſt pu, à ne pas tenir ſi ferme ſur les choſes qu'elle avoit à cœur. Elevée en France, pour y épouſer Charles VIII. ce qui ne s'executa pas, elle avoit eſté peu aprés mariée au Prince d'Eſpagne, qui mourut dans la meſme année, & en ſeconde Nôce à Philibert Duc de Savoye; puis devenuë Veuve, après quatre ans de mariage, ſans avoir eu d'enfans, elle s'eſtoit retirée auprès de l'Empereur ſon Pere, qui l'envoia aux Païs-Bas pour en eſtre Régente, pendant la Minorité de l'Archiduc Charles d'Auſtriche. Tandis qu'elle les gouverna, elle s'y conduiſit avec une merveilleuſe ſageſſe, & conſerva la Flandre en paix, au milieu des guerres ſanglantes qui troublérent dans la ſuite les autres Eſtats de ſon Neveu. Grande Princeſſe, moins eſtimable par ſa beauté, quoique ce fuſt une beauté rare, que par ſa vertu & par ſon habileté dans le maniment des affaires.

Le

Le prétexte des Conférences de Cambrai, fut de faire la Paix entre le Roi & l'Empereur, & de régler les differends qu'il y avoit du coſté de Flandres, entre le Duc de Gueldres, que le Roi avoit pris ſous ſa protection, & le jeune Archiduc, Prince Souverain des Païs-Bas; choſes aiſées à terminer, dans la diſpoſition où l'on eſtoit, de part & d'autre, de s'allier eſtroitement pour réünir ſes forces contre les Venitiens. L'Empereur promit, par le Traité, de donner au Roi, pour lui, pour tous ſes Enfans, & pour toute leur poſtérité, l'Inveſtiture du Milanez, moiennant cent mille eſcus d'or, qui lui ſeroient paiez comptant, le jour meſme qu'il la donneroit.

Par le meſme Traité, il fut dit que le Duc de Gueldres rendroit deux Places importantes, qu'il avoit priſes injuſtement, ſans avoir aucun droit deſſus, & qu'à l'égard des autres, que lui & le jeune Archiduc avoient conquiſes, l'un ſur l'autre, & ſur leſquelles ils avoient des droits & des prétentions, ils en demeureroient en poſſeſſion, juſques au jugement définitif, qui ſeroit rendu dans ſix mois, par des Commiſſaires, du Roi, du Roi d'Angleterre, de l'Empereur, & du Roi d'Ecoſſe. Ce n'auroit pas eſté la peine que la Doüairiere de Savoye & d'Amboiſe ſe fuſſent abouchez, pour ne faire rien de plus que de

régler

régler ces différends. Le vrai ſujet de l'entrevuë eſtoit de faire une Ligue pour perdre les Venitiens, ou du moins pour les obliger à rendre ce qu'ils avoient pris, & détenoient injuſtement à l'Empereur dans le Frioul, au Roi dans le Milanez, au Pape dans la Romagne, & au Roi Catholique dans le Royaume de Naples.

Le Roi Catholique redemandoit aux Venitiens, Trani, Monopoli, Brindes, Otrante, Gallipoli, Villes ſur le Golphe Adriatique. Ces Villes leur aiant eſté engagées pour des ſommes conſidérables, qu'ils avoient preſtées dans le tems, on ne pouvoit, ce ſemble, ſelon les loix de l'équité, redemander les Villes, ſans offrir de rembourſer les ſommes; mais c'eſt à quoi le Roi Catholique ne ſe crut pas eſtre obligé, dès qu'à l'occaſion de la Ligue il ſe flatta de les recouvrer, ſans qu'il lui en couſtaſt rien. Il n'eſt que trop ordinaire, principalement aux Politiques, de faire de leurs intéreſts la régle de leurs ſentimens. L'Empereur reclamoit, tant au nom de l'Empire, qu'au nom de la Maiſon d'Auſtriche, dont il eſtoit le Chef, le Patriarchat d'Aquilée, quelques Places dans le Frioul, Rouvre dans le Trentin; & au-delà des Alpes, Verone, Padouë & Vicence. Le Roi redemandoit, Cremône, Crême, Breſſe, Bergame, &

le

le Païs d'au-delà de l'Adde. A la verité, par le Traité qu'il avoit fait avec les Venitiens, lors qu'il conquit Milan ſur Sforce, il avoit conſenti qu'ils s'emparaſſent deces Villes, & qu'ils les retinſſent pour eux; mais leur ingratitude les lui faiſant enviſager, comme gens tout-à-fait indignes & déchus de ces avantages, il ne croioit pas qu'il fuſt injuſte de profiter de l'occaſion, pour leur enlever, s'il le pouvoit, ces Villes & leurs Territoires, qui avoient toûjours fait partie du Milanez. Les Venitiens, depuis meſme le Pontificat de l'Impérieux Jules II. avoient eſté aſſez hardis pour ſe ſaiſir, à ſa barbe, de Faenza & de Rimini, Villes appartenantes à l'Egliſe. Preſque un Siécle auparavant, ils avoient uſurpé ſur elle, Ceſenes, Cervia, Imola, Ravenne; uſurpations qui paroiſſoient inſupportables à ce Pontife, dans le deſſein où il eſtoit de réünir à ſa Couronne tout ce qui avoit eſté du Patrimoine de S. Pierre.

Quelque juſte que fuſt le reſſentiment de ces Princes, on ne comprenoit pas, que, contre leurs propres intéreſts, ils vouluſſent s'allier enſemble, pour perdre une République, qui les tenant dans l'équilibre, pouvoit ſeule empeſcher qu'ils ne ſe ruïnaſſent les uns les autres. La part qu'ils croioient avoir de la dépoüille des vaincus, pouvoit-elle raiſonnablement

blement dédommager ces Potentats du mal qu'ils avoient à craindre de la deſtruction de ces Républicains ? Jules II. le premier Moteur de la Ligue, & qui s'en déclaroit le Chef, devoit ſon exaltation, moins au crédit de ſes amis, qu'aux bons offices des Venitiens; mais indépendamment de la reconnoiſſance que ce Pontife leur devoit, eſtoit-il de ſon intéreſt de ſe liguer contre eux, avec l'Empereur & les Rois de France & d'Arragon? Que gagnoit-il, ou pluſtoſt que ne riſquoit-il pas, en concourant à eſtablir les Empereurs en Italie ? Il y a long-tems que l'on a dit que le Pape ne doit pas moins ſe garder des Empereurs Chreſtiens, à cauſe de leurs prétentions, que des Sultans des Turcs. Un pouce de terre en Italie, eſt en quelque maniere plus important à l'Empereur, qu'une Province ailleurs. Que gagnoit le Pape à augmenter en Italie la puiſſance du Roi de France & celle du Roi d'Arragon, formidables Voiſins qui le tenoient comme envelopé, n'y aiant plus de Venitiens qui puſſent lui donner ſecours, ne ſe mettoit-il pas à la merci de ces Monarques, quand l'envie leur prendroit, ou de le déthroſner, ou d'enlever celles de ſes Places qui ſeroient à leur bienſéance ?

ON EST SURPRIS DE CETTE LIGUE, QUI PAROIST AVOIR POUR PRINCIPE LA PASSION PLUS QUE L'INTE'REST.

Le Roi, de ſon coſté, n'avoit-il pas, ce ſemble, plus à craindre de cette Ligue, dont

cependant il eſtoit l'auteur, qu'il n'avoit à en eſpérer ? Si le ſuccès en eſtoit heureux, ne ſe donnoit-il pas pour Voiſin le plus grand de ſes Ennemis, je veux dire, l'Empereur, Ennemi de tout tems, Ennemi qui avoit tenté, & dont la paſſion eſtoit de lui faire perdre, s'il le pouvoit, Milan & l'Eſtat de Gênes ? Si l'Empereur, changeant tout-à-coup, avoit paru rechercher l'amitié du Roi, on ne pouvoit douter que ce ne fuſt par neceſſité, ne pouvant autrement ni ſe venger des Venitiens, qui l'avoient inſulté, ni prendre des Villes qu'il reclamoit ; le Roi Catholique, tout fin & tout habile qu'il eſtoit, entendoit-il ſes intéreſts en entrant dans cette Alliance ? N'eſtoit-ce pas les Venitiens qui lui avoient ſauvé le Roiaume de Naples ? N'eſtoit-ce pas eux qui proprement en avoient chaſſé les François ? Les Venitiens ruïnez, n'avoit-il pas à craindre que les François, devenus plus forts, par les acquiſitions qu'ils eſpéroient faire ſur eux, ne repriſſent le chemin de Naples, & ne l'en chaſſaſſent à leur tour ?

N'y aiant que l'Empereur qui puſt profiter de la Ligue, on ne comprenoit pas que le Pape, ni ces deux Monarques, bien loin de l'avoir propoſée, euſſent meſme voulu y entrer. La paſſion l'emporta ſur l'intéreſt d'Eſtat ; c'eſt ainſi du moins qu'en ont parlé les Hiſtoriens,

ſtoriens, la République de Veniſe s'eſtant renduë inſupportable, par ſes menées continuelles, par ſon avidité à uſurper, ſans aucun droit, ce qui eſtoit à ſa bienſéance, & par la maniere orgueilleuſe dont elle en uſoit depuis peu à l'égard de ces Potentats, le deſir de ſe venger, autant que l'envie de profiter d'une partie de ſes dépoüilles, les anima ſi fort entre elle, qu'ils en conjurérent la ruïne. Eſt-il poſſible que les Princes faſſent la guerre par humeur ou par reſſentiment de quelque injure particuliere? Penſent-ils combien il en couſte à leurs Peuples? Penſent-ils aux maux infinis, qui ſont les ſuites de la guerre? Les Princes ſont hommes, & ſouvent plus hommes que d'autres. Malheur aux Peuples dont les Princes n'agiſſent que par paſſion.

Dans ces diſpoſitions, la Ducheſſe Doüairiere de Savoie, & le Cardinal d'Amboiſe, n'eurent pas grand'peine à convenir des principaux Points de la Ligue. Ils en traitérent, teſte-à-teſte, plus en Souverains qu'en Miniſtres, juſques-là meſme, qu'ils n'appellérent à leurs Conférences l'Envoié du Roi Catholique, que quand la Ligue fut concluë. Le Pape n'aiant point de Nonce au Congrès de Cambrai; (s'il n'y en envoia point, ce fut vrai-ſemblablement pour ne pas donner à penſer

ſer qu'on y traitaſt de choſes qui regardaſſent l'Italie) d'Amboiſe ſe fit fort de lui faire ratifier ce qui y ſeroit arreſté. Le Cardinal avoit ſans doute un pouvoir ſecret & ſpécial, autrement il n'auroit pu, comme Légat, ſtipuler pour Sa Sainteté.

PRINCIPAUX ARTICLES DE LA LIGUE DE CAMBRAI.

Le Traité portoit, que le Pape & l'Empereur, le Roi, & le Roi d'Arragon, s'entreaideroient à recouvrer ce que les Venitiens avoient uſurpé ſur eux; qu'aucun des Alliez, ſans le conſentement des autres, ne pourroit faire ſéparément ni Tréve ni Paix; qu'aucun d'eux ne ſeroit cenſé eſtre compris dans le Traité, s'il ne le ratifioit dans deux mois; que le Roi d'Angleterre, & celui de Hongrie, ſeroient invitez d'y entrer, auſſi-bien que le Duc de Savoie & le Duc de Ferrare; que le premier Avril ſuivant (la Ligue fut ſignée le 10. Décembre 1508.) le Pape fulmineroit une Sentence d'interdit, qui ſeroit encouru de fait par les Venitiens, s'ils ne rendoient, dans quarante jours, ce qu'ils retenoient aux Alliez; que ſans atendre néanmoins que ce délai fuſt expiré, (on eſtoit bien ſeur que ces Républicains ne ſatisferoient pas dans le tems) le Roi d'un coſté, & de l'autre le Roi Catholique commenceroient, dès le premier Avril, à faire des hoſtilitez; que l'Empereur ne ſeroit point tenu d'en faire, que quand les Venitiens

Venitiens auroient encouru les Cenſures; qu'alors, ſommé par le Pape, comme *Avoüé* de l'Egliſe Romaine, de lui fournir des Troupes, pour en recouvrer les Places, il romproit ouvertement avec ces Républicains. Ce furent-là à peu près les principaux Articles de la fameuſe Ligue de Cambrai.

Jamais Traité ſi important ne fut conclu en moins de tems. La Doüairiere, & le Cardinal, le finirent en ſix ſemaines, ſauvant ſi bien les apparences, & gardant un ſi grand ſecret, que les Venitiens ne ſe doutérent nullement de ce qu'on machinoit entre eux; choſe difficile à conçevoir; ces hommes ſi ſages, & qui ſe regardoient comme les Arbitres de l'Europe, pouvoient-ils ne ſe point mettre en peine de ce qui ſe paſſoit à Cambrai, & s'en mettant en peine, pouvoient-ils croire ce qu'on diſoit, qu'on n'y traitoit que de la Paix du Roi avec l'Empereur, & de l'Archiduc d'Auſtriche avec le Duc de Gueldres? Seroit-il bien poſſible que des hommes auſſi éclairez euſſent eſté en cette occaſion capables d'une indiférence ou d'une crédulité auſſi grande que celle-là? Les gens fins ſont rarement dupez; mais quand il arrive qu'ils le ſoient, ils le ſont quelquefois plus groſſiérement que d'autres qui ne ſont pas ſi fins. Quoiqu'il en ſoit, tous les Hiſtoriens conviennent que les Venitiens

Venitiens ne ſçurent la Ligue que tard, & qu'ils en parurent peu épouventez, préſumant tellement de leurs forces, que peut-eſtre la regardoient-ils comme une occaſion d'acroiſtre leur gloire & leurs limites, en triomphant des Alliez.

LES VENITIENS S'EFFRAÏENT SI PEU DE CETTE LIGUE, QU'ILS NEGLIGENT UNE OCCASION ET UN MOÏEN SEUR DE LA ROMPRE.

La République de Veniſe eſtoit alors bien plus puiſſante qu'elle ne l'a eſté dans la ſuite, car outre l'Iſle de Chipre & celle de Candie, qui ſont deux aſſez grands Royaumes que les Turcs ont conquis ſur elle, elle poſſédoit en Terre-Ferme, des Provinces, des Villes, des Ports qu'elle ne poſſede plus. Elle avoit, à ſa ſolde, ce qu'il y avoit de meilleurs hommes de terre & de mer, parce qu'elle païoit exactement, & que ſa ſolde eſtoit plus forte que celle des plus puiſſans Princes. Ses Flottes eſtoient nombreuſes, ſes Armées ne l'eſtoient pas moins, ſes Places eſtoient munies & bien fortifiées, ſon Commerce eſtoit floriſſant; il y avoit dans ſon Threſor dequoi ſoutenir la guerre pendant un aſſez long-tems, ſans ſurcharger ſes Peuples; ſes Peuples eſtoient riches & zélez pour le Gouvernement; grande reſſource pour un Eſtat, quand malheureuſement il ſe trouve avoir beſoin de ſecours extraordinaire. Dans cette abondance de tout, le Sénat, loin de s'allarmer, mépriſa une occaſion de détourner, à peu de frais, la tempeſte qui les menaçoit. La

La Ligue concluë, le Roi & l'Empereur la ratifiérent incontinent; le Roi Catholique peu après, le Pape plus tard. Jules apréhendant les conſéquences de cette Ligue, & ſe repentant d'en avoir eſté le Moteur, l'euſt volontiers fait échoüer ſi les Venitiens ſe fuſſent mis à la raiſon, du moins à ſon égard. Il les ſonda & leur fit dire, qu'au lieu de ratifier, il ſe déclareroit de leurs amis, ſi pour le païer de ce ſervice, le plus grand que l'on puſt leur rendre, ils vouloient lui reſtituër Rimini & Faenza, qu'ils avoient enlevez depuis ſon Pontificat. Quoique l'une & l'autre de ces Villes fuſt du Domaine de l'Egliſe, ce n'eſtoit pas ſur elle que les Venitiens les avoient priſes, mais ſur le Duc de Valentinois, qui en avoit chaſſé huit ou dix ans auparavant, les petits Princes qui les poſſédoient. La propoſition examinée en plein Sénat, les uns furent d'advis de prendre le Pontife au mot; le plus grand nombre l'aïant rejettée avec dédain, Jules irrité de ce mépris & d'avoir inutilement fait des avances mal-à-propos, qui pouvoient le rendre ſuſpect au Roi & à l'Empereur, ratifia la Ligue auſſitoſt, & depuis, de coſté & d'autre, on ne ſongea plus qu'à armer; les Venitiens pour ſe deffendre, les Alliez pour les attaquer.

D'Amboiſe, au comble de ſa joie, de voir la D'AMBOISE DE'TERMINE

LE ROI A MARCHER EN PERSONNE CONTRE LES VENITIENS, ET PREND LES DEVANTS, AIANT LA FIE'VRE, LA COLIQUE, ET LA GOUTTE, EN AVRIL, 1509.

la Ligue ratifiée, ne fut plus ſenſible à ſes maux. Il y avoit un mois & demi qu'il ſouffroit de grandes douleurs, aiant eu ſucceſſivement, depuis ſon retour de Cambrai, la colique, la goutte, la fiévre, & quelquefois toutes les trois enſemble. Il ne s'en ſouvint plus, quand le tems fut venu d'armer contre les Venitiens. Il ne les aimoit ni eſtimoit, d'ailleurs il ne pouvoit leur pardonner de lui avoir fait manquer le Souverain Pontificat, & d'avoir, dans l'occaſion, autant par malignité que par intéreſt, traverſé les deſſeins du Roi. En moins de quatre mois il mit une armée ſur pied. La Reine eut beau faire pour retenir le Roi en France, les remonſtrances du Miniſtre l'emportérent ſur les careſſes & ſur les larmes de la Reine. D'Amboiſe détermina le Roi à commander l'armée en perſonne, après-quoi il prit les devants, quelque choſe que lui purent dire, ſes parens, ſes amis, le Roi meſme, pour l'en empeſcher. Son courage, plus grand que ſes forces, lui fit mépriſer ſon mal. La goutte, & la fiévre, ne lui permettant point d'aller à pied ni à cheval, il paſſa les Alpes en litiere, & ſe rendit dans le Milanez, pour donner ordre à tout & animer, par ſa preſence, chacun à faire ſon devoir. Il avoit un preſſentiment que cette expédition, toute hazardeuſe qu'elle paroiſſoit, auroit

auroit un heureux ſuccès, & qu'elle le combleroit de gloire.

L'Armée Françoiſe fut en front de bandiere, avant le premier Avril, terme marqué par le Traité pour commencer les hoſtilitez. Il s'en falloit beaucoup que les autres Alliez euſſent fait autant de diligence. Jules II. n'avoit pas mille hommes en Campagne, le Roi Catholique n'en avoit guéres davantage, & l'Empereur eſtoit après à faire ſes préparatifs. Ce n'eſtoit pas le moien qu'ils ſatisfiſſent, à jour nommé, aux obligations du Traité. Y avoit-il du miſtére dans cette nonchalance? Bien des gens le crurent, s'imaginant que ſi ces Princes ne s'eſtoient point haſtez d'armer ou de faire avancer leurs Troupes, ce n'eſtoit que dans le deſſein de laiſſer eſſuier au Roi les premiers dangers de la guerre, pour profiter de ſa victoire, s'il battoit les Venitiens, & encore plus de ſon deſaſtre, ſi les Venitiens le battoient.

En effet, ſi le Roi euſt eſté vaincu, il y avoit à craindre que les Confédérez ne tournaſſent leurs armes contre lui, pour partager entre eux le Duché de Milan & l'Eſtat de Génes. Ils avoient eſté de tout tems & eſtoient, quelques Alliez qu'ils fuſſent, ſes plus dangereux Ennemis. Auſſi y eut-il bien des gens qui conſeillérent au Roi de ne point entrer en Cam-

pagne, que les autres Alliez ne fuſſent preſts à en faire autant. Ce ne fut point l'advis de d'Amboiſe ni des Généraux de l'Armée, encore moins celui du Roi, qui mouroit d'envie de combattre, dans l'eſpérance de remporter une Victoire prompte & complette, tant ſes Troupes témoignoient d'ardeur pour en venir aux mains. Un ſi bon augure détermina le Cardinal à conſeiller au Roi de ne point faire de Siége, mais de marcher aux Ennemis, & de les attaquer, ſans attendre les Alliez, au riſque s'il eſtoit battu, d'en porter ſeul toute la honte, & s'il eſtoit vainqueur, d'en avoir ſeul toute la gloire.

IL EST D'ADVIS DE NE POINT FAIRE DE SIEGE, MAIS DE MARCHER AUX ENNEMIS.

Sur l'advis que l'on eut que les Venitiens avoient aſſiegé Treviglio, Ville forte au-delà de l'Adde, que Chaumont, neveu de d'Amboiſe, avoit ſurpriſe un mois devant; le Roi & d'Amboiſe, impatiens de la ſecourir, firent marcher l'Armée à grands pas. D'Amboiſe, quoique tourmenté auſſi violemment que jamais, de la goutte & de la colique, ne quitta point le Roi de toute la Campagne, pour l'aſſiſter de ſes conſeils, & pour veiller lui-meſme à ce que les Troupes ne manquaſſent ni de vivres ni de munitions; en deux jours & demi l'Armée arriva ſur les bords de l'Adde. Si les Venitiens en euſſent diſputé le paſſage, il eut eſté bien difficile de le forcer, du moins y auroit-il

roit-il eu une action des plus ſanglantes ; heureuſement pour le Roi, ils s'eſtoient acharnez à ſaccager Treviglio, quoiqu'ils euſſent reçeu cette Ville à compoſition, deſorte qu'il eut tout le tems de dreſſer ſes Ponts, & de faire paſſer l'Armée & l'Artillerie ſans perte ni danger.

L'Adde paſſée, le Roi marcha aux Ennemis, & prit, en chemin faiſant, la petite Ville de Rivolte, ſans qu'ils ſe preſentaſſent pour l'en empeſcher. L'ordre que leurs Généraux avoient, eſtoit de ne rien riſquer, de coſtoier l'Armée Françoiſe, de la harceler nuit & jour, de lui couper les vivres, & de la réduire, s'ils le pouvoient, ou à périr de faim ou à retourner ſur ſes pas. Moins les Ennemis eſtoient diſpoſez à combattre, plus le Roi en avoit d'envie. Il y eut eu de la témérité dans cet empreſſement, ſi l'ardeur de ſes Troupes ne lui euſt répondu du ſuccès, car il s'en falloit beaucoup que ſon Armée ne fuſt égale à celle des Venitiens.

FORCE DES VENITIENS.

L'Armée des Venitiens eſtoit de trente mille Fantaſſins, de quatre mille Chevaux-Legers, & de trois mille hommes d'armes ; de long-tems on n'en avoit tant veu enſemble. Cette nombreuſe Armée eſtoit commandée en Chef par le Comte de *Petigliane*, & ſous lui par *Barthelemi d'Alviane*, Généraux qui avoient

acquis une grande réputation dans les Guerres d'Italie. Le Comte eſtoit un homme lent, autant à ſe réſoudre qu'à executer; d'Alviane, au contraire, eſtoit un homme tout de feu, qui donnoit beaucoup au hazard. On fut ſurpris que le Sénat euſt confié, à gens d'humeur ſi differente, le commandement d'une Armée, du ſort de laquelle dépendoit le ſort de la République. Il y avoit dans l'Armée Françoiſe huit mille Suiſſes vieilles Troupes, & treize mille autres, Fantaſſins, Normands, Gaſcons, Bourgüignons, auſſi aguerris que les Suiſſes. Il y avoit deux mille trois cens hommes d'armes, les meilleurs qui fuſſent en Europe, & bien autant de Volontaires des premieres Maiſons du Roïaume. L'avant-garde eſtoit commandée par Chaumont neveu de d'Amboiſe, & par le Mareſchal Trivulce; le Corps de Bataille par le Roi, & le Corps de Réſerve par le Duc de Longueville. De coſté & d'autre l'Artillerie eſtoit nombreuſe & fut parfaitement bien ſervie.

FORCES DU ROI.

Les deux Armées eſtoient ſi près l'une de l'autre, que quelque ordre qu'euſſent les Ennemis de ne point en venir aux mains, ils ne pouvoient guéres l'éviter. D'Amboiſe, qui veilloit à tout, avoit conſeillé au Roi de marcher en avant pour s'emparer de *Vaïla*, d'où l'on pouvoit tirer des vivres & des fourages abondam-

JOURNÉE DE VAÏLA, AUTREMENT DITE D'AIGNADEL OU LES VENITIENS SONT

abondamment. Les Ennemis, aiant le meſme deſſein, ſe mirent en marche en meſme-tems, eux par un chemin, les François par un autre, les Ennemis par le plus court, l'Armée Françoiſe par le plus long; cependant, ſoit que les François euſſent doublé le pas, ſoit que les Ennemis euſſent marché trop lentement, l'Avant-garde de l'Armée Françoiſe atteignit l'Arriere-garde de l'Armée Ennemie, où les deux chemins ſe joignoient, entre Aignadel & Vaïla. Les Ennemis furent eſtonnez de ſe voir ſi près des François; ils ignoroient leur marche, parce que les deux chemins eſtoient éloignez l'un de l'autre, & que le Païs d'entre-deux eſtoit entre-coupé de boſquets, de hauteurs, de vignes, de hayes, de buiſſons. Les Ennemis, quoique ſurpris, ne laiſſérent pas de faire volteface, & l'Alviane, qui commandoit leur Arriere-garde, loin de refuſer le Combat, euſt cherché volontiers l'occaſion de l'engager. DEFAITE LE 14. MAI 1509.

Son Infanterie, en partie, jettée dans les vignes, en partie miſe ſur une Digue, où il fit faire à la haſte quelques épaulemens, ſoutint le choc des aſſaillans, avec une ſi grande bravoure qu'ils furent repouſſez trois fois. Le Mareſchal de Chaumont avoit fait commencer l'attaque, ſans avoir envoïé reconnoiſtre les Ennemis; il en couſta la vie à deux ou trois cens

cens Suiſſes, & cette faute de jeune homme auroit pu eſtre cauſe que l'Armée eut eſté défaite, ſi le Roi, qui fut averti, ne fuſt acouru à propos. Sa preſence, tout-à-coup, fit changer les choſes de face; les Suiſſes, qui avoient plié, reprirent courage en le voïant, & enfoncérent les Ennemis; les gens de pied François, firent merveille de leur coſté; les Gendarmes, & les Volontaires, ne firent pas moins bien; de ſorte que, en moins de deux heures, après une vive réſiſtance, l'Armée Venitienne, quoique fort ſupérieure en nombre, fut rompuë par les François, taillée en pieces ou miſe en fuite. L'éfroi & le trouble fut ſi grand parmi les Fuïards, que le Comte de Petiliane ne put les raſſembler de plus de quinze jours, & qu'à plus de douze lieuës de-là.

Les Venitiens perdirent, en cette Bataille, Canon, Bagages, Drapeaux, & une quantité prodigieuſe de toute ſorte de Munitions. Il demeura dès leur ſur la place, au moins neuf à dix mille hommes; il y eut bien autant de bleſſez, & de priſonniers; du nombre de ceux-ci, fut Barthelemi d'Alviane, le ſecond de leurs Généraux; quoique ce vaillant homme eut eu un œil crevé dès le commencement du Combat, & qu'il eut eſté peu après bleſſé en pluſieurs endroits, il ne voulut jamais ſe retirer de la meſlée. Il avoit,

quand

quand il ſe rendit, le viſage ſi couvert de ſang, qu'il n'eſtoit pas reconnoiſſable. Cette journée fit fort grand honneur aux François, chacun d'eux y fit ſon devoir, & eut plus ou moins de part à un ſi heureux ſuccès. Le Roi & d'Amboiſe y eurent grand part; le Roi, loin de s'épargner, s'expoſa, en donnant ſes ordres, au plus grand feu des Ennemis, & d'Amboiſe, quoique tourmenté d'une colique violente, ne quitta point le Roi que l'action ne fuſt finie. En mémoire d'une Victoire ſi célébre, qui ne couſta pas cinq cens hommes, le Roi fit baſtir, par le conſeil du Cardinal, une Egliſe ſur le Champ de Bataille, ſous le Tître de *Noſtre-Dame de la Victoire*, Monument éternel, autant de la piété que du Triomphe de ce Prince.

LE ROI ET D'AMBOISE EN ONT LE PRINCIPAL HONNEUR.

Les Victoires que les François ont remportées en Italie, leur ont eſté le plus ſouvent moins avantageuſes que funeſtes; il s'en fallut beaucoup qu'il n'en fuſt de meſme de celle-ci. Le Roi ni d'Amboiſe ne furent point ébloüis d'un ſi grand avantage; auſſi attentifs à profiter de leur Victoire, qu'heureux à la remporter, ils ne perdirent point le tems en des réjoüiſſances frivoles; mais ne laiſſant aux Troupes, que le jour meſme de la Bataille, pour piller & ſe repoſer, ils firent battre le lendemain la petite Ville de *Caravas*, qui fut

ILS SÇAVENT VAINCRE ET PROFITER DE LEUR VICTOIRE.

fut forcée en deux heures. Les Soldats, qui eſtoient dedans, pour n'avoir pas voulu ſe rendre qu'il n'y euſt bréche à la muraille, furent tous pendus aux créneaux. Le ſort de ceux-ci fit ſi grand peur aux Garniſons, de Bergame, de Breſſe, de Crême, de Crémône, de Pizzighiton, qu'elles ſe rendirent à diſcretion. Le Cardinal ne voulut pas qu'on les reçuſt à capituler, pour ne point manquer l'occaſion de tirer une groſſe ſomme des Gentilhommes Venitiens qui ſe trouvérent dans ces Villes. En dix ou douze jours le Roi fut maiſtre, ſans coup férir, de celles qu'il devoit avoir par le Traité de Cambrai. Il n'y eut que Peſquiere, Place forte & munie de tout, qui parut vouloir ſe défendre. Encore comment ſe défendit-elle, ſi mal, qu'au deuxiéme jour elle ſe laiſſa prendre d'emblée. On pendit à un arbre le Provéditeur & ſon fils, & ce qu'il y avoit de Gens de Guerre fut paſſé au fil de l'épée. On en uſa ainſi, moins pour donner de la terreur aux Garniſons du voiſinage, que pour faire ſentir aux Venitiens combien ils avoient eu tort d'avoir ſaccagé Treviglio, après avoir reçeu cette Ville à compoſition.

La perte précipitée de tant de bonnes Places fit craindre pour la Capitale. On eut peur d'un Siége à Veniſe; le Sénat y eut peur d'une

ne ſédition, non du coſté du Peuple, qui eſtoit content de ſon ſort, mais du coſté des Citadins, qui ſouffroient avec peine de n'avoir point de part au Gouvernement. En effet, en de pareilles conjonctures, que n'a-t'on point à craindre dans une République, dont les principaux Citoïens ſont malheureuſement, quoique ſouvent Parens aſſez proches, d'une condition ſi inégale, que les uns commandent toûjours, & que les autres ſont réduits à toûjours obéïr. Avant que le Doge Gradenique eut changé de ſon authorité la forme du Gouvernement, les Citadins y aiant eu part, on craignoit que les deſcendans de ceux qui en furent exclus, par cette Réforme du Doge, ne profitaſſent de l'occaſion pour ſe faire reſtablir dans les droits de leurs Biſaïeuls. Ce n'eſtoit qu'une fauſſe allarme, les Citadins ne remuérent point; cependant, de peur que l'envie ne leur en priſt, le Sénat, pour les contenir, & pour aſſurer d'autant plus le repos de la Capitale, en empeſchant les Ennemis d'en aprocher, fit camper, ſur le bord des Lagunes, les reſtes de l'Armée vaincuë. Foible défenſe, tant ces Troupes eſtoient effraïées & preſtes à ſe diſſiper, ſi on fuſt venu les attaquer. A quoi tint-il qu'on ne le fiſt? On ſe repentit dans la ſuite de ne l'avoir pas fait; auſſi eſtoit-ce une grande faute, ſi on

avoit deſſein de ruïner cette République.

LES VENITIENS DEMANDENT LA PAIX AUX ALLEZ, ET ABANDONNENT, POUR L'OBTENIR, LES PLACES RECLAMÉES PAR CES PRINCES.

Dans la conſternation où la défaite de Vaïla & la perte de tant de Villes avoient mis les Venitiens, le Sénat, qui n'eſperoit plus de pouvoir en garder aucune, envoia demander la Paix, au Roi, au Pape, à l'Empereur, au Roi Catholique; & croiant l'obtenir par-là, il donna ordre aux Gouverneurs des Villes & des Forteresſes, que ces Potentats reclamoient, d'en retirer les Garniſons, afin d'en laiſſer les Habitans dans une pleine liberté, de ſe donner à qui ils voudroient. Eſtrange réſolution & peu digne ce ſemble de gens eſtimez ſi ſages, puis qu'on ne peut l'attribuër qu'au découragement & qu'au deſeſpoir. Quelques Hiſtoriens ont dit depuis qu'il y avoit en cela un miſtére de politique; mais où eſtoit le miſtére, & où eſtoit la politique, d'abandonner des Places fortes, qui deffenduës avec courage, euſſent traiſné la Guerre en longueur, & fait échouër toſt ou tard les deſſeins des Confédérez? Quoiqu'il en ſoit, tous les Gouverneurs obéïrent.

Par-là Jules II. rentra, ſans peine & ſans frais, dans les Villes de la Romagne, que les Venitiens avoient uſurpées ſur l'Egliſe; par-là le Roi d'Arragon recouvra auſſi aiſément cinq ou ſix Places Maritimes ſur le Golphe Adriatique, que ces habiles Républicains avoient

ſurpriſes

ſurpriſes ou achetées dans le Roïaume de Naples. Il ne tint pas à eux que l'Empereur, en meſme-tems, ne fuſt le maiſtre, de Treviſe, de Vicence, de Padouë, de Verone; les Portes lui en furent ouvertes. Sa lenteur lui euſt fait manquer une auſſi belle occaſion, ſi le Roi genereuſement n'euſt refuſé d'en profiter. Ces Villes envoiérent leurs clefs au Roi; mais au lieu de s'en prévaloir, le Roi fit dire aux Habitans de ſe ſoumettre à l'Empereur; l'indolence de l'un & la modération de l'autre, fut la reſſource des Vaincus.

D'AMBOISE ENGAGE CES PRINCES A RENOUVELLER LA LIGUE, ET A REJETTER LES OFFRES DES VENITIENS.

Il y avoit quelque choſe de ſi extraordinaire dans l'abandonnement de tant de Villes conſidérables, que d'Amboiſe eut peine à le croire; & lors qu'on n'en put douter, loin que cela lui fiſt plaiſir, il craignit, qu'à cette occaſion, la Ligue ne vinſt à ſe rompre, & que du débris de celle-ci, il ne s'en fiſt une autre bien-toſt après contre le Roi. Jules II. l'Empereur, le Roi Catholique, quoique alors Alliez du Roi, n'en eſtoient pas moins diſpoſez à ſe déclarer contre lui s'ils y trouvoient leur avantage. Sa Victoire les faiſoit trembler; d'ailleurs les Conqueſtes précipitées, qui avoient eſté la ſuite de cette Victoire, augmentoient ſi fort ſon crédit & ſa puiſſance en Italie, que de crainte qu'il n'y fuſt le maiſtre, ces Princes ſe fuſſent dès-lors li-

guez enſemble contre lui, ſi d'Amboiſe n'avoit eu l'adreſſe, non-ſeulement de diſſiper leur crainte, mais encore de les engager à renouveller la Ligue & à rejetter les offres que les Venitiens leur faiſoient faire pour la rompre.

Le Roi d'Arragon n'avoit garde de s'en détacher. La Ligue ne lui eſtoit point à charge. Bien au contraire, ſelon que les conjonctures ſeroient plus ou moins favorables, il pouvoit en tirer de nouveaux avantages, ſans qu'il lui en couſtaſt autre choſe que d'avoir une Eſcadre en Mer & que de fournir à l'Empereur quelques Troupes de Terre. D'ailleurs, eſtant toûjours inquietté, ſur la Régence de Caſtille, il avoit un grand intéreſt de ménager d'Amboiſe, qui pouvoit ſeul l'y maintenir.

Jules II. n'avoit pas les meſmes raiſons. Son Armée lui couſtoit beaucoup, quoi qu'elle ne fuſt que de dix mille hommes. Jules aimoit la guerre; mais à continuër celle-ci, il ne pouvoit en rien eſpérer, & il avoit à craindre que l'orage, qu'il avoit formé contre les Venitiens, ne retombaſt toſt ou tard ſur lui, s'il concouroit à eſtablir les Allemands en Italie, & s'il ſouffroit que les François, qui y eſtoient déja fort puiſſans, l'y devinſſent encore davantage. Les Venitiens lui avoient reſtitué ſes Places, non-ſeulement celles qu'ils

qu'ils avoient priſes depuis ſon Pontificat, mais meſme quatre ou cinq autres dont ils eſtoient en poſſeſſion depuis plus de cent cinquante ans. Ils offroient d'envoier à Rome ſix de leurs principaux Sénateurs lui demander, en plein Conſiſtoire, très-humble pardon du paſſé, & l'aſſeurer pour l'avenir d'une reſpectueuſe déférence en tout ce qu'il pourroit ſouhaiter.

Jules ne pouvant éxiger d'eux de plus grandes humiliations, & n'aiant plus rien à leur demander, ſe fuſt laiſſé fléchir dès-lors, ſi d'Amboiſe adroitement ne lui euſt fait repreſenter que ces Républicains n'offroient pas à Sa Sainteté une ſatisfaction entiere, que ce n'eſtoit pas aſſez qu'ils lui euſſent reſtitué ſes Villes, s'ils ne rendoient les ſommes immenſes qu'ils y avoient levées pendant leur uſurpation; que ce n'eſtoit pas aſſez qu'ils demandaſſent humblement pardon, s'ils ne faiſoient raiſon à l'Egliſe, des entrepriſes auſſi injuſtes que hardies, qu'ils avoient faites depuis dix ans ſur ſa Juriſdiction, s'ils ne faiſoient raiſon à l'Egliſe du tort & du deshonneur qu'ils lui faiſoient dans leurs Eſtats, en chargeant le Clergé d'Impoſts, plus meſme qu'ils ne chargeoient les Juifs, & en donnant les Eveſchez, ſans pouvoir ni permiſſion, à des Nobles Venitiens qui s'en diſoient Eveſques,

ques, non par la grace du Saint Siége, mais par la grace du Sénat. Jules, grand zélateur des Immunitez de l'Egliſe, fut vivement touché des réfléxions qu'on lui fit faire, & peut-eſtre du moins autant de l'allarme qu'on ſçeut lui donner, que s'il faiſoit ſa Paix à part, le Roi & l'Empereur ſouffriroient que ces Républicains repriſſent leurs Places & les Païs qu'ils venoient de rendre à l'Egliſe. Le Pontife en eut ſi grand' peur, que, pour ne point devenir ſuſpect, il renouvella la Ligue, & pour faire voir en meſme-tems qu'il ne ſongeoit nullement à ſe broüiller avec le Roi, ni avec ſon Premier Miniſtre, il accorda au Roi la nomination des Bénéfices du Milanez, & promit de faire Cardinal, à la premiere Promotion, le fils d'un Frere de d'Amboiſe.

TOUT MALADE QU'ESTOIT D'AMBOISE, IL VA S'ABOUCHER AVEC L'EMPEREUR, EN JUIN 1509.

Tandis que ce Miniſtre faiſoit négocier à Rome, il eſtoit allé, tout gouteux & tout malade qu'il eſtoit, s'aboucher avec l'Empereur. Il eſtoit tems que d'Amboiſe allaſt le trouver, tant ce Prince eſtoit tenté de faire ſa Paix ſéparément. Quelques promeſſes qu'il euſt faites, en ſignant la Ligue, & quelque ſoin que d'Amboiſe euſt eu de le ſolliciter à executer ces promeſſes, ce Prince, leger & pareſſeux, eſtoit encore en Allemagne, lors qu'il aprit, que les François avoient défait les Venitiens; nouvelle qui le réjoüit peu, juſques

juſques à ce qu'il ſçut que les Vaincus avoient abandonné les Villes qui devoient eſtre de ſon partage, & que le Roi de France, loin de s'emparer de ces Villes, en avoit refuſé les clefs. Sur cette nouvelle, l'Empereur eſtoit venu à Trente, non pour entrer en Italie, (il n'y eut eu pour lui ni ſeureté ni honneur d'y paroiſtre avec trois mille hommes, c'eſt bien au plus s'il les avoit) mais pour eſtre plus à portée de voir ce qui s'y paſſeroit, & pour délibérer ſur la propoſition que les Venitiens lui faiſoient.

Ils lui avoient offert, s'il ſe déclaroit en leur faveur, de le reconnoiſtre pour Souverain, de lui païer par an cinquante mille ducats de tribut, & de plus de lui céder leurs droits ſur toutes les Villes de Terre-Ferme, qu'on avoit conquiſes ſur eux ou qu'ils avoient abandonnées. Cette propoſition avoit ébloüi l'Empereur, & il y auroit eſté trompé, ſi d'Amboiſe ne lui euſt fait voir que ce n'eſtoit que pure illuſion & que des offres qu'on lui faiſoit, les Venitiens aſſurément n'en executeroient aucune, ſi on ne les y réduiſoit par une guerre à outrance. Il n'euſt pas tenu à ce Miniſtre que les Alliez n'euſſent détruit cette fameuſe République. L'Empereur volontiers y euſt donné les mains, mais le Pape, ni le Roi Catholique, ne voulurent jamais y enten-

entendre, pour ne point ſe mettre à la merci du Roi ou de l'Empereur, en concourant à ruïner la ſeule puiſſance d'Italie, qui avoit empeſché juſques-là que l'un ou l'autre de ces Princes n'euſt accablé toutes les autres.

Après avoir renouvellé la Ligue avec l'Empereur, le Cardinal lui propoſa une entrevuë avec le Roi. D'Amboiſe ſouhaitoit fort cette entrevuë, dans l'eſpérance que l'Empereur engageroit le Roi à demeurer en Italie juſques à la fin de la Campagne, & que le Roi, par ſon exemple, autant que par ſes inſtances, obligeroit auſſi l'Empereur à y avoir une grande Armée & à la commander en perſonne. Le Roi, depuis ſa Victoire & depuis les Conqueſtes qui en avoient eſté le fruit, croiant n'avoir plus rien à faire, eſtoit dans l'impatience de revoir ſa femme & ſa fille, qu'il n'avoit quittées qu'à regret & qui le preſſoient de revenir. D'Amboiſe eut beau le conjurer de retarder juſques au mois d'Octobre, il eut beau lui repreſenter, que ſi-toſt qu'il ſeroit parti la guerre ne feroit que languir, au grand dommage des Alliez, dont l'intéreſt eſtoit de la pouſſer avec vigueur, juſques à ce que, par une Paix, on leur euſt cédé ou rendu tout ce que chacun d'eux prétendoit lui apartenir, d'Amboiſe ne perſuada point le Roi. Ce qu'il put obtenir, fut que le Roi ne partiroit

point

point qu'il ne ſe fuſt abouché avec l'Empereur.

Le lieu de l'entrevûë devoit eſtre à *Garda*, ſur les Frontieres du Milanez. Le Roi ſe mit en marche pour y aller, l'Empereur s'y mit auſſi; mais à peine l'Empereur eut-il fait ſix lieuës, qu'il rebrouſſa bruſquement vers Trente, diſant qu'il eſtoit faſché que des affaires importantes l'empeſchaſſent, malgré qu'il en euſt, de ſe trouver au rendez-vous. La véritable cauſe d'un retour ſi précipité, fut qu'il eut honte, à ce qu'on dit, de paroiſtre dans un équipage auſſi chétif qu'eſtoit le ſien, devant le Roi de France, qui avoit un train magnifique, & qui eſtoit accompagné de plus de Princes & de Seigneurs qu'il n'y avoit d'Officiers à la ſuite de l'Empereur. Autant que d'Amboiſe fut mortifié de ce que l'Empereur avoit manqué au rendez-vous, autant le Roi fut-il bien aiſe que d'Amboiſe n'euſt plus de prétexte pour le retenir en Italie. Le Miniſtre inutilement fit de nouvelles tentatives, le Roi revint en France, au grand regret du Cardinal, qui prévoioit, en homme ſage, ce qui en arriveroit. En effet, ſi-toſt que le Roi parti, on eut congédié une partie de l'Armée Françoiſe & mis le reſte dans les Places, les affaires des Venitiens ſe reſtablirent peu-à-peu, ſi bien qu'en moins de trois mois ils ſe

virent en eſtat de n'avoir rien à craindre du renouvellement de la Ligue.

L'effroi, plus que la raiſon, leur aïant fait abandonner, Treviſe, Padouë, Vicence & Verone, reclamées par l'Empereur, il ne tint qu'à lui de s'en ſaiſir & de s'y bien fortifier, qu'on ne puſt les reprendre ſur lui. Les Portes lui en furent ouvertes, & les Bourgeois, ſans réſiſtance, reçeurent les Troupes qu'il y envoia: ce fut uniquement ſa faute, s'il ne fut pas long-tems le maiſtre de ces Villes. Il y envoia ſi peu de Troupes, il les y envoia ſi tard, & ces Troupes peu diſciplinées y commirent de ſi grands deſordres, qu'elles en furent chaſſées par les habitans, peu après qu'elles y furent entrées. Les Bourgeois de Treviſe les chaſſérent le lendemain, aimant mieux s'expoſer à la colére de l'Empereur, que de ſouffrir les violences & le pillage de ces Brigands. Vicence & Verone eſtoient preſtes à en faire autant, ſi d'Amboiſe à propos n'y euſt envoié du ſecours. Il n'auroit point manqué d'en jetter un grand dans Padouë, s'il avoit eſté ſur les lieux, ou qu'on l'euſt averti à tems. Ceux qui ſurprirent cette Ville, gardérent un ſi grand ſecret & ſe conduiſirent ſi bien, qu'ils eſtoient dedans avant qu'on euſt éventé qu'ils ſongeaſſent à s'en emparer. *André Gritti* Noble Venitien, homme orné des vertus, tant civi-

les

les que militaires, aiant mis dans les environs, pendant une nuit fort ſombre, des Troupes choiſies en embuſcade, ſe rendit maiſtre, ſans grand' peine, d'une des Portes au point du jour; le reſte de ſon monde eſtant accouru auſſi-toſt, les Bourgeois ſe joignirent à lui pour fondre ſur la Garniſon, qui n'eſtoit que de huit cens hommes. Ces huit cens Lanſquenets ſe retranchérent ſur le Rempart, & vendirent chérement leur vie, avant que d'eſtre hachez en piéces. Pas un d'eux ne voulut de quartier.

D'Amboiſe (il eſtoit alors à traiter avec l'Empereur) reſſentit vivement ce coup, mais il n'eut garde d'en rien dire de, peur que ce Prince, foible & leger, venant à ſe décourager, ne priſt de-là occaſion de faire ſon accommodement avec les Venitiens. D'Amboiſe, au contraire, loin d'exagerer cette perte & de faire ſentir à l'Empereur qu'elle ne venoit que de ſa faute, taſcha de l'en conſoler, en lui facilitant le moien de la réparer. Il le détermina à faire le Siége de Padouë, ſur l'aſſurance qu'il lui donna d'un prompt & puiſſant ſecours, non-ſeulement de la part du Roi, mais encore de la part des autres Alliez & de celle des Princes Allemands qu'il ſe chargea de ſolliciter. D'Amboiſe fit repreſenter à ceux-ci, que Padouë, Vicence & Verone eſ-

tant Fiefs de l'Empire, il eſtoit de l'honneur de tous les Princes qui le compoſent, auſſi-bien que de l'Empereur, de ne pas ſouffrir que ces Villes demeuraſſent aux Venitiens. L'argent de d'Amboiſe fit trouver ces raiſons très-bonnes; les Princes d'Allemagne fournirent plus ou moins, les uns des Chevaux-legers, les autres de l'Infanterie. Le Roi, le Duc de Ferrare, le Pape, le Roi Catholique, fournirent auſſi de leur coſté; le Roi ſept cens hommes d'armes, le Pape deux cens, le Duc de Ferrare autant, & le Roi Catholique ſix mille hommes de pied Eſpagnols, de ſorte qu'en moins de deux mois l'Empereur eut, en Italie, une Armée floriſſante & plus nombreuſe qu'il n'euſt fallu pour forcer Padouë à ſe rendre, s'il ſe fuſt haſté de l'aſſiéger. Sa trop grande lenteur lui fit perdre le tems d'attaquer, & donna aux Venitiens le tems de ſe bien défendre.

L'EMPEREUR MET LE SIEGE DEVANT PADOUE, ET LE LE'VE DIX-SEPT JOURS APRE'S, EN SEPTEMBRE 1509.

De long-tems il ne s'eſtoit fait de Siége auſſi mémorable. L'Empereur avoit devant Padouë cent ſix piéces d'artillerie, diſtribuées en trois batteries. Son Armée eſtoit de deux mille hommes d'armes, de huit mille Chevaux-legers, & de trente deux mille hommes de pied; ſçavoir, ſix mille Eſpagnols, dix-huit mille Allemands, deux mille Ferrarois, & ſix mille Avanturiers, François, Suiſſes, & Griſons, qui avoient vieilli dans le meſtier. Il y avoit,

avoit, dans le Camp, par le ſoin que d'Amboiſe en prit, toute ſorte de munitions ; il y en avoit en abondance, l'argent n'y manquoit point. L'Empereur en avoit tiré de de Flandre & de ſes Eſtats, & d'Amboiſe lui en avoit fourni, auſſi-bien que le Roi d'Arragon. Tant d'avantages ſembloient promettre que l'entrepriſe ſeroit heureuſe ; mais ſi du coſté de l'Empereur les préparatifs eſtoient grands pour faire le Siége avec ſuccès, ils ne l'eſtoient pas moins du coſté des Venitiens, non-ſeulement pour ſouſtenir le Siége, mais pour le faire lever. De la conſervation ou de la perte de cette Place, dépendoit la conſervation ou la perte de leur République.

En un mois & demi que l'indolence de l'Empereur avoit donné aux Venitiens pour mettre Padouë en eſtat, ils y avoient emploié tant d'argent & tant d'ouvriers, que quand il n'y auroit eu que peu de monde à la défendre, il eut toûjours eſté très-difficile de la prendre. Les dehors en eſtoient très-forts. Le corps de la Place ne l'eſtoit pas moins, les Baſtions en eſtoient minez, auſſi-bien que les Ravelins, pour faire ſauter les Aſſaillans, s'ils venoient à s'en emparer. Dans la Ville, au pied du Rempart, il y avoit un Foſſé profond, au-delà une Palliſſade, de pieux ſi hauts & ſi ſerrez, qu'elle valoit bien une muraille ; au-

delà

delà de la Palliſſade un autre Foſſé à fond de cuve, & ſur le bord de ce Foſſé, des batteries d'eſpace en eſpace, pour foudroier les téméraires qui hazarderoient de le paſſer. Il y avoit dans la Place, douze mille hommes qui avoient ſervi, dix mille levez à la haſte, & trois à quatre mille Pionniers. A la teſte de ces Troupes, eſtoient de bons Officiers, & trois cens Nobles Venitiens, réſolus de s'enſevelir ſous les ruïnes de cette Ville. L'argent n'y manquoit point; il y avoit des vivres & des munitions pour deux ans; le Commandant en chef eſtoit le Comte de Petilliane, Général de l'Armée des Venitiens, auſſi leur Armée y eſtoit-elle toute entiere. Comment auroit-on forcé, dans une Place ſi bien munie, vingt-cinq mille braves hommes, qu'on n'auroit oſé attaquer en raſe campagne s'ils y avoient eſté retranchez?

Les Aſſiégeans n'ignoroient pas ni le bon eſtat de la Place, ni la force de la Garniſon. Le Gouverneur, en habile homme, le leur avoit fait ſçavoir par des Deſerteurs affidez. Ces gens, d'un air ſimple & naturel, répandoient l'effroi dans le Camp, pour intimider l'Empereur, qui ſe dégouſtoit aiſément des entrepriſes difficiles; cependant ſes trois batteries aiant fait, au grand Baſtion, une bréche ſi vaſte, que la moitié d'un Bataillon pouvoit

voit y monter de front, il y fit donner un aſſaut. Les gens de pied, Eſpagnols, François, Allemands y allérent, en hommes intrépides, à travers un feu continuel. Montez au haut du Baſtion, ils y arborérent leurs Drapeaux, & ſe maintinrent dans ce poſte, juſques à ce qu'eſtant accablez, de feux Gregeois, de pots à feu, ils furent contraints de le quitter. Ils n'eſſuïerent pas moins de coups, en ſe retirant en bon ordre, qu'ils en avoient reçeu en affrontant le Baſtion. L'Empereur fut ſi rebuté de cette premiere tentative, que, ſans en faire de ſeconde, il leva le Siége le lendemain, & malgré les clameurs des Soldats & des Officiers, qui vouloient qu'on le continuaſt, il reprit le chemin de Trente; honteuſe retraite, qui le rendit ſi mépriſable, que les Venitiens, quoique à deux doigts de leur ruïne, eurent la hardieſſe de lui refuſer une Tréve qu'il n'avoit point eu honte de leur demander. Encouragez, par ſa foibleſſe, ils reprirent Vicence à ſa barbe, & ils ne manquérent Verone, que parce que quelques Troupes Françoiſes s'y eſtoient jettées à propos avant qu'ils s'y preſentaſſent.

D'AMBOISE PRÉVIENT LES SUITES DE LA LEVÉE DE CE SIÉGE.

La levée du Siége de Padouë mortifia d'autant plus d'Amboiſe, qu'elle dérangeoit ſon grand deſſein, qui eſtoit d'abiſmer Veniſe, ou de forcer les Venitiens à renoncer, par

une

une Paix, à ce que chacun des Alliez disoit lui appartenir. Padouë sauvée, & Venise par-là dans une entiere seureté, les Venitiens commencérent à respirer. Le courage leur revint, avec la prospérité; & autant qu'ils avoient tremblé à l'arrivée de l'Empereur, autant depuis sa retraite, qu'ils regardoient comme une fuite, esperérent-ils de réparer une partie de leurs pertes. Tout dépendoit de désunir les Alliez. En vain les Venitiens armoient-ils, par mer & par terre, ils avoient peu à espérer, & toûjours beaucoup plus à craindre, tant que la Ligue subsisteroit. L'embaras estoit de la rompre. N'y aiant point réüssi une premiere fois, ils ne pouvoient guéres se flatter d'estre plus heureux une seconde; néanmoins, sans se rebuter, ils firent de nouvelles offres à chacun des Confédérez, avantageuses en apparence, mais qui ne pouvoient estre acceptées sans faire naistre, entre ces Princes, des querelles ou des jalousies. Il n'estoit pas aisé de ne point mordre à l'hameçon, tant les propositions de ces rusez Républicains estoient bien assaisonnées.

Ces menées intriguérent fort le Cardinal, d'autant plus qu'il n'ignoroit pas les mauvaises intentions du Pape, & le peu de fonds qu'on pouvoit faire sur la parole de l'Empereur, & sur celle du Roi Catholique. Ces deux

deux Princes d'ailleurs eſtoient en conteſtation ſur les revenus de la Caſtille. L'Empereur prétendoit avoir part à ces revenus; le Roi Catholique ſoutenoit, au contraire, qu'ils lui apartenoient en entier, parce que ſa premiere femme, la célébre Iſabelle, lui avoit laiſſé, par Teſtament, l'adminiſtration & la joüiſſance de ce Roïaume. Le Cardinal d'Amboiſe eſtoit Juge du Differend; l'une & l'autre partie s'en eſtoit raporté à lui. Facheux honneur dans une conjoncture, où l'intéreſt du Roi demandoit que le Premier Miniſtre ſe ménageaſt également avec ces Princes.

IL EST ARBITRE D'UN DIFFEREND ENTRE L'EMPEREUR ET LE ROI CATHOLIQUE, ET ENGAGE CES PRINCES A CONTINUER LA GUERRE CONTRE LES VENITIENS.

L'Empereur, de regret de n'avoir point eu la Régence de la Caſtille, s'en eſtoit plaint, de tems en tems, avec plus ou moins d'aigreur, ſelon que le Roi Catholique lui donnoit plus ou moins d'argent; le Roi Catholique ne lui en fourniſſant plus, l'Empereur redoubla ſes plaintes, & lui auroit déclaré la guerre, ſi le Cardinal, pour prévenir l'éclat & le mauvais effet qu'alloit faire cette broüillerie, ne l'euſt terminée promptement, plus en Médiateur qu'en Juge. Il régla que le Roi Catholique paieroit par an à l'Empereur, ſur les revenus de la Caſtille, cinquante mille ducats, & autres cinquante mille au jeune Archiduc d'Auſtriche, Petit-fils de l'un & de l'autre, pour l'entretien de ſa maiſon. L'Em-

pereur, Prince pauvre & diſſipateur, fut content de l'accommodement, parce qu'il lui en revint de l'argent. Quoique le Roi Catholique n'aimaſt guéres à en donner, il ne ſe plaignit point, regardant comme un avantage d'eſtre poſſeſſeur paiſible de la Couronne de Caſtille, moiennant une ſomme qu'il ne paieroit qu'autant qu'il voudroit, & qui ne faiſoit pas la dixieſme partie de ce qu'il tiroit de ce Royaume.

Cet acord deſola les Venitiens, qui n'avoient épargné, ni dépenſe ni ſoins pour empeſcher qu'il ne ſe fiſt, & ne déplut pas moins au Pape. Dans la réſolution où eſtoit ce Pontife de s'accommoder avec eux, il euſt voulu que ces deux Princes, au lieu d'en croire d'Amboiſe, qui les détermina à continuër la guerre, euſſent fait leur Paix ſéparément, comme de ſon coſté il eſtoit préparé à faire la ſienne. Jaloux & inquiet des progrès du Roi, qu'il craignoit & qu'il haïſſoit, & allarmé d'ailleurs du deſſein qu'avoit l'Empereur de s'eſtablir en Italie; Jules, qui ſe piquoit d'en eſtre le Libérateur, & dont la véritable gloire eut eſté de l'eſtre en effet, s'eſtoit repenti plus d'une fois d'avoir eſté, par paſſion, le premier auteur de la guerre. Il en avoit rougi, & ne pouvoit ſe le pardonner, quand il venoit à conſiderer que la vuë principale

EN VAIN FAIT-IL TOUS SES EFFORTS POUR Y ENGAGER JULES II. JULES S'ACORDA AVEC LES VENITIENS, ET MOINS PAR AMITIE' POUR EUX, QUE PAR AIGREUR CONTRE LE ROI, IL NE'GOCIE DE TOUS COSTEZ EN LEUR FAVEUR.

cipale des plus puiſſans Chefs de la Ligue, avoit moins eſté d'humilier que de ruïner la République de Veniſe, République floriſſante, qui avoit eſté juſques-là le Boulevard de l'Italie contre les irruptions par Terre des François & des Allemands, & le Boulevard de la Chreſtienté, contre les irruptions des Turcs par Mer. Plus Jules refléchiſſoit ſur la faute qu'il avoit faite, plus il deſiroit la réparer, en ſe réconciliant avec les Venitiens; cependant il n'euſt oſé en venir là, tant que les autres Alliez euſſent pu s'en venger, parce qu'en ſignant la Ligue, & en la renouvellant, il s'eſtoit obligé de ne point lever les Cenſures que lui-meſme avoit fulminées, que les Venitiens n'euſſent rendu ou cédé, par une Paix générale, ce que chacun des Alliez devoit avoir de leurs dépoüilles.

Les choſes aiant changé de face, depuis que les Venitiens eurent repris Padouë, encore plus depuis que l'Empereur eut levé le Siége de cette Place, Jules avoit changé de langage & laiſſé entrevoir l'envie qu'il avoit de traiter. Le Roi d'un coſté, l'Empereur de l'autre, lui repreſentérent fortement qu'après ce qu'il avoit promis, il n'eſtoit ni de la prudence, encore moins de ſon honneur, de faire ſa Paix ſéparément. On le menaça, s'il la faiſoit; on lui offrit, s'il s'en abſtenoit, des

avantages conſidérables. D'Amboiſe mit tout en œuvre pour le regagner; mais le Pontife ne fut ni touché de ces avantages, ni effraié de ces menaces. Ses Places recouvrées, il n'avoit rien à ſouhaiter, & joint aux Venitiens, s'il s'accommodoit avec eux, il n'avoit rien à craindre, ni du Roi ni de l'Empereur. D'ailleurs il eſtoit bien ſeur, s'il avoit beſoin de ſecours, d'en reçevoir du Roi d'Arragon, toûjours ennemi ſecret de l'un & de l'autre de ces Princes, & toûjours diſpoſé à leur nuire, parce que ces Princes avoient de grandes prétentions contre lui. Ce Monarque, quoique décoré par le Pape Alexandre VI. du beau Tître de Roi Catholique, ne ſe fuſt point fait une affaire, s'il y euſt trouvé ſon profit, de ſecourir par des voies ſecrettes, à quoi il s'entendoit parfaitement, le Pape & les Venitiens, dans le tems meſme qu'il euſt paru leur plus implacable ennemi, pour ne point rompre ouvertement, ni avec le Roi, ni avec l'Empereur.

Quelque envie qu'eut le Pape d'abſoudre les Venitiens, & quelque ardeur qu'ils témoignaſſent de reçevoir l'abſolution, Jules ne ſe haſta pas de la leur donner; mais, en habile Politique, il la leur fit acheter le plus cher qu'il put. Bien qu'ils euſſent repris courage, la fortune de leur eſtat eſtoit encore ſi chancellante,

cellante, que, croiant qu'elle dépendoit de la bienveillance du Pontife, ils ſe ſoumirent à tout ce qu'il voulut. Tel eſt le pouvoir des conjonctures. Jules éxigea d'eux que jamais ils ne donneroient, ni Eveſchez, ni Abbaïes; que jamais ils ne mettroient de Taxe ſur le bien des Eccleſiaſtiques, encore moins ſur leur perſonne; qu'ils répareroient tout le dommage que les Egliſes avoient ſouffert pendant le cours de cette guerre; qu'ils renonçeroient à toutes prétentions ſur les Places qu'ils lui avoient renduës; qu'ils ne donneroient aide ni retraite à aucun Vaſſal du Saint Siége; enfin qu'il ſeroit permis aux Sujets de Sa Sainteté de naviger, ſans rien payer, ſur le Golphe Adriatique, & d'y faire trafic de toute ſorte de Marchandiſes, ſans qu'on viſitaſt leurs Navires, ces Navires fuſſent-ils chargez, non-ſeulement pour leur compte, mais encore pour le compte des Eſtrangers: Dures conditions pour des Républicains ſi orgueilleux, un an devant qu'il n'y avoit point en Europe de Puiſſance qu'ils n'euſſent bravée.

Le jour de l'Abſolution, on ne leur épargna rien de ce qu'il y a d'humiliant dans cette longue cérémonie. Leurs ſix Ambaſſadeurs, gens des plus diſtinguez qu'il y eut à Veniſe, conduits par les Pénitenciers, ſe proſternérent Le 24. Février 1510.

rent aux pieds du Pape, qui eſtoit aſſis ſur un Throſne, devant la Porte de S. Pierre, & après avoir écouté, d'un air humble & contrit, la réprimande qu'il leur fit, ils lui demandérent, au nom de leur République, en preſence du Sacré Collége, de toute la Cour Romaine, & d'un monde infini accouru de tous les coſtez, très-humble pardon du paſſé, & lui promirent, pour l'advenir, une déférence reſpectueuſe en tout ce qu'il pourroit ſouhaiter. Grand triomphe pour cet altier Pontife, qui profitant des conjonctures, avoit ſçu, ſans tirer l'épée, ſe faire rendre toutes les Places qu'on avoit uſurpées ſur lui, & faire reconnoiſtre, d'une maniere ſi éclatante, l'authorité Pontificale, par celui des Peuples d'Italie, qui l'avoit juſques-là le plus conſtamment combattuë!

Ce n'eſtoit pas ſeulement par intéreſt de Politique, mais par averſion pour le Roi, que Jules s'eſtoit accommodé avec les Venitiens. Jules, homme artificieux, mépriſoit la candeur & la bonne foi de Loüis XII. juſques à en faire des railleries. Loüis XII. picqué de ce mépris, parloit de Jules ſans nul égard, juſques-là qu'il ne l'appelloit que l'*Ivrogne*. Jules II. aimoit le vin, & ſouvent, à ce qu'on diſoit, il en beuvoit trop. En quelque place qu'on ſe trouve, encore plus dans une grande

de place, comme eſt le Pontificat, on n'aime point à s'entendre dire des véritez qui deshonorent. Il n'eſt point de vice, plus indigne d'un honneſte homme, que l'ivrognerie. De ces picoteries, ſi meſſéantes à des Souverains, il s'eſtoit formé peu-à-peu une haine ſi forte, entre le Pape & le Roi, qu'ils euſſent éclaté bien des fois, ſi le ſage d'Amboiſe n'euſt pris ſoin de les racommoder. Leurs querelles duroient peu, mais elles ſe renouvelloient ſouvent; & la nouvelle aigreur que chaque querelle faiſoit naiſtre, demeuroit toûjours dans le cœur; & l'indiſpoſoit de maniere, que de coſté & d'autre on ne cherchoit que l'occaſion ou un prétexte de ſe nuire. C'eſt à quoi Jules s'appliqua, lors qu'il eut fait ſa Paix avec les Venitiens.

Si-toſt que le Traité fut exécuté de leur part, Jules congédia ſes Troupes, & leur permit d'entrer au ſervice de la République. C'eſtoit violer ouvertement le Traité de Cambrai, & s'attirer de grands reproches (le Pontife ſe ſoucioit peu qu'on lui en fiſt) cependant, par la permiſſion qu'il avoit donnée à ſes Troupes de ſe mettre à la ſolde de la République, l'Armée Venitienne, renforcée tout-à-coup de neuf à dix mille hommes, ſe trouva ſi conſidérable, qu'elle pouvoit tenir la Campagne, donner un nouveau Combat, & faire des Sié-

D'AMBOISE FAIT ECHOUER LES INTRIGUES DE CE PONTIFE, ET CELLES DES VENITIENS, EN ALLEMAGNE, EN SUISSE, ET EN ANGLETERRE.

ges

ges avec ſuccès. C'eſtoit dequoi éfraïer l'Empereur & le dégouſter de la guerre, devant craindre, par la réſiſtance qu'il trouveroit dans les Venitiens, de reçevoir un nouvel affront, ſoit en n'oſant rien entreprendre, ſoit en ne réüſſiſſant pas en ce qu'il auroit entrepris. Le Pape, par ſon Nonce, les Venitiens, par des Maiſtreſſes, gagnées à force d'argent, donnérent l'allarme à l'Empereur; mais ce fut inutilement, parce que d'Amboiſe ſçut à propos le remplir de la vaine eſpérance de mettre à la raiſon ces orgueïlleux Républicains, qui ne parloient de ce Prince qu'avec mépris. Tout foible & tout inconſtant que l'Empereur eſtoit, il demeura ferme cette fois, dans la réſolution de continuër la guerre & d'avoir au Printems une forte armée ſur pied.

Pour cela, il convoqua la Diette. Le Pape y envoïa *Achille Craſſo*, Prélat très-entendu, & fort acrédité en Allemagne. Le Roi, de ſon coſté y envoya, pour Ambaſſadeur, *Loüis Hélian*, habile Négociateur, homme de Lettres, homme d'Eſtat, homme d'une éloquence petulante, telle qu'il la falloit pour exciter les Allemands, gens difficiles à émouvoir. Le Nonce harangua en faveur des Venitiens, Helian harangua contre eux. Il n'y a ni crime ni vice qu'il ne leur reproche dans ſa Harangue. C'eſtoit eux, à ce qu'il diſoit, qui avoient

avoient eſté juſques alors les principaux auteurs des malheurs de la Chreſtienté ; c'eſtoit eux qui y avoient attiré les Turcs ; c'eſtoit eux qui avoient fait naiſtre, & qui avoient entretenu toutes les Guerres d'Italie, pour en profiter. Ces Républicains font horreur dans le portrait qu'en fait Helian, quand bien meſme cet Ambaſſadeur n'euſt dit que des véritez. Eſtoit-il de la bienſcéance, ou pluſtoſt n'y avoit-il point d'injuſtice à s'emporter de la maniére contre un Peuple auſſi eſtimé qu'eſtoient les Venitiens, dont peut-eſtre le plus grand crime n'eſtoit que d'avoir eſté plus habiles que leurs Voiſins, & plus attentifs à profiter des conjonctures ? C'eſt aux Lecteurs à en juger.

Le Nonce ne fut entendu qu'avec peine, aiant meſme, par malheur pour lui, inſinué dans ſa Harangue, que l'Empereur, appuié du Roi, pourroit bien ſe ſervir d'une occaſion ſi favorable pour ſe rendre maiſtre de l'Allemagne. L'Empereur en fut ſi irrité, qu'il le fit chaſſer de l'Aſſemblée ; Helian, au contraire, dont le diſcours n'avoit eſté qu'un tiſſu d'injures, fut écouté de tout le monde, avec un ſi grand ſuccès, que le Réſultat de la Diette fut, que les Venitiens ſeroient mis au Ban de l'Empire, & qu'on armeroit inceſſamment pour reſtablir en Italie l'authorité de l'Empereur. Ce ne fut pas un petit honneur à d'Amboiſe

boiſe d'avoir triomphé, dans une occaſion d'un ſi grand éclat, des ſollicitations du Pape & des menées des Venitiens.

Jules n'en fut que plus furieux. Ce mot n'eſt point trop fort, tout eſtoit violent dans cet impétueux Pontife. N'aiant point réüſſi à ſoulever les Allemands, il fit négocier, par des Nonces Extraordinaires, en Suiſſe & en Angleterre, pour ſuſciter, s'il avoit pu, ces deux Puiſſances contre le Roi. Les Suiſſes, quoique Alliez du Roi, lui cherchoient noiſe depuis deux mois, excitez, par le Pape, par les Venitiens, & du moins autant par l'amour du gain. Quoique Loüis XI. ne leur donnaſt que vingt mille francs de penſion, & que Loüis XII. pour récompenſe des ſervices qu'ils avoient rendus, eut augmenté cette penſion de deux fois autant, ils n'eſtoient point contens, & demandoient qu'on y ajoutaſt vingt autres mille livres tous les ans. C'eſtoit peu de choſe pour racheter leur haïne ou pour païer leur amitié, eu égard au bien & au mal qu'ils pouvoient faire aux Milanez; mais ils demandoient cette augmentation d'une maniere ſi choquante, que le Roi ſe crut, par honneur, obligé de les refuſer, afin meſme de leur faire voir qu'on pouvoit bien ſe paſſer d'eux. Il prit des Griſons à ſa ſolde, ce qui offenſa fort les Suiſſes.

Jules, profitant de l'occaſion, redoubla auprès

près d'eux ſes ſollicitations, non-ſeulement par ſon Nonce, mais principalement par un Eveſque du Païs, nommé *Mathieu Schiner*, homme chaud, dont les véhémentes Harangues agitoient ce Peuple, encore à demi ſauvage, comme le vent agite les flots. Schiner leur perſuada de quitter le ſervice & l'Alliance du Roi. Ils ne furent pas long-tems à s'en repentir, car quoique Jules leur eut donné, croiant les piquer d'honneur, le Tître magnifique de *Defenſeurs du Saint Siége*; cependant, comme il n'accorda, & meſme avec aſſez de peine, à chacun des Cantons, que mille florins de penſion; c'eſt-à-dire, quatre fois moins qu'ils ne reçevoient de la France, beaucoup d'entre eux furent fachez de s'eſtre broüillez avec elle. Ce qui donna lieu à d'Amboiſe de les regagner ſecrettement avec de l'argent, de ſorte qu'ils ne fournirent aucuns ſecours de ſon vivant, ni au Pape ni aux Venitiens.

Il n'eſtoit pas auſſi aiſé d'empeſcher que le Roi d'Angleterre ne ſe laiſſaſt ſéduire aux offres que l'on lui faiſoit; ce n'eſtoit plus Henri VII. Prince ennemi des voluptez, autant par vertu que par tempéramment, grand amateur de l'ordre & de la juſtice. A ce Prince ſi ſage, *dit le Salomon d'Angleterre*, avoit ſuccédé, il y avoit dix à onze mois, Henri VIII. ſon Fils, jeune homme, qui aimant la gloire autant que les plaiſirs, euſt deſiré ſe ſignaler à ſon

avénement au Throſne, par quelque événement d'éclat. Le Pape le ſollicita vivement. Les Venitiens, de leur coſté, ne ceſſoient de lui repreſenter l'intéreſt qu'il avoit d'empeſcher que le Roi de France, ſon voiſin & ſon ennemi, ne devinſt, par leur deſtruction, maiſtre abſolu de l'Italie. Pour rendre ces raiſons plus fortes, le Pape fit des offres très-avantageuſes à Henri. Les Venitiens firent des preſens, à ce Monarque, à ſes Miniſtres, à ſes Maiſtreſſes, à ſes principaux Favoris. Rien ne fut épargné pour obtenir du jeune Roi qu'il ſe déclaraſt contre la France. Il eſtoit d'une extrême importance de parer ce coup. Où en eut eſté le Roïaume, ſi tandis que ſes forces auroient eſté en Italie, les Anglois euſſent fait deſcente en Guyenne & en Normandie, dont ils avoient joüi pluſieurs ſiécles? D'Amboiſe fut aſſez adroit, ou aſſez heureux, pour rompre toutes ces menées; & dans le tems que le Roi d'Angleterre eſtoit preſt de faire ſon Traité avec les Vénitiens, il diſpoſa ce Prince à en ſigner un autre, par lequel il fut dit, que les deux Rois ſeroient amis. Ç'eut eſté une grande joïe pour le Cardinal-Miniſtre, d'avoir conclu ſi à propos un Traité très-avantageux, ſi le Roi d'Angleterre n'euſt voulu opiniaſtrement que Jules II. y fut compris; de-là nâquit, entre ce Pape & Loüis XII. une guerre d'animoſité, qui dura juſques à la fin de la vie de l'un & de l'autre.

Si

Si Jules, tout ennemi qu'il eſtoit du Roi, n'en eſtoit point encore venu juſques à rompre ouvertement, c'eſtoit parce qu'il craignoit de ne pouvoir ſe ſoutenir ſans eſtre aſſuré d'un ſecours. Ce ſecours lui eſtant aſſuré, par la protection d'Angleterre, il ſe ménagea beaucoup moins; & après avoir en ſecret fait la guerre au Roi, il vouloit avoir le plaiſir de la lui déclarer. Le prétexte fut bientoſt trouvé. Alphonſe Duc de Ferrare (ce Duc eſtoit Vaſſal du Saint Siége) aiant mis un Impoſt ſur les Barques & Baſtimens qui montoient & baiſſoient le Po, Jules qui prétendoit que, ſans ſa permiſſion, le Duc n'avoit pu le faire, abolit cet Impoſt de ſa ſuprême authorité, & défendit de le lever; le Duc n'obéït point, ſoutenant que quoique Vaſſal, il pouvoit mettre des Impoſts & exercer, dans ſes Eſtats, tous autres droits Régaliens, de meſme que les Rois de Naples, qui, quoique Feudataires de l'Egliſe Romaine, ne laiſſent pas, ſans permiſſion, de lever, dans tout leur Roïaume, des Tributs, des Soldats, d'y faire rendre la juſtice, d'y faire fortifier des Places, d'y donner grace aux Criminels, & d'y joüir paiſiblement de tous les autres avantages d'une pleine Souveraineté.

QUELQUE ENVIE QU'EUST LE PAPE DE ROMPRE AVEC LE ROI, ET QUELQUE PRETEXTE QU'IL EN PRENNE, IL NE PEUT, NE N'OSE, DU VIVANT DE D'AMBOISE.

Un autre ſujet de querelle, entre le Pape & le Duc, c'eſt que le Duc s'eſtoit engagé de fournir le Milanez de ſel, à de meilleures condi-

conditions que ne faiſoient les Fermiers du Pape. Le Pape & le Duc aiant des Salines, cherchoient à debiter leur ſel ; & pour attirer pratique, leurs Fermiers à l'envi en faiſoient, ſelon les conjonctures, plus ou moins bon marché. Le Pape vouloit que le Duc rompiſt ſon Traité ; le Duc ne le voulant pas, le Pape menaça de l'excommunier, & fit avancer quelques Troupes vers les Frontieres du Ferrarois. Le Duc ne s'en effraia point, contant bien qu'il ſeroit ſecouru par le Roi. C'eſt ce que Jules deſiroit, pour avoir occaſion de ſe plaindre du Roi & de ſe déclarer contre lui.

Le Duc eſtant ami & Allié du Roi ; le Roi meſme nouvellement s'eſtant obligé par Traité, moiennant trente mille ducats qui lui furent païez comptant, de protéger ce Prince, envers & contre tous, on ne pouvoit ſe diſpenſer de prendre ſon parti. D'un autre coſté, la maxime de d'Amboiſe avoit toûjours eſté, ſoit par zéle pour le S. Siége, ſoit pour le bien des affaires, nommément celles d'Italie, de ſouffrir bien des choſes & d'en ſacrifier beaucoup, pluſtoſt que d'avoir la guerre avec le Souverain Pontife ; néanmoins elle paroiſſoit inévitable, ſi le ſage Miniſtre n'euſt trouvé un tempéramment, qui, ſans bleſſer les droits du Duc, pouvoit, ſinon ſatisfaire, du moins ralentir le Pape.

Jules en fut faſché, & ce fut malgré lui qu'il

qu'il y donna les mains ; mais le Parti que d'Amboiſe avoit dans le Sacré Collége eſtoit encore ſi puiſſant, & ce nombreux Parti faiſoit déja un ſi grand bruit, de ce que Jules de gayeté de cœur vouloit faire la guerre à la France, que dans la crainte de s'attirer la haïne de la Cour Romaine, le Pontife ſe contint, tant que d'Amboiſe veſcut, & n'éclata qu'après ſa mort. Il n'eut pas long-tems à attendre.

TOUTES CHOSES PRESTES POUR LA CAMPAGNE, D'AMBOISE PART, AYANT LA GOUTTE ET LA FIE'VRE, ET MEURT A LYON LE 25. MAY 1510.

Dans cet entre-tems, d'Amboiſe, toûjours attentif à pouſſer vivement la guerre, avoit recruté ſes Troupes & fortifié l'Armée d'une nouvelle Artillerie, qu'on avoit fonduë ſur les lieux. Tout ſe diſpoſoit à une glorieuſe Campagne, les principaux Officiers avoient déja paſſé les Alpes, le Roi & le Cardinal devoient ſuivre inceſſamment ; mais à peine furent-ils à Lyon, qu'il ne fut pas poſſible au Cardinal d'aller plus loin, la colique & la goutte lui avoient repris en chemin, & la fiévre lente, qui le minoit depuis environ un an, eſtoit devenuë tout-à-coup ſi maligne & ſi violente, qu'il fut enfin contraint de ſe mettre au lict. Le Roi en fut très-inquiet & très-affligé, moins à cauſe du dérangement que cette maladie alloit apporter aux affaires, que par tendreſſe pour le malade. Le Cardinal d'Amboiſe n'eſtoit pas ſeulement le Premier Miniſtre du Roi, mais encore l'ami de Loüis XII.

XII. ami intime dans tous les tems, ſans que jamais il y euſt eu entr'eux ni froid ni tiédeur. Ces deux hommes s'aimoient à ne le pouvoir exprimer.

La maladie ne fut pas longue, d'Amboiſe eſtoit épuiſé. Les Médecins inutilement firent ce qu'ils purent pour le guérir. Leurs fréquentes conſultations, auſſi frivoles que leurs promeſſes, ne ſoulagérent point le malade; les remedes, au contraire, aiant augmenté la fiévre, il ſe trouva ſi mal, qu'après avoir dit à ſes Proches le dernier adieu, & avoir eu avec le Roi une aſſez longue conférence, qui ne ſe paſſa pas ſans larmes, il ne ſongea qu'à bien mourir. Il eſtoit tems qu'il y penſaſt, & il lui en reſtoit peu pour s'y préparer. Quel compte n'a point à rendre au Souverain Juge, un homme qui a eſté chargé de la conduite d'un grand Roïaume, & de celle d'un grand Diocèſe! Ce compte faiſoit trembler le Cardinal, non que ſa conſcience lui reprochaſt ni injuſtices, ni violences, mais parce qu'il n'eſtoit pas poſſible que, tout homme de bien qu'il eſtoit, il euſt gouverné long-tems ſans plus ou moins offenſer Dieu.

Son Confeſſeur, loin de diminuër ces fraïeurs, les augmentoit de ſon coſté, pour inſpirer au Penitent une plus grande douleur de ſes fautes. Ce Confeſſeur eſtoit le Pere *Pierre Bard*, nouvellement élû Provincial des Cele-

Celeſtins. D'Amboiſe s'eſtoit logé chez eux pour y eſtre plus commodément ; & parce qu'il aimoit & eſtimoit ces Religieux, il avoit fait du bien à pluſieurs de leurs Maiſons, nommément à celles de Roüen & de Lyon.

Il reçut ſes Sacremens avec une piété édifiante, ne ceſſant de faire des Actes, de Foi, d'Eſpérance, & d'Amour de Dieu. Il conſerva juſques à la fin, une preſence d'eſprit admirable & une égalité d'ame que rien ne put troubler ; privilége qui n'apartient qu'à la véritable vertu. Il expira ſur les dix heures du matin, prononçant la premiere parole du Symbole, le 25. May 1510. la dix-ſeptiéme année de ſon Epiſcopat, la douzieſme de ſon Miniſtére, & de ſon âge la cinquantieſme.

* On n'a point fait en France, ni à Rois, ni à Reines, de plus ſuperbes Funérailles, que furent, à Lyon & à Roüen, les Obſèques de ce Cardinal. Le Roi aſſiſta à celles de Lyon ; ſon Gendre, le Duc d'Angouleſme, qui régna dans la ſuite, ſous le Nom de François I. le Duc de Lorraine, & le Chancelier de France, y menérent le Deüil. Le Cœur & les Entrailles du Deffunt, furent enterrez à Lyon, au pied du Grand Autel de l'Egliſe des Celeſtins ; le Corps fut porté à Roüen, avec une magnificence ſans pareille, & enterré dans l'Egliſe Cathédrale. Le plus grand ornement de ſa Pompe Funèbre, fut la mémoire de ſes Vertus, & la douleur

* *Afin de ſatisfaire la curioſité du Lecteur, je mets ſéparément une deſcription détaillée, qui fut faite de ces Funérailles, d'un ſtile ſimple & naturel, par un des Domeſtiques de ce Cardinal, dans la ſixiéme des Pieces du Recuëil, enſuite du Livre VI.*

douleur ſincére de tous les Ordres du Roïaume. Et comment ne pas regretter un Miniſtre qui n'eut en vûë que la félicité publique, & qui, pendant ſon Miniſtére, avoit travaillé ſans relaſche, auſſi-bien que ſans intéreſt, à la gloire du Roi, au bien de l'Eſtat & au ſoulagement des Peuples? Auſſi fut-il honoré, meſme de ſon vivant, & encore plus après ſa mort, du Tître glorieux de Pere du Peuple. Eſt-il un plus beau Tître? Que ne doit point faire un Miniſtre ou un Prince pour s'en rendre digne?

Les Hiſtoriens, tant François qu'Eſtrangers, tant Contemporains que Modernes, ont tous dit du bien de d'Amboiſe, aucun n'en a dit de mal. Choſe bien rare à l'égard d'un Premier Miniſtre, dont ordinairement on déchire la réputation devant & après ſa mort, parce qu'il n'eſt pas quaſi poſſible qu'il ne faſſe des Mécontens. Entre tant de grands hommes qui ont gouverné des Eſtats, je ne ſçache guéres que d'Amboiſe pour qui la Poſtérité ait conſervé juſques à nous autant d'affection que d'eſtime. N'eſt-ce qu'une heureuſe prévention? Eſt-ce juſtice qu'on lui rend? Méritoit-il cette reſpectueuſe tendreſſe, que deux cens ans après ſa mort on reſſent encore pour lui? C'eſt aux Lecteurs à en juger, par le recüeil que je vas faire de quelques traits de ſon Hiſtoire, qui font connoiſtre davantage le carare de ſes mœurs & celui de ſon eſprit.

SOM-

SOMMAIRE
DU LIVRE SIXIE'ME.

C'Eſt moins à la naiſſance qu'aux talens qu'il faut avoir égard dans le choix d'un Premier Miniſtre. Heureux naturel de d'Amboiſe, qui le fait aimer à la Cour. Pour ſe former aux affaires, il y fait habitude avec les gens qui y paſſoient pour habiles dans la Politique, nommément avec Philippes de Comines & Robert Gaguin. Talens d'un Premier Miniſtre. D'Amboiſe, en entrant dans le Miniſtére, s'attache à bien compoſer le Conſeil. Son application aux affaires, & ſon peu de gouſt pour les plaiſirs. C'eſt par paſſion qu'un Contemporain a eſcrit que ce Miniſtre aimoit le vin. D'Amboiſe fait informer de la Créance des Vaudois, & ſur le raport qu'on lui en fait, il veut qu'on les laiſſe en repos. Ses manieres gagnent le Clergé, qui avoit eu grand peur lors qu'il l'avoit veu Légat. D'Amboiſe voit, ſans s'en reſſentir, l'Univerſité de Paris s'opoſer en vain aux Bulles de ſa Légation. Il ne s'enteſte ni de ſa dignité de Légat, ni de celle de Cardinal; & ſans s'en prévaloir, ni de ſon crédit, il ſuit le Rit de ſon Egliſe, & ne paroiſt au Chœur qu'en Habit de Chanoine, & en Chape noire en hiver, quand il n'officie point Pontificalement. Il fait force preſens & de grands biens à ſon Egliſe. Il y donne une Cloche d'une groſſeur énorme. Il a grand ſoin que ſon Diocèſe ſoit bien réglé. Il réforme les Ordres Mendians, nommément les

Jacobins & les Cordeliers de Paris. Son zéle à faire rendre la Juſtice, ſans avoir égard, ni à l'amitié, ni à la recommandation. Ce zéle lui fait abolir les Franchiſes, & fait révoquer les Priviléges dont joüiſſoient quelques Egliſes. S'il ne touche point au Privilége qu'a l'Egliſe de Roüen, de délivrer un Criminel tous les ans, c'eſt parce que ce Privilége ſe trouve ſi bien établi, qu'on ne peut y donner d'atteinte. Son attention à maintenir la diſcipline parmi les Troupes. Ses précautions avant que d'entreprendre une Guerre, & ſon habileté à la bien conduire. Trait ſingulier de ſa fermeté. Son application aux affaires Eſtrangeres. Il y emploioit les gens qu'il croioit y eſtre les plus propres; mais s'il ſe trompoit dans ſon choix, il ne s'obſtinoit point à les maintenir. Les gens de Cabinet ne ſont pas toûjours les plus propres à négocier. Bonne conduite de d'Amboiſe à l'égard du Roi, à l'égard de la Reine, avec les Princes & les Grands, avec la Nobleſſe. Trait ſingulier de ſa généroſité envers un Gentilhomme de ſes voiſins. Fureur des Duels ſous Loüis XII. Loüis XII. en aiant permis un, d'Amboiſe eſt blaſmé d'en avoir eſté ſpectateur. Sa merveilleuſe économie dans l'impoſition & dans l'adminiſtration des deniers publics. Ses reſſources. Il protége les gens de Lettres & leur procure des récompenſes. Ses vûës pour le Commerce. Le Roi & le Peuple ont également confiance en lui. Paralelle de ce Miniſtre, avec les Cardinaux célébres qui ont gouverné des Eſtats, nommément avec les Cardinaux, Ximenez, Volſey, Richelieu & Mazarin.

VIE

VIE DU CARDINAL D'AMBOISE, PREMIER MINISTRE DE LOUIS XII.

LIVRE SIXIE'ME.

JE ne fais point honneur au Cardinal d'Amboiſe d'eſtre né homme de de qualité. Si, à parler en général, la naiſſance donne des avantages, ç'en eſt un peu conſiderable à l'égard d'un Premier Miniſtre, le miniſtére aſſociant en quelque maniere le Miniſtre

C'EST MOINS A LA NAISSANCE QU'AUX TALENS QU'IL FAUT AVOIR EGARD DANS LE CHOIX D'UN PREMIER MINISTRE.

Miniſtre à la Royauté; il n'eſt point de Nobleſſe qui ſoit comparable à la ſienne, quand ſes talens & ſes vertus ſont honneur à ſa dignité.

Les leçons d'une Mere habile, celles d'un Gouverneur qui ne l'eſtoit pas moins; plus que cela, un bon naturel, formérent d'Amboiſe de bonne heure. Il eſtoit ſage dès un tems où on n'a guéres de raiſon, & dès ſa premiere jeuneſſe, ce qu'on trouve à peine dans un âge plus avancé, il avoit de l'atention & de la retenuë; diſpoſitions heureuſes dans un jeune homme deſtiné à paſſer ſa vie à la Cour; auſſi, quoique ce ne fuſt preſque qu'un enfant quand il y parut, il y fut eſtimé & aimé. Loüis XI. en faiſoit grand cas, Charles VIII. le chériſſoit juſques à en faire ſon Confident, & bien que la Dame de Beaujeu, Sœur & Gouvernante de Charles, fuſt fachée de ce que d'Amboiſe ne s'eſtoit point attaché à elle, néanmoins elle & ſon mari le traitérent toujours avec diſtinction & n'en parloient qu'avec éloge.

UN HEUREUX NATUREL FAIT AIMER D'AMBOISE A LA COUR.

Un air inſinuant, je ne ſçai quoi d'honneſte répandu dans ſes actions, & ſur ſon viſage, une prudente ſincérité, un cœur ſenſible à l'honneur & à la véritable gloire, des manieres polies, une inclination bienfaiſante, & une ſage ſobrieté à ne jamais parler qu'à propos,

propos, lui firent en peu beaucoup d'amis & lui fraïérent le chemin à la fortune qu'il fit depuis. Son séjour à la Cour n'estoit point oisif; encore qu'il ne manquast à rien de ce qui estoit de la bienséance, tous les jours il prenoit son tems pour refléchir sur ce qui s'y passoit, remarquant les fautes des uns pour n'en point faire de pareilles, & la bonne conduite des autres afin de les imiter.

POUR SE FORMER AUX GRANDES AFFAIRES, IL FAIT HABITUDE AVEC LES GENS QUI Y AVOIENT ESTE' EMPLOÏEZ.

L'exemple de ses Freres, tous en Charges & en Dignitez, & sa propre ambition, lui donnant un ardent desir d'avoir part aux grandes affaires, il avoit soin, pour s'y former, non-seulement de lire l'Histoire, mais principalement d'avoir des conversations, le plus fréquemment qu'il pouvoit, avec des gens qui l'instruisissent des mistéres du Gouvernement. Il estoit à la source des conseils & des instructions. Ses freres, gens fort entendus, estant tous plus ou moins capables de lui en donner; cependant, outre ces Oracles domestiques, il ne laissoit pas de consulter ce qu'il y avoit à la Cour d'autres hommes instruits des affaires, pour profiter de leurs lumieres & de leur expérience.

Nommément avec Gaguin & Comines.

Il y avoit à la Cour deux Flamans, devenus François par les biens qu'ils y avoient reçus & par les establissemens qu'on leur avoit donnez en France; tous deux hommes de mérite,

rite, qui avoient eſté emploïez, qui méritoient de l'eſtre, & qui avoient réüſſi en des manéges difficiles. Ces deux Flamans eſtoient *Philippe de Comines & Robert Gaguin.*

Gaguin, Religieux de l'Ordre de la Rédemption des Captifs, appellez ici *Mathurins*, avoit eſtudié, peu en Theologie, beaucoup en Droit, & eſtoit monté par degrez, autant par ſon mérite que par ſes intrigues, au Généralat de ſon Ordre. Ce Religieux, né bel eſprit, ſe ſentant une forte envie de ſe produire à la Cour & des diſpoſitions à s'y faire conſidérer, s'eſtoit défait de bonne heure de cet air ruſtre & reveſche que l'on contracte d'ordinaire dans les diſputes de l'Ecole; mauvaiſe habitude qui rend peu propres aux affaires les ſçavans de profeſſion, quand ils ont principalement, comme il arrive quelquefois, plus de lecture que de bon ſens. Ce Général des Mathurins eſtoit un ſçavant poli, également docte & habile, qui fut chargé plus d'une fois de négociations importantes, en Italie, en Allemagne, & en Angleterre.

Philippe de Comines fut du moins auſſi emploïé. Ce n'eſtoit pas un homme d'eſtude, mais un homme de beaucoup d'eſprit & d'un jugement merveilleux; ſon beau génie paroiſt dans l'Hiſtoire que nous avons de lui du Régne de Loüis XI. & de Charles VIII. Hiſtoire ſi eſtimée,

mée, qu'elle a eſté traduite en toutes les Langues de l'Europe ; né ſujet des Ducs de Bourgogne, Comines avoit eſté aſſez long-tems à leur ſervice, puis il s'en eſtoit retiré par dégouſt ou autre raiſon qu'il s'eſt abſtenu de nous dire, & s'eſtoit donné à Loüis XI. Ce Monarque païoit aux prix que vouloient ſe mettre les gens d'intrigue & de mérite, qui avoient eu la confiance & le ſecret de ſes Ennemis.

D'Amboiſe voïoit ſouvent ces deux habiles Politiques ; ce ne fut pas ſans fruit, car le commerce qu'il eut avec eux lui donna une connoiſſance, auſſi exacte que détaillée, du dedans & du dehors du Roïaume, & aida à former en lui cette prudence univerſelle qui eſt ſi néceſſaire dans l'adminiſtration des affaires publiques ; deſorte que, par leurs inſtructions, par celles qu'il eut de ſes Freres, & par ſes propres réfléxions, il devint en fort peu de tems un des hommes les plus propres à en faire un Premier Miniſtre.

QUALITEZ D'UN PREMIER MINISTRE.

La grande place ! Combien eſt-il difficile d'en ſoutenir dignement, & l'honneur & le poids ? Quelle eſtenduë de lumiere & qu'elle application ne faut-il point avoir pour régler également bien ce qui regarde la Religion, la Juſtice, la Guerre, les Finances, les affaires Eſtrangeres, & les autres parties du Gouvernement. Il faut eſtre pour cela extrême-

ment laborieux; & ſi on aime ſes plaiſirs, il faut ſi bien ſe commander, que jamais les plaiſirs ne faſſent manquer au devoir. Il faut eſtre auſſi attentif qu'exact à maintenir la diſcipline dans tous les Ordres de l'Eſtat, eſtre auſſi ſévére que clément pour punir ou pour pardonner à propos, auſſi éclairé que juſte pour diſtribuër les graces ſelon le ſervice & le mérite, auſſi déciſif qu'éclairé pour prendre le meilleur parti, pour le prendre ſur le champ quand on y eſt forcé. Il faut ſçavoir ménager ou concilier en des conjonctures difficiles les eſprits inquiets & remuans, préparer les événemens par des négociations ou lentes ou preſſées, pourvoir dans les entrepriſes à tout ce qui concourt à une heureuſe réüſſite, exciter ou calmer les paſſions des Princes voiſins, faire naiſtre parmi eux, quand on a quelque choſe à en craindre, des troubles & des jalouſies, trouver le tems favorable de faire à ſon avantage la Guerre ou la Paix. Il faut avoir un eſprit de reſſource dans les dérangemens & dans les dangers qui ſurviennent, & eſtre prévoyant pour n'y point tomber, intrépide pour n'en eſtre point effraié, & ingénieux à s'en tirer, quand on y eſt précipité par quelque revers imprévu. Rarement ces grandes qualitez ſe trouvent-elles dans le meſme homme, du moins au degré que d'Amboiſe les poſſédoit.

D'Amboise, en entrant dans le Ministére, s'attache à bien composer le Conseil.

Sa premiere démarche, en entrant dans le Ministére, fut de former un bon Conseil, Conseil de peu de personnes, pour éviter la confusion, Conseil où il conservast la principale authorité pour prévenir la division. D'un bon Conseil dépend la félicité des Estats. Quelques lumieres qu'ait un Prince, ou un Premier Ministre, c'est sagesse à l'un, & à l'autre de ne rien faire d'important, sans en avoir communiqué à gens fidelles & éclairez, & de souffrir que ces gens sages lui parlent en toute liberté, pourvu que ce soit avec respect. Dans tout le tems que d'Amboise fut à la teste des affaires, il en usa ainsi avec les Conseillers d'Estat. Quoique tous fussent de son choix, hors le Chancelier *de Rochefort*, le seul homme de la vieille Cour que l'on pust regarder comme un homme d'Estat; non-seulement il leur permettoit, mais mesme il leur ordonnoit de lui dire, sans dissimuler, leurs véritables sentimens. Il n'estoit point de ces Ministres qui tirannisent le Conseil & qui veulent absolument que tout y passe à leur advis. Quoi qu'il desirast fort en 1509. qu'on fist la Guerre aux Venitiens, parce qu'il la croïoit nécessaire au bien des affaires du Roi, il ne trouva point mauvais que *Poncher* Evesque de Paris, qu'il avoit mis dans le Conseil, y eust harangué fortement, pour monstrer que les Venitiens

eſtoient les ſeuls en Italie avec qui, dans les conjonctures, le Roi puſt faire une Alliance auſſi utile que ſolide.

Sans le concours d'un bon Conſeil, le Cardinal-Miniſtre, quelque bien intentionné qu'il fuſt, euſt eu peine à venir à bout de mettre l'ordre dans le Roïaume. Il y avoit eu peu d'ordre, ou, pour parler exactement, il n'y en avoit point eu ſous le Régne de Charles VIII. tout y alloit à l'avanture, les jeunes Seigneurs eſtoient les maiſtres du Conſeil, les gens ſages n'y avoient nul crédit; cependant, l'eſtoile du jeune Monarque, ou, pour parler plus juſte, la laſcheté & l'indolence des Princes à qui il eut affaire, le fit, contre toute apparence, ſans argent, ſans précautions, conquérir en cinq ou ſix mois le Roïaume de Naples & triompher, en revenant, de toutes les forces d'Italie à la Bataille de Fornouë. Cette expédition, toute glorieuſe qu'elle eſtoit, & les exceſſives dépenſes qu'on faiſoit continuellement, en Bals, en Feſtes, en Carouſels, avoient ſi fort apauvri, le Roi, la Cour, & le Peuple, que l'Eſtat eſtoit menacé d'une ruïne entiere, ſi Loüis XII. Succeſſeur de Charles, n'euſt confié au ſage d'Amboiſe le timon du Gouvernement.

SON APPLICATION AUX AFFAIRES,

Il n'y a peut-eſtre jamais eu de Miniſtre plus appliqué & plus infatigable que l'eſtoit d'Amboi-

d'Amboiſe. Il donnoit peu à ſes plaiſirs, & ſes plaiſirs n'eſtoient que des récréations honneſtes. Il n'aimoit le Jeu ni les Femmes. Dans une Lettre, eſcrite immédiatement après ſa mort, il eſt dit qu'il aimoit le vin & qu'il en buvoit à l'excès. Meſme choſe a eſté dite de Jules II. de ce Pape, avec fondement, parce que les Hiſtoriens en conviennent, mais de d'Amboiſe ſans apparence, puiſque avant ni après ſa mort, aucun Hiſtorien, ſoit François, ſoit Italien, ne lui a imputé ce vice. Le médiſant, qui a lancé ce trait malin & ſatirique, eſt *Pierre Martyr d'Angleria* Milanois, réfugié à la Cour de Madrid, où il ſe fit conſidérer par ſa haïne contre les François. Dans toutes les Lettres qu'il eſcrit à differens Seigneurs Eſpagnols ou Italiens, des bienfaits de qui il vivoit, il ne manque point de gliſſer quelque Anecdote vraie ou fauſſe, ou du moins quelque mot piquant contre Charles VIII. contre Loüis XII. & contre les gens que ces Monarques honoroient de leur confiance. Sur un fait auſſi grave, qui va à donner atteinte à la réputation d'un Cardinal, d'un Archeveſque, d'un Miniſtre loüé de tout le monde, doit-on en croire un ſeul témoin, & témoin auſſi récuſable?

IL AVOIT PEU DE GOUST POUR LES PLAISIRS.

Un Contemporain a dit, mais à faux, que ce Miniſtre aimoit à boire.

Georgius Amboſius Cardinalis Rothomagenſis, vulgo Roanus *Galliæ Legatus univerſæ cujus nutu Rex Gallus gubernabatur vaſto hiatu Pontificatus cupitor.... è Gallia ſcribitur ad æterna præmia evolaſſe qualiscunque ſint ipſe refert caſte vixiſſe hominem fama eſt at non ſobrie, vino namque minimè parce fruebatur licet Meditorum conſilio averſum quia padagra laborabat crebro.* Epiſto. 439. L. XXIII. Pariſiis 1670.

Le

SON ZE'LE POUR CE QUI REGARDE LA RELIGION, MAIS ZE'LE DISCRET ET TEMPERE'.

Le principal objet de l'application de d'Amboiſe fut ce qui regarde la Religion. Le culte de Dieu eſtant la baze de l'Eſtat, l'Eſtat ne proſpére point, ſi l'on n'eſt attentif à maintenir le culte de Dieu; & comme ce culte, tel qu'il ſoit, ne peut eſtre agréable à Dieu, ſi les hommes qui le lui rendent errent opiniaſtrement dans la Foi, un Prince ſage ne doit ſouffrir, autant que le lui permet la tranquillité de l'Eſtat, ni hérétiques en ſon païs, ni gens ſuſpects d'héréſie.

IL FAIT INFORMER DE LA CRE'ANCE DES VAUDOIS, ET SUR LE RAPORT QU'ON LUI EN FAIT, IL ORDONNE QU'ON LES LAISSE EN PAIX.

Il n'avoit point paru d'hérétiques en France depuis que les *Humiliez*, les *Ariens*, les *Populicains*, les *Vaudois*, les *Petrobuſſiens*, & autres Sectaires, connus dans le treizieſme ſiécle ſous le nom commun *d'Albigeois*, avoient eſté exterminez dans la Guerre cruelle que les Croiſez leur avoient faite, ou s'eſtoient enfuis du Roïaume : beaucoup de ces Fugitifs s'eſtant cachez au pied des Alpes, en des endroits, où juſques-là il n'y avoit eu que des ours, on les y laiſſa en repos, ſoit qu'on cruſt qu'ils y périroient, de faim, de froid, de maladies, ſoit que l'on eſtimaſt que la mort leur ſeroit moins dure qu'une auſſi affreuſe demeure; mais cet affreux païs eſtant devenu, par leur travail, un païs gras & abondant, des voiſins facheux & puiſſans, envieux de s'en emparer, ne ceſſérent de les moleſter, ſous le pieux prétexte

D'Anton, ann. 1501. ch. 46. p. 159.

prétexte que ces gens estoient hérétiques. Ces gens n'estoient hérétiques qu'en ce qu'ils tenoient à honneur qu'on les regardast comme les reliques & les descendans des Vaudois ; du reste, ils estoient plongez dans une si profonde ignorance, qu'aucun d'eux n'eust pû en détail rendre un compte exact de sa Foi.

Leurs voisins, après bien du tems, n'aiant pû, quelques efforts qu'ils fissent, venir à bout de les chasser, les déférérent à d'Amboise, & lui representérent de quelle conséquence il estoit de ne pas souffrir des hérétiques dans un païs d'où ils pouvoient infecter deux ou trois Provinces. D'Amboise estoit sage, & sa maxime estoit d'éprouver la voie de douceur avant que d'en venir à la violence. Si d'un costé son zéle pour la Religion le portoit à ne pas négliger cette dénonciation, la sagesse d'un autre costé & sa modération, le portoient, avant toutes choses, à éclaircir exactement ce qu'il y avoit de vrai en ce qu'on disoit de ces Vaudois. Sur cela d'Amboise envoia deux Commissaires sur les lieux ; l'un du premier Ordre du Clergé, l'autre du second Ordre. Le premier estoit l'Evesque de Cisteron Confesseur du Roi, l'autre estoit l'Official d'Orleans, tous deux sçavans & aussi prudens que zélez.

L'un & l'autre entretint en particulier, hommes, femmes & enfans ; l'Evesque, qu'ils écou-

écoutoient avec plaiſir, parce qu'il avoit toutes les graces de l'Orateur, leur fit de fréquens Sermons ſur les Dogmes de la Foi, après-quoi, afin de s'aſſurer davantage de leur Créance, & de pouvoir en rendre à d'Amboiſe un compte d'autant plus fidelle, il les interrogea publiquement ſur chaque Article. Hommes & femmes aiant, par aclamation, répondu unanimement qu'ils ne croïoient autre choſe que ce que l'Eveſque leur avoit preſché; d'Amboiſe, content de leur réponſe, défendit qu'on les inquietaſt, & ordonna qu'à l'avenir on les laiſſaſt joüir en paix des Vallées qu'ils habitoient.

SES MANIERES GAGNENT LE CLERGE, QUI AVOIT EU GRAND PEUR EN LE VOÏANT LEGAT.

Le zéle de d'Amboiſe n'eſtoit pas moins diſcret ni moins éclairé en ce qui regardoit les Mœurs, qu'en ce qui concernoit la Foi. Les ſages ordonnances qu'il dreſſa lui-meſme pour proſcrire l'impieté, le blaſpheſme & les autres vices; les récompenſes plus ou moins grandes qu'il procuroit à la vertu, le bon exemple que donnoient, le Roi, la Reine, le Miniſtre; l'eſtime qu'ils témoignoient pour les gens de bien, le mépris qu'ils avoient pour ceux qui ne l'eſtoient pas, firent changer inſenſiblement les mœurs des Grands & du Peuple. On vit régner la probité; & ceux meſmes qui n'en avoient point, contraints de diſſimuler, ne laiſſoient pas, par politique, d'en affecter les apparences. Rien

Rien ne pouvant plus contribuër à l'édification des Peuples, que la bonne vie du Clergé, le Cardinal-Miniſtre s'attacha principalement à faire vivre les Eccléſiaſtiques, ſelon les loix de leur eſtat. Ils avoient eſté allarmez lorſqu'il fut déclaré Légat, craignant qu'il n'en fuſt de lui comme des Légats du tems paſſé, ou du moins de quelques-uns d'entre eux, dont la mémoire eſtoit en abomination, à cauſe de leurs exactions, de leur orgueïl inſuportable & de leur extrême avarice. Ils vendoient, à qui plus leur offroit, les graces qui dépendoient d'eux, & s'ils faiſoient ſemblant quelquefois de vouloir punir, ce n'eſtoit que pour engager les coupables à ſe racheter. Conduite qui avoit rendu le nom de Légat ſi odieux, que quoique d'Amboiſe fuſt connu pour homme ſage & moderé, on ne laiſſoit pas d'apréhender qu'il n'abuſaſt de ſon pouvoir, d'autant plus qu'il avoit en main toute l'authorité du Roi.

D'Amboise voit, sans s'en ressentir, l'Université de Paris s'opposer inutilement aux Bulles de sa Légation.

Cette crainte, bien ou mal fondée, tint le Clergé dans le reſpect; les Eveſques ne ſe plaignirent point, par foibleſſe ou par complaiſance; les Moines meſme, quoique pétulans & menacez d'une Réforme, murmurérent ſans ſe récrier; il n'y eut que l'Univerſité de Paris qui oſa proteſter & ſe pourvoir juridiquement contre la Légation: démarche hardie

Du Boullay, tom. 6. pag. 13. & ſuiv.

die où l'engagérent des Broüillons, moins par zéle pour ſes intéreſts, que par vengeance contre d'Amboiſe qui les avoit mortifiez dès le commencement du régne. L'Univerſité preſenta Requeſte au Parlement, tendante à ce qu'il fuſt dit, que quoique les Bulles du Légat lui donnaſſent la faculté de prévenir les Ordinaires & de diſpenſer les Réſignans de la régle des vingt jours qu'ils doivent, ſelon les Canons, ſurvivre à leur réſignation, il n'uſeroit point de ce pouvoir au préjudice des Graduez, à qui le tiers des Bénéfices avoit eſté affecté par le Concile de Baſle.

Ce meſme Concile authoriſant la prévention & le droit de donner diſpenſe des Régles de Chancellerie, l'Univerſité, après avoir eſté entenduë autant de fois qu'elle voulut l'eſtre, ſoit par ſon Advocat, ſoit par la bouche du Recteur, fut déboutée de ſa demande, avec la honte & le chagrin d'avoir précipitamment entrepris une ſi grande affaire & de n'y avoir point réüſſi, au riſque meſme d'en beaucoup ſouffrir, ſi le Cardinal-Miniſtre avoit eſté vindicatif. Il eſtoit en ſi grand crédit; il avoit un ſi grand pouvoir; d'ailleurs les Régens & les Ecoliers donnoient tant de priſes ſur eux, qu'ils avoient tout à craindre de ſon reſſentiment. Heureuſement il n'en eut point, & ſoit par mépris pour eux, ſoit par grandeur d'ame,

d'ame, il ne ſe facha point, ni de l'oppoſition, ni des mauvais diſcours qui échapérent, en plaidant, au Recteur & à l'Advocat, de ſorte que ce grand Procés, qui avoit eſté intenté, avec plus de hardieſſe que d'eſpérance de le gagner, ne ſervit qu'à faire éclater la modération du Légat.

De ce fond de modération naiſſoit une douceur & une honneſteté qui lui eſtoit particuliére; vertu rare, néceſſaire cependant dans les grands emplois. Pour eſtre un peu ſérieux, d'Amboiſe n'en eſtoit ni moins affable, ni moins civil; grave ſans affectation, modeſte ſans baſſeſſe; il gardoit ſon rang, mais ſans en faire trop ſentir la ſupériorité aux gens qui avoient à faire à lui, ne vetillant point ſur le plus ou le moins de reſpect que l'on lui rendoit, ni ſur les marques plus ou moins grandes de diſtinction qui eſtoient deuës à ſa Dignité, écuëil où donnent ſouvent les petits eſprits qui pointillent ſans ceſſe là-deſſus, plus pour contenter leur orguëil que pour faire valoir les droits ou les prétentions des grandes Places qu'ils occupent & qu'ils ne rempliſſent pas.

Il ne s'entesta ni de la Dignité de Légat, ni de celle de Cardinal, et sans

Après ſa Promotion au Cardinalat, queſtion fut en quel habit il aſſiſteroit en ſon Egliſe, en Hyver principalement, qu'on y eſt en Chappe & en Camail. Gens, pour faire leur

S'EN PRE'VALOIR, IL SUIT LE RIT DE SON EGLISE ET NE PAROIST AU CHOEUR, HORS LES JOURS QU'IL OFFICIOIT, QU'EN HABIT DE CHANOINE ET EN CHAPPE NOIRE ER HYVER.

cour, taſchoient de lui inſpirer qu'il ne devoit y aſſiſter qu'en Chappe rouge de Cardinal, autrement qu'il feroit tort à ſa Dignité; de-là fuſt né un Procès, & Procès d'autant plus facheux pour les Chanoines de cette Egliſe, que d'Amboiſe eſtoit tout puiſſant, s'ils ne lui euſſent repreſenté que le Cardinal *d'Eſtouteville*, Archeveſque de Roüen avant lui, n'avoit jamais paru au Chœur, quand il n'officioit point Pontificalement, qu'en habit Canonial & en Chappe noire en Hyver; qu'y paroiſtre en un autre habit, ce ſeroit une diſtinction qui tourneroit à mépris pour eux, qui cependant avoient l'honneur d'eſtre appellez par les Canons, & d'eſtre en effet ſes Fréres. Qu'au reſte, pour lui témoigner que ce n'eſtoit, ni par humeur ni faute de conſidération qu'ils oſoient prendre la liberté de lui faire à ce ſujet de reſpectueuſes remonſtrances, ils ne trouveroient point à redire qu'il en uſaſt comme il voudroit. D'Amboiſe, ou convaincu de leurs raiſons, ou touché de leur déférence, ou par amour pour ſon Egliſe, dont il auroit eſté faché de violer les loüables Coutumes, décida contre les flateurs, & n'aſſiſta jamais au Chœur, quand il n'officioit pas Pontificalement, qu'en habit de Chanoine, & qu'en Chappe noire en Hyver.

Extrait des Regiſtres du Chapitre de Roüen. Voyez ci-après le Recuëil des Piéces.

Pommeraye, Hiſtoire des Archeveſques de Roüen. pag. 587.

Il aimoit ſon Egliſe, & tout Légat, tout Cardinal,

Cardinal, tout Premier Miniſtre qu'il eſtoit, il tenoit à honneur d'en eſtre Archeveſque, ſi bien meſme qu'il ſe fit appeller & ſignoit ordiairement, non le Cardinal d'Amboiſe, mais le Cardinal *de Roüen*. Les Hiſtoriens Italiens ne le nomment jamais autrement.

Il aimoit ſi fort ſon Egliſe, & tenoit à ſi grand honneur d'en eſtre Archeveſque, que l'eſtant devenu il renonça pour toûjours, par eſtime pour elle, autant que par modération, à avoir d'autres Bénéfices. Rare exemple & peut-eſtre unique, dans un tems où, ſelon l'uſage, on pouvoit, ſans eſtre blaſmé, poſſeder pluſieurs Prélatures. Combien d'Amboiſe, eſtimé & aimé comme il eſtoit dans le Clergé, en eut-il eu s'il euſt voulu ?

IL FAIT FORCE PRESENS, ET DE GRANDS BIENS A SON EGLISE.

Quels biens ne fit-il pas à ſon Egliſe ? Il fit réparer à ſes frais la voute entiere de la Nef, preſte à tomber de vetuſté ; c'eſt lui qui fit preſque en entier la dépenſe du Grand Portail, le plus bel ouvrage gothique qu'il y ait peut-eſtre en Europe; quoiqu'il ne ſoit pas régulier; l'agréable confuſion des ornemens, qui le compoſent, forme un ſpectable merveilleux. Combien d'Amboiſe a-t'il donné de Calices, de Reliquaires, de Croix & de Chandeliers; combien de Chappes, de Chaſubles, de Tuniques, de paremens d'Autel, moins eſtimables par leur matiere, quoique ces vaſes & ces

ces ornemens fuſſent tous ou d'or ou d'argent, que par la beauté du travail.

EN 1501. IL DONNE UNE CLOCHE D'UNE GROSSEUR ENORME.

Son preſent, le plus magnifique & le plus ſingulier, eſt cette Cloche ſi célébre, appellée de ſon nom *George d'Amboiſe*; Cloche énorme, qui a trente pieds de circonférence, dix de diametre, autant de hauteur depuis les anſes; le battant peſe ſept cens dix livres, la Cloche près de quarante mille. D'Amboiſe, en la faiſant faire, voulut qu'elle ſurpaſſaſt en poids & autre mérite, les plus groſſes qui fuſſent en Europe. C'eſt lui encore qui fit fonder dans ſon Egliſe par Loüis XII. un Obit ſolemnel, pour la rétribution duquel ce Prince donna au Chapitre deux muids de ſel, à prendre tous les ans ſur le Grenier de Roüen.

IL A SOIN QUE SON DIOCÈSE SOIT BIEN REGLÉ.

Si ces libéralitez envers le temple matériel atirérent des loüanges à d'Amboiſe, il en méritoit de bien plus grandes par ſon application à former du cœur de ces Peuples un temple ſpirituel, où Dieu fuſt adoré en eſprit & en vérité. Quoique d'Amboiſe ne réſidaſt pas, il n'y avoit guéres de Diocèſe qui fuſt mieux reglé que le ſien, par ſon atention à ſe faire rendre un compte exact de tout ce qui s'y paſſoit, à prendre des précautions pour que tout s'y paſſaſt dans l'ordre, & à ne faire que de bons choix pour en remplir les Bénéfices. Il y envoioit aſſez ſouvent de groſſes ſommes pour

pour eſtre diſtribuées aux pauvres, pour marier de pauvres filles & pour faire aprendre un meſtier à de pauvres garçons. Il fit tenir en 1506. un Synode Général, pour y publier des Statuts, dreſſez par ſon ordre & que lui-meſme avoit revus. Il ſçavoit aſſez le Canon, & comme il prenoit gouſt à cette eſtude, il s'y appliquoit volontiers, ou à lire quelque Traité des Peres, quand il en avoit le loiſir.

Aiant apris, eſtant à Bourges, que les Chanoines de la Sainte Chapelle avoient dans leur Bibliothéque un ancien Manuſcrît de S. Hilaire ſur les Pſeaumes, il pria ces Chanoines de lui preſter ce Manuſcrit, & après l'avoir leu avec plaiſir, il le leur emprunta une ſeconde fois, pour en faire faire une copie. Les Chanoines, qui avoient eu peine à lui preſter ce Manuſcrit & qui en avoient bien davantage à le laiſſer copier, dirent qu'il leur eſtoit défendu, ſous peine d'Excommunication, de tirer aucun livre de leur Bibliothéque. Cette réponſe eſtoit peut-eſtre une défaite; mais pour lever tout ſcrupule ou pour éluder tout prétexte, d'Amboiſe, par un Bref exprès, leur donna l'abſolution, comme Légat du S. Siége, de toutes les Cenſures qu'ils pouvoient avoir encouruës pour lui avoir preſté ce Manuſcrit de S. Hilaire.

Voyez ce Bref. Voyage Litteraire des P P. Martene & Durand, Bénédictins de la Con-

C'eſt

grégation de S. Maur. p. 28.

* IL RE'FORME LES ORDRES RELIGIEUX. *D'Anton.* ann. 1501. ch. 67. pag. 329.

* C'eſt principalement ce zéle pour la diſcipline, qui lui avoit fait ſouhaiter d'eſtre Légat en France, afin d'avoir l'occaſion & le pouvoir de réformer les Monaſtéres d'Hommes & de Filles. Il y en avoit encore, où l'on vivoit ſelon la Régle, mais le nombre en eſtoit petit, en comparaiſon des Couvens où l'on n'en obſervoit aucune. Le déréglement eſtoit ſi grand en ces Maiſons, que juſques au tems d'Amboiſe on n'avoit pu y remédier. Ses ſoins, ſon induſtrie, ſa fermeté, lui firent ſurmonter les obſtacles qui s'y oppoſoient; & enfin, en quatre ou cinq ans, il vint à bout d'y mettre l'ordre, au grand contentement des gens de bien, qui furent autant édifiez des exemples de modeſtie, de penitence, de piété, qu'on y vit depuis la Réforme, qu'ils avoient eſté offenſez de la vie libertine qu'on y menoit auparavant.

Tant que les Moines furent pauvres & qu'ils vécurent de leur travail, ils gardérent leur Régle à la lettre, & édifiérent le public; mais ſi-toſt que l'admiration que le Peuple eut pour leur vertu, lui euſt fait donner largement, des Maiſons, des Rentes, des Terres, aux Monaſtéres d'Hommes & de Filles, la molleſſe & le luxe y entrérent avec les richeſſes. Les Moines devenus riches, négligérent leurs fonctions,

ctions, ils négligérent d'eſtudier, & ſans ſe trop ſoucier de ſe rendre utiles au public, ils ne ſongérent qu'à ſe donner les commoditez de la vie & à en gouſter les plaiſirs. Le mal alla toûjours en augmentant; deſorte que ces Solitaires, qui par leur premiere ferveur s'eſtoient atiré l'eſtime & la vénération publique, devinrent l'opprobre de l'Egliſe, & tombérent dans un tel mépris, ſur la fin du douzieſme ſiécle, que rien ne contribua plus au brillant & au luſtre qu'eurent tout-à-coup les nouveaux Ordres, que le déréglement des anciens.

Les Ordres Mendians aiant paru en ce tems-là, paru pleins d'amour de Dieu & pleins de zéle pour le prochain, on y courut (c'eſtoit à qui leur feroit du bien) mais on s'aperçut bien-toſt qu'il en ſeroit de ces nouveaux Ordres, comme il en avoit eſté des autres. Les Religieux de S. François, quoique ſelon leur Inſtitut, ils ne deuſſent vivre que d'aumoſnes, & ne rien poſſéder en propre, aiant acquis de fort grands biens, ſe mirent à faire bonne chére, & portérent le libertinage à un ſi ſcandaleux excès, qu'ils devinrent la fable du monde & le ſujet de tous les contes que l'on faiſoit dans le public. Quelque décriez qu'ils fuſſent, ils ne laiſſérent pas de trouver de la protection pour ſe défendre de la Réforme, parce que beaucoup de Grands Seigneurs

avoient leur ſépulture dans l'Egliſe de ces Religieux.

D'Amboiſe ne s'éfraia point, ni de la protection des Grands, ni de la réſiſtance des Moines; aiant en main l'authorité, & du Pape & du Roi, il ſe mit peu en peine, & de l'oppoſition des uns & de tous les vains efforts des autres. La plus grande difficulté eſtoit de ſçavoir comment s'y prendre à réduire ces débauchez. Il y avoit des gens, qui regardant les Moines comme des faineans, leſquels ſont à charge à l'Eſtat, eſtoient d'advis qu'on ſuprimaſt la plus grande partie des Couvens, & qu'on en appliquaſt le bien à fonder, ou de nouveaux Colléges pour l'inſtruction de la jeuneſſe, ou de nouveaux Hôpitaux pour le ſoulagement des pauvres: ce ſentiment parut outré. En effet, l'Ordre Monaſtique ne bleſſe point la ſociété, & ne paroiſt nullement préjudiciable à l'Eſtat; il convient au contraire qu'il y ait des Maiſons conſacrées à la piété, & où puiſſent ſe retirer les perſonnes qui ſe donnent à Dieu d'une maniére particuliére. D'Amboiſe, homme moderé, deſaprouvant le ſentiment de ces trop ſévéres Critiques, ſongea, non à ſuprimer, mais à réformer les Couvens. Pour cela il ſe fit deux maximes; la premiere, d'en chaſſer les Moines qui ne voudroient pas ſe réformer; la ſeconde,

conde, d'y maintenir ceux qui le voudroient. C'eſt ce qu'il pratiqua à l'égard des Dominicains, autrement nommez Jacobins, & des Cordeliers de Paris.

Nommément les Dominicains & les Cordeliers de Paris.

Il y avoit dans les Colléges, que ces deux Ordres ont à Paris, cinq à ſix cens Religieux, ou Conventuels ou Eſtudians. Un Hiſtorien Contemporain, dit qu'ils eſtoient près de quatre cens au Grand Couvent des Jacobins. Comment pouvoient-ils ſubſiſter? Aujourd'hui ils ne ſont pas cent, & ils ont de la peine à vivre. Les Eſtudians, jeuneſſe effrenée, ne gardoient aucune meſure, vivant & s'habillant tout autrement qu'ils ne devoient, ſongeant moins à eſtudier qu'à ſe divertir, & n'obéïſſant à perſonne. Le Prieur ou Gardien avoit beau les réprimander, cette jeuneſſe s'en mocquoit. D'Amboiſe, pour réprimer cette licence, commença par les Jacobins, qui paſſoient pour les plus mutins. Deux Eveſques allérent de ſa part au Grand Couvent, mais ces Commiſſaires y trouvérent les Eſtudians ſi inſolens & ſi déterminez à ne point vouloir changer de vie, que, ſur le raport des Prélats, d'Amboiſe y envoïa main-forte, avec ordre de mettre les Rebelles hors du Couvent & d'y eſtablir en leur place une nouvelle Colonie.

D'Anton. Ibid.

Cette expédition épouventa les Cordeliers. Les deux Eveſques les trouvérent, non fermant

mant leur porte, comme le bruit avoit couru qu'ils le devoient faire, mais chantant des Pſeaumes & des Hymnes devant le S. Sacrement, qu'ils avoient expoſé ſur le Grand Autel de leur Egliſe. En vain les Commiſſaires les ſommérent de ne plus chanter, les Cordeliers continuérent, & laſſérent ſi fort les Prélats, que ceux-ci, en trois ou quatre heures qu'ils demeurérent dans l'Egliſe n'aiant pu avoir audiance, furent contraints de s'en aller : retournez le lendemain avec une groſſe eſcorte, ils eurent encore aſſez de peine à ſe faire donner audiance. Leur diſcours fut vif & piquant, parce qu'ils eſtoient aigris de l'avanture du jour précédent. Des Cordeliers Docteurs haranguérent auſſi à leur tour, pour taſcher de juſtifier les Coutumes & mœurs de la Maiſon.

Ces harangues finies, il s'éleva de grandes clameurs, d'autres Cordeliers jeunes & vieux, proteſtant avec menaces qu'ils ne ſouffriroient point que les Obſervantins fuſſent les maiſtres de ce Couvent. Cinquante Obſervantins eſtoient-là tout preſts pour s'en emparer ; on appelle *Obſervantins* ceux qui gardent la Régle à la lettre. Les Commiſſaires, qui ſoutenoient les Obſervantins, vouloient les mettre en poſſeſſion, mais les autres proteſtans toûjours que jamais ils ne le ſouffriroient,

roient, on en ſeroit venu aux mains, ſi de coſté & d'autre, après bien des conteſtations, on ne fuſt demeuré d'accord que d'Amboiſe en décideroit.

Quoique d'Amboiſe aimaſt le bon ordre, il n'avoit jamais aprouvé les Coutumes trop auſtéres, parce qu'on ſçait par expérience qu'elles ne ſont pas long-tems en pratique, les corps les plus robuſtes, & les plus forts eſprits, ont peine à en ſupporter la rigueur. Les choſes tempérées ſont plus ſtables & plus permanentes. Sans une grace extraordinaire, on ne peut faire ſubſiſter ce qui ſemble forcer la nature. Les Cordeliers, non Obſervans, ſe ſoumettant à la Réforme, pourvû que ce fuſt de leurs Confréres qui en dreſſaſſent les Articles; d'Amboiſe content de ces offres, nomma vingt-quatre d'entre eux, pour chercher les moïens de reſtablir ſans violence la diſcipline dans leurs Couvens. Les autres Ordres aiant demandé la meſme grace, d'Amboiſe eut la conſolation d'y avoir fait revivre, autant qu'il ſe pouvoit alors, l'eſprit de leurs Fondateurs.

Son zele a faire rendre la juſtice.

Son aplication à faire rendre la juſtice n'eut pas un ſuccès moins heureux. Ce n'eſtoit pas aſſez qu'en entrant dans le Miniſtére, il euſt réformé les Loix & qu'il en euſt fait de nouvelles, s'il n'euſt choiſi des Juges intégres pour

pour faire exécuter ces Loix. La juſtice ſe ſoutient moins par la ſageſſe des Loix que par l'intégrité des Juges. Les Charges de Judicature n'eſtant point encore vénales, & ſe donnant conſéquemment à la recommandation, des Dames, des Grands, des Favoris, le Miniſtre ſe réſerva la diſpoſition des plus conſidérables, de peur qu'elles ne fuſſent données par faveur à gens qui en ſeroient indignes. Il eſtoit d'une ſcrupuleuſe atention à bien remplir les grandes Charges, préférant toûjours le mérite, ſelon qu'il lui eſtoit connu. Si quelquefois il ſe trompoit, comme il n'eſt pas poſſible que cela n'arrive meſme ſouvent dans la multitude d'affaires dont un Miniſtre eſt accablé, loin de ſoutenir l'Officier qui ne faiſoit pas ſon devoir, il le dépoſoit auſſi-toſt, & n'avoit ſur cela nul égard ni au ſang ni à l'amitié.

Sans avoir égard, ni à l'amitié ni à la recommandation. *S. Gelais*, p. 167.

Pierre Saſſierge eſtoit créature de d'Amboiſe. C'eſtoit le Cardinal qui lui avoit fait avoir l'Eveſché de Luçon, & qui enſuite, pour le mettre dans la route des grandes affaires, l'avoit fait Chancelier de l'Eſtat de Milan; mais Saſſierge ne répondant point à de ſi bonnes intentions, & ne s'eſtant pas bien conduit dans l'exercice de cette Charge, d'Amboiſe, loin de le protéger, fut le premier d'advis de la lui oſter.

P. 325. du Recuëil où eſt l'hiſtoire de Jaligni & autres.

Ce

Ce Cardinal eſtant à Génes en 1502. les Députez du Peuple lui demandérent bien des choſes, entre autres qu'il deſtituaſt le Juge-Mage de la Ville, Juge prévaricateur, qui nouvellement avoit ſauvé pour de l'argent un homme ateint & convaincu d'un crime qu'on n'oſe nommer. Le Gouverneur de Génes protégoit ce Juge. Ce Gouverneur eſtoit Philippe Comte de Raveſtein, par ſa mere, proche parent du Roi; cependant, malgré l'oppoſition du Comte, malgré ſes vives remonſtrances d'Amboiſe dépoſa le Juge.

SON ZE'LE POUR LE BON ORDRE LUI FAIT ABOLIR LES FRANCHISES ET RE'VOQUER LES PRIVILEGES DONT JOÜISSOIENT QUELQUES EGLISES.

Le zéle qu'avoit d'Amboiſe pour le bon ordre & pour la juſtice le porta ſi loin, que ſur les plaintes qu'on lui fit, dès les commencemens du Régne, des deſordres & maux infinis que cauſoit au Public, autant qu'aux particuliers, la franchiſe dont on joüiſſoit, dans les Egliſes, dans les Palais, dans les Couvens & autres lieux Privilégiez: il fit rendre une Ordonnance en 1499. qui ſupprimoit tous ces aziles. C'eſtoit l'uſage de tout tems & en tout païs, que le coupable ou l'homme endetté qui pouvoit s'y réfugier, y eſtoit ſi en ſeureté, que les Miniſtres de la Juſtice n'euſſent oſé les en tirer; mais l'abus continuel que l'on faiſoit de cet uſage, l'avoit rendu ſi odieux & ſi inſuportable, que tout pieux qu'eſtoit Loüis XII. & que tout

tout moderé qu'eſtoit le Premier Miniſtre, ils crurent ne pouvoir ſe diſpenſer de l'abolir. Par la meſme Ordonnance, on révoqua les Priviléges dont joüiſſoient pluſieurs Egliſes de délivrer des Criminels en de certaines occaſions.

S'IL NE TOUCHA POINT AU PRIVILE'GE QU'A L'EGLISE DE ROÜEN, DE DE'LIVRER UN CRIMINEL, EN LUI FAISANT LEVER LA CHASSE DE S. ROMAIN, C'EST PARCE QUE CE PRIVILE'GE SE TROUVA SI BIEN E'TABLI QU'ON NE PUT Y DONNER ATEINTE.

Si d'Amboiſe ne toucha point au Privilége qu'à ſon Egliſe de délivrer un Criminel, en lui faiſant lever la Châſſe *ou Fierte de St. Romain*, ce ne fut point par prédilection, mais parce que ce Privilége, après avoir eſté examiné, ſe trouva ſi bien eſtabli, qu'on ne put y donner d'atteinte. En effet, à quelque occaſion qu'un Privilége ſi honorable ait eſté accordé à l'Egliſe de Roüen, on ne ſçauroit diſconvenir qu'il ne ſoit des plus authentiques, dès qu'elle en eſt en poſſeſſion il y a plus de mil ans; poſſeſſion publique, au veu & ſçeu de tout le monde, poſſeſſion non interrompuë, toûjours maintenuë lorſqu'elle a eſté attaquée, ce qui eſt arrivé rarement, & confirmée de tems en tems, tant par les Chartres de nos Rois, que par Arreſts des Parlemens, après des informations juridiques & des enqueſtes les plus exactes. A la vérité on ne repreſente point le Tître de ce Privilége; mais outre qu'il y a peu de Tîtres qui ſoient vraiment de mil ans, combien y a-t-il de choſes qui ne laiſſent pas d'eſtre

Voiez les Eſcrits pour & contre le Privilége de la Fierte, chez Macé, à Paris 1608. 1611. & à Roüen

d'eſtre regardées comme véritables & certaines, quoi qu'on n'en repreſente point le Tître ? En eſt-il un plus authentique que la tradition conſtante, qui de tems immémorial a paſſé des peres aux enfans, ſur le Privilége de la Fierte, non-ſeulement en Normandie, mais meſme dans toute la France ? D'Amboiſe, qui aimoit ſon Egliſe, charmé que ce Privilége ſe trouvaſt hors de toute ateinte, le fit confirmer par Loüis XII.

chez Petit-Val, en 1609.

Loüis XII. le confirma du vivant de d'Amboiſe & après la mort de ce Miniſtre.

* Autant que ce Miniſtre eſtoit ſoigneux & attentif à faire rendre la juſtice, autant fut-il exact à eſtablir & maintenir le bon ordre parmi les Troupes. De long-tems, ou pluſtoſt jamais, les Troupes Françoiſes n'avoient eſté ſi bien diſciplinées qu'elles le furent ſous ſon Miniſtére, parce qu'il avoit ſoin que rien ne leur manquaſt, & qu'il puniſſoit le coupable. A la vérité, par l'indulgence des Inſpecteurs ſur qui d'Amboiſe ſe repoſoit, les Troupes qui eſtoient en garniſon dans les Places du Milanez après la premiere conqueſte, y commirent de fort grands deſordres, mais le Cardinal ſçeut ſi bien, & remédier au paſſé, & pourvoir à ce qu'à l'avenir il n'arrivaſt rien de ſemblable, que les Troupes depuis ce tems-là, en quelque endroit qu'elles ſe trouvaſſent, y vivoient ordinairement dans une exacte diſcipline.

* SA VIGILANCE A MAINTENIR LA DISCIPLINE PARMI LES TROUPES.

SES PRE-CAUTIONS AVANT QUE D'ENTREPRENDRE UNE GUERRE, ET SON HABILETE' A LA BIEN CONDUIRE.

La guerre atire de ſi grands maux, ſouvent autant aux ſujets du Roi ou Prince qui la déclare, qu'aux Peuples à qui on l'a fait, qu'il n'eſt pas moins de la prudence que de la juſtice, de n'en point entreprendre que pour des cauſes légitimes, & jamais, par humeur, par paſſion ou par vanité. Sur ce principe le Cardinal d'Amboiſe, qui avoit de la religion & qui eſtoit homme équitable, peſoit le pour & le contre, long-tems avant que d'en venir à entreprendre une guerre, & jamais il ne l'entreprenoit, qu'à la pluralité des voix, la réſolution n'en euſt eſté priſe au Conſeil. La guerre reſoluë, il en ordonnoit les préparatifs, & entroit dans tout le détail de ce qui regardoit les Troupes, les Munitions, l'Artillerie, & ſi-toſt que l'Armée campoit, il s'y rendoit, non pour la commander, l'envie ne lui en prit jamais, mais bien pour animer, par ſa preſence, chacun à faire ſon devoir. On ne l'y voioit point, ni l'épée au coſté ni le plumet ſur ſon chapeau, il n'avoit ni bufle ni cuiraſſe. S'il ſe trouvoit à une action, comme à la Bataille d'Aignadel, ce n'eſtoit point les armes à la main, parce qu'il étoit perſuadé qu'il eſtoit auſſi défendu qu'indécent à gens de ſa profeſſion, ni de combattre dans la meſlée ni d'y mener les combatans. Ce n'eſtoit point par timidité qu'il

qu'il s'en abſtenoit ; il n'y avoit guéres d'homme plus intrépide qu'il l'eſtoit.

Après la priſe de Ludovic, j'entends Sforce ſurnommé le *More*, qui lui fut livré par les Suiſſes, d'Amboiſe allant à Milan, logea au Chaſteau de Gaïace & y courut, ſans y penſer, le plus grand danger de ſa vie. Un Page & un Laquais, qui trouvérent malheureuſement, dans un grenier de ce Chaſteau, trois ou quatre barils de poudre, aiant mis le feu en badinant à un de ces barils, le grenier & le ſecond eſtage ſautérent en l'air incontinent, avec un ſi grand fracas, que tous les gens de qualité, qui eſtoient au premier eſtage, ſe ſauvérent au plus viſte, hors d'Amboiſe, qui, ſans s'éfraier, demeura ferme ſur ſon ſiége. Bien lui en prit de n'avoir point fui comme les autres, qui furent tous plus ou moins bleſſez d'une greſle, de pierres, de poutres, & autres débris, qui tomboient du ſecond eſtage.

TRAIT SINGULIER DE SA FERMETÉ. *D'Authon, ann. 1500. p. 116. & 117.*

Le courage de d'Amboiſe n'eſtoit point une valeur aveugle qui ſe trouble & ſe précipite, c'eſtoit une hardieſſe qui pourvoioit à tout, meſme dans le péril. Il y a bien de l'aparence que s'il euſt pris le parti des armes, ç'euſt eſté un grand Capitaine ; car quoi qu'il n'euſt point ſervi, il n'y avoit point d'homme qui conduiſit une guerre avec plus d'ordre & plus

de jugement, qui euſt plus de précautions & plus de reſſources, qui fuſt plus agiſſant & plus retenu, qui priſt des meſures plus juſtes; auſſi les armes Françoiſes eurent-elles des ſuccès heureux tant qu'il ſe trouva ſur les lieux, & elles n'en eurent de mauvais que quand il ne ſe trouva pas à portée de donner ſes ordres. Hors la Guerre de Naples, qui commença ſi bien, parce qu'il n'eſtoit pas éloigné, & qui ne finit mal que par la faute des Généraux; d'Amboiſe n'entreprit point de guerre qui ne lui fiſt autant d'honneur que de bien à l'Eſtat.

Si d'Amboiſe réüſſit dans la pluſpart de ſes deſſeins, c'eſt parce que prévoiant de loin ce qui pouvoit y nuire ou ſervir, il préparoit, en homme ſage, ce qui devoit favoriſer, ou écartoit habilement ce qui ſembloit pouvoir en traverſer l'exécution. Il négocioit ſans ceſſe, en ſecret ou ouvertement, dans les Cours les plus éloignées, autant que chez les voiſins, non-ſeulement pour eſtre informé de ce qui ſe paſſoit dans le monde (choſe abſolument néceſſaire au Miniſtre d'un grand Roïaume) mais principalement, ou pour faire des Alliances, ou pour rompre celles des Ennemis, & par-là prévenir le mal qu'on pouvoit en avoir à craindre.

SON APLICATION AUX AFFAIRES ESTRANGERES.

Comme la réüſſite d'une négociation dépend

pend moins des ordres qu'on donne, que de la prudente induſtrie de celui qui en eſt chargé, d'Amboiſe s'attachoit à n'envoier en Ambaſſade que des gens qui y fuſſent propres, par raport, aux affaires, à la conſtitution du tems & au génie des Peuples avec qui ils alloient traiter. Rarement arrivoit-il qu'il ne choiſiſt pas bien; mais ſi cela lui arrivoit, il ne s'aheurtoit point à ſoutenir un ſujet inepte, ſi on peut ſe ſervir de ce terme; il n'y a que les eſprits foibles, quand il arrive qu'ils ſe trompent, ce qui leur arrive ſouvent, qui aient honte de l'avoüer; les gens d'eſprit s'en font honneur, parce qu'il n'eſt pas poſſible, quelque diſcernement qu'on ait, & quelque précaution qu'on prenne, qu'on n'y ſoit quelquefois trompé.

Il y employoit les gens qu'il croioit y eſtre les plus propres; mais s'il ſe trompoit dans ſon choix, il ne s'obſtinoit point à le ſoutenir.

Gens, en réputation de ſciences & de bel eſprit, aiant fort vanté à d'Amboiſe le mérite de *Jean Laſcaris*, Grec de qualité (ſa famille avoit autrefois régné à Conſtantinople) d'Amboiſe, ſur leur témoignage, l'envoia en 1503. en Ambaſſade à Veniſe, mais il ne fut pas long-tems à s'en repentir, ni à rappeller ce Philoſophe. Si c'eſtoit une faute de lui avoir donné cet emploi, c'en euſt eſté une plus grande de l'y continuër. Laſcaris n'y eſtoit point propre; c'eſtoit un homme de Cabinet, qui avoit vieilli ſur les Livres, qui ſçavoit le Latin

LES GENS DE LETTRES NE SONT PAS TOUJOURS LES PLUS PROPRES AUX NEGOCIATIONS.

Voiquefort, tom. 1. p. 166. de ſon Livre des Ambaſſadeurs.

tin auſſi-bien que le Grec, mais qui n'avoit d'ailleurs qu'une teinture fort legere des affaires du monde; homme de petite mine, d'une avarice ſordide, & qui affectoit, dans ſa table, dans ſes meubles, & dans ſes habits, une pauvreté eſtudiée; oſtentation cinique, peu ſéante à un Ambaſſadeur, qui doit vivre ſplendidement, pour donner aux Peuples Eſtrangers une idée de la magnificence & de la grandeur de ſon Maiſtre; auſſi les Venitiens, tout ennemis qu'ils ſont de la grande dépenſe, trouvoient-ils beaucoup à redire qu'on leur euſt envoié un Ambaſſadeur ſi meſquin, & que l'on euſt choiſi un homme ſans expérience, pour traiter avec eux de l'affaire la plus importante que le Roi euſt en Italie. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſçeut profiter de ce dédain pour les aigrir contre le Roi, en leur repreſentant qu'on ne pouvoit témoignerplus de mépris pour eux que de leur envoier, non un François homme d'Eſtat, mais un Grec auſſi peu inſtruit des affaires du monde.

Tous les hommes de Lettres ne reſſemblent pas à Laſcaris. *Guillaume Budé*, auſſi habile que ſçavant, fit voir, ſous François I. que quand ils ont un bon eſprit & que l'air du Collége ne les a pas tout-à-fait gaſtez, ils ſont également capables, & de ſciences & d'affaires. Depuis l'avanture de Laſcaris, ſi d'Amboiſe juſques

là

là avoit eſté circonſpect dans le choix des gens qu'il emploioit, il le fut encore davantage. Sa maxime eſtoit de ne ſe fier à perſonne des négociations les plus importantes. Il paſſa les Alpes deux fois, pour négocier luimeſme avec les Florentins, les Siennois & les Venitiens, & deux fois il alla s'aboucher avec l'Empereur, au riſque de voir au retour ſa place remplie par un autre. Il avoit ſur cela peu d'allarme, parce qu'avant que de s'éloigner, il mettoit les choſes en eſtat de ne point craindre de changement, qui troublaſt la tranquillité du Roïaume ni de la Cour.

SA BONNE CONDUITE A L'EGARD DU ROI.

On ne pouvoit mieux ſe conduire que d'Amboiſe faiſoit, avec le Roi, avec la Reine, avec les Princes & les Seigneurs, avec la Nobleſſe & le Peuple. Les Princes Souverains, quelques grandes qualitez qu'ils aient, ne pouvant pas tout faire eux-meſmes, & n'aiant point le plus ſouvent le génie d'affaires; c'eſt ſageſſe à eux de choiſir un Premier Miniſtre, auſſi habile que fidelle, ſur qui ils ſe repoſent des ſoins du Gouvernement; c'eſtoit par eſtime, autant que par amitié, que Loüis XII. ſe ſervoit du Cardinal d'Amboiſe, ou, pour parler plus juſte, qu'il ſe déchargeoit ſur lui du poids & de la multiplicité des devoirs de la Roïauté. Loüis ne s'eſtoit livré à lui, qu'après l'avoir éprouvé, & que

P. 192. de l'Hiſtoire du Chevalier Bayard, parlant du Légat d'Am-

boiſe, c'eſtoit tout le Gouvernement du Roi de France Loüis XII. & du Roiaume.

que bien après l'avoir connu, non-ſeulement très-afectionné à ſa perſonne & à l'Eſtat, mais très-capable de manier les affaires les plus importantes. Loüis XII. ne partagea point ſa confiance, d'Amboiſe l'eut toute entiere, juſques à la fin de ſes jours; ſa fortune, ſon crédit, ſa faveur, ne finirent que par ſa mort, & alors même il eut l'honneur d'eſtre pleuré également, & du Roi & du Peuple. Et certes, avec grande raiſon; car autant que juſques-là le Régne de Loüis XII. avoiteſté heureux, autant fut-il malheureux depuis la mort de ce Miniſtre.

Pour peu que les Rois ſoient ſenſibles à la gloire, pour peu qu'ils aiment à commander, penchant naturel, toûjours plus ou moins vif en l'un & en l'autre ſexe, & dans l'homme imbécile comme dans l'homme d'eſprit; loin d'aimer ceux qui les gouvernent, ils les haïſſent plus ou moins; Loüis XII. n'eut jamais cette jalouſie, tant d'Amboiſe ſe ménageoit; car quoique le Roi lui euſt donné indéfiniment tout pouvoir, & que d'Amboiſe ne puſt douter juſques à quel point le Roi l'aimoit, cependant il avoit la ſage induſtrie de ne rien faire de conſidérable, ſans en dire les motifs au Roi, & ſans le lui faire agréer, afin que le Roi euſt le plaiſir de pouvoir du moins ſe flâter, que s'il donnoit les

mains

mains à ce que l'on lui propoſoit, ce n'eſtoit point par une aveugle déférence pour les advis de ſon Miniſtre, mais pour bonnes raiſons.

D'Amboiſe n'avoit pas moins de ménagement pour la Reine, Princeſſe fort fiére, & qui aimoit à commander. Comme elle eſtoit toute puiſſante, ſur le cœur du Roi ſon mari, & que par-là elle pouvoit tout ſur ſon eſprit, il n'y avoit quaſi qu'elle qui puſt faire peine au Miniſtre, auſſi s'étudioit-il à eſtre toûjours bien avec elle, ne la mécontentant en rien, allant au-devant de tout ce qu'elle pouvoit deſirer de juſte & de raiſonnable, & éludant adroitement, ſans paroiſtre lui deſobéïr, ce qu'elle demandoit d'injuſte & de déraiſonnable. Ce n'eſt pas un petit embarras, à un Premier Miniſtre, que de ſe délivrer à propos du joug de l'obéïſſance qu'éxige une Reine impérieuſe, quand elle gouverne ſon mari. A l'égard de la Reine.

C'eſt un grand art de ſçavoir contenir les Grands. De tout tems, & en tout païs, ils ont aimé à remuer, & en ont cherché les moiens, dans l'eſpérance de s'élever, en ſe faiſant craindre; mouvemens également funeſtes, & à l'authorité des Rois & au bien de l'Eſtat. Les Grands de France n'eſtoient pas ſous Loüis XII. moins inquiets qu'ils l'avoient eſté ſous Charles VI. ſous Charles VII. & dans Avec les Princes & les Grands.

les commencemens de Loüis XI. Loüis XI. devenu le maiſtre, les avoit humiliez; mais plus ils l'avoient eſté ſous un Régne auſſi abſolu, plus ils devinrent audacieux ſous Charles VIII. Régne foible à leur égard, tant parce que le jeune Roi en uſoit avec eux trop familierement, que parce qu'il euſt beſoin d'eux, lors qu'il ſe fut mis en teſte de faire des Conqueſtes à trois cens lieux de ſes Eſtats.

Le ſage d'Amboiſe, en entrant dans le Miniſtere, n'eut garde de faire trop connoiſtre l'intention qu'il avoit, ſinon de les mortifier, du moins de les tenir dans le devoir. Il vivoit avec eux d'un air honneſte, mais ſérieux, les écoutant avec douceur, les traitant avec politeſſe, leur accordant de bonne grace ce qui eſtoit juſte, mais refuſant, avec fermeté, ce qui ne l'eſtoit pas. Un autre moien de prévenir leur mutinerie, fut de porter la Guerre au-dehors, & de l'y entretenir, pour avoir occaſion de les y emploier. Un troiſieſme, qui n'eſtoit pas moins efficace, fut de mettre auprès d'eux des perſonnes auſſi entenduës qu'affidées, qui, bien paiées par le Miniſtre, leur inſpiroient ce qu'il vouloit, & lui rendoient un compte exact des diſpoſitions, bonnes ou mauvaiſes, du Seigneur à qui ils eſtoient atachez. Sur le raport des Eſpions, d'Amboiſe, bien inſtruit,

truit, prenoit des meſures juſtes pour prévenir toutes les Cabales, ou pour les faire échoüer, ſans que les Grands s'aperçeuſſent que ce fuſt l'effet de la prévoiance du Miniſtre. Par cette conduite, tandis qu'une rude Guerre déſoloit les païs voiſins, la France, ſans s'en reſſentir, joüit d'une Paix profonde, tant que d'Amboiſe gouverna.

Autant qu'il eſtoit grave & ſérieux avec les Grands, autant eſtoit-il familier avec la ſimple Nobleſſe. J'appelle ainſi la Nobleſſe, qui n'eſt point tîtrée, & qui retirée en Province, y vit de ſon bien, ſans avoir le moien, ni peut-eſtre la volonté, de ſe produire à la Cour. Si d'Amboiſe eſtoit familier avec la Nobleſſe, c'eſtoit afin de la gagner, ou pour l'oppoſer aux Grands, s'il eſtoit du bien de l'Eſtat que l'on en vinſt là, ou pour lui inſpirer un eſprit d'équité & de modération, qu'elle n'a guéres ordinairement, ni à l'égard de ſes Vaſſaux, ni à l'égard du Peuple. Il y a bien plus de Gentilshommes qui en uſent mal avec les uns & les autres, qu'il n'y en a qui en uſent bien. C'eſt une licence qu'on ne peut aſſez réprimer, parce que devenant éfrenée, elle rend le Peuple miſérable, & la Nobleſſe ſi inſolente, qu'on ne peut plus la contenir. D'Amboiſe prenoit plaiſir à lui faire du bien, & pour peu que l'occaſion

Avec la Nobleſſe.

s'en preſentaſt, jamais il ne la manquoit.

Trait ſingulier de généroſité du Cardinal d'Amboiſe, envers un Gentilhomme de ſes voiſins. *Ch. 9. l. 5. des Recherches de Paſquier.*

Un Gentilhomme, d'auprès de *Gaillon* (magnifique Chaſteau, que d'Amboiſe avoit fait baſtir, ſur un fonds de l'Archeveſché) voulant vendre à ſa Terre, la fit offrir au Cardinal, par un des principaux Domeſtiques de ce Miniſtre. Le Domeſtique ravi de cette occaſion, en parla auſſi-toſt, comme ſi effectivement ce fuſt lui qui l'euſt ménagée, & fit entendre en meſme-tems, croiant en mieux faire ſa cour, qu'il avoit diſpoſé le Gentilhomme, qui vendoit, à faire bon marché de ſa Terre. Ce n'eſtoit pas l'intention du Gentilhomme, bien au contraire, il avoit eſpéré que d'Amboiſe, qui eſtoit généreux & à qui la Terre convenoit, parce qu'elle eſtoit voiſine de celle de Gaillon, la païeroit beaucoup mieux qu'un autre. Il ne ſe trompoit pas, d'Amboiſe fut plus généreux que le Gentilhomme ne le croioit.

La propoſition donna de la joie au Cardinal, & pour en profiter, il envoia prier le Gentilhomme de diſner. Aprés le diſner, d'Amboiſe l'aiant pris en particulier, & lui aiant dit, d'un air honneſte, qu'il avoit tort de ſe défaire d'une Terre ſi conſidérable & ſi ancienne dans ſa Famille. J'y trouve, dit le Gentilhomme, trois grands avantages; celui de mériter vos bonnes graces, en vous faiſant

ſant plaiſir, celui de marier ma Fille d'une partie du prix de ma Terre; un troiſiéme avantage, c'eſt qu'en mettant en rente le reſte du prix, je me trouverai heureuſement avoir autant de revenu que j'en retirois de ma Terre. D'Amboiſe n'eut rien à repliquer à une réponſe auſſi ſenſée qu'eſtoit celle du Gentilhomme, ſinon, qu'il feroit bien mieux d'emprunter à longs termes, & ſans intéreſt, de quoi marier ſa fille. Il eſt vrai, continua le Gentilhomme, mais où trouve-t'on des gens qui preſtent à long terme & ſans intéreſt? Il y en a encore, repliqua d'Amboiſe, en riant; c'eſt moi qui vous preſterai dequoi marier voſtre fille, & je vous donnerai tant de tems pour vous acquiter, que vous le pourrez faire aiſément, d'une partie de vos revenus, ſans vendre voſtre Terre. A peine le Gentilhomme eſtoit-il hors du Cabinet, que le Domeſtique, entremetteur, y entra tout joïeux, croiant féliciter ſon Maiſtre ſur une auſſi bonne affaire; mais il fut bien ſurpris d'entendre dire au Cardinal; j'ai fait une bonne acquiſition, au lieu d'acheter la Terre, je me ſuis fait un bon ami du Gentilhomme, qui me l'offroit, ce qui vaut beaucoup mieux que toutes les Terres du monde. Je ne ſçai ſi on trouveroit dans l'Hiſtoire Grecque ou Romaine, ni en celle des autres Nations, ou ancienne ou moderne,

derne, un plus beau trait de généroſité ou de politique.

Quelque grande que ſoit cette action, le Cardinal d'Amboiſe en euſt fait une bien plus belle, ſi les tems euſſent comporté, qu'en faiſant défendre les duels, il euſt pu prendre autant de ſoin de la vie des Gentilshommes, qu'il avoit d'inclination à conſerver leur bien. Ces Combats déteſtables, inconnus, aux Grecs, aux Romains, & que les Turcs ont en horreur, eſtoient devenus ſi à la mode, ſous Charles VIII. & ſous Loüis XII. non-ſeulement en France, mais encore par toute l'Europe, que pendant une Tréve ou Paix, des Braves, de gaïeté de cœur, envoioient défier d'autres Braves, ou de la meſme Nation, ou d'une Nation ennemie, de ſe battre à toute outrance, les uns contre les autres, ſans en avoir d'autre motif, que la gloire de profiter de la dépoüille des Vaincus, ou de mériter, un manchon, un ruban, ou autre bagatelle, que les Dames donnoient aux Vainqueurs. Ces malheureux combats, qui ſe renouvelloient à tout moment, pour la moindre pointille ou querelle, eſtoient d'autant plus à la mode, que le Roi meſme, aſſez ſouvent, les honoroit de ſa preſence; & quoi qu'ils fuſſent défendus très-expreſſément par l'Egliſe, les Prélats & les Cardinaux ne laiſſoient pas d'y aſſiſter. Il

FUREUR DES DUELS SOUS LOÜIS XII.

y a bien de l'aparence que c'eſtoit le torrent ou la crainte de déplaire, en ſe ſingulariſant, qui quelquefois y entraînoit d'Amboiſe, ne pouvant ignorer que ces cruels combats ne ſont pas moins préjudiciables au bien public, que funeſte aux particuliers.

Le Roi eſtant à Pavie, & le Cardinal avec lui, deux Seigneurs, du ſang de *Gonzague*, demandérent permiſſion au Roi de ſe battre en ſa preſence, pour vuider, les armes à la main, une querelle qui eſtoit entre eux. Le Roi leur accorda le champ de bataille, & s'y trouva à jour nommé. A coſté de ſon échafaut, il y en avoit d'autres, tant pour les Juges du combat, que pour les Pareins des Champions, & au-deſſus une galerie, où, avec les Dames & Seigneurs, il y avoit force Prélats, entre autres, le Cardinal-Miniſtre; il y eut bien des gens qui en furent ſcandaliſez, trouvant beaucoup à redire que d'Amboiſe, comme Cardinal & comme Premier Miniſtre, ſe fuſt trouvé à un ſpectacle, ſi contraire au bien de l'Eſtat & ſi défendu par l'Egliſe, qui a le ſang en horreur. Il n'y en eut point de répandu dans ce combat. Les deux *Champions*, qui eſtoient armez de toutes pieces, n'aiant pu ſe bleſſer l'un l'autre, quelques coups de lance & d'épée qu'ils ſe fuſſent donnez pendant deux heures, ſe ſéparérent

Loüis XII. en aiant donné permiſſion, d'Amboiſe s'y trouve, & en eſt blaſmé. *D'Anton, ann. 1502. ch. 18.*

parérent bons amis, &, par ordre du Roi, s'embraſſérent devant tout le monde.

SA MERVEILLEUSE ECONOMIE, DANS L'IMPOSITION ET DANS L'ADMINISTRATION DES DENIERS PUBLICS.

Si le malheur des tems ne permit point au Cardinal d'abolir l'uſage des duels, ce qui auroit eſté un fort grand bien pour le Roïaume, il lui rendit d'autres ſervices qui n'eſtoient pas moins importans, comme de régler ſi bien les Finances, que chacun à proportion, tant de ſes facultez que de ſon induſtrie, portant ſa part des impoſts, perſonne, ſous ſon Miniſtere, ne ſe plaignit d'eſtre ſurchargé. Il y avoit en cela autant de politique, que de juſtice & d'équité ; car rien n'irrite davantage que de ſe voir accablé de taxes, dans le tems meſme, que par faveur, les gens qui dévroient, ce ſemble, en porter la meilleure part, ſont épargnez & ménagez.

Quels fonds ne faut-il point pour païer les Charges de l'Eſtat, ſans quoi il ne peut ſe ſoutenir ; pour païer les gens qu'il emploie dedans & dehors le Roïaume, ſans quoi il n'eſt point ſervi ; pour fournir aux frais de la guerre, qui ſouvent eſt inévitable ; pour fortifier ſes Frontieres, ſans quoi on eſt expoſé aux irruptions des Ennemis ; pour avoir des Troupes ſur pied, ſans quoi ordinairement, on n'eſt ni craint ni eſtimé, ni du Peuple ni des Eſtrangers ; pour avoir des

Vaiſ-

Vaiſſeaux en mer, ſans quoi on ne peut ni maintenir le commerce de ſes ſujets, ni troubler celui des voiſins ? Quels fonds immenſes ne faut-il point, pour ſoutenir à la fois toutes ces differentes dépenſes ? Plus il eſt difficile de fournir à tant de beſoins, plus on admiroit que d'Amboiſe puſt pourvoir à tout, lui qui avoit retranché, dês la premiere année du Régne, le tiers de tout ce qu'on levoit ſous le Régne de Charles VIII. & qui ne reſtablit rien de ce qu'il avoit retranché ; lui qui a eu, preſque toûjours, une grande Guerre ſur les bras, Guerre par Mer & par Terre, Guerre loin de ſes Frontieres.

Ses ressources.

Sa plus grande reſſource, eſtoit ſa ſage économie, & ſon atention à ce que les deniers publics fuſſent reçeus exactement, &, qu'avec fidelité, ils fuſſent emploiez à leur deſtination. Une autre reſſource, eſtoit les dons gratuits, qu'on donnoit alors volontiers. Chacun voiant le bon uſage qu'on faiſoit des impoſitions, ſe cottiſoit aſſez ſouvent à plus qu'on n'en eſpéroit. Les emprunts, faits de tems en tems, aux gens d'Egliſe, aux Grands Seigneurs, aux bons Bourgeois, aux gens d'Affaires, & la vente des Charges de Finances, produiſoient de fort grandes ſommes. D'Amboiſe en tira d'énormes du Duché de Milan & de l'Eſtat de Génes, ſources alors

intariſſables de richeſſes. La révolte de l'une & de l'autre de ces Villes, lui donna lieu d'en éxiger dequoi ſe dédommager des frais de la Guerre d'Italie. Une autre récolte, mais qu'il fit tard, furent les groſſes amendes, à quoi il condamna tant de Villes opulentes, qu'on enleva aux Venitiens, ou pluſtoſt qu'ils livrérent eux-meſmes après la Bataille d'Aignadel.

Par ces differents fonds, qui ſe ſuccédoient les uns aux autres, & qui eſtoient diſtribuez avec ſageſſe, d'Amboiſe ſe vit en eſtat, non-ſeulement de ſoutenir la Guerre, mais de païer exactement l'intéreſt des Emprunts que l'on faiſoit de tems en tems, les Gages des Officiers, tant de Judicature que des Maiſons Roïales, & les Penſions, qu'à ſa priere, le Roi donnoit plus ou moins fortes, à des Sçavans de tout païs. Les Sciences, & les Lettres, commençant à renaiſtre en Europe, d'Amboiſe, qui n'ignoroit point combien elles illuſtrent un Eſtat, attira, à Génes, à Milan, & principalement en France, ce qu'il y avoit ailleurs de Sçavans, qui euſſent un grand nom en tout genre de litterature. Les Sciences, & les belles Lettres, & ceux qui en font profeſſion, ont droit de Bourgeoiſie, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, & de naturalité dans tous les païs du monde. Parmi les gens

Illuſtres

Illuſtres que d'Amboiſe fit venir en France, je ne puis oublier *Paul Emile*, à qui il procura une Chanoinie de noſtre Egliſe, pour le placer honorablement & pour le fixer à Paris, afin que cet Ecrivain, y aiant communication des Regiſtres du Chapitre, des Regiſtres du Parlement, de ceux de la Chambre des Comptes, de ceux de la Maiſon-de-Ville, & de ce qu'il y avoit de curieux entre les mains des particuliers, puſt en faire plus commodément ſon Hiſtoire de France.

Ses vues pour le commerce.

Comme d'Amboiſe eſtoit un homme à grandes vuës, ſes ſoins, & ſa vigilance, s'eſtendirent auſſi au commerce, qui eſt une ſource de tous biens, pour peu qu'il ſoit floriſſant. La découverte du Nouveau-Monde, j'entends les Indes Occidentales, & les richeſſes incroïables, que dès les premiers retours les Eſpagnols en raportérent, aiant fait naiſtre à d'Amboiſe le deſir de ſe rendre maiſtre de quelqu'un de ces heureux Païs, qui produiſent l'or & l'argent, il mit en Mer deux bons Vaiſſeaux, qu'il confia au Pilote *Aubert*, avec ordre de prendre le chemin qu'avoient tenu les Eſpagnols, & de les ménager cependant, quand il ſeroit en Amérique, parce qu'alors on eſtoit en paix avec le Roi Catholique, & qu'il y avoit bonnes raiſons pour ne le point mécontenter.

Aubert obéït ; il prit la route des Eſpagnols, & arrivé au Nouveau-Monde, il taſcha de s'y eſtablir, ſans leur donner de jalouſie ; mais les aiant trouvez en poſſeſſion paiſible d'une bonne partie de l'Amérique Méridionale, où depuis environ dix ans, qu'ils en eſtoient en poſſeſſion, ils s'eſtoient ſi bien fortifiez, qu'on n'auroit pû les en chaſſer, quand meſme on l'auroit voulu ; il tourna du coſté du Nord, & découvrit une partie de l'Amérique Septentrionale. Cet habile Navigateur fut trois ou quatre ans dans ces Mers à découvrir, tantoſt des Iſles, tantoſt des Coſtes, mais ſans pouvoir y faire des eſtabliſſemens, ni auſſi aiſément, ni, ſans comparaiſon, auſſi conſidérables qu'eſtoient ceux que les Eſpagnols avoient faits au Méxique & en d'autres endroits ; car, au lieu que les Eſpagnols n'avoient trouvé, en ces païs, que des gens laſches & timides qui les avoient pris pour des Dieux, Aubert trouva en Canada, & ſur les Coſtes voiſines, gens plus féroces que des Ours, & qui maſſacroient, ſans pitié, de la maniere la plus cruelle, les hommes qu'il mettoit à terre.

Si d'Amboiſe n'eut point la joïe de voir de ſon tems les François maiſtres de ces païs, il eut du moins la gloire d'en avoir fraïé le chemin. Cette premiere tentative fut ſuivie

de

de quelques autres, également infructueuſes, ſous le Régne de François I. ſous celui de Henri II. & ſous les enfans de Henri. Ce ne fut que ſous Henri IV. que les François y eurent un eſtabliſſement ſolide. Ils n'y en purent faire auparavant, faute d'avoir eſté ſecourus, à cauſe des guerres cruelles, que pendant plus de quarante ans la France eut à ſoutenir; au-dehors, contre les Eſtrangers; au-dedans, contre les Hérétiques, qui s'eſtoient élevez dans ſon ſein.

Le Roi et les Peuples ont une égale confiance en lui.

L'atention continuelle qu'avoit le Cardinal, ſur ce qui pouvoit contribuër à la gloire du Roi, au bien du Roïaume, à la félicité des Peuples; l'heureux ſuccès de ſes deſſeins, ſon courage à les entreprendre, ſa fermeté à les ſoutenir, ſa ſageſſe & ſon bonheur à les achever, ſa merveilleuſe économie à proportionner les Impoſts aux beſoins de l'Eſtat & aux forces des particuliers, ſa régularité à acquiter les ſommes qu'il empruntoit dans le beſoin, ſon exactitude à en païer les intéreſts, avoient donné de lui une ſi haute idée, que c'eſtoit un Proverbe en France, *laiſſez faire à Georges*, tant on avoit bonne opinion de ſon habileté & de ſon zéle pour le bien public.

Ce n'eſtoit point ſeulement ſes créatures & ſes amis qui parloient ainſi, c'eſtoit les gens

gens meſme qui n'eſtoient point contens de lui ; quoi qu'il euſt obligé le Clergé à ſe réformer, les Grands à ſe contenir, les Juges à faire leur devoir, la Nobleſſe à ne plus uſer de violence, les Soldats, & les Financiers à ne plus piller, le Peuple à ſouffrir des Taxes, cependant aucun de ces Ordres ne ſe plaignit de ſon adminiſtration ; loin de cela, tous y aplaudirent, avant & après ſa mort, ſi bien que les Eſtats de France, aſſemblez ſous Henri III. lui demandérent, pour reſtablir le Roïaume dans ſa ſplendeur, qu'il vouluſt mettre toutes choſes ſur le pied où elles avoient eſté, tant que d'Amboiſe gouverna. Eſt-il un plus grand éloge que ces aclamations poſthumes, qui ne peuvent avoir, pour principe, ni la crainte, ni la flâterie ? Rien ne fait plus d'honneur à un Premier Miniſtre, que d'avoir eſté agréable, autant au Peuple qu'au Roi ; peut-eſtre d'Amboiſe eſt-il le ſeul qui ait mérité cet éloge ; car très-rarement arrive-t-il que le Prince, qui ſe repoſe du Gouvernement de l'Eſtat ſur un Favori ou Miniſtre, ne s'en repente toſt ou tard, & que les Peuples, de leur coſté, ne murmurent de ce que le Prince, au lieu de gouverner lui-meſme, abandonne leurs vies & leurs biens à la diſcretion d'un Miniſtre.

Il a eſté un tems, qu'ébloüi de toutes les loüan-

loüanges que j'entendois donner au Cardinal de *Richelieu* & à quelques autres hommes célébres, qui ont gouverné des Roïaumes, je ne me ſentois point pour d'Amboiſe une eſtime de préférence ; mais, depuis que, regardant de près, & lui & ſes Concurens, je l'ai comparé avec eux, je lui ai rendu plus de juſtice, aiant effectivement trouvé que parmi ces Grands Hommes, il n'y en a aucun que d'Amboiſe n'ait égalé ou ſurpaſſé, autant par les talens que par les vertus.

Parallele de d'Amboise, avec les autres Cardinaux qui ont gouverné des Estats, particuliérement avec les Cardinaux, Ximenes, Volsey, Richelieu, et Mazarin.

Je ne mets point ſur la ſcene nombre de Cardinaux qui ont eu part aux grandes affaires, mais, ou ſans réputation, ou ſous des Souverains qui tenoient eux-meſmes le timon, quelque mérite qu'aient eu ces Miniſtres, la pluſpart, gens à grands talens, ce ne ſont que des ſubalternes, ſi j'oſe m'expliquer ainſi, qui n'ont point gouverné en chef. Tels ont eſté, en France, le Cardinal de la *Foreſt*, ſous Philippe de Valois & ſous le Roi Jean ; le Cardinal de la *Grange*, ſous Charles V. *Baluë*, ſous Loüis XI. *Briçonnet*, ſous Charles VIII. de *Lorraine*, du *Prat* & *Tournon*, ſous François I. de *Lorraine*, le Neveu, ſous Catherine de Médicis ; de *Birague*, ſous Henri III. en Allemagne, de *Gurce* & *Cleſel*, ſous l'Empereur Maximilien I. en Hongrie *Martinuzius*, ſous Zapoli, & ſous la Veuve de ce Monarque ; en Eſpagne,

gne, le Cardinal de *Mendoza*, ſous Ferdinand & Iſabelle; *Granvelle* & *Eſpinoſa*, ſous Philippe II. *Morton*, en Angleterre, ſous le ſage Henri VII. *Beton*, en Ecoſſe, ſous la Reine Marie, Veuve de Jacques V.

Je ne vois, de comparables à d'Amboiſe, qu'un petit nombre de Cardinaux, qui ont eſté, comme lui, Premiers Miniſtres d'un grand Roïaume, & à qui, comme à lui, les Rois, leurs Maiſtres, ont remis les reſnes du Gouvernement; tels ont eſté, *Ximenès*, en Eſpagne; *Volſey*, en Angleterre; *Richelieu* & *Mazarin*, en France. De ces cinq Cardinaux, quel eſt le plus eſtimable? Pour en bien juger, examinons, ſans prévention, le mérite des uns & des autres. Voïons, en peu de mots, ce qu'ils ont fait de plus grand, & rendrons-leur juſtice, ſans faire à aucun ni grace ni tort.

Tous ont eu du mérite. Comment, ſans en avoir un grand, euſſent-ils gouverné un Roïaume, d'Amboiſe douze ans, Ximenès neuf à dix, Voiſey près de vingt, Richelieu dix-huit, Mazarin autant?

CARACTERE DU CARDINAL XIMENE'S.

Ximenès eſtoit né avec d'heureuſes diſpoſitions, pour devenir un jour, comme il le devint en effet, un grand Religieux, un grand Eveſque, mais naturellement il n'avoit point l'eſprit d'affaires, encore moins l'eſprit de ménagement néceſſaire pour y réüſſir. C'eſtoit un

un homme tout d'une piéce, qui avant que d'eſtre Miniſtre, ne ſçavoit ni plier ni feindre. Ce fut la néceſſité, qui l'aiant forcé de fléchir, lui aprit, malgré lui, à ſe relaſcher quelquefois, & à avoir, dans l'occaſion, ſinon de la douceur, il n'en eut guéres pour perſonne, du moins un peu de condeſcendence.

Du Cardinal Volsey.

Volſey, eſprit aiſé, eſtoit propre à tout, aux plaiſirs, aux ſciences, aux affaires, jugeant ſainement de tout, quand il en jugeoit de ſang froid, prenant de juſtes meſures, pourvû que la paſſion, dont il n'eſtoit guéres le maiſtre, ne lui fit précipitamment prendre des réſolutions outrées.

Du Cardinal Richelieu.

Le Cardinal de Richelieu eſtoit, ſans doute, un beau génie, génie capable de tout, génie grand & vaſte, quelquefois plus vaſte que grand. C'eſtoit un Aigle, mais cet Aigle quelquefois en voulant s'élever trop haut, ſembloit ſe perdre dans ſes idées. Charmé de la beauté de ſes projets, & brûlant du deſir de les exécuter, il ne ſe donnoit pas toûjours le tems d'en bien préparer les moiens. Rien de plus héroïque, que le deſſein qu'avoit Richelieu d'attaquer la Maiſon d'Auſtriche, dans le tems que cette Maiſon eſtoit plus floriſſante & plus puiſſante que jamais; mais,

quand il lui déclara la guerre, il avoit ſi mal pris ſes meſures pour le dehors, & donné au-dedans de ſi mauvais ordres, que, ſelon toutes les aparences, les affaires du Roi ſon Maiſtre en auroient eſté ruïnées, ſi, par bonheur, les conjonctures n'euſſent eſté auſſi favorables, environ une année après, que d'abord elles eſtoient contraires.

DU CARDINAL MAZARIN.

Mazarin n'avoit pas l'eſprit auſſi élevé ni auſſi vaſte que Richelieu, mais il n'en valoit pas moins pour le Gouvernement; les trop grands eſprits ſont ordinairement beaucoup plus dangereux qu'utiles dans le maniement des affaires, parce qu'ils ſe perdent aſſez ſouvent en de belles, mais vaines idées. Si les deſſeins de Mazarin n'eſtoient pas ſi grands, ils eſtoient plus meſurez & mieux concertez. Du reſte, c'eſtoit un homme, tout miſtére, tout artifice, & ſi acoutumé à promettre & à ne point tenir, que perſonne ne ſe fioit en lui.

D'Amboiſe, au contraire, eut, pendant tout ſon Miniſtére, la confiance du Roi & des Peuples, parce que le Roi & les Peuples eſtoient pleinement perſuadez de ſon habileté & de ſes bonnes intentions. Ce n'eſtoit point un eſprit divin, ni preſque divin, comme le lui dit en face le Premier Préſident,

Cothardi, *Verumtamen*

quand

quand d'Amboiſe, eſtant à Paris, alla prendre place au Parlement. Sa modeſtie le fit, ſans doute, rougir de cette loüange outrée. Ce n'eſtoit point un eſprit brillant, mais un bon eſprit, eſprit meſuré, qui ſçavoit proportionner ſes préparatifs à la grandeur de ſes deſſeins, & qui s'aſſuroit du ſuccès, par toutes les précautions que la prudence peut inſpirer; auſſi réüſſit-il en tout ce qu'il entreprit, hors en une occaſion ou deux qu'il fut trompé, comme tout autre l'auroit eſté, par des ſermens réïterez de gens en grande dignité, qu'il ne connoiſſoit pas pour fourbes. C'eſtoit un génie de négociation. Je ne ſçai s'il y en eut jamais une plus adroitement conduite, que celle de ce Cardinal, pour engager, les Italiens, les Eſpagnols, les Anglois, & les Allemands, à ne point traverſer ſes grands deſſeins ſur l'Italie.

cum tam multa ſe nobis offerant maximo ac divino penè ingenio tuo confecta. Voyez cette Harangue, tom. II. du Cérémonial François, p. 817. *& ſuiv.* Elle eſt auſſi à la fin de ce Livre.

Il y conquit le Milanez en une Campagne. Le païs s'eſtant révolté, il le reconquit en un autre, & prit le Duc priſonnier; en meſme-tems il engagea Génes à ſe rendre, & cette ſuperbe Ville aiant, ſix années après, ſecoué tout-à-fait le joug, il la réduiſit par la force. Ce n'eſt point le flâter, que de lui atribuer le ſuccès de ces deux grandes expéditions, il en fut l'ame, & certaine-

ment le premier mobile. Qu'ont fait ſes quatre Concurens, qui aproche de ces exploits ?

Volſey n'eſtoit point guerrier. Ses exploits n'ont eſté, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, que des exploits de Cabinet. Son Miniſtére ſe paſſa en intrigues continuelles, tantoſt avec François I. tantoſt avec Charles-Quint, ſe joüant de l'un & de l'autre, & ſe déclarant pour ou contre, ſelon qu'il eſtoit plus ou moins content de ces Princes.

La Conqueſte *d'Oran*, en Afrique, eſt le chef-d'œuvre de Ximenès ; le chef-d'œuvre de Richelieu, eſt la priſe *de la Rochelle* ; celui de Mazarin, la levée du ſiége *d'Arras*, & la victoire *de Rethel* ; ces événemens, quelques glorieux qu'ils ſoient, ſont-ils comparables à la double conqueſte du Duché de Milan & de l'Eſtat de Génes ?

La Rochelle eſtoit difficile à prendre, & Génes encore davantage ; l'une eſtoit forte, l'autre beaucoup plus. Il y avoit dans la Rochelle vingt mille hommes portant les armes, & ſoixante mille dans Génes. Il y avoit dans la Rochelle peu de vivres, force munitions ; & dans Génes, abondance de l'un & de l'autre. Les Rochellois ne firent pas une ſortie, les Génois livrérent des Combats ;

ceux-

ceux-ci cédérent à la force, & les autres à la famine ; d'Amboiſe bruſqua Génes, de peur qu'elle ne fuſt ſecouruë, s'il euſt eſté long-tems devant ; Richelieu, au contraire, fut un an devant la Rochelle, au riſque de voir à tout moment échoüer cette grande entrepriſe, ou, par la défaite de ſa Flotte, ſi les Anglois l'euſſent attaquée, ou par la chute de ſa Digue, qui pouvoit s'ébouler d'elle-meſme, ou eſtre renverſée par l'impétuoſité des flots. N'y a-t'il pas plus de gloire à avoir, en cinq ou ſix jours, forcé Génes à ſe rendre à diſcrétion, qu'à avoir réduit la Rochelle, par la famine, en un an ?

Un Parallele exact des actions des uns & des autres, pouvant nous mener trop loin, nous ne toucherons que les principales, & que quelques-unes de leurs qualitez perſonnelles.

Ces Miniſtres, ſi vantez, Ximenès, Volſey, Richelieu, Mazarin, mirent l'Eſtat, qu'ils gouvernoient, à deux doigts de ſa ruïne entiere, par la conduite qu'ils tinrent à l'égard des Grands. Ximenès ne ceſſa de les ſoulever, par une dureté exceſſive. Volſey les aigrit, par un orgueil inſuportable ; Richelieu les deſeſpéroit, par ſon acharnement à les humilier ; Mazarin, au contraire, leur rendit

rendit leur premiere audace, en paroiſſant les craindre ; d'Amboiſe, ni foible ni dur, mais gardant un ſage milieu entre le trop de condeſcendance que Mazarin avoit pour eux, & le trop de hauteur, de Ximenès, de Volſey, & de Richelieu, ſçavoit ſi à propos les contenir ou les ſatisfaire, qu'ils n'eurent, ni occaſion ni envie de ſe mutiner. N'y a-t'il pas plus de gloire à prévenir le mal, par habileté, qu'à le guérir par violence ?

Ximenès mit de grands Impoſts, ce qui le rendit odieux. Quoi qu'il euſt un million de rente, on ne laiſſa pas de dire, que c'eſtoit des deniers publics qu'il avoit fait faire tant de ſuperbes Baſtimens. C'eſtoit une médiſance, il les fit faire de ſes épargnes. Volſey, au contraire, ne fit faire les ſiens qu'aux dépens du Threſor Roïal, ou des Couvens qu'il ſuprima. Il ſurchargea ſi fort les Peuples, qu'Henri VIII. pour les apaiſer & prévenir une révolte, fut contraint d'abolir quatre ou cinq des Impoſts que Volſey avoit eſtablis. Richelieu leva de fort groſſes ſommes, & les faiſoit éxiger avec une dureté inconnuë juſques alors. On lui a reproché d'en avoir emploïé une bonne partie à conſtruire des Palais, & à faire du Village de *Richelieu*, dont ſon Pere eſtoit Seigneur, une Ville conſidé-

ſidérable; Ville baſtie ſuperbement & de ſimétrie.

Mazarin deſeſpéra ſi fort les Peuples, par des impoſitions énormes, que les Peuples, en fureur, mirent deux fois ſa teſte à prix. Quelle difference en cela de lui à d'Amboiſe, pour qui les Peuples ne ceſſoient de faire des vœux; quoi qu'il levaſt de grandes ſommes, par forme d'emprunts ou autrement, on ne cria point contre lui, parce qu'on eſtoit perſuadé qu'il ne le faiſoit que par néceſſité, parce qu'elles eſtoient proportionnées aux beſoins de l'Eſtat, & aux facultez d'un chacun, & parce que le Miniſtre avoit grand ſoin qu'elles fuſſent emploïées à leur deſtination! Jamais il ne divertit ces fonds, ni n'en apliqua rien à ſa dépenſe particuliere.

S'il fit baſtir *Gaillon*, Maiſon la plus ſuperbe qu'il y ait en France, après les Maiſons Roïales, ce ne fut point des deniers publics, mais des épargnes qu'il faiſoit ſur ſes apointemens, des profits de ſa Légation, & des groſſes amendes, que, par la permiſſion du Roi, il tira, dans l'occaſion, des Villes rebelles d'Italie. On dit, qu'au lict de la mort, il regreta d'avoir fait faire cette magnifique Maiſon, craignant que ſes Succeſſeurs n'aimaſſent trop à réſider dans un ſi délicieux ſéjour,

qui

qui n'eſt pas de leur Diocèſe. Si quelques-uns en ont abuſé, d'autres en ont fait un bon uſage, témoin ſon Arriere-petit-Neveu, le célébre *François de Harlai*, qui a tant illuſtré l'Egliſe de Roüen, & celle de Paris, dont il a eſté ſucceſſivement Archeveſque. Si ce grand homme, de tems en tems ſe retiroit à Gaillon, c'eſtoit pour travailler en repos des ſept à huict heures par jour; c'eſt-là, qu'eſtudiant à fond, l'Eſcriture, l'Hiſtoire & les Peres, il devint, de bonne heure, le Prélat de ſon tems, le plus univerſellement ſçavant.

Sa grand'-mere, Catherine de la *Mark*, eſtoit petite-fille de Guillemette de *Sarebruche*, qui eut pour pere Robert Comte de *Braine*, & pour mere *Marie d'Amboiſe*, niéce du Cardinal Légat.

Richelieu, un des hommes les plus vains qui euſt paru depuis long-tems, ne pouvoit ſe raſſaſier de gloire. Volſey & Mazarin ne pouvoient ſe raſſaſier d'argent, Volſey pour dépenſer, Mazarin pour théſauriſer. D'Amboiſe, homme modéré, ne parut affamé, ni de gloire ni d'argent. S'il eut de l'ambition, il ne ſied point mal d'en avoir, pourvû qu'on n'en ait pas trop; elle n'eſtoit point démeſurée, ou ſi elle l'eſtoit, il ſçavoit ſi bien le cacher, que cette prudente retenuë lui faiſoit donner plus de loüanges, que jamais on n'en a donné à Richelieu pour ſon argent. Il y a bien de l'aparence que d'Amboiſe n'aimoit point l'argent; autrement, pour en amaſſer,

il

il auroit ſurchargé les Peuples, ce qui lui auroit atiré autant de malédictions de leur part, qu'il en reçut, avant & après ſa mort, de bénédictions & d'éloges.

Il ſçut ſe faire aimer, ſans en eſtre moins ni eſtimé ni craint. Ximenès, Volſey, Richelieu, furent eſtimez & craints, mais jamais aimez; Mazarin, plus malheureux qu'eux, ne fut ni aimé, ni eſtimé, ni craint; ces quatre Miniſtres furent tellement haïs, qu'il fallut, pour mettre leur vie en ſeureté, leur donner une Garde, qui les accompagnoit par tout. C'eſt un grand honneur à d'Amboiſe de n'en avoir point eu beſoin.

Ce n'eſtoit pas ſeulement ſur ſa bonne conduite, mais encore ſur ſa modeſtie & ſur ſa modération, qu'eſtoit fondée cette bienveillance publique. Quoique ſa Maiſon fuſt compoſée de gens de naiſſance & de mérite, on n'y voïoit ni Eveſques ni Abbez, ni Comtes ni Ducs, comme Volſey affectoit d'en avoir pour ſes Domeſtiques. On ne voïoit ni ſur la table, ni dans les meubles de d'Amboiſe, la ſomptuoſité de Richelieu, qui vouloit eſtre ſervi en Roi, & meublé de meſme. Falloit-il que d'Amboiſe repreſentaſt, comme quand il alla s'aboucher avec l'Empereur, ou quand il alloit à l'Armée, ſon train eſtoit magnifi-

que. Hors ces occaſions d'éclat, ſon train eſtoit leſte, mais toûjours modeſte.

Alloit-il à l'Armée, c'eſtoit toûjours en habit d'homme de ſon eſtat. On ne lui voïoit ni cuiraſſe ni bufle, ni plume ſur ſon chapeau, ni épée au coſté, ni piſtolets à l'arçon de ſa ſelle. Le Cardinal de Richelieu, commandant l'Armée qui marchoit au ſecours de Caſal, paſſa en cet équipage, la *d'Oria*, Riviere de Piémont ; & quand il fut ſur l'autre bord, il fit faire cent cabrioles à ſon cheval, s'aplaudiſſant lui-meſme, & ſe vantant de ſçavoir manier un cheval, auſſi-bien que le meilleur Maiſtre d'Académie. Je ne reconnois point, en de pareilles petiteſſes, ce fameux Miniſtre, qui aterra les Grands, qui abatit en France le Parti Huguenot, & qui commença de ruïner la trop puiſſante Maiſon d'Auſtriche. S'il ne ſied point à un Eveſque de ſe traveſtir en Général, il lui ſied moins encore de faire fonction de Général en habit d'Eveſque. Il faiſoit beau voir Ximenès commander, en Mitre & en Chappe, l'Armée qu'il mena en Afrique & avoir, pour Aides-de-Camp, & pour Officiers de ſa Garde, des Cordeliers, en baudrier & en épée. Cette Religieuſe Maſcarade ne pouvoit qu'apreſter à rire.

D'Am-

D'Amboiſe, par grandeur d'ame, mépriſoit les mauvais diſcours que les Frondeurs font quelquefois, ou par malignité, ou par oſtentation, pour ſe faire valoir, ou craindre, en trouvant à redire à tout : s'il conſervoit le ſouvenir de ce qu'on machinoit contre lui, ce n'eſtoit point pour s'en venger, mais pour eſtre ſur ſes gardes, avec gens qu'il voïoit par-là ne pas eſtre de ſes amis. Quelques injures qu'on fiſt au Cardinal Mazarin, il ne s'en reſſentoit point, ou pour en tarir la ſource, en les mépriſant, ou pour n'avoir point l'embarras ni la fatigue de ſe venger. Tout dévot qu'eſtoit Ximenès, il avoit peine à pardonner ; Volſey beaucoup plus. Un des plus grands plaiſirs du Cardinal de Richelieu eſtoit de ſe venger. Il eſtoit ſenſible aux injures, meſme aux plus petites, au-delà de ce qu'il convient à un grand homme comme lui.

Voilà bien des endroits par où donner la préférence au Cardinal d'Amboiſe. Je pourrois en dire davantage ; mais parce que les comparaiſons ſont toûjours plus ou moins odieuſes, je m'abſtiens de pouſſer celle-ci plus loin. Pour venger ce Miniſtre du peu de juſtice que lui rendent quelques Admirateurs outrez, de Ximenès, de Volſey,

de Richelieu, de Mazarin. Il me ſuffit d'avoir fait voir qu'il eſt, ou plus eſtimable, ou du moins autant qu'aucun de ſes Concurens.

RE-

RECUEIL DE PIECES CONCERNANT LA VIE DU CARDINAL D'AMBOISE.

GENEALOGIE DE LA MAISON D'AMBOISE,

Juſques au Cardinal dont on écrit ici la Vie.

CETTE FAMILLE, l'une des plus Illuſtres & des mieux Alliées du Royaume, tiroit ſon Nom de la Ville *d'Amboiſe*, dont elle a poſſédé la Seigneurie. Le premier de cette Famille, dont on a mémoire, eſt

Pierre, Seigneur de *Berrie*, qui vivoit vers l'an 1100. & qui laiſſa de ſa Femme, apellée *Sarazine*,

Eſtienne, Seigneur de *Berrie*, qui fut Pere de *Renaud*,

Renaud, & de *Guillaume* de Berrie, Abbé de S. Aubin d'Angers, en 1174.

Renaud, Seigneur de *Berrie*, qui vivoit en 1206. épouſa *Marguerite d'Amboiſe*, Fille de *Hugues*, Seigneur d'Amboiſe, de Chaumont, &c. & eut d'Elle,

Jean I. du nom. Ce Jean, Seigneur de Berrie, prit les Armes & le nom d'Amboiſe en 1256. aiant ſuccédé aux Seigneuries *d'Amboiſe*, de *Chaumont-ſur-Loire*, de *Montrichard*, de *Bleré*, de *Jaligni*, après la mort de *Mahaud*, Dame d'Amboiſe, & Comteſſe de Chartres ſa Couſine, dont il hérita. Il mourut le 6. Juillet 1284. laiſſant de ſa Femme,

Jean II. Seigneur d'Amboiſe, &c. qui fut Pere de *Pierre*, Seigneur d'Amboiſe, de *Hugues*, Seigneur de *Chaumont*, Tige de la Branche du Cardinal, & de *Gilbert*, Chanoine & Chantre de l'Egliſe de Tours, en 1348.

Pierre I. du nom, Seigneur d'Amboiſe, de Montrichard, de Berrie, &c. eut, entre autres Enfans, *Ingerger*, qui continua la Branche aiſnée.

Ingerger I. Seigneur d'Amboiſe, de Montrichard, de Chevreuſe, &c. ſurnommé *le Grand*, fut fait Priſonnier à la Bataille de Poitiers, & mourut en 1373. laiſſant, de ſes deux Femmes, pluſieurs enfans, qui moururent ſans poſtérité, hors *Ingerger*

Ingerger II. qui fut Pere de *Loüis.*

Loüis, Seigneur d'Amboiſe, Vicomte de Toüars, Prince de Tallemond, Comte de Guines & de Benaon; Seigneur de Mauleon, de Montrichard, de l'Iſle de Rhé, de Marans, &c. ſuivit le parti des Anglois, pourquoi Charles VII. le fit arreſter & ſaiſir ſes Terres; Charles les lui rendit, mais il retint, en le dédommageant, Amboiſe & Montrichard. Ce Loüis d'Amboiſe, dernier Maſle de la Branche aiſnée, ne laiſſa que des Filles; ſçavoir, *Françoiſe*, mariée le 21. Juillet 1431. à Pierre II. Duc de Bretagne, après la mort duquel elle ſe fit Religieuſe; *Peronelle*, mariée à Guillaume de Harcourt, Comte de Tancarville; *Marguerite* d'Amboiſe, qui devint Héritiere de cette Branche aiſnée; elle avoit épouſé, le 20. Aouſt 1446. *Loüis I.* Sire de la Tremoille.

BRAN-

BRANCHE D'AMBOISE-CHAUMONT.

Hugues d'Amboiſe, Seigneur de *Chaumont-ſur-Loire*, ſecond Fils de Jean II. Seigneur d'Amboiſe, eut d'*Anne*, Dame de S. Verain, *Jean* qui ſuit, & autres Enfans.

Jean d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont, tué à la Bataille de Creci, en 1346. fut Pere de

Hugues II. tué à la Bataille d'Azincourt, en 1415. & qui laiſſa

Hugues III. Pere de *Pierre*, & de *Magdelaine* d'Amboiſe, Femme d'Antoine de *Prie*, grand Queux de France.

Pierre d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont, Meillan, Sagonne, des Bordes, de Buſſi, &c. Chambellan de Charles VII. & de Loüis XI. mourut le 28. Juin 1473. laiſſant d'*Anne de Beüil* ſa Femme, Fille du Sire de Beüil, Grand Maiſtre des Arbaleſtriers, neuf Fils, & huict Filles; ſçavoir,

Charles d'Amboiſe, un des Favoris de Loüis XI. qui le fit Gouverneur de l'Iſle de France, de Champagne, de Bourgogne, & Chevalier de ſon Ordre de S. Michel. Ce Charles I. laiſſa,

laiſſa, entre autres Enfans, *Charles II.* Grand Maiſtre, Mareſchal & Amiral de France, Gouverneur de Paris, de Normandie, & du Milanez; *Loüis*, Cardinal & Eveſque d'Albi, & *Marie* d'Amboiſe, Femme de Robert de Sarrebruche, Comte de Braine.

Jean, Eveſque de Maillezais, puis de Langres, Lieutenant-Général en Bourgogne, mort à Dijon le 28. May 1498.

Aimeri, Grand Prieur de France, puis Grand Maiſtre de Rhodes.

Loüis, Eveſque d'Albi, homme d'un grand mérite, Lieutenant-Général pour le Roi, en Bourgogne, en Languedoc, & en Rouſſillon. C'eſt lui qui eſtablit le Parlement de Dijon en 1496. il mourut en 1505.

Jean, Tige de la Branche de *Buſſi d'Amboiſe.*

Pierre, Eveſque de Poitiers.

Jacques, Abbé de Cluni, & Eveſque de Clermont.

Hugues, Chef de la Branche *d'Aubijoux.*

Georges, Cardinal, Archeveſque de Roüen, & Premier Miniſtre de Loüis XII.

Des huict Filles, cinq furent mariées aux premiers Seigneurs du Royaume; des trois autres, l'une fut Abbeſſe de Sainte Menehoud, l'autre Prieure de Poiſſi; & la derniere, Religieuſe à Fontevraut.

ELECTIO CARDINALIS DE AMBASIA LEGATI

IN ARCHIEPISCOPUM ROTHOMAGENSEM.

Die Mercurii 31ª. Julii 1493.

„ EA die accedentibus in Capitulo Nobili
„ & Potenti Viro Domino de Baudri-
„ court Gubernatore Burgundiæ, Nobilibus
„ Viris Domino de Clerieu, & Domino Præ-
„ ſidente du Vergier, in Comitivâ Domini
„ Abbatis ſancti Audoëni Rothomagenſis,
„ nec non plurium Nobilium ſæcularium Vi-
„ rorum, & inſuper Dominis Camerariis po-
„ tentis Principis Domini Ducis Aurelianen-
„ ſis Gubernatoris Normanniæ, ac etiam Do-
„ minis Officiariis Regiis hujus Civitatis Ro-
„ thomagenſis in Comitivâ plurium Burgen-
„ ſium, & honorabilium Civium ejuſdem,
„ præfatus Dominus de Baudricourt præſen-
„ tavit miſſivas Regiæ Majeſtatis Dominis

Capitu-

„ Capitulantibus, quas Domini in præſentiâ
„ eorumdem perlegi fecerunt, & quia cave-
„ batur in eis de credentiâ, Præfatus Domi-
„ nus de Baudricourt credentiam Regiæ Ma-
„ jeſtatis expoſuit. Inſuper Præfati Domini
„ Camerarii potentis Principis Domini Du-
„ cis Aurelianenſis præſentaverunt alias miſ-
„ ſivas ejuſdem Domini Aurelianenſis, quas
„ etiam Domini capitulantes in præſentiâ ſin-
„ gulorum Aſtantium perlegi fecerunt, ha-
„ bitâ poſtmodum credentiâ eorumdem Do-
„ minorum Camerariorum ſub paucis. Et ul-
„ terius prælibati Officiarii Regii hujus civi-
„ tatis in comitivâ Burgenſium aſtantium,
„ per organum magiſtri Roberti de la Fon-
„ taine, Præſidentis in Curiâ Domini Seneſ-
„ calli Normanniæ juxta ſibi commiſſum onus
„ per litteras Regiæ Majeſtatis Præfatis Offi-
„ ciariis & Burgenſibus Rothomagenſibus di-
„ rectas ſupplicaverunt obſequi, & compla-
„ cere voto Regiæ Majeſtatis de contentis in
„ miſſivis Capitulo demandatis. Quibus per-
„ actis, & conſtito Dominis Capitulantibus
„ ex præmiſſis miſſivis ad unicum effectum
„ tendentibus de voto Regiæ Majeſtatis, quo
„ ad futurum Paſtorem in Eccleſiâ Rotho-
„ magenſi requirendo, Reverendiſſimum Do-
„ minum Archiepiſcopum Narbonenſem, ei-
„ dem Regiæ Majeſtati & Domino Duci Au-

„ relianenſi gratum & cariſſimum attentis
„ ſuis meritis, juxta contenta litterarum hu-
„ juſmodi ad Archiepiſcopatum Rothoma-
„ genſem poſtulatum iri, & ipſis Dominis Re-
„ giis commiſſis inſtantibus ſibi reſponderi
„ de requiſitis, ut inde referre valerent ad
„ Regiam Majeſtatem, Præfati Domini De-
„ canus & capitulum eoſdem requiſiverunt
„ cum gratiarum actionibus erga Regiam Ma-
„ jeſtatem, & eoſdem commiſſos de exeundo
„ capitulum ut indè deliberarent ſuper peti-
„ tis, & illicô habitâ deliberatione conclu-
„ ſum eiſdem reſponderi, cum gratiarum
„ actionibus ad laudem Regiæ Majeſtatis,
„ ejus commiſſorum & requiſitionis ad hone-
„ ſtatem factæ, quod ipſi Domini Capitulan-
„ tes cum obſervatione juris eorumdem de
„ Electione futuri Paſtoris ab eis tractandâ
„ juxta ſanctiones canonicas non intendunt
„ aliquid agere, aut experiri de quo Regia
„ Majeſtas in negotio Electionis, pro ut de-
„ derit Spiritus Sanctus faciendæ contentari
„ non voluerit. Et quod ex nunc attentis ra-
„ tionibus in medium deductis aliud reſpon-
„ ſum dare non valerent, pro ut Dominus
„ Decanus ipſis Dominis ad Capitulum revo-
„ catis & redeuntibus eleganter & magnificè
„ retulit. Qui quidem Domini Commiſſi Re-
„ gij reſponſum hujuſmodi gratanter accepe-
„ runt

„ runt cum instantiâ requisitionis antea ha-
„ bitæ de acquiescendo Requestæ Regiæ Ma-
„ jestatis ad summam utilitatem Ecclesiæ Ro-
„ thomagensis, civitatis ejusdem ; & totius
„ ducatus Normanniæ pro ut supra dum tem-
„ pus aderit.

Die Martis 20. *Augusti* 1493.

„ EA die, accedentibus in Capitulo, No-
„ bilibus Viris Domino Seneschallo Nor-
„ manniæ, Domino de Clerieu, Camerario
„ D. N. Regis, Magistro Theobaldo Baillet
„ secundo Præsidente Curiæ Parlamenti, Do-
„ mino Abbate sancti Audoëni, Magistro
„ Joanne Duvergier, in comitivâ aliorum
„ plurium nobilium Sæcularium ; Præfati Do-
„ mini de Clerieu, & Baillet Commissi Regij
„ præsentaverunt Missivas Regias Capitulo
„ directas, quas coram Domini perlegi fece-
„ runt ; & earum tenore audito, pro creden-
„ tiâ in eis descriptâ, prælibatus Dominus
„ Præsidens ipsam credentiam retulit magni-
„ ficè ; subsequenter præfatus Dominus Se-
„ neschallus per Magistrum Robertum de la
„ Fontaine, Præsidentem Curiæ ejusdem Se-
„ neschalli, in præsentiâ Officiariorum Regio-
„ rum, & plurium de Burgensibus hujus Ci-
„ vitatis, juxtà sibi commissum onus à Regiâ

„ Maje-

„ Majeſtate per litteras ſibi demandatas ſup-
„ plicavit, requiſivit, & inſtitit obtempe-
„ rari Miſſivis Regiis anteà coram perlectis;
„ & inſuper præfati commiſſi Regij tradide-
„ runt Litteras Regias ſibi datas, ſuper li-
„ centiâ eligendi ſeu poſtulandi. Quibus per-
„ actis, ipſis Dominis Commiſſis inſtantibus,
„ & requirentibus ſibi reſponſum dari, eiſ-
„ que exeuntibus capitulum ad finem facien-
„ dæ deliberationis à Dominis Capitulanti-
„ bus, iidem Domini rememoratis brevi lit-
„ teris ipſis, & requeſtâ deſuper per ſupra de-
„ nominatos habitâ tendentibus, pro ut anteà
„ Regia Majeſtas requiſiverat ad finem ipſum
„ de poſtulando Reverendiſſimum Dominum
„ Archiepiſcopum Narbonenſem, ſibi cariſ-
„ ſimum pro ejus meritis ad Archiepiſcopa-
„ tum Rothomagenſem, habitâ Deliberatio-
„ ne dixerunt unanimiter, cum gratiarum
„ actionibus erga Regiam Majeſtatem, &
„ eoſdem Commiſſos de litteris miſſivis, &
„ litteris patentibus demiſſis, pro licentiâ eli-
„ gendi, & ſibi reſponderi quod ipſi Domini
„ obſervando jus commune de eligendo Pa-
„ ſtore prout eis Dominus inſpiraverit, non
„ intendunt aliquid agere aut experiri, de
„ quo Regia Majeſtas de his contentari me-
„ rito non debeat, ſeù Regiam Majeſtatem
„ offendere ex agendis per eos in ipſo negotio

„ Ele-

„ Electionis, prout Dominus Decanus eis ad
„ Capitulum revocatis elegantiſſimè reſpon-
„ dendo retulit, gratum habendo reſponſum
„ ſibi factum.

Die 21. Auguſti 1493.

„ EA die, inter ſextam & ſeptimam ho-
„ ram de mane, poſt decantationem Pri-
„ mæ, celebrata fuit Miſſa ſolemnis de ſancto
„ Spiritu, per Magiſtrum Robertum Duqueſ-
„ nay Canonicum, ſibi pro Diacono Magiſtro
„ Joanne le Tourneur, & pro Subdiacono Ma-
„ giſtro Joanne Eſterlin aſſiſtentibus, cui qui-
„ dem Miſſæ aſtiterunt Domini Canonici ſub-
„ ſcripti; videlicet, Magiſter Joannes Maſ-
„ ſelin Decanus, Michael Petit Cantor, Joan-
„ nes du Boſc Theſaurarius, Robertus Chaſ-
„ fes Archidiaconus Augi, Franciſcus Picart
„ Magni Caleti, Nicolaus Sarrazin vulcaſſi-
„ ni Franciæ etiam Archidiaconus, Stepha-
„ nus Tuvache Cancellarius, Robertus Peri-
„ cart, Joannes Rouſſel, Joannes de l'Aiſtre,
„ Guillelmus Cappel, Joannes le Marquetel,
„ Nicolaus Fontenay, Joannes Sebire, Ro-
„ bertus Ango, Godefridus Aubry, Nicolaus
„ Grenier, Guillelmus Galland, Gabriel le
„ Veneur, Robertus Fortin, Guillelmus Au-
„ ſtin, Robertus Viel, Guillelmus d'Autigny,
„ Rober-

„ Robertus Godefroy, Nicolaus de la Queſ-
„ naye, G. le Coq, G. le Brumen, Ricardus
„ le Maſſon, Leo Conſeil, G. Dombreville,
„ Petrus de Croiſmare, Petrus Courel, Jaco-
„ bus de Grouſſy, Joannes le Monnier, Be-
„ rengarius le Marchant, G. le Gras, Arthu-
„ rius Dannoy, Jacobus de Croiſmare, Joan-
„ nes de Betencourt, & Petrus Meſenge, nu-
„ mero in toto 43. unà cum venerabilibus vi-
„ ris Magiſtro G. Meſardi Decano, & Joanne
„ Harpin, Eccleſiæ Beatæ Mariæ Rotundæ
„ Rothomagenſis Canonicis, nec non Magi-
„ ſtro G. Prevoſteau Conſiliario in Curiâ Ar-
„ chiepiſcopali Rothomagenſi pro teſtibus,
„ ac Domino Petro Baratte Preſbytero, M.
„ Bellengues Clerico, & cum Petro Andelin
„ Tabellione Capituli pro Notariis publicis
„ quo ad ſibi præcepta deputatis & electis ab
„ ipſis Dominis Canonicis, in quâ etiam Miſ-
„ ſâ communicaverunt devotè ex eiſdem Do-
„ minis Canonicis, juxta exhortationem Do-
„ mini Archidiaconi Magni Caleti Picart,
„ Dannoy, le Coq, Jac. de Croiſmare, Joan-
„ nes de Betencourt, & Petrus Meſenge, &
„ Sacroſanctum Euchariſtiæ Sacramentum
„ ſuſceperunt; cæteris ex eis Miſſâ per ipſos
„ celebratâ ad negotium ſubſcriptum prepa-
„ ratis, poſt cujus finem Miſſæ, & ejus com-
„ pletam decantationem, omnes & ſinguli
„ Cano-

„ Canonici deſcripti numero 43. unà cum te-
„ ſtibus & Notariis etiam ſupra ſcriptis, ac-
„ ceſſerunt ad Capitulum, & inibi poſt decan-
„ tationem de Precioſâ, ut moris eſt, fieri ſo-
„ litâ Aſſidendo, prout reſpectivè pro ſuo or-
„ dine incumbebat; etiam comparuit Magi-
„ ſter Joannes Uber Canonicus circa Tabu-
„ lam lapideam, qui guttæ morbo fatigatus,
„ ut dicebat, & alias etiam apparebat, expo-
„ ſuit, quod non poterat commodè pro ejus
„ ægritudine quâ detinebatur reſidere, & aſ-
„ ſiſtere in dicto Capitulo, pro negotio Ele-
„ ctionis futuri Paſtoris incumbente; & pro-
„ ptereà conſtituebat pro ut conſtituit capitu-
„ lariter, in præſentiâ Notariorum, & Te-
„ ſtium aſſiſtentium, ſuum Procuratorem in
„ prædictis magiſtrum Robertum Duqueſnay
„ Canonicum, cum facultate neceſſariâ pro
„ negotio Electionis; ſeù alterius imminen-
„ tis, eo tunc à Capitulo diſcedente, & his
„ peractis, expoſito per Dominum Decanum
„ Præſidentem, de negotio Electionis incum-
„ bente propter quod ſimul invicem conve-
„ nerant; recognito etiam ab eiſdem Dominis
„ propterea congregatis, & Capitulantibus,
„ quod dies inſtāns fuerat ab eis præfixa, pro
„ ipſo negotio eligendi & tractandi de Paſto-
„ re pro ſuâ Eccleſiâ utili & idoneo pro ut jura
„ volunt; Litteris præfixionis, & Mandato-

„ rum ſuper evocatione abſentium factis, nec
„ non relationibus Commiſſariorum quo ad
„ executionem ſibi demandatam, Procurato-
„ riis inſuper Magiſtrorum Jo. Fave, G. de
„ Sandouville, & M. Faroul Canonicorum reſ-
„ pectivè quorum intererat tranſmiſſis, per
„ eumdem Bellengues alterum Notariorum
„ perlectis, ipſis quoque Notariis nunc advo-
„ catis & teſtibus ſuper præſcripta debitè ad-
„ juratis, & decenter convocatis; deinceps,
„ ut moris eſt, ad valvas præſentis Eccleſiæ
„ per Præfatum Tuvache ad hoc à Capitulo
„ Deputatum, omnibus & ſingulis jus ad Ele-
„ ctionem hujuſmodi intereſſe prætendenti-
„ bus ac principaliter & nominatim venera-
„ bilibus Viris Magiſtro Joanne l'Enfant, &
„ Guillelmo le Bourſier, qui ad negotium hu-
„ juſmodi perſonaliter evocati extiterant, &
„ citati poſt relationem convocationis hujuſ-
„ modi ab eodem Tuvache, capitulariter fac-
„ tam; unà cum cæteris abſentibus, ſi qui eſ-
„ ſent, contumacibus reputatis. Præſtitoque
„ ab ipſis Dominis Canonicis omnibus & ſin-
„ gulis, videlicet per ipſum Dominum Deca-
„ num ad manus Domini Cantoris, & per
„ alios ad manus ipſius Domini Decani, una-
„ nimi voce juxta formam juramenti capitu-
„ lariter perlectam juramento; nec non per
„ Procuratores Dominorum Canonicorum ab-
„ ſentium

„ ſentium in animas eorumdem conſtituen-
„ tium, ac deindè per prædictum Tuvache
„ Cancellarium vice Capituli, factis moni-
„ tionibus, & proteſtationibus conſuetis,
„ etiam à jure conſtitutis ſub hoc verborum
„ tenore. Ego Stephanus Tuvache, &c. Et
„ ſubſequenter ab eodem Domino Decano
„ verbo Dei elegantiſſimè expoſito, viis quo-
„ què eligendi luculenter declaratis: Placuit
„ eiſdem Dominis Capitulantibus in ipſo ne-
„ gotio per viam Spiritus ſancti, ſeù divinæ
„ inſpirationis procedere, ac Hymnum qui
„ incipit *Veni Creator Spiritus*, flexis in terrâ ge-
„ nibus, voce erectâ devotè decantare, &
„ ſtatim circa finem decantationis primi ver-
„ ſûs ſubitò, & repente nullo hominis inter-
„ veniente tractatu, Præfati Chaffes, & le
„ Veneur, primi ex ipſis Dominis Canonicis,
„ cæterique aſſiſtentes unanimiter, ac unâ vo-
„ ce, nullo penitus diſcrepante ſancti Spiri-
„ tus gratiâ, ut veraciter credendum eſt, eos
„ inſpirante; *Reverendiſſimum in Chriſto Patrem &*
„ *D. D. Georgium de Ambaſiâ, nunc Eccleſiæ Narbo-*
„ *nenſis Archiepiſcopum, Virum quidem prudentem &*
„ *diſcretum, in ætate legitimâ, & Sacro Presbyteratus*
„ *ordine conſtitutum, de legitimo Matrimonio procrea-*
„ *tum, in ſpiritualibus & temporalibus plurimum cir-*
„ *cumſpectum, ac de vitæ, & motum honeſtate, aliiſ-*
„ *que virtutum meritis multipliciter in Domino commen-*

„ *datum in ſuum* , & prædictæ Eccleſiæ Rotho-
„ magenſis Archiepiſcopum & Paſtorem po-
„ ſtulandum duxerunt & nominaverunt, ac in
„ eum uno voto , unoquè ſpiritu condeſcen-
„ derunt, & mentes ſuas direxerunt. Quo fa-
„ cto, mox Præfati Domini Canticum illud,
„ *Te Deum laudamus* decantantes , & exeuntes
„ à Capitulo pro gratiarum actionibus Altiſ-
„ ſimo referendis Chorum Eccleſiæ adiverunt;
„ interim verò Prædictus Cancellarius , de
„ mandato & commiſſione præſentibus poſtu-
„ lationem præfatam primum in pulpito Ec-
„ cleſiæ , & deindè ad valvas principales Ec-
„ cleſiæ , clero & populo ibidem in magnâ
„ multitudine congregatis publicavit & de-
„ claravit , Præfatis verò Dominis omnibus
„ & ſingulis , poſt tripudium hujuſmodi ad
„ Capitulum redeuntibus , nec non ipſo Tu-
„ vache referente de publicatione poſtulatio-
„ nis hujuſmodi , per eum vice Capituli ha-
„ bitâ, iidem ad finem pro Procuratoribus hu-
„ juſmodi ſuæ poſtulationis conſtituerunt, &
„ deputaverunt videlicet ipſum Tuvache, nec
„ non le Tourneur , & le Veneur ſuos ſeù Ca-
„ pituli Procuratores ad intimandam & ſigni-
„ ficandam poſtulationem hujuſmodi Præfato
„ Domino poſtulato , poſtulationemque hu-
„ juſmodi proſequendam ubi opus erit apud
„ ſanctam Sedem Apoſtolicam , & alibi, prout
„ negotium expetit. PAR-

PARDON ACCORDÉ
AU NOM
DE LOUIS XII.
AUX HABITANS DE MILAN.
PAR LE CARDINAL D'AMBOISE,
LE JOUR DU VENDREDI-SAINT DE L'AN 1500.

In nomine D. N. J. C. Amen.

„ PATEAT univerſis, quod Anno Incar-
„ nationis ejuſdem milleſimo quingen-
„ teſimo, die veneris Sancta, qua celebrem
„ ipſius Domini Paſſionem commemoramus,
„ quæ fuit decima ſeptima Aprilis, Pontifi-
„ catus Sanctiſſimi in Chriſto Patris & Do-
„ mini, Domini noſtri Alexandri divina pro-
„ videntia Papæ ſexti anno nono, in Urbè Me-
„ diolani quamplures Nobiles, & Cives ipſius
„ Urbis, nomine Nobilium, & totius Populi
„ Mediolanenſium, adierunt Illuſtriſſimum
„ & Reverendiſſimum Dominum Dominum
„ Georgium de Ambaſia tituli ſancti Sixti
„ ſacro-

„ ſacroſanctæ Eccleſiæ Romanæ Preſbiterum
„ Cardinalem ; Archiepiſcopum Rothoma-
„ genſem, Chriſtianiſſimi & Invictiſſimi Do-
„ mini noſtri Ludovici ejuſdem nominis duo-
„ decimi Francorum & Siciliæ Jeruſalem Regis
„ Duciſque Mediolani, &c. locum tenentem
„ Generalem : & humiliter ſuæ Reverendiſ-
„ ſimæ & Illuſtriſſimæ Dominationi expoſue-
„ runt, quòd ex quo univerſa multitudo po-
„ puli non poterat ſic facile conveniri in ar-
„ ce, in qua ipſe Reverendiſſimus Dominus
„ hoſpitio receptus erat, & agnoſcentes quod
„ ferè omnes deliquerant, multi in cõmmit-
„ tendo, plurimi in obmittendo erga præfa-
„ tam Chriſtianiſſimam Majeſtatem, devian-
„ do ſuperioribus diebus ab ipſius fidelitate,
„ ad quam tenebantur, tanquam ſuo vero &
„ naturali Domino, & Duci & ad quam pro-
„ prio ſacramento ſe adſtrinxerant : & poſtea-
„ quam beneficio Dei, & clementia ipſius
„ Chriſtianiſſimi Regis, atque bonitate ejuſ-
„ dem Reverendiſſimi & Illuſtriſſimi Domi-
„ ni, digni facti eſſent præſentia ipſius Re-
„ verendiſſimi Domini & admiſſi ut audiren-
„ tur, tum pro exoneratione ſuæ conſcientiæ,
„ in foro poli, tum etiam ut ſatisfacerent in
„ aliqua parte erroribus perpetratis, propo-
„ ſuerunt palam & publice veniam & gratiam
„ exorare, propterea humiliter ſupplicave-
„ runt

„runt eidem Reverendiſſimo & Illuſtriſſimo
„Cardinali, ut dignaretur ſe transferre ad
„Palatium propè Eccleſiam Catedralem quæ
„nuncupatur Curia vetus, & ibi benigne au-
„dire ſuas humiles preces.

„Qui Præfatus Reverendiſſimus & Illuſtriſ-
„ſimus Dominus, preces prædictas admiſit,
„ſicque ad dictum Palatium ſe contulit, Co-
„mitatus ab Illuſtribus, Reverendis, magni-
„ficis ſpectabilibus Nobilibuſque Viris, vi-
„delicet Petro Epiſcopo Lucionenſi, Cancel-
„lario Mediolani, & Præſide Juſtitiæ, Joan-
„ne Jacobo Trivultio Mareſcallo Franciæ,
„Regio locum tenente, & Gubernatore Me-
„diolani, Domino Henrico Comite Novica-
„ſtelli in Burgundia, Domino Antonio Epiſ-
„copo Comenſi, Domino Hieronimo de Pa-
„lavicinis, Epiſcopo Novarienſi, Domino
„Angerio de Eria, Abbate ſancti Ebrundi in
„Normannia, Domino Antonio de Langiaco
„Alvernienſi, Domino Dominico de la Tur-
„re, Domino Octaviano de Arcimboldis, Do-
„mino Nicolao de Cirago, Domino Auguſti-
„no de Nigris, Mediolanenſibus, Domino
„Bertrando de Moſtabele Ferrarienſi locum
„tenente Reverendi Domini Archiepiſcopi
„Mediolanenſis, Apoſtolicæ Sedis Protono-
„tariis, Domino Johanne de Polignac in Al-
„vernia, Domino Bellimontis, Domino Ro-
„gerio,

„ gerio, Barone Grandimontis in Aquitania,
„ Domino Guarino de Narbona, Domino de
„ Sallellis in lingua Occitana Domino Stepha-
„ no de Veſch Barone Grimaldi in Provin-
„ cia Provinciæ, Senecallo Bellicadri, Do-
„ mino Menna Corſinge locum tenente Sci-
„ pendiatorum Illuſtriſſimi Ducis Sabaudiæ,
„ quos à Chriſtianiſſimo Rege meretur, Do-
„ mino Johanne Stouart, Domino Doyſon,
„ Roberto Stouart locum tenente militum
„ Scotorum, Comite Manfredo Torniello
„ Novarienſi, Domino Capitaneo Lalanda,
„ Dominis Doctoribus & Regiis Conſiliariis
„ Carolo Guillard Pariſienſi, Magiſtro Re-
„ queſtarum ordinario, Domino Claudio de
„ Seiſello Sabaudienſi, Domino Goffredo Car-
„ lo Salutienſi, Domino Antonio Catia No-
„ varienſi, Scipione Barbavara, Hieronimo
„ de Cuſano, Johanne Stephano de Caſtellio-
„ no Mediolanenſibus, Jacobo Hurault The-
„ ſaurario Franciæ, Joanne Heruoët Theſau-
„ rario Mediolani, & aliis plurimis viris tam
„ citrà quam ultrà montanis.

„ Cumquè ad Palatium ipſum perveniſſet
„ ob populi frequentiſſimam multitudinem,
„ quam nulla aula dicti Palatii capere poterat,
„ quamvis ſint in eodem Palatio plures aulæ
„ ſatis amplæ, viſum fuit in curiâ inferiore
„ eos audire. Sicque collocato Præfato Reve-
„ rendi-

„ rendiſſimo Domino in ſede convenienti,
„ cum Præfatis illuſtribus reverendis & ma-
„ gnificis viris, magnificus Michaël Tonſus,
„ Doctor Mediolanenſis, juſſu populi, & Ci-
„ vium univerſorum, aſcendens Pulpitum,
„ infrà ſcriptam habuit orationem, nomi-
„ ne totius populi, & univerſitatis Mediola-
„ nenſis.

„ Priuſquàm locum hunc aſcendiſſem, Re-
„ verendiſſime & Illuſtriſſime Cardinalis, cu-
„ piebam mihi memoriam, facundiam, elo-
„ quentiamque impertiri, quibus decenter
„ potuiſſem exprimere devotum animum ho-
„ rum meorum Concivium, & totius populi
„ Mediolanenſis, ac meum erga Sereniſſimum
„ & Chriſtianiſſimum Regem Francorum, Du-
„ cem noſtrum invictiſſimum. Sed & ſi agnoſ-
„ cerem honeſtiſſimi voti me haud compotem
„ fieri poſſe, nolui tamen ab officio boni Ci-
„ vis diſcedere, nec orandi Provinciam mihi
„ injunctam recuſare, quas pro exiguis inge-
„ nii mei viribus expedire conabor.

„ Inter alias Civitates Italiæ nemo eſt qui
„ dubitet, Mediolanum multis de cauſis prin-
„ cipatum obtinere, quando illi dominatur
„ juſtus & legitimus Princeps, ſicuti ſemper
„ maximo deſiderio optimus quiſque Patriæ
„ civis concupivit. Cujus voti cum compo-
„ tes facti eſſemus ſuperioribus diebus, dum

„ Chriſtianiſſimus Rex, Duc noſter, ſuum
„ hunc Ducatum recuperavit; (quo quidem
„ neque major, neque melior Princeps nobis
„ dari poterat) & quanquam jure & merito
„ in fidelitate, ad quam illi ſervandam etiam
„ ſacramento nos ipſi aſtrinxeramus, noſtri
„ fuiſſet officii perſeverare, quando quidem
„ ejus clementiſſima Majeſtas benignè nos
„ ſuſcepit, tamque liberaliter tractavit, ut
„ cives civitati, civitatemque civibus reſti-
„ tutam verè nobis dicendum eſſet, (cum
„ inter Hiſtoricos conſtet, Mediolanum om-
„ nemque Inſubriam Gallorum unam penè co-
„ loniam fuiſſe;) id quod vel ex hoc facile
„ colligimus quod univerſum hunc tractum
„ Galliam Ciſalpinam adhuc nuncupamus,
„ tamen proh dolor! victi fragilitate ſenſus
„ ſecuti ſumus Auctores & Principes Factio-
„ nis, deviando cum eis a fide præfati Chri-
„ ſtianiſſimi Regis, eo gravius delinquentes,
„ gravioribuſque ſupliciis afficiendi, quod
„ nulla nobis cauſa rebellandi relicta erat,
„ cum neque Regia Majeſtas neque ii quos
„ huic ſuo Ducatui adminiſtrando præfecerat
„ ullam nobis cauſam præbuerant. Nam quan-
„ tum ad reverendum Epiſcopum Lucionen-
„ ſem attinet, qui juri reddendo præpoſitus
„ erat, non eſt in quo reprehendi poſſit qui
„ nos æque ac filios & foveret & humaniſſimè
„ tracta-

„ tractaret. Illuſtris verò Dominus Johannes
„ Trivultius, ita in nos juſtus æquuſque fuit,
„ eoque amore nos omnes ſine ullo perſona-
„ rum diſcrimine eſt proſecutus, ut Bruti &
„ Torquati juſtitiam imitatus, qui propriis
„ filiis cum deliquiſſent non pepercerunt, ſe-
„ verius in ſuos, quam in alienos animad-
„ vertit. In quibus & aliis clariſſimis virtu-
„ tibus à majoribus ſuis minimè degeneravit
„ qui patriam hanc ſuam maxime coluerunt,
„ non deerat reverendi Epiſcopi Comenſis
„ pietas, & omnis Trivulciorum familiæ in
„ Concives ſuos ſingularis humanitas. Sum-
„ ma profecto fuit ſapientia illuſtris Johan-
„ nis Jacobi. Nam cum illi perſpectum eſſet
„ quoſdam eſſe in Civitate ſeditioſos, quos
„ præcavere deberet, voluit eos beneficiis
„ conciliare, etſi ingrati & duræ cervicis ho-
„ mines à pravo propoſito ſuo non deſiſten-
„ tes, rebellionem contra Chriſtianiſſimum
„ Regem conati ſunt, atque effecerunt. Po-
„ tuiſſet profecto ipſe Johannes Jacobus eo-
„ rum conatus meritis ſuppliciis coercere. Sed
„ quia ſine Civitatis excidio, & Civium ſan-
„ guine, id fieri non poterat, ut Civitatem
„ integram Chriſtianiſſimo Regi, ut ſui erat
„ officii, conſervaret, maluit ex Urbe diſce-
„ dere, & cum aliis Regiis militibus in ca-
„ ſtra ſe recipere, quo prudentiſſimo forti-

„ que consilio effectum est ut ad glorioſas vic-
„ torias, & eas quidem innumerabiles quæ
„ Regibus Franciæ ex diverſis hoſtibus conti-
„ gerunt, hæc quoque aliis minime inferior
„ accederet, in qua Ludovicus Sfortia hoſtis,
„ & qui partibus ipſius ſtudebant cum toto
„ exercitu victi captique eſſent. Captus præ-
„ terea ipſius Frater Aſcanius Cardinalis, cum
„ omnibus qui fœdiſſima fuga Patriam relin-
„ quentes, potentiſſimas Regis Franciæ ma-
„ nus evadere fruſtra tentabant. Verum ut
„ miſera hæc Urbs à periculo eriperetur, quod
„ ei ob rebellionem imminebat, Deus opti-
„ mus maximuſque Regium ſpiritum excita-
„ vit, ut tu Reverendiſſime ac Illuſtriſſime
„ Præſul, cum pleniſſima poteſtate ad nos mit-
„ tereris, cujus bonitate atque ingenita cle-
„ mentia factum eſt, ut (quod ſummis preci-
„ bus Principes Civitatis, & in primis reve-
„ rendus Epiſcopus Comenſis contendebant,)
„ trecentis millibus ſcutorum ad reparandam
„ corrigendamque partem impenſarum, quas,
„ culpâ noſtrâ, Regia Majeſtas effecerat, di-
„ reptionem, cædem, captivitatem, cæte-
„ ramque licentiam militarem Mediolanen-
„ ſes evaſerint. Quæ quidem mulcta & pœna
„ non tota ſtatim repræſentetur, verum cen-
„ tum millia Kalendis Maii proximi nume-
„ rentur, reliqua temporibus & modis quos

„ Reve-

„ Reverendiſſimus Cardinalis conſtituet ac
„ declarabit. Sicque tanti præſulis clementia,
„ Concives mei, pœnas, quas merito luere
„ debebamus, evaſimus. Quo quidem bene-
„ ficio illi excluduntur, qui rebellionis auc-
„ thores extiterunt, omneſque ejuſdem conſ-
„ cii & participes, ante diem incluſive, qua
„ illuſtris Johannes Jacobus in arcem Medio-
„ lani ſe recepit. (Reſtat Reverendiſſime &
„ Illuſtriſſime Domine ut nomine hujus po-
„ puli aliquid à reverendiſſima donatione tua
„ deprecer, id quod fretus humanitate tua
„ facere non dubitabo.)

„ Et primum cum ad conſpectum Regiæ
„ Majeſtatis reverendiſſima tua Dominatio
„ redierit, velit de hoc populo illi conſtan-
„ tiſſime polliceri, eum in fide & devotione
„ ſuæ Regiæ Majeſtatis in perpetuum per-
„ manſurum, neque aliquid attentaturum,
„ quod contra ſtatum, & honorem ipſius ali-
„ quo modo exiſtat, futurumque exemplo
„ beatiſſimi Petri Apoſtoli longe fideliorem,
„ qui negato Redemptore, eam egit pæniten-
„ tiam ut à Domino receptus, erga illum in
„ fide ferventior fuerit, cujus nomine ego
„ ſupplex, & flexis genibus veniam & indul-
„ gentiam à veſtra reverendiſſima & illuſtriſ-
„ ſima Dominatione hîc pro Chriſtianiſſimo
„ Rege agente, & obſecro atque oro, pro

„ rebel-

„belles primores eſſent Civitatis quibus reli-
„qui reverentiam exiberent, metu hoc reve-
„rentiali, (qui tollit libertatem conſenſus)
„excuſandi ſunt.

„Demum ſummis precibus hic populus con-
„tendit, ut ex quo abſunt Cardinalis Aſca-
„nius, & illi qui illum ſecuti ſunt, velit Re-
„gia Majeſtas eam operam adhibere, ne quan-
„doque poſſint tumultum in Civitate & re-
„gione aliquem excitare, poſſintque ſubditi
„Majeſtatis ſuæ in pace & quiete, (cujus
„quidem ſunt cupidiſſimi,) & ſe & fortunas
„ſuas conſervare. Id quod ſi factum fuerit,
„non eſt quod de fide Mediolanenſium erga
„ſuam Majeſtatem vereatur, quando idem
„eſt omnibus animus, eadem mens, illi in
„perpetuum fideliſſime ſerviendi. Fiet præte-
„rea omnium diſcordiarum civiliumque fa-
„ctionum oblivio.

„Quarum ſupplicum noſtrarum deprecatio-
„num ſi compotes nos fecerit reverendiſſima
„& illuſtriſſima Dominatio veſtra (id quod
„certiſſime ſperamus,) & ſi fecerit quod tam
„generoſum, & antiqua nobilitate virum,
„tamque ſublimi dignitate ornatum debet,
„ſuæque ingenitæ bonitati, & ſolitæ clemen-
„tiæ maxime eſt accommodatum, erit Deo
„acceptiſſimum, & huic populo nullis un-
„quam temporibus abolendum. Qui immor-
„tali-

„ talibus his beneficiis tibi devinctus gratam
„ eorum memoriam non in papiro aut perga-
„ menis, ſed in marmore ſculptam conſcribi
„ curabit, ad laudem & gloriam omnipoten-
„ tis Dei, Chriſtianiſſimæ Majeſtatis Regiæ,
„ ac veſtræ illuſtriſſimæ ac reverendiſſimæ Do-
„ minationis, cui populus Mediolanenſis, &
„ ego humillime flexis genibus iterum nos
„ commendamus.

„ Qua propoſitione facta, & conſultatione
„ habita, juſſit idem reverendiſſimus & illu-
„ ſtriſſimus Dominus Cardinalis, magnificum
„ utriuſque juris Doctorem Dominum Mi-
„ chaelem Ricium Regium conſiliarium, pro-
„ poſitæ propoſitioni ſuo nomine reſpondere,
„ qui aſcendens idem pulpitum, in hanc ſen-
„ tentiam locutus eſt.

„ Miſertus eſt Dominus ſuper Ninivem ci-
„ vitatem eo quod pœnitentiam egit in cine-
„ re, & cilicio. Preces veſtras Mediolanenſes,
„ quas non minus humiliter quam eleganter
„ ut par erat porrexiſtis, benignè accepit re-
„ verendiſſimus & illuſtriſſimus Dominus Car-
„ dinalis non pro facinoris gravitate ſed pro
„ clementia Chriſtianiſſimi Regis, & boni-
„ tate ſua. Verum ut Chriſtianiſſimi Regis &
„ Ducis veſtri clementia magis eluſcat, duxit
„ gravitatem, atrocitatem que criminis pau-
„ cis demonſtrare ac maxime decere exiſtima-
„ vit, ut ego ipſe qui ad fidelitatem Chriſtia-

„ niſſimo

„nissimo Regi, & Duci Mediolani ſervan-
„dam, ejus juſſu, quo die fidelitatis ſacramen-
„tum juraviſtis, hortatus ſum, infidelitatem
„veſtram accuſarem.

„Si dignæ vobis pro demeritis pœnæ luen-
„dæ eſſent, ô Mediolanenſes, ita vobiſcum
„agendum eſſet, ſicut Romanos narrant Hiſ-
„torici cum Samnitibus egiſſe, quos ob ſimi-
„lem perfidiam tam ſevere puniverunt; ut
„Samnium in ipſo Samnio requireretur. Si
„Attilam, Gothorum Regem, vindicem ve-
„ſtra haberet rebellio, in multa ſæcula ve-
„ſtræ Urbis diruta mœnia vindictam, ſicut &
„hodie Roma nondum reſtituta, atteſtaren-
„tur. Si ex memoria veſtra non excidiſſet
„quam acerbis ſupliciis majores veſtri, & à
„Carolo Francorum Rege Romanorumque
„Imperatore, & à Federico primo quoque Ro-
„manorum Imperatore affecti fuiſſent, non
„tam facile à fide Chriſtianiſſimi Regis de-
„feciſſetis. Quid enim deteſtabilius excogi-
„tari potuit, quam Mediolanenſes Franco-
„rum Regi, legitimo in hoc Ducatu ſucceſ-
„ſori fidem fefelliſſe? Nam ſive Mediolani
„originem repetimus, eam à Gallis fuiſſe, vos
„ipſi etiam per Oratorem veſtrum nunc faſſi
„eſtis, ſivè ſucceſſionis jura revoluimus, Re-
„gem Chriſtianiſſimum ex libera ortum, al-
„terum ex ancilla, & vos ipſi jam ſciebatis.

„ Propter quod non ſolum legibus divinis, at-
„ que ſæcularibus, quæ à Catholicis conditæ
„ ſunt, ſed Lycurgi etiam inſtitutis, ab ipſo
„ rerum primordio populus iſte obſequiis le-
„ gitimi ſui Principis obſtringebatur. Demum
„ ſi beneficia, quæ Chriſtianiſſimus Rex Me-
„ diolanenſibus contulit, in memoriam revo-
„ caſſetis, nonne ingratitudinem veſtram
„ quam graviſſimam fuiſſe cognoviſſetis ? Is
„ enim neque ambitionis ſtudio, neque Re-
„ gni, (quod illi latiſſimum eſt,) ampliandi
„ cupidiate, ſed ut ſuos Mediolanenſes à ty-
» rannide eriperet, maximis ſumptibus ex
» Gallia in Italiam exercitum tranſmiſit. Ip-
» ſe quoque nullis, neque propriis neque
» regni ſui parcendo periculis, venire non
» dubitavit, atque ejecto tyranno, partaque
» victoria, tantum tributi vobis imperavit,
» quantum ad præſidium conſervationemque
» veſtram non ſufficiebat. Quin imò ex ipſa
» Gallia ad militum ſtipendia huc pecuniæ
» erant advehendæ. Juſtitiam, quæ ab Inſu-
» bria diu exulaverat per viros integerrimos
» ad vos revocatam videbatis. Matrimonio-
» rum & commerciorum libertatem ita reſti-
» tutam ut omnibus jam liceret, quod antea
» nefas fuerat, ſua non ſolum dicere, ſed etiam
» oſtentare. Vexationibus prorſus omnibus
» vos liberaverat. Ultro vos præterea illi fi-
„ delita-

„ delitatis ſacramento obſtrinxiſtis. Sed proh
„ dolor! non nulli etiam dum jurarent, de re-
„ bellione cogitabant, in quam tandem om-
„ nes non tam temere quam perfide incurri-
„ ſtis, obliti ſalutis æternæ, obliti honoris,
„ obliti periculorum, in quæ Urbem hanc &
„ totam Regionem conjeciſtis. Defeciſtis à le-
„ gitimo ſucceſſore, & juſto Principe, ad ty-
„ rannum iniquiſſimum. Dereliquiſtis pri-
„ mum inter Chriſtianos Regem ut privatum
„ & humilis conditionis hominem ſequere-
„ mini. Egeno ac puſillanimo potentiſſimum
„ ac magnificum Regem commuſtatis. Et
„ quanquam ingenium neque lingua ſuppe-
„ tant, ad veſtri facinoris acerbitatem increpandam, perſuadeo tamen mihi conſcientiam veſtram, culpæ longè majoris vos ipſos condemnare, quam lingua mea accuſare deteſtarique poſſit. Quid admiſeritis, res
„ ipſa declarat. Hominem ab exilio recepiſtis, qui nihil potius duxit, quam templa
„ Divûm hæreditates ac omnes fortunas veſtras expilare, nec immerito. Erat enim
„ (quod de Cambiſe Perſarum Rege legimus)
„ dificile, ut is parceret ſuis, qui contemptu
„ Religionis graſſatus etiam in Deos fuiſſet,
„ & quamvis in hujus delicti genere plures
„ ſint gradus, nullus tamen eſt, in quo ſe quiſ-
„ piam excuſare poſſit; cum potuiſſet populus

„ Mediolanenſis conjuratis ſi voluiſſet reſiſte-
„ re, quis enim tot tamque clara in Ludovi-
„ cum Sfortiam amoris ſigna defendet? viro-
„ rum & pecuniarum præſtita ſubſidia, publi-
„ cas præterea ſupplicationes atque lætitias?
„ Cum tamen plane videatis, invaſori quem
„ admiſiſtis, Deum non faviſſe, ecce enim an-
„ guſto clauditur muro, quem paulo ante Me-
„ diolanum non capiebat, ſervit qui modo
„ Mediolanenſibus imperabat.

„ Verum ingratitudo veſtra, Mediolanen-
„ ſes, miſericordiæ Chriſtianiſſimi Regis fon-
„ tem non exſiccavit, ſumma bonitas hujus
„ Reverendiſſimi Patris tenentis locum ip-
„ ſius, veſtram omnem ſuperat culpam ſed
„ accedit maxime ad veniam impetrandam
„ hujus celeberrimi diei, quo memoriam Do-
„ minicæ Paſſionis, noſtræque redemptionis
„ celebramus, occaſio. Propter quod ignoſcit
„ Chriſtianiſſimus Rex, & Reverendiſſimus
„ ac Illuſtriſſimus hic Cardinalis tenens lo-
„ cum ipſius, Civibus & Populo Mediolanen-
„ ſi, iis duntaxat exceptis, qui vel factionis
„ aucthores, vel participes ante ſecundum
„ diem Februarii quo Civitas publicè rebella-
„ vit, extiterunt, donat vitam & bona Ci-
„ vibus, & Populo Mediolanenſi, eoſque tu-
„ tos à violentiis reddit, & direptionibus.
„ Hortor tamen vos Mediolanenſes, ut fidem

„ quam

„ quam Chriſtianiſſimo Regi promiſiſtis, ita „ inviolabilem ſervetis, ut ne minima quidem „ appareat perfidiæ ſuſpicio: ne tanto gravior „ ſit pœna, quanto majorem hodie eſtis ve- „ niam conſecuti. Nam ſi in fide Chriſtianiſ- „ ſimi Regis, & Ducis veſtri, ac ſucceſſorum „ ſuorum perſeverabitis, erit profecto Me- „ diolanum inter cæteras Italiæ Civitates, ut „ dixiſtis, primaria.

„ Quibus dictis, univerſus populus gratias „ egit, parvulique & infantes pueri, & puellæ „ veſtibus albis induti, cum cruce aliiſque di- „ vinis inſignibus ac ramis arborum, ante ora „ ejuſdem Domini reverendiſſimi Cardinalis „ proceſſerunt multi miſericordiam accla- „ mantes, plurimi divina ſubſidia deprecan- „ tes.

„ De quibus omnibus nos ſubſcripti Notarii „ rogati pro parte præfati Reverendiſſimi & „ Illuſtriſſimi Cardinalis locum tenentis, hoc „ præſens publicum confecimus inſtrumen- „ tum. Actum die anno menſe, & loco prædi- „ ctis.

„ Et ego Johannes Mayna de Podivario „ Taurinen Dioëc. publicus Imperiali aucto- „ ritate Notarius, Regiuſque Secretarius, præ- „ miſſis interfui, rogatuſque ut ſupra, publi- „ cum recepi inſtrumentum, in cujus rei fidem „ me ſubſcripſi ſigno meo ſolito appoſito.

MAYNA. TRAI-

TRAITÉ D'ALLIANCE, CONTRE LES VENITIENS;

Entre le Pape Jules II. Maximilien I. Empereur des Romains, Loüis XII. Roi de France, & Ferdinand Roi d'Arragon. A Cambray l'an 1508. le 10. de Decembre.

„ MAXIMILIANUS, divinâ favente cle-
„ mentiâ electus Romanorum Impera-
„ tor, ſemper Auguſtus, &c. Rex Germaniæ,
„ ac Hungariæ, Dalmatiæ, Croatiæ, &c.
„ Archidux Auſtriæ, Dux Burgundiæ, Lotha-
„ ringiæ, Brabantiæ, Stiriæ, Carinthiæ,
„ Carniolæ, Limburgiæ, Luxemburgiæ, &
„ Gueldriæ; Lantgravius Alſatiæ, Princeps
„ Sueviæ, Palatinus in Habſburg, & Hanno-
„ niæ, Princeps & Comes Burgundiæ, Flan-
„ driæ, Tirolis, Goritiæ, Arteſii, Hollan-
„ diæ, Zelandiæ, Ferrettis, in Kiburg & Zut-
„ phaniæ,

„phaniæ, Marchio ſacri Romani Imperii ſu-
„per Anaſum & Burgoviæ, Dominus Friſiæ,
„Marchiæ, Sclavoniæ, Portusnaonis, Sali-
„narum, & Mechliniæ. Recognoſcimus, &
„præſentium tenore notum eſſe volumus uni-
„verſis, quòd cùm Sanctiſſimus in Chriſto
„Pater, & Dominus, Julius, divinâ Provi-
„dentiâ Sanctæ Romanæ ac univerſalis Ec-
„cleſiæ ſummus Pontifex, Dominus noſter
„Reverendiſſimus, ſæpius, & repetitis vici-
„bus nos pariter, & Sereniſſimum, atque Ec-
„cellentiſſimum Principem Dominum Ludo-
„vicum Regem Franciæ, &c. Fratrem no-
„ſtrum chariſſimum, alioſque Chriſtianos
„Principes inſtantiſſimè admonuerit, ut tan-
„quàm veri & devoti filii Eccleſiæ, velle-
„mus ad conſervationem Chriſtianæ Rei-
„publicæ intendere, quæ in dies à truculen-
„tiſſimis Turcis, & cæteris Infidelibus maxi-
„mas jacturas patitur; ac etiam ad conſer-
„vationem jurium, & bonorum Sanctæ Se-
„dis Apoſtolicæ, atque beatitudini ſuæ totis
„viribus noſtris aſſiſtere, ac recuperationem
„eorum quæ poſtpoſitâ fide, omnique Reli-
„gione contemptâ, nullâ habitâ ratione
„æqui, honeſti, & juſti, Veneti pluribus jam
„annis de beati Petri, & Sanctæ Romanæ Ec-
„cleſiæ patrimonio tyrannicè invaſerunt,
„uſurparunt, & occuparunt, ac de præſenti
„nullo

„ nullo juſto titulo indebitè occupant, & de-
„ tinent. Cui exhortationi Sanctiſſimi Do-
„ mini noſtri, nos Imperator præfatus pro ſin-
„ cerâ noſtrâ in Sedem Apoſtolicam obſer-
„ vantiâ, ut par eſt, parere volentes, hujuſ-
„ modi defenſionem & conſervationem Rei-
„ publicæ Chriſtianæ, nec non incrementum
„ Sanctæ Sedis Apoſtolicæ, juxta majorum
„ noſtrorum veſtigia, & exempla, tanquàm
„ illius verus Advocatus, & Protector, cum
„ ſummo deſiderio amplecti & ſuſcipere fui-
„ mus ſemper ex animo inclinati. Conſide-
„ rantes etiam graviſſimas jacturas, injurias,
„ rapinas, & damna quæ præfati Veneti ne-
„ dum Sanctæ Sedi Apoſtolicæ, ſed & ſacro
„ Romano Imperio, Domui Auſtriæ, Duci-
„ bus Mediolani, Regibus Neapolitanis, &
„ aliis multis Principibus violenter intule-
„ runt, illorum bona, poſſeſſiones, Civita-
„ tes, & Oppida, perinde ac ſi in communem
„ omnium perniciem conſpiraſſent tyrannicè
„ occupando & uſurpando. Propter quod non
„ ſolùm ſalubre, utile, & honorificum, ſed
„ & omnibus prædictis neceſſarium eſſe exi-
„ ſtimamus, ut omnibus ad juſtam vindictam
„ excitatis, tandem ad reſtringendam inſatia-
„ bilem Venetorum cupiditatem, & domi-
„ nandi libidinem tanquàm ad commune in-
„ cendium accurratur junctis quoque viribus
„ &

„ & armis bona per eoſdem Venetos ablata &
„ occupata recuperentur, & reintegrentur.
„ Eâque de cauſâ nuper Illuſtriſſimam Princi-
„ piſſam Margaretam, Archiduciſſam Au-
„ ſtriæ, Duciſſam Burgundiæ, relictam viduam
„ Sabaudiæ, Filiam noſtram chariſſimam, ad
„ Civitatem noſtram Imperialem Cameracen-
„ ſem miſimus, quæ vigore pleni ac ſufficien-
„ tis mandati noſtri, tanquàm ſpecialis noſtra
„ in hac parte Procuratrix, poſt concluſam
„ generalem Pacem inter nos, & ſuprà no-
„ minatum Sereniſſimum Fratrem noſtrum
„ Regem Franciæ, cum Reverendiſſimo in
„ Chriſto Patre Domino Georgio de Amba-
„ ſia, tituli Sancti Sixti, Sanctæ Romanæ Ec-
„ cleſiæ Preſbytero, Cardinale Rothomagen-
„ ſi, ac Sedis Apoſtolicæ per Franciam de la-
„ tere Legato, faciente ſe in hac parte for-
„ tem nomine Sanctiſſimi Domini noſtri,
„ etiam jam dicti Sereniſſimi Regis Franciæ
„ fratris noſtri, ſpecialiter ad hoc deputato
„ Procuratore, ac cum ſpectabili Jacobo de
„ Albion, milite Sereniſſimi Regis Aragonum
„ Oratore, & ad hoc ſpeciali Procuratore tra-
„ ctavit, inivit, fecit, concluſit, & juravit,
„ ac Litteris ſuis roboravit fœdus, confœde-
„ rationem, unionem, & ligam contra ipſos
„ infideles, ac etiam contra Venetos juxta
„ capitula, puncta, & articulos accordatos.

„ Quarum Litterarum, capitulorum, punc-
„ torum, & articulorum tenor de verbo ad
„ verbum ſequitur, & eſt talis.

„ MARGARETA, Dei gratiâ ex Archidu-
„ cibus Auſtriæ, Ducibus Burgundiæ,
„ vidua relicta Sabaudiæ, &c. Recognoſci-
„ mus, & præſentium tenore profitemur, no-
„ tumque eſſe volumus univerſis, quòd cùm
„ Sanctiſſimus in Chriſto Pater Dominus, Do-
„ minus Julius, divinâ Providentiâ ſanctæ
„ Romanæ ac univerſalis Eccleſiæ ſummus
„ Pontifex, Dominus noſter obſervantiſſimus,
„ tanquàm bonus Eccleſiæ ſuæ Paſtor, ſolli-
„ cituſque Pater, ad incrementum & conſer-
„ vationem ſanctæ Sedis Apoſtolicæ, & Chri-
„ ſtianæ Religionis vigilantiſſimo ſtudio ſem-
„ per intendens, paternis ſuis admonitioni-
„ bus Excellentiſſimos Principes, videlicet ſa-
„ cratiſſimum, & Invictiſſimum Principem,
„ & Dominum, Dominum Maximilianum,
„ Romanorum Imperatorem, ſemper Augu-
„ ſtum, Germaniæ, Hungariæ, Dalmatiæ,
„ Croatiæ, &c. Regem, Archiducem Auſtriæ,
„ Ducem Burgundiæ, &c. Comitem Palati-
„ num, &c. Dominum & genitorem noſtrum
„ metuendiſſimum, & Sereniſſimum, & Chri-
„ ſtianiſſimum Principem, Dominum Ludo-
„ vicum Francorum Regem, nec non Sere-
„ niſſimum

„ niſſimum & Potentiſſimum Principem, Do-
„ minum Ferdinandum Regem Aragonum,
„ &c. tanquàm tria potiſſima Reipublicæ
„ Chriſtianæ robora, repetitis vicibus inſtan-
„ tiſſimè admonuerit ut tanquàm veri & de-
„ voti filii Eccleſiæ, vellent beatitudini ſuæ
„ totis viribus aſiſtere ad recuperationem eo-
„ rum quæ poſtpoſitâ fide ſpreto numine, at-
„ que omni Religione neglectâ, infideles Ve-
„ neti pluribus jam annis lapſis, de bonis ſan-
„ ctæ Sedis Apoſtolicæ abſtulerunt, & uſque
„ nunc violenter uſurpant, occupant, & de-
„ tinent. Quibus graviſſimis injuriis ſuprà no-
„ minati Excellentiſſimi Principes permoti,
„ pro ſuâ in ſanctam Apoſtolicam Sedem ob-
„ ſervantiâ, & ſollicito ſtudio, paternis & ſa-
„ lutaribus ſanctiſſimi Domini noſtri exhor-
„ tationibus, ut par eſt, obſequi violentes,
„ jugiterque, & alto animo revoluentes gra-
„ viſſimas injurias, damna, & rapinas, quas
„ ipſi Veneti non ſolùm ſanctæ Sedi Apoſto-
„ licæ, ſed & divis prædeceſſoribus ſuis, Ro-
„ manorum Imperatoribus, Archiducibus Au-
„ ſtriæ, Ducibus Mediolani, & Regibus Nea-
„ politanis violenter intulerunt, illorum do-
„ minia & poſſeſſiones præter omne jus & fas
„ uſurpando, & occupando. Idcircò ipſi jam
„ dicti Excellentiſſimi Principes, videlicet
„ Sacratiſſimus Romanorum Imperator, Chri-

„ ſtianiſſimus Rex Franciæ, ac Sereniſſimus
„ Rex Aragoniæ, conſtituerunt pro defenſio-
„ ne ſanctæ Sedis Apoſtolicæ, & communi
„ totius Reipublicæ Chriſtianæ bono, concor-
„ di voto ad mutuæ confœderationis vincula
„ recurrere, & ſtrictiſſima intelligentiâ con-
„ tra communes hoſtes ſe unire, & colligare.
„ Potiſſimè cùm ſanctiſſimus Dominus noſter
„ hujuſmodi confœderationis & unionis prin-
„ cipem & caput ſe fecerit.

„ HINC eſt quòd ad laudem & honorem om-
„ nipotentis Dei, ac Redemptoris noſtri Jeſu
„ Chriſti, exaltationemque & incrementum
„ totius Chriſtianæ Religionis, atque ad ho-
„ norem, commodum, & tranquillitatem ſu-
„ prà dictorum ſanctiſſimi Domini noſtri, ſa-
„ cratiſſimi Romanorum Imperatoris, & Se-
„ reniſſimorum Regum Franciæ, & Arago-
„ niæ. Nos tanquàm locum & vicem regens,
„ negotiorum geſtrix, ac procuratrix, atque
„ in hac parte procuratorio nomine præfati
„ Sereniſſimi, & Invictiſſimi Principis, & Do-
„ mini, Domini Maximiliani, Romanorum
„ Imperatoris, genitoris noſtri metuendiſſi-
„ mi, virtute & vigore mandati noſtri ſuffi-
„ cientis, cujus tenor de verbo ad verbum
„ ſequitur, & eſt talis.

MA-

MAXIMILIAN, par la grace de Dieu, eſleu Empereur des Romains, toûjours Auguſte, Roi de Germanie, de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, &c. Et Charles, par la meſme grace, Archiduc d'Auſtriche, Prince d'Eſpagne, des deux Siciles, & de Hieruſalem; Duc de Bourgogne, de l'Hotier, de Brabant, de Styrie, de Carinthie, de Carniole, de Lembourg, de Luxembourg, & de Gueldres; Lantgrave d'Alſace, Prince de Sueve, Palatin d'Habſbourg, & de Hainault; Prince Comte de Bourgogne, de Flandres, de Tyrol, d'Artois, de Gorice, de Hollande, de Zelande, de Ferrette, de Kibourg, de Namur, & de Zutphen; Marquis du S. Empire, & de Burgaw; Seigneur de Friſe ſur la Marche de Sclavonie, de Portenaw, de Salins, & de Malines. A tous ceux qui ces preſentes Lettres verront, Salut. Comme pour le bien & utilité de toute la Chreſtienté, & éviter les maux & inconvéniens, qui par la continuation des differends, diviſions & diſſentions eſtants entre nous, & très-Haut, très-Excellent, & très-Puiſſant Prince, noſtre très-cher & très-amé Frere, & Couſin, le Roi de France, ſe peuvent enſuivre, ſoit adviſé eſtre tenuë une journée par aucuns nos Commis, & Députez, & ceulx d'icelui noſtre-

dit

dit Frere, en noſtre Cité de Cambray, le huictieſme jour d'Octobre prochain, ſur tous & quelſconques différends, & queſtions, qui ſont, & peuvent eſtre entre nous deux, nos Royaumes, Pays, & Subjects.

Sçavoir faiſons, que Nous, ces choſes conſidérées, meſmement que ne ſçavons perſonne en qui mieux nous nous debvons confier, que en la perſonne de noſtre très-chere, & très-amée Fille unique de nous Empereur, & Tante de nous Charles, Dame Marguerite, Archiducheſſe d'Auſtriche, & de Bourgogne, Ducheſſe Doüairiere de Savoye, Icelle avons commiſe, députée, ordonnée, & eſtablie, commettons, députons, ordonnons, & eſtabliſſons, par les Preſentes, noſtre Procureur Général, & certain Meſſaige ſpécial, en lui donnant plein pouvoir, authorité, & Mandement ſpécial, de ſe trouver à icelle journée, traicter, pacifier, conclure, & accorder de par Nous, & en noſtre Nom, avec ledit Roi de France, ou ſes Commis, & Députez à ce, tous & quelſconques differends, queſtions, debats, malveillances, & rancunes qui ſont & peuvent eſtre entre Nous, & ledit Roi de France, noſdits Royaumes, Pays, & Subjects, Amis, & Alliez. Auſſi de faire traicter & conclure toutes amitiez, confédérations, & bonnes intelligences qui ſe peuvent, & doibvent faire

faire entre bons Freres, & Couſins, leurs Royaumes, Pays, & Subjects, Amis, Alliez, & Bienveillans, de ilceux jurer en noſtre Nom, les tenir, entretenir, & obſerver, & de en ce faire leurs circonſtances & dépendances, tout autant comme nous-meſmes ferions, ſi preſents en noſtre Perſonne y eſtions, jaçoit que la choſe requiſt Mandement plus ſpécial. Promettans, en bonne foi, avoir, & tenir ferme, ſtable, & agréable à toûjours, tout ce que par noſtredite Fille ſera fait, conclud, paſſé, & accordé, touchant les choſes deſſus dittes, leurs circonſtances & dépendances, & de le ratifier, ſans aller faire, ne ſouffrir eſtre faitores ne, au temps advenir aucune choſe au contraire. En teſmoing de ce nous avons fait mettre noſtre Scel à ces Preſentes. Donné en noſtre Chaſteau de Turnhoult, le quatorzieſme jour de Septembre, l'an de grace 1508. & de nos Régnes; à ſçavoir, de celui des Romains, le 23. & deſdits de Hongrie, &c. le dix-neuvieſme. Signé deſſous, MAXIMILIAN. Et au repli, par l'Empereur, & Monſeigneur l'Archiduc.

RENNER.

„HODIE cum Reverendiſſimo in Chriſto „Patre, Domino Georgio de Ambaſia, titu„li Sancti Sixti, Sanctæ Romanæ Eccleſiæ „Preſby-

„ Preſbytero Cardinale, & Archiepiſcopo Ro-
„ thomagenſi, & per Franciam, ac alia domi-
„ nia Chriſtianiſſimo Franciæ Regi ſubmiſſa
„ Apoſtolico de latere Legato, tanquàm lo-
„ cum & vicem gerente, negotiorum Procu-
„ ratore, & in hac parte Procuratorio nomi-
„ ne ſuprà ſcripti Sereniſſimi, & Chriſtianiſ-
„ ſimi Principis, Domini Ludovici Franco-
„ rum Regis, &c. vigore & virtute ejus man-
„ dati ſufficientis, cujus tenor etiam hîc de
„ verbo ad verbum ſequitur, & eſt talis.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France. A tous ceulx qui ces preſentes Lettres verront, Salut. Comme puis aucun temps en çà ſe ſoient quis, & cherchez aucuns bons moyens, & convenables expédiens, & pourparlé par aucuns gens vertueux, & notables Perſonnaiges pour venir à quelque amiable accord, & finale Paix, des differends eſtants entre Nous, & très-Haut, très-Excellent, & très-Puiſſant Prince, noſtre très-cher, & très-amé Frere, & Couſin, l'Empereur, l'Archiduc d'Auſtriche, ſon Fils, & noſtre très-chere, & très-amée Couſine, la Ducheſſe Doüairiere de Savoye, ſa Fille. Et tellement y a eſté vaqué, entendu, & procedé, que une Treſve de ſix ſemaines a eſté entre Nous priſe, & acceptée, pendant laquelle nos Dépu-

tez,

tez, tant d'un coſté que d'autre, ſe doibvent trouver, & aſſembler en la Ville de Cambray, pour en icelle beſoigner, vaquer, & entendre à faire, & accomplir ladite Paix finale, ou prendre aucune bonne longue Treſve, ainſi qu'il appert par les Lettres Patentes, qui en ont eſté, par entre Nous, depuis aucuns jours en çà expédiées. Et ſoit ainſi que nous deſirans de tout noſtre cœur, ſur toutes choſes, vivre en paix, repos, & tranquillité, non-ſeulement avec noſtredit Frere, & Couſin, mais auſſi avec tous autres Princes Chreſtiens, cognoiſſant parfaitement le grand & ineſtimable bien, félicité, profict, & utilité qui vient de paix, & au contraire les maux, & innumérables inconvénients, qui procedent pour raiſon de la guerre : Nous, à ces cauſes, & afin que chaſcun puiſſe clairement cognoiſtre que à Nous n'a tenu, ne tient, ne tiendra que ladite Paix ne ſe faſſe & parfaſſe entierement, & que ne vivions doreſenavant avec noſtredit Frere & Couſin, ſeſdits Fils, & Fille, en tout amour, bonne fraternité, & loyale dilection, avons voulu eſlire & choiſir en noſtre Royaume quelque bon, grand, notable, & vertueux Perſonnaige, pour faire & traicter de ladite Paix finale, ou longue Treſve, comme dit eſt, auquel nous ayons toute ſeureté, & fiance. Sçavoir faiſons, que nous,

ce conſideré, & pour la très-grande, bonne, entiere, & parfaicte confiance que nous avons de la perſonne de noſtre très-cher, & très-amé Couſin le Cardinal d'Amboiſe, Légat en France, & de ſes ſens, loyauté, prudence, intégrité, & longue expérience. Sçaichant auſſi certainement que lui, autant ou plus que nul autre, a un ſingulier zele, entier, & fervent vouloir à ladite Paix, & que pour à icelle parvenir & accomplir n'y vouldra eſpargner ſa Perſonne, le labeur d'icelle, ny autre choſe. Icelui noſtredit Couſin le Légat, pour ces cauſes, & autres bonnes conſidérations à ce nous mouvans, avons cejourd'huy fait, commis, ordonné, député, conſtitué, & eſtabli; faiſons, ordonnons, députons, conſtituons, & eſtabliſſons noſtre Lieutenant-Général & Procureur ſpécial quant à ce, & lui avons donné, & donnons pouvoir par ceſdites Preſentes, d'icelle Paix finale, ou longue Treſve, traicter & conclure, & pour ce faire avec noſtredite Couſine, la Doüairiere de Savoye, & autres Députez de noſtredit Couſin l'Empereur, ſoit au lieu de Cambray, ou ailleurs, où ſera par entre eux adviſé; faire, & paſſer tels Articles, & conditions de Paix finale, ou longue Treſve, que ſeront par entre eux accordez, & iceux pour & en noſtre Nom jurer ſolemnellement, ainſi qu'en tel cas

cas appartient, & autrement y faire beſoigner, vaquer, & entendre, tout & ainſi, & par la forme & maniere que nous-mêmes ferions, & faire pourrions, ſi preſens & perſonnellement y eſtions. Promettant, en bonne foi, & parole de Roi, avoir agréable, tenir ferme & ſtable, tout ce que par noſtredit Couſin le Légat aura eſté, ou ſera faict, traicté, paſſé, conclud, & acordé, & juré pour ladite Paix finale, ou longue Treſve, ainſi que dict eſt, ſans jamais venir, ou faire venir au contraire, & icelle Paix finale, ou longue Treſve, & tout ce que faict aura par lui eſté, confirmer, ratifier, & aprouver, toutes & quantes fois que requis en ſerons; & d'en bailler nos Lettres Patentes en bonne forme. Et en teſmoins de ce, nous avons ſigné ces Preſentes de noſtre Nom, & à icelles fait mettre noſtre Scel. Donné à Roüen, le vingtieſme jour d'Octobre, l'an de grace 1508. & de noſtre Régne le onzieſme, Signé, LOUIS. Et ſur le reply, par le Roi, vous, & autres preſents.

ROBERTET.

„ET cum ſpectabili Domino Jacobo de Al-
„bion, tanquam negotiorum geſtore, Ora-
„tore, Procuratore, & in hac parte Procura-
„torio nomine præfati Sereniſſimi, ac Poten-
„tiſſimi Principis, Domini Ferdinandi, Re-
„gis Aragoniæ, &c. vigore & virtute ejus
„mandati ſufficientis, cujus tenor ſimiliter
„de verbo ad verbum, hîc ſequitur, & eſt talis.

„FERDINANDUS, Dei gratiâ Rex Ara-
„gonum, Siciliæ citrà & ultrà Farum,
„Hieruſalem, Valenciæ, Majoricarum, Sar-
„diniæ, & Corſicæ, Comes Barcinonæ, Dux
„Athenarum, & Neopatriæ, Comes Roſſi-
„lionis, & Ceritaniæ, Marchio Oriſtanni & &
„Gotiani. De fide, prudentiâ, & animi inte-
„gritate Magnifici Jacobi de Albion, Conſi-
„liarii, & Oratoris noſtri dilecti, in Curia
„Chriſtianiſſimi Francorum Regis, Fratris
„noſtri, in præſentiarum reſidentis, pluri-
„mùm confidentes, præſentium tenore, de
„noſtra certa ſcientia, & conſultò, omnibus
„melioribus viâ, modo, & formâ, quibus me-
„lius & validius de jure poſſumus, & vale-
„mus, facimus, conſtituimus, creamus, &
„ſolemniter ordinamus vos eundem Jacobum
„de Albion abſentem, tanquàm præſentem,
„noſtrum certum, verum, & ſpecialem, &

„ad

„ ad infrà ſcripta etiam generalem Procura-
„ torem, ita quòd ſpecialitas generalitati non
„ deroget, nec è contrà, videlicet ad trac-
„ tandum, pactitandum, contrahendum, in-
„ eundum, firmandum, & concludendum pro
„ nobis, & nomine noſtro cum quibuſcunque
„ Legatis, Oratoribus, Mandatariis, Nun-
„ tiis, & Procuratoribus Sereniſſimi, & Po-
„ tentiſſimi Principis Maximiliani, Romano-
„ rum Imperatoris ſemper Auguſti, Fratris no-
„ ſtri, & Chriſtianiſſimi, & Potentiſſimi Prin-
„ cipis Ludovici, Francorum Regis, Ducis
„ Mediolani, &c. Fratris noſtri dilectiſſimi,
„ bonam, meram, puram, firmam, & vali-
„ dam amicitiam, unionem, colligationem,
„ intelligentiam, ligam, & confœderationem,
„ cum illis pactis, articulis, conventionibus,
„ promiſſionibus, pœnis, obligationibus, ju-
„ ramentis, renonciationibus, ac modis, &
„ temporibus, formis & conditionibus prout
„ & ſicut vobis videbitur, & placuerit, &
„ pro implemento & obſervatione omnium &
„ ſingulorum quæ vos nomine noſtro promi-
„ ſeritis ſpecialiter, & generaliter, obligan-
„ dum nos, & bona noſtra, & ad rogandum,
„ & fieri faciendum de prædictis omnibus &
„ ſingulis quæ vos tractaveritis, convenerи-
„ tis, & promiſeritis pro ipſorum omnium &
„ ſingulorum plenâ obſervatione unum, &
„ plura,

„ plura, publicum, ſeu publica Inſtrumenta,
„ cum quibuſcunque promiſſionibus, ſtipula-
„ tionibus, pactis, obligationibus, pœnarum
„ adjectionibus, renonciationibus, juramen-
„ tis, clauſulis, & cautelis, prout & ſicut vo-
„ bis videbitur, & placuerit. Et generaliter
„ omnia alia, & ſingula dicendum, facien-
„ dum, contrahendum, & fieri faciendum,
„ quæ in prædictis, & circa prædicta, & de-
„ pendentibus ac emergentibus ab eiſdem,
„ utilia, neceſſaria, & expedientia fuerint,
„ ſeu quomodo libet opportuna vobis vide-
„ buntur, atque placebunt, & quæ noſmet-
„ ipſi facere, dicere, ſeu fieri facere poſſe-
„ mus, etiam ſi talia forent quæ mandatum
„ exigerent magis ſpeciale. Dantes & conce-
„ dentes vobis præfato Oratori & Procuratori
„ noſtro in prædictis & circa prædicta, & quod-
„ libet prædictorum ac dependentia & conne-
„ xa ab eis, plenum, liberum, & generale
„ mandatum, ac etiam ſpeciale ubi exigitur,
„ cum plenâ, liberâ, generali, & ſpeciali ad-
„ miniſtratione, poteſtate, & auctoritate. Pro-
„ mittentes, & jurantes ad Dominum Deum
„ noſtrum Jeſum Chriſtum, & ejus ſanctam
„ crucem, & ſancta quatuor Evangelia, pro-
„ priis manibus corporaliter tacta nos perpe-
„ tuò firma, rata, & grata habituros quæcun-
„ que vos dictus Jacobus de Albion, Orator,

&

„ & Procurator noſter in prædictis, & circa
„ prædicta, & quodlibet prædictorum nomi-
„ ne noſtro feceritis, promiſeritis, firmave-
„ ritis, & in animam noſtram juraveritis, &
„ contra ea, vel eorum aliquod ullo tempore
„ non facere, dicere, opponere, vel venire
„ per nos, vel per alium, aliqua ratione, vel
„ cauſa, de jure, vel de facto, ſub hypotheca
„ & obligatione omnium & ſingulorum bo-
„ norum noſtrorum præſentium, & futuro-
„ rum. In quorum teſtimonium præſentes fie-
„ ri juſſimus manu propriâ ſignatas, ſigillo-
„ que noſtro impendenti munitas. Datum in
„ loco del Mollinillo, die vigeſimâ ſeptimâ
„ menſis Auguſti, anno à Nativitate Domini
„ milleſimo quingenteſimo octavo. Sic ſigna-
„ tum, Yo el Rey. Dominus mandavit mihi
„ Michaeli Peres Dalmacan.

„ Convenimus, tractavimus, egimus, ini-
„ vimus, concluſimus, omnes & ſingulos in-
„ frà ſcriptos Articulos.

„ In primis, quia hodiè nos cum præfato
„ Reverendiſſimo Domino Cardinali Rotho-
„ magenſi, Legato, &c. Prædictorum Sacra-
„ tiſſimi Domini Imperatoris, & Chriſtianiſ-
„ ſimi Francorum Regis nominibus, invimus,
„ & concluſimus pacem generalem, atque
„ confœderationem. In qua etiam intercæte-
„ ra Sanctiſſimum in Chriſto Patrem, & Do-
„ minum,

„minum, Dominum Julium ſecundum, divi-
„nâ providentiâ Sanctæ Romanæ Eccleſiæ
„ſummum Pontificem, Dominum noſtrum
„obſervantiſſimum, & Sereniſſimum Arago-
„niæ Regem incluſimus, atque utrique parti
„adhuc facultatem reſervavimus infrà qua-
„tuor menſes poſſe alios ſuos Confœderatos
„nominare, & eidem paci ſeu confœderatio-
„ni includere. Quoniam Veneti in maximum
„præjudicium ſanctæ Sædis Apoſtolicæ, ſa-
„crique Romani Imperii, & Domus Auſ-
„triæ, ac Chriſtianiſſimi Regis Franciæ, ad
„cauſam Ducatus Mediolani, ipſiuſque Se-
„reniſſimi Regis Aragoniæ ad cauſam Regni
„Neapolitani jam dudum tirannicè & violen-
„ter occuparunt, & detinuerunt, ac præſen-
„tialiter uſurpant, occupant, & detinent
„quàmplurimas Provincias, Urbes, & Do-
„minia ipſis Sanctiſſimo Domino Imperatori,
„& Regibus prænominatis ſingula ſingulis re-
„ferendo, pleno jure pertinentia, Tractatum
„& conventum eſt inter nos nominibus antè
„dictis, quòd nec Sacratiſſimus Dominus Im-
„perator Romanorum, nec Chriſtianiſſimus
„Francorum Rex debeant, nec poſſint Ducem
„& Dominum Venetorum, aut eorum ſubdi-
„tos, nec alios communes hoſtes contra quos
„movendum eſt bellum, pro confœderato,
„vel confœderatis ſuis nominare, ſeù huic

„pac-

„ paci & confœderationi hodiè factæ quali-
„ tercunque includere. Quinimò præfatus
„ Dux & Dominium Venetorum, atque eo-
„ rum ſubditi à præfata pace & confœderatio-
„ ne prorſus debent eſſe excluſi.

„ *Item.* Actum & conventum eſt quòd ſi una
„ ſpecialis, liga, unio, amicitia, atque Con-
„ fœderatio inter Sanctiſſimum Dominum
„ noſtrum Papam, pro quo præfatus Dominus
„ Cardinalis Rothomagenſis fortem ſe fecit,
„ & ejus ratificationem præſentibus Tractati-
„ bus ligæ, atque confœderationi à Sancti-
„ tate ſua exhibendum promiſit, & inter præ-
„ dictos Sacratiſſimum Dominum Imperato-
„ rem Romanorum, & Sereniſſimos Franciæ,
„ atque Aragoniæ Reges contra ipſum Du-
„ cem & Dominium Venetorum, atque eo-
„ rum ſubditos, pro recuperatione, ſeu rein-
„ tegratione omnium deperditorum.

„ *Item.* Pro celeriori hujus rei expeditione
„ actum & conventum eſt quòd ipſi ſanctiſ-
„ ſimus Dominus noſter, Sereniſſimique Fran-
„ ciæ, & Aragoniæ Reges, & ipſorum quili-
„ bet cum ſufficienti militum & peditum exer-
„ citu, ac cum artilleria neceſſaria, teneant-
„ tur infrà diem primam Aprilis proximè ven-
„ turam, pro recuperatione antè dicta, com-
„ munibus armis eoſdem Venetos hoſtiliter
„ invadere, nec priùs à prædicta invaſione,

„ ſeu guerra, aut armis per aliquem ipſorum
„ deſiſtatur, quin omninò, & integrè Apoſto-
„ lica Sedes recuperaverit Ravennam, Cer-
„ viam, Faventiam, Ariminum, earumque
„ diſtrictus, ac etiam oppida, Imolæ, & Ce-
„ ſenæ, cum omnibus eorum juribus, & per-
„ tinentiis, ac omnia alia quæ de ſtatu & ju-
„ ribus Eccleſiæ Romanæ dicti Veneti occu-
„ pant, & detinent. Et præfatus Sacratiſſimus
„ Imperator recuperaverit Roveretum, Vero-
„ nam, Paduam, Vincentiam, Terviſium,
„ Forum Julium, cum territoriis & pertinen-
„ tiis eorum, nec non Patriarchatum Aqui-
„ legienſem, cum ſingulis ſuis pertinentiis,
„ omniaque alia loca & dominia per ipſos Ve-
„ netos in hoc ultimo bello capta, & occupa-
„ ta ex terris & Dominiis Domus Auſtriæ;
„ & generaliter omnia ea quæ ipſi Veneti tam
„ à ſacro Romano Imperio, quàm à Domo
„ Auſtriæ abſtulerunt, & de præſenti uſur-
„ pant, detinent, & occupant. Et pari modo
„ ipſe Chriſtianiſſimus Francorum Rex recu-
„ peraverit totaliter Brixiam, Cremam, Ber-
„ gamum Cremonam, Geraldaldum, cum ſin-
„ gulis ipſorum locorum diſtrictibus, terri-
„ toriis, & pertinentiis. Et generaliter omnia
„ quæ fuerunt antiquitus de Ducatu & Domo
„ Mediolani, & prædeceſſorum ipſius Chri-
„ ſtianiſſimi Regis in eodem Ducatu. Et ſimi-

„ liter

„ liter ipſe Sereniſſimus Rex Aragonum recu-
„ peraverit ea omnia quæ ipſi Veneti de Re-
„ gno Neapolitano, & ex prædeceſſoribus in
„ ipſo Regno quovis modo abſtulerunt, &
„ uſurparunt, ac de præſenti quovis colore
„ uſurpant, detinent, & occupant, videli-
„ cet Tranum, Brunduſium, Otrantum, &
„ Galipolim, & omnia alia quæ de Regno
„ Neapolitano per eos occupantur.

„ *Item.* Quantùm ad hanc invaſionem con-
„ tra ipſos Venetos fiendam per Majeſtatem
„ Cæſaream, quia Majeſtas ſuas noviſſimè ini-
„ vit Treugam cum ipſis Venetis triennalem,
„ quam ſine aliqua occaſione honeſtè rumpe-
„ re non poſſet, actum & conventum eſt quòd
„ ipſa Majeſtas Cæſarea mittere debeat ali-
„ quas copias armatorum ſuorum in auxilium
„ Sanctiſſimo Domino noſtro, ita ut die inva-
„ ſionis fiendæ, videlicet prima Aprilis, apud
„ Sanctitatem ſuam, ſi velit, ſint conſtituti,
„ & eidem in dicta invaſione fienda aſſiſtant
„ & adhæreant. Et indè ipſe Sanctiſſimus Do-
„ minus noſter ſcribat eidem Sacratiſſimo Im-
„ peratori, ut tanquàm Advocatus, & Pro-
„ tector Eccleſiæ, ſuæ Sanctitati cum omni-
„ potentia aſſiſtat ad resuperanda bona Eccle-
„ ſiæ Romanæ, tunc que Majeſtas ſua infrà
„ quadraginta dies ſequuturos poſt primam
„ Aprilis, unà cum Imperio, & exercitu in-

„ ſtructo, atque artilleria, ex latere ſuo etiam
„ contra ipſos Venetos rumpere tenebitur,
„ & contra illos ſub hujuſmodi colore omni-
„ potentiâ inſiſtere.

„ *Item.* Si unus confœderatorum prædicto-
„ rum priùs recuperaverit terras, & Domi-
„ nia ſua, tenebitur ingenuè, & ſine dolo
„ alios adjuvare cum exercitu ſuo, quò ad uſ-
„ que illi etiam omnia ſua Dominia à dictis
„ Venetis integrè recuperaverint.

„ *Item.* Si durante guerrâ ſeu bello contra
„ ipſos Venetos unus exercitus egeat alterius
„ auxilio, eò quòd ſit ſolus ab hoſtibus inva-
„ ſus, alter exercitus omni dilatione ſemotâ
„ tenebitur illi ſuccurrere.

„ *Item.* Poterunt etiam Illuſtriſſimus Dux Sa-
„ baudiæ, pro Regno Cypri, & Dux Ferrariæ,
„ & Marchio Mantuæ, pro recuperatione co-
„ rum quæ dicti Veneti eis detinent, & occu-
„ pant, ſe huic Ligæ adjungere, & in hac con-
„ fœderatione ſe includere, & pro incluſis
„ habebuntur, ſecundùm quòd de incluſione
„ dictorum Principum latiùs inter Imperia-
„ lem Majeſtatem, & Chriſtianiſſimum Fran-
„ ciæ Regem convenietur. Verùm quantùm
„ ad incluſionem ipſius Ducis Ferrariæ, con-
„ ventum eſt eam non aliter fiendam, niſi cum
„ conditione ſolvendi unam ſummam pecu-
„ niarum Cæſareæ Majeſtati, ad arbitrium

„ Sanctiſ-

„ Sanctiſſimi Domini noſtri, & Chriſtianiſ-
„ ſimi Regis Francorum, propter actiones
„ quas habet ipſa Majeſtas Cæſarea contra ip-
„ ſum Ducem Ferrariæ.

„ *Item.* Quantùm ad Sereniſſimum Regem
„ Aragonum, in hac liga & confœderatione
„ principaliter intervenientem, quia in præ-
„ dicto generali Tractatu pacis & concordiæ
„ hodiè inter Imperialem Majeſtatem, &
„ Chriſtianiſſimum Francorum Regem initæ,
„ idem Rex Aragonum per eos tanquàm con-
„ fœderatus & amicus communiter eſt nomi-
„ natus, & comprehenſus pro ſuis Regnis, &
„ Dominiis. Actum eſt & conventum quòd
„ quæſtiones Regnorum Caſtellæ, tam circa
„ gubernium & adminiſtrationem prætenſam
„ per ipſum Regem Aragonum, vice & nomi-
„ ne Reginæ Caſtellæ, ejus filiæ, quàm circa
„ jura Principatus pertinentia Illuſtriſſimo
„ Domino Principi, & Archiduci, circaque
„ ſecuritates ſucceſſionis ſuæ, ac quò ad do-
„ tem, ſeu dotarium Sereniſſimæ Reginæ Ca-
„ ſtellæ, nec non alia dependentia, emergen-
„ tia, & connexa ad cauſam ipſorum Regno-
„ rum tractabuntur amicabiliter inter partes
„ per Arbitros concorditer eligendos. Et ne
„ expeditio præſentis confœderationis & Ligæ
„ contra Venetos perturbetur, ſud unuſquiſ-
„ que ipſorum confœderatorum ad eandem
„ expedi-

„ expeditionem liberiùs accedat, Majeſtas „ Cæſarea, nec Illuſtriſſimus Princeps, & Ar- „ chidux, ſeu pro eo agentes, hâc expeditio- „ ne durante, & donec ad illius finem ſit de- „ ventum, & per ſex menſes poſt, per viam „ facti, aut aliàs, directè, vel indirectè, nul- „ lam facient quæſtionem de prædicto guber- „ nio Regnorum Caſtellæ, & aliis dependen- „ tiis, ſed interim remanebunt hujuſmodi „ controverſiæ, & omnia alia concernentia „ Regna Caſtellæ in ſuſpenſo, & in eo ſtatu „ in quo nunc ſunt. Et hâc expeditione per- „ fectâ debent prædicti Arbitri hujuſmodi „ controverſiam infrà præfatos ſex menſes, „ vel etiam anteà, ſi velint, amicabiliter tra- „ ctare, & ambas partes ad amicabilem com- „ poſitionem inducere.

„ *Item.* Quia in eodem Tractatu pacis hodiè „ facto, conventum eſt de Inveſtitura Medio- „ lani fienda abſque alicujus temporis præfi- „ nitione. Ideò, ut etiam pecuniæ ratione ip- „ ſius Inveſtituræ ſolvendæ, in hanc expedi- „ tionem contra Venetos meliùs converti poſ- „ ſint, actum & conventum eſt quòd ipſa In- „ veſtitura fieri debeat illa die qua invaſio ef- „ fectualiter facta apparebit pro parte Chri- „ ſtianiſſimi Regis contra eoſdem Venetos. Et „ quòd tunc ejus Procuratores dictam Inve- „ ſtituram recipientes, exburſent ſummam

„ centum

„ centum millium coronarum auri in auro. Et
„ quòd fiat ipſa Inveſtitura eâ conditione,
„ quòd ipſe Chriſtianiſſimus Rex Francorum
„ teneatur recuperare ſua & juvare Cæſaream
„ Majeſtatem pro recuperatione uſurpatorum
„ per Venetos, & non ceſſare ab ipſo bello
„ contra Venetos, quò uſque id perfectè fa-
„ ctum fuerit. Quæ quidem conditio nihilo-
„ minus in Litteris Inveſtituræ non appone-
„ tur, imò concedentur, & fient ipſæ Litte-
„ ræ Inveſtituræ ſine ipſius conditionis expreſ-
„ ſione, & purè ſecundùm formam Inveſtitu-
„ ræ factæ in Haguenano. Ita quòd in ipſa In-
„ veſtitura comprehendantur, & expreſſè com-
„ prehenſa intelligantur Dominia recuperan-
„ da ab ipſis Venetis ex parte Chriſtianiſſimi
„ Regis, videlicet Brixiæ, Cremæ, Cremonæ,
„ Bergami, Geradaldæ, & ea omnia quæ ſunt
„ de antiquo ſtatu Mediolani, & Ducatu ejuſ-
„ dem, cum eorum pertinentiis, & diſtricti-
„ bus quibuſcunque.

„ *Item.* Quòd etiam ſit facultas Sereniſſimo
„ Regi Angliæ ſe includendi in hac confœde-
„ ratione & Liga contra Venetos, ſivè ad of-
„ fenſionem, ſive ad defenſionem tantùm,
„ ſive ad utrumque ſimul, pro ut ei meliùs
„ videbitur. Pro qua incluſione fienda eidem
„ Sereniſſimo Regi in præſenti Tractatu re-
„ ſervatur hinc indè locus congruus.

„ *Item.*

„ *Item.* Actum eſt quòd ſi aliquis ex præno-
„ minatis confœderatis, quod Deus avertat,
„ antè ejuſmodi expeditionem, vel etiam ipſâ
„ expeditione durante ab hoc ſeculo migra-
„ ret, quòd hæres, vel ſucceſſor ſuus poſſit ean-
„ dem expeditionem perficere, & illi inſiſte-
„ re in locum defuncti, ſi voluerit. Quòd ſi
„ nollet, nihilominus cæteri confœderati
„ expeditionem ipſam laudabiliter exequan-
„ tur.

„ *Item.* Actum & conventum eſt quòd ſi ali-
„ quis prædictorum Sanctiſſimi Domini No-
„ ſtri Papæ, &c. Sereniſſimorum trium, vi-
„ delicet Imperatoris, & Regum Franciæ,
„ atque Aragoniæ, præſentem confœderatio-
„ nem & ligam non acceptaret, aut non ra-
„ tificaret, aut non exequeretur, quòd is à
„ præſenti Tractatu, atque confœderatione
„ excluſus eſſe cenſeatur, & alii confœderati
„ in nullo ei ſint obligati. Et tamen nihilo-
„ minus firma maneat hæc confœderatio quò
„ ad cæteros, qui propterea eam exequi tene-
„ buntur pro eorum parte.

„ *Item.* Quòd Præfati Sacratiſſimus Impera-
„ tor, & Chriſtianiſſimus Francorum Rex, ac
„ alii confœderati debeant conſervare perſo-
„ nam Sanctiſſimi Domini noſtri, dignita-
„ tem, juriſdictionem, & auctoritatem ip-
„ ſius, ac ſanctæ Sedis Apoſtolicæ, contra

„ quoſ-

„ quoſcunque hoſtes eam perturbare, ſeu in-
„ quietare volentes.

„ *Item.* Quòd pariter recipient in eorum pro-
„ tectionem Illuſtriſſimum Dominum Fran-
„ ciſcum Mariam de Rovere Urbis Præfec-
„ tum, & in ejus Statu & Dominiis quæ de
„ præſenti tenet, vel deinceps legitimè tene-
„ bit, eum defendent contra quoſcunque eum
„ offendere volentes.

„ *Item.* Quòd nullus ipſorum confœderato-
„ rum poſſit quovis modo inire pacem, treu-
„ gas, ſive inducias, aut quodlibet aliud ap-
„ punctamentum cum prædictis Venetis, niſi
„ accedat etiam omnium confœderatorum ex-
„ preſſus conſenſus.

„ *Item.* Quòd Sanctiſſimus Dominus noſter
„ debeat per cenſuras, & maximè per Inter-
„ dictum procedere contra ipſos Venetos,
„ Ducem, & Magiſtratus Venetiarum, eo-
„ rumque ſubditos, ac terras, & Dominia eis
„ ſubjecta, contraque omnes, fautores, &
„ auxiliatores eorum, ac ipſos Sacratiſſimum
„ Imperatorem, Regem Chriſtianiſſimum, &
„ alios confœderatos invocando ad præſtan-
„ dum brachium ſeculare. Concedendo etiam
„ contra ipſos Venetos & eorum ſubditos re-
„ preſſalias, & dando bona illorum in præ-
„ dam. Quibus ſic actis, ipſi Sacratiſſimus Im-
„ perator, & Chriſtianiſſimus Rex, ac alii

„ confœderati tenebuntur Sanctitati ſuæ ad-
„ eſſe, atque eandem juvare, ut ipſæ Cenſu-
„ ræ, & interdictum, ac alia Eccleſiaſtica re-
„ media debitum executionis effectum ſor-
„ tiantur. Et iſta fiant ante diem invaſionis
„ ſuperiùs declaratam.

„ *Item.* Quòd Sanctiſſimus Dominus noſter
„ Sacratiſſimus Imperator, & Chriſtianiſſimus
„ Francorum Rex mittant, & ſcribant con-
„ junctim ad Sereniſſimum Regem Hunga-
„ riæ, ad alliciendum eum, & inducendum
„ ut huic Ligæ & confœderationi ſe adjun-
„ gat, & in ea ſe includat pro recuperatione
„ eorum quæ dicti Veneti ſibi indebitè deti-
„ nent, & ut ſe præparet ad inferendum eis
„ bellum circa dictam diem primam Aprilis.

„ *Item.* Fuit conventum quòd ſi ſpurciſſimus
„ Turcus, fidei noſtræ Chriſtianæ inimicus,
„ ab ipſis Venetis accitus, aut aliàs, in vadat
„ Chriſticolas, quòd præfati Sanctiſſimus Do-
„ minus noſter, Sacratiſſimus Imperator,
„ Chriſtianiſſimus Francorum Rex, & alii ſu-
„ prà nominati, qui hanc Ligam ingreſſi fue-
„ rint, totis viribus tanquàm unum in robur
„ conjecti, communi hoſti veluti ad commu-
„ ne incendium extinguendum occurrere de-
„ beant, ſecundum quod per Sanctiſſimum
„ Dominum noſtrum, Sacratiſſimum Impera-
„ torem, & Chriſtianiſſimum Regem, ac Re-

„ gem

„gem Aragonum pro communi utilitate con-
„cluſum extiterit.

„*Item.* Quòd omnes ipſi confœderati qui
„hanc confœderationem & ligam ingredi
„voluerint, teneantur infrà duos menſes
„proximè venturos hujuſmodi Tractatum
„cum omnibus & ſingulis ibidem contentis
„ratificare, laudare, & approbare, ac Litte-
„ras ſuarum ratificationum in formâ debitâ,
„debitiſque eorum ſigillis munitas expedi-
„re, unà cum ſubmiſſione cenſurarum Ec-
„cleſiaſticarum, ſubque eorum corporàlibus
„juramentis, ac bonorum obligationibus,
„& aliis clauſulis opportunis in ampliori
„forma.

„Quæ quidem omnia & ſingula ſuprà dicta
„ut præmittitur concluſa, & tractata, pro-
„miſſimus, & promittimus per præſentes, in
„quantum nos concernit, bonâ fide noſtrâ,
„in verbo Principiſſæ, ac ſub juramento no-
„ſtro corporaliter ſuper ſanctis Dei Evange-
„liis manibus tactis præſtito, ratificari, lau-
„dari, & approbari facere infrà tempus præ-
„ſtatutum, & cum omnibus clauſulis ſuprà
„contentis, videlicet per ipſum Sacratiſſi-
„mum Imperatorem, Dominum & genito-
„rem noſtrum metuendiſſimum, tam ſuo no-
„mine proprio, quàm etiam tutorio & admi-
„niſtratorio nomine ipſius Illuſtriſſimi Do-

„ mini Principis, & Archiducis, nepotis no-
„ ſtri, & hoc, ſub obligatione omnium bono-
„ rum noſtrorum, præſentium & futurorum,
„ & cum renuntiationibus, & aliis clauſulis
„ neceſſariis. In quorum omnium fidem has
„ noſtras Litteras manu noſtrâ propriâ ſigna-
„ vimus, & ſigillo noſtro juſſimus communi-
„ ri. Datum in Civitate Imperiali Camera-
„ cenſi, die decima menſis Decembris, anno
„ Domini milleſimo quingenteſimo octavo.
„ Sic ſignatum.

MARGUERITE.

„ Nos igitur Imperator antè dictus de præ-
„ miſſis omnibus & ſingulis tractatis, & con-
„ cluſis pleniſſimè informati, ac de eiſdem
„ plenam notitiam habentes, & certâ noſtra
„ ſcientiâ, & liberâ volontate hanc ſanctam
„ unionem, confœderationem, fœdus, & li-
„ gam inviolabiliter obſervandam ſuſcipi-
„ mus, ac omnia & ſingula illius capitula, ut
„ præmittitur, tractata, & concluſa, juxta
„ ſui ſeriem & tenorem in omnibus ſuis pun-
„ ctis, clauſulis, & articulis, omnibus melio-
„ ribus, viâ, modo, formâ, & ordine, qui-
„ bus meliùs, & validiùs de jure poſſumus,
„ & debemus, laudamus, approbamus, rati-
„ ficamus, & confirmamus, ac rata, grata,
„ & firma præſentium tenore habemus, &
„ perpe-

„ perpetuam roboris firmitatem obtinere vo-
„ lumus. Et insuper promittimus expressè per
„ præsentes sub vinculo & Religione jura-
„ menti per nos præsentialiter super vero li-
„ gno sanctæ crucis, sacroque canone, ac san-
„ ctis Dei Evangeliis manibus nostris corpora-
„ liter tactis præstiti, bonâ fide, & in verbo
„ nostro Cæsareo, pro nobis, hæredibus, &
„ successoribus nostris, omnia & singula in
„ præinsertis Capitulis contenta, pro ut in eis
„ continetur, & cavetur, in quibus nos con-
„ cernunt, & pro parte nostra respiciunt, te-
„ nere, attendere, adimplere, atque inviola-
„ biliter observare, & contra ipsa quovis mo-
„ do, directè, vel indirectè, quocunque ex-
„ quisito colore non facere, nec venire, sub
„ obligatione & hypotecâ omnium bonorum
„ nostrorum præsentium, & futurorum, nec
„ non sub censuris Ecclesiasticis, quibus nos
„ expressè subjicimus, & in casu non obser-
„ vantiæ prædictorum contra nos per sanctam
„ Sedem Apostolicam ipso facto fulminari
„ volumus, & consentimus, ita ut ab iis nul-
„ la tenus absolvi valeamus, nisi priùs con-
„ ventis, & promissis suprà dictis paruerimus.
„ Renuntiantes hoc ipso relaxationi & dis-
„ pensationi juramenti, absolutionique cen-
„ surarum; ac omni exceptioni tam juris,
„ quàm facti, quibus contra præmissa, vel ali-

„ quod

„ quod præmiſſorum dicere, facere, vel ve-
„ nire, aut ab eorum obſervantiâ quomodoli-
„ bet nos tueri poſſemus. In quorum omnium
„ & ſingulorum prædictorum fidem, & teſti-
„ monium, præſentes noſtras ratificationis,
„ & approbationis Litteras manu noſtrâ pro-
„ priâ ſignatas, & ſubſcriptas, noſtri Impe-
„ rialis ſigilli munimine juſſimus roborari.
„ Datum in Oppido noſtro Mechliniæ, die
„ vigeſimâ ſextâ menſis Decembris, anno Do-
„ mini milleſimo quingenteſimo octavo. Re-
„ gnorum noſtrorum Germaniæ vigeſimo ter-
„ tio, Hungariæ verò decimo nono.

MAXIMILIANUS.

Ad mandatum Domini
Imperatoris.

BARANGIER.

TESTA-

TESTAMENT
DU
CARDINAL D'AMBOISE.

IN NOMINE DOMINI. AMEN.

JESUS MARIA.

COMME il ſoit ainſi, que depuis aucun temps en çà, me ſuis trouvé affligé de pluſieurs & grandes Maladies, & qu'il me convient, pour le ſervice du Roy, aller delà les Monts, ou autres lieux, où s'il me ſurprenoit quelque griefve Maladie, n'aurois faculté ne loiſir de pouvoir diſpoſer des biens qu'il a plu à Dieu me donner en ce Monde, ay voulu & ordonné, vuëille & ordonne, par ces Preſentes, & que cette Lettre ait autant de vertu, que ſi toutes les ſolemnitez en vray Teſtament requiſes y eſtoient gardées, afin que ſi je ſuis atteint en Maladie, je n'aye affaire que de recommander mon Ame à Dieu; Et de tous meſdits biens, tant Meubles

que

que Immeubles, m'en remets à ce qui s'enſuit, ſauf, ſi par Codicile ou par Teſmoins dignes de foy, il appert autre choſe de ma derniere volonté.

Et premierement. Donne dix mille livres a eſtre appoſées en choſes pieuſes & charitables; c'eſt à ſçavoir, quatre mille livres aux Chartreux de Roüen, aux Dames de ſainte Clere, & Celeſtins; & aux Convens Réformez, ou pauvres Filles à marier, ſix mille livres.

Item. A mon Egliſe, dix mille livres, tant pour fonder un *Obit*, que pour employer à la décoration de l'Egliſe, tout ainſi qu'il ſera aviſé par Meſſieurs du Chapitre, appellé mon Succeſſeur, ou ſes Vicaires; &, s'il plaiſt à meſdits Sieurs, ils feront mettre mon Corps devant Noſtre-Dame, en la Grande Chapelle, où ſont enterrez mes Prédéceſſeurs; & pour faire ma Tombe, je ordonne deux mille écus au Soleil, & entends qu'elle ſoit de Marbre.

Item. Deux mille écus pour faire dire Meſſes, & les dépens en tel cas requis.

Item. Dix mille livres pour la Fondation de Gaillon, que j'entends faire, ma Chapelle achevée, tout ainſi qu'il apparoiſtra par la Fondation, ou par l'Ordonnance de mes Executeurs, & ſera le Patron, Monſieur S. Georges. Et ſi outre les trente mille livres cy-deſſus,

ſus, c'eſt à ſçavoir, dix pour œuvres pieuſes, & dix pour mon Egliſe, & dix pour la Chapelle de Gaillon; ſe trouvant autres deniers, tant de mon Archeveſché, que de mes Légations de France & d'Avignon, je entends que tout ſoit diſtribué aux Pauvres de Dieu, comme les vrais Héritiers de l'Egliſe; & au cas que les trente mille livres ne ſuffiſent, des deniers de l'Egliſe, qu'en ce cas, on print ſur mes autres biens ladite ſomme, & que cela ſoit fait préalablement.

Item. Touchant les biens que j'ay acquis, qui ne ſont des biens de l'Egliſe, les ſommes ordonnées cy-devant payées; je fais Georges d'Amboiſe, fis de Meſſire Charles, ſieur de Chaumont, & Grand Maiſtre de France, mon Héritier, tant de Meubles que Immeubles, réſervé ce qui eſt aux Maiſons de l'Egliſe de Roüen, & Livres en latin, leſquels demeureront à mon Succeſſeur, pourvû qu'il ne vende ne alieſne, ſinon qu'il le voulut donner aux Pauvres de Dieu; & entends que Vigny, & tout le meuble qui ſe trouvera de la Coſte de Salo, & Beauregard, ſoit à mondit Neveu; & ordonne que Comte de Brene puiſſe retirer de Montmirail, & la Ferté Gauchier, en baillant vingt mille; & les autres vingt mille, les donne audit Comte, & ſeront emploiez, au plus près de Chaumont que

faire ſe pourra; & s'il venoit que ce Comte de Brene mouruſt ſans hoirs maſles, entends que, en rebaillant leſdits vingt mille livres, cy-deſſus mentionnez, leſdites Terres de Montmirail, & la Ferté Gauchier, reviennent audit Georges d'Amboiſe, mon Héritier, ou à celui qui ſera Chef de la Maiſon de Chaumont.

Item Donne toute ma Vaiſſelle d'or, & mille marcs d'argent, audit Georges; & entends, que tant que Meſſire Charles vivra, il en joüiſſe ſa vie durante, comme vray Seigneur, ſauf qu'il ne pourra vendre, ne engager, qu'au prouſit de celuy qui ſera le Seigneur de Chaumont, & ſera Chef de la Maiſon d'Amboiſe, qui eſt Jacques d'Amboiſe, fils de mon Frere Monſieur de Buſſi.

Item. L'argent qui eſt venu de Sartizene, qui ſera en nature, les choſes deſſus déduites.

Item. Les Livres en François ſeront portez à Chaumont.

Item. Si à l'heure de mon treſpas, je avois aucuns Serviteurs qui ne fuſſent ſuffiſamment contentez, mes Executeurs prendront une ſomme, juſqu'à mille écus, & au-deſſus, ainſi que verront que la raiſon le voudra, pour leur départir.

Item Donne ma Chapelle & Reliques, tant Reliques d'or & d'argent, à ma Chapelle de Gaillon,

Gaillon, enſemble les ornemens, que je y feray porter, ſi-toſt qu'elle ſera achevée.

Item. Si par négligence eſtoit trouvé quelque choſe mal acquiſe, & que par mes Executeurs fuſt trouvé, que fuſſe tenu à reſtitution, proteſte devant Dieu, que j'entends que la reſtitution en ſoit faite, telle qu'il ſera adviſé par meſdits Executeurs, laquelle n'attendrois pas, après ma mort, ſi elle venoit à ma connoiſſance; & pour les choſes deſſus executées, Meſſieurs les Cardinaux de Clermont & d'Alby, leur ſupplie qu'ils veüillent eſtre les principaux Sur-intendans, à mettre mon intention telle que deſſus à execution; & s'ils ne ſont au Royaume, prie Meſſieurs les Chancelier & Eveſque de Paris, de prendre ladite Charge; & pour ce que Meſſieurs de Roüen, Eveſque d'Angouleſme, Abbé de Feſcamp, & General de Normandie, ſont plus informées qu'autres, tant du bien qu'il a plû à noſtre Seigneur me donner en ce monde, que de mes autres effets, leur prie qu'ils veüillent prendre cette peine, appellé avec eux noſtre Maiſtre, Maiſtre Artus Fillon mon Vicaire, auquel j'ay communiqué la pluſpart de mon intention, par le meſme; & ſi aucuns alloient devant moy de vie à treſpas, les autres accompliront, s'il leur plaiſt, ce que deſſus; & au ſurplus je leur recommande mon

Ame, & qu'ils faſſent prier Dieu pour moy, auquel ſupplie que les en veüille ramener en ſon Paradis. Et en teſmoin de ce j'ay ſigné cette preſente Lettre de ma main, & ſcellé de mon ſcel, le dernier d'Octobre, l'an mil cinq cens & neuf; ſigné *de Cardinal d'Amboiſe*, Légat en France & à Avignon; & au-deſſous eſt écrit, Eveſque d'Angouleſme; & plus bas, ſigné Fillon, avec paraphe; & au haut de la marge eſt un grand ſceau en queuë de cire rouge.

Et ſur le replis dudit Teſtament eſt écrit: *Teſtamentum Domini Legati de Ambaſia. Præſentata eſt Carta Capitulariter die Sabbati decima menſis Junii anno M. V^c. X. In præſentiâ Domini ac Reverendiſſimi D. Epiſc. Engliſmen. & Abbatis de Fiſcampno, Approbatum & groſſatum anno Domini M. V^c. undecimo, die decima nona Julii.*

PAR-

PARTICULARITEZ

DE LA MALADIE ET DES OBSE'QUES DU LE'GAT D'AMBOISE.

Recuëillies par un de ſes Domeſtiques, & rapportées par Baudier, qui avoit eu ce Manuſcrit d'un Advocat du Roi au Préſidial de Bourges.

JE ne garantis point tout ce qui eſt dans ce Manuſcrit; loin de cela, il y a viſiblement de l'erreur en beaucoup d'endroits. Il eſt dit qu'au Convoy de Lyon, il y avoit onze mille Preſtres & douze cens Prélats; qui le croira? Que le Pontificat, & toute la déferre du Légat, fut eſtimée deux millions d'or; autre hyperbole. Que ſon Teſtament montoit à plus de huit millions, ſomme immenſe en ce tems-là. Quelque choſe de plus fort; il y eſt dit que ce Miniſtre reçevoit, à l'inſçû du Roi, cinquante mille ducats tous les ans de divers Princes d'Italie; fait peu croyable, & qui ne feroit pas honneur à la memoire du Cardinal, dont tous les Hiſtoriens ont loüé la fidélité. A l'égard de la magnificence des Obſéques, je n'en croy l'Anonime, que parce que la meſme choſe ſe trouve en de meilleures ſources.

S'enſuit

S'enſuit la Triomphante Mort de Monſieur le Légat.

Titre du Mémoire raporté par Baudier, dans ce qu'il apelle, *Hiſtoire de l'Adminiſtration du Cardinal d'Amboiſe, Grand Miniſtre d'Eſtat*, pag. 248. & ſuiv.

IL eſt à noter que quatre jours avant la mort dudit Sieur Légat, le Roi le vint voir aux Celeſtins de Lyon, où il étoit logé. Ils eurent enſemble pluſieurs paroles ſecrettes, en faiſant pluſieurs pleurs & lamentations, mondit Sieur le Légat par expérience. Il eſt à noter que, devant tout le monde, Monſieur le Légat dit au Roy; *Sire, je vous prie ne venez plus, & ne prenez plus de peine ſur moy;* & ledit Sire lui répondit; *Pourquoy*, Monſieur le Légat, *avez-vous peur?* Ledit Légat lui repliqua; *Non, Sire, car je ſuis tout aſſuré de la mort, & prends ſur Dieu & ſur mon Ame, que jamais ne fis choſe en ma conſcience que j'en aye enfraint voſtre Commandement & volonté; & ſi quelquefois j'ay differé, en penſant à voſtre prouſit & honneur, je vous prie le moy pardonner.*

Sire, il eſt vray, que depuis la Conqueſte de Milan, j'ay eu des Pays des Itales & levé cinquante mille Ducats de Penſion rendus à Lyon; c'eſt à ſçavoir, des Milanois, Génevois, Boullenois, & Luçois, des Romains & Napolitains, du Royaume de Cecile & Calabre, Sardanois & Florentins, dempuis ledit tems n'ont failli me donner, par chacun an, trente mille Ducats, & m'ont fait leſdits Florentins pluſieurs preſens & dons.

Pareillement, Sire, je heu par voſtre moyen, la Légation

gation en voſtre Royaume de France, & puis la Penſion qu'il vous plaiſoit moy donner, enſemble l'Archeveſché de Roüen, & ne penſez, Sire, avoir ma conſcience chargée & n'avoir pillé voſtre Royaume, quelques biens que j'aye amaſſé. Et à cette heure-là le Roy répondit; *Monſieur le Légat, il n'eſt queſtion de cela, & ce que en avez fait je l'avouë.*

Item. Que ledit Légat dit au Roy; *Sire, pour ma derniere Requeſte, je vous ſupplie accepter mon Neveu Archeveſque de Roüen, Fils de Monſieur de Buſſi, mon Frere; & pareillement qu'il vous plaiſe avoir pour agréable mon Teſtament, des biens que j'ay gagnez à voſtre ſervice.* Et ſur ce propos le Roy print congé de luy & s'en alla, faiſant grandes lamentations, ayant les larmes aux yeux.

Et eſt à noter que mondit Sieur le Légat appella tous ſes Parens & Amis, en leur diſant; *Mes Parens, & Amis, vous avez vehu en ma vie la fortune du monde, c'eſt à ſçavoir les grandes adverſitez & proſpéritez que Dieu m'a données & la gloire en laquelle je vais mourir; je vous ſupplie & commande à tous, que n'entrepreniez de vous mettre juſques-là où je me ſuis mis; car, comme je crois, il n'y à celui de vous tous qui en échappaſt, & qui ne fuſt cauſe de amoindrir l'honneur lequel je laiſſe entre vos mains.*

Après ces remontrances, il leur laiſſa ſes biens en cette ſorte.

Et Premierement; Je laiſſe & ordonne à mondit Neveu, mon Archeveſché de Roüen, mon

mon Pontificat, & toute ma déferre, laquelle eſt priſée à deux millions d'or, enſemble les Meubles de Gaillon, & l'accommodement de la Maiſon, tel qu'il eſt.

Item. A mon Neveu, Monſieur le Grand Maiſtre, Chef de mes Armes, je lui donne cent cinquante mille ducats d'or, du coing de ma belle Coupe, priſée deux cens mille eſcus; mes cent piéces d'or, chacune d'icelle valant cinq cens eſcus, vaiſſelle dorée, & cinq mille marcs en vaiſſelle d'argent.

Item. A ſon Fils, Georges d'Amboiſe, mon Filleul, je lui donne tous & chacuns les acqueſts & conqueſts que j'ay faits, enſemble mon patrimoine.

Item. A mon Neveu, le Comte de Briene, Sieur de Commercy & Monlranyeres, je luy donne trente mille eſcus pour ſoy acquiter.

Item. A ſa Sœur, trente mille francs pour ſon Mariage, d'eſtre mariée avec le Fils de Meſſire Robert de la Marche.

Item. A ſa Mere, Dame de Crequy, lui a donné dix mille eſcus, & à ſes autres Neveux, ce qui monte à deux cens mille eſcus.

Item. Donne dix mille francs aux quatre Ordres des Mandians du Royaume de France.

Item. Il a commandé à marier cent cinquante Filles, en l'honneur des cent cinquante *Ave Maria* du Pſaultier Noſtre-Dame, des cent cin-

cinquante Pſeaumes contenus au *Pſaultier*, depuis laquelle heure a eſté deux jours en ſa chambre ſans parler à perſonne quelconque, fors à ſes Beaux-peres, & eſt mort Eccleſiaſtiquement.

En après s'enſuit le Triomphe des Obſeques dudit Sieur Légat.

PREMIEREMENT, mondit Sieur le Légat fut ouvert, & ſon Cœur & ſes Entrailles mis dedans ladite Egliſe des Celeſtins de Lyon, & fut mené une Statuë & perſonne en vuë par toutes les grandes Egliſes de Lyon, eſtant en la ſtature & ſemblance de mondit Sieur le Légat, accompagnée de onze mille Preſtres, douze cens Prélats, & de deux cens Gentilshommes. Le Roy oüit la premiere Meſſe, & après s'en alla à la Chaſſe; & au grand Deüil eſtoient douze, dont Monſieur menoit, par la main, Monſieur de Cluny; Monſieur de Lorraine menoit Monſieur de Buſſy; & pluſieurs autres Seigneurs, comme Monſieur le Chancelier, menoient les autres Sieurs. Toute l'Egliſe des Celeſtins eſtoit ſourſainte de velours noir, & Monſieur le Légat eſtoit couché en un Lict de Camp, encourtiné de velours noir & de ſes Armes, pendant qu'on Enterroit ſes Entrailles auſdits Celeſtins, & mon-

te la dépenſe dudit Obit à trente mille francs. Ledit Légat ordonne trois cens francs par jour, pour la dépenſe de ceux qui le méneront depuis Lyon juſques à Roüen, & le ſont allez conduire trois cens hommes pauvres, veſtus de noir, portant torches; cinq Eveſques & un Cardinal, Monſieur d'Auch, Monſieur de Buſſy, & Meſſieurs ſes Neveux, montant à cinq cens chevaux, qui le menoient, tous houſſez de noir, juſques en terre, & quatre Chariots, de quatre Mandians, & un Perſonnage en Archeveſque, tout reveſtu de ſon habillement, qu'il portoit en ſon vivant, & marche chacun ſelon ſon ordre.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA

RELA-

RELATION DU CONVOY DE ROUEN,

Telle qu'elle eſt dans les Regiſtres de la Cathédrale, & dans le Pere Taillepied, qui a décrit ces Funérailles fort au long, DANS SES ANTIQUITEZ DE ROÜEN. *Ch.* 53.

GEORGES, Archeveſque de Roüen, Cardinal & Légat en France, âgé de 50. ans, trépaſſa à Lyon le 25. May 1510. lequel, après ſes Exèques & Funérailles parfaites, & ſes Entrailles miſes en Terre aux Celeſtins de Lyon, fut le Corps mis en un Coffre de plomb & apporté à Roüen, ſur un Char couvert d'un beau drap de velours à une Croix de damas blanc, par le commandement du Roy, lequel avoit commandé que, par toutes les Villes & Places où il paſſeroit, on lui fiſt tout & tel honneur comme à ſa propre Perſonne. Et furent reveſtus cent hommes, leſquels portoient chacun une torche, qui le convoyérent juſques en ladite Ville de Roüen, & avoient

chacun cinq ſols par jour, depuis ledit Lyon juſques à Roüen, où eſtant arrivez, eurent dix livres tournois, pour retourner en leur païs, avec leurs habits. En cet eſtat le Corps dudit Seigneur, accompaigné des Grands Seigneurs de France, que le Roy y commettoit à accompagner ledit Corps, ſe partirent donc de Lyon, pour venir à Roüen, & en tous les lieux où ils logeoient au ſoir, ledit Corps eſtoit mis en l'Egliſe, & le lendemain, avant que partir, eſtoit fait un Service ſur le Corps, & eſtoient ofertes les cent Torches que leſdits cent hommes portoient, & en prenoient cent autres toutes neuves, & tous les jours faiſoient en cette maniére. Ainſi fut apporté le Corps, depuis Lyon juſques à Roüen, & arrivérent le vingt-ſeptiéme de Juin, à ſix heures du matin, aux Amurées Fauxbourg de Roüen, auquel lieu, ledit jour après-midy, vindrent le querir tous ceux qui enſuivent.

Premierement, Partirent du lieu des Amurées les quatre Religions des Mandians, puis après marchoient toutes les Paroiſſes de Roüen, les gens d'Egliſe, bien honneſtement veſtus de longs Suppelis. Après eux, les Prieurs & Religieux de ſaint Lo & de la Magdelaine. Après l'Abbé & Religieux de Saint Oüen; puis marchoient Meſſieurs de Noſtre-Dame, tant Chanoines que Chappelains, que Habituez en la-

di te

dite Egliſe, avec la Croix & le Benoiſtier.

Après l'Egliſe, Marchoient deux cens Hommes reveſtus en Deüil, dont y en avoit cent de Lyon & cent de ladite Ville, qui tous furent veſtus aux dépens dudit Seigneur, portant chacun une torche où eſtoient les Armes dudit Seigneur.

Puis après, Cent autres Hommes reveſtus en Deüil, comme les autres, qui portoient chacun une torche où eſtoient les Armes de la Ville de Roüen; le tout aux dépens de ladite Ville.

Après, Marchoient les Bons-Enfans, reveſtus de neuf & bon drap gris, aux dépens dudit Seigneur, portant chacun une torche.

Apres, Marchoient les Serviteurs Domeſtiques dudit Seigneur; reveſtus en Deüil, portant chacun une torche de cire blanche.

Après, Marchoient cinq Perſonnages, veſtus en Deüil, dont les quatres portoient chacun une Maſſe ſur leurs épaules, & le cinquieſme portoit une Epée à demi nuë, & ce fit cela à raiſon de ſon Office de Légat.

Après, Alloit un autre Homme, ſemblablement veſtu en Deüil, lequel portoit un Carreau de drap d'or, ſur lequel eſtoit le Chapeau de Cardinal dudit Seigneur défunt.

Et après, Venoit le Corps dudit défunt dans ledit Coffre de plomb, lequel eſtoit couvert d'un

d'un drap d'or à une Croix de damas blanc. Et ſur ledit drap eſtoit l'Effigie dudit Seigneur, pourtraite au vif, ornée d'habits Archiepiſcopaux. Et portoient ledit Coffre & Effigie douze Chappelains de ladite Egliſe, en Souppelis, ſur leurs épaules; & portoient les quatre coings du Drap quatre Eveſques.

Après, Marchoient les Seigneurs de France, que le Roy y avoit commis & envoyez.

Après eux, Marchoient les Meſſieurs du Parlement & Cour des Aydes, tant Préſidens que Conſeillers, que Poſtulans à ladite Cour.

Après, La Cour Laye, tant du Bailliage que de la Vicomté.

Après, Les Bourgeois de la Ville en bon ordre. Et faut entendre que les Sergens avoient chacun un Baſton de Torche peinte de noir, leſquels mettoient ordre par les bandes.

Puis après, La Cour-d'Egliſe, tous veſtus en Deüil, pour le Treſpas de leur Maiſtre.

En tel ordre marchérent, depuis les Amurées juſques à la Ville. Et quant ce vint à l'entrée de la Porte de la Ville, fut mis, ſur ledit Corps, un Poële d'un damas noir à une grande Croix de damas blanc, duquel Poële portoient les quatre Baſtons, quatre des Conſeillers de la Ville, & fut apporté, environ quatre heures après-midy, à l'Egliſe Noſtre-Dame de Roüen, & fut poſé au Chœur d'icelle

le Egliſe, entre la Tombe du Roy & le Candelabre à ſept Rames. Sans ceſſer, juſques à *Matines* du lendemain, furent grand nombre de Chappelains des Colléges d'icelle Egliſe, à Pſalmodier le *Pſaultier*, ainſi qu'on a accouſtumé pour les Treſpaſſez.

Le lendemain 28. de Juin au matin, après le Service du Chœur accompli, avec le Convoy que devant a eſté dit, fut porté le Corps dudit Seigneur défunt à l'Egliſe de Saint Oüen, comme c'eſt la coutume, & délivré à l'Abbé & Religieux, pour une nuict eſtre veillé en leur Egliſe, & fut baillé par le Doyen à l'Abbé, en diſant *Ecce*, &c. Et l'Abbé demanda *Eſt hic*; le Doyen répondit, *Voici celui qu'on nous a baillé Vif, nous vous le baillons Mort.*

Le lendemain 29. dudit mois de Juin, tout le Convoy deſſus dit, partit de Noſtre-Dame pour aller à Saint Oüen, querir le Corps pour eſtre Inhumé à Noſtre-Dame, & en paſſant par-devant Saint Amand fut poſé dedans l'Egliſe, durant que les Religieuſes chantoient le *Libera*, ainſi que on a de coutume. L'Eveſque d'Avranche fit l'Enterrement en la Chapelle de la Vierge Marie, qui eſt derriere le Chœur de la Grande Egliſe Noſtre-Dame.

Ledit jour, après-midy, que les *Veſpres* du Chœur furent dites, on chanta le *Placebo & dirige* audit Chœur, & fut dit ſolemnellement, ainſi

ainſi qu'il eſt accoutumé de faire, pour l'Archeveſque ou pour le Doyen d'icelle Egliſe, avec l'Aſſemblée du Convoy deſſus dit, dans le Chœur & l'environ des Carolles & Allées du Chœur, en grande magnificence & Pompe Funêbre, & tenoient Chappe quatre des Chanoines. Le dernier jour de Juin on dit trois grandes Meſſes, pour l'intention dudit Deffunt. L'Eveſque de Ciſteron dit la premiere; l'Eveſque de Lyſieux la ſeconde, celui d'Avranche la troiſiéme. Le Chantre tenoit ſon lieu en ſa Chaire pour faire ſon Office. Au Traict de *De profondis*, portérent Chappe Meſſieurs les Chanoines, Robert Fortin, Guillaume d'Outreville, Guillaume de Sandouville, & Robert Bapammes.

Les *Recommandaces* furent chantées, en la fin des trois Meſſes, par tout le Corps de l'Egliſe.

L'ordre du Luminaire eſtoit fort honorable.

Premierement, Eſtoit en Chœur *Caſtrum doloris*, qui eſtoit une Repreſentation faite en façon d'Egliſe, où eſtoit croiſée & aguille, le tout couvert de cierges blancs, juſques au nombre de trois cens ſoixante & ſix.

Item. Au Pulpitre, & ſur les Chaires des Chanoines, fourni de cierges.

Item. Le grand Candelabre du Chœur, & les

les cinq Chandeliers de derriere le Grand Autel, fournis de gros cierges.

Item. Les huit Pilliers du Chœur, & les deux portes dudit Chœur, & toutes les Allées de l'Egliſe, fournis de luminaire, ainſi qu'on fait aux Feſtes triples.

Item. Tous les Pilliers de l'Egliſe, avec ceux des Chapelles des deux coſtez, fournis de cierges.

Item. En la Nef, aux baſſes Allées des ſecondes Voutes, entre deux Pilliers, à chacun d'iceux cinq grands cierges, qui font deux cens.

Item. En la Chapelle Noſtre-Dame, & en pluſieurs autres lieux, y avoit cierges, aux dépens dudit Deffunt.

Item. Cedit jour fut faite une Donnée à Saint Maur, près les Murs de Roüen, à l'intention dudit Deffunt, où on donnoit à tous douze deniers tournois, & aux Gens d'Egliſe, chacun cinq ſols. Il reſta encore deux Mines de douzains que on donna par après.

TOMBEAU
DU
CARDINAL D'AMBOISE.

Il eſt au coſté droit de la magnifique Chapelle de la Vierge, derriere le Chœur de l'Egliſe de Roüen.

Ceci eſt tiré en partie de l'Hiſtoire de l'Egliſe de Roüen, par le Pere Pommeraye, *Pag. 52. & ſuiv.* in Quartò.

CE Tombeau eſt un ouvrage Gothique de Marbre blanc & noir, fort richement travaillé. Il a eſté placé ſi juſte dans le corps de la muraille, que, ſans trop déborder, il n'occupe ni n'incommode la Chapelle où il eſt.. On fut long-tems à y travailler, & il ne fut poſé qu'en 1522. douze ans après la mort du Légat d'Amboiſe, ce qui ne paroiſtra pas eſtonnant, pour peu qu'on faſſe attention au grand nombre de Figures placées dans leurs niches, aux chapitaux, pilaſtres, friſes, corniches, moreſques, & autres ornemens d'Architecture & de Sculpture, employez ſans confuſion, à ce ſuperbe ouvrage, qui eſt aſſurément d'un des meilleurs Maiſtres du tems; au bas ſont, la Foy, la Charité, la Prudence,

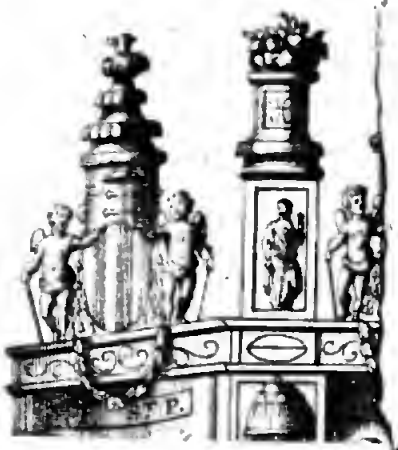

Cec
en p
l'Hi
de
de l
par
Pom
ye, A
& J
Qua

ce, la Force, la Juſtice, & la Tempérance, toutes de Marbre blanc, chacune dans leur niche, entre des Pilaſtres d'une grande délicateſſe. Sur le Tombeau, qui eſt de Marbre noir, ſont deux Figures de Marbre blanc, repreſentant le Légat d'Amboiſe à genoux, & le Cardinal ſon Neveu, qui fut après lui Archevеſque de Roüen. C'eſt celui-ci qui fit faire ce bel ouvrage; ſa largeur eſt de 16. pieds, & ſa hauteur de 21. juſques au couronnement, où il y a beaucoup de Figures, entre autres celles des douze Apoſtres. Voici l'Epitaphe de l'Oncle, & autres Vers qui furent faits en ce tems-là à ſon honneur. Je ne les donne pas pour bons, mais pour autant de témoignages de la reſpectueuſe tendreſſe que l'on avoit pour ce Miniſtre.

EPITAPHE.

PASTOR eram Cleri Populi pater, aurea ſeſe
Lilia ſubdebant, Quercus & ipſa mihi.
Mortuus in jaceo, morte extinguntur honores
At virtus mortis neſcia, morte viret.

Georgio Ambaſio, S. R. E. Cardinali, in Franciâ Legato, in Neuſtriâ Rectori, Rothomagenſium Que Præſuli Reverendiſſimo. Humbertus Velleius Dicavit.

VERS EN FORME DE DIALOGUE.

Gallia & Viator, interlocutores.

Viator. *Quid tumulus? quid pulla volunt altaria? quiſve*
Gallia Funebres induis alma togas.

Gallia. *Spes mea diſperiit! cecidit mea ſola voluptas*
Cardinei cœtus firma columna, ruit

Viator. *Quis precor. G. an neſcis? proles Ambaſia, Præſul*
Rothomagi, ſplendor, palma, triumphus, honor,
Legatus Gallis, diadema, Georgius orbis
Sprevit, ſancta putans ſceptra nefas emere!

Liliger

Liliger hoc duce Rex, Aquilas, Colubroſque ſubegit
Fulva que de Veneto terga Leone, tulit
Ejus & auſpiciis ſtatuens hac urbe Senatum
Rex pius & leges & nova jura dedit
Quid remoror? petiere fides, pax, Gloria, virtus
Juſtitiæ columen, vel pietatis amor
Pone tuos luctus, nam ſidera ſpiritus implet Viator.
Fama viros, cineres, pignus amoris, habes
Spiritus è cœlis Populi pia vota ſecundat
Excolito cineres, Gallia læta pios?
Thura dabo & læto redolentia balſama vultu
Inque ſuas laudes noſtra Minerva canet
Jamque vale & cœptum perge viator iter. Gallia.

En voici un autre.

AMbaſius Galli laus prima Georgius orbis
Mortuus, hoc pario marmore ſubtegitur.
Gallia eum coluit viventem, & Neuſtria functum
Gallia & effunctum Neuſtria mæſta gemunt
Gallia Legatum, Rectorem Neuſtria luget
Primatemque omnes publica damna dolent
Cardinea heu vultu reverentia prodit amorem
Pompa abiit cecidit Pontificalis honos.
Rothomagi ille gravis, defuncto auctore, ſenatus
Conqueritur, comitem Rex Lodoice gemis
Gallio marmoreus, Campana, aurata que tecta
Expreſſi quædam ſigna doloris habent
Is collegit opes & amicos; liquit amicos
Liquit opes, tumulo dat pia Thura Nepos.
Qui vivus Patruo, virtute & honore parentans
Cum Patruo functus ſaxa ſub iſta jacet
Dic hoſpes pia verba & ſi tibi conſulis, amplum
Hic propriæ exemplar, conditionis habe.

OPPO-

OPPOSITION
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
A L'ENREGISTREMENT DES BULLES
DE LA LE'GATION DU CARDINAL D'AMBOISE, EN M. D. III.

Jam operæ pretium eſt intelligere, quamobrem Univerſitas obſtiterit Legationi Cardinalis Amboſii, & quid ſuper ea re actum fuerit; imprimis igitur illa, poſtquam audivit prædictum Legatum inſtare apud Curiam ut ſuæ Legationis lettere Actis ipſius inſcriberentur, libellum ſupplicem porrexit die 19. Martii, petiitque illas non antè inſcribi quàm tradito & communicato exemplari probatæ fuiſſent, & poſtridie Curia ita edixit.

CE jour (20. Mars) toutes les Chambres Aſſemblées, a eſté délibéré, que les Recteur & Univerſité de Paris, qui le jour d'hier baillérent Requeſte, pour eſtre oüis avant que de reçevoir la Bulle du Légat Cardinal d'Amboiſe, pour l'intéreſt & conſervation de leurs Priviléges, ſeront oüis demain matin pour dire ce qu'ils voudront.

Du Boullay, *Hiſtoire de l'Univerſité de Paris*, Tom. VI. Pag. 13. & ſuiv.

Igitur die 21. ejuſdem menſis Cambellanus Univerſitatis apud Curiam Patronus cauſam egit, & die 22. latum eſt Senatuſconſultum. De ea re ſic legitur in Actis ejuſdem Curiæ.

SUR

SUR LA REQUESTE BAILLE'E à la Cour le jour d'hier, par les Recteur & Univerſité de Paris.

CHAMBELLAN pour les Recteur & Univerſité de Paris, Demandeurs & Oppoſants, dit qu'il ne parlera des prérogatives, excellences, & ſingularitez de ladite Univerſité, parce qu'elles ſont toutes notoires; mais allégue, ce que le Philoſophe dit, *Ad Alexandrum, quod in Civitatibus erigeret ſtudia*, lui remonſtrant les biens & fruits qui en pouvoient venir à lui, à ſes Royaumes & Seigneuries, *& quod talibus debebat publicis ſtipendiis providere, illorum petitiones libenter audire & amplecti, & eis prærogativas ac privilegia concedere & bene meritos remunerare.* Or le S. Concile de Baſle a eu ceci, *præ oculis*, pareillement l'Egliſe Gallicane, le Roi & ſes Prédéceſſeurs, parce que cette Univerſité a eſté de tout tems doüée & entretenuë de pluſieurs graces & anciens Privileges & libertez donnez par leſdits Papes & Rois, & par tels moyens les Eſcoliers & Supoſts d'icelle ſe parforcent prouffiter & faire valoir *ſpe alicujus remunerationis inter cætera.* Par le Concile de Baſle a eſté réſervé aux Univerſitez & Supoſts d'icelles la tierce partie des Bénéfices pour la proviſion des Graduez & Nommez d'icelles. Les cauſes

cauſes & raiſons ne les recitera : à quoi ont conſenti tous les Ordinaires de ce Royaume. Or on veut dire que par ledit Concile, les Préventions ayent eſté permiſes, & par ce les nominations des Univerſitez eſtre empeſchées au moyen d'icelles Préventions, §. *Nec tamen intendit verſi nec etiam Præventiones.* Faut réduire à mémoire & conſidérer que l'Egliſe Gallicane fit grande inſtance ſur ce paſſage, & à cette cauſe, ne voulut accepter ladite permiſſion, parce que les Collateurs ont ſix mois, & les Graduez & Nommez leur tems à faire leurs diligences, pendant lequel ſi les Préventions avoient lieu, ſeroient fruſtrez de leurs proviſions; & alléguoient *in Congregatione Biturí cenſi.* Le Concile *cognoſcentes*, qui eſt de S. Gregoire, *rem quæ culpa caret, in damnum vocari non convenit.* Et par ce fut faite concluſion que *Regis oratores inſtarent ne de cætero fierent præventiones*, auſſi ſemblérent leſdites Préventions eſtranges à pluſieurs Prélats de ce Royaume, parce que par icelles ils eſtoient fruſtrez de leur puiſſance & prévention, ſi elle a lieu, ſeroient les Graduez & Nommez fruſtrez de leur eſpérance de tout le bien qui leur a eſté réſervé par les Saints Decrets meſmement, car on dit qu'aucuns des Prélats de ce Royaume pour frauder les Supoſts des Univerſitez, ont intelligence avec ledit Légat, à ce qu'il confére par Pré-

vention, & ſont leſdits Prélats contents ne faire les Collations; mais ledit Légat ne confére ſinon à ceux dont & pour leſquels leſdits Ordinaires lui eſcrivent, avec ce ledit Légat s'efforce déroger aux régles de Chancellerie. *Si quis infirmitate & de veriſimili notitia.* Et par ce moyen tous malades réſignent *indiſtinctè*; & n'y a aujourd'hui Bénéfice qui ne ſoit conféré par prévention, ou par réſignation *cum derogatione*, deſdites régles. En quoi leſdits Demandeurs & Oppoſants ont merveilleuſement grand intéreſt & détriment, parce que à ce moyen ils ſont fruſtrez des Collations des Bénéfices réſervez par le Decret. Dit auſſi qu'il ſemble eſtrange de prendre *per Legatum*, charge de Légation quaſi perpétuelle, *ad ejus vitam & ſine præfinitione temporis*; car cela ſe peut faire ſeulement *in Provincia propria.* Et ſi ledit Cardinal le veut prendre ſeulement en l'Archeveſché de Roüen, *tranſeat*, combien que *in propria Diœceſi ſubjiceretur Decretis & Nominationibus, quod eſt notandum.* Mais prétendre ladite délégation quaſi perpétuelle par tous les Diocéſes & Provinces de ce Royaume, ne ſe peut, ne doit faire, ne tolérer : & ainſi s'entend le C. *volentes de Offic. Legat de Eboracenſi, Cantuarienſi & Remenſi Archiepiſcopis qui ſunt Legati nati & perpetui*; mais de prendre Légation par tout le Royaume, & vouloir uſer de prévention ſans préfixion de tems,

tems, eſt trop exhorbitant de raiſon. Dit que de droit ſi un Archeveſque, *vult habere Officialem foraneum in ſua Diœceſi ſui ſuffraganei*, le droit ne lui permet C. *Romana: imò*, dit outre que le Roy, qui eſt Souverain ès terres des Ducs, Comtes, & autres ſes Sujets, n'y met Officiers, ſinon pour les cas Royaux qui lui apartiennent & encore n'exercent juriſdiction *in villis & Civitatibus ſubditorum ad eorum æmulationem*, & garde à chacun ſa juriſdiction ordinaire; auſſi l'Office d'un Légat eſt temporel, & ſe donne *permodum cujuſdam viſitationis, ſicut Archiepiſcopus viſitat Provinciam exiens Diœceſim, ita Legatus Provinciam ſibi decretam, ut evellat, plantet, edificet, & hoc facto revertatur ad eum qui illum miſit.* Mais de le créer *in Provincia & Regno, & ibidem moram trahere eſt contra Officium Legati.* Dit que par la permiſſion premiere faite par la Cour, lui a eſté faite cette reſtriction, *dummodo nil ageret in præjudicium ſacrorum Decretorum.* Et eſt vrai-ſemblable que ladite Cour a entendu que rien ne fuſt fait au préjudice des Supoſts de ladite Univerſité & de leurs Nominations. Et pour ce que ledit Légat prétend *quodammodo Officium perpetui Legati & uti hujuſmodi prærogativa ad æmulationem & detrimentum* deſdits Demandeurs & Supoſts de ladite Univerſité, à ces cauſes ils ont baillé leur Requeſte, & ſe ſont opoſez & ont requis & requerent, ou qu'il ne ſoit permis

audit Légat d'uſer deſdites préventions & diſpenſer deſdites régles, *ſi quis infirmitate & veriſimili notitia:* & où la Cour le lui permettroit que ce ſoit à la charge comme les Ordinaires Collateurs de ce Royaume, de conférer les Bénéfices vacants autour des Graduez nommez de ladite Univerſité ; *in omnibus & per omnia ſicut ſacra Decreta voluerunt.* Dit qu'il s'eſt trouvé en pluſieurs Conſultations où eſtoient pluſieurs Grands Perſonnages, où il a veu tenir & faire grandes difficultez de telles préventions, *etiam* que le Pape ne le peut faire, *ſaltem in prejudicium Nominatorum.* Car puiſqu'il eſt décidé & déterminé par le Concile, *omnes ſubjiciuntur*, & ſont tenus d'obéïr, *cujuſcunque Status, vel dignitatis etiam ſi Papalis exiſtant*, & portent les Saints Decrets, Decret irritant. Et ſi leſdits Demandeurs *propter excellentiam* dudit Légat ont toleré par cy-devant ſa Légation, parce qu'elle eſtoit *ad tempus*, neantmoins de preſent voyant ladite Prorogation ainſi, *ſine prefinitione temporis*, ne l'ont peu diſſimuler. Car à la verité *tendit ad noxam & grave detrimentum* de ladite Univerſité. *Et ſic Judices debent providere juxta. C. ſuggeſtum de Decret.* Et par ce ont baillé leur Requeſte & requierent que leſdites Préventions ne lui ſoient permiſes, ou que ce ſoit à la charge de ladite tierce partie des Bénéfices affectée aux Graduez nommez de ladite Univer-

Univerſité ſelon les Saints Decrets, tout ainſi que les Ordinaires Collateurs y ſont tenus, perſiſte en ſes Concluſions & demande l'adjonction des Gens du Roy.

La Cour veuë ladite Requeſte & ouy la Plaidoirie des Demandeurs, elle orra les Gens du Roy, *& brevi manu*, en ordonnera ainſi qu'il apartiendra.

Et die 28. Veu par la Cour les Chambres Aſſemblées, la Commiſſion de Noſtre Saint Pere, par laquelle il innove la prorogation du Légat Cardinal d'Amboiſe juſques à tel tems que le feu Pape lui avoit octroyé, & ledit tems expiré le crée de nouveau Légat *à Latere uſque ad beneplacitum ſummi Pontificis*, avec les Lettres Patentes du Roy de la reception deſdites Innovation & Légation, enſemble le Plaidoyé des Recteur & Univerſité de cette Ville qui ſe ſont oppoſez à la vérification d'icelles; & pareillement le Plaidoyé & Concluſions des Gens du Roy, & tout entierement conſideré: LA COUR A ORDONNE' & ORDONNE, que la Commiſſion de N. S. Pere, & les Lettres du Roy de la reception d'icelles, ſeront enregiſtrées en la Cour de céans, pour uſer par ledit Sieur Cardinal de l'Innovation de ladite prorogation de Légat, tant ſeulement ès choſes qui ne ſont contraires, dérogeantes ne préjudiciables aux droits & prérogati-

rogatives du Roy, du Royaume, ne contre les Saints Decrets des Conciles & Libertez de l'Egliſe Gallicane ; & de ce faire baillera Lettres au Roy, ainſi que les autres Légats admis & reçeus en ce Royaume, ont fait & ont accouſtumé de faire. Et entant que touche la création de Légat *à Latere ad beneplacitum*, de N. S. Pere, les Gens du Roy, & de ladite Univerſité ſeront plus amplement oüis & pourront produire ce que bon leur ſemblera, pour le fait, en eſtre par ladite Cour ordonné ainſi qu'il appartiendra par raiſon. Il eſt retenu *in mente Curiæ*, que la Cour envoira devers le Roy quelque nombre de gens pour lui remonſtrer, & à Monſieur le Légat, pluſieurs choſes qui ſont à remonſtrer, *uſque ad beneplacitum ſummi Pontificis*, & ſeront faites bonnes informations à cette fin.

Rex deliberatione iſta audita, reſcripſit ut ſequitur.

DE

DE PAR LE ROY.

NOs Amez et Feaux : Nous avons oüi dire, ce que fait avez en l'expédition de la Légation de Noſtre très-cher & très-amé Couſin le Cardinal d'Amboiſe, & pour ce qui touche la Légation qu'il a pleu à N. S. Pere le Pape lui bailler juſques à ſon bon plaiſir ; Et a eſté dit que nos Advocat & Procureur, & pareillement l'Univerſité ſeront oüis, pour après en ordonner. Nous avons bien voulu ſur ce vous eſcrire & advertir de Noſtre vouloir, qui eſt que Nous entendons & voulons que, ſans vous arreſter aux choſes deſſus dites, vous procediez incontinent à l'expédition de ladite Légation, ainſi qu'il a pleu à N. S. Pere lui bailler, ſans y faire diſſimulation, reſtriction ni difficulté aucune : Car tel eſt noſtre plaiſir, comme plus à plein vous dira le Mareſchal de nos Logis d'Ariſolles, lequel nous avons envoyé par devers vous pour cette cauſe, parquoi gardez comment qu'il n'y ait point de faute. Donné à Blois le premier jour d'Avril. *Sic ſignatum*, Loüis, & Robertet.

Curia protinus Litteras iſtas accepit, & die 6. Aprilis, an. 1504. *nempè poſt Paſcha Congregata decrevit, ut ſequitur.*

Aujour-

AUjourd'hui ſont venus en la Cour, toutes les Chambres Aſſemblées, les Gens du Roy, leſquels ont déclaré qu'ils avoient veus les Lettres du Roy, que la Cour leur a fait bailler l'Arreſt donné en la matiere de Légation, *uſque ad beneplacitum ſummi Pontificis*, & qu'il leur ſemble qu'ils n'ont que dire ne produire, en cette matiere & s'en raportent à la Cour d'en faire ce qu'elle verra eſtre à faire par raiſon. Ce fait ont eſté mandez Maiſtres David Chambellan & Pierre Desfriches, Advocat & Procureur de l'Univerſité de cette Ville, auxquels a eſté remonſtré ce qui avoit eſté ordonné par la Cour le 29. jour de Mars dernier paſſé ſur le fait de la Légation, *uſque ad beneplacitum ſummi Pontificis*; c'eſt à ſçavoir que les Gens du Roy avoient déclaré, qu'ils n'avoient que dire ne produire, & ſe raportoient à la Cour d'en faire ce qu'elle verroit eſtre à faire par raiſon. A cette cauſe on les avoit mandez pour ſçavoir ſi l'Univerſité vouloit aucune choſe dire & produire; à quoi a eſté reſpondu par ledit Desfriches Procureur, qu'il le ſçauroit volontiers de ceux de l'Univerſité : ſur quoi a eſté auxdits Maiſtre David & Desfriches dit faire ſçavoir auxdits de l'Univerſité que la Cour leur enjoint de venir dire & produire ce que bon leur ſemblera

bleroit, touchant ladite matiere dedans le jourd'hui pour tout le jour.

Et 17. ejuſdem menſis.

Ce jour ſont venus en la Cour, toutes les Chambres Aſſemblées, les Recteur & aucuns de l'Univerſité de Paris, & a eſté propoſé par l'un d'entre eux, que le matin ils avoient eſté aſſemblez ſur ce que la Cour leur avoit hier mandé par Maiſtre Pierre Desfriches, & qu'ils avoient eſté envoyez par ladite Univerſité devers ladite Cour pour deux cauſes; l'une pour remercier ladite Cour de la bonne & briefve expédition qu'elle avoit fait en ladite matiere; l'autre pour ce que leurdit Procureur leur dit hier, que la Cour avoit enjoint que ſe ils vouloient aucune choſe dire & produire, qu'ils le fiſſent dedans hier, & pour ce que ſi briefvement n'avoient peu conſulter leurs Advocats, ne voir les Regiſtres, ſuplioient à ladite Cour qu'elle leur vouluſt donner delay de trois ou quatre jours, pour dire & produire ce qu'ils verront eſtre à faire & les a-t'on fait retirer: & après que la matiere a eſté miſe en délibération, ont eſté rapellez, & leur a eſté remonſtré qu'il y avoit dix-neuf jours que l'Arreſt avoit eſté donné, par lequel avoit eſté dit qu'ils ſeroient plus amplement oüis, &

pourroient produire ce que bon leur ſembleroit touchant ladite Légation : *uſque ad beneplacitum ſummi Pontificis*, & ce tems pendant n'avoient fait aucune diligence d'eſcrire & produire, & que hier leur avoit eſté enjoint de le faire pour tout le jour, & neantmoins leur a donné ladite Cour encore delay de dire & produire tout ce que bon leur ſembleroit dedans demain pour tout le jour.

Die 20. ejuſdem menſis.

Veu par la Cour, toutes les Chambres Aſſemblées, la Commiſſion de N. S. Pere le Pape, par laquelle il a créé Légat *à Latere uſque ad beneplacitum ſuum*, le Cardinal d'Amboiſe, avec les Lettres Patentes du Roy de la reception de ladite Légation, les oppoſitions du Procureur Général du Roy & de l'Univerſité de Paris; enſemble leurs Plaidoyers des 21. & 25. jour de Mars dernier paſſé; l'Arreſt donné en ladite Cour le 29. jour dudit mois, par lequel a eſté dit, que ſur le fait de ladite Légation leſdits Gens du Roy & Univerſité ſeroient plus amplement oüis, & pourroient produire ce que bon leur ſembleroit; Veu auſſi ce qui a eſté depuis mis & produit devers ladite Cour par ladite Univerſité, après que leſdits Gens du Roy ont déclaré qu'ils ne vou-

vouloient dire ne produire autre choſe. Et tout conſidéré, LADITE COUR A ORDONNÉ ET ORDONNE, que ladite Reception faite par le Roy de ladite Légation, *uſque ad beneplacitum*, de N. S. Pere tiendra juſques au bon plaiſir, pour en uſer ès choſes qui ne ſont contraires, dérogeantes ne préjudiciables aux Droits & Prérogatives du Roy & du Royaume, ne contre les Saints Decrets & Conciles, Pragmatique Sanction, Libertez de l'Egliſe Gallicane & Ordonnance Royaux, & de ce faire baillera le Bref & Lettres au Roy, avant que pouvoir uſer de ladite Légation, & leſquelles ſeront rapportées par devers ladite Cour pour eſtre enregiſtrées.

D'AMBOISE ASSISTE A L'EGLISE EN HABIT DE CHANOINE, QUAND IL N'OFICIE POINT PONTIFICALEMENT.

EXTRAIT DES REGISTRES du Chapitre de Roüen.

LE 8. Octobre 1498. M. l'Archeveſque (Georges d'Amboiſe I. du Nom) fait part au Chapitre de ſa Promotion au Cardinalat.

Le 18. Mars ſuivant, M. le Doyen eſt prié de faire compliment à M. l'Archeveſque, à ſon arrivée, ſur ſa Promotion au Cardinalat, & ſur ſa qualité *de Réformateur du Duché de Normandie*, par l'authorité du Roy.

Le 20. du meſme mois, M. l'Archeveſque demande à M. le Doyen & à M. le Chantre, dans la converſation qu'il a avec chacun en particulier, s'il devoit, en entrant dans ſon Egliſe, ſe ſervir de l'Habit en uſage dans ladite Egliſe, ou de l'Habit conforme à ſa Dignité. On lui repreſenta que le Cardinal d'Eſtoute-

ſtouteville s'eſtoit ſervi de l'Habit de ſon Egliſe ; il répondit qu'il ne vouloit point avoir de conteſtation avec ſon Chapitre, mais qu'il voudroit bien d'ailleurs ne préjudicier en rien aux prérogatives de ſa Dignité, & qu'il conſulteroit ſur cela. Le Chapitre de ſon coſté en délibéra, & l'en laiſſa le maiſtre, avec proteſtation de ne point préjudicier aux droits du Chapitre de cette Egliſe.

Le 21. ſuivant, il vint à *Complies* & au *Salve Regina*, dans la Chapelle de la Sainte Vierge derriere le Chœur, avec l'Habit de Chanoine *Cappa Canoniali ſeu Eccleſiæ indutus*, pour ſe conformer à l'uſage de ſon Egliſe. M. le Doyen en fit compliment à M. l'Archeveſque par un très-beau diſcours, dont le Chapitre le remercia.

Le 19. Janvier 1500. le Chapitre ayant délibéré ſur la maniere de reçevoir M. le Cardinal Légat, qui devoit arriver le lendemain, ordonna que, lorſque M. Légat aprochera de l'Egliſe, tout le Clergé d'icelle ſe trouvera avec le Camail, & les Chappes les plus belles, la Croix & le Beniſtier, le Diacre & le Soudiacre portant le Livre des Evangiles, reveſtus des Dalmatique & Tunique, que M. le Légat avoit donnez, & iroit en ordre de Proceſſion au-devant dudit Seigneur Légat, juſques à la Barre du Carrefour du Tabellionnage, qu'enſuite on reviendroit par le grand Portail,

Portail, où il lui ſeroit preſenté de l'Eau-Beniſte, ſuivant la coutume ; qu'on iroit après cela au Chœur; qu'il y auroit un Prie-Dieu devant le Crucifix, & un autre devant le Grand Autel; que le Chœur ſeroit tendu de la plus belle Tapiſſerie, comme au jour de l'Aſſomption ; que les Reliques ſeroient miſes ſur l'Autel ; que l'on ſonneroit d'abord la Cloche donnée par ce Cardinal ; qu'enſuite on la ſonneroit avec celle d'Eſtouteville, & que lors que M. le Légat entreroit dans l'Egliſe on ſonneroit toutes les Cloches.

M. le Légat arriva, accompagné du Clergé des Paroiſſes, des Religieux, & de beaucoup de Nobleſſe. Il fut reçeu par le Clergé de ſon Egliſe Métropolitaine, & lors qu'il eut fait ſa priere devant le Grand Autel, il fut Harangué par M. le Chantre.

Le meſme jour M. le Cardinal vint à la Station & y donna la Bénédiction, après que l'on euſt chanté l'Antienne *Sancta & Immaculata*, &c. Il eſtoit en Habit de Chanoine, *erat inſtar Dominorum Canonicorum indutus cappa ſua nigra.*

Les Regiſtres de la Cathédrale donnent, comme une preuve de ſa modeſtie, dit le P. Pommeraye, *p.* 587. de ſon Hiſtoire *in Fol.* des Archeveſques de Roüen, parlant du Cardinal d'Amboiſe, *qu'il voulut aſſiſter au Chœur avec la Chappe d'Hyver noire, telle que la portent les autres Chanoines.*

CLO-

CLOCHE
APPELLE'E
GEORGES D'AMBOISE.

EXTRAIT DES REGISTRES du Chapitre de Roüen.

LE 29. Septembre 1500. le ſieur Caſtignoles, Threſorier du Cardinal Légat, Georges d'Amboiſe Archeveſque de Roüen, après avoir preſenté au Chapitre les riches Ornemens que le Légat donnoit à ſon Egliſe, & avoir reçeu les remercimens de la Compagnie, déclara à Meſſieurs, que la volonté dudit Seigneur Cardinal eſtoit de faire faire la plus belle Cloche du Royaume pour mettre dans la Tour Neuve; & pour cet effet, il compta ſur le Bureau quatre mille francs pour commencer. Meſſieurs du Chapitre, après de nouveaux remercimens, penſérent aux moyens d'exécuter ce grand deſſein. Pour cela, ils firent marché avec un Fondeur, de faire une Cloche qui peſeroit quarante-deux mille livres

Pag. 48. & ſuivant de l'Hiſtoire de l'Egliſe de Roüen, *par le Pere Pommeraye.*

Appellée autrement *la Tour de Beurre*, parce qu'elle fut faite des Aumoſnes que les Peuples donnérent, pour

avoir permiſſion d'uſer de Beurre en Careſme.

livres ou environ, & déja le Fondeur avoit fait les Fourneaux dans le Parvis au pied de la Tour, & commencé ſon Moule, lors qu'on fit atention que la Charpente de la Tour n'eſtoit pas aſſez forte pour porter un ſi peſant Vaiſſeau.

Sur cela, Meſſieurs du Chapitre ayant meurement examiné ce qu'il y avoit à craindre, réſolurent de récompenſer le Fondeur, tant de ſa peine que de ſes avances, de faire caſſer ſon Moule, & d'en faire un nouveau pour une Cloche de trente-deux mille peſant, laquelle, n'eſtant que de ce poids, ne laiſſeroit pas d'eſtre encore la plus belle Cloche du Royaume. Toutes choſes diſpoſées pour l'exécution; il fut réſolu que la Cloche ſeroit fonduë le 2. Aouſt, que l'on feroit auparavant une Proceſſion autour de l'Egliſe & de l'Archeveſché; & qu'au ſignal que le Fondeur donneroit que la Cloche ſeroit fonduë, toutes les autres Cloches ſonneroient, & qu'on chanteroit le *Te Deum*, pour marque de la joye publique; ce qui fut exécuté de point en point.

Ce fut donc le ſecond jour d'Aouſt l'an 1501. à huit heures du ſoir que fut fonduë cette fameuſe Cloche. Elle a trente pieds de tour, dix pieds de large, dix de haut, compris les anſes, & un d'épais. Le Batant peſe ſept cens

dix

dix livres.* Il y a en relief, autour de la Cloche, quatre Vers en François & huict en Latin.

* Et à present il en pese 1425.

Je ſuis nommée Georges d'Amboiſe,
Qui bien trente-ſix mille poiſe,
Et cil qui bien me peſera
Quarante mille y trouvera.

Ipſa ego ſum quamvis ſonitu veneranda Tonanti
Prima eſt auctori gloria danda meo
Namque ter & denis num tercis millibus æris
Obtulit, hæc viro dona dicata Deo.
Scilicet Amboſius qui ſancta, Georgius, arma
Cunctaque Franci genis tractat habenda viris
Rotomagus tanto Fœlix antiſtite gaudet
Cum ſit Cardinei gloria ſumma chori.

Enſuite de ces Vers Latins, on lit :

L'an 1501. *du Régne de Loüis XII. Roy de France, Jean le* Machon, *demeurant à Chartres, m'a faite.*

Cet habile Fondeur ſurveſcut peu à la Fonte de ſa Cloche. Il mourut dix-neuf jours après, ou de joye d'avoir réüſſi, ce qui ne ſeroit pas ſans exemple, ou de maladie, & fut enterré au bas de la Nef de l'Egliſe de Roüen. Il y a ſur ſa Tombe une Cloche gravée, avec cette Epitaphe.

Cy-deſſous giſt Jean le Machon,
De Chartres homme de façon,
Lequel fondit Georges d'Amboiſe,
Qui trente-ſix mille livres poiſe,
Mil cinq cens un jour d'Aouſt deuxiéme,
Puis mourut le vingt & uniéme.

Cette fameuſe Cloche fut montée en la Tour nouvelle le 9. Octobre ſuivant, & le 16. Février 1502. elle fut ſonnée en vol par ſeize hommes, pour la premiere fois.

BREF

BREF
DU
LÉGAT D'AMBOISE,

QUI DE'CLARE LES CHANOINES de la Ste. Chapelle de Bourges abſous de toutes Cenſures, pour lui avoir preſté un Manuſcrit de leur Bibliotéque.

„ GEORGIUS DE AMBASIA, Tituli Sancti „ Xiſti Preſbiter Cardinalis Rothoma- „ genſis Apoſtolicæ Sedis Legatus Venerabi- „ libus Patribus Canonicis & Capitulo Sanc- „ tæ Capellæ Sancti Salvatoris Biturigenſis, „ amicis chariſſimis ſalutem.

„ Acceperamus in veſtræ Sacræ Capellæ Bi- „ blioteca eſſe vetuſtum codicem Hilarii Pic- „ tavenſis ſuper Pſalmos & cum ſtudiis Lit- „ terarum, præſertim earum quæ ad Reli- „ gionem noſtram pertinent, quantum infir- „ mitas noſtri ingenii concedit, maximè de- „ lectemur, expetivimus à paternitatibus ve- „ ſtris eum librum commodo paucorum die- „ rum, cujus copiam nobis humaniter exhi- „ buiſtis ut videremus, quamquam Bullam

Ceci eſt tiré du Voyage Litteraire des PP. Martene & Durand, Benedictins de la Congrégation de S. Maur, *Pag.* 28.

„ Pontificis prætendiſtis qua libri ex ipſa Bi-
„ blioteca exportari ſub Excommunicationis
„ pæna vetatur ; quare Librum legimus ma-
„ gna cum voluptate ita ut eum tranſcriben-
„ dum eſſe ſtatuamus unde fit ut paucos men-
„ ſes apud nos eum tenere donec tranſcriba-
„ tur, intendamus ea voluntate ut integrum
„ paternitatibus veſtris reſtituamus. Abſol-
„ vimus itaque vos ab omnibus Cenſuris &
„ pænis quæ vobis ob exportationem libri,
„ poſſent quomodolibet irrogari & abſolutos
„ fore decernimus auctoritate qua fungimur
„ & pollemus, dictæ Bullæ & aliis quibuſcum-
„ que contrariis derogantes Datum Biturigis
„ die III. Martii M. D. VII.

Georgius Cardinalis Rothomagenſis Legatus.

FIERTE.

FIERTE.

LE Privilége de la Fierte eſt ſi authentique & ſi connu de tout le monde, que ce n'eſt pas pour en prouver la validité, mais bien pour ſatisfaire la curioſité du Lecteur, qu'on inſerera ici un ou deux de ſes principaux Tîtres. *Voyez la pag. 352. & ſuiv.*

L'origine de ce Privilége eſt raportée ſi differemment, par les Auteurs qui en ont parlé, qu'on n'en peut rien dire de certain, parce que l'éloignement des tems & les divers changemens arrivez en Normandie, n'ont pas permis que l'on en ait conſervé les premiers Tîtres. Mais la poſſeſſion de ce Privilége eſt ſi ancienne, qu'elle en rend la vérité certaine.

Dès le commencement du treiziéme Siécle, cette poſſeſſion demeura conſtante, par l'Enqueſte faite en 1209. de l'ordre de Philippe Auguſte, qui avoit conquis, ſix ans devant, la Normandie ſur les Anglois.

Le Bailli de Roüen faiſant difficulté de délivrer le Priſonnier que le Chapitre avoit élu, Philippes, pour ſçavoir l'uſage, commit l'Archeſ-

cheveſque de Roüen, & le Chaſtelain d'Arques, pour entendre ſur cela, trois Eccleſiaſtiques, trois Gentilshommes, & trois Bourgeois de Roüen. Voici là Lettre que ſes Commiſſaires lui eſcrivent.

L'Original eſt en Latin dans les Archives de l'Egliſe de Roüen.

Au Révérend Seigneur Philippes, par la grace de Dieu, Illuſtre Roy des François. Robert, par la permiſſion Divine, Archevеſque de Roüen, & Guillaume de la Chappelle Chaſtelain d'Arques; Salut, en celui qui donne le ſalut aux Rois. Voſtre Excellence ſçaura que, ſelon la teneur des Lettres que vous nous avez envoyées, nous avons appellé devant nous à S. Oüen, le dernier jour de la Feſte de S. Pierre & de S. Paul, Remi Chantre, Raoul Archidiacre, Vautier de Caſten Chanoine, Jean de Pratel, Lucas fils de Jean, Robert de Frequienne Eſcuyers, Jean Feſſart, Laurent de Donjoin, & Jean Heu Bourgeois de Roüen, leſquels, après avoir touché le Livre des Saints Evangiles, ont juré ſolemnellement que, ſur la queſtion qui eſtoit entre Vous & le Chapitre de Roüen, touchant le Priſonnier que ledit Chapitre vous demandoit, nous ont déclaré de bonne foi & en leur conſcience la vérité de la choſe, leſquels, après avoir juré comme deſſus, ont dit unanimement, que des tems de Henri & Richard Rois d'Angleterre, il n'y a jamais eu aucun differend; mais comme la Proceſſion paſſoit au jour de l'Aſcenſion par le Chaſteau, les Chanoines alloient à la porte de la Priſon, & tous ceux qui eſtoient en Priſon eſtoient mis hors, & que les Chanoines

noines choiſiſſoient celui d'iceux qu'ils vouloient délivrer, pourvu qu'il ne fuſt point coupable de trahiſon du Seigneur Roy, & ont dit que lors que Richard Roy fut priſonnier, ils ne délivrérent point de Priſonnier en cette année-là, mais lors que le Roy fut délivré, ils en eurent deux; l'un pour cette année-là, & l'autre pour l'année précédente, & ainſi nous avons jugé, ſelon voſtre Mandement, qu'il faut rendre le Priſonnier qu'ils ont élu. Que voſtre Sérénité ſoit toûjours en parfaite ſanté dans le Seigneur.

En conſéquence de cette Enqueſte, Philippe Auguſte fit remettre le Priſonnier que le Chapitre avoit élu.

En 1394. ſous le Roy Charles VI. queſtion s'eſtant muë ſi les Complices de celui qui leve la Fierte doivent participer à la Grace; le Roy, par ſes Lettres du 26. Février meſme année, commit, pour en informer, le Bailli de Roüen, celui meſme qui avoit fait naiſtre la queſtion. Le Bailli entendit ſur cela quatre-vingt-trois témoins, qui dépoſérent tous que, ſuivant ce qu'ils avoient veu toûjours pratiquer, les Complices avoient toûjours eſté compris au Privilége, avec les principaux Criminels, & en rapportérent pluſieurs exemples. Robert d'Eſneval, Seigneur Haut-Juſticier de Pavilly, dans la Terre duquel avoit

avoit eſté commis un Homicide dit, que celui qui en eſtoit l'auteur ayant obtenu rémiſſion, en vertu du Privilége de Saint Romain, ſon Complice participa également à ladite Rémiſſion, ſans quoy il l'auroit fait punir.

En 1485. Charles VIII. accompagné du Duc d'Orleans, qui fut depuis le Roy Loüis XII. & de pluſieurs autres Princes & Seigneurs, tenant ſon Lict de Juſtice à Roüen, en la Cour de l'Echiquier, confirma ſolemnellement le Privilége de la Fierte, après que ſon Procureur Général eut eſté oüi ſur cela, comme il eſt porté par l'Arreſt du 27. Avril de cette année, conſervé dans les Regiſtres du Parlement de Roüen. Le tems de lever la Fierte eſtant venu, pendant le ſéjour de Charles VIII. à Roüen, il voulut en voir la Cérémonie. La Proceſſion paſſa, comme il l'avoit demandé, par dans le Chaſteau où il eſtoit logé.

Quelques Officiers de l'Echiquier, devenu perpétuel & ſédentaire, faiſant difficulté ſur le Privilége, Loüis XII. en 1501. accorda ſes Lettres, par leſquelles il mande à ſes Gens de l'Echiquier, & aux autres ſes Officiers eſtablis à Roüen; que s'il leur apparoiſſoit que les Supplians (c'eſt-à-dire les Doyen & Chanoines

noines de Roüen) & leurs Prédéceſſeurs, euſſent accoutumé de joüir & uſer de ce Privilége, par tel & ſi long-tems qu'il puiſſe attribuër poſſeſſion valable, ils ayent à les en laiſſer joüir pleinement & paiſiblement, en ſes circonſtances & dépendances, ainſi qu'ils en ont joüi de tout tems. En conſéquence, après une Enqueſte, il y eut Arreſt qui confirma le Privilége.

Il y a un très-grand nombre d'autres Titres qui en eſtabliſſent la validité.

ENTRÉE A PARIS DU CARDINAL GEORGES D'AMBOISE,

ARCHEVESQUE DE ROUEN ET LE'GAT EN FRANCE, EN M. D. I. LE XVI. FE'VRIER.

EXTRAIT DES REGISTRES de l'Hoſtel-de-Ville de Paris.

Ceci eſt tiré du Cérémoniel François, *Pag.* 517. *& ſuiv.* du Tom. II.

LE treizieſme jour de Février mil cinq cens un, en l'Hoſtel du Roy, près les Auguſtins à Paris, où eſtoient aſſemblez les Gouverneur de Paris, Guillaume de Poitiers Chevalier de l'Ordre, l'Eveſque de Lodeſve, Préſident des Comptes, les Prevoſts des Marchands & Eſchevins de ladite Ville de Paris, Robert Thibouſt Conſeiller dudit Seigneur Roy, & Préſident en ſa Cour de Parlement, le Prevoſt de Paris, Jacques Coctier Vice-Préſident en ladite Chambre des Comptes, Charles

Charles Guillard, Maiſtre des Requeſtes Ordinaire de l'Hoſtel du Roy Noſtre Sire, Guillaume Aymeret Conſeiller en ladite Cour de Parlement, Sire Germain de Marle, Denis Heſſelin, Jean le Gendre, Pierre de la Poterne, Eſtienne Heuë, Blevet, Séguier, Jean Croquet, Raoul le Ferron, & autres, pour l'Entrée de très-Révérend Pere en Dieu Georges d'Amboiſe, Archeveſque de Roüen, Cardinal & Légat en France; il fut dit, par leſdits Prevoſts & Eſchevins, que le Roy Noſtre Sire avoit eſcrit à ladite Ville, qu'en bref ledit Légat devoit faire ſon Entrée en icelle, & que l'on le vouluſt réçevoir le plus honneſtement que faire ſe pourroit, de meſme que en tel cas eſt accouſtumé de faire, & mieux s'il eſtoit poſſible, ainſi que les vertus dudit Légat méritoient & deſſervoient. A cette cauſe, par les deſſus nommez, en ſuivant le bon plaiſir du Roy & pour l'honneur d'icelui Légat, il fut conclu que l'on feroit un Ciel, qui ſeroit porté ſur ledit Cardinal Légat, ainſi que l'on a accouſtumé faire aux Légats en France, le jour de leur Entrée, & que les ruës par où il paſſeroit, juſques à ſon logis, ſeroient tenduës de Tapiſſeries, & que la Ville feroit faire des Jeux & Myſtéres honneſtes aux Portes Saint Denis, & aux Peintres, & iroient les Prevoſts & Eſchevins, accompa-

gnez des Archers, Arbaleſtriers, & pluſieurs autres Bourgeois, bien montez & honneſtement habillez, au-devant de lui, juſques à la Chapelle Saint Denis pour lui faire la révérence, & auſſi que dons & preſens lui ſeroient faits par icelles; c'eſt à ſçavoir, Hipocras, Epices & Torches, avec quatre ou ſix Poinçons de vin de Beaune, en le priant qu'il euſt la Ville pour recommandée envers le Roy.

ORDRE

ORDRE A PORTER LE CIEL SUR ICELUI LE'GAT POUR E'VITER TUMULTE.

LE 16. jour de Février de la meſme année 1501. par leſdits Prevoſts des Marchands de la Ville de Paris, eu ſur ce avis, & vûs les anciennes Couſtumes, a eſté ordonné que, pour éviter tumulte, ceux qui doivent porter le Ciel ſur icelui Légat ou autres, tiendront l'Ordre qui enſuit; c'eſt à ſçavoir, que les Eſchevins porteront icelui Ciel depuis la Porte Saint Denis juſques à la Fontaine la Reine; & là le prendront les Drapiers, qui le porteront juſques devant le Sépulchre, & le bailleront aux Epiciers, qui le porteront juſques à la Ruë de la Calende; & là le prendront les Changeurs, qui le porteront juſques à Noſtre-Dame; & au retour de Noſtre-Dame le porteront les Merciers, juſques au coin Saint Severin; & du coin de Saint Severin, juſques à ſon Logis, le porteront les Orfêvres. Et furent ſignifiées leſdites Ordonnances aux Parties, par le Clerc & Greffier de la Ville, qui de ce faire eſtoit chargé, afin qu'aucun inconvénient ou deſordre n'en advinſt.

RECEP-

RECEPTION
DU
CARDINAL D'AMBOISE
LÉGAT A LATERE,
A SA VENUE AU PARLEMENT DE PARIS, L'AN M. D. II. LE XXI. FE'VRIER.

EXTRAIT DES REGISTRES dudit Parlement.

CE jour eſt venu le Cardinal d'Amboiſe Légat *à Latere* en la Cour, accompagné des Cardinaux de Saint Georges & Aſcagne, & de pluſieurs autres Prélats, & portoit-on la Croix devant lui, & ſont allez au-devant de lui, juſques en la Salle, les Préſidents Baillet & Thibouſt, & avoient les quatre Préſidents leurs Manteaux, & moy mon Epitoge, & eſtoient les Préſidents & Conſeillers ès hauts Siéges. Et à la venuë d'icelui ſont deſcendus les Conſeillers Laïcs, pour faire place auſdits Cardinaux & Prélats, leſquels ſe ſont mis

mis du coſté deſdits Conſeillers Laïcs, avec aucuns Prélats, & les autres ès Siéges d'embas. Ce Cardinal, arrivé en la Cour, a propoſé *verbis Latinis*, laquelle propoſition je n'ay pû honneſtement recolliger ne rédiger par écrit, mais ſeulement la ſubſtance; c'eſt à ſçavoir, qu'il a déclaré eſtre venu en la Cour pour deux cauſes principalement. L'une pour amener leſdits Cardinaux de Saint Georges & Aſcagne en ladite Cour, & leur monſtrer le Sénat très-entier, duquel la puiſſance eſt telle que du Roy a puiſſance abſoluë, & lui commet le fait de la Juſtice & ſupériorité d'icelle, en diſant pluſieurs bonnes choſes de ladite Cour : l'autre eſtoit pour rendre graces à icelle Cour, *tam nomine ſummi Pontificis quam ſuo*, de la bonne expédition qu'elle avoit faite au fait de ladite Légation dont on s'eſtoit adreſſé à elle. En diſant en outre, que comme une des principales facultez & puiſſances qu'il eut, dépendant de ſadite Légation, fut la Réformation des Couvens qu'il avoit intention d'y entendre, & s'en beſongner avec l'aide, conſeil & authorité de ladite Cour, en ſoy offrant ſes Parens & Amis pour s'employer, tant en général qu'en particulier, à faire tout plaiſir & faveur à ladite Cour & aux Supoſts d'icelle, à quoi a eſté répondu par le premier Préſident *in hunc modum*.

„Utinam

„ Utinam atque utinam *Reverendiſſime ac Il-*
„ *luſtriſſime Pater* Dei Optimi, Maximique Be-
„ neficio tanta vel animi conditione, vel ora-
„ tionis facilitate præſtarem ut hoc ad te di-
„ cendi munus ab hoc mihi graviſſimo Patrum
„ ordine datum, pro tua ſumma atque illu-
„ ſtriſſima ſublimitate, pro tantorum qui te
„ circumſtant Reverendiſſimorum Patrum di-
„ gnitate pro noſtra, id eſt omnium hujus ſa-
„ cri Senatus in te optima obſequentiſſima-
„ que voluntate & ex animorum noſtrorum
„ ſententia liceat abſolvere, ſic enim & tibi
„ rem ut arbitror haud ingratam & nobis
„ quos tanto dignaris honore, jucundiſſimam
„ effeciſſe unoque ut ita dixerim exiguo la-
„ bore utriſque mihique etiam ipſi animoque
„ meo ſatisfeciſſe videbor. *Sane Reverendiſſime*
„ *Pater* cum te tam præcelſa tamque ſublimi
„ poteſtate conſpicuum, totque illuſtribus ex
„ his duobus Eccleſiæ Romanæ Principibus,
„ tot Reverendis Antiſtibus, tot graviſſimis
„ Patribus circum ſeptum intueor, non abs
„ re ipſius Romanæ Sedis Apoſtolicæ Maje-
„ ſtatis ſpeciem quamdam atque imaginem
„ ante ora oculoſque noſtros oblatam videre
„ mihi videor. Itaque omnes uno animorum
„ conſenſu, eadem mente, pari voto tantis
„ tuis ſucceſſibus gratulamur, tibique pro tua

in

„ in nos humanitate & benevolentia ingen-
„ tes habemus gratias æternaſque habituri ſu-
„ mus, neſcio ſi dignas referre poſſimus. Tam-
„ que officioſam in hunc ordinem Senatorum
„ benignitatem, honori, celſitudini, Maje-
„ ſtati Chriſtianiſſimi & Invictiſſimi Ludovi-
„ ci Regis acceptam referimus, cujus eſt hoc
„ ſolium quod ſpectas, cujus ſunt hæc Tri-
„ bunalia, cujus ſub auſpiciis & ſignis in hoc
„ judiciorum loco militamus, cujus ſub Im-
„ perio, & centum virali judicio, tot Prin-
„ cipum, tot Urbium, tot Populorum fortu-
„ nas, Deo benevolente propitioque mode-
„ ramur. At quamquam multa ſint & præcla-
„ riſſima propter quæ te multis, maximiſque
„ dignum honoribus judicamus, conſilium
„ tamen mihi eſt, in his quam maxima pote-
„ ro modeſtia uti ne vera etiam referentes,
„ in turpem aſſentationis ſuſpicionem, quæ
„ à nobis omnino aliena eſſe debet impruden-
„ ter incidamus. Nec enim tibi in præſentia-
„ rum panegiricum afferre conſtituimus. Con-
„ ſuevere autem qui Virorum Illuſtrium lau-
„ dationem agrediuntur, ab ultima ſtatim ori-
„ gine generis & claritate parentum oratio-
„ nem ordiri, in hiſque repetendis, elo-
„ quentiæ ſuæ frena laxare, in qua re facile
„ mihi liceret majorum tuorum genus, Gen-
„ tilium tuorum dignitates, Regum amici-

„ tias, Principum affinitates & tot Ambasia-
„ næ domus Viros fortes peculiari quodam
„ genio ad Reipublicæ decus natos, illorumque
„ in Republica cum pace, tum bello, egregia
„ munera recensere. *Verum tamen cum tam multa se*
„ *nobis offerant maximo ac divino penè ingenio tuo con-*
„ *fecta, non est quod in alienis referendis diutius im-*
„ *moremur.* Agnoscimus enim *Illustrissime Pater.*
„ Agnoscimus summam animi in rebus agre-
„ diendis magnitudinem, in agendis exequen-
„ disque certam propositi constantiam, sin-
„ cerius in disentiendis judicium & maledic-
„ torum, obtrectatorumque (quibus nemo
„ unquam bonus caruit) contemptum. Hæc
„ autem summa sola que esse hominum bona
„ viri sapientes æstimaverunt. Quæ omnia
„ Deus optimus maximus in te unum maxima
„ raráque felicitate cumulavit. Quid enim
„ unquam magnificentius aut præstantius cui-
„ quam hominum contingere potuit, quam
„ unanimi utriusque summi scilicet Pontifi-
„ cis, Christianissimique Regis judicio & vo-
„ luntate ad hoc obeundum Sacræ Legationis
„ munus acciri & veluti ab utriusque latere
„ prodire? & quid pulerius aut etiam nostro
„ sæculo admirabilius quam pacem hanc Sanc-
„ tissimam quam dudum semper animo con-
„ ceperas, in ipsis tuæ Legationis exordiis or-
„ bi Christiano peperisse totiusque Europæ
„ Princi-

„ Principes omnemque Europam ubicumque
„ Chriſti nomen numenque venerantur, uno
„ quaſi vinculo ad Pacem coegiſſe ? Pacem
„ inquam qua, ut Auguſtinus ait, nihil in
„ terris gratius audiri, nihil delectabilius op-
„ tari, nihil unquam utilius aut commodius
„ poſſideri poteſt. Hæc ego una tam præcla-
„ riſſimo tuo facinore in laudem tuam con-
„ tentus, etſi plura dixerim ſatis dixiſſe vi-
„ deor, cætera conſulto prætermittere con-
„ ſtitui in quibus & Reipublicæ & Chriſtia-
„ niſſimo Regi, cum privatis, tum publicis
„ in rebus domi foriſque opera, conſilio, di-
„ ligentiâ profuiſti. Quo factum eſt ut bre-
„ viſſimo admodum tempore, Francis Regi-
„ bus Regna, Principatur, tot Populi, tot
„ urbes non ſine maxima nominis Gallici Glo-
„ riâ non ſine admiratione ipſius orbis acceſ-
„ ſerint. Itaque de his ſatis pro tempore dic-
„ tum eſt. Quod vero in hujus Apoſtolicè Le-
„ gationis & tuæ dignitatis habenda ratione
„ nos alacri animo promptos paratiſſimoſque
„ exhibuerimus, non eſt quod nobis haben-
„ dam aut referendam gratiam putes, verum
„ ipſi nos maximè tibi debitores ſumus quod
„ ſolertiſſimo animi tui judicio quæ partium
„ noſtrarum fuerunt rectè nos feciſſe cenſui-
„ ſti. Nobis quidem nihil gratius eſſe potuit
„ quam ſi tibi vel fide, vel opera vel diligen-

„ tia placuimus qui nullos honores tuis vir-
„ tutibus ſatis ampliſſimos reputamus neque
„ ſumus neſcij quantum hunc ampliſſimum
„ Senatorum ordinem ſua integritate & ju-
„ diciorum libertate dignum judicaſti & Chri-
„ ſtianiſſimo Regi apud quem & conſilio &
„ autoritate vales, ex accepto acceptiſſimum,
„ ex grato gratiſſimum redidiſti. Cæterum
„ poſtquam ad tantum rerum faſtigium tenua
„ virtus, virtutiſque rara admodum comes
„ fortuna ſublimavit, ut Reipublicæ & tam
„ multis prodeſſe & benefacere poſſis, hoc te
„ unum Illuſtriſſime Pater rogamus obteſta-
„ murque ut Eccleſiæ Gallicanæ, cujus maxi-
„ ma ſemper in orbe veneratio fuit, cujus tu
„ ipſe pars es elegantiſſima, quæ te & filium
„ genuit & patrem lætabunda veneratur :
„ Eccleſiæ inquam Gallicanæ cauſam liberta-
„ temque, honorem, dignitatem, quantum
„ ſalvâ Romanæ ſedis Majeſtate potes, am-
„ plectaris, tuearis, deffendas, improbos mo-
„ res pro ea qua fungeris, auctoritate, pa-
„ terna moderatione coërceas, cum bonis be-
„ ne agas, bene meritos beneficiis proſequa-
„ ris. Et nos tibi proſperum æquabilemque
„ perpetuô vitæ curſum & felices ſucceſſus
„ optamus atque in ampliandis honoribus
„ tuis, quantum ex animo poſſumus, fidem,
„ operam, ſtudiaque noſtra pollicemur.

EX-

EXTRAIT DES REGISTRES du Parlement.

LE Mercredi 17. jour d'Avril mil cinq cens dix-huit, *manè* Ja. Olivier, Chevalier premier, T. Baillet Preſident, l'Eveſque de Paris, R. Turquan, Ja. de la Varde; Fr. Diſque, G. de Vaudetar, L. Dourelle, L. Séguier, Ger. Chartelier, R. Thibouſt, L. du Bellay, Ja. Menager, Ja. le Roux, P. le Gendre, & J. Brulart, Fr. de Lorne, N. d'Origni preſens. Pour ce que le Roi a eſcrit à la Cour qu'on fiſt au Cardinal *Beatæ Mariæ in Porticu*, Légat du Pape, envoyé en ce Royaume, lequel devoit le lendemain faire ſon Entrée en la Ville de Paris, le plus grand honneur que faire ſe pourroit. La Cour a veu les Regiſtres faits touchant les Entrées des feux Cardinaux d'Amboiſe & de Luxembourg Légats en France, & trouvé par iceux que *au-devant dudit Légat d'Amboiſe, furent les Préſidens & autres Conſeillers de ladite Cour, en la compagnie du Chancelier*, & au-devant dudit Légat de Luxembourg aucuns deſdits Preſidens & Conſeillers. A cette cauſe a la Cour envoyé devers le Chancelier, eſtant de preſent en cette Ville, deux Conſeillers lui remonſtrer ce que dit eſt, pour ſçavoir de lui s'il lui plaiſoit ſe trouver avec les

les Préſidens & Conſeillers que la Cour députeroit pour aller au-devant dudit Légat, leſquels retournez ont dit, que ledit Chancelier remercioit la Cour de ce qu'il lui avoit plû envoyer par devers lui, & s'eſt excuſé de ſe trouver à ladite Entrée, parce qu'il ſe trouvoit mal diſpoſé & pour avoir affaire. Et fut déliberé que les Préſidens, ſix des Conſeillers de la Grand' Chambre & Tournelle, & ſix des Enqueſtes iroient au-devant dudit Légat, & furent eſlus pour la Grand' Chambre, Loüis Séguier, François Diſque, Jacques de la Barde, Jean de la Place, Pierre le Clerc, & Guillaume Barthelemi; & pour les Enqueſtes, Nicole de Beſze, Jean de Selve, André des Aſſes, Guillaume Bourgeois, Arnaut Luillier, & Pierre Cleutin.

PARENTÉ
DE
FRANÇOIS II.
DE HARLAI,
ARCHEVESQUE DE ROUEN,
PUIS DE PARIS,
AVEC
LE CARDINAL D'AMBOISE.

FRANÇOIS DE HARLAI, deuxiéme du Nom, qui a rempli ſucceſſivement, avec tant de dignité, le Siége de Roüen, & celui de Paris, eſtoit Fils *d'Achille de Harlai*, Marquis de Breval & de Chanvallon.

Achille eut pour Pere *Jacques de Harlai*, & pour Mere *Catherine de la Mark*, Fille de Robert Duc de Boüillon, quatriéme du nom.

Robert IV. eſtoit Fils de Robert III. & de *Guille-*

Guillemette de Sarrebruc, Fille du Comte de Braine & de *Marie d'Amboiſe*, Niéce du Cardinal Légat ; ainſi François de Harlai Archevêſque de Roüen, puis de Paris, eſtoit, par ſa Triſayeulle, Arriere-petit-Neveu de ce Miniſtre.

FIN.

APPRO-

APPROBATION.

J'AY lû, par l'Ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, cette Vie du Cardinal d'Amboiſe; *& je l'ay trouvée fidelle, inſtructive, & agréablement écrite. Fait à Paris ce 31. Décembre* 1722. RAGUET.

PRIVILE'GE DU ROY.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos Amez & Feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maiſtres des Requeſtes Ordinaires de noſtre Hoſtel, Grand Conſeil, Prevoſt de Paris, Bailliſs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il apartiendra, SALUT; Nôtre bien Amé le Sieur LOÜIS LE GENDRE, Chanoine de l'Egliſe Métropolitaine de noſtre bonne Ville de Paris, Nous aiant fait remontrer qu'il ſouhaiteroit faire imprimer & donner au Public un Livre qui a pour Tître, *VIE DU CARDINAL D'AMBOISE*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége ſur ce néceſſaires: A CES CAUSES, Voulant traiter favorablement ledit Sieur Expoſant & reconnoiſtre ſon zéle; Nous lui avons permis & permettons, par ces Preſentes, de faire imprimer ledit Livre, en tels volumes, forme, marge, caractere, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & debiter par tout nôtre Roïaume pendant le tems de neuf années conſécutives, à compter du jour de la datte deſdites Preſentes. Faiſons déſenſes à toutes ſortes de perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'Impreſſion Etrangere dans aucun lieu de noſtre Obéïſſance; comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire ledit Livre, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de Tître, ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe, & par écrit, dudit Sieur Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hoſtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Sieur Expoſant, & de tous dépens dommages & intérêts: A LA CHARGE que ces Preſentes ſeront Enregiſtrées tout au long, ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'Icelles; que l'Impreſ-

ſion de ce Livre ſera faite dans noſtre Roïaume, & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie ; & qu'avant que de l'expoſer en vente, le Manuſcrit ou Imprimé, qui aura ſervi de Copie à l'impreſſion dudit Livre, ſera remis, dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, és mains de noſtre très-cher & Féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur Fleuriau d'Arménonville ; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans noſtre Bibliothéque Publique, un dans celle de noſtre Château du Louvre, & un dans celle de noſtredit très-cher & Féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur Fleuriau d'Arménonville: le tout à peine de nullité des Preſentes, du contenu deſquelles Vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit Sieur Expoſant, ou ſes Ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la Copie deſdites Preſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée ; & qu'aux Copies Collationnées, par l'un de nos Amez & Feaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original. COMMANDONS au premier nôtre Huiſſier, ou Sergeant, de faire, pour l'exécution d'Icelles, tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR. DONNE' à Verſailles le huitiéme jour du mois de Janvier, l'an de grace 1723. & de nôtre Régne le huitiéme. PAR LE ROI EN SON CONSEIL.

CARPOT.

Regiſtré ſur le Regiſtre V. *de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris*, Pag. 294. N°. 439. *conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arreſt du Conſeil du* 13. *Août* 1703. *A Paris le* 22 *Février* 1723.

BALLARD, Syndic.

J'ay cédé & tranſporté le preſent Privilége au Sieur Robert Machuel, Imprimeur & Marchand Libraire à Roüen, ſuivant l'accord fait entre nous. A Paris ce 26. Février 1723.

LE GENDRE.

Regiſtré ſur le Regiſtre V. *de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris*, Pag. 305 *conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arreſt du Conſeil du* 13. *Août* 1703. *A Paris le* 9. *Mars* 1723.

BALLARD, Syndic.

VEU 9. AVRIL 1723.

A. BAILLARD DE CAUMONT, Subd.

Regiſtré ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Rouen, Pag. 214. N°. 178. *conformément aux Réglemens du* 18. *Mars* 1709. *A Rouen le* 1. *Juillet* 1723. LE BOULLENGER, Syndic.

TABLE

TABLE DES MATIERES.

A

Adornes, Famille puiſſante de Génes. 92. 255.

Affaires. Les grandes affaires élevent le cœur & l'eſprit. 6.

Agnadel, Village d'Italie, célébre par la Victoire que Loüis XII. y remporta ſur les Vénitiens. 284. *& ſuiv.*

Albigeois, differens Hérétiques, connus dans le treiziéme ſiécle, ſous le nom commun d'Albigeois. 334. *& ſuiv.*

Albret, le Sire d', recherche en Mariage Anne Héritiere de Bretagne. 31. inutilement. 32. *& ſuiv.* Fait & léve le Siége de Fontarabie. 186. 187.

Albret, Charlotte d', Loüis XII. la marie au Duc de Valentinois, Fils du Pape Alexandre VI. 71.

Alexandre VI. Pontife, auſſi eſtimable pour ſes talens, que mépriſable pour ſes mœurs. 68. *& ſuiv.* Ses Enfans. *ibid.* Sa paſſion pour les avancer. *ibid.* Il nomme des Commiſſaires pour déclarer nul le Mariage de Loüis XII. avec Jeanne de France. *ibid.* Donne diſpenſe à ce Prince pour épouſer la Veuve de Charles VIII. 73. S'engage à ne point traverſer la Conqueſte du Milanez. 86. Fait d'Amboiſe ſon Légat en France. 88. Lui fait acheter chérement la continuation de cette dignité. 119. 120. Ses prétentions ſur Bologne. 126. Ne donne, qu'avec peine, l'Inveſtiture du partage, que les

BIBLIOTECA ... ROMA

Rois de France & de Caſtille avoient fait entr'eux du Roïaume de Naples. 134. Fait armer, par reſſentiment, les Princes Chreſtiens contre les Turcs. 144. Sa mauvaiſe foi à l'égard des François. 147. *& ſuiv.* Son nouveau Traité avec eux. 150. Il continuë à d'Amboiſe la Légation de France. *ibid.* Il traite, en meſme-tems, avec les François & les Eſpagnols. 164. *& ſuiv.* Eſt empoiſonné. 168. *& ſuiv.* Ses qualitez, bonnes & mauvaiſes. *ibid.*

Allégre, le Seigneur d', commande un Corps de Troupes Françoiſes dans la Romagne. 97. En revient en haſte, & ſecourt à propos le Mareſchal Trivulce. *ibid.*

Allégre, Jacques d', Seigneur de *Milhau*, défend, avec bravoure, contre une Armée de Génois, un Retranchement, fait à la haſte, de poutres, pierres, &c. 249.

Alviane, Barthelemi d', un des Généraux de l'Armée des Venitiens, engage la Bataille de Vaïla, la perd, y eſt bleſſé, & fait priſonnier. 283. *& ſuiv.* Sa bravoure. 286.

d'Amboiſe, ancienne Famille de ce nom, eſteinte en 1256. par la mort de Mathilde, ou Mahaut d'Amboiſe. 4.

d'Amboiſe, Famille illuſtre, entée ſur celle de Berrie. 1. 389. *& ſuiv.* En quel tems, à quelle occaſion. *ibid.* Nombreuſe & floriſſante du tems du Cardinal. 4. *& ſuiv.*

d'Amboiſe-Chaumont, Branche Cadette, d'où ſortoit le Cardinal-Miniſtre. 392. *& ſuiv.*

d'Amboiſe-Aimeric, Grand Prieur de France, puis Grand'Maître de Rhodes. 5. 393. Fait l'ouverture de l'Echiquier perpétuel de Roüen, & reçoit le Serment des Officiers. 77.

d'Amboiſe, Charles, Frere aiſné du Cardinal, & Favori de Loüis XI. 5. Procure à Georges, ſon Cadet, l'Eveſché de Montauban. 8. Ses Emplois & Enfans. 392. 393.

d'Amboiſe, Georges, Cardinal & Archeveſque de Roüen. 6. Son Portrait. *ibid.* Sa Naiſſance, ſes Eſtudes. *ibid.* A quatorze ans,

ans, il eſt poſtulé Eveſque de Montauban. *ibid.* & *ſuiv.* Eſt fait Aumoſnier du Roi. 8. Se conduit ſagement à la Cour. *ibid.* & *ſuiv.* Se donne au Duc d'Orleans. 12. Le ſert auprès de Charles VIII. 14. Eſt arreſté, pour avoir diſpoſé le Roi à ſe laiſſer enlever. 18. & *ſuiv.* Répond à ſes Commiſſaires avec fermeté. *ibid.* Eſt deux ans en priſon. 20. Sa douleur & ſes inquiétudes ſur la priſe du Duc d Orleans. *ibid.* 22. Eſt mis en liberté par l'intrigue d'un Cordelier. 23. & *ſuiv.* Revenu à la Cour, il eſt auſſi zélé qu'auparavant pour le Duc d'Orleans. 27. Sa douleur du ſort de ce Prince. 28. Il travaille & réüſſit à le faire mettre en liberté. 33. & *ſuiv.* Il contribuë au Mariage de Charles VIII. avec l'Héritiere de Bretagne. 36. & *ſuiv.* Il poſſede ſeul la confiance du Duc d'Orleans. 38. Par le crédit de ce Prince, il devient Archeveſque de Narbonne. 40. puis Archeveſque de Roüen. 41. & *ſuiv.* & Lieutenant de Roi en Normandie. *ibid.* Il y reſtablit l'ordre, & en chaſſe des Bandits qui la deſoloient. *ibid.* Il régle ſon Diocèſe. 45. Ses ſcrupules ſur la non-réſidence. *ibid.* Va joindre le Duc d'Orleans en Italie. 46. Sa jalouſie contre Briconnet Favori de Charles VIII. 48. Il conſeille au Duc d'Orleans de ſurprendre Novarre. 49. Il y ſoutient le Siége avec lui. 50. & n'en ſort que par une Tréve. *ibid.* Ses intrigues pour engager le Roi à une Bataille. 52. & *ſuiv.* Son mécontentement. 53. Plaintes contre lui. *ibid.* & *ſuiv.* Il ſuit le Duc d'Orleans à Blois, & y demeure avec lui, juſques à la mort de Charles VIII. 57.

d'Amboiſe, devenu Miniſtre de Loüis XII. entre dans le Miniſtere avec de bonnes intentions & les execute. 61. & *ſuiv.* Fait à Charles VIII. de magnifiques Funérailles, ſans qu'il en couſte rien aux Peuples. 62. Leur épargne les frais du Sacre de Loüis XII. & ce qu'on levoit alors pour le joyeux Avénement.

nier. 101. *& ſuiv.* Il eſt déclaré Lieutenant Général, repreſentant la perſonne du Roi. 102. Ses ſages ménagemens pour trois Généraux François, à qui il laiſſe commander l'Armée, quoi qu'il en fuſt le Généraliſſime. 104. *& ſuiv.* Heureux ſuccès de ſes intrigues. 106. *& ſuiv.* Il oblige les Venitiens à lui livrer le Cardinal Sforce, que leurs Troupes avoient enlevé. 109. Ses ſoins & ſes peines pour empeſcher que Milan ne fuſt pillé. 112. Il pardonne aux Habitans de cette Ville. *ib. & ſuiv.* Ses précautions pour aſſurer cette nouvelle Conqueſte. 116. *& ſuiv.* Il eſt continué Légat en France. 120. Le Roi lui fait rendre des honneurs extraordinaires. *ibid.*

d'Amboiſe, ſe préparant à la Guerre de Naples, négocie avec les Princes qui pouvoient y prendre intéreſt. 123. *& ſuiv.* Il traite avec Ferdinand, Roi de Caſtille & d'Arragon, & convient avec lui, que Loüis XII. & Ferdinand, partageroient par moitié le Roïaume de Naples. 130. *& ſuiv.* Ce Traité lui attire de grands reproches. 133. Il arme par Mer & par Terre. *ibid.* Se tient à Milan pour préſider à cette Guerre. 134. Il oblige le Roi de Naples à venir ſe remettre à la diſcretion de Loüis XII. 137. Il réprime, par ſa ſageſſe, une irruption de Suiſſes. 138. *& ſuiv.* Il s'abouche avec l'Empereur, qui lui rend & fait rendre des honneurs extraordinaires. 140. *& ſuiv.* Il avoit un vrai zéle pour la Religion. 144. Il ſe repent du Traité qu'il a fait avec le Roi de Caſtille, & lui fait déclarer la guerre. 146. *& ſuiv.* Ses précautions contre les menées des Venitiens. 147. *& ſuiv.* Il prévient une rupture, entre le Pape & le Roi. 148. *& ſuiv.* Eſt continué Légat en France. 150. Génes & Milan lui rendent les meſmes honneurs qu'au Roi. 152. Preſens que lui font les Génois. *ibid.* Il conclut un Traité de Paix avec l'Archiduc d'Auſtriche, Plénipotentiaire & Gendre du Roi de Caſtille.

le. 153. *& ſuiv.* Irrité de la ſupercherie du Roi de Caſtille, qui avoit deſavoüé l'Archiduc, il arme par Mer & par Terre. 156. 162. *& ſuiv.* & va en Italie en raſſurer les Princes. 164. *& ſuiv.* On eſt ſurpris qu'il y faſſe commander en Chef un Ennemi nouvellement réconcilié. 165. Ses précautions contre la mauvaiſe foi d'Alexandre VI. 166. *& ſuiv.* Il fait deux fois de vains efforts pour devenir Pape. 170. *& ſuiv.* Fauſſes eſpérances qu'on lui en donne. 172. *& ſuiv.* Il ſe rend odieux, par ſes liaiſons, avec le Duc de Valentinois. 174. *& ſuiv.* Eſt continué Légat en France par Jules II. 181. On lui impute le mauvais ſuccès des affaires. *ibid. & ſuiv.* Fait ceſſer en France, par ſes ſoins, la Famine & la Peſte. 190. S'abouche avec l'Empereur. 191. Fait avec lui un Traité avantageux, au Roi ſon Maiſtre. 193. Revient glorieux à la Cour, & y triomphe d'une Cabale qui s'y étoit formée contre lui. 194. *& ſuiv.*

La diviſion s'eſtant miſe en Eſpagne, après la mort de la Reine Iſabelle, d'Amboiſe en profite, & remarie Ferdinand à une Niéce de Loüis XII. 204. *& ſuiv.* Ses intrigues en faveur de Ferdinand. 209. N'ayant point eû l'effet qu'il en attendoit, il rompt le Mariage, que lui-même avoit négocié, entre le Fils de l'Archiduc & la Fille de Loüis XII. & marie cette Princeſſe au premier Prince du Sang de France. 211. *& ſuiv.* Ses ménagemens pour la Reine, & ſon adreſſe à éluder le deſſein qu'elle avoit ſur le Mariage de ſa Fille. *ibid. & ſuiv.* Il gagne le Roi, & le fait revenir de ſes impreſſions. 216. *& ſuiv.* Ses précautions pour ſe préparer à la Guerre que ce Mariage alloit cauſer. 221. Il fait accepter au Roi la Tutelle de Charles Archiduc d'Auſtriche, Fils de Philippe Roi de Caſtille. 223. Il eſt choiſi pour Juge, par le Roi d'Arragon & par l'Empereur, de leur Conteſtation ſur la Régence de Caſtille. 225. *& ſuiv.*

Il

Il décide en faveur du Roi d'Arragon. 226. Il aide Jules II. à prendre Bologne. 227. *& ſuiv.* & en eſt blaſmé. *ibid.* Il favoriſe les Nobles de Génes, contre le Peuple de cette Ville, ce qui en cauſe la Révolte. 236. *& ſuiv.* Il y marche avec le Roi, & la force à ſe rendre à diſcretion. 239. Ses Négociations pour empeſcher qu'on ne la ſecoure. *ibid.* Il a la principale gloire de cette Expédition. 243. *& ſuiv.* Siége de cette Place par le Roi, accompagné du Cardinal. 244. *& ſuiv.* La vigilance de ce Miniſtre contribuë, plus qu'autre choſe, à la priſe de cette Place. 248. *& ſuiv.* Il en empeſche le pillage, & diſpoſe le Roi à pardonner aux Habitans. 251. *& ſuiv.* Cérémonie de ce pardon. *ibid.* Il ménage une entrevûë à Savonne, entre le Roi & Ferdinand Roi d'Arragon. 255. *& ſuiv.* Il y traite avec Ferdinand, teſte à teſte. 259. *d'Amboiſe* calme les allarmes que le Pape avoit priſes de l'entrevûë de Savonne. 264. *& ſuiv.* Differens ſujets de la Guerre qu'il médite contre les Venitiens. 266. *& ſuiv.* Il réünit contr'eux, le Pape, le Roi, l'Empereur, & le Roi d'Arragon. 267. Il va à Cambrai conclure cette Ligue, avec la Doüairiere de Savoye, qui lui rend & fait rendre des honneurs extraordinaires. 268. *& ſuiv.* Sa maxime étoit de traiter lui-meſme les plus grandes affaires. *ibid.* Il détermine le Roi à faire la Campagne; & tout malade qu'il eſt, il accompagne ce Monarque en Italie. 280. *& ſuiv.* Il eſt d'advis de ne point faire de Siége, mais de marcher aux Ennemis. 282. Il ſe trouve à la Bataille d'Aignadel, & a, avec Loüis XII. le principal honneur de cette Victoire. 284. *& ſuiv.* Conqueſte ſur les Venitiens. 287. Il engage les Alliez à continuër la Guerre. 291. *& ſuiv.* Tout malade qu'il eſt, il va s'aboucher avec l'Empereur, & lui perſuade de rejetter les offres des Venitiens. 294. *& ſuiv.* & de faire le Siége de Padouë. 299. *& ſuiv.* Ses Négociations,

ciations, en Allemagne & en Italie. *ibid.* Son embarras & ſon habileté à prévenir les ſuites de la levée du Siége de Padouë. 303. *& ſuiv.* Il accommode le Differend de l'Empereur, avec le Roi Catholique, à la ſatisfaction de l'un & de l'autre. 305. Inutilement traverſe-t'il, le plus qu'il peut, l'Acord de Jules II. avec les Venitiens. 306. *& ſuiv.* Il fait échoüer leurs intrigues, & celles de Jules, en Allemagne, en Suiſſe, & en Angleterre. 311. *& ſuiv.* Sa maxime eſtant qu'on ne doit rompre avec le Pape que par force, il élude diverſes entrepriſes de Jules, qui cherchoit querelle à la France, & ſe prépare à continuër la Guerre. 317. *& ſuiv.* Toutes choſes preſtes, il part, aiant la goutte & la colique. 319. Obligé de s'arreſter à Lyon, il ſe diſpoſe à la mort. 320. Il a, pendant ſa maladie, des Conférences avec le Roi. *ibid.* Il meurt au Couvent des Celeſtins. *ibid.* Il vouloit du bien à ces Religieux, & leur en avoit fait. 321. Magnificence de ſes Funérailles à Lyon & à Roüen. *ibid. & ſuiv.* Son éloge. 322.

d'Amboiſe. Son heureux naturel le fait aimer à la Cour. 326. Il s'y forme aux affaires, par ſon application & par le commerce des gens habiles. 327. *& ſuiv.* Avoit ſes diſpoſitions à devenir un grand Miniſtre. 329. Il s'atache à bien compoſer le Conſeil, & ne trouve point mauvais que l'on ne ſoit pas de ſon advis. 331. Son peu de gouſt pour les plaiſirs. 333. A tort a-t'on dit qu'il aimoit à boire. *ibid.* Son zéle pour ce qui regardoit la Religion. 334. Zéle diſcret & tempéré. 335. *& ſuiv.* 18. Son attention en ce qui regardoit les mœurs. 336. du Clergé principalement. *ibid.* Il voit, ſans s'en reſſentir, l'Univerſité de Paris s'oppoſer inutilement aux Bulles de ſa Légation. 337. *& ſuiv.* Sa modération. 339. Son honneſteté. *ibid.* Sagement jaloux du reſpect qui lui eſtoit dû. 340. Il ſuit le Rit de ſon Egliſe;

&

& n'officiant point Pontificalement, il n'y paroit qu'en Habit de Chanoine, tout Légat & tout Cardinal qu'il eſtoit. *ibid. & ſuiv.* Signe, & ſe fait appeller le Cardinal de Roüen. 341. Ne veut point d'autres Benefices que ſon Archeveſché. *ibid.* Fait de grands biens, & force preſens à ſon Egliſe. *ibid. & ſuiv.* Cloche énorme, appellée de ſon nom, *Georges d'Amboiſe.* 342. Obit du Sel. *ibid.* Son attention à bien régler ſon Diocèſe. *ibid. & ſuiv.* Aimoit à lire, quand il en avoit le loiſir. 343. Il Réforme les Ordres Religieux. 344. *& ſuiv.* nommément les Dominicains & les Cordeliers. 347. *& ſuiv.* Son zéle à faire rendre la juſtice, ſans nul égard, ni à l'amitié ni à la recommandation. 349. *& ſuiv.*

d'Amboiſe ſuprime les Aziles, & fait révoquer des Priviléges exceſſifs, dont joüiſſoient quelques Egliſes. 351. Il ne fait confirmer le Privilége de la *Fierte*, que parce que ce Privilége, après un examen exact, ſe trouve hors de toute atteinte. 352. *& ſuiv.* Sa vigilance à maintenir la diſcipline parmi les Troupes. 353. Son habileté à conduire une grande Guerre. 354. *& ſuiv.* Il ne quittoit jamais, non pas meſme à l'Armée, l'Habit de ſa Profeſſion. *ibid.* S'il ſe trouvoit dans une Action, c'eſtoit pour animer les Troupes, & non pour les commander, quoi qu'il euſt tous les talens d'un Général. *ibid.* Trait ſingulier de ſa fermeté. 355. Son diſcernement dans le choix des gens, qu'il emploioit dedans & dehors le Roïaume. 357. *& ſuiv.* Sa bonne conduite à l'égard du Roi. 359. *& ſuiv.* à l'égard de la Reine. 361. à l'égard des Grands. *ibid. & ſuiv.* à l'égard de la Nobleſſe. 363. *& ſuiv.* Généroſité de d'Amboiſe envers un Gentilhomme de ſes Voiſins. 364. *& ſuiv.* Se trouve à un Duel, & eſt blaſmé. 366. *& ſuiv.* Sa merveilleuſe économie dans l'impoſition & dans l'adminiſtration des Deniers publics. 368. Ses reſſources dans le beſoin.

369. *& ſuiv.* Son attention à faire fleurir les Sciences & les Lettres. 370. & le commerce. 371. La confiance qu'avoient en lui le Roi & les Peuples. 273. *& ſuiv.* Eſt le ſeul Miniſtre, qui ait eſté également agréable au Roi & au Peuple. *ibid.* Parallele de d'Amboiſe, avec les Cardinaux célébres qui ont gouverné des Eſtats. 275. *& ſuiv.* *Loüange* outrée qu'on lui donne, lorſqu'il prend place au Parlement de Paris. 378. Caractére de ſon eſprit. *ibid.* Génie de Négociation. *ibid.* Comparaiſon de ce qu'ont fait de plus grand, d'Amboiſe, Ximenès, Volſey, Richelieu, & Mazarin. 380. *& ſuiv.* D'Amboiſe regrette d'avoir fait baſtir Gaillon. 383. & pourquoi. *ibid.* Sa modération du coſté de la gloire & du coſté du bien. 385. Sa ſomptuoſité dans les occaſions d'éclat. *ibid.* Il mépriſoit les mauvais diſcours. 387. Eſt plus eſtimable, ou du moins autant qu'aucun autre Miniſtre qui ait gouverné un Roïaume. *ibid.*

d'Amboiſe. Sa Généalogie. 389. *& ſuiv.* L'Acte de ſa Poſtulation à l'Archeveſché de Roüen. 394. *& ſuiv.* Il n'eſtoit que Preſtre quand il y fut Poſtulé. 403. Son Teſtament. 455. *& ſuiv.* Particularité de ſa Maladie. 461. *& ſuiv.* Ses Funérailles à Lyon & à Roüen. 462. *& ſuiv* Son Tombeau. 474. Epitaphes. 476. *& ſuiv.*

d'Amboiſe, Hugues, Tige de la Branche d'Aubijoux : ſes Emplois.

d'Amboiſe, Jacques, Eveſque de Clermont & Abbé de Clugni. 5. 393.

d'Amboiſe, Jean, Eveſque de Langres. 5. 393.

d'Amboiſe, Jean, Chef de la Tige de Buſſi. 5. Ses grandes qualitez. *ibid.* Eſt arreſté. 19.

d'Amboiſe, Loüis, dernier maſle de la Branche aiſnée; ſes grands biens; ſa Poſtérité. 391.

d'Amboiſe, Loüis, Eveſque d'Albi; ſon éloge; ſes emplois. 5. Travaille, & réüſſit à faire mettre hors de priſon ſon Frere, l'Eveſque de Montauban. 22. *& ſuiv.* Son crédit à la Cour. *ibid.* Il fait la Cérémonie du Mariage de Charles

Charles VIII. avec l'Héritiere de Bretagne. 38.
d'Amboiſe, Mahaut, Comteſſe de Chartres; en elle finit en 1256. l'ancienne Famille de d'Amboiſe. 2.
d'Amboiſe, Pierre, Seigneur de Chaumont, Pere du Cardinal; ſes Dignitez, ſa Femme & Enfans. 1. 2. 392.
d'Amboiſe, Pierre, Eveſque de Poitiers. 5. 393.
Amérique, autrement dite, le *Nouveau Monde*; par qui & quand découverte. 202.
Anne de France, Fille de Loüis XI. Ses grandes qualitez. 9. Pourquoi on ne la maria point à un Prince Eſtranger. 10. Epouſe le Sire de Beaujeu. 11. On lui confie l'éducation de Charles VIII. 13. *& ſuiv.* Elle s'empare du Gouvernement. *ibid.* Fait aſſiéger, dans Baugenci, le Duc d'Orleans ſon Concurrent, & le force de demander la Paix. 16. Fomente les Troubles de Bretagne. 18. Diſſipe une Cabale, & en fait arreſter les Chefs. 19. *& ſuiv.* Les met en liberté, à la perſuaſion de ſon Confeſſeur. 24. *& ſuiv.* 37. S'oppoſe à la Paix de Bretagne. 28. *& ſuiv.* & au Mariage de Charles VIII. avec l'Héritiere de ce Duché. 33. *& ſuiv.* Se racommode avec le Duc d'Orleans. 39. *& ſuiv.* Eſt Régente une ſeconde fois, pendant l'Expédition de Naples. 44.
Anne de Bretagne, Héritiere de ce Duché; de qui fille. 30. Son mérite. 31. 37. Intrigues pour ſon Mariage. *ibid. & ſuiv.* Son inclination pour le Duc d'Orleans. 32. L'Archiduc d'Auſtriche l'Epouſe, par Procureur. *ibid.* & le Roi Charles VIII. quelque-tems après, en perſonne. 38. Sa répugnance pour ce dernier Mariage. *ibid.* S'oppoſe à l'Expédition de Naples. 44. Epouſe, en ſeconde Nôces, Loüis XII. ſucceſſeur de Charles. 72. *& ſuiv.* Souhaite, avec ardeur, que la Fille qu'elle a de Loüis XII. Epouſe *Charles* d'Auſtriche, Petit-fils de l'Empereur. 156. Son reſſentiment contre le Mareſchal de Gié. 194. *& ſuiv.* Sa paſſion, pour que ſa Fille Epouſaſt le jeune Archiduc d'Auſtriche, qui fut dans la ſuite l'Empereur Charles-Quint.

Quint. 312. *& ſuiv.* Sa jalouſie contre la Mere de François I. *ibid.* Elle ne conſent, qu'avec peine, au Mariage de ſa Fille avec ce Prince. 318. Sa jalouſie contre d'Amboiſe. 241. *& ſuiv.* En vain s'oppoſe-t'elle à ce que le Roi ne marche contre les Venitiens. 280. Son pouvoir ſur l'eſprit de ce Prince. 361.

Arbaleſtriers, Maiſtre des, ce que c'eſtoit que cette Charge ſous Charles VIII. & ſous Loüis XII. 4. & 5.

Ars, Loüis d', ne voulant point eſtre compris dans un Traité honteux, traverſe toute l'Italie, Banniere haute, & Trompettes ſonnantes. 189.

Aſt, Ville de Piémont, autrefois du Domaine de la Maiſon d'Orleans. 17. Le Comte de Dunois y eſt exilé. *ibid.*

Aubert, Pilote célébre, emploié par d'Amboiſe à faire des découvertes en Amérique. 371. *& ſuiv.*

Aubigni, Stuart d', un des Généraux de l'Armée Françoiſe, pour la Conqueſte du Milanez. 88. Ses broüilleries avec le Mareſchal Trivulce. 96. Commande l'Armée deſtinée à conquérir Naples. 133. Traite avec le Roi de Naples, ſans conſulter le Cardinal-Miniſtre, dont il a tout lieu de ſe repentir. 136. Veut quitter le ſervice. 143. En eſt empeſché. *ibid.* Donne un bon conſeil, qui n'eſt point ſuivi. 151. Eſt défait par les Eſpagnols. 157. *& ſuiv.*

d'Aubijoux, Branche de la Maiſon d'Amboiſe. 6. 393. qui en eſtoit le Chef. *ibid.*

S. Aubin de Cormier, petite Ville de Bretagne, près de laquelle ſe donne une Bataille, où Loüis XII. alors Duc d'Orleans, eſt fait priſonnier. 21. 22.

Auſtriche, Philippe, Archiduc d', Prince Souverain des Païs-Bas, rend hommage à Loüis XII. de la Flandre, de l'Artois, & du Charolois. 84. *& ſuiv.* Vient en France, & avec Plein-pouvoir du Roi de Caſtille ſon Beau-pere, il y ſigne un Traité de Paix, entre l'Allemagne & la France. 154. *& ſuiv.* Caractére de ce Prince. 160. *& ſuiv.* Il revient en France

France ſe juſtifier de n'eſtre point complice de l'infidélité du Roi ſon Beau-pere. *ibid.* Il paſſe, avec ſa Femme, en Eſpagne, & y eſt proclamé Roi de Caſtille. 209. *& ſuiv.* Meurt. 222. Fait, avant que de mourir, un trait de grande politique. 223.

Auſtriche, Marguerite d', Doüairiere de Savoye, Fille de l'Empereur Maximilien, & Tante de Charles-Quint, conclud & ſigne, en leur nom, avec le Cardinal d'Amboiſe, la Ligue de Cambrai contre les Venitiens. 268. *& ſuiv.* Mérite de cette Princeſſe. *ibid.*

Auſtriche, Charles, Archiduc d', Fils de Philippe, Prince des Païs-Bas, & Petit-fils de l'Empereur Maximilien I. eſt deſtiné pour Epoux de la Fille de Loüis XII. 141. 193. Combien par-là il fuſt devenu puiſſant. 212. Ce Mariage ne ſe fit point. *ibid. & ſuiv.* Loüis XII. agrée d'eſtre ſon Tuteur. 223. *& ſuiv.* Son mérite. *ibid.*

B

Baillet, Thibaut, ſecond Preſident du Parlement de Paris, porte la parole, au nom des autres Commiſſaires, envoiez par le Roi Charles VIII. au Chapitre de Roüen, pour faire Eſlire Georges d'Amboiſe à cet Archeveſché. 397.

Baluë, le Cardinal, Miniſtre ſous Loüis XI. 375.

Bard, Pierre, Provincial des Celeſtins, aſſiſte le Cardinal d'Amboiſe à la mort. 320.

Baſle, c'eſt le Concile de, qui a donné aux Graduez un droit ſur les Benefices. 338. 480.

Bataille d'Aignadel, où les Venitiens ſont défaits par le Roi Loüis XII. commandant ſes Troupes en perſonne. 284. *& ſuiv.*

Baudricourt, Jean de, Gouverneur de Bourgogne, & Mareſchal de France, demande, de la part de Charles VIII. aux Chanoines de Roüen, qu'ils Eſliſent Georges d'Amboiſe pour Archeveſque. 396. *& ſuiv.*

Bayard, le Chevalier, défend lui ſeul l'entrée d'un Pont, contre deux cens Gens-d'Armes. 184. Sa haute réputation. *ibid.* Il ſe diſtingue au Siége de Génes. 246.

Beaujeu, Pierre, Sire de, Cadet de la Branche aiſnée de Bourbon, Epouſe Anne de France, Fille de Loüis XI. 11. *& ſuiv.* Prétend à la Régence dans le bas âge de Charles VIII. 13. *& ſuiv.* Lui, & ſa femme, ſe ſaiſiſſent du Gouvernement. *ibid.* Devient Duc de Bourbon. 25. Eſt Régent du Roïaume une ſeconde fois. 44.

Bellizone; l'importance de cette Place, Clef du Milanez du coſté des Suiſſes. 138. 139.

Bentivole, Famille de Bologne en Italie, a poſſedé aſſez long-tems la Seigneurie de cette Ville. 127. 228.

Bentivole, Jean II. Prince de Bologne, achete la protection de Loüis XII. 228. Perd courage, & abandonne laſchement ſa Ville à Jules II. 231. *& ſuiv.*

de Berrie, Famille illuſtre & ancienne, Souche de la Maiſon d'Amboiſe. 3. 389. *& ſuiv.*

de Berrie, Jean, Seigneur de, ſuccéde aux grands biens de la Maiſon d'Amboiſe, & en prend le Nom & les Armes. 3. 390.

Beton, Cardinal, eſt Miniſtre en Ecoſſe. 376.

de Beüil, Anne de, Mere du Cardinal d'Amboiſe. 4. 392. Son Pere, ſon Mari, ſes Enfans. *ibid.*

Birague, Cardinal, Miniſtre ſous Henri III. 376.

Bologne, Ville célébre d'Italie, autrefois République, ſe donne au S. Siége. 126. De ſes principaux Habitans s'en emparent l'un après l'autre. *ibid.* Jules II. s'en rend le maiſtre. 230. *& ſuiv.*

Bonnet de Cardinal. Du tems de Loüis XII. ce n'eſtoit point encore la coutume que ce fuſt le Roi qui le miſt ſur la teſte du nouveau Cardinal. 72.

Borgia, *Cæſar*. Voyez *Valentinois*.

Borgia, Jean, Duc de Gandie, fils naturel d'Alexandre VI. 69. Sa cataſtrophe. *ibid.*

Bourbon, Jean II. Duc de, Mari de Jeanne de France,

ce, Fille de Charles VII. prétend à la Régence pendant le bas âge de Charles VIII. 13. Eſt fait Preſident du Conſeil. 14.

Bourgogne, Charles, dernier Duc de, ſon caractére. 9.

Bretagne, la Guerre Civile s'y allume, & y attire les Troupes des deux Partis qui régnoient en France. 14. *& ſuiv.* Miſérable eſtat de cette Province, pillée par l'Armée de Charles VIII. & par l'Armée du Duc. 21. Elle eſt conſervée dans ſes Libertez. 73.

Bretagne, François II. Duc de, ſon caractére. 14. Se laiſſe gouverner par Landais. *ibid.* Entre en guerre à l'occaſion de ce Miniſtre, avec ſes principaux Vaſſaux. 15. *& ſuiv.* Ne peut le ſauver. 17. Défend Nantes contre les François. 21. Eſt contraint de faire une Paix honteuſe. 29. *& ſuiv.* Meurt. 30. Ses bonnes & mauvaiſes qualitez. *ibid.*

Bretons, demandent la Paix à Charles VIII. 28. Marient leur jeune Ducheſſe à l'Archiduc Maximilien. 32. Puis à Charles VIII. pour fixer leur repos. 36. *& ſuiv.*

Briconnet, Guillaume, Confident & Miniſtre de Charles VIII. 44. 375. Lui conſeille l'Expédition de Naples. *ibid.* Eſt fait Cardinal. 48. Par intéreſt pour un de ſes Fils, il donne un conſeil qu'heureuſement on ne ſuit point. 52.

Bricot, Thomas, Chanoine de l'Egliſe de Paris, harangue, au nom de cette Ville, aux Eſtats aſſemblez à Tours, pour obtenir de Loüis XII. qu'il marie ſa Fille, non à un Prince Eſtranger, mais au premier Prince du Sang de France. 217. *& ſuiv.*

Budé, Sçavant célébre, emploié en Négociations par François I. 358.

Buſſi, Branche de la Maiſon d'Amboiſe. 5. 393. qui en eſtoit le Chef. *ibid.*

C

Cambrai; il s'y négocie, par d'Amboiſe, avec la Doüairiere de Savoye, une Ligue contre les Venitiens, entre Jules II. le Roi Loüis XII. Maximilien I. Empereur, & Ferdinand

dinand V. Roi d'Eſpagne. 268. *& ſuiv.* Principaux Articles de ce fameux Traité. 422. *& ſuiv.*

Capitanat, riche Canton du Roïaume de Naples. 142. Sujet de guerre, entre les François & les Eſpagnols. *ibid.*

Capoue, après une belle réſiſtance, eſt priſe d'aſſaut, & ſaccagée par les François. 135.

Cardonne, Hugues de, défait les François en Calabre. 157. *& ſuiv.*

Celeſtins, le Cardinal d'Amboiſe les aimoit, & leur fit du bien. 321. Il mourut dans leur Convent de Lyon. *ibid.* Son cœur eſt au pied du Grand Autel de cette Egliſe. *ibid.*

Chancelier. Le Chancelier de France va, à la teſte des Députez du Parlement, au-devant du Légat d'Amboiſe. 517. Il aſſiſte aux Funérailles de ce Miniſtre à Lyon; &, avec les Princes, il y méne les Seigneurs du Deüil. 321.

Chanoines de Roüen. Leur ſage fermeté à obliger le Cardinal d'Amboiſe de porter leur Habit au Chœur, quand il n'officioit point Pontificalement. 340. 493. Nom de ceux qui ſe trouvérent à ſon Election à cet Archeveſché. 399. *& ſuiv.*

Chanoines de la Sainte Chapelle de Bourges, ſe font abſoudre par d'Amboiſe, pour lui avoir preſté un de leurs Manuſcrits, parce qu'il leur eſtoit deffendu, ſous peine d'Excommunication, d'en preſter aucun. 343. 499.

Charges de Finance, commencérent à ſe vendre ſous Loüis XII. 369.

Charles VIII. quoique Majeur, eſtant encore enfant, de mine, d'eſprit & de forces, ſa Sœur gouverne ſous lui. 12. Il conſent à ſe laiſſer enlever, à la perſuaſion de d'Amboiſe. 18. Ses progrès en Bretagne. 21. Difficultez qui ſe preſentent à ſon Mariage, avec l'Héritiere de ce Duché. 36. *& ſuiv.* Il Epouſe cette Héritiere. 38. Il entreprend la Conqueſte de Naples. 43. *& ſuiv.* & en vient à bout. 47. Son bonheur. *ibid.* Son peu de conduite. 49. Il triomphe à Fornouë de tous les Princes d'Italie. 50.

50. *& ſuiv.* Puis traite avec eux. 53. Ses plaintes contre le Duc d'Orleans. *ibid. & ſuiv.* Il tombe dans un épuiſement. 56. Meurt d'Apoplexie. 57. D'Amboiſe lui fait faire de magnifiques Funérailles. 62. Deſordres de ſon Régne. 65. 332.

Chaumont, Charles d'Amboiſe Seigneur de, Neveu du Cardinal. 393. Eſt fait Gouverneur du Duché de Milan. 116. Son mérite, & ſes grands Emplois. *ibid.* Commande l'Armée Françoiſe. 140. Joint Jules II. & l'aide à prendre Bologne. 230. Eſt traité par ce Pape, avec une diſtinction ſans exemple. 231. Commande, ſous le Roi, au Siége de Genes. 243. *& ſuiv.* & à la Bataille d'Aignadel. 284. Faute qu'il y fait. 285. Eſt le principal Légataire du Cardinal ſon Oncle. 457.

Claude de France, Fille aiſnée de Loüis XII. & de la Reine Anne de Bretagne, eſt deſtinée pour Epouſe à Charles, Archiduc d'Auſtriche, qui fut dans la ſuite l'Empereur Charles-Quint. 141. 193. Combien par-là il ſeroit devenu puiſſant. 212. Ce Mariage ſe rompt, & elle Epouſe le Duc d'Angouleſme, qui fut Roi dans la ſuite, ſous le nom de François I. *ib d. & ſuiv.*

Cleſel, Cardinal, Miniſtre ſous l'Empereur Maximilien I. 375.

Cloche d'une groſſeur énorme, donnée par d'Amboiſe, à l'Egliſe de Roüen. 342. Son poids, ſes dimenſions, ſes inſcriptions. 495.

Colomb, Chriſtophle, découvre l'Amerique. 202. En quelle année. *ibid.*

Colonne, Famille puiſſante, fait de grands deſordres dans Rome, après la mort d'Alexandre VI. 173. *& ſuiv.*

Comines, Philippe de, Hiſtorien de Loüis XI. eſt arreſté avec d'Amboiſe. 19. Son mérite. Combien ſon hiſtoire eſt eſtimée. 328. *& ſuiv.* Ses liaiſons avec d'Amboiſe. *ibid.*

Conqueſte du Milanez. 86. 89. 100. *& ſuiv.* du Roïaume de Naples. 132. *& ſuiv.*

Conſeil. Le Grand Conſeil; ſa création. 67.

Conſeil. La neceſſité d'en

avoir un bon, & le bien qui en revient à l'Eſtat. 331.

Convoi. Cérémonie du Convoy & de l'Enterrement des Archeveſques de Roüen. 467. *& ſuiv.*

Cordeliers de Paris, ſe deffendent de la Réforme, & ne la reçoivent qu'à de certaines conditions. 347. *& ſuiv.*

Cornet, le Cardinal, Alexandre VI. & ſon Fils, le Duc de Valentinois, font préparer du vin pour l'empoiſonner; & bûvant de ce vin, par mégarde, en ſont empoiſonnez eux-meſmes. 168.

Cothardi, Pierre, Premier Preſident de Paris, donne des loüanges outrées à d'Amboiſe, en haranguant ce Cardinal au Parlement. 510. *& ſuiv.*

Craſſo, Achille, Nonce de Jules II. en Allemagne, eſt chaſſé de la Diette par l'Empereur Maximilien I. 312. Pourquoi. *ibid. & ſuiv.*

Croy Chiévres, donné par Loüis XII. pour Gouverneur à Charles Archiduc d'Auſtriche, qui fut dans la ſuite l'Empereur Charles-Quint. 223. Ses ſoins pour l'éducation de ce Prince. *ibid.*

D

Dons gratuits, les Peuples, ſous Loüis XII. lui en faiſoient dans ſes beſoins. 369.

Doria, Famille des plus anciennes & des plus illuſtres de Génes. 92. 234.

Duels, permis ſous Loüis XII. 366. Juſques où alloit cette fureur. *ibid. & ſuiv.*

Dunois, François, Comte de, Fils du célébre Baſtard d'Orleans; ſon caractére. 16. *& ſuiv.* Ses menées en Bretagne & en France. *ibid.* Eſt éxilé à Aſt. Revient ſans permiſſion. *ibid.* Son crédit en Bretagne. 30. 31. 32. Ses intrigues, pour en faire Epouſer l'Héritiere au Duc d'Orleans. *ibid. & ſuiv.* puis au Roi Charles VIII. *ibid.* Meurt avant ce Mariage. 38.

E

Echiquier, Tribunal ſuprême en Normandie. 76. De qui compoſé. *ibid.*

ibid. Pourquoi ainſi appellé. *ibid.* Eſt ſupprimé & changé en un Parlement. 77.

Ecole. Les diſputes de l'Ecole donnent ordinairement un air ruſtique & reveſche, dont on a peine à ſe défaire. 328.

Election de Georges d'Amboiſe à l'Archeveſché de Roüen. 394. *& ſuiv.*

Emprunts. On en faiſoit ſous Loüis XII. au Clergé, aux Nobles, & au Peuple. 369. Ils eſtoient rembourſez avec le tems, & on en paioit exactement les intereſts. *ibid.*

Enguerra, Jean d', Bernardin, négocie avec d'Amboiſe le Mariage de Ferdinand V. Roi d'Eſpagne, avec une Niéce de Loüis XII. 204. *& ſuiv.*

Entrée de d'Amboiſe à Paris, en qualité de Légat. 506. *& ſuiv.*

Entrevûe de Loüis XII. à Savonne, avec Ferdinand V. Roi de Caſtille & d'Arragon. 255. Ce qui s'y paſſa. *ibid. & ſuiv.*

Eſpagne. Progrès de la Maiſon d'Eſpagne. 202. Ses Eſtats paſſent dans la Maiſon d'Auſtriche. *ibid.*

Eſpagnols. Leurs heureuſes decouvertes en Amérique, & les Eſtabliſſemens qu'ils y font dès les premiers tems. 372. *& ſuiv.*

Eſpagnols, ſont chaſſez, de la Poüille & de la Calabre, par les François. 151. Ils les chaſſent à leur tour de ces deux Provinces. 158.

Eſpinoſa, Cardinal, Miniſtre ſous Philippe II. Roi d'Eſpagne. 376.

Eſprit. Pourquoi les trop grands eſprits ne ſont guéres propres aux affaires. 378.

Eſtats de France, réglent le Gouvernement dans le bas âge de Charles VIII. 14. Demandent que Loüis XII. marie ſa Fille au premier Prince du Sang de France, & non à un Prince Eſtranger. 217. *& ſuiv.* & ſous Henri III. que pour reſtablir le Roïaume dans ſa ſplendeur, on y remette toutes choſes ſur le pied qu'elles eſtoient ſous le Miniſtere de d'Amboiſe. 374.

L'eſtime eſt le plus grand de tous les biens, pour un Prince principalement. 233. Il doit tout ſacrifier, pour en acquerir & pour la

la conſerver. *ibid.*

Eſtouteville, le Cardinal d', Archeveſque de Roüen, n'officiant point Pontificalement, aſſiſtoit au Chœur en Habit de Chanoine. 340.

F

Frederic I. Roi de Naples, à la veille d'eſtre dépoüillé, traite avec les Généraux François. 136. & ſe retire dans une Iſle. *ibid.* puis eſt obligé de venir ſe remettre à la diſcretion du Roi. 137. Tient ſa Cour en Touraine. *ibid.*

Ferdinand, Roi de Naples, chaſſé de ſon Roïaume, par Charles VIII. y r'entre, par la faveur des Peuples. 54. Refuſe une de ſes Filles pour Céſar Borgia, Fils d'Alexandre VI. 71.

Ferdinand, Roi d'Arragon, ſe fait rendre, par adreſſe, la Cerdagne & le Rouſſillon. 24. S'engage à ne point traverſer la Conqueſte du Milanez. 86. Sa perfidie à l'égard de ſon Parent le Roi de Naples. 130. *& ſuiv.* Son caractére. *ibid.* Ses prétentions ſur ce Roïaume. *ibid.* Il y fait paſſer des Troupes, ſous prétexte de le ſecourir. 131. Convient avec Loüis XII. de le partager par moitié. 132. Quelle eſtoit ſa part. *ibid.* Il reclame le Capitanat, riche Canton du Roïaume de Naples. 146. *& ſuiv.* A cette occaſion, la Guerre s'y allume, entre les François & les Eſpagnols. *ibid. & ſuiv.* Sa mauvaiſe foi. 154. *& ſuiv.* Il deſavouë le Traité fait par ſon Gendre l'Archiduc d'Auſtriche. 161. *& ſuiv* Caractére de ce Monarque, & de ſa Femme, la Reine Iſabelle. 200. *& ſuiv.* Leurs Enfans. 202. Il prend des liaiſons avec la France, pour ſe maintenir, après la mort de ſa premiere Femme, dans la joüiſſance de la Caſtille. 204. Se ſervoit de Moines dans ſes Négociations. Pourquoi. 205. Il Epouſe, en ſeconde Nôce, une Niéce de Loüis XII. 207. *& ſuiv.* Contraint de céder la Caſtille, il paſſe à Naples. 211. Eſt accuſé d'avoir fait empoiſonner ſon Gendre. 222. Il ſe rapporte

rapporte au Jugement de Loüis XII. & du Cardinal, ſur la Conteſtation qu'il a avec l'Empereur, pour la Régence de la Caſtille. 224. & ſuiv. Il a une entrevûë à Savonne avec le Roi, & y traite teſte à teſte avec d'Amboiſe. 256. & ſuiv. Feinte modéſtie de ce Monarque. *ibid.* Il entre dans la Ligue contre les Venitiens, pour recouvrer, ſans rien païer, des Places Maritimes qui leur avoient eſté engagées pour de groſſes ſommes. 271. Ils les lui abandonnent, après la Victoire d'Aignadel. 290.

Ferrare, Alphonſe, Duc de, ſe ſoutient contre Jules II. qui vouloit le dépoüiller de ſes plus beaux droits. 317. & ſuiv.

Fierte, ou Châſſe de S. Romain; en quoi conſiſte le Privilége de la Fierte. 352. Il eſt des plus authentiques. *ibid.* Piéces concernant ce Privilége. 501. & ſuiv.

Fieſque, Famille des plus anciennes & des plus illuſtres de Gênes. 92. 234.

Florentins, loin de traverſer la Conqueſte du Milanez, aident Loüis XII. à la faire. 86. Font & lévent le Siége de Piſe. 117. 118. Reclament la protection du Roi contre le Duc de Valentinois. 129.

de Foix, *Jean*, Vicomte de Narbonne, Pere de Gaſton, Duc de Nemours, & de Germaine, Reine d'Eſpagne. 208.

de Foix, Gaſton, Duc de Nemours. Ses merveilleux Exploits. 207.

Foix, *Germaine* de, Niéce de Loüis XII. Epouſe Ferdinand, Roi d'Eſpagne. 207. & ſuiv. Son averſion pour les François. *ibid.* Se trouve à l'entrevûë de ces deux Monarques à Savonne. 256. & ſuiv.

de la Foreſt, Cardinal, Miniſtre ſous Philippe de Valois, & ſous le Roi Jean. 375.

Fornouë, Village d'Italie, auprès duquel Charles VIII. remporte une grande Victoire. 50.

Les François, chaſſent les Eſpagnols de la Poüille & de la Calabre. 151. Sont deffaits à leur tour, dans ces deux Provinces. 158. Deffendent mal les Chaſteaux de Naples. 159. Ce n'eſt que ſous

ſous Henri IV. qu'ils ont fait en Amérique un Eſtabliſſement ſolide. 373.

François I. Sa Généalogie. 215. 216. Epouſe la Fille de Loüis XII. *ibid. & ſuiv.* Il méne le Deüil aux Funérailles du Cardinal d'Amboiſe à Lyon. 321.

Fregoſes, Famille puiſſante de Génes. 92. 235.

Funérailles du Cardinal d'Amboiſe à Roüen. 467. *& ſuiv.*

G

Aguin, Robert, Général des Trinitaires, dits à Paris Mathurins ; ſa Naiſſance, ſon Mérite, ſes Emplois. 328. *& ſuiv.* Ses liaiſons avec d'Amboiſe. *ibid.*

Gaïete, Ville forte & Maritime du Roïaume de Naples, ouvre ſes Portes aux François. 136.

Gaillon, Maiſon magnifique des Archeveſques de Roüen, baſtie par le Cardinal d'Amboiſe. 383. & de ſes épargnes. *ibid.*

Généalogie de la Maiſon d'Amboiſe. 389. *& ſuiv.*

Généroſité des Seigneurs François, qui déteſtant la perfidie d'un Gouverneur qui vendoit ſa Place, demanderent qu'on le miſt en piéces. 92.

Génes. Il y avoit un Gouverneur François ſous Charles VI. & Charles VII. Loüis XI. abandonne cette Ville à Sforce ſon Ami. 92. Eſt livrée à Loüis XII. par ſes principaux Habitans. *ibid.* Il y eſt reçû en triomphe. 152. Elle ſe révolte ; crée un Duc & des Tribuns, & en eſt punie. 234. *& ſuiv.* Siége de cette Place par Loüis XII. accompagné du Cardinal. 243. *& ſuiv.* Elle ſe deffend avec vigueur. *ibid.* & ne ſe rend qu'à l'extrêmité. *ibid.* Loüis XII. pardonne aux Habitans. 252.

Gens de Cour. Leur ignorance ſous Loüis XII. 79. Leur mépris pour les Gens de Lettres. *ibid.*

Gens de Guerre & de Juſtice ; leurs deſordres ſous Charles VIII. 65. Font leur devoir ſous Loüis XII. par la vigilance de d'Amboiſe. *ibid.*

Gens de Lettres, ſont-ils propres aux affaires ? 358.

Gentilhomme. Un Gentilhomme, ſous Loüis XII. auroit eu honte d'eſtre ſçavant. 7.

Georges d'Amboiſe, Cloche de l'Egliſe de Roüen, d'une groſſeur énorme. 342. Ses dimenſions. *ib.* & 495.
de Gié, le Mareſchal, autrefois l'Ami de d'Amboiſe, devient ſon plus grand Ennemi. 186. Mérite & ſervices de ce Mareſchal. 192. *& ſuiv.* Il Cabale contre d'Amboiſe. *ibid.* Déplaiſt à la Reine, qui lui fait faire ſon Procès. 194. *& ſuiv.* Arreſt particulier rendu contre lui. 196.
Gonſalve Fernand de Cordouë, dit, par les Eſpagnols, le Grand Capitaine; ſes talens, ſes vertus, ſes vices. 131. Sa perfidie à l'égard du Prince de Naples. 135. Il s'abouche avec le Duc de Nemours, qui commandoit en Chef les François. 145. Se met en danger d'eſtre enlevé, ſi le Duc eut ſçû en profiter. 151. Elude les Ordres qu'il reçoit de publier la Paix. 155. Son habileté à profiter des conjonctures. 156. Défait le Duc de Nemours. 158. Eſt reçeu à Naples en triomphe. 159. Il gagne Alexandre VI. & le Duc de Valentinois, Fils de ce Pontife. 166.
Gonzague, deux Seigneurs de la Famille de, ſe battent en Duel l'un contre l'autre, en preſence de Loüis XII. & de toute ſa Cour. 367.
Graduez. D'où vient leur Droit ſur les Benefices? 338. 480.
de la Grange, Cardinal, Miniſtre ſous le Roi Charles V. 375.
Granvelle, Cardinal, Miniſtre ſous Philippe II. Roi d'Eſpagne. 376.
Graville, Loüis *Mallet*, Sire de, Amiral de France, Premier Miniſtre ſous la Ducheſſe de Bourbon, Sœur de Charles VIII. 34. Son mérite. 35. Il marie une de ſes Filles à un des Neveux du Cardinal d'Amboiſe. *ibid.*
Grimaldi, Famille des plus anciennes & des plus illuſtres de Génes. 92. 234.
Grimaldi, *Lucien*, ſouſtient le Siége dans Monaco, contre les Génois Rebelles, & les oblige à le lever. 237. *& ſuiv.*
Gritti, André, Noble Venitien; ſon mérite. 298. Il ſurprend Padouë. *ibid.*
de Gurce, Cardinal, Premier

mier Miniſtre de Maximilien I. Empereur. 140. Va au-devant de d'Amboiſe. *ibid.* Traite avec lui. *ibid.*

H

Habit Canonial D'Amboiſe, tout Cardinal & tout Légat qu'il eſtoit, n'aſſiſtoit au Chœur qu'en Habit de Chanoine, quand il n'officioit pas Pontificalement. 339. 492.

Harangue latine du Premier Preſident du Parlement de Paris, quand le Légat d'Amboiſe alla y prendre place. 510. *& ſuiv.*

Harlai, François de, Archeveſque de Roüen, puis de Paris, Arriere-petit Neveu du Cardinal d'Amboiſe. 384. Se retiroit à Gaillon pour y eſtudier. *ibid.* Eloge de ce Prelat. *ibid.* Sa Parenté, avec ce Cardinal. 519.

Hélian, Loüis, ſon caractére. 312. Envoié par le Cardinal, à la Diette d'Allemagne, il y harangue contre les Venitiens, & leur fait les plus grands reproches. *ibid. & ſuiv.*

Henri VII. Roi d'Angleterre; ſa réputation. 86. S'engage à ne point traverſer la Conqueſte du Milanez. *ibid.* Sa conſidération pour le Cardinal d'Amboiſe. 210. 239. Eſt appellé le Salomon d'Angleterre. 315.

Henri VIII. Succéde à ſon Pere Henri VII. Roi d'Angleterre. 315. Il ſe déclare pour Jules II. ſans rompre avec la France. 316.

J

Jacobins. Il y en avoit près de 400. dans le Grand Couvent de Paris du tems de d'Amboiſe. 347. Leur réſiſtance à la Réforme qu'il vouloit mettre parmi eux. *ibid.*

Jeanne de France, Fille de Loüis XI. Son peu de mérite. 9. *& ſuiv.* Elle Epouſe Loüis Duc d'Orleans, qui depuis fut le Roi Loüis XII. *ibid. & ſuiv.* S'emploie à tirer ce Prince de Priſon. 34. Son Mariage eſt déclaré nul. 68. *& ſuiv.* de ſon conſentement. *ibid.*

Jeanne d'Eſpagne, Fille du Roi Ferdinand & de la Reine Iſabelle, & Femme de Philippe, Archiduc d'Auſtriche, devient ſeule

ſeule Héritiere de ſa Maiſon. 203. Paſſe en Eſpagne avec ſon Mari, & y eſt proclamée Reine de Caſtille. 209. & ſuiv. Devient folle. 224. & ſuiv. Son mérite. *ibid.*

Impériali, Famille puiſſante de Génes. 235.

Iſabelle, Reine de Caſtille, ſon habileté. 125. Elle Epouſe Ferdinand Roi d'Arragon. *ibid.* A quelles conditions. *ibid.* Meurt; ſon caractére; ſon Teſtament; ſon Eloge. 199. & ſuiv. Ses Enfans. *ibid.* Combien elle eſtoit eſtimée des Eſpagnols. 207.

Iſchia, l'Iſle d', Frederic I. Roi de Naples, ſe retire dans cette Iſle, après la perte de ſon Roiaume. 136.

Jules II. appellé, avant qu'il fut Pape, le Cardinal de la *Rovere*, donne en Cérémonie le Chapeau à d'Amboiſe, nouvellement fait Cardinal. 72. Circonſtances de ſon Election au Pontificat. 179. & ſuiv. Pourquoi il prit le nom de Jules. *ibid.* Son caractére. *ibid.* Il confirme à d'Amboiſe la Légation de France, & y joint celle d'Avignon. 181. Son mépris pour les Princes de ſon tems. 227. Ses pointilleries continuelles avec Loüis XII. *ibid.* & 311. qui ne laiſſe pas de l'aider à prendre Bologne. 228. & ſuiv. Jules entre en triomphe en cette Ville. 233. & ſuiv. Son humeur guerriere. *ibid.* Sa haine contre les François. *ibid.* Il excite les Génois à ſe révolter. 234. & ſuiv. Ses allarmes ſur l'entrevûë à Savonne, des Rois de France & de Caſtille. 263. & ſuiv. Il ſe ligue avec ces Princes, & avec l'Empereur, contre les Venitiens. 267. & ſuiv. par paſſion plus que par intéreſt. 273. & ſuiv. Il recouvre, par la Victoire d'Aignadel, les Places uſurpées ſur l'Egliſe par les Venitiens. 290. Se repent de s'eſtre ligué contre eux. 291. & ſuiv. Leur accorde la Paix, & négocie en leur faveur. 306. & ſuiv. Cérémonie de leur Abſolution, qu'il leur fait acheter à de dures conditions. 308. & ſuiv. Il aimoit le vin. 310. 333. Son mépris pour Loüis XII. 310. qui ne l'appelloit

pelloit que l'Ivrogne. *ibid.* Sa mauvaiſe volonté, & ſes intrigues contre le Roi. 311. *& ſuiv.* Quelque envie qu'il ait de rompre avec lui, il ne peut ni n'oſe du vivant de d'Amboiſe. *ibid.* Il inquiete le Duc de Ferrare, & veut le dépoüiller de ſes plus beaux droits. 317. *& ſuiv.* Il cherche querelle à Loüis XII. & n'oſe cependant ſe déclarer du vivant de d'Amboiſe. 318. *& ſuiv.*

Ivrognerie, vice indigne d'un honneſte homme. 311.

la Juſtice, ſe ſoutient moins par la ſageſſe des Loix, que par l'intégrité des Juges. 350.

Juſtiniani, Famille puiſſante de Génes. 235.

L

Landais, Favori & Miniſtre du Duc de Bretagne; ſa fortune; ſon caractére. 14. 15. Il ſouleve les Grands contre lui. *ibid.* Fomente les Troubles de France. *ibid.* Sa Cataſtrophe. 17. *& ſuiv.*

Laſcaris, Grec de qualité, eſt envoié en Ambaſſade à Veniſe; s'y fait mépriſer par ſa meſquinerie. 357. *& ſuiv.*

Légat. Convient-il que le Premier Miniſtre d'un Roiaume ſoit Légat du Pape? 88. *& ſuiv.*

Légat. Combien, du tems de Loüis XII. ce nom eſtoit odieux en France, par l'abus que quelques Légats y avoient fait de leur authorité. 337.

Légation. L'Univerſité de Paris s'oppoſe à la Légation de d'Amboiſe, parce qu'elle étoit pour un tems indéfini. 337. *& ſuiv.*

de Leve, Antoine, défait les François en Calabre. 157.

Ligni le Comte de, un des Généraux de l'Armée Françoiſe pour la Conqueſte du Milanez. 88.

Ligue de Cambrai, contre les Venitiens. 268. *& ſuiv.* Par qui négociée. *ibid.* Ses principaux Articles. *ibid.* 422.

Longueville, Loüis d'Orleans, Duc de, commande le Corps de Reſerve à la Bataille d'Aignadel, où les Venitiens ſont defaits. 284.

Lorraine, le Duc de, fait fonction de Pair au Sacre de

de Loüis XII. mais après les Princes du Sang. 63. Ses prétentions sur la Provence. 82. & *suiv.* Se trouve aux Funérailles du Cardinal d'Amboise à Lyon, & est un des Princes qui menoient le Deüil. 321.

Lorraine, le Cardinal de, Ministre sous François I. 375.

Lorraine, le Neveu, Cardinal, Ministre sous Catherine de Médicis. 375.

Loüis XI. ne garde ni régle ni mesure. 8. Tient tout le monde dans la crainte. 9. Sa bizarre Politique dans le Mariage de ses Filles. 10. & *suiv.* Sa cruauté. 11. Meurt. 12. Combien il s'estoit rendu odieux en déstituant les Officiers que son Pere avoit establis. 64. C'est lui qui a réüni la Provence à la Couronne. 83. Il n'épargnoit rien, pour attirer à son service les gens d'intrigue & de mérite. 329.

Loüis XII. n'estant encore que Duc d'Orleans, Epouse Jeanne de France Fille de Loüis XI. 11. & *suiv.* Aspire à la Régence, dans le bas âge de Charles VIII. 13. & *suiv.* Faché d'en estre exclus, il Cabale. 16. S'enfuit & arme. *ibid.* Demande la Paix. *ibid.* & *suiv.* Se retire en Bretagne. 20. & *suiv.* Il y est pris, à la Battaille de S. Aubin, faisant tout devoir du plus déterminé Soldat. 22. Est abandonné du Duc de Bretagne. 29. Mis en liberté, il ménage le Mariage de l'Héritiere de ce Duché, avec Charles VIII. 38. & *suiv.* Donne sa confiance à d'Amboise, Evesque de Montauban. 39. Lui procure l'Archevesché de Narbonne. 40. Puis celui de Roüen. 41. & *suiv.* Le fait son Lieutenant en Normandie. 42. Commande la Flotte Françoise en Italie. 46. & y remporte une Victoire. *ibid.* N'est point de l'Expédition de Naples. 47. Se plaint de Charles VIII. 48. Entre dans le Milanez, & y prend Novare. 49. Y soutient un Siége. 50. En sort pendant une Tréve. 57. Son mécontentement de ce que, malgré lui, cette Place est renduë par un Traité. 53. Plaintes contre lui. 54. & *suiv.* Il se retire à Blois, & y

& y demeure juſques à la mort de Charles VIII. 57.
Loüis XII. devenu Roi, ſonge plus à ſe faire aimer, qu'à ſe faire craindre. 62. Son Sacre. 63. Il y eſt proclamé Roi des deux Siciles, & Duc de Milan. *ibid.* Ses droits ſur ce Duché. *ibid.* Son Mariage, avec Jeanne de France, déclaré nul. 68. *& ſuiv.* Il Epouſe la Veuve de Charles VIII. *ibid.* Se plaint de l'inſolence des Ecoliers de Paris. 80. & leur pardonne. *ibid.* Le Milanez conquis, il fait ſon Entrée à Milan. 90. Il y eſtablit un Sénat. 93. Sa douleur de la Révolte de ce Duché. 98. Sa joye de l'avoir recouvré, par la ſageſſe du Cardinal. 115. Il lui fait rendre des honneursextraordinaires. 120.
Loüis XII. convient avec Ferdinand, Roi de Caſtille & d'Arragon, de conquérir enſemble le Royaume de Naples, & de le partager par moitié. 132. Quelle devoit eſtre la part de Loüis XII. *ibid.* Il envoie une Flotte contre les Turcs. 144. Déclare la Guerre aux Eſpagnols, pour ſe faire juſtice de ce qu'ils lui diſputoient au Roiaume de Naples. 146. Va en Italie. *ibid.* Menace Alexandre VI. & le Duc de Valentinois, Fils de ce Pontife. 147. S'appaiſe tout à coup, calmé par les humiliations & par les promeſſes du Duc. 149. Eſt reçeu en triomphe à Génes & à Milan. 152. Combien il eſtoit jaloux que l'on ſe fiaſt à ſa parole. 154. *& ſuiv.* Son indignation de la ſupercherie du Roi de Caſtille. 162. L'envie qu'il avoit que d'Amboiſe fuſt Pape. 170. Tombe malade de chagrin. 192. Sa perpléxité ſur le Mariage de ſa Fille. 214. *& ſuiv.* Se rend aux inſtances & aux bonnes raiſons de d'Amboiſe. *ibid.* Il accepte, contre ſes intéreſts, la Tutelle de Charles, Fils aiſné du Roi de Caſtille. 223. Eſt choiſi pour Juge, par l'Empereur & par le Roi d'Arragon, de leur Conteſtation ſur la Régence de la Caſtille. 225. Ses pointilleries avec Jules II. 227. à qui néanmoins il permet de prendre Bologne. 228. Il marche à Génes, qui s'étoit

toit révoltée, & la force de ſe rendre à diſcretion. 244. & ſuiv. Il pardonne aux Habitans. 251. A à Savonne une entrevûë, avec Ferdinand, Roi d'Arragon & de Caſtille. 255. & ſuiv.

Loüis envoie du ſecours aux Venitiens, qui font Tréve à ſon inſçû. Nouvelle ſource de haïne contre eux. 265. & ſuiv. Il fait, pour recouvrer ce qu'ils avoient du Milanez, une Ligue, avec l'Empereur, le Pape & le Roi Catholique. 267. ce ſemble contre ſes intéreſts. 273. & ſuiv. Il paſſe les Alpes; marche aux Venitiens, & les défait à Aignadel. 280. & ſuiv. A le principal honneur de cette Victoire. 286. & ſuiv. Conqueſtes ſur eux. 287. & ſuiv. Ses picoteries avec Julles II. 310. Son extrême amitié pour d'Amboiſe. Il le viſite ſouvent pendant ſa maladie. 319. & ſuiv. & lui fait faire, après ſa mort, de magnifiques Funérailles. 321. Il aſſiſte à celles de Lyon. *ibid.*

Loüis XII. à la priere de d'Amboiſe, fonde un Obit dans l'Egliſe de Roüen, pour la rétribution duquel il donne au Chapitre deux Muids de Sel tous les ans. 342. Il ſuprime la Franchiſe des Egliſes, Couvens & Palais. 351. Il confirme le Privilége de la Fierte, avant & après la mort de d'Amboiſe. 352. Il a toute confiance en ce Miniſtre. 359. Fureur des Duels ſous ſon Régne. 366. Il en permet un publiquement, & s'y trouve. *ibid.* & ſuiv.

Loüiſe de Savoye, Mere de François I. 215. Son mérite. *ibid.*

M

Maillard, Olivier, Cordelier, grand Prédicateur, & Confeſſeur de Charles VIII. 25. Lui inſpire de rendre la Cerdagne & le Rouſſillon. *ibid.*

Malerne, Jean, Cordelier, Confeſſeur de la Dame de Beaujeu, Sœur de Charles VIII. la diſpoſe à rendre, au Roi d'Arragon, la Cerdagne & le Rouſſillon. 25. & à mettre en liberté d'Amboiſe, Eveſque de Montauban. *ibid.* & ſuiv.

Mantouë,

Mantouë, François II. Marquis de, ſe plaint des Venitiens, & arme contre eux, avec de l'argent de France. 164. D'Amboiſe lui fait commander l'Armée Françoiſe. 165. Ce qu'on diſoit pour & contre ce Marquis. *ibid.* Il épargne les Eſpagnols; ce qui le rend ſi ſuſpect, qu'il ſe retire de l'Armée, dans la crainte d'eſtre inſulté. 183. *& ſuiv.*

Martinuzius, Cardinal, Premier Miniſtre en Hongrie. 375.

Martir, Pierre *Martir d'Angleria*, impute au Cardinal d'Amboiſe d'avoir aimé à boire. 333. Le peu de fond qu'il y a à faire ſur le témoignage de cet Auteur. *ibid.*

Maximilien, Fils de l'Empereur Frederic III. recherche en Mariage l'Héritiere de Bretagne. 31. Manque, par ſa lenteur, cette bonne fortune. 37. *& ſuiv.* Devenu Empereur, il fait une irruption en Bourgogne. 85. Fait Tréve avec Loüis XII. 86. Rend & fait rendre des honneurs extraordinaires au Cardinal d'Amboiſe. 140. 191. 294. Traite avec lui. *ibid.* S'engage à donner l'Inveſtiture du Milanez. *ibid.* Diſpute à Ferdinand, Roi d'Arragon, la Régence de la Caſtille. 225. & s'en rapporte au Jugement de Loüis XII. & de d'Amboiſe. *ibid.* Irrité de la déciſion, il arme & fait une Ligue contre la France. 226. S'accorde avec elle pour faire la Guerre aux Venitiens. 265. *& ſuiv.* Leurs uſurpations ſur lui. 271. Sa lenteur, & ſon peu de prévoyance, lui font perdre les Places que la défaite des Venitiens lui avoit fait recouvrer. 291. *& ſuiv.* Il met le Siége devant Padouë & le leve honteuſement. 300. *& ſuiv.* Fait chaſſer de la Diette un Nonce de Jules II. 312.

Mazarin, Cardinal, Miniſtre de France dix-huit ans. 376. Son caractére. 378. Ce qu'il a fait de plus conſidérable. *ibid.* Sa conduite à l'égard des Grands. Son avidité & ſon avarice. *ibid.* N'a eſté ni eſtimé ni craint, mais ſouverainement haï. 381. Mépriſoit les injures. 387.

Mendoza,

Mendoza, Cardinal, Miniſtre en Eſpagne, ſous Ferdinand & Iſabelle. 376.

Mere, la Reine, Mere de Charles VIII. prétend avoir la Régence dans le bas âge de ſon Fils. 13. Tous les exemples eſtoient pour elle. *ibid.* Meurt avant que les Eſtats de France aient décidé la queſtion. *ibid.*

Metelin, Iſle & Ville de l'Archipel. 144. Les François en ſont repouſſez avec perte. *ibid.*

Milan ouvre ſes Portes aux François. 90. Son Chaſteau, la plus forte Place de l'Europe, eſt rendu laſchement par le Gouverneur. 91. D'Amboiſe eſtablit des Eſtudes & un Sénat dans cette Ville. 93. Elle ſe révolte. 96. D'Amboiſe accorde, en Cérémonie, pardon à ſes Habitans. 111. *& ſuiv.* Il y eſt reçeu comme en triomphe. 152.

Mines de Guerre, quand & par qui inventées. 159.

Miniſtre. Un Premier Miniſtre n'eſt pas ſeulement l'homme du Roi, mais encore l'homme du Peuple. 62. Il eſt bien rare que l'on n'en diſe point de mal, devant ni après ſa mort. 322. C'eſt moins à la naiſſance qu'aux talens qu'il faut avoir égard dans le choix d'un Premier Miniſtre. 325. Grandes qualitez qu'il doit avoir. 329. Mal à propos veut-il que tout paſſe par ſon advis. Il ne doit ſuivre que le meilleur. 331.

les Moines, devenus riches, par la libéralité des Peuples, ſongérent moins à garder leurs Régles, qu'à ſe donner les commoditez de la vie. 344. *& ſuiv.*

Monaco, ſur la Coſte de Génes. Siége de cette Forteresſe par les Génois Rebelles, qui ſont contraints de le lever. 237.

Morton, le Cardinal, Miniſtre en Angleterre, ſous Henri VII. 376.

N

Naples, Roïaume, à quel titre il appartenoit à Loüis XII. 124.

Naples, Ville, ouvre ſes Portes aux François. 136.

puis aux Eſpagnols. 159.
Navarre, Pierre de, Eſpagnol, réputé inventeur des Mines. 159.
Negroni, Famille puiſſante de Génes. 235.
Nemours, le Duc de, envoié Vicetti à Naples. 143. S'abouche avec Gonſalve de Cordouë, qui commandoit les Eſpagnols. 145. Eſt défait & tué dans un Combat qu'il donne témérairement. 158.
Nobleſſe. Quand on eſt d'un Sang vrayment Noble, il n'y a point d'honneur à quitter ſon Nom & ſes Armes pour en prendre d'autres. 4.
de Nove, Paul, Teinturier, eſt créé Duc de Génes par les Rebelles de cette Ville. 237. *& ſuiv.* Son mérite. 150. Aſſiége Monaco; y donne trois Aſſauts, & y fait tout devoir de Capitaine & de Soldat. *ibid.* Sa bravoure, & ſa bonne conduite pendant le Siége de Génes. 247. *& ſuiv.* Se ſauve dans l'Iſle de Corſe. 250. A la teſte tranchée à Génes. 253.

O

Obit du Sel, fondé dans l'Egliſe de Roüen, à la priere de d'Amboiſe. 342.
Orange, le Prince d', ménage le Mariage de Maximilien, Archiduc d'Auſtriche, avec l'Héritiere de Bretagne. 32. *& ſuiv.*
Ordres Mendians. Ferveur de ces Ordres dans leurs commencemens. 345. Leur relaſchement depuis qu'ils furent devenus riches. *ibid. & ſuiv.*
Ordre Monaſtique, n'eſt point préjudiciable à l'Eſtat. 346.

P

Padouë. Les Venitiens qui l'avoient abandonnée, la ſurprennent ſur les Impériaux. 298. Siége de cette Place, par l'Empereur Maximilien I. 300. *& ſuiv.* qui le leve honteuſement. *ibid.*
Pardon. Cérémonie du Pardon ſolennel, accordé par d'Amboiſe, aux Habitans de Milan. 112. *& ſuiv.*

ſuiv. & à ceux de Gênes par Loüis XII. d'Amboiſe preſent. 251.

Paris. Son Député aux Eſtats Généraux y parle le premier. 217.

Paul-Emile. D'Amboiſe lui procure une Chanoinie de Paris, & lui facilite le moien de faire ſon Hiſtoire de France. 371.

Penſions. D'Amboiſe en procure aux Sçavans. 370.

Pere du Peuple. Titre bien honorable, donné au Cardinal d'Amboiſe, devant & après ſa mort. 322.

Peſquiere, Place forte des Venitiens, eſt emportée d'aſſaut, le Gouverneur pendu, la Ville pillée. 288.

Pétigliane, Nicolas des Urſins, Comte de, Général de l'Armée Venitienne, eſt défait à la Journée de Vaïla. 283. *& ſuiv.* Défend Padouë contre l'Empereur, & force ce Prince à en lever le Siége. 302. *& ſuiv.*

Peuple Gras & Maigre, ce qu'on appelloit ainſi à Gênes. 234.

Pie III. Circonſtances de ſon Exaltation au Pontificat. 176. *& ſuiv.* Meurt. 177. Son mérite & ſes bonnes intentions. *ibid.*

Piſe, République autrefois Puiſſante, eſt ſubjuguée par les Florentins. 177. Eſt miſe en liberté par Charles VIII. *ibid.* Soûtient un Siége contre les Florentins, & les François joints enſemble, & les oblige de le lever. 118. Se met ſous la protection de Loüis XII. 129.

Pompadour, Eveſque de Périgueux, arreſté avec d'Amboiſe. 18. Eſt mis en liberté, & renvoyé dans ſon Diocèſe. 23.

Poncher, Eſtienne, Eveſque de Paris, ſa fermeté à ſoutenir dans le Conſeil un advis contraire à celui du Premier Miniſtre. 267. 331.

du Prat, Cardinal, Miniſtre ſous François I. 375.

un Privilége, ſe peut reſtreindre ou révoquer, parce que ce n'eſt pas un droit, mais une grace. 78.

Procédure, quelle elle eſtoit ſous Charles VIII. pour faire le Procès à un Eveſque nommé. 19. 26.

Provence. Son importance. 82. Par qui réünie à la

France. 83. Eſt reclamée par le Duc de Lorraine inutilement. *ibid.*

R

Raveſtein, Philippe, Comte de, Parent de Loüis XII. eſt fait Gouverneur de Génes. 133. Son mérite. *ibid.* Commande la Flotte Françoiſe en Italie. *ibid.* Oblige le Roi de Naples à venir ſe remettre à la diſcretion du Roi. 137. *& ſuiv.* Fait deſcente dans l'Iſle de Metelin, & eſt obligé de s'en retirer avec perte. 144. *& ſuiv.* Sort de Génes, ne pouvant y remettre le calme. 236. S'employe inutilement pour un Juge prévaricateur, qui eſt deſtitué par d'Amboiſe. 351.

Reception du Cardinal d'Amboiſe au Parlement de Paris. 510. *& ſuiv.*

la Religion eſtant la baze de l'Eſtat, l'Eſtat ne proſpére point & ne peut ſe ſoutenir, ſi on eſt attentif à maintenir la Religion. 334.

Richelieu, le Cardinal de, ſa haute réputation. 376. Eſt Miniſtre pendant dix-huit ans. *ibid.* Son caractére. 377. Ce qu'il a fait de plus conſidérable. 380. Sa conduite à l'égard des Grands & du Peuple. *ibid.* Sa vanité. 384. Il avoit à l'Armée l'épée au coſté & le Plumet ſur le chapeau. 386. Eſtoit trop ſenſible aux injures. 387.

Rieux, le Mareſchal de, fait lever le Siége de Salces. 187.

Rizzo, Legiſte Italien, harangue, par ordre de d'Amboiſe, pour faire une réprimande aux Milanez. 114. & aux Génois. 253.

Rochefort, Chancelier de France, détourne Charles VIII. d'envahir la Bretagne, & lui perſuade d'en Epouſer l'Héritiere. 33. Reçoit, dans Arras, la Foi & Hommage de l'Archiduc d'Auſtriche, pour les Comtez, de Flandres, d'Artois & de Charolois. 85. Grand homme d'Eſtat. 331.

la Rochelle. Comparaiſon de la priſe de cette Place par le Cardinal de Richelieu,

& de la priſe de Génes par le Cardinal d'Amboiſe. 380.

Rohan, Maiſon de, alliée dès les premiers tems à celle de Bretagne. 192.

Rois Catholiques. Titre donné, pour eux & pour leur poſtérité, à Ferdinand & Iſabelle, Roi & Reine de Caſtille. 200. Par qui. 202.

Roüen. Son reſpectueux attachement pour le Cardinal d'Amboiſe. 103. Lui fait une Entrée pompeuſe. 74.

S

Salazar, Galeas de, défend le Chaſteau de Génes, avec autant de bravoure que d'habileté, contre les Rebelles de cette Ville. 244.

Salces, Place forte en Rouſſillon; les François en font le Siége & le levent. 187.

Salines; ſujet de querelle entre Jules II. & le Duc de Ferrare. 318.

Saluſſes, le Marquis de, eſt eſlu, par les Officiers, Général de l'Armée Françoiſe. 187. Eſt peu obéï. *ibid.* Fait une belle retraite. 188. Eſt cauſe que l'Armée ſe débande. 189. Se jette dans Gaïete, & eſt contraint de ſe rendre à des conditions fâcheuſes. *ibid.*

Saſſierge, Pierre, Eveſque de Luçon, & Chancelier de Milan, eſt deſtitué de cet emploi, pour s'y eſtre mal conduit. 350.

Savone, Loüis XII. s'y abouche avec Ferdinand Roi d'Arragon. 255. Pourquoi choiſie par d'Amboiſe pour cette entrevûë. *ibid.*

Sçavans. Les Sçavans de profeſſion ſont-ils propres aux affaires. 358.

Schiner, Mathieu, Eveſque de Syon, ſouleve les Suiſſes contre Loüis XII. 315. *& ſuiv.*

les Sciences, & les Lettres, donnent droit de Bourgeoiſie & de Naturalité dans tous les Païs du monde. 370. Quand ont-elles commencé de renaiſtre en Europe. *ibid.*

Sforce, Ludovic, ſurnommé le *More*, empoiſonne ſon Neveu, & s'empare du Duché de Milan. 43. Attire Charles VIII. en Italie.

Italie. *ibid.* Se ligue contre lui. 49. Aſſiége & prend Novare. *ibid.* 53. Ses intrigues contre Loüis XII. 82. *& ſuiv.* 119. Combien il eſtoit haï de ſes Peuples. 89. *& ſuiv.* Se ſauve de Milan, & abandonne ſon Duché. 90. Y revient, avec une Armée, & y eſt reçeu en triomphe. 95. *& ſuiv.* Manque l'occaſion de tailler les François en pieces. 97. Eſt trahi par les Suiſſes, qui eſtoient à ſa ſolde, & livré par eux aux François. 106. *& ſuiv.*

Sforce, Aſcagne, Cardinal, Frere de Ludovic Duc de Milan, eſt pris par les Venitiens & livré aux François. 109. Son caractere. *ibid.* A la France pour Priſon. 141. Promet ſon crédit à d'Amboiſe, pour le faire devenir Pape, & le trompe. 178.

Spinola, Famille, une des plus anciennes & des plus illuſtres de Gênes. 92.

Suiſſes, Troupes mercenaires à tout faire pour de l'argent. 52. Ce n'eſtoit point du tems de Loüis XII. des Troupes ordinaires; mais ils ne s'engageoient que pour une Campagne, & quelquefois que pour un Siége ou Combat. 100. *& ſuiv.* Paſſoient alors pour la meilleure Infanterie de l'Europe. 105. Leur perfidie à l'égard du Duc de Milan, à la ſolde de qui ils eſtoient. 106. *& ſuiv.* Se plaignent de n'avoir point eſté aſſez bien payez pour l'avoir livré. 128. Font une irruption dans le Milanez. 138. En ſont repouſſez. 139. Quel eſtoit alors le caractére de ces Peuples. *ibid.* 245. 264. Plient à la Battaille d'Aignadel; puis reprenant courage enfonçent les Ennemis. 286. Se déclarent pour Jules II. qui leur donne le Titre pompeux de *Défenſeurs du Saint Siége.* 315. *& ſuiv.*

T

Tarente, Ville forte & munie de tour, eſt renduë laſchement par le Gouverneur. 135.

Toulouſe, le Parlement de, paſſoit, ſous Loüis XII. pour le Tribunal le plus ſévére qui fut en France. 195.

Tournon, Cardinal, Miniſtre ſous François I. 375.

la Tremoüille, Loüis de, commande l'Armée de Charles VIII. à vingt-cinq ans, & remporte en Bretagne une grande Victoire. 21. Eſt choiſi, par d'Amboiſe, pour commander l'Armée dans le Milanez. 101. *& ſuiv.* Ses ménagemens pour le Cardinal. *ibid.* Eſt nommé General de l'Armée, qui marchoit à Naples. 164. Tombe malade. 165.

Trivulce, Jean-Jacques, un des Generaux de l'Armée Françoiſe, pour la Conqueſte du Milanez. 88. En eſt fait Gouverneur. 94. Sa mauvaiſe conduite en fait revolter les Peuples. *ibid.* Se ſauve de Milan. 96. Ses broüilleries avec d'Aubigni. *ibid.* Eſt contraint cependant d'avoir recours à lui. *ibid.* Son caractére. 98. Sa jalouſie fait manquer l'occaſion de recouvrer Milan. 102. *& ſuiv.* On lui oſte le Gouvernement de ce Duché. 116. ſans qu'il oſe s'en plaindre. *ibid.* Il marche au ſecours des Venitiens, qui, à ſon inſçû, s'accordent avec l'Empereur. 265. Il commande l'Avant-garde de l'Armée Françoiſe à la Journée de Vaila, où les Venitiens ſont défaits. 284.

Troupes. Si on en a toûjours ſur pied, on n'eſt ordinairement ni craint ni eſtimé, ni de ſes Peuples ni des Eſtrangers. 368.

V

Vaila, Battaille de, autrement dite d'*Aignadel*, où les Venitiens furent défaits à platte couture

couture par Loüis XII. commandant l'Armée en perſonne. 284. *& ſuiv.*

Valentinois, Ceſar *Borgia*, Duc de, Fils bien-aimé du Pape Alexandre VI. 69. Fait tuër ſon Frere aiſné. *ibid.* Quitte le Chapeau de Cardinal. *ibid.* Eſt fait Duc de Valentinois, & Epouſe une Parente de Loüis XII. 71. Son caractere. 119. Son audace, & ſes progrès, font trembler les Princes d'Italie. 127. Apaiſe Loüis XII. irrité contre lui, & en obtient de nouvelles graces. 147. 149. Eſt empoiſonné d'un vin préparé, par ſon ordre, pour un Cardinal riche. 368. A peine à ſe ſoutenir après la mort d'Alexandre VI. contre les Urſins & les Colonnes, Familles puiſſantes, qu'il avoit perſécutées. 173. *& ſuiv.* Ses menées pour faire Eſlire Pape le Cardinal d'Amboiſe. 147. *& ſuiv.*

Vaudois. Leur origine. 334. *& ſuiv.* Leur ignorance. *ibid.* D'Amboiſe ordonne qu'on les laiſſe vivre en repos dans leurs Vallées. 336.

Venitiens, attirent Loüis XII. en Italie. 87. Par le Traité fait avec lui, pour la Conqueſte du Milanez, ils devoient en avoir ce qui eſt au-delà de l'Adde. *ibid.* Sont contraints de livrer le Cardinal Aſcagne Sforce, que leurs Troupes avoient enlevé. 111. Se font céder quelques petits Ports du Royaume de Naples, moïennant quoi ils s'obligent de concourir à la Conqueſte de ce Royaume, par Loüis XII. 129. Leur peu de fidélité à ſon égard. 144. Leurs menées contre lui. 147. *& ſuiv.* Ils fourniſſent de l'argent à ſes Ennemis. 156. *& ſuiv.* Leurs feintes humiliations après la priſe de Génes. 254. Ils obtiennent du ſecours du Roi, puis, à ſon inſçû, font Tréve avec l'Empereur. 265. *& ſuiv.* Leurs uſurpations ſur differents Princes. 271. *& ſuiv.* Combien ils s'eſtoient rendus odieux. *ibid.* N'aprennent que tard la Ligue ſignée contre eux & ne s'en effraïent point. 277.

277. Eſtat floriſſant de ces Républicains. 278. *& ſuiv.* Ils négligent une occaſion de rompre la Ligue. 279. *& ſuiv.* Ils ſont vaincus à la Journée d'Aignadel. 284. *& ſuiv.* La perte qu'ils y firent. 286. Leur conſternation. *ibid.* Ils abandonnent toutes les Places reclamées par les Alliez. 290. *& ſuiv.* Leurs ſoumiſſions pour gagner Jules II. 292. *& ſuiv.* Offrent à l'Empereur de le reconnoiſtre pour Souverain. 295. Reprennent courage. 298. *& ſuiv.* Surprennent Padouë. 299. & obligent l'Empereur d'en lever le Siége. *ibid. & ſuiv.* Leurs intrigues pour rompre la Ligue. 304. Ils gagnent le Pape, qui leve les Cenſures lancées contre eux. 308. Cérémonies de leur Abſolution, qu'ils n'obtiennent qu'à des conditions très-dures. 309. *& ſuiv.*

de Vers, Eſtienne, Valet de Chambre & Confident de Charles VIII. le porte à l'Expédition de Naples. 44.

Univerſité de Paris. Troubles qui y arrivent, à l'occaſion du retranchement de quelques-uns de ſes Priviléges. 77. *& ſuiv.* Pétulance de ſes Ecoliers & de ſes Régens. *ibid.* Elle s'oppoſe à l'Enregiſtrement des Bulles de la Légation du Cardinal d'Amboiſe. 337. inutilement. *ibid.* Acte & raiſons de cette Oppoſition. 479.

Urſins, Famille puiſſante, fait de grands deſordres dans Rome, après la mort d'Alexandre VI. 173. *& ſuiv.* Abandonne le parti de France, ſous prétexte que d'Amboiſe protégeoit le Valentinois leur Ennemi capital. 179.

Volſey, le Cardinal, Miniſtre en Angleterre ſous Henri VIII. 376. près de vingt ans. *ibid.* Son caractére. 377. Ce qu'il a fait de plus conſidérable. 380. Sa conduite, à l'égard des Grands. 381. Fait faire de magnifiques Baſtimens, non à ſes dépens. 382. Leve des Impoſts énormes. *ibid.* Eſt eſtimé; mais fort haï. 383. A pour Domeſtiques, des Evêques & des Ducs. 385.

X

XImenès, le Cardinal de, Miniſtre célébre en Eſpagne. 376. pendant neuf à dix ans. *ibid.* Son caractére. *ibid.* Ce qu'il a fait de plus conſidérable. 380. Sa conduite à l'égard des Grands. 381. Met de grands Impoſts. *ibid.* Commande une Armée, en Mitre & en Chappe. 386. Eſt ſenſible aux injures. *ibid.*

Fin de la Table des Matieres.

LISTE

LISTE DES PIECES.

I. *Genealogie de la Maiſon d'Amboiſe, juſques au Cardinal, dont on écrit ici la Vie.* 389

II. *Election de Georges d'Amboiſe à l'Archeveſché de Roüen.* 394

III. *Pardon accordé, au Nom de Loüis XII. aux Habitans de Milan, par le Cardinal d'Amboiſe, le jour du Vendredi Saint de l'an 1500.* 405

IV. *Traité d'Alliance contre les Venitiens, entre le Pape Jules II. Maximilien I. Empereur des Romains, Loüis XII. Roi de France, & Ferdinand Roi d'Arragon, ſigné à Cambrai, par le Cardinal d'Amboiſe, l'an 1508. le 10. Décembre.* 422

V. *Teſtament du Cardinal d'Amboiſe.* 455

VI. *Particularitez de la Maladie & des Obſéques du Légat d'Amboiſe*, Recuëillies par un de ſes Domeſtiques, & raportées par Baudier, qui avoit eu ce Manuſcrit d'un Advocat du Roy au Préſidial de Bourges. 461

VII. *Relation du Convoi de Roüen, telle qu'eſt dans les Regiſtres de la Cathédrale, & dans le Pere Taillepied, qui a décrit ces Funérailles fort au long, dans ſes Antiquitez de Roüen.* ch. 53. 467

VIII.

VIII. *Tombeau du Cardinal d'Amboiſe.* 474
IX *Ses Epitaphes; & Dialogue en Vers.* 476. & ſuiv.
X. *Oppoſition, de l'Univerſité de Paris, à l'Enregiſtrement des Bulles de la Légation du Cardinal d'Amboiſe, en* 1503. 479
XI. *D'Amboiſe aſſiſte, en ſon Egliſe, en habit de Chanoine, quand il n'officie point Pontificalement.* 492
XII. *Cloche, appellée Georges d'Amboiſe.* 495
XIII. *Bref du Légat d'Amboiſe, qui déclare les Chanoines de la Sainte Chapelle de Bourges abſous de toutes Cenſures, pour lui avoir preſté un Manuſcrit de leur Bibliothéque.* 499
XIV. *Fierte, ou Privilége de S. Romain.* 501
XV. *Entrée à Paris, en* 1501. *du Cardinal Georges d'Amboiſe, Archeveſque de Roüen & Légat en France.* 506
XVI. *Sa Réception au Parlement, en* 1502. *& la Harangue que lui fit le Premier Préſident.* 510
XVII. *Parenté, avec le Cardinal d'Amboiſe, de François II. de Harlai, ſucceſſivement Archeveſque de Roüen & de Paris.* 519

FIN.

ERRATA.

PAg. 8. Citation, Eveſque, *liſez* Eveſques. p. 34. *lig.* 21. en ſa liberté, *liſez* en liberté. p. 42. *lig.* 26. quelques braves, *liſez* quelque. *ibid.* infectoient, *liſez* infeſtoient. Au chiffre du haut de la pag. 141. 142. Liv. III. *liſez* 121. 122. Pareille faute au chiffre du haut de la pag. Liv. V. 163. *liſez* 263. pag. 160. *lig.* 13. Bout en Breſſe, *liſez* Bourg.

BIBLIOTECA REAL RUSIA

JC 7333